

Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie



Année 2018

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.). Ainsi, un rapport annuel est adressé au Maire de chaque commune (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Art. L 5211-39 (créé par la loi n° 99-586 du 12/07/99, art. 40) :

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte aux moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. »

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : INSTITUTION & FONCTIONNEMENT	6
1. LE TERRITOIRE	7
2. INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE (CCPLC)	17
A) Les origines	17
B) Le Conseil communautaire	22
C) Le Bureau et le Président.....	47
D) Organes internes	48
E) Les représentations au sein des organismes intérieurs et extérieurs.....	48
F) Organismes extérieurs.....	57
3. LES COMPETENCES STATUTAIRES	63
DEUXIEME PARTIE : MOYENS	78
1. MOYENS HUMAINS	79
A) Effectifs.....	79
B) Bilan des absences	87
C) Mouvements de personnels 2018.....	88
D) Formations du personnel.....	90
E) Organigramme fonctionnel	93
F) Prestations assurées par la Maison des communes	99
2. LES MOYENS LOGISTIQUES	103
A) Véhicules	103
B) Informatique	104
C) Téléphonie.....	123
3. ASSURANCES ET COMMANDE PUBLIQUE	126
A) Assurances.....	126
B) Marchés Publics	130
4. LES MOYENS FINANCIERS	133
A) Fiche d'identité	133
B) Ressources	136
C) Comptes administratifs	153
D) Reversement aux communes.....	175
E) Participations, subventions et contributions	180
F) La Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID).....	192
G) La contractualisation État, Région, Département.....	194
TROISIEME PARTIE : EXERCICES DES COMPETENCES	205
1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	206
A) Syndicat mixte pour le Vendéopôle du Sud Vendée.....	206
B) Aménagement des zones d'activités économiques	212
C) Foncier.....	207
D) Actions économiques.....	212
E) Emploi.....	231
2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE	233
A) Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement : contrats régionaux, fonds LEADER et SCOT	233
B) Urbanisme.....	240
C) Instruction des Autorisations du droit des sols (ADS)	252
D) Agriculture.....	264
E) Défense incendie.....	277
F) Système d'Information Géographique.....	279
G) Salle des Silènes	282
H) Santé	284
I) Bâtiment rue de La Taillée à La Châtaigneraie.....	310
J) Centre de services place de la République à La Châtaigneraie.....	314
K) Communications électroniques.....	323

3. LOGEMENT ET ACTIONS SOCIALES	331
A) Diagnostic de l'habitat.....	331
B) Garanties d'emprunts pour les logements locatifs sociaux.....	333
C) Participations financières	338
D) Établissements gérés par le C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale).....	341
4. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE	344
A) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	344
B) Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés	349
C) Gestion de l'eau.....	357
D) Qualité de l'air	389
E) Lutte contre les nuisibles	390
F) Participations financières « Habitat ».....	393
G) Participations financières « Frelons asiatiques ».....	394
H) Valorisation des paysages et du châtaigner à fruits.....	395
5. ENSEIGNEMENT.....	400
A) Ecole de Musique Intercommunale.....	400
B) Eveil Musical en milieu scolaire	403
C) Education Routière.....	404
D) Transport scolaire.....	407
6. SPORT - JEUNESSE & LOISIRS	410
A) SPORT.....	410
B) Enfance, Jeunesse	429
7. CULTURE.....	457
A) Equipements culturels, matériels et immatériels.....	457
B) Manifestations culturelles	458
C) Aides financières CULTURE.....	460
D) Réseau intercommunal des Bibliothèques.....	461
8. COMMUNICATION.....	467
A) Actions de communication.....	467
B) Aides Financières « Communication »	471
9. TOURISME & LOISIRS.....	472
A) Soutien financier / participation	472
B) Mise à disposition de personnel	474
C) Actions communautaires	474
D) La valorisation des acteurs touristiques.....	481
10. DOMAINE SAINT-SAUVEUR.....	484
A) Présentation générale	484
B) Exploitation de la partie Hébergement - restauration	488
C) Bilan financier.....	505
11. MSAP, CENTRES DE SECOURS, GENDARMERIE & TRESORERIE.....	506
A) MSAP	506
B) Centres de secours (pompiers)	513
C) Gendarmerie	513
D) Trésorerie.....	519
12. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE	526
A) Commission intercommunale d'accessibilité	526
B) Voirie et espaces publics	528
C) Etablissements Recevant du Public.....	528
D) Logements publics et privés.....	529
13. MUTUALISATION	529
A) Relations avec les communes	529
B) Un projet de schéma de mutualisation	545
C) Un futur projet pour le territoire.....	549
ANNEXES.....	550

PREMIERE PARTIE : INSTITUTION & FONCTIONNEMENT

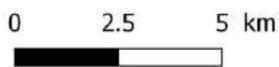
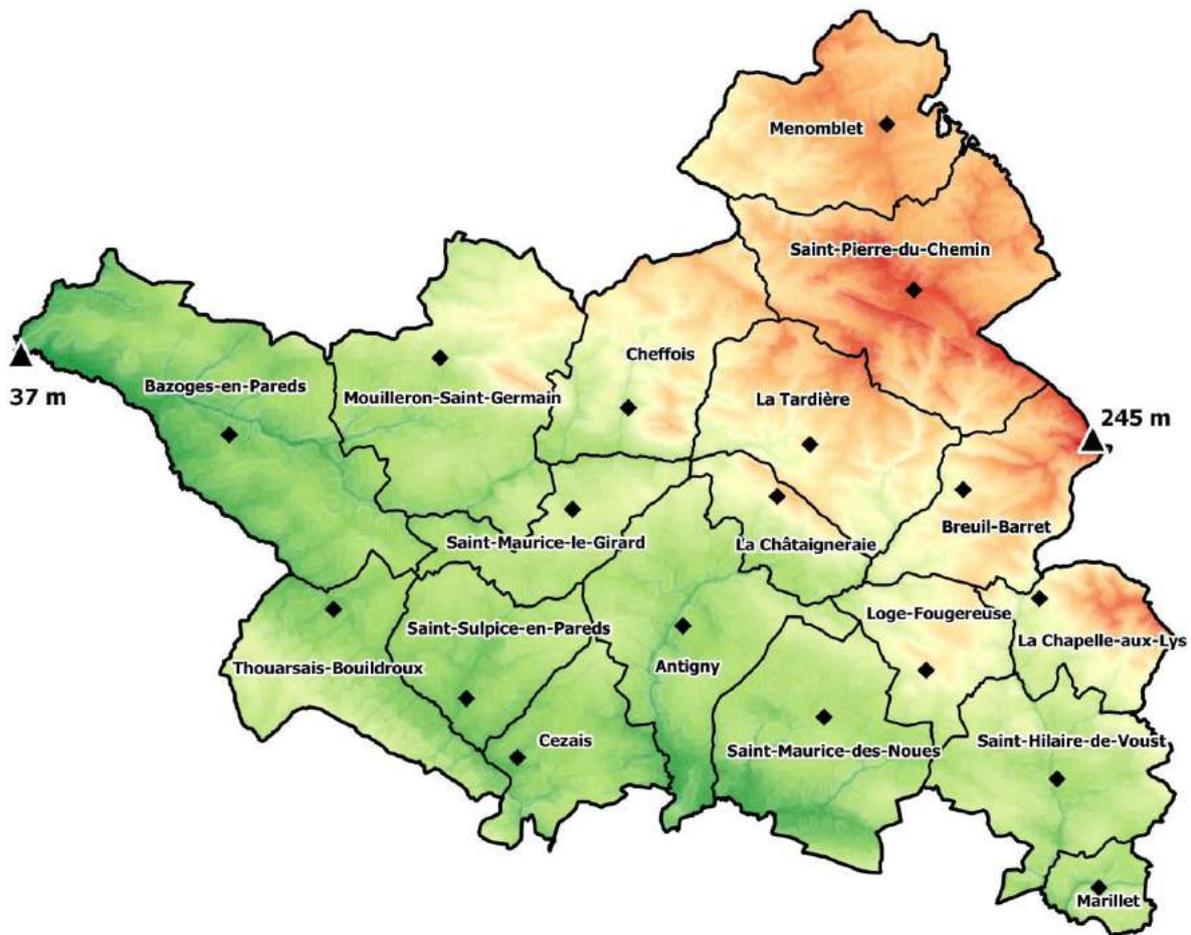
1. LE TERRITOIRE

- Localisation dans la Région Pays-de-la-Loire



Source : Atlas du Patrimoine Naturel, Janvier 2018

- Carte des communes et de leur relief



Altitude (en mètres)

- 37 - 77
- 78 - 119
- 120 - 161
- 162 - 203
- 204 - 245

▲ Points extrêmes

◆ Centres bourgs

□ Communes du Pays de la Châtaigneraie



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2017
Sources : © DREAL - 2016 / IGN - 2012

Source : Atlas du Patrimoine Naturel, Janvier 2018

➤ Superficie (en hectares)

Antigny	2 217
Bazoges-en-Pareds	3 383
Breuil-Barret	1 474
Cezais	1 222
La Chapelle-aux-Lys	1 056
La Châtaigneraie	794
Cheffois	1 863
Loge-Fougereuse	1 037
Marillet	425
Menomblet	2 095
Mouilleron-en-Pareds	1997
St Germain-l'Aiguiller	843
Mouilleron-Saint-Germain	2840
St Hilaire-de-Voust	1 886
St Maurice-des-Noues	2 142
St Maurice-le-Girard	1 142
St Pierre-du-Chemin	2 965
St Sulpice-en-Pareds	1 333
La Tardière	2 048
Thouarsais-Bouildroux	1 737
	31 659

Sources : fiches DGF

➤ Population

Population au 1^{er} janvier 2018

Après le recensement général de 1999, l'INSEE établit les chiffres de la population des communes par enquête tournante. Les dernières données disponibles ont été collectées entre 2013 et 2017.

Les chiffres ci-dessous sont ceux arrêtés à la date médiane du 1^{er} janvier 2015, avec valeur juridique au 1^{er} janvier 2018.

La « population légale » (INSEE) comprend pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale, qui est la somme des deux précédentes.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Sont également comptées les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, celles sans abri recensées sur le territoire de la commune et celles résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune : ces différents types de population constituent la [population « hors ménages »](#). La population municipale ne comporte pas de doubles comptes, c'est-à-dire que chaque personne vivant en France est comptée dans la population municipale d'une commune et d'une seule. La somme des populations municipales des communes donne la population de la France.

Population « municipale » avec valeur juridique au 1 ^{er} janvier 2018			
Commune	Population municipale 2015	Population municipale 2010	Evolution moyenne 2010-2015 (%)
Antigny	1057	1029	0,5 %
Bazoges-en-Pareds	1175	1167	0,1 %
Breuil-Barret	653	645	0,2 %
Cezais	301	318	-1,1 %
Cheffois	957	964	0,5 %
La Chapelle-aux-Lys	251	250	0,1 %
La Châtaigneraie	2536	2691	-1,2 %
La Tardière	1307	1298	0,1 %
Loge-Fougereuse	379	363	0,9 %
Marillet	111	115	-0,7 %
Menomblet	646	639	0,2 %
Mouilleron-Saint-Germain	1835	1722	1,3 %
Saint-Hilaire-de-Voust	633	647	-0,4 %
St-Maurice-des-Noues	659	640	0,6 %
Saint-Maurice-le-Girard	594	603	-0,3 %
Saint-Pierre-du-Chemin	1343	1355	-0,2 %
Saint-Sulpice-en-Pareds	422	392	1,5 %
Thouarsais-Bouildroux	757	715	1,1 %
TOTAL	15 616 habitants	15 553 habitants	+ 0,4 %

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont également une résidence sur la commune. Par exemple, les étudiants majeurs qui, pour leurs études, habitent une autre commune que celle de leur résidence familiale sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. De très nombreux textes législatifs ou réglementaires y font référence (finances, organisation et taille du conseil municipal, structures intercommunales, répartition de services de santé, politique de prévention des risques, ...). A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique.

La « **population DGF** » est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

INSEE (totale)			DGF
Population municipale ①	Population comptée à part ②	Population totale ①+② = ③	Population DGF ③ + résidences secondaires et gens du voyage

Evolution de la population INSEE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Antigny	1 010	1 050	1 055	1 069	1 081	1 077	1082	1078	1078
Bazoges-en-Pareds	1 177	1 193	1 194	1 194	1 194	1 195	1202	1201	1185
Breuil-Barret	670	661	662	680	678	674	671	669	667
Cezais	333	333	325	319	315	315	309	314	314
La Chapelle-aux-Lys	248	246	251	249	254	256	257	256	254
La Châtaigneraie	2 681	2 690	2 741	2 772	2 718	2 662	2603	2590	2575
Cheffois	952	970	985	984	1 004	1 001	1003	1005	997
Loge-Fougereuse	367	367	368	374	381	378	381	384	388
Marillet	121	118	117	114	112	112	113	112	111
Menomblet	691	678	664	650	644	641	646	662	674
Mouilleron-en-Pareds	1 318	1 358	1 397	1 413	1 444				
St Germain l'Aiguiller	400	402	418	435	451				
Mouilleron-St-Germain						1 907	1925	1927	1930
St Hilaire-de-Voust	646	652	654	659	666	662	658	647	626
St Maurice-des-Noues	634	652	657	674	692	685	683	675	672
St Maurice le Girard	604	612	620	622	622	616	612	609	605
St Pierre du Chemin	1 401	1 397	1 394	1 380	1 379	1 377	1373	1373	1363
St Sulpice en Pareds	396	399	398	408	417	426	423	430	439
La Tardière	1 287	1 310	1 321	1 325	1 336	1 338	1341	1338	1336
Thouarsais-Bouildroux	707	716	727	718	734	749	766	772	781
Sources : fiches DGF	15 643	15 804	15 948	16 039	16 122	16 071	16 048	16 042	15 995

Evolution de la population DGF

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Antigny	1 070	1 080	1 086	1 093	1 106	1102	1 107	1 103
Bazoges-en-Pareds	1 273	1 290	1 293	1 293	1 282	1285	1 293	1 293
Breuil-Barret	707	700	703	721	721	705	702	700
Cezais	349	349	341	341	338	340	334	339
La Chapelle-aux-Lys	265	265	271	270	275	276	277	276
La Châtaigneraie	2 706	2 717	2 770	2 801	2 748	2699	2 643	2 633
Cheffois	975	987	1 003	1 004	1 024	1021	1 023	1 025
Loge-Fougereuse	380	380	381	390	398	396	399	402
Marillet	145	142	141	138	136	126	127	126
Menomblet	729	716	696	682	676	673	678	692
Mouilleron-en-Pareds	1 384	1 417	1 458	1 476	1 508			
St Germain-l'Aiguiller	417	421	438	456	471			
Mouilleron-St-Germain						1991	2 013	2020
St Hilaire-de-Voust	696	702	705	707	717	716	712	701
St Maurice-des-Noues	667	687	693	713	728	719	717	709
St Maurice-le-Girard	630	638	648	651	651	646	639	637
St Pierre-du-Chemin	1 457	1 456	1 453	1 440	1 432	1430	1 427	1 427
St Sulpice-en-Pareds	417	420	419	429	442	450	446	453
La Tardière	1 315	1 338	1 348	1 352	1 364	1362	1 366	1 364
Thouarsais-Bouildroux	782	790	800	793	809	823	843	851
Sources :fiches DGF	16 364	16 495	16 647	16 750	16 826	16 760	16 746	16 751

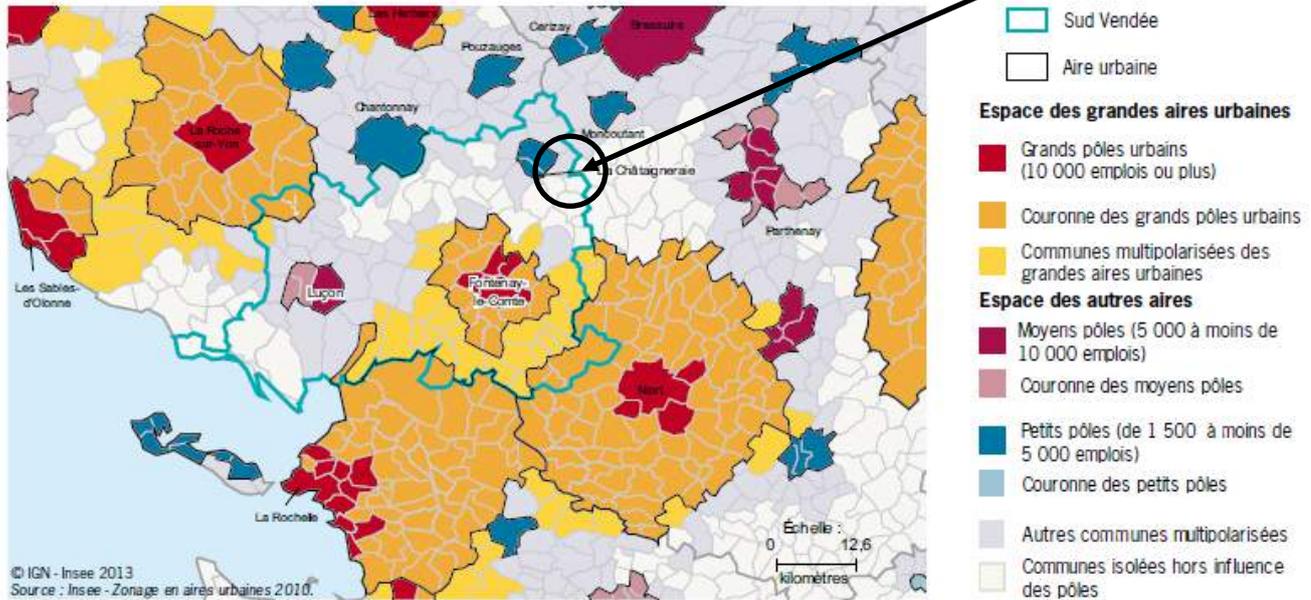
La densité de population (INSEE) est de 16 048 habitants / 316,59 km² = 50,69 habitants / km².

➤ Polarité du territoire

Selon l'INSEE (étude publiée fin 2013), La Châtaigneraie est au cœur de la 3^e aire urbaine du Sud-Vendée, derrière celles de Fontenay-le-Comte et Luçon.

Source : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etude125/etude125.pdf - décembre 2013

Situation selon le zonage en aires urbaines



En effet, du fait de son isolement et de son enclavement, le territoire s'est construit comme un pôle de centralité pour environ 20 000 habitants, avec notamment :

- des services publics de proximité (structures enfance, écoles publiques et privées, postes, équipements sportifs et de loisirs...)
- des services publics intermédiaires (2 collèges publics et privés, 1 trésorerie générale, 1 gendarmerie, 1 hôpital, des maisons de santé intercommunales, des structures pour les personnes âgées, un réseau de bibliothèques intégrant une médiathèque...)
- des commerces et des activités de service,
- des unités de production économique, des entreprises.

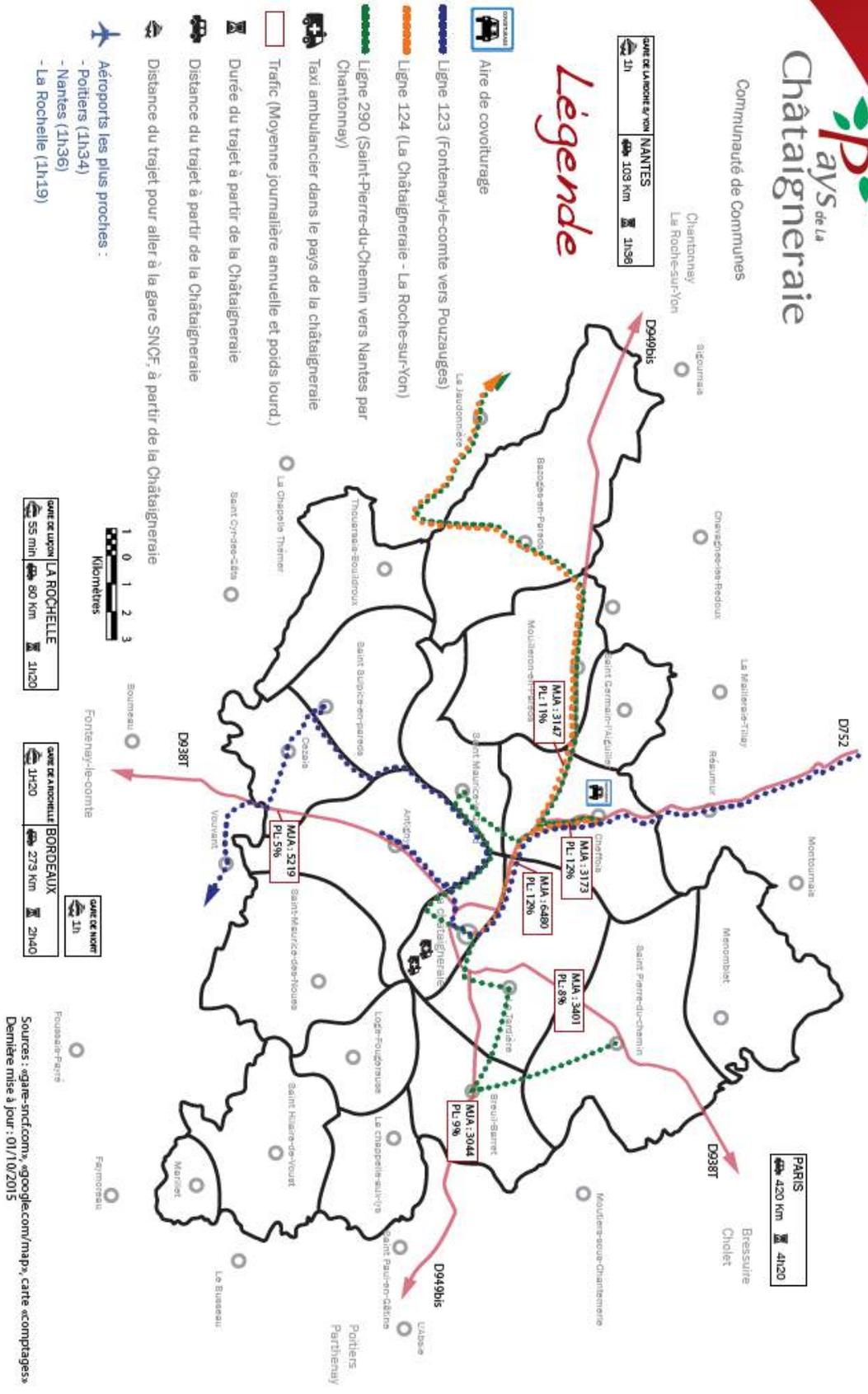
🔄 Déplacements et accessibilité du territoire

Les dessertes routières et les transports en commun ou alternatifs sont actuellement organisés comme suit :



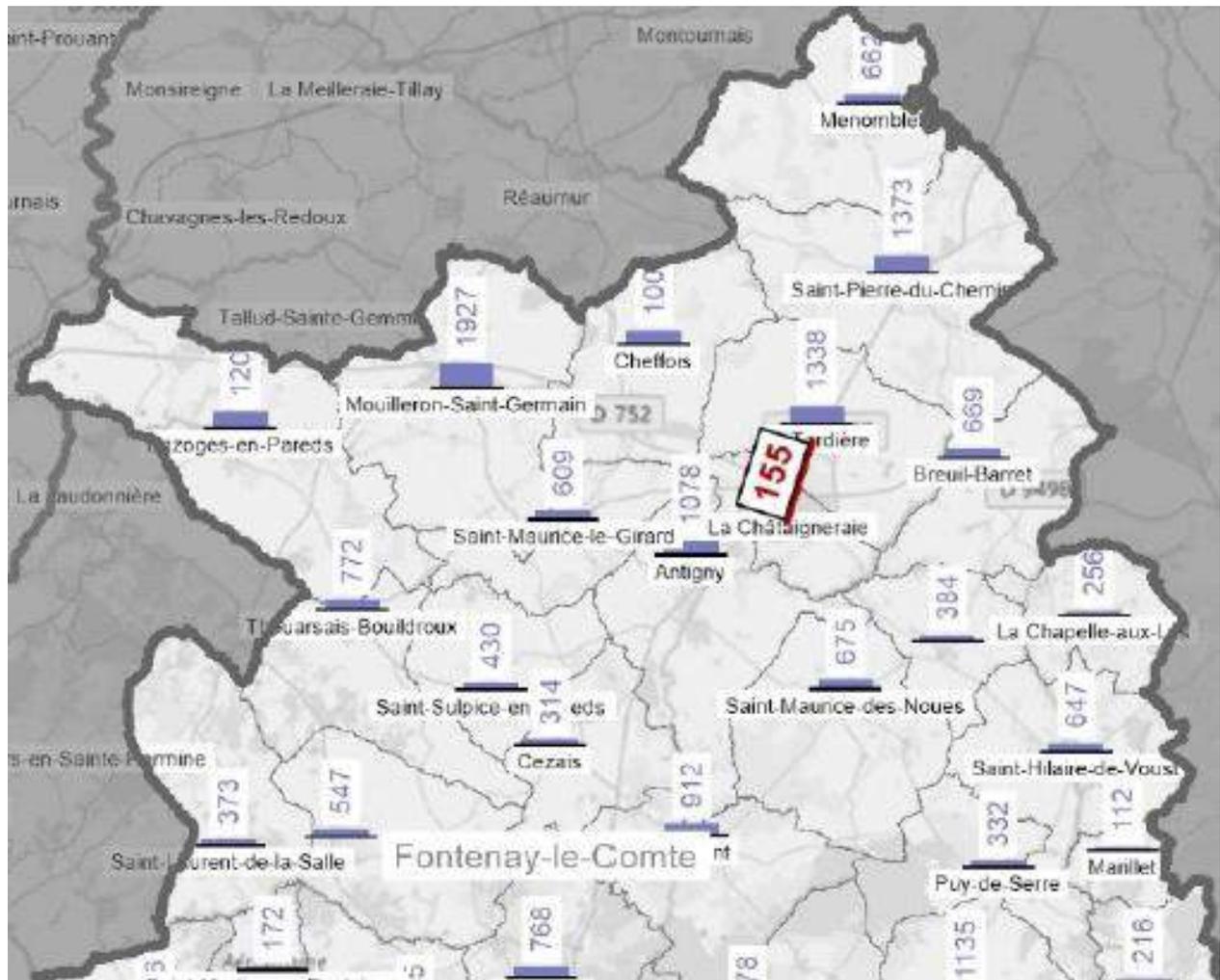
Pays de La Châtaigneraie
Communauté de Communes

Mobilité

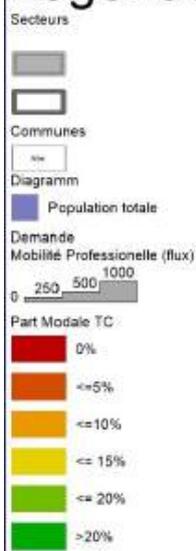


Sources : gare-sncf.com, google.com/maps, carte «comptagess»
Dernière mise à jour : 01/10/2015

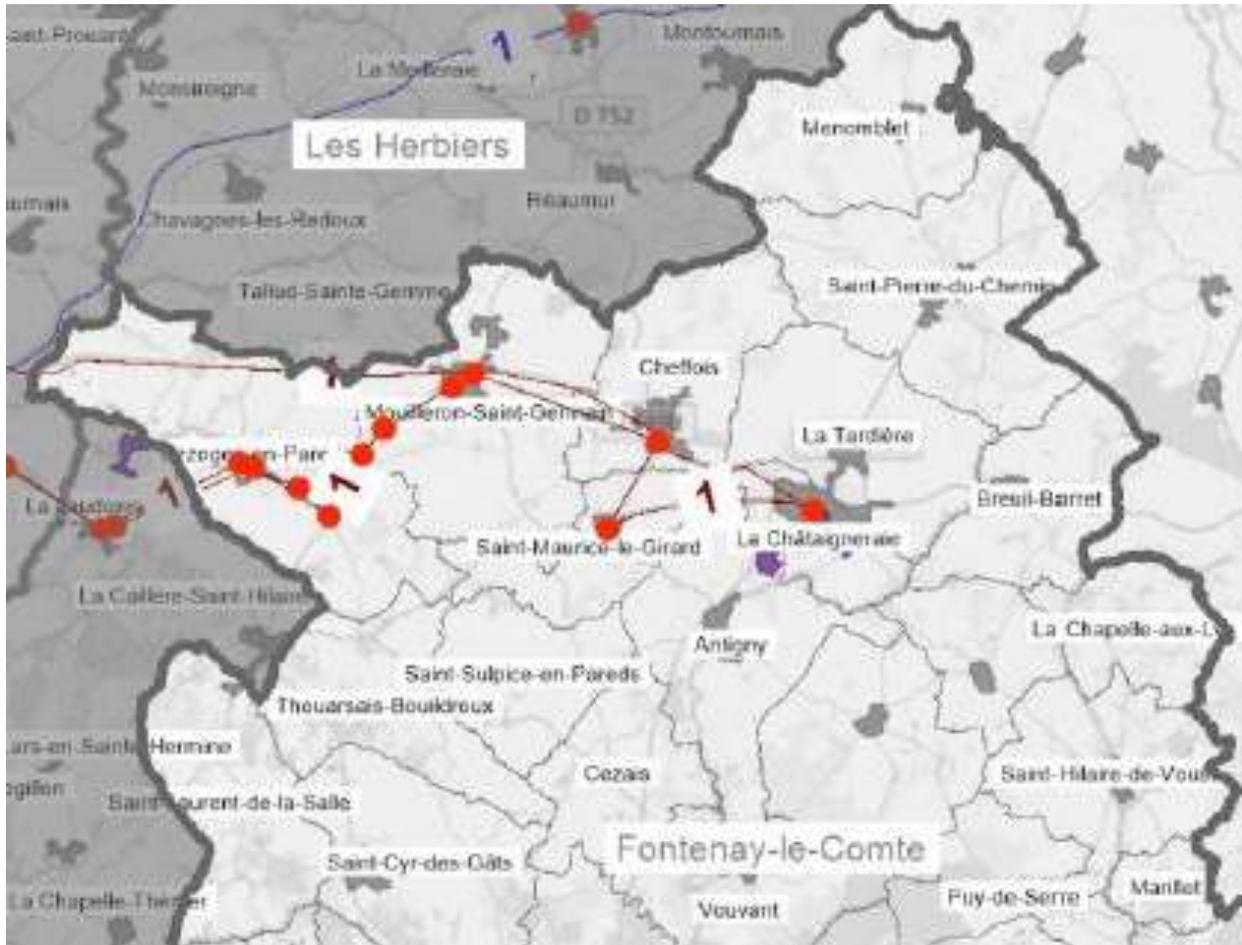
Vendée – Secteur Fontenay-le-Comte – Mobilité professionnelle



Légende



Vendée – Secteur Fontenay-le-Comte – Offre régulière



Légende

Nombre de services par jour
 Nombre AR/jour Train



Nombre AR/jour Car



Secteurs



Communes

Autre transport dans la commune



RTAOM



TAD



Arrêts

Nombre de passages par jour



Couverture urbaine



Source : Elaboration du schéma régional des transports collectifs – Région des Pays de la Loire- 25/02/2019.

➔ Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Le territoire de la Communauté de communes a été classé en ZRR à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au 31 décembre 2020 par l'arrêté du 16 mars 2017 du fait de la réunion des deux conditions requises :

Une densité de population inférieure ou égale à 63 hab./km²

Un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111 euros



Ce zonage permet notamment des exonérations fiscales et sociales pour les entreprises, des avantages pour les professions médicales et para-médicales (contrat d'engagement de services publics, ouverture de pharmacie...).

Une réunion de sensibilisation a été organisée en partenariat avec la DDFIP le 4 octobre 2018 à La Châtaigneraie.

2. INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE (CCPLC)

A) Les origines

➔ Du syndicat au district

➔ 1969 : création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) entre 11 communes pour la gestion d'un bassin intercommunal de natation.

➔ 1974 : création d'un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Bocage de La Châtaigneraie entre 14 communes, présidé par Monsieur Jean GUILLEMET.

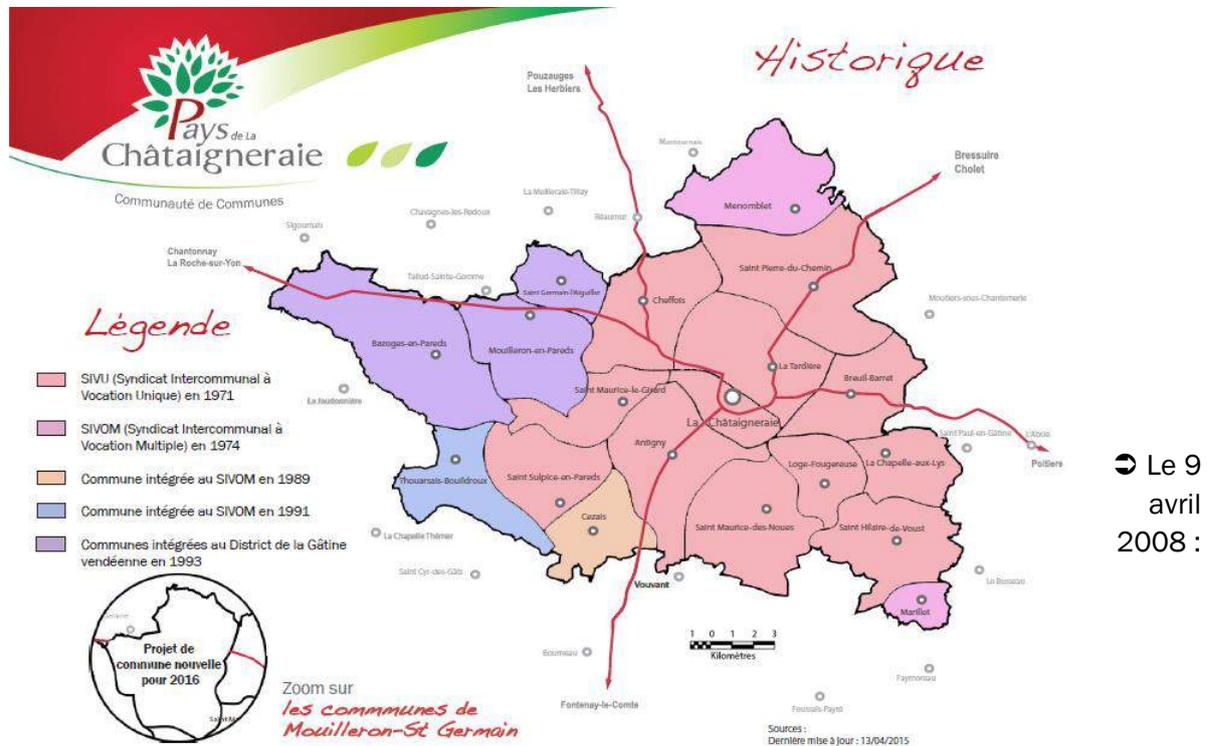
➔ 1989 : avec l'adhésion de Saint-Hilaire-de-Voust, le SIVOM passe à 15 membres.

Mouilleron-en-Pareds, Bazoges-en-Pareds et Saint-Germain-L'Aiguiller constituaient avec le Tallud-Sainte-Gemme, le SIVOM du Pays-de-Pareds.

Après l'adhésion de Saint-Hilaire-de-Voust, les membres du SIVOM ont réfléchi à une coopération intercommunale plus large et demandé au Préfet de transformer le SIVOM en District (arrêté préfectoral du 28 décembre 1989).

Le 7 février 1990, Monsieur Bernard GENDRILLON est élu président du District de la Gâtine vendéenne.

- 1991 : adhésion de Thouarsais-Bouildroux au District, portant à 16 le nombre de communes membres.
- 1993 : Mouilleron-en-Pareds, Saint-Germain-L'Aiguiller et Bazoges-en-Pareds rejoignent le District, lui donnant ainsi sa composition définitive de 19 communes.
- Le 10 juillet 1995 : Monsieur Claude OUVRARD est élu président du District de La Châtaigneraie.



Monsieur Eric RAMBAUD a été élu Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

➤ Le 1^{er} janvier 2016, la commune de Mouilleron-en-Pareds a fusionné avec la commune de Saint-Germain-l'Aiguiller, devenue commune déléguée. Une commune nouvelle est née : « Mouilleron-Saint-Germain » (arrêté préfectoral n°2015-DRCTAJ/2-580 du 19/11/2015).

➤ La création de la Communauté de communes

➤ La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2000. Ses statuts ont été plusieurs fois modifiés.

➤ La Communauté de communes a opté en 2003 pour une fiscalité propre : la taxe professionnelle unique (TPU) instaurée en 1999, et devenue en 2011 la fiscalité professionnelle unique (FPU) après le versement en 2010 d'une « compensation-relai ». Cette fiscalité a été corrigée en 2007, de manière rétroactive, pour ce qui concerne la Commune de Bazoges-en-Pareds (suite au redressement fiscal d'une entreprise).

➤ Receveur : Monsieur le Trésorier de La Châtaigneraie, place de la République 85120 La Châtaigneraie.

Les Présidents :

Jean GUILLEMET (1969-1995)
Claude OUVRARD (1995-2007)
Eric RAMBAUD (depuis 2007)

Les représentants locaux de l'Etat, de la Région et du Département :

**Denis Brocart,
Préfet de la Vendée**



**Annick Pâquet,
Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte**



**Bruno Retailleau,
Sénateur de la Vendée**



**Pierre Henriet,
Député de la Vendée**



**Christelle Morançais,
Présidente du Conseil Régional
des Pays de La Loire**



**Philippe Barré,
Conseiller Régional
des Pays de La Loire**



**Yves Auvinet,
Président du Conseil Départemental
de la Vendée**



**Valentin Josse,
Conseiller Départemental**



**Catherine Poupet
Conseillère Départementale**



B) Le Conseil communautaire**➤ La composition du Conseil réduite de 47 conseillers à 40 conseillers en mars 2014 : un accord local de répartition**

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi n°2010-1563 modifiée du 16/12/2010 avait posé les principes de réduction et de modification de la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014.

Un accord local de répartition de 40 sièges (au lieu de 32 sièges à défaut d'accord local) a été adopté par la délibération du Conseil communautaire n° C060/2013 en date du 27 mars 2013. Il a ensuite donné lieu à délibération conforme des communes, à la majorité qualifiée requise par les dispositions du 1er alinéa du I de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Le Préfet de la Vendée a arrêté la composition du Conseil communautaire à 40 sièges – au lieu de 47 sièges auparavant (arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-682 en date du 25/10/2013), en entérinant l'accord local suivant :

Communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	Population municipale totale (sans double compte) <small>Décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012</small>	Nombre total de sièges communautaires			
LA CHATAIGNERAIE	2 691	6			
SAINT PIERRE DU CHEMIN	1 355		3		
MOUILLERON EN PAREDS	1 314		3		
LA TARDIERE	1 298		3		
BAZOGES EN PAREDS	1 167		3		
ANTIGNY	1 029			2	
CHEFFOIS	964			2	
THOUARSAIS BOUILDROUX	715			2	
SAINT HILAIRE DE VOUST	647			2	
BREUIL BARRET	645			2	
SAINT MAURICE DES NOUES	640			2	
MENOMBLET	639			2	
SAINT MAURICE LE GIRARD	603			2	
SAINT GERMAIN L'AIGILLER	408				1
SAINT SULPICE EN PAREDS	392				1
LOGE FOUGEREUSE	363				1
CEZAI	318				1
LA CHAPELLE AU LYS	250				1
MARILLET	115				1
TOTAL	15 553 habitants	40 sièges			

➤ Le renouvellement de mars 2014 : un nouveau mode de scrutin électoral

Compte tenu de l'ampleur des compétences et des budgets gérés par les intercommunalités, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, précisée par la loi du 17 mai 2013, a prévu

l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par les conseillers municipaux en leur sein.

Lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

- Les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants ont désigné sur le même bulletin de vote les élus au conseil municipal et les élus de la Communauté de communes, figurant en deux listes distinctes (une municipale, une communautaire), composées d'autant de femmes que d'hommes (parité) en alternance.

Dans ces communes, la liste obtenant le meilleur résultat a pu détenir 50 % des sièges, les autres sièges étant répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Les premiers des listes élues siègent au sein de l'intercommunalité.

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, a été organisé un scrutin majoritaire, plurinominal et à deux tours : les candidats se sont présentés sur une liste, mais les électeurs ont pu modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul. Les listes incomplètes et les candidatures individuelles ont été autorisées. Il n'y a pas eu d'obligation de parité hommes / femmes. Les conseillers communautaires ont été désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le maire puis le premier adjoint, le deuxième adjoint, etc...

➤ Recomposition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au 1^{er} janvier 2016 suite à la création d'une commune nouvelle

La création de la commune nouvelle « Mouilleron-Saint-Germain » au 1^{er} janvier 2016 a pour conséquence de modifier la répartition des conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

En application de l'article L5211-6-2 du CGCT, la commune nouvelle se voit attribuer un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus par chacune des communes concernées. Elle obtient 4 sièges au sein de l'organe délibérant.

Communes	Nombre de conseillers titulaires	Nombre de conseillers suppléants
ANTIGNY	2	
BAZOGES EN PAREDS	3	
LE BREUIL BARRET	2	
CEZAIS	1	1
LA CHAPELLE AUX LYS	1	1
LA CHATAIGNERAIE	6	
CHEFFOIS	2	
LOGE FOUGEREUSE	1	1
MARILLET	1	1
MENOMBLET	2	
MOILLERON ST GERMAIN	4	
ST HILAIRE DE VOUST	2	
ST MAURICE DES NOUES	2	
ST MAURICE LE GIRARD	2	
ST PIERRE DU CHEMIN	3	
ST SULPICE EN PAREDS	1	1
LA TARDIERE	3	
THOUARSAIS BOULDROUX	2	
Total	40	5

➤ La composition du Conseil réduite de 40 à 37 conseillers en novembre 2018 dans le cadre d'un accord local de répartition

Une décision du Conseil constitutionnel du 20 juin 2014, applicable aux opérations engagées à compter du 23 juin 2014, a revu la règle en imposant un principe de stricte égalité dans la répartition des sièges.

Lorsque le Conseil municipal d'au moins une des Communes membres est partiellement ou intégralement renouvelé, il devra être fait application de l'article L5211-6-1 actuellement en vigueur.

En effet, dans les Communes de moins de 1000 habitants, il doit être procédé à des élections complémentaires lorsque le Conseil municipal a perdu le tiers de ses membres, ce qui est le cas à Marillet depuis le 3 septembre 2018.

Par son arrêté n° 2018-DRCTAJ/3-640 du 9 novembre 2018, le Préfet de la Vendée a arrêté la composition du Conseil communautaire à 37 sièges - au lieu de 40 sièges auparavant (arrêté préfectoral n° 2013-DRCTAJ/3-682 en date du 25/10/2013), en entérinant l'accord local suivant :

Communes	Population municipale 2018	Nombre de conseillers titulaires	Nombre de conseillers suppléants
La Châtaigneraie	2 536	5	
Mouilleron Saint Germain	1 835	4	
Saint Pierre du Chemin	1 343	3	
La Tardière	1 307	2	
Bazoges en Pareds	1 175	2	
Antigny	1 057	2	
Cheffois	987	2	
Thouarsais Bouildroux	757	2	
Saint Maurice des Noues	659	2	
Breuil Barret	653	2	
Menomblet	646	2	
Saint Hilaire de Voust	633	2	
Saint Maurice le Girard	594	2	
Saint Sulpice en Pareds	422	1	1
Loge Fougereuse	379	1	1
Cezais	301	1	1
La Chapelle aux Lys	251	1	1
Marillet	111	1	1
TOTAL	15 646	37	5

➤ Les élus communautaires

- Les 8 vice-présidents :

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au 31/12/2015, Monsieur Daniel MOTTARD a été élu et installé 4^{ème} vice-président lors du Conseil communautaire du 10 février 2016.

Ordre	Prénom NOM
1 ^{er} vice-président	Valentin JOSSE
2 ^{ème} vice-président	Joseph BONNEAU
3 ^{ème} vice-président	Olivier BAZIREAU
4 ^{ème} vice-président	Daniel MOTTARD
5 ^{ème} vice-président	Christian CHATELIER
6 ^{ème} vice-président	Louis Marie BRIFFAUD
7 ^{ème} vice-président	Damien CRABEL
8 ^{ème} vice-président	Jean-Marie GIRAUD

- Les 40 délégués communautaires élus en avril 2014 :

COMMUNES	NOMBRE	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
		Yvon GOURMAUD, Maire

ANTIGNY	2	Valérie CHARBONNEAU
BAZOGES-EN-PAREDS	3	Eric RAMBAUD, Maire
		Damien RAGON
		Béatrice ANNÉREAU
BREUIL-BARRET	2	Louis Marie BRIFFAUD, Maire
		Michelle BODIN
CEZAIS	1	Jean-Claude PETORIN, Maire
LA CHAPELLE-AUX-LYS	1	Philippe BOISSON, Maire
LA CHATAIGNERAIE	6	Joseph BONNEAU, Maire
		Marie-Jeanne BENOIT
		Joël BONNAUD
		Hélène TURCAUD
		Laure BLUTEAU
		Patrick PARANTHOEN
CHEFFOIS	2	Jean-Marie GIRAUD, Maire
		Joël SIREAU
LOGE-FOUGEREUSE	1	Alain CAREIL, Maire
MARILLET	1	Geneviève BATY, Maire
MENOMBLET	2	Olivier BAZIREAU, Maire
		Bernard MOTTARD
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	4	Valentin JOSSE, Maire
		Stéphane PINEAU, Maire délégué
		Pascal COUSIN
		Murielle GUILLET
SAINT HILAIRE DE VOUST	2	Christian CHATELLIER, Maire
		Jean-Marie BATY
SAINT MAURICE-DES-NOUES	2	Christian GUENION, Maire
		Bertrand ROBINEAU
ST MAURICE-LE-GIRARD	2	Jacques BOUDAUD, Maire
		Jean PACTEAU
ST PIERRE-DU-CHEMIN	3	Daniel MOTTARD, Maire
		Anouck BALQUET
		Philippe ROCHER
ST SULPICE-EN-PAREDS	1	Marie-Chantal GUYONNET, Maire
LA TARDIERE	3	Damien CRABEIL, Maire
		Francine SOULLARD
		Denis THIBAUD
THOUARSAIS-BOUILDROUX	2	Claude CLERJAUD, Maire
		Cédric MOREAU
TOTAL	40	

Conformément à l'article 8 de la loi de réforme des collectivités territoriales, seules les communes regroupées au sein d'une communauté de communes ne disposant que d'un seul siège au sein du conseil communautaire doivent désigner un suppléant, soit pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie :

- Cezais : Madame Sophie BERGER,
- La Chapelle-aux-Lys : monsieur Claude CLERJAUD,
- Loge-Fougereuse : Madame Mélynda OUVARD,
- Marillet : Monsieur André CHOY,

- Saint Germain-l'Aiguiller : Madame Hélène MEUNIER,
- Saint Sulpice-en-Pareds : Monsieur Pascal BECOT

Le troisième alinéa de l'article L5211-6 du CGCT tel que modifié par la loi du 17/05/2013, prévoit que le conseiller suppléant est le conseiller qui serait amené à remplacer le conseiller titulaire en cas de vacance (due à une démission ou un décès, par exemple).

➤ Démissions de délégués communautaires

Pour l'application de l'article L2121-4 du CGCT, la démission d'un membre de l'organe délibération des EPCI est adressée au Président. La démission est définitive dès sa réception par le Président, qui en informe immédiatement le maire de la commune dont le membre démissionnaire est issu.

Si démission du Président ou d'un vice-président d'un EPCI, on applique la même procédure que pour les Maires et les adjoints (article L211-15 du CGCT). La démission prend effet à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé ou implicitement 1 mois après un nouvel envoi en RAR de la lettre de démission.

En 2014

- Par courrier en date du 19 décembre 2014, Monsieur Denis THIBAUD, élu de la commune de La Tardière a présenté sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

Par délibération du Conseil communautaire n°C001/2015, en date du 11/02/2015, monsieur Mickaël VERDON a été désigné élu communautaire de la Commune de La Tardière.

En 2015

- Par courrier en date du 15 juin 2015, Monsieur Damien RAGON, élu de la commune de Bazoges-en-Pareds a présenté sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

Par délibération du Conseil communautaire n°C119/2015, en date du 16/09/2015, madame Charlene BLANCHARD a été désignée élue communautaire de la Commune de Bazoges-en-Pareds.

En 2016

- Par courrier en date du 8 juillet 2016, madame Hélène TURCAUD, élue de la commune de La Châtaigneraie a présenté sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

A la suite de la démission de Madame Priscilla CHEVRIER sur le siège d'élue communautaire laissé vacant de Madame Hélène TURCAUD, adressée à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie le 22 juillet 2016 ; le Conseil communautaire en date du 21 septembre 2016 a pris acte de la vacance du siège relevant de la liste « La Châtaigneraie : construire l'avenir ensemble » (délibération n°C133/2016).

- Par courrier en date du 18 juillet 2016, Madame Laure BLUTEAU, élue de la commune de La Châtaigneraie a présenté sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

A la suite de la démission de Madame Valérie ARTAUD sur le siège d'élue communautaire laissé vacant de madame Laure BLUTEAU, adressée à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie le 18 juillet 2016 ; Madame Céline BELLEAU pourvoit le siège d'élue communautaire et est installée immédiatement dans ses fonctions au conseil communautaire en date du 21 septembre 2016 (délibération n°C132/2016).

* Le Préfet de la Vendée a accepté le 24 juin 2016, la démission de Monsieur Joseph BONNEAU en sa qualité de Maire de la commune de La Châtaigneraie. Monsieur Joseph BONNEAU reste conseiller municipal et communautaire et Vice-Président de La Communauté de Communes.

En 2017

- Par courrier en date du 25 octobre 2017, Madame Céline BELLEAU, élue de la commune de La Châtaigneraie a présenté sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

A la suite de cette démission, Madame Catherine ARNAUDEAU, a été désignée, sur le même siège, élue communautaire de la Commune de La Châtaigneraie par délibération en date du 18 octobre 2017 (n° C167/2017).

- Par courrier en date du 14 décembre 2017, Monsieur Patrick PARANTHOËN, élu de la commune de La Châtaigneraie a présenté sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

A la suite de cette démission, Monsieur Vital LEMASSON, a été désigné élu communautaire de la Commune de La Châtaigneraie par délibération en date du 20 décembre 2017 (délibération n° C223/2017).

- Par courrier en date du 21 décembre 2017, Monsieur Vital LEMASSON, élu de la commune de La Châtaigneraie a présenté sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

A la suite de cette démission, Monsieur Nicolas MAUPETIT, a été désigné élu communautaire de la Commune de La Châtaigneraie par délibération en date du 31 janvier 2018 (délibération n° C003/2018).

Les 37 délégués communautaires au 31/12/2018 :

COMMUNES	NOMBRE	CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
ANTIGNY	2	Yvon GOURMAUD Maire
		Valérie CHARBONNEAU
BAZOGES-EN-PAREDS	2	Eric RAMBAUD Maire
		Béatrice ANNEREAU
BREUIL-BARRET	2	Louis Marie BRIFFAUD Maire
		Michelle BODIN
CEZAIS	1	Jean-Claude PETORIN, Maire
LA CHAPELLE-AUX-LYS	1	Philippe BOISSON Maire
LA CHATAIGNERAIE	5	Joseph BONNEAU
		Marie-Jeanne BENOIT
		Joël BONNAUD
		Catherine ARNAUDEAU
		Nicolas MAUPETIT Maire
CHEFFOIS	2	Jean-Marie GIRAUD Maire
		Joël SIREAU
LOGE-FOUGEREUSE	1	Alain CAREIL Maire
MARILLET	1	Geneviève BATY Maire
MENOMBLET	2	Olivier BAZIREAU Maire
		Bernard MOTTARD
	4	Valentin JOSSE Maire

MOUILLERON-SAINT-GERMAIN		Stéphane PINEAU	Maire délégué
		Murielle GUILLET	
		Pascal COUSIN	
SAINT HILAIRE-DE-VOUST	2	Christian CHATELLIER	Maire
		Jean-Marie BATY	
SAINT MAURICE-DES-NOUES	2	Christian GUENION	Maire
		Bertrand ROBINEAU	
ST MAURICE-LE-GIRARD	2	Jacques BOUDAUD	Maire
		Jean PACTEAU	
ST PIERRE-DU-CHEMIN	3	Daniel MOTTARD	Maire
		Anouck BALQUET	
		Jean-Michel VERDON	
ST SULPICE-EN-PAREDS	1	Marie-Chantal GUYONNET	Maire
LA TARDIERE	2	Damien CRABEL	Maire
		Francine SOULLARD	
THOUARSAIS-BOUILDROUX	2	Claude CLERJAUD	Maire
		Cédric MOREAU	
TOTAL	37		



M. Valentin JOSSE,
Commission Aménagement du territoire.



M. Joseph BONNEAU,
Commission Activités économiques.

	<p>M. Olivier BAZIREAU, Commission Agriculture, Ruralité et Environnement.</p>
	<p>M. Daniel MOTTARD, Commission Action Sociale.</p>
	<p>M. Christian CHATELLIER, Commission Enfance et Jeunesse.</p>
	<p>M. Louis-Marie BRIFFAUD, Commission Culture et Tourisme.</p>

	<p>M. Damien CRABEL, Commission Sport et Communication.</p>
	<p>M. Jean-Marie GIRAUD, Commission Travaux.</p>

		
<p>GOURMAUD Yvon Antigny</p>	<p>CHARBONNEAU Valérie Antigny</p>	<p>ANNEREAU Béatrice Bazoges-en-Pareds</p>

		
<p>SIREAU Joël Cheffois</p>	<p>BODIN Michelle Breuil-Barret</p>	<p>PETORIN Jean-Claude Cezais</p>
		
<p>SOULLARD Francine La Tardière</p>	<p>BOISSON Philippe La Chapelle-aux-Lys</p>	<p>BENOIT Marie-Jeanne La Châtaigneraie</p>
		
<p>BONNAUD Joël La Châtaigneraie</p>	<p>ARNAUDEAU Catherine La Châtaigneraie</p>	<p>MAUPETIT Nicolas La Châtaigneraie</p>



MOREAU Cédric
Thouarsais-Bouildroux



CLERJAUD Claude
Thouarsais-Bouildroux



CAREIL Alain
Loge-Fougereuse



BATY Geneviève
Marillet



MOTTARD Bernard
Menomblet



COUSIN Pascal
Mouilleron-Saint-Germain



GUILLET Murielle
Mouilleron-Saint-Germain



PINEAU Stéphane
Mouilleron-Saint-Germain



BATY Jean-Marie
Saint Hilaire-de-Voust



GUENION Christian
Saint Maurice-des-Noues



ROBINEAU Bertrand
Saint Maurice-des-Noues



BOUDAUD Jacques
Saint Maurice-le-Girard



PACTEAU Jean
Saint Maurice-le-Girard



BALQUET Anouck
Saint Pierre-du-Chemin



VERDON Jean-Michel
Saint Pierre-du-Chemin



GUYONNET Marie-Chantal
Saint Sulpice-en-Pareds

↻ Les délégations de compétences du Conseil au Président modifiées par délibérations n° C028/2018 en date du 7/03/2018 et n° C158/2018 en date du 17/10/2018.

Le Conseil communautaire a décidé le 7 mars 2018 d'abroger, la délibération n°C217/2017, en date du 15/11/2017 et d'approuver les délégations de compétences au Président, tel que présenté dans le tableau ci-dessous (valables jusqu'au 15 mars 2018) :

N°	Délégations de compétence du Conseil au Président	
1P	Toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance, conventions de transaction et groupements de commande (pour le montant concernant la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie) - travaux, - fournitures, - services et prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, etc...)	Montant global inférieur à 50 000 € HT
2P	Toute décision relative à la passation, la préparation, l'exécution et le règlement de contrats d'assurance et à l'acceptation et la perception des indemnités de sinistre y afférant	
3P	Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions relatives aux installations d'assainissement autonomes	
4P	Toute décision concernant la conclusion de prises à disposition, baux, conventions d'occupation, prêts portant sur les biens immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Communauté de Communes ,	à titre onéreux pour toute durée inférieure ou égale à 8 jours consécutifs, ou à titre gratuit quelle qu'en soit la durée.
5P	Toute décision relative aux demandes et acceptations de subventions au profit de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, par voie d'arrêté.	
6P	Toute décision concernant des actions en justice - en demande ou en défense, - en action ou en intervention, - devant les juridictions administratives ou judiciaires - en 1 ^{ère} instance, appel ou cassation, - y compris dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile - et règlement de tous frais de justice afférents	
7P	Toute décision concernant des bourses, prix et autres allocations relatives à des manifestations culturelles ou sportives (bon mise à l'honneur, bon d'achats...), dans la limite de	Inférieur à 500 € par attribution individuelle
8P	Toute décision concernant l' acceptation de dons et legs	
9P	Toute décision concernant la création, la modification, la suppression de régies comptables (avances et/ou recettes) nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
10P	Toute décision concernant l'allocation de gratification aux stagiaires dans les limites légales, Toutes décisions relatives aux conventions avec l'Etat ou tout autre organisme dans le cadre de l'accès, l'accompagnement, l'insertion vers l'emploi (conventions de stage, convention type Contrat Accompagnement à l'Emploi, contrat avenir, Contrat Initiative Emploi, etc...), Toutes décisions relatives aux conventions avec Pôle Emploi donnant lieu à une recette pour prestations d'évaluations	
11P	Toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (remplacement de fonctionnaires indisponibles : maladie, maternité, temps partiel...)	
12P	Toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° et article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité)	

13P	Toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984)
14P	Toute décision concernant le recrutement dans le cadre l'article 3-3°, 4° de la loi 84-54 du 26/01/1984 (temps non complet inférieur au mi-temps dans un EPCI dont la moyenne arithmétique des habitants est inférieure à 1 000)
15P	Toute décision concernant la nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
16P	Toute décision relative aux demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, autorisation de travaux ...)
17P	Toute décision relative à la mise en œuvre de tous actes de poursuites concernant le recouvrement des produits locaux
18P	Toute décision relative à la mise en place et à la tarification des produits d'accueil au Domaine Saint Sauveur
19P	Toute décision relative au fonctionnement et à la tarification du dispositif « Des aventures à cueillir » proposé par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie aux accueils de loisirs et/ou aux groupes encadrés
20P	Toute décision relative aux mesures de fermeture ou de réouverture des équipements communautaires , pour motif d'intérêt général et à l'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine communautaire située à La Châtaigneraie
21P	Toute décision relative à l'application du Plan de Formation du personnel de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie établi dans le respect du règlement de formation
22P	Toute décision relative à l'attribution de participations communautaires aux activités du territoire en application du règlement approuvé par le Conseil communautaire, ainsi qu'à toute modification ponctuelle des simples modalités des règlements approuvés par le Conseil communautaire.
23P	Toute décision relative à l'attribution d'aides complémentaire au programme « Habiter Mieux » piloté par l'ANAH
24P	Toute décision relative à la cession de bien mobilier à titre onéreux ou à titre gratuit, d'une valeur vénale inférieure ou égale à 4 600 euros.
25P	Droit de préemption urbain : toute décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain dont la Communauté de communes est titulaire.
26P	Toute décision relative à la sortie de fonds appartenant aux collections du réseau intercommunal des bibliothèques (albums, BD, romans, DVD...) ainsi que toute décision relative au don, cession, recyclage ou destruction, de part leur caractère obsolète, des exemplaires concernés.

Le Conseil communautaire a décidé de modifier comme suit les délégations accordées au Président à compter du 22 octobre 2018 (date du caractère exécutoire de la délibération du 17 octobre 2018) :

N°	Délégations de compétence du Conseil au Président	
1P	Toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance, conventions de transaction et groupements de commande (pour le montant concernant la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie) - travaux, - fournitures, - services et prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, etc...)	Montant global inférieur à 50 000 € HT
	Toute décision concernant l'évolution des délais d'exécution de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance, conventions de transaction et groupements de commande (pour le montant concernant la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie) - travaux, - fournitures, - services et prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, etc...)	Montant global supérieur ou égal à 50 000 € HT
3P	Toute décision relative à la passation, la préparation, l'exécution et le règlement de contrats d'assurance et à l'acceptation et la perception des indemnités de sinistre y afférant	
3P	Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions relatives aux installations d'assainissement autonomes	
4P	Toute décision concernant la conclusion de prises à disposition, baux, conventions d'occupation, prêts portant sur les biens immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Communauté de Communes ,	à titre onéreux pour toute durée inférieure ou égale à 8 jours consécutifs , ou à titre gratuit quelle qu'en soit la durée.
5P	Toute décision relative aux demandes et acceptations de subventions au profit de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie pourront faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, par voie d'arrêté.	
6P	Toute décision concernant des actions en justice - en demande ou en défense, - en action ou en intervention, - devant les juridictions administratives ou judiciaires - en 1 ^{ère} instance, appel ou cassation, - y compris dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile - et règlement de tous frais de justice afférents	
7P	Toute décision concernant des bourses, prix et autres allocations relatives à des manifestations culturelles ou sportives (bon mise à l'honneur, bon d'achats...), dans la limite de	Inférieur à 500 € par attribution individuelle
8P	Toute décision concernant l' acceptation de dons et legs	
9P	Toute décision concernant la création, la modification, la suppression de régies comptables (avances et/ou recettes) nécessaires au fonctionnement des services communautaires	
10P	Toute décision concernant l'allocation de gratification aux stagiaires dans les limites légales, Toutes décisions relatives aux conventions avec l'Etat ou tout autre organisme dans le cadre de l'accès, l'accompagnement, l'insertion vers l'emploi (conventions de stage,	

	convention type Contrat Accompagnement à l'Emploi, contrat avenir, Contrat Initiative Emploi, etc...), Toutes décisions relatives aux conventions avec Pôle Emploi donnant lieu à une recette pour prestations d'évaluations
11P	Toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (remplacement de fonctionnaires indisponibles : maladie, maternité, temps partiel...)
12P	Toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° et article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité)
13P	Toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984)
14P	Toute décision concernant le recrutement dans le cadre l'article 3-3°, 4° de la loi 84-54 du 26/01/1984 (temps non complet inférieur au mi-temps dans un EPCI dont la moyenne arithmétique des habitants est inférieure à 1 000)
15P	Toute décision concernant la nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
16P	Toute décision relative aux demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, autorisation de travaux ...)
17P	Toute décision relative à la mise en œuvre de tous actes de poursuites concernant le recouvrement des produits locaux
18P	Toute décision relative à la mise en place et à la tarification des produits d'accueil au Domaine Saint Sauveur
19P	Toute décision relative au fonctionnement et à la tarification du dispositif « Des aventures à cueillir » proposé par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie aux accueils de loisirs et/ou aux groupes encadrés
20P	Toute décision relative aux mesures de fermeture ou de réouverture des équipements communautaires , pour motif d'intérêt général et à l'élaboration du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la piscine communautaire située à La Châtaigneraie
21P	Toute décision relative à l'application du Plan de Formation du personnel de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie établi dans le respect du règlement de formation
22P	Toute décision relative à l'attribution de participations communautaires aux activités du territoire en application du règlement approuvé par le Conseil communautaire, ainsi qu'à toute modification ponctuelle des simples modalités des règlements approuvés par le Conseil communautaire.
23P	Toute décision relative à l'attribution d'aides complémentaire au programme « Habiter Mieux » piloté par l'ANAH
24P	Toute décision relative à la cession de bien mobilier à titre onéreux ou à titre gratuit, d'une valeur vénale inférieure ou égale à 4 600 euros.
25P	Droit de préemption urbain : toute décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain dont la Communauté de communes est titulaire.
26P	Toute décision relative à la sortie de fonds appartenant aux collections du réseau intercommunal des bibliothèques (albums, BD, romans, DVD...) ainsi que toute décision relative au don, cession, recyclage ou destruction, de part leur caractère obsolète, des exemplaires concernés.
27P	Toute décision relative à la conclusion de conventions de partenariat avec la Région des Pays de la Loire autorisant cette dernière à intervenir en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles , en complément des aides et des régimes d'aides mis en place par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;

Le Président de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie rend compte de l'exercice de ses délégations devant le Conseil communautaire et conformément à l'article L5211-10 alinéa 6 du CGCT, ces attributions déléguées peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents, par voie d'arrêté.

- Délégations de fonction et de signature accordées par le Président aux vice-présidents au cours de l'année 2018, sur autorisation reçue du Conseil communautaire :

Arrêté n°	Délégations aux Vice-Présidents	Vice-Présidents	Période
A2018/022 A2018/023 A2018/024	<p>1/ En matière de pouvoirs propres du Président :</p> <p>Pour prendre tous actes afférant à l'exécution des délibérations du Conseil et du Bureau,</p> <p>Pour prendre tous actes relatifs à la gestion courante du personnel afférant à ses attributions en qualité d'autorité territoriale.</p> <p>2/ En matière d'attributions confiées par l'organe délibérant au Président :</p> <p>Pour toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance et conventions de transaction (travaux, fournitures, services et maîtres d'œuvre) pour tout montant global inférieur à 50 000 € HT,</p> <p>Pour toute décision concernant la conclusion de baux et conventions d'occupation portant sur les biens du patrimoine de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, à titre onéreux pour toute durée inférieure ou égale à 8 jours, ou à titre gratuit,</p> <p>Pour toute décision concernant des actions en justice (en demande ou en défense, en action ou en intervention, devant les juridictions administratives ou judiciaires, en 1^{ère} instance, appel ou cassation, y compris dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile et règlement de tous frais de justice afférents),</p> <p>Pour toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (remplacement de fonctionnaires indisponibles : maladie, maternité, temps partiel...),</p> <p>Pour toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° et article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité),</p> <p>Pour toute décision concernant la création, la modification, la suppression de régies comptables (avances et / ou recettes) nécessaires au fonctionnement des services communautaires,</p> <p>Pour toute décision relative aux mesures de fermeture ou de réouverture des équipements communautaires, pour motif d'intérêt général et à l'élaboration du PODSS de la piscine communautaire située à La Châtaigneraie,</p> <p>Pour toute décision concernant l'allocation de gratification aux stagiaires dans les limites légales ainsi que pour toutes décisions relatives aux conventions avec l'Etat ou tout autre organisme dans le cadre de l'accès, l'accompagnement, l'insertion vers l'emploi (conventions de stage, convention type Contrat Accompagnement à l'emploi, contrat avenir, Contrat Initiative Emploi, etc...) et , pour toutes décisions relatives aux conventions avec Pôle Emploi donnant lieu à une recette pour prestations d'évaluations,</p> <p>Pour toute décision relative aux demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, autorisation de travaux...),</p> <p>Pour toute décision relative à l'application du Plan de Formation du Personnel de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie établi dans le respect du règlement de formation,</p> <p>Pour toute décision relative à l'attribution de Participations Communautaires aux Activités du Territoire en application du règlement approuvé par le Conseil</p>	<p>Monsieur Joseph BONNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Louis-Marie BRIFFAUD et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Jean-Marie Giraud</p>	<p>Du 28 avril 2018 au 27 mai 2018</p>

	<p>communautaire, ainsi qu'à toute modification ponctuelle des simples modalités des règlements approuvés par le Conseil communautaire,</p> <p>Pour toute décision relative à l'attribution d'aides complémentaires au programme « Habiter mieux » piloté par l'ANAH,</p> <p>Pour toute décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain dont la Communauté de communes est titulaire.</p>		
<p>A2018/043</p> <p>A2018/044</p>	<p>1/ En matière de pouvoirs propres du Président :</p> <p>Pour prendre tous actes afférant à l'exécution des délibérations du Conseil et du Bureau,</p> <p>Pour prendre tous actes relatifs à la gestion courante du personnel afférant à ses attributions en qualité d'autorité territoriale.</p> <p>2/ En matière d'attributions confiées par l'organe délibérant au Président :</p> <p>Pour toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance et conventions de transaction (travaux, fournitures, services et maîtres d'œuvre) pour tout montant global inférieur à 50 000 € HT,</p> <p>Pour toute décision concernant la conclusion de baux et conventions d'occupation portant sur les biens du patrimoine de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, à titre onéreux pour toute durée inférieure ou égale à 8 jours, ou à titre gratuit,</p> <p>Pour toute décision concernant des actions en justice (en demande ou en défense, en action ou en intervention, devant les juridictions administratives ou judiciaires, en 1^{ère} instance, appel ou cassation, y compris dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile et règlement de tous frais de justice afférents),</p> <p>Pour toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (remplacement de fonctionnaires indisponibles : maladie, maternité, temps partiel...),</p> <p>Pour toute décision concernant le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions fixées à l'article 3-1° et article 3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité),</p> <p>Pour toute décision concernant la création, la modification, la suppression de régies comptables (avances et / ou recettes) nécessaires au fonctionnement des services communautaires,</p> <p>Pour toute décision relative aux mesures de fermeture ou de réouverture des équipements communautaires, pour motif d'intérêt général et à l'élaboration du POSS de la piscine communautaire située à La Châtaigneraie,</p> <p>Pour toute décision concernant l'allocation de gratification aux stagiaires dans les limites légales ainsi que pour toutes décisions relatives aux conventions avec l'Etat ou tout autre organisme dans le cadre de l'accès, l'accompagnement, l'insertion vers l'emploi (conventions de stage, convention type Contrat Accompagnement à l'emploi, contrat avenir, Contrat Initiative Emploi, etc...) et , pour toutes décisions relatives aux conventions avec Pôle Emploi donnant lieu à une recette pour prestations d'évaluations,</p> <p>Pour toute décision relative aux demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, autorisation de travaux...),</p> <p>Pour toute décision relative à l'application du Plan de Formation du Personnel de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie établi dans le respect du règlement de formation,</p> <p>Pour toute décision relative à l'attribution de Participations Communautaires aux Activités du Territoire en application du règlement approuvé par le Conseil communautaire, ainsi qu'à toute modification ponctuelle des simples modalités des règlements approuvés par le Conseil communautaire,</p> <p>Pour toute décision relative à l'attribution d'aides complémentaires au programme « Habiter mieux » piloté par l'ANAH,</p>	<p>Monsieur Joseph BONNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Damien CRABEL</p>	<p>Du 11 août 2018 au 19 août 2018</p>

	Pour toute décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain dont la Communauté de communes est titulaire.		
A2018/123	Pour : la conclusion, le 14 décembre 2018 en l'office notarial de La Châtaigneraie, d'une cession de quatre parcelles n° 1595, 1593, 1577 et 1588 sises sur la ZAE Les Pinières à Saint-Hilaire-de-Voust au profit du Département de la Vendée.	Monsieur Christian CHATELLIER	Le 14 décembre 2018

- Délégation de signature aux Directeurs des services, de plein droit :

Arrêté n°	Délégations aux Directeurs	DG/DGA	Période
A2017/069	<p>1/ En matière de pouvoirs propres du Président : La signature des mandats et titres incluant certification de la conformité des pièces justificatives produites à l'appui,</p> <p>La signature des congés des agents de la Communauté de Communes hormis les siens,</p> <p>La signature des ordres de missions des agents de la Communauté de Communes et des états de frais de déplacement hormis les siens</p> <p>La signature des états récapitulatifs des astreintes, des heures supplémentaires et des heures complémentaires du personnel,</p> <p>Les déclarations d'accidents du travail et tout document relatif à leur indemnisation (URSSAF, assurance, ...),</p> <p>Les attestations d'employeurs et les attestations ASSEDIC,</p> <p>Les déclarations de charges sociales,</p> <p>La signature des contrats pour remplacement des agents indisponible et des contrats saisonniers,</p> <p>La signature des arrêtés de maladie des agents de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.</p> <p>2/ En matière d'attributions confiées par l'organe délibérant au Président : Les décisions concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance et conventions de transaction (travaux, fournitures, services et maîtres d'œuvre) pour tout montant global inférieur à 4 000 € HT,</p>	Bertrand de La Bonnellière, DGS	Pour toute la durée du mandat
A2017/058	<p>1/ En matière de pouvoirs propres du Président : La signature des mandats et titres incluant certification de la conformité des pièces justificatives produites à l'appui,</p> <p>La signature des congés des agents de la Communauté de Communes hormis les siens,</p> <p>La signature des ordres de missions des agents de la Communauté de Communes et des états de frais de déplacement hormis les siens</p> <p>La signature des états récapitulatifs des astreintes, des heures supplémentaires et des heures complémentaires du personnel,</p> <p>Les déclarations d'accidents du travail et tout document relatif à leur indemnisation (URSSAF, assurance, ...),</p> <p>Les attestations d'employeurs et les attestations ASSEDIC,</p> <p>Les déclarations de charges sociales.</p> <p>La signature des contrats pour remplacement des agents indisponible et des contrats saisonniers</p> <p>2/ En matière d'attributions confiées par l'organe délibérant au Président : Les décisions concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance et conventions de transaction (travaux, fournitures, services et maîtres d'œuvre) pour tout montant global inférieur à 4 000 € HT,</p>	Philippe Villa, DGA	Pour toute la durée du mandat

➤ Les délégations de compétences du Conseil au Bureau (modifiées par délibérations n°C099/2018 en date du 13/06/2018 et n°C166/2018 en date du 12/12/2018)

Le Conseil communautaire a décidé le 13 juin 2018 d'abroger, la délibération n°C218/2017, en date du 15/11/2017 et d'approuver les délégations de compétences au Bureau, tel que présenté dans le tableau ci-dessous (valables jusqu'au 20 décembre 2018) :

N°	Délégations de compétence du Conseil au Bureau	
1B	Toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance, conventions de transaction, adhésion aux groupements de commande (pour le montant concernant la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie) - travaux, - fournitures, - services et prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, etc...)	Montant global de 50 000 € à 90 000 € HT
2B	Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions relatives aux réseaux (eau, électricité, éclairage, gaz, télécommunication...)	
3B	Foncier : toute décision relative aux achats – ventes – cessions gratuites – échanges - expropriation – de tous biens immobiliers d'une valeur vénale inférieure à 90 000 € (HT ou net vendeur) :	
4B	Toute décision concernant la négociation et l'octroi d'indemnités aux exploitants des parcelles achetées ou cédées par la Communauté de Communes.	
5B	Toute décision relative à la conclusion d'avenants à la convention cadre de surveillance et de maîtrise foncière, relative aux projets de zones d'activités économiques ou d'extension de ces zones conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)	
6B	Toute décision concernant la conclusion de mises à disposition, baux et conventions d'occupation portant sur les biens du patrimoine de la Communauté de Communes,	à titre onéreux pour une durée supérieure à 8 jours consécutifs et inférieure ou égale à 12 ans
7B	Toute décision concernant la mise à disposition par des tiers auprès de la Communauté de Communes de biens à titre gratuit	
7B 8B	Toute décision concernant l'occupation par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en qualité de preneur à titre gratuit ou à titre onéreux et dont le loyer ou la redevance annuel est inférieur à 12 000 € (seuil de consultation de France Domaines) de tous bâtiments, locaux ou terrains sous réserve que le contrat ou la concession porte sur une durée inférieure à 12 ans.	
8B 9B	Toute décision concernant l'autorisation de contracter les emprunts dans la limite des sommes inscrites au budget	
9B 10B	Toute décision concernant les garanties d'emprunt au profit des bailleurs sociaux	
10B 11B	Toute décision concernant l'autorisation de contracter des lignes de trésorerie	
11B 12B	Toute décision concernant des réductions, dégrèvements, admissions en non valeur ou annulation de dette, rachat de billets invendus	
12B 13B	Toute décision concernant des bourses, prix et autres allocations relatives à des manifestations culturelles ou sportives (bon mise à l'honneur, bon d'achats...), dans la limite de	De 500 € à 2 000 € par attribution individuelle
13B 14B	Toute décision concernant les admissions en non-valeurs et en créances éteintes soumises, pour accord, par le Trésorier Public	
14B 15B	Acceptation de la réforme ou de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Communauté de communes d'une valeur inférieure à 5 000 €	
15B 16B	Toute décision concernant le fonctionnement de la piscine intercommunale de La Châtaigneraie (organisation des cours de natation, conventions avec tout organisme utilisateur de l'équipement, fixation des heures et périodes d'ouverture,...)	
16B 17B	Toute décision concernant l'organisation de la natation scolaire, de la prévention routière et des interventions musicales en milieu scolaire (projet pédagogique, demandes d'agrément , conventions avec tous organismes concernés : inspection de l'éducation nationale, ...)	

17B 18B	Toute décision concernant le fonctionnement des accueils de loisirs et accueils de jeunes (conventions CAF, conventions MSA ...)
18B 19B	Toute décision concernant l'approbation, le renouvellement et la modification des règlements intérieurs relatifs à-tous les équipements et services de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
19B 20B	Toute décision relative à la tarification annuelle des charges « Ordures ménagères » dues par les occupants des bâtiments collectifs intercommunaux
20B 21B	Toute décision relative à l'attribution des fonds de concours en application du règlement approuvé par le Conseil communautaire
21B 22B	En zone d'activités économiques : toute décision concernant la fixation de la surface maximum constructible des lots cessibles, par application du règlement de la zone.
22B 23B	Toute décision concernant les règlements de mise à disposition de moyens mis en commun entre la Communauté de communes et ses communes membres volontaires, sur le fondement de l'article L 5211-4-3 du CGCT

Le Conseil communautaire a décidé de modifier comme suit, à compter du 21 décembre 2018 (date du caractère exécutoire de la délibération du 12 décembre 2018), les délégations de compétences attribuées au Bureau :

N°	Délégations de compétence du Conseil au Bureau	
1B	Toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement de toutes les conventions ou accords-cadres relatifs à la commande publique ainsi que des marchés publics dont avenants, actes de sous-traitance, conventions de transaction, adhésion aux groupements de commande (pour le montant concernant la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie) - travaux, - fournitures, - services et prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, etc...)	Montant global de 50 000 € à 90 000 € HT
2B	Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions relatives aux réseaux (eau, électricité, éclairage, gaz, télécommunication ...)	
3B	Foncier : toute décision relative aux achats – ventes – cessions gratuites – échanges - expropriation – de tous biens immobiliers d'une valeur vénale inférieure à 90 000 € (HT ou net vendeur) :	
4B	Toute décision concernant la négociation et l'octroi d'indemnités aux exploitants des parcelles achetées ou cédées par la Communauté de Communes.	
5B	Toute décision relative à la conclusion d'avenants à la convention cadre de surveillance et de maîtrise foncière, relative aux projets de zones d'activités économiques ou d'extension de ces zones conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)	
6B	Toute décision concernant la conclusion de misés à disposition, baux et conventions d'occupation portant sur les biens du patrimoine de la Communauté de Communes,	à titre onéreux pour une durée supérieure à 8 jours consécutifs et inférieure ou égale à 12 ans
7B	Toute décision concernant la mise à disposition par des tiers auprès de la Communauté de Communes de biens à titre gratuit	
8B	Toute décision concernant l' occupation par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en qualité de preneur à titre gratuit ou à titre onéreux et dont le loyer ou la redevance annuel est inférieur à 12 000 € (seuil de consultation de France Domaines) de tous bâtiments, locaux ou terrains sous réserve que le contrat ou la concession porte sur une durée inférieure à 12 ans.	
9B	Toute décision concernant l'autorisation de contracter les emprunts dans la limite des sommes inscrites au budget	
10B	Toute décision concernant les garanties d'emprunt au profit des bailleurs sociaux	
11B	Toute décision concernant l'autorisation de contracter des lignes de trésorerie	
12B	Toute décision concernant des réductions, dégrèvements, admissions en non valeur ou annulation de dette, rachat de billets invendus	
13B	Toute décision concernant des bourses, prix et autres allocations relatives à des manifestations culturelles ou sportives (bon mise à l'honneur, bon d'achats...), dans la limite de	De 500 € à 2 000 € par attribution individuelle
14B	Toute décision concernant les admissions en non-valeurs et en créances éteintes soumises, pour accord, par le Trésorier Public	
15B	Acceptation de la réforme ou de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Communauté de communes d'une valeur inférieure à 5 000 €	
16B	Toute décision concernant le fonctionnement de la piscine intercommunale de La Châtaigneraie (organisation des cours de natation, conventions avec tout organisme utilisateur de l'équipement, fixation des heures et périodes d'ouverture,...)	
17B	Toute décision concernant l' organisation de la natation scolaire, de la prévention routière et des interventions musicales en milieu scolaire (projet pédagogique, demandes d'agrément , conventions avec tous organismes concernés : inspection de l'éducation nationale, ...)	
18B	Toute décision concernant le fonctionnement des accueils de loisirs et accueils de jeunes (conventions CAF, conventions MSA ...)	

19B	Toute décision concernant l'approbation, le renouvellement et la modification des règlements intérieurs relatifs à-tous les équipements et services de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
20B	Toute décision relative à la tarification annuelle des charges « Ordures ménagères » dues par les occupants des bâtiments collectifs intercommunaux
21B	Toute décision relative à l'attribution des fonds de concours en application du règlement approuvé par le Conseil communautaire
22B 21B	En zone d'activités économiques : toute décision concernant la fixation de la surface maximum constructible des lots cessibles, par application du règlement de la zone.
23B 22B	Toute décision concernant les règlements de mise à disposition de moyens mis en commun entre la Communauté de communes et ses communes membres volontaires, sur le fondement de l'article L 5211-4-3 du CGCT

➤ En 2018, le Conseil communautaire s'est réuni 8 fois.

C) Le Bureau et le Président

➤ Composition du Bureau

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, 4^{ème} vice-président et membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au 31/12/2015, le Conseil communautaire du 10 février 2016 a procédé à l'élection et à l'élection de Monsieur Daniel MOTTARD, 4^{ème} vice-président (délibération n°C003/2016)

Par délibération n°C004/2016, en date du 10 février 2016, le Conseil communautaire a décidé de maintenir le nombre de membres du bureau communautaire à 9 :

- 1 Président : M. Eric RAMBAUD
- 8 Vice-Présidents :

Ordre	Prénom NOM	Vice-référent de commission	Président de	Délégations de fonctions du Président aux vice-présidents (en cas d'empêchement) à compter du 12.05.2014 Domaines :	Arrêté de délégation de fonctions
1^{er} vice-président	Valentin JOSSE	Aménagement du territoire	du	- Préparer, animer et assurer le suivi des dossiers relevant de la compétence statutaire de la Communauté de communes afférant à la commission dont il a la présidence, - Prendre et signer les actes y afférents qui sont les suivants : convocations, comptes rendus et courriers non décisionnels définis comme étant des actes non créateurs de droit et ne faisant pas grief	N°081/2014
2^{ème} vice-président	Joseph BONNEAU	Activités économiques, industrielles, artisanales et commerciales	et		N°082/2014
3^{ème} vice-président	Olivier BAZIREAU	Agriculture, ruralité et environnement			N°083/2014
4^{ème} vice-président	Daniel MOTTARD	Action Sociale			N°003/2016
5^{ème} vice-président	Christian CHATELLIER	Enfance, Jeunesse			N°085/2014
6^{ème} vice-président	Louis Marie BRIFFAUD	Culture et Tourisme			N°086/2014
7^{ème} vice-président	Damien CRABEL	Communication et Sport			N°087/2014
8^{ème} vice-président	Jean-Marie GIRAUD	Travaux, voirie, bâtiments, véhicules...			N°088/2014

➡ En 2017, le Bureau communautaire s'est réuni 32 fois dont 9 fois avec l'ensemble des Maires du Pays de La Châtaigneraie.

D) Organes internes

La délibération institutive n°C042/2014 en date du 23 avril 2014 portant création des commissions thématiques intercommunales a été modifiée par la délibération du Conseil communautaire n°C134/2016 en date du 21 septembre 2016.

Les commissions consultatives ont été ouvertes aux conseillers suppléants et aux conseillers municipaux non délégués communautaires.

➡ Composition des commissions au 31 décembre 2018 :

Dans le cadre du nouvel accord local (arrêté n° 2018-DRCTAJ/3-640 en date du 9 novembre 2018), ayant entraîné la suppression des sièges de Monsieur Mickaël VERDON et de Madame Charlène BLANCHARD, le Conseil communautaire a pris acte dans la délibération n° C165/2018 en date du 12 décembre 2018, du fait qu'aucune personne ne s'est portée candidate pour siéger au sein des commissions consultatives.

La délibération n°C033/2019 du Conseil communautaire en date du 6 mars 2019 a supprimé la Commission « tourisme ».

E) Les représentations au sein des organismes intérieurs et extérieurs

➡ Organismes intérieurs

COMMISSION	MEMBRE DE DROIT	TITULAIRES REQUIS (incluant les membres de droit).	SUPPLEANTS REQUIS	MEMBRES	DECISIONS	DATE	AGENTS
ORGANISMES INTERIEURS							
COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »	Président de l'EPCI			JOSSE Valentin	Délégation	12/12/2018	CAPITAINE Emmanuelle
				CLERJAUD Claude			
				VERDON Jean-Michel			
				MOTTARD Daniel			
				PACTEAU Jean			
				BATY Geneviève			
				CRABEL Damien			
				BATY Jean-Marie			
				GOURMAUD Yvon			
				BOUDAUD Jacques			
				GUYONNET Marie-Chantal			
MAUPETIT Nicolas							
COMMISSION « ACTIVITES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES »	Président de l'EPCI			BONNEAU Joseph	Délégation C165/2018	12/12/2018	GERBAUD Véronique
				GOURMAUD Yvon			
				BONNEAU Joël			
				JOSSE Valentin			
				BAZIREAU Olivier			
				SIREAU Joël			
				BALQUET Anouck			
				GUENION Christian			
				BATY Jean-Marie			
				CRABEL Damien			
				CAREIL Alain			
MAUPETIT Nicolas							
COMMISSION « AGRICULTURE, RURALITE ET ENVIRONNEMENT »	Président de l'EPCI			BAZIREAU Olivier	Délégation C094/2014	30/06/2014	DE LA BONNELIERE Bertrand
				GUENION Christian			
				CLERJAUD Claude			
				BODIN Michelle			
				GUYONNET Marie-Chantal			
				BOUDAUD Jacques			
				VERDON Jean-Michel			

				PETORIN Jean-Claude									
				GUILLET Murielle									
				SOULLARD Francine									
				JOSSE Valentin									
				BATY Geneviève									
				PINEAU Stéphane									
COMMISSION « ACTION SOCIALE »	Président de l'EPCI			MOTTARD Daniel			FORT Christa (CIAS) CHATELLIER Fabiola						
				BOUDAUD Jacques									
				CHARBONNEAU Valérie									
				Baty Jean-Marie									
				SOULLARD Francine									
				GUILLET Murielle									
				BENOIT Marie-Jeanne									
				BOISSON Philippe									
				BAZIREAU Olivier									
				BODIN Michelle									
COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE »	Président de l'EPCI			CHATELLIER Christian			AUDUREAU Julien						
				ANNEREAU Béatrice									
				BALQUET Anouck									
				SOULLARD Francine									
				PINEAU Stéphane									
				GUILLET Murielle									
				BODIN Michelle									
				SIREAU Joël									
				CHARBONNEAU Valérie									
				ROBINEAU Bertrand									
				MOTTARD Bernard									
				COMMISSION « TOURISME »				Président de l'EPCI			BRIFFAUD Louis-Marie		
BOUDAUD Jacques													
ANNEREAU Béatrice													
BONNAUD Joël													
BENOÎT Marie-Jeanne													
MOTTARD Daniel													
COMMISSION « MUTUALISATION »	Président de l'EPCI			RAMBAUD Eric	C069/2014	14/05/2014	VILLA Philippe						
				BATY Geneviève									
				ROBINEAU Bertrand									
				PINEAU Stéphane									
				COUSIN Pascal									
				CAREIL Alain									

				PETORIN Jean-Claude CLERJAUD Claude CHATELLIER Christian			
COMMISSION « SPORT »	Président de l'EPCI			CRABEIL Damien PINEAU Stéphane CHARBONNEAU Valérie PACTEAU Julien SIREAU Joël BOISSON Philippe MOTTARD Bernard MOREAU Cédric BONNAUD Joël CAREIL Alain COUSIN Pascal BONNEAU Joseph ROBINEAU Bertrand GOURMAUD Yvon	Délibération C070/2014	14/05/2014	VILLA Philippe
COMMISSION « COMMUNICATION »	Président de l'EPCI			CRABEIL Damien CAREIL Alain GUYONNET Marie-Chantal ANNEREAU Béatrice OUVRARD Melynda BENOIT Marie-Jeanne BALQUET Anouck	Délibération C071/2014	14/05/2014	CHUPIN Amandine
COMMISSION « CULTURE »	Président de l'EPCI			BRIFFAUD Louis-Marie GUYONNET Marie-Chantal CHATELLIER Christian BLUTEAU Laure ARNAUDEAU Catherine JOSSE Valentin ANNEREAU Béatrice BALQUET Anouck	Délibération C072/2014	14/05/2014	PARAILLOUX Virginie
COMMISSION « TRAVAUX, VOIRIE, BATIMENTS, VEHICULES... »	Président de l'EPCI			GIRAUD Jean-Marie BOISSON Philippe BONNEAU Joseph SIREAU Joël MOREAU Cédric BONNAUD Joël PACTEAU Jean PETORIN Jean-Claude MAUPETIT Nicolas	Délibération C165/2018	12/12/2018	DE LA BONNELIERE Bertrand PICAZO Priscilla
				RAMBAUD Eric		14/05/2014	COULAY Sophie

COMMISSION « FINANCES »	Président de l'EPCI			CAREIL Alain	Délibération C074/2014		
				BENOIT Marie-Jeanne			
				CRABEL Damien			
				ARNAUDEAU Catherine			
				COUSIN Pascal			
				BRIFFAUD Louis-Marie			
				GUENION Christian			
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)	Président de l'EPCI	6	5	CAREIL Alain	CLERJAUD Claude	Délibération C159/2016	26/10/2016
				JOSSE Valentin	GUEUNION Christian		
				GIRAUD Jean-Marie	BOISSON Philippe		
				BRIFFAUD Louis Marie	CHATELLIER Christian		
				BAZIREAU Olivier	MOTTARD Daniel		
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CID)	Président de l'EPCI	21	20	BERNARDEAU Michel (BB)	GUYONNET Marie-Chantal (Ssul)	Délibération C126/2014 en date du 30/06/14	décision de la DDFP en date du 25/07/2015 arrétant la liste des 10 commisai res titulaires et 10 suppléants
				BAZIREAU Rémy (BB)	BLUTEAU Gaël (LT)		
				PAINSARD Didier (Cez)	ARNAUD Jérôme (LT)		
				BOISSON Philippe (Chap)	BOBINET Claudine (Thoua)		
				GERBAUD Claude (Chap)	GIRAUD Bernard (Hors territoire)		
				ARNAULT Martine (Chef)	PREZEAU Alain (Hors territoire)		
				BAUDRY Dominique (Chef)	BELAUD Philippe (Ant)		
				GERBAUD Romé (LF)	NEYME Luc (Ant)		
				BATY Geneviève (Ma)	DOLE Didier (Baz)		
				CHAIGNEAU Jean-Pierre (MP)	GILLIER Florence (Baz)		
				ROBIN Anne-Marie (L C)	JAUDRONNET Jean François (L C)		
				BETARD Gaston (MP)	BOUILLAUD Joseph (L C)		
				GUILLET Christophe (MP)	MAUPETIT Jean Marie (L C)		
				COSSET Annie (MP)	BAUGET Robert (L C)		
THOMAS Gérard (SGA)	MOREAU Christine (L C)						
							COULAY Sophie

				THOMAS René (SHV)	MERCIER Annick (L C)				
				MAROLLEAU Jean-Claude (SHV)	CAILLAUD Michèle (L C)				
				GUENION Christian (SMN)	COULAIS Marc (L C)				
				GUILLOTEAU Gérard (S M G)	BERLAND Marie Thérèse				
				GEMARD Jean-Marie (SPCh)	BEAUGET Marc (L C)				
				GALLO Louis (SPCh)	BERLAND Pascale (Men)				
COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CIA)	Président de l'EPCI	8		COLLEGE ELUS		Arrêté n° 98/2017	20/10/2017	VILLA Philippe	
				CLERJAUD Claude					
				BENOIT Marie-Jeanne					
				CHATELLIER Christian					
				GUENION Christian					
				GIRAUD Jean-Marie					
				SOULLARD Francine					
				BACHELLEREAU Sonia					
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)		23	18	COLLEGE COMMUNAUTAIRE PETITE ENFANCE	COLLEGE MUNICIPAL PETITE ENFANCE	Arrêté n° 2017-003	25/01/2017	AUDUREAU Julien	
					TITULAIRES				SUPPLEANTS
				RAMBAUD Eric	DUCEPT Pascale(A)				GRELIER Christelle
				CHATELLIER Christian	ANNEREAU Béatrice (Baz)				CAILLEAUD Véronique
				PARANTHOEN Patrick	BODIN Michelle (BB)				BRIFFAUD Louis-Marie
				BALQUET Anouck	METAY Marie-Thérèse (Cez)				PETORIN Jean-Claude
CHARBONNEAU Valérie	BAUGET Christiane (Chap)	MAINET Aurélie							

MAUPETIT Nicolas (Lc)	BENOIT Marie- Jeanne
BAUGET Julie (Chef)	BATY Carine
CAREIL Alain (Lf)	OUVRARD Melynda
VERDOON Damien (Ma)	BATY Geneviève
MARSAULT Elisabeth (Me)	BODIN Jérôme
DANIAU Gérard (Msg)	GUILLET Murielle
BATY Jean- Marie (Shv)	THOMAS René
ROBINEAU Bertrand (Smdn)	RAGOT Christophe
GOURMAUD Damien (Smlg)	MAITRE Angèle
AUMAND Isabelle (Spc)	VERDON Jean-Michel
GUYONNET Marie- Chantal (Ss)	BONNET Béatrice
SOULARD Francine (Lt)	BETARD Nathalie
PARADIS Dominique (Tb)	CLERJAUD Claude

- **Autres membres de la CIA (arrêté n° 098/2017)**

COLLEGE « ELUS »	
Voir liste ci-dessus	
COLLEGE « ASSOCIATIONS D'USAGERS »	
Piedro CRABEL	FCPE collège Pierre Mendès France de La Châtaigneraie
Marylène RAMBAUD	ADMR de Saint Pierre-du-Chemin
Alain ALBERTEAU	Antigny Entreprises
COLLEGE « ASSOCIATION DE PERSONNES HANDICAPEES »	
Mme VITRAC	Centre d'accueil La Largère
Antoine PRAIZELIN	Action Handicap
Miche BLOUIN	FNATH
Marie-Thérèse BERLAN	AARFICS
Claude GUILBOT	Valentin Haüy (AVH)

- **Commune d'inscription des membres de la CIID (délibération n° C126/2014)**

NOM	PRENOM	COMMUNE D'INSCRIPTION OU ROLE	TIT.	SUP.
RAMBAUD	Eric	Président de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie		Président
Antigny				
BELAUD	Philippe	2, impasse des Genêts	X	
NEYME	Luc	1 rue Jean Chevolleau		X
Bazoges-en-Pareds				
DOLE	Didier	Le Beugnon	X	
GILLIER	Florence	66 rue des Herminières		X
Breuil-Barret				
BERNARDEAU	Michel	46 rue de la Mairie	X	
BAZIREAU	Rémy	Baignetruie		X
Cezais				
PAINSARD	Didier	Les Fontaines	X	
La Chapelle-aux-Lys				
BOISSON	Philippe	La Grande Voye		X
GERBAUD	Claude	25 rue Sainte Blaise		X
La Châtaigneraie				
JAUDRONNET	Jean-François	7 rue Gabriel Briand	X	
BOUILLAUD	Joseph	29 rue du Fief de la Pénissière	X	
MAUPETIT	Jean-Marie	12 rue Pierre du Moulin	X	
BAUGET	Robert	23 avenue du 8 Mai	X	
MOREAU	Christine	19 rue de la Chapotère		X

MERCIER	Annick	La Floralière		X
CAILLAUD	Michèle	Les Berjeons		X
COULAIS	Marc	La Soupecaire		X
BEAUGET	Marc	5 rue de la Chapotière		X
ROBIN	Anne-Marie	42 avenue du 8 Mai		X
BERLAND	Marie-Thérèse	39 avenue Georges Clémenceau		X
Cheffois				
ARNAULT	Martine	15 rue de la Fontaine	X	
BAUDRY	Dominique	Le Bois		X
Loge-Fougereuse				
GERBAUD	Romé	Treil Bois	X	
Marillet				
BATY	Geneviève	La Maronnière	X	
Menomblet				
BERLAND	Pascale	2 rue de l'Aubépine	X	
Mouilleron-en-Pareds				
CHAIGNEAU	Jean-Pierre	21 rue Chantegrelet	X	
BETARD	Gaston	La Fraudière		X
GUILLET	Christophe	La Petite Roche		X
COSSET	Annie	La Gralière		X
St Germain-l'Aiguiller				
THOMAS	Gérard	44 route des trois pierres	X	
St Hilaire-de-Voust				
THOMAS	René	Le Tudé	X	
MAROLLEAU	Jean-Claude	La Maison Neuve		X
St Maurice-des-Noues				
GUENION	Christian	La Clergerie	X	
St Maurice-le-Girard				
GUILLOTEAU	Gérard	40 rue de Bellevue	X	
St Pierre-du-Chemin				
GEMARD	Jean-Marie	La Plissonnière	X	
GALLO	Louis	49 rue des Tuileries		X
St Sulpice-en-Pareds				
GUYONNET	Marie-Chantal	Les Clairbaudières		X
La Tardière				
BLUTEAU	Gaël	25 ter rue du Paradis	X	
ARNAUD	Jérôme	17 rue des Oiseaux		X
Thouarsais-Bouildroux				
BOBINET	Claudine	26 rue de La Passerelle	X	
Hors territoire				
GIRAUD	Bernard	Le Bourgneuf 79240 ST PAUL EN GATINE	X	
PREZEAU	Alain	23 rue du Logis - la Jousseinière 85210 LA CHAPELLE THEMER		X

F) Organismes extérieurs

(Délibération n° C029/2018)

ORGANISMES EXTERIEURS							
ORGANISME	MEMBRE DE DROIT	MEMBRE(S) DESIGNÉ(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉMENT(S)	DESIGNATION		ACTES	DATE DE L'ACTE
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)	Président de l'EPCI	9		MEMBRES ELUS *	MEMBRES NOMMES**	*Délibération C095/2014 et **Arrêté n°108 à 116_2014	*30/06/2014 Et ** 01/07/2014
				SOULARD Francine	BOUILLAUD Joseph		
				BODIN Michelle	BOSSIS Christiane		
				BOISSON Philippe	BARBARIT Anita		
				BATY Jean-Marie	MILLET Claude		
				MOTTARD Daniel	BODIN Jérôme		
				BAZIREAU Olivier	BLANCHARD Jocelyne		
				CHARBONNEAU Valérie	DUCEPT Yveline		
				BENOIT Marie-Jeanne	THIBAUT MARTINE		
				BOUDAUD Jacques	COULAIS Marie-Angèle		
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA RIVIERE VENDEE (CLE - VENDEE)		2		GUENION Christian BAZIREAU Olivier		Délibération 139/2016	14/05/2014
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU LAY (CLE - LAY)		1		JOSSE Valentin		Délibération C077/2014	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN DE LA SEVRE NANTAISE (CLE - SEVRE NANTAISE)		1		BAZIREAU Olivier		Délibération C077/2014	
SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EST VENDEEN (SCOM)		7	7	BAZIREAU Olivier	CHATELLIER Christian	Délibération C007/2016 Modifiée par la délibération n° C151/2016 En date du 21/09/2016	10/02/2016
				BATY Geneviève	GUYONNET Marie-Chantal		
				GUENION Christian	MOTTARD Daniel		
				CLERJAUD Claude	VERDON Mickaël		
				CAREIL Alain			
				PINEAU Stéphane	COUSIN Pascal		
				SIREAU Joël			
SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT		8	8	JOSSE Valentin	MOREAU Cédric	C008/2016	10/02/2016
				BONNEAU Joseph	MOTTARD Daniel		
				RAMBAUD Eric	PETORIN Jean-Claude		
				GOURMAUD Yvon	CHATELLIER Christian		
				BAZIREAU Olivier	GIRAUD Jean-Marie		
				CRABEIL Damien	GUYONNET Marie Chantal		
				BRIFFAUD LM	CAREIL Alain		

			GUENION Christian	BOUDAUD Jacques		
COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL PROGRAMME LEADER - COLLEGE PUBLIC	1	1	BAZIREAU Olivier	GOURMAUD Yvon		
SYNDICAT MIXTE SUD VENDEE TOURISME (SMSVT)	5	5	CLERJAUD Claude		C152/2016	21/09/2016
			BENOIT Marie-Jeanne			
			ANNEREAU Béatrice			
			BRIFFAUD Louis-Marie			
			BOUDAUD Jacques			
SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES	1		BRIFFAUD Louis-Marie		C009/2016	10/02/2016
COMITE TERRITORIAL DE L'ENERGIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE (CTIE du SyDEV)	2	2	CHATELLIER Christian	BOISSON Philippe	C083/2014	14/05/2014
			BRIFFAUD Louis-Marie	MAUPETIT Nicolas	C029/2018	07/03/2018
ASSOCIATION INITIATIVE VENDEE SUD	1	1	BONNEAU Joseph	SIREAU Joël	C153/2016	21/09/2016
ASSOCIATION OFFICE DU TOURISME	12	12	SIREAU Joël	PINEAU Stéphane	Délibération C085/2014 Et C132/2016	14/05/2014 Et 21/09/2016
			ROBINEAU Bertrand			
			ANNEREAU Béatrice			
			JOSSE Valentin			
			BENOIT Marie Jeanne			
			BOUDAUD Jacques			
			RAMBAUD Eric			
			BRIFFAUD LM			
			BONNAUD Joël			
			PARANTHOEN Patrick			
BLUTEAU Laure						
ASSOCIATION MISSION LOCALE SUD VENDEE	1	1	BENOIT Marie-Jeanne	BONNEAU Joseph	C063/2015	26/03/2015
ASSOCIATION COORDINATION GERONTOLOGIQUE DE L'EST VENDEE / CLIC	2	2	CAREIL Alain	BALQUET Anouck	C154/2016	21/09/2016
			CHARBONNEAU Valérie	MOTTARD Daniel		
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE	1	1	Assemblée générale de la SPL		C155/2016	21/09/2016
			GIRAUD Jean-Marie			

"AGENCE DES SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE" (SPL)	1	1	Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au sein du conseil d'administration de la SPL			
			GIRAUD Jean-Marie			
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL LOCAL DE LA CHATAIGNERAIE	1		BATY Jean-Marie		C089/2014	14/05/2014
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE DE LA CHATAIGNERAIE	1		CHATELLIER Christian	PARANTHOEN Patrick	C116/2016	06/07/2016
GIP MDEDE	3	3	BONNEAU Joseph	RAMBAUD Eric	C096/2014	30/06/2014
			GOURMAUD Yvon	BRIFFAUD Louis-Marie		
			BATY Jean-Marie	CRABEL Damien		
VENDEE EAU	2		RAMBAUD Eric		C006/2018	31/01/2018
			GUENION Christian			
COMMISSION CONSULTATIVE DE COORDINATION DES POLITIQUES ENERGETIQUES (SyDEV)	1		RAMBAUD Eric		C169/2015	25/11/2015

Légende : cellule jaune = siège vacant

- Autres organismes extérieurs

GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE DES COLLINES VENDEENNES	Président et vice-président du CIAS	Dissolution au 31 décembre 2017
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE VENDEE (AMPCV)	Président de la Communauté de communes	
FONDS DEPARTEMENTAL de l'ACTION SOCIALE (FDAS)		
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL		
SERVICE DEPARTEMENTAL d'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENDEE / dépôt liste : 16/05/2014 (dépôt bulletin vote : 06/06/2014)		
CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUTATION DES NORMES (Election le 17/06/2014)		
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER		
COMITE DES FINANCES LOCALES (dépôt liste 2/05/2014 élection 17/06/2014)		
CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTE (Vendée) auprès de l'ARS	Parmi les 4 représentants des intercommunalités : Monsieur Eric RAMBAUD	Sur proposition de la Maison des Communes du 22 février 2017

Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de la Région des Pays de La Loire	Arrêté du Préfet de la Vendée n° 2017-DRCTAJ/3-707	Représentants siégeant : Élus nommés pour les EPCI de - de 30 000 habitants
---	--	--

		Élus de plein droit pour les EPCI de + de 30 000 habitants Élus nommés pour les communes de + de 3 500 habitants.
Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) de Vendée	Arrêté du Préfet de la Vendée n° 18-DRCTAJ/3-571 du 28 septembre 2018 modifiant son arrêté du 13 octobre 2017	Au titre des représentants des EPCI à fiscalité propre (4 titulaires / 4 suppléants) : Monsieur Eric RAMBAUD, suppléant de Monsieur Albert BOUARD

➔ Composition des groupes de travail

Groupe de travail "Eaux Petit Cycle"		
NOMS	COMMUNES	Agents
BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	DE LA BONNELIERE Bertrand CAPITAINE Emmanuelle CLERC Stéphanie FRANCHE Cyril
CAREIL Alain	LOGE-FOUGEREUSE	
GIRAUD Jean-Marie	CHEFFOIS	
GUENION Christian	ST MAURICE-DES-NOUES	
RAMBAUD Eric	BAZOGES-EN-PAREDS	

Groupe de Travail "Domaine Saint Sauveur"		
NOMS	COMMUNES	Agents
BALQUET Anouck	ST PIERRE DU CHEMIN	VILLA Philippe AUDUREAU Julien
ANNEREAU Beatrice	BAZOGES EN PAREDS	
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
CRABEL Damien	LA TARDIERE	
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	
VENEAU Geneviève	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
BOUDAUD Jacques	ST MAURICE LE GIRARD	
BOURASSEAU Jean-François	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
GIRAUD Jean-Marie	CHEFFOIS	
BONNEAU Joseph	LA CHATAIGNERAIE	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL BARRET	
BRIFFAUD Marcel	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	
PINEAU Stéphane	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
JOSSE Valentin	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	

Groupe de Travail "GEMAPI"		
NOMS	COMMUNES	Agents
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	DE LA BONNELIERE Bertrand
BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	

CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	
GAZAU Sébastien	ANTIGNY	
DUCEPT Johan	BAZOGES EN PAREDS	
LOIZEAU Christophe	BREUIL BARRET	
PETORIN Jean-Claude	CEZAIS	
GERBAUD Claude	LA CHAPELLE AUX LYS	
COULAIS Tony et DOUILLARD Patrick	LA CHATAIGNERAIE	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL BARRET	
BRIFFAUD Marcel	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	
PINEAU Stéphane	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	
JOSSE Valentin	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	

Groupe de Travail "INFORMATIQUE"		
NOMS	COMMUNES	Agents
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	VILLA Philippe DE LA BONNELLIERE Bertrand CLOUZEAU Géraldine (St Hilaire de Voust) DEBORDE Sylvie (La Châtaigneraie) TALLON Béatrice (St Pierre du Chemin) JOLLY Séverine (St Maurice des Noux)
CRABEL Damien	LA TARDIERE	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL BARRET	
GUYONNET Marie-Chantal	ST SULPICE EN PAREDS	
BATY Geneviève	MARILLET	
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	

Groupe de Travail "CLS"		
NOMS	COMMUNES	Agents
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	CHATELLIER Fabiola AUDUREAU Julien
MOTTARD Daniel	ST PIERRE DU CHEMIN	
BLANCHARD Charlène	BAZOGES EN PAREDS	
SOULARD FRANCINE	LA TARDIERE	
BOUDAUD Jacques	ST MAURICE LE GIRARD	
BATY Jean-Marie	ST HILAIRE DE VOUST	
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
BENOIT Marie-Jeanne	LA CHATAIGNERAIE	
BODIN Michelle	BREUIL BARRET	
GUILLET Murielle	MOUILLERON ST GERMAIN	

BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	
CHARBONNEAU Valérie	ANTIGNY	

Groupe de Travail "PCAET"		
NOMS	COMMUNES	Agents
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	DE LA BONNELIERE Bertrand JACQUAT Camille
BAZIREAU Olivier	MENOMBLET	

Groupe de Travail "ADS"		
NOMS	COMMUNES	Agents
JOSSE Valentin	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	MARTIN Aurélie DE LA BONNELIERE Bertrand

Groupe de Travail "RAM – PETITE ENFANCE"		
NOMS	COMMUNES	Agents
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	DRAPPIER Stéphanie

Groupe de Travail "SECRETAIRES DE MAIRIE"		
NOMS	COMMUNES	Agents
		VILLA Philippe

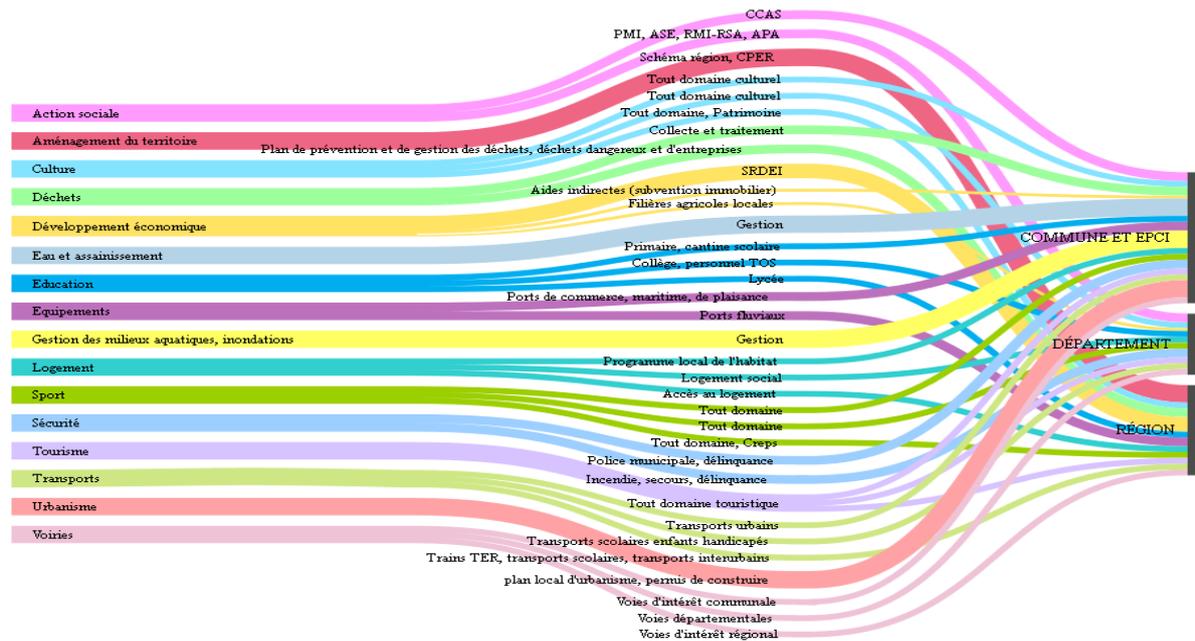
Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demandes d'aides IMMOBILIER et notamment pour l'octroi des avances remboursables relatives à l'investissement immobilier d'entreprises, un COPIL ECONOMIE a été mis en place :

Groupe de Travail "Economie – immobilier d'entreprises : avances remboursables"		
NOMS	COMMUNES	Agents
RAMBAUD Eric	BAZOGES EN PAREDS	DE LA BONNELIERE Bertrand GERBAUD Véronique
BONNEAU Joseph	LA CHATAIGNERAIE	
SIREAU Joël	CHEFFOIS	
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	

3. LES COMPETENCES STATUTAIRES

➤ Modifications antérieures des statuts :

- Par arrêté préfectoral du 11 décembre 2009 afin d'intégrer la compétence suivante : « Etudes du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».
- Par arrêté préfectoral du 2 septembre 2011 pour une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, intégrant la compétence « gendarmerie », « terrain synthétique de sport », « production et vente d'énergie renouvelable », « étude de la (petite) enfance », « animation du réseau des bibliothèques ».
- Par arrêté préfectoral du 22 novembre 2012 pour une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie en y ajoutant la compétence « Communications électroniques », et « enfance » (4-10 ans).
- Par arrêté préfectoral du 27 mars 2015 pour une mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en y ajoutant les compétences « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) », « Coordination et animation de la santé » et à une « habilitation à instruire les demandes d'autorisations du Droit des Sols (ADS) ».
- Par arrêté préfectoral du 26 avril 2016 pour un toilettage et une mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en y ajoutant les compétences « Construction et gestion d'une Maison des Services Au Public (MSAP) et « Soutien à l'accession à la propriété des ménages » et en mettant à jour le libellé de la compétence « Développement économique ».
- Par arrêté préfectoral du 14 octobre 2016 pour une mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe applicable à partir du 1er janvier 2017, concernant les compétences obligatoires exercées d'une part de plein droit et d'autre part les compétences optionnelles, et pour ajouter la compétence « accueil périscolaire » le mercredi pour tenir compte du régime déclaratif de la DDCS.
- Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2017 pour un toilettage et une mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en y ajoutant les compétences : « eau potable », « assainissement et eaux pluviales » ainsi qu'en l'adoption de la compétence exercée à titre supplémentaire intitulée : « actions en faveur des modes de garde individuels (Relais d'assistants maternels)

Panorama de la répartition des compétences issues de la Loi NOTRe :

➔ **Modifications des statuts en cours d'année :**

Délibération n°C094/2018 en date du 13 juin 2018.

Considérant qu'au-delà du 1^{er} janvier 2018, il convient de répertorier dans les compétences obligatoires de la Communauté de Communes la compétence « *GEMAPI* », et dans les compétences facultatives la compétence « *assainissement* » dès lors qu'elle est partiellement exercée ;
 Considérant qu'il serait opportun pour la Communauté de Communes, dans le cadre du projet d'implantation d'un pôle de services communautaire à Saint Pierre-du-Chemin, de se voir transférer une nouvelle compétence obligatoire « *commerces et services de proximité* » pour lutter contre la désertification des commerces et des services ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, tel qu'annexé à la présente délibération, et consistant :

1/ à classer la compétence « *GEMAPI* » au sein des compétences exercées à titre obligatoire et la compétence « *assainissement* » au sein des compétences exercées à titre facultatif, s'agissant de l'assainissement non-collectif seulement ;

2/ en l'adoption de la compétence exercée à titre obligatoire intitulée : « *commerces et services de proximité* » dès que l'arrêté préfectoral sera exécutoire ;

,étant précisé :

- que cette modification statutaire, sans aucune incidence sur les attributions des communes membres, entrera en vigueur sur parution d'un arrêté préfectoral, en cas de majorité qualifiée des délibérations de l'ensemble des communes membres, adoptées dans les conditions requises à l'article L5211-17 et L5211-20 du CGCT ;
- d'autoriser le Président à notifier la présente délibération, une fois exécutoire, à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie afin que les conseils municipaux puissent en délibérer dans les trois mois de cette notification, et à prendre tous actes y afférents (à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune membre est réputée favorable).



PROJET DE STATUTS MODIFIES

Annexe à la délibération du Conseil
communautaire n° C094/2018 adoptée le 13

ANNEXE : PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

Article 1^{er} : En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les 18 Communes du Pays de La Châtaigneraie :

ANTIGNY	MENOMBLET
BAZOGES-EN-PAREDS	MOUILLERON-SAINT-GERMAIN
LE BREUIL-BARRET	SAINT-HILAIRE-DE-VOUST
CEZAIS	SAINT-MAURICE-LE-GIRARD
LA CHAPELLE-AUX-LYS	SAINT-MAURICE-DES-NOUES
LA CHATAIGNERAIE	SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN
CHEFFOIS	SAINT-SULPICE-EN-PAREDS
LOGE-FOUGEREUSE	LA TARDIERE
MARILLET	THOUARSAIS-BOUILDROUX

une Communauté de communes qui prend la dénomination de :
Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie se substitue au District du Pays de La Châtaigneraie à partir du 1^{er} janvier 2001.

Article 2 : La Communauté de communes a pour objet l'exercice des compétences suivantes :

1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES EXERCEES DE PLEIN DROIT

1.1 Groupe : aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

1.2 Groupe : activité économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que les actes des collectivités territoriales en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce, et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme.

1.3 Groupe : gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} et 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

1.4 Groupe : déchets

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

1.5 Groupe : GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

2 : COMPETENCES EXERCEES A TITRE OPTIONNEL

2.1 Groupe : environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

2.2 Groupe : logement

- Politique du logement et du cadre de vie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

2.3 Groupe : voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

2.4 Groupe : Action sociale

- Action sociale : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

2.5 Groupe : Maison de service au public

- Création et gestion de maison de service au public et définition des obligations de service public y afférant en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

2.6 Groupe : Eau

- Eau (~~à compter du 1^{er} janvier 2018~~).

3 : COMPETENCES EXERCEES A TITRE FACULTATIF

3.1 Groupe : Assainissement

- Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour :
 - le contrôle de la création, de la réhabilitation et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes ;
 - la sensibilisation, l'information et le conseil aux usagers de ce service.
- Soutien à la réhabilitation et à l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

4 : COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

~~3.1 Assainissement (jusqu'au 31 décembre 2018)~~

- ~~▪ Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour :

 - le contrôle de la création, de la réhabilitation et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes ;
 - la sensibilisation, l'information et le conseil aux usagers de ce service.~~
- ~~▪ Soutien à la réhabilitation et à l'entretien des installations d'assainissement non collectif.~~

~~3.2 4.1 Environnement~~

- ~~▪ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).~~

3.3 4.1 Développement culturel, sportif et de loisirs

- Création, extension, entretien et fonctionnement :
 - ✓ des équipements culturels suivants :
 - ❶ La salle des Silènes, à La Châtaigneraie ;
 - ❷ Le Domaine Saint-Sauveur, à Mouilleron-Saint-Germain ;
 - ❸ L'école de musique, à La Châtaigneraie.
 - ✓ des équipements sportifs suivants :
 - ❶ La salle de gymnastique, à La Châtaigneraie ;
 - ❷ Le centre aquatique, à La Châtaigneraie ;
 - ❸ Le terrain synthétique de sport avec vestiaires, à Cheffois.
 - Actions de promotion ou de développement en matière de culture, de sport ou de loisirs susceptibles de faire l'objet d'une convention avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou une autre collectivité territoriale.
 - Soutien à des actions ou évènements culturels, sportifs et de loisirs, qui répondent à trois des cinq critères suivants :
 - ❶ une action concernant au moins trois communes ;
 - ❷ une action de niveau au moins départemental ;
 - ❸ une action assurant la valorisation du patrimoine culturel ou de l'activité sportive ou de loisirs locale ;
 - ❹ un co-financement départemental, régional ou national ;
 - ❺ un renforcement de l'attractivité touristique, sportive ou culturelle du territoire.
- Soutien à l'activité cinéma du territoire.
- Acquisition et gestion d'un fonds de livres à disposition des bibliothèques des communes membres.

- Animation du réseau des bibliothèques des communes membres.

3.4 4.2 Santé

- Soutien aux actions de santé publique répondant à l'ensemble des critères suivants :

- ❶ Une action permanente ;
- ❷ Une action du territoire ;
- ❸ Une action organisée de manière collective et à but non lucratif ;
- ❹ Une action co-financée par une autre personne publique.

- Coordination, animation et soutien aux actions de santé, notamment dans le cadre de contrats locaux de santé conclus avec l'Agence Régionale de Santé.

- Etude, construction, extension, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements (pôle santé) pour l'accueil d'activités sociales et de santé sur les communes de :

- ❶ La Châtaigneraie ;
- ❷ La Chapelle-aux-Lys ;
- ❸ Bazoges-en-Pareds ;
- ❹ Mouilleron-Saint-Germain ;
- ❺ Saint-Pierre-du-Chemin.

3.5 4.3 Communications électroniques

- Réalisation et exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'aux points d'intérêts intercommunaux ;

- Réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668 du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version à la date de réalisation de ces points de raccordement mutualisés.

- Réalisation et exploitation de réseaux de communications électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses.

- Financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages.

3.6 4.4 Développement touristique

- Elaboration d'un projet de développement touristique en liaison avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

- Coordination et participation à la création, à l'extension de circuits de randonnée.

3.7 4.5 Petite enfance, enfance et jeunesse

- Coordination de la politique contractuelle de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Mutualité sociale Agricole (MSA) et des communes membres.

- Organisation et prise en charge de la natation scolaire.

- Petite enfance (0-6 ans) :

- Etude des actions intercommunales en faveur de la petite enfance ;
- Coordination et soutien financier de l'action ~~départementale~~ en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil) ;
- Actions en faveur des modes de garde individuels (Relais d'assistants maternels).

- Enfance (3-10 ans)

- Actions et soutien financier en faveur de l'accueil de loisirs extrascolaire sans hébergement, et de l'accueil de loisirs périscolaire sans hébergement du mercredi ;
- Actions d'éveil musical en milieu scolaire.

- Jeunesse (11-17 ans)

- Organisation et soutien aux actions de loisirs ;
- Organisation secondaire du transport scolaire vers les collèges du territoire intercommunal.

3.8 4.6 Emploi et formation

- Etude, création, aménagement, gestion d'une maison de l'emploi.
- Participation, soutien financier aux actions en faveur de l'emploi et de la formation, de l'insertion dans la vie professionnelle, de la création d'entreprises, de l'information des demandeurs d'emploi.

3.9 4.7 Prévention

- Prévention en faveur de la jeunesse :
 - Soutien aux actions de prévention ;
 - Actions de prévention routière en milieu scolaire auprès des enfants et des jeunes.
- Versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- Gestion des Points Eau Incendie (PEI) :
 - Contrôle du bon fonctionnement des bornes et poteaux d'incendie.

3.10 4.8 Gendarmerie et Trésorerie

Etude, construction, aménagement, et gestion de locaux destinés à l'accueil des services de la Gendarmerie et de la Trésorerie, avec logements de fonction.

Article 3 : Relations, hors compétences transférées, entre la Communauté de communes et les communes membres.

A titre indicatif et sous réserve de toute évolution législative ou réglementaire :

1 : FONDS DE CONCOURS

Afin de financer la réalisation de certains équipements, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres, de manière annuelle ou pluriannuelle, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

2 : MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE

Par application des dispositions de l'article 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un fonctionnaire consentant peut être mis à disposition d'une commune ou d'une communauté de communes, pour effectuer tout ou partie de son service, moyennant la conclusion d'une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition donne lieu à remboursement, et notamment à un rapport annuel de l'exécutif de la collectivité territoriale, ou du président de l'établissement public au comité technique compétent pour l'ensemble des services de la collectivité ou de l'établissement, précisant le nombre de fonctionnaires mis à disposition, et les organismes bénéficiaires de ces mises à disposition.

Les personnels ainsi mis à disposition sont soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement du service où ils servent.

3 : MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Par application des dispositions de l'article L 5211-4-1-III° du CGCT, les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Une convention conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée en fixe les modalités après consultation des comités techniques compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service. Les modalités de ce remboursement sont définies par décret.

Le maire ou le président de l'établissement public adresse directement au chef du service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service. Il contrôle l'exécution de ces tâches.

Il peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef dudit service pour l'exécution des missions qu'il lui confie en application de l'alinéa précédent.

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires affectés au sein d'un service ou d'une partie de service mis à disposition sont de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition, à titre individuel, selon le cas, du président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire. Ils sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous son autorité fonctionnelle. Les modalités de cette mise à disposition sont réglées par la convention.

4 : SERVICE COMMUN

4.1 Principe

Par application des dispositions de l'article L 5211-4-2 du CGCT, en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs.

Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et un ou des établissements publics dont il est membre, ou le centre intercommunal d'action sociale qui lui est rattaché, peuvent également se doter de services communs pour assurer des missions fonctionnelles.

Les services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles ou de missions fonctionnelles en matière :

- de gestion du personnel, [...],
 - de gestion administrative et financière, d'informatique,
 - d'expertise juridique,
 - d'expertise fonctionnelle
- ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents. La fiche d'impact est annexée à la convention. Les accords conclus sont annexés à la convention. La convention et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents.

Pour les établissements publics soumis au régime fiscal prévu à l'article [1609 nonies C](#) du code général des impôts, ces effets peuvent également être pris en compte par imputation sur l'attribution de compensation prévue au même article. Dans ce cas, le calcul du coefficient d'intégration fiscale fixé à [l'article L. 5211-30](#) du présent code prend en compte cette imputation.

Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit, après avis, selon le cas, de la commission administrative paritaire ou de la commission consultative paritaire compétente, à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à la commune chargée du service commun. Ils conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis.

La convention détermine le nombre de fonctionnaires et d'agents non titulaires territoriaux transférés par les communes.

En fonction de la mission réalisée, le personnel des services communs est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire ou sous celle du président de l'établissement public.

Le maire ou le président de l'établissement public peut donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au chef du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées.

4.2 Applications

- Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), pour le compte de ses communes membres ou d'autres communes.

5 : MISE EN COMMUN DE MOYENS

Par application de l'article L 5211-4-3, afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale.

6 : CREATION OU GESTION D'EQUIPEMENTS OU DE SERVICES

Par application de l'article L 5214-16-1 du CGCT, la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

7 : DELEGATION DE COMPETENCE

Par application de l'article L 1111-8 du CGCT, une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire.

Les compétences déléguées en application de l'alinéa précédent sont exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante.

Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et qui définit les objectifs à atteindre et les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Les modalités de cette convention sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

8 : GROUPEMENT DE COMMANDE

Sur le fondement de l'article 8 du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle désigne un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur. Celui-ci est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Chaque membre du groupement s'engage, dans la convention, à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

La convention constitutive du groupement peut aussi avoir prévu que le coordonnateur sera chargé soit de signer et de notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution ; soit de signer le marché ou l'accord-cadre, de le notifier et de l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Article 4 : ~~Adhésion directe~~ La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie peut adhérer directement, par simple délibération du Conseil communautaire, à des organismes publics, semi-publics ou privés (EPCI, syndicats mixtes, GIP, associations, ...) pour l'exercice de ses compétences.

Article 5 : Le siège de la Communauté de communes est fixé :

Les Sources de la Vendée

La Tardière

85120 LA CHATAIGNERAIE

Article 6 : La Communauté de communes est constituée pour une durée indéterminée.

Article 7 : Les fonctions de receveur de la Communauté de communes sont assumées par le Trésorier de La Châtaigneraie.

Article 8 : Pour toutes dispositions non prévues aux statuts, il sera fait application du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Synthèse de l'ensemble des modifications statutaires :

Objet de la compétence	Objet de la délibération	Délibération de la CCPLC approuvant le projet de modification (N° & date)	Arrêté préfectoral modifiant les statuts (N° & date)	Publicité de l'arrêté au RAA de la Préfecture de la Vendée	Date de transfert choisie	Date de transfert de plein droit
Etude du PAVE	Transfert		11/12/2009			
Gendarmerie Terrain synthétique de sport, production et vente d'énergies renouvelables, étude de la (petite) enfance, animation du réseau des bibliothèques	transfert	25/05/2011	2/09/2011		quand publié au RAA	
Communication électronique et enfance (4-10 ans)			22/11/2012		quand publié au RAA	
GEMAPI	Transfert (compétence optionnelle)	N° C192/2014 10 décembre 2014	N° 2015-DRCTAJ/3-226 27/03/2015		quand publié au RAA	
	Requalification en compétence supplémentaire	N° C102/2017 3 mai 2017	N° 2017-DRCTAJ/3-666 12/10/2017		quand publié au RAA	
	Requalification en compétence obligatoire	N° C094/2018 13 juin 2018	N° 2018-DRCTAJ/3-631 31/10/2018			01/01/2018
Coordination et animation de la santé					quand publié au RAA	
Instruction des ADS phase 1 (communes sous PLU)			N° 2015-DRCTAJ/3-226 27/03/2015			01/07/2015
Instruction des ADS phase 2 (communes sous carte communale)						01/01/2017

Construction et gestion d'une Maison de Services au Public (MSAP)					quand publié au RAA	
Soutien à l'accession à la propriété des ménages					quand publié au RAA	
Mise à jour "développement économique" : changement de dénomination de la ZAE "Les Mares" en "Le Moulinier" - Ajout de la ZAE la « Viollière » - Toilettage (dont commune nouvelle)		N° C196/2015 16/12/2015	N° 2016-DRCTAJ/3-240 26/04/2016		quand publié au RAA	
Mise en conformité Loi NOTRe (dont transfert de toute zone éco)						01/01/2017
Accueil périscolaire les mercredis		N° C130/2016 06/07/2016	N° 2016-DRCTAJ/3 - 516 14/10/2016		31/12/2016	
PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale						27/03/2017 sauf différé
Eau potable					01/01/2018	
Coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de gardes collectifs (Multi-accueil)		N° C144/2017 12 juillet 2017	N° 2017-DRCTAJ/3 - 666 12/10/2017		01/01/2018	
Action en faveur des modes de					quand publié au RAA	

gardes individuels (RAM)						
Modalités de transfert de la zone "des Plantes"		N° C160/2017 13 septembre 2017	Non requis	Non requis	01/01/2017	
Assainissement non-collectif	Transfert (compétence exercée à titre facultatif)	N° C094/2018 13 juin 2018	N° 2018-DRCTAJ/3-631 31/10/2018	31/10/2018	01/01/2018	01/01/2018

➔ **Définition des actions d'intérêt communautaire :**

Les compétences obligatoires sont exercées **soit par transfert total, soit seulement pour des actions d'intérêt communautaire.**

La définition de l'intérêt communautaire n'a pas à figurer dans les statuts, qui doivent être approuvés par délibération des communes membres, préalable à l'arrêté du Préfet, mais résulte d'une procédure distincte.

En effet, l'intérêt communautaire est établi par simple délibération du Conseil communautaire prise à la majorité qualifiée des deux tiers de son effectif total (et non des suffrages exprimés : TA de Lille 16 décembre 2004), en application de l'article L 5214-16-IV du CGCT.

Tant que l'intérêt communautaire n'est pas clairement défini (à l'aide de critères objectifs ou, à défaut, de listes limitatives), l'EPCI n'a pas compétence dans la matière concernée.

A défaut d'avoir été limitativement définies dans un délai de 2 ans à compter de l'arrêté préfectoral relatif aux statuts, ces actions sont réputées relever intégralement de la compétence communautaire (art. L 5214-16-V du CGCT).

Enfin, il résulte de la combinaison des articles L 1321-1 et L 1321-2 du CGCT que l'investissement et le fonctionnement doivent être exercés par la même personne publique, et qu'il ne peut donc s'agir d'une ligne de partage de l'intérêt communautaire.

Catégorie	Groupes	Compétences	Intégration aux statuts de la CCPLC	Nécessité de définir l'intérêt communautaire (et date de la délibération du Conseil communautaire)
Compétences obligatoires exercées de plein droit (art. L 5214-16-I du CGCT)	1.1 Aménagement de l'espace	Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	OUI	OUI (non définie)
		SCoT et schéma de secteur	OUI	NON (transfert total)
		PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale	OUI	NON (transfert total)
	1.2 Activité économique	Actions de développement économique (et aides aux entreprises compatibles avec le SRDEII)	OUI	NON (transfert total)

Catégorie	Groupes	Compétences	Intégration aux statuts de la CCPLC	Nécessité de définir l'intérêt communautaire (et date de la délibération du Conseil communautaire)
		Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ...	OUI	NON (transfert total)
		Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	OUI	OUI (17 octobre 2018)
		Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme	OUI	NON (transfert total)
	1.3 Gens du voyage	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	OUI	NON (transfert total)
	1.4 Déchets	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	OUI	NON (transfert total)
	1.5 GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement	OUI	NON (transfert total)
Compétences exercées sur options (art. L 5214-16-II du CGCT)	2.1 Environnement	Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux	OUI	OUI (6 juillet 2016)
		Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	OUI	OUI (6 juillet 2016)
	2.2 Logement	Politique du logement et du cadre de vie	OUI	OUI (6 juillet 2016)
	2.3 Voirie	Création, aménagement et entretien de la voirie	OUI	OUI (6 juillet 2016)
	2.4 Action sociale		OUI	OUI (6 juillet 2016) Compétence confiée au CIAS
	2.5 MSAP	Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférant	OUI	NON
	2.6 Eau		OUI	NON
Compétences exercées à titre facultatif	3.1 Assainissement	Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)	OUI	NON (transfert total)

Catégorie	Groupes	Compétences	Intégration aux statuts de la CCPLC	Nécessité de définir l'intérêt communautaire (et date de la délibération du Conseil communautaire)
		Soutien à la réhabilitation et à l'entretien des installations d'assainissement non collectif.		
Compétences supplémentaires	(cf. projet de statuts)		OUI	NON

ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Délibération du Conseil communautaire n° C156/2018 en date du 17 octobre 2018 abrogeant la délibération n° C093/2018 en date du 13 juin 2018.

Vu le CGCT, notamment son article L 5214-16-IV prévoyant que :

« Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers [de son effectif total].

Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la Communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée » ;

Considérant les remarques émises par la Sous-Préfecture dans son courrier en date du 11 juillet 2018 ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'abroger la délibération n° C093/2018 en date du 13 juin 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en vue de la faire évoluer ;
- de définir comme suit l'intérêt communautaire :

1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES EXERCEES DE PLEIN DROIT

1.1 Groupe : aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- **La constitution de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires ;**
- **La mise en œuvre d'un système d'information géolocalisée permettant l'exercice des compétences du bloc local ;**
- **Etude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ;**

1.2 Groupe : activité économique

- **Politique locale du commerce et** soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- **Acquisition, réhabilitation, entretien et fonctionnement d'un centre de services situé place de la République à La Châtaigneraie ;**
- **Création, extension, entretien et fonctionnement d'un pôle de commerces et services de proximité situé à Saint Pierre-du-Chemin.**

2 : COMPETENCES EXERCEES A TITRE OPTIONNEL

2.1 Groupe : environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Participation au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans la limite du territoire intercommunal concerné par les bassins versants de ses cours d'eau, dans l'objectif d'assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques ;
 - Actions, soutien financier pour la réalisation d'interventions spécifiques au territoire communautaire pour le contrôle et la lutte contre les organismes nuisibles pour les cultures et le milieu aquatique ;
 - Organisation et soutien financier aux actions en matière de protection de l'environnement ;
 - **Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Organisation et soutien aux actions en matière de développement durable de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Actions en faveur de la production et de la vente d'énergie à partir d'installations communautaires utilisant les énergies renouvelables.

2.2 Groupe : logement

- Politique du logement et du cadre de vie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- **Élaboration du programme local de l'habitat (PLH) et mise en œuvre des actions retenues ;**
- **Création, gestion d'un observatoire de l'habitat ;**
- **Actions de soutien en faveur de l'amélioration de l'habitat ;**
- **Actions de soutien en faveur des primo-accédants (logements anciens) ;**
- **Garantie des emprunts pour le financement, sur le territoire des communes membres :**
 - **de la construction ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux ;**
 - **de la construction ou la réhabilitation de logements sociaux destinés à l'accession à la propriété des particuliers ;**
- **Participation au fonds de solidarité logement.**

2.3 Groupe : voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- ~~Etude du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ;~~
- **Aménagement et entretien des voiries exclusivement affectées aux équipements communautaires ;**

2.4 Groupe : Action sociale

- Action sociale : pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes, confiées au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- **Création, réhabilitation, entretien et fonctionnement de l'EHPAD de la Pierre rose, à Saint-Pierre-du-Chemin ;**
- **Création, réhabilitation, entretien et fonctionnement de la MARPA de La Fragonnette, à Saint-Hilaire-de-Voust.**

DEUXIEME PARTIE : MOYENS

1. MOYENS HUMAINS

A) Effectifs

➔ Etat des effectifs au 31/12/2018 : délibération C206/2018

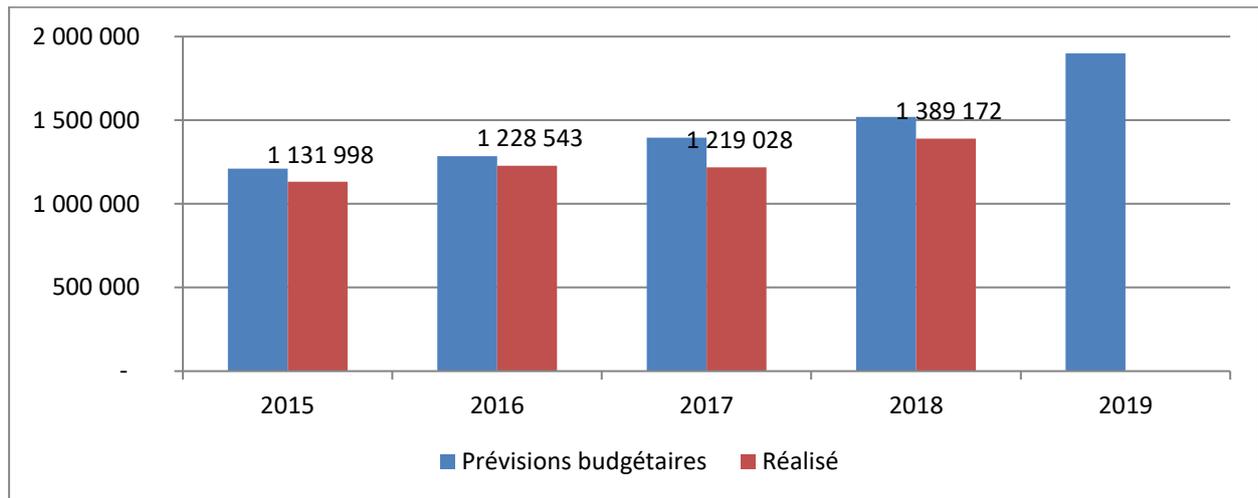
Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budg.	Pourvus	Vacants	Observations
Filière Administrative					
Directeur Général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	
Attaché principal	A	1	0	1	1 détaché sur emploi fonctionnel
Attaché	A	3	2	1	1 contractuel
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	
Rédacteur	B	6	6	0	1 CDI 1 contractuel
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1 détaché sur grade rédacteur
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à 29h/ semaine	C	1	0	1	
Adjoint administratif	C	4	3	1	
Adjoint administratif à 29h/semaine	C	1	1	0	
Adjoint administratif à 25h/ semaine	C	2	2	0	
Filière Technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	1	1	
Technicien	B	2	1	1	
Agent de maitrise principal	C	2	1	1	
Agent de maitrise	C	1	0	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	0	3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	1	
Adjoint technique	C	1	0	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} à 13h30mn/semaine	C	1	0	1	
Adjoint technique à 20h /semaine	C	1	1	0	
Adjoint technique à 13h30mn/semaine	C	1	1	0	
Adjoint technique à 6h/semaine	C	1	1	0	Pole santé Mouilleron
Adjoint technique à 2h15mn/semaine	C	1	0	1	Pole santé Bazoges
Filière Sociale					
Assistant territorial socio éducatif	A	1	1	0	1 contractuel
Educateur principal de Jeunes enfants	A	1	1	0	
Filière Sportive					
Conseiller des APS	A	1	0	1	Intégration en filière administrative
Educateur des APS	B	2	1	1	1 contractuel
Filière Animation					
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	

Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	
Animateur	B	1	0	1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	1 disponibilité
Adjoint d'animation	C	1	1	0	
Filière Culturelle					
Assistant qualifié de conservation 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	1 disponibilité
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	
Professeur territorial d'enseignement artistique à 10h/semaine	A	1	0	1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à 10h/semaine	B	1	1	0	
Assistant d'enseignement artistique à 9h50mn/semaine (éveil musical)	B	1	1	0	1 contractuel
Assistant d'enseignement artistique à 6h/semaine (guitare)	B	1	1	0	1 contractuel
Assistant d'enseignement artistique à 5h00mn/semaine (violon et chant)	B	1	1	0	1 contractuel à durée indéterminée
Assistant d'enseignement artistique à 7h30mn/semaine (piano)	B	1	1	0	1 contractuel à durée indéterminée
Assistant d'enseignement artistique à 7h/semaine (saxophone, clarinette et FM)	B	1	1	0	1 contractuel
Assistant d'enseignement artistique à 4h/semaine (percussions)	B	1	1	0	1 contractuel à durée indéterminée
Assistant d'enseignement artistique à 3h/semaine (flûte)	B	1	1	0	1 contractuel
Assistant d'enseignement artistique à 1h30mn/semaine (accordéon)	B	1	1	0	1 contractuel
TOTAL		67	40	27	

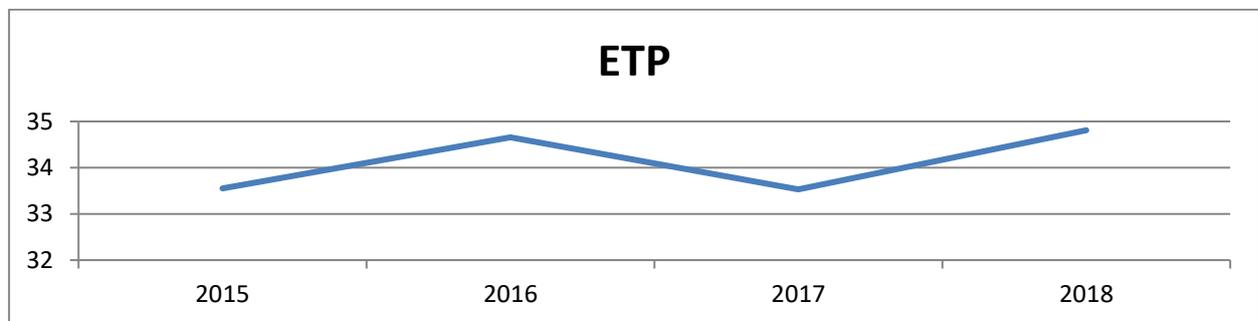
➤ **Délibérations de mise à jour du tableau des effectifs :**

Référence	Objet
C011/2018	Mise à jour des mouvements du personnel et des créations de postes 2017 Avancements 2018 et promotion interne
C081/2018	Mise à jour des mouvements du personnel et des créations de postes 2017 Suppression poste en surnuméraire
C206/2018	Mise à jour des mouvements du personnel et des créations de postes 2017 Création de poste Suppression poste en surnuméraire Avancements 2019 et promotion interne

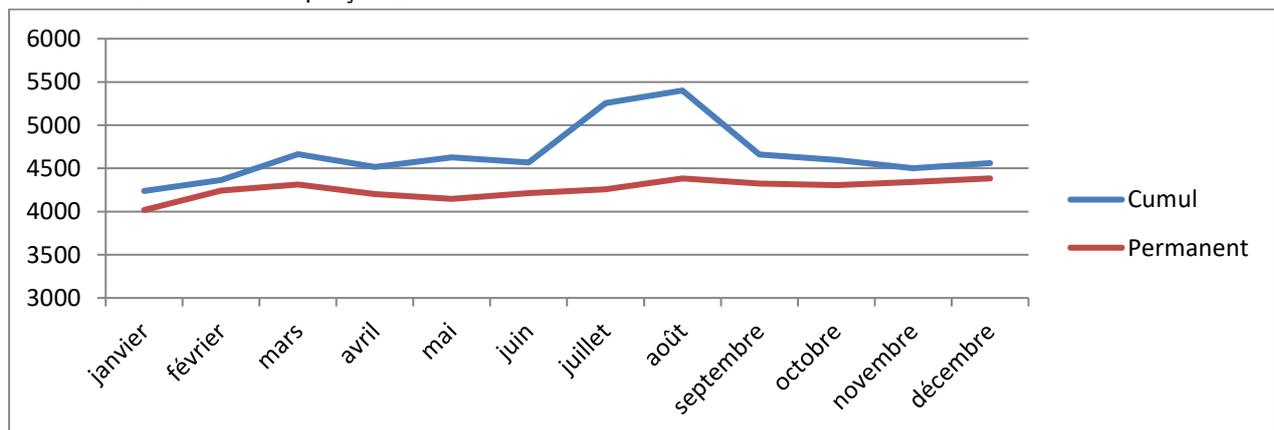
➤ **Evolution de la masse salariale depuis 2014 :**



➤ **Nombre d'équivalents temps plein pour assurer le fonctionnement de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie**



En 2018, le fonctionnement et la continuité des services a été assurée par 34,81 équivalents temps plein incluant les agents titulaires, contractuels et saisonniers de la Communauté de communes et leurs remplaçants :



Mouvements liés aux vacances de poste temporaires :

- Prise de poste au 15/01/2018 chargée de communication et gestionnaire SPANC
- Chargé de l'action sociale départ en 30/04/2018 pour remplacement au 1^{er}/08/2018
- Animatrice réseau bibliothèque, temps partiel non remplacé en août
- Référent msap départ au 28/08/2018 pour remplacement au 20/09/2018

Accroissement de l'activité lié aux services à la population :

- Accueil de loisirs : vacances scolaires (février, avril, juillet, octobre)
- Domaine Saint Sauveur / Piscine de avril à octobre

Détail des heures effectuées en 2018 :

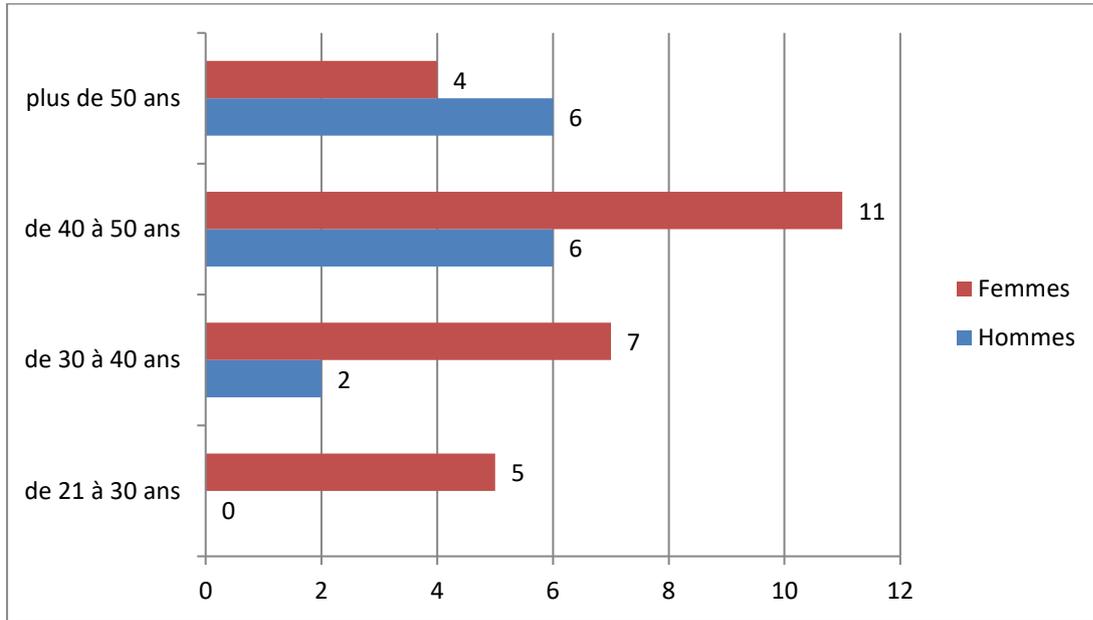
Service	Nom agent	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul
Action sociale	Mme CHATELLIER Fabiola								137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	685,45
Action sociale	Mme PAVIZA Aurélie	137,09	137,09	137,09	137,09									548,36
Administratif	Mme COULAY Sophie	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	M. DE LA BONNELLIÈRE Bertrand	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	Mme GIRARDEAU Clotilde	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	Mme MACOUIN Sophie					45,69					2,26			47,95
Administratif	Mme MAINARD-GUICHET Héroïse	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	Mme MIMAUT Marine	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	Mme ROUET Manuella	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	M. VILLA Philippe	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Administratif	Mme VRIGNAULT Josiane								82,25	13,71			17,17	113,13
Animation	M. AUDUREAU Julien	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Animation	Mme BARBA LORENZO Maria-José	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Animation	Mme BARBARIT Anita		4,97	47	6,55	32,09	3,83					28,96		123,4
Animation	Mme BARBARIT Laurine										5,42	9,8	18,53	33,75
Animation	M. DELAHAYE Maxence					5,75								5,75
Animation	Mme GAUTIER Laetitia						11,25	45,04	10,23					66,52
Animation	Mme JAULIN Lou					28,92	11,25	128,47	21,49	4,5		20,56		215,19
Animation	Mme LESAGE Émilie	47	47	47	47	47	101	137,09	137,09	47	47	47	47	798,18
Animation	Mme MAIGNAN Solène			46,6		37,51	11,25	128,47	21,49					245,32
Animation	Mme MARCEAU Emeline			53,43		28,27	-13,64	97,77	39,41	76,25		8,81		290,3
Animation	Mme METAY Emma										4,97			4,97
Animation	Mme MICHELON Christine			4,57										4,57
Animation	Mme MOREAU Lydia			2,26		2,06								4,32
Animation	Mme ROBINEAU Lucie						11,25	96,23						107,48
Animation	M. SESTER Carloman								75,75					75,75
Bibliothèque	Mme BOUTEVILLAIN Charlotte	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	109,68	1316,16
Bibliothèque	Mme VALLÉ Aude	7,23	29,38	29,38	29,38	29,38	29,38	29,38		29,38	29,38	29,38	86,38	358,03
Communication	Mme CHUPIN Amandine	73,12	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1581,11

Culture		Mme GACHIGNARD Camille									137,09	137,09	137,09	41,13	452,4
Culture		Mme PARAILLOUX Virginie												99,13	99,13
Culture		Mme TAVERNIER Caroline	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09					1096,72
Domaine Sauveur	Saint	Mme BRIVOIS Corinne				51,9	51,9	51,9	51,9	137,4	3,25	28,79	47,04	19,34	443,42
Domaine Sauveur	Saint	Mme CHARBONNEAU Hélène				50,64									50,64
Domaine Sauveur	Saint	M. COMPAGNON André	109,68	109,68	109,68										329,04
Domaine Sauveur	Saint	Mme CORNUAU Stéphanie				18,28	15,66	15,66	15,66	15,66	199,76				280,68
Domaine Sauveur	Saint	Mme DEBORDE Katia	105,74	8,68	34,4	60,71	60,71	60,71	60,71	145,21	117,51	133,51	22,81	8	818,7
Domaine Sauveur	Saint	M. DIDAILLER Silvère				159,95	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1256,67
Ecole de musique		Mme ALCOVER GARRIGUES Inesa	25,75	25,75	26,5	25,75	25	23,5	23,5	23,5	23,5	21,54	21,54	21,54	287,37
Ecole de musique		M. AUGER Michaël	8,13	8,13	10,88	9,63	8,38	8,13	8,88	5,88	5,88	10,38	10,38	13,88	108,56
Ecole de musique		M. BARRE Frédéric	37,21	37,21	37,21	37,21	37,21	37,21	37,21	37,21	37,21	23,5	27,5	27,5	413,39
Ecole de musique		M. BOUKENTAR Mohamed	23,16	23,16	25,66	21,66	19,66	19,41	20,66	15,66	15,66	18,66	18,66	19,66	241,67
Ecole de musique		Mme CAUSSE Marion	15,5	15	14,75	14	13,25	14	14,75	11,75					113
Ecole de musique		Mme CHOLLET Estelle	27,42	27,42	27,42	27,42	27,42	27,42	27,42	27,42	27,42	30,42	31,92	34,42	343,54
Ecole de musique		Mme DUPRÉ Marion	41,51	40,76	39,51	39,26	39,01	39,26	39,51	38,51	38,51	40,76	40,76	44,51	481,87
Ecole de musique		M. FRADIN Eric	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	39,17	470,04
Ecole de musique		Mme GRONDIN Sylvie	34,04	34,04	34,29	33,29	33,29	33,29	33,29	33,29	33,29	29,38	29,38	29,38	390,25
Ecole de musique		M. LE PERA Paolo									78,34	14,75	14,75	15,75	123,59
Economie		Mme GERBAUD Véronique	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
MSAP		Mme CORNUAU Laurence	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	113,59	1363,08
MSAP		Mme NIVET Élodie									54,84	137,09	137,09	137,09	466,11
MSAP		Mme PIPET Laura	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	140,57					1100,2
Piscine		Mme AVÉ Blandine	30,28		37,34	97,11	116,53	116,53	116,53	140,78	116,53	73,8			845,43
Piscine		M. BARRET Theo							45,03	56,29	1,88				103,2
Piscine		M. GEAY Romuald	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Piscine		M. PARANTHOEN Quentin							45,66	57,07	1,9				104,63
RAMIP		Mme DRAPIER Stéphanie	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08
Secrétaire médicale		Mme METAY Morane	22,85				58,75	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	767,11

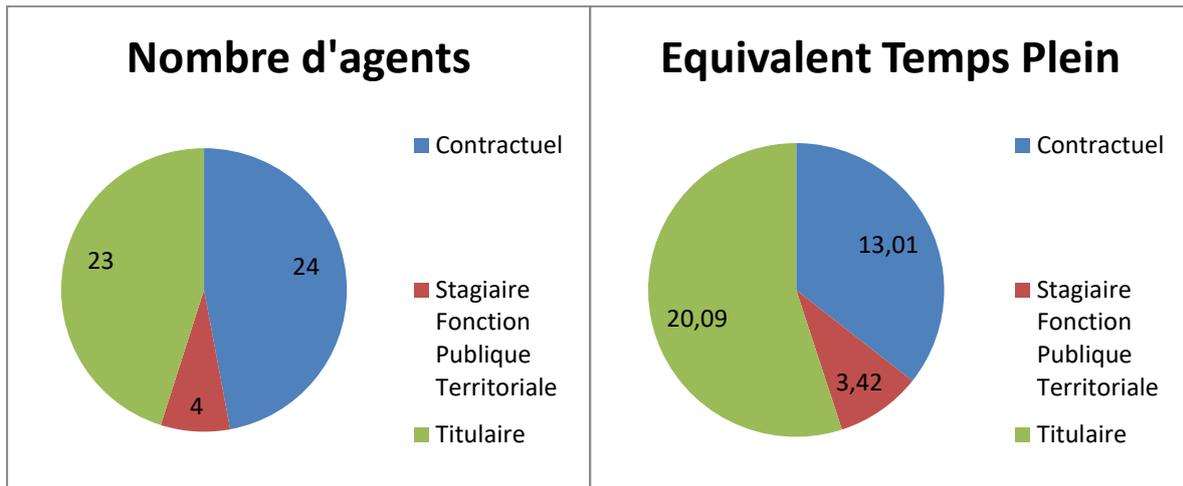
Secrétaire médicale	Mme PHÉLIPPEAU Aurélie	85,03	105,14	86,18	86,18	86,18	79,2	48,96			45,7	14,46	637,03	
Secrétaire médicale	Mme SOUCHET Sabine	97,93	119,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	97,93	1197,16	
Service Technique	M. BENOIST Thierry	137,09	152,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1660,08	
Service Technique	Mme BONVOISIN Christel	23,5	23,5	23,5	23,5	23,5	23,5	25,75	23,5	23,5	23,5	23,5	284,25	
Service Technique	Mme BOURRASSEAU Lucienne			78,34		39,17	39,17	78,34	78,34	78,34	78,34	78,34	626,72	
Service Technique	Mme CAPITAINE Emmanuelle	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	109,68	137,09	137,09	137,09	137,09	1617,67	
Service Technique	M. CHAOUCH Arnaud	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08	
Service Technique	Mme CHAUVET Véronique					2,28				41,04	4,5	2,94	50,76	
Service Technique	M. CORNU Vincent	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08	
Service Technique	M. DESOBEAUX Anthony											95,97	95,97	
Service Technique	M. FRANCHE Cyril	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08	
Service Technique	Mme LARGETEAU Brigitte	18,84	76,7	58,3	24,56	10,5	11,81	8,81	8,81	28,81			247,14	
Service Technique	Mme MOUCHARD Anita	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	52,88	634,56	
Service Technique	Mme ROGER Marie							114,24	30,35				144,59	
SPANC	Mme CLERC Stéphanie	73,12	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,1	137,09	137,09	137,09	137,09	1581,12	
Tourisme	Mme ORION Chantal	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08	
Tourisme	Mme VISONNEAU Aurélie	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	137,09	1645,08	
	M. FRIOUX Thierry		7,23	18,08									25,31	
	CUMUL	4238,34	4364,16	4664,61	4514,13	4628,48	4567,61	5253,2	5318,1	4644,84	4595,83	4499,72	4542,7	55831,72
	ETP	31,65	32,59	34,83	33,71	34,56	34,11	39,23	39,71	34,68	34,32	33,60	33,92	34,74

➤ Typologie des effectifs

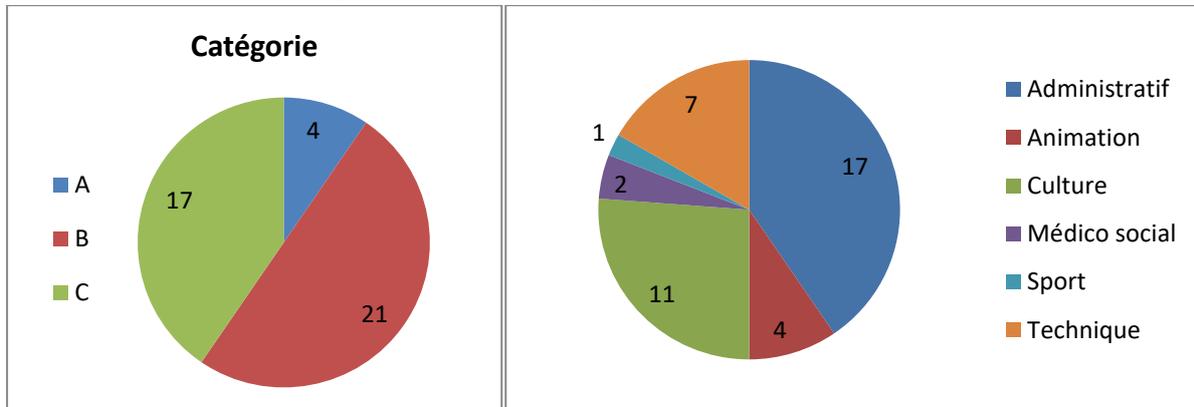
Répartition des effectifs par âge et sexe



Répartition des emplois permanents par statut :



Répartition du nombre d'agent permanent par grade/filière :



➤ Prestations de services internalisables

Les prestations présentées dans le tableau ci-dessous pourraient être en partie réalisées en interne, sous réserve d'avoir la compétence humaine et/ou le matériel.

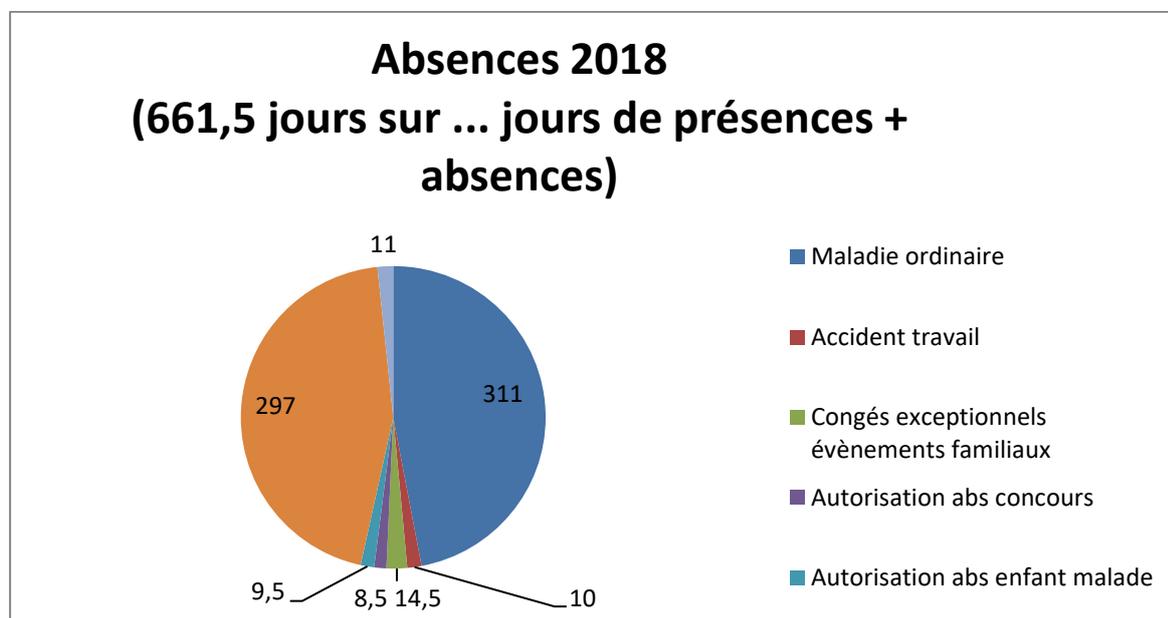
Prestataire		Observation
MultiScenic	10 730,86	Concerne l'emploi de régisseurs son & lumière avec leurs matériels
Multiservice	17 170,97	Remplacement agent ou accroissement temporaire
Sportingsols	11 932,40	Maintenance terrain synthétique de football
West services	24 352,24	Nettoyage divers
Util 85	6 991,57	Tonte
Atout Linge	8 493,72	Nettoyage de linge
CIVS	8 597,69	Surveillance nocturne des bâtiments
Restoria ALSH	6 858,27	Fourniture et livraison de plats
Restoria DSS	11 143,97	Fourniture et livraison de plats
ProBureau	26 106,20	Conception de documents de communication
Communes	40 339,09	Mise à disposition d'agents communaux (uniquement Laguépie)
TOTAL	172 716,98	

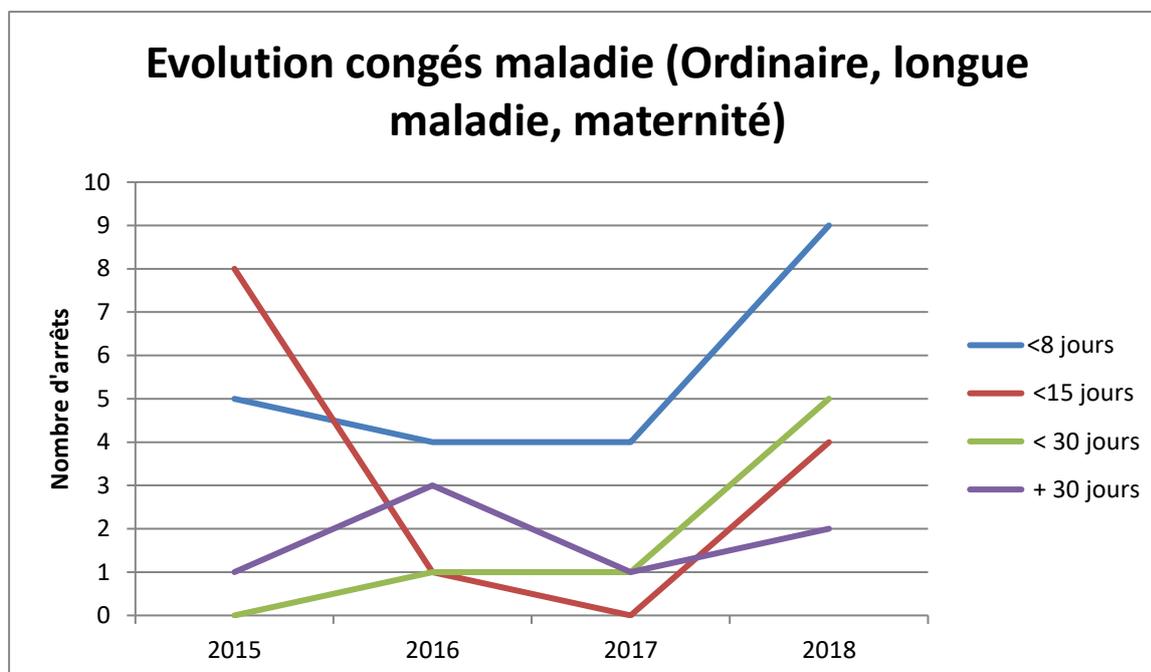
Toutefois, certaines prestations seront plus difficiles et/ou pertinentes à mettre en œuvre en régie directe.

Ci-dessous sont présentées les prestations qui techniquement seraient susceptibles de pouvoir être gérées en régie directe :

- Le nettoyage divers de West services notamment pour les vitres (nécessite du matériel pour celles du DSS) ;
- La tonte des espaces verts sous réserve d'avoir du matériel et les moyens humains ;
- Les rondes de sécurité (à réfléchir pour le Pays) ;
- La restauration pour la partie commande des produits alimentaires et cuisine de ces derniers ;
- La conception graphique des documents de communication.

B) Bilan des absences





Motifs des absences :

	Congés pathologique + (paternité / maternité)	Maladie ordinaire de 1 à 3 jours consécutifs	Maladie ordinaire de 4 à 10 jours consécutifs	Maladie ordinaire de plus de 10 jours consécutifs	Longue maladie	Maladie professionnelle
2015	0	5	8	0		
2016	2	4	1	1		
2017	1	4	0	1		
2018	3	9	4	5		

C) Mouvements de personnels 2018

➡ Mouvements des emplois permanents

Départs : 6

Nom Prénom	Emploi	Motif
COMPAGNON André	MNS / Gestionnaire DSS	Fin CDD
PAVIZA Aurélie	Chargé de l'action sociale	Démission
TAVERNIER Caroline	Responsable culture	Mutation
PIPET Laura	Responsable msap	Démission
CAUSSE Marion	Enseignant flûte traversière	Fin CDD
LARGETEAU Brigitte	Entretien Pole Santé Bazoges	Licenciement

Arrivées : 11

Nom Prénom	Emploi	Statut
DRAPIER Stéphanie	Animateur RAMIPE	Titulaire
MAINARD-GUICHET Héloïse	Secrétariat général	Non-titulaire/Contractuel Durée Indéterminée
SOUCHET Sabine	Secrétaire médicale	Stagiaire Fonction Publique Territoriale

CHUPIN Amandine	Chargé de communication	Non-titulaire/Contractuel
DIDAILLER Silvère	MNS / Gestionnaire DSS	Non-titulaire/Contractuel
CHATELLIER Fabiola	Chargé de l'action sociale	Non-titulaire/Contractuel
METAY Morane	Secrétaire médicale	Stagiaire Fonction Publique Territoriale
CLERC Stéphanie	Gestionnaire SPANC	Stagiaire Fonction Publique Territoriale
PARAILLOUX Virginie	Responsable culture	Non-titulaire/Contractuel
NIVET Élodie	Responsable msap	Non-titulaire/Contractuel
LE PERA Paolo	Enseignant flûte traversière	Non-titulaire/Contractuel

• Créations d'emploi par le Conseil communautaire en 2018 en cours de recrutement :

Délibération	GRADE	FONCTIONS	COMMENTAIRE
C130/2017	Technicien	Gestionnaire SPANC	Recrutement prévu au 01/03/2019

➤ **Mouvements des emplois non permanents**

En vertu de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoyant que « les collectivités et établissements [...] peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs ».

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a procédé au recrutement de personnel contractuel comme suit :

SERVICES	PERIODE/VOLUME	OBSERVATIONS
Administration Générale	remplacement de l'accueil de la maison de pays	
Animation Jeunesse		Agent entretien et restauration Domaine Saint-Sauveur
		besoins ponctuels
Ecole intercommunale de musique	1 an	6 assistants d'enseignement artistiques
Nettoyage des locaux	3 ans 2h15/sem puis 0,75/sem	1 agent à pour pôle santé Bazoges-en-Pareds (modification du volume d'heures en cours d'année suite au départ du médecin au 01/10)
	1an 6h/sem	1 agent pour pôle santé Moulleron en Pareds
	1 jour à 1 mois selon les agents pour remplacement	
Réseau des bibliothèques	12 mois à 7,5h	Complément temps partiel de l'animatrice du réseau des bibliothèques 80%
Santé	6 mois 25h	Remplacement congé maternité d'une secrétaire stagiaire

Pour faire face à divers remplacements d'agent (congés), la Communauté de communes fait également appel à l'association Multiservices, sous la forme d'une mise à disposition d'agents : soit ... jours en 2018.

D) Formations du personnel

27 agents permanents de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ont bénéficié de 120 jours de formation en 2018.

La majorité des sessions de formation était de moins de 3 jours.

Nombre de jours par session	0,5	1	2	2,5	3	4	5	10	Total général
Nombre d'agents	12	29	7	1	13	1	3	1	67

Les services et catégories de personnel concernés sont les suivants : (nombre de sessions de formation)

Nombre d'Agents Par service	A	B	C	Total général
ACCUEIL			1	1
ADMINISTRATION			1	1
ASSAINISSEMENT		5		5
COMMUNICATION		1		1
CULTURE		2	1	3
DIRECTION	3	1		4
ECONOMIE			3	3
ENFANCE JEUNESSE		1	2	3
FINANCES		3	6	9
MARCHES		4		4
MSAP			11	11
POLE SANTE			4	4
RAMIPE	1			1
RESSOURCES HUMAINES		5		5
SERVICES TECHNIQUES		1	3	4
SPORT ET PREVENTION		3	1	4
ROUTIERE				4
TOURISME		1	2	3
URBANISME	1			1
Total général	5	27	35	67

FORMATIONS DISPENSEES

Nombre de Service Étiquettes de lignes	formation d'intégrati on	formation prévention	journée informatio n	profession nalisation / Sans	profession nalisation 1er emploi	Total
Accompagner le public dans l'appropriation des services numériques				1		1
Actualité de la rémunération				1		1
Actualité financière et fiscale				1		1
Actualité paie				1		1
Actualité règlementaire de la commande publique				1		1

Actualités juridiques rh		1		1
Aménagement des espaces d'accueil individuel et collectif			1	1
Compétence bureautiques et numériques niveau 1			1	1
Efficacité et mieux être au travail			1	1
Evaluation en continu des scot et PLU		1		1
Exécution financière des marchés publics			1	1
Formation continue assistant de prévention		1		1
Formation d'intégration	4			4
Formation initiale PSC1		7		7
Recyclage PSC1		7		7
Gestion de la rémunération			1	1
Gestion de l'agressivité dans des équipements sportifs et piscine			1	1
Gestion locale : les clefs de la fonction de régisseur			1	1
Habilitation électrique			3	3
Initiation aux marchés publics			1	1
Journée d'actualité pour les agents des collectivités rurales		1		1
Journée d'information annuelle ANC		1		1
La Full démat en marchés publics		3		3
La pièce justificative de la dépense			1	1
L'accompagnement de la démarche de création d'une zone activité économique				1 1
L'accueil des entreprises sur un territoire			1	1
L'accueil physique et téléphonique du public			1	1
Les différents contrôles des installations d'assainissement non collectif				1 1
Les filières agréées en assainissement non collectif		1		1
L'organisation d'une politique documentaire à l'échelle d'un réseau intercommunal			1	1
M14 : la gestion du patrimoine			1	1
Matinée relations presse		1		1
Mise en place du prélèvement à la source		1		1
Nouveau cadre réglementaire des marchés publics			1	1
Nouvelle gouvernance et développement économique dans les territoires		1		1
Plan mercredi et PEDT		1		1
Positionnement en tant qu'encadrant de proximité			1	1

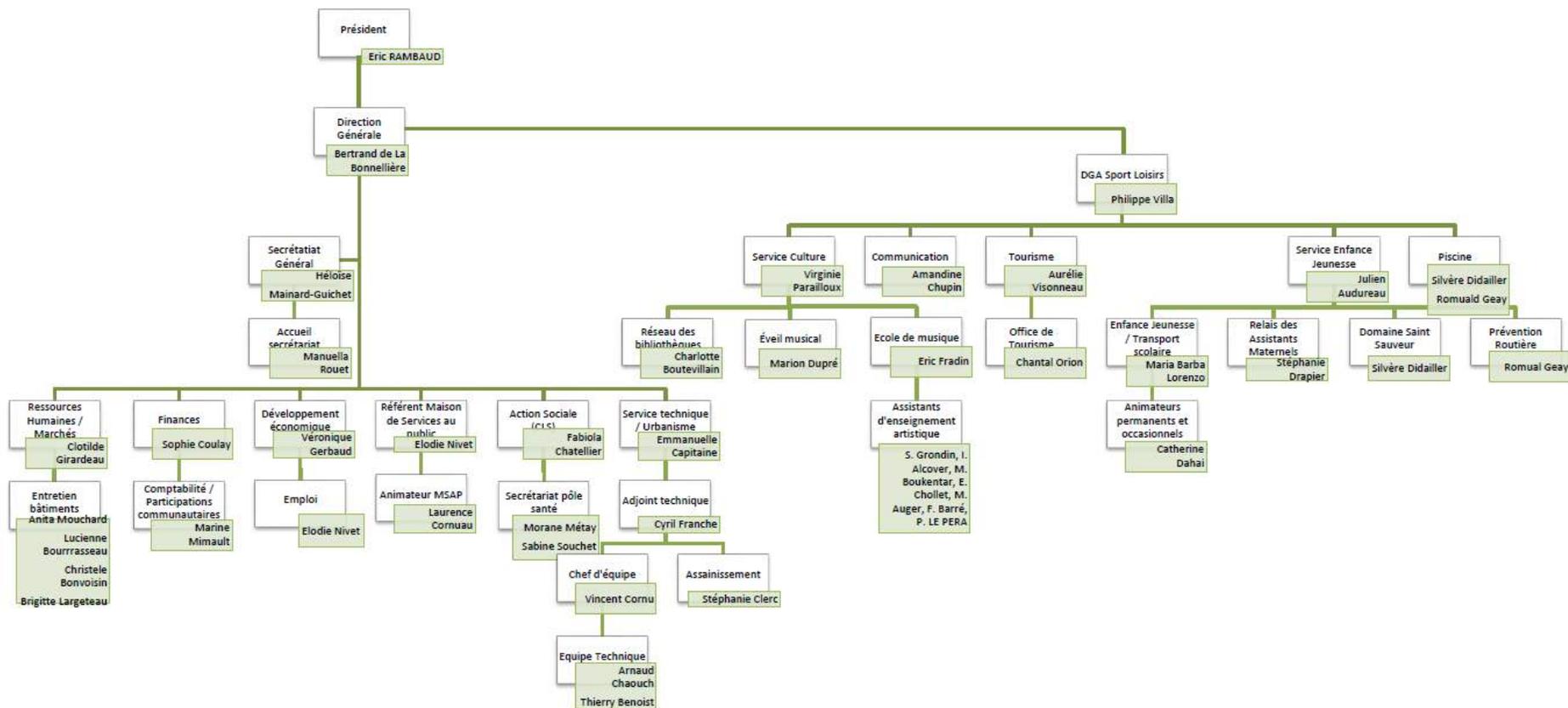
Préparer le tout dématérialisé en commande publique du 01/10/2018			1			1
Présentation des services en ligne de la dgfip			2			2
Procédures ANTS et la MSA en ligne			2			2
Recyclage SSIAPS 1	1					1
Rédiger le projet culturel d'une bibliothèque					1	1
Sécurisation des actes administratifs					1	1
Taxe de séjour : ce qu'il faut savoir					1	1
Virtualisation des systèmes d'information			1			1
Visite d'une installation oxyfix			1			1
Total général	4	15	25	21	2	67

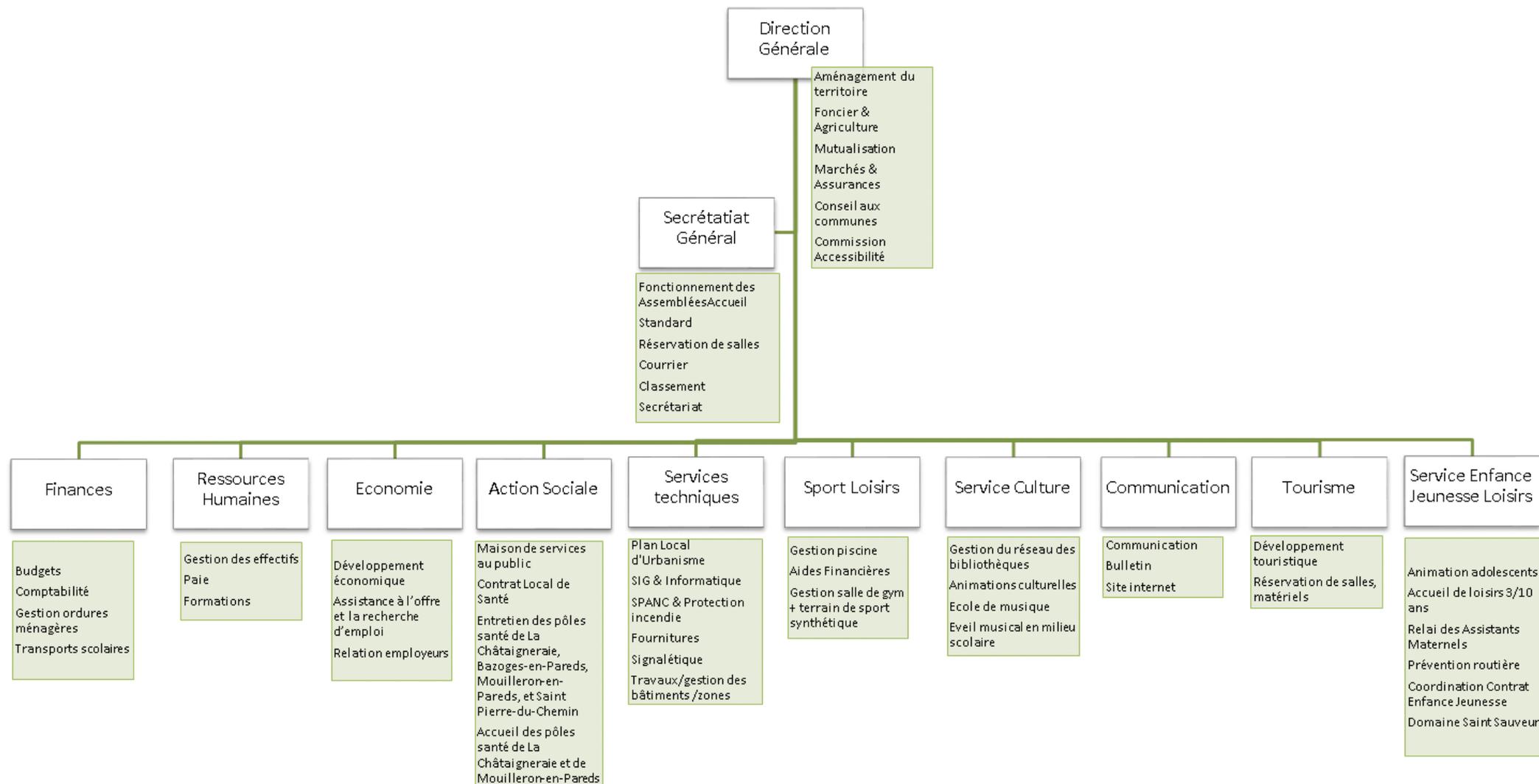
REPARTITION DES AGENTS PAR TYPE DE FORMATION

Nombre de jours									
Étiquettes de lignes	0,5	1	2	2,5	3	4	5	10	Total
Formation d'intégration							3	1	4
Formation prévention santé	5	9			1				15
Journée information	6	19							25
Professionnalisation / 5ans	1	1	7	1	10	1			21
Professionnalisation 1er emploi					2				2
Total général	12	29	7	1	13	1	3	1	67

E) Organigramme fonctionnel

Organigramme du personnel : par fonction et par agent (au 31/12/2018)





Récapitulatif des temps / agent par service

Service	Missions	Au 31.12.2017		
		Agent	ETP	
Direction	Direction	Bertrand de La BONNELIERE	0,45	2,4
	Direction Adjointe	Philippe VILLA	0,3	
	Assistant Direction	Héloïse MAINARD GUICHET	0,1	
	Accueil	Manuella ROUET	1	
	Assistant accueil	Marine MIMAULT	0,05	
	Affaires générales : Assemblées, rédactions décisions, etc.	Héloïse MAINARD GUICHET	0,9	
Juridique	Gestion foncière	Bertrand de La BONNELIERE	0,3	1,1
	Secrétariat marchés	Clotilde GIRARDEAU	0,1	
	Relations avec communes (formation, groupement achats, etc.)	Clotilde GIRARDEAU	0,1	
	Instruction ADS (service mutualisé avec 3 intercommunalités)	Instructeur mutualisé	0,6	
Ressources Humaines	GRH Paie Formations	Clotilde GIRARDEAU	0,8	0,8
	Projet de territoire RH	-	-	
Finances	Comptabilité et gestion	Sophie COULAY	0,8	1,4
	Assistant Comptabilité	Marine MIMAULT	0,6	
	Services communs Finances Plan Pluri Annuel de gestion	-	-	
Services Techniques	Développement	Emmanuelle CAPITAINE	0,4	6,4
	Adjoint services techniques	Cyril FRANCHE	0,9	
	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Emmanuelle CAPITAINE	0,4	
	SPANC	Stéphanie CLERC	1	
		Marine MIMAULT	0,1	
	PCAT Habitat	Marine MIMAULT	0,15	
	Télécommunications : gestion courante	Cyril FRANCHE	0,1	
	SIG	GéoVendée		
	Soutien administratif aux services techniques	Marine MIMAULT	0,15	
	Chef d'équipe technique	Vincent CORNU	1	
	Agent technique	Arnaud CHAOUCH	1	
	Agent technique	Thierry BENOIST	1	
Expertise technique aux communes	Emmanuelle CAPITAINE	0,2		
Développement	Développement	Julien AUDUREAU	0,3	1,85
	Administration (DSS)	Silvère DIDAILLER	0,55	

Domaine Saint Sauveur et Salle des Silènes	Administration (DSS + Silènes)	Chantal ORION	0,2	
	Animation (DSS)	Emploi saisonnier	0,2	
	Ménage et restauration (DSS)	Emploi saisonnier	0,6	
Sport	Développement (aides financières, relation associations, etc.)	Philippe VILLA	0,4	2,45
	Piscine (partie bassins)	Silvère DIDAILLER	0,5	
		Romuald GEAY	0,65	
		Recrutement saisonnier	0,15	
	Piscine (entretien vestiaires)	Recrutement saisonnier	0,25	
Piscine (accueil)	Recrutement saisonnier	0,5		
Enfance, Jeunesse, Prévention Routière, Transport scolaire	Développement	Julien AUDUREAU	0,7	5,5
	Accueil de loisirs (Laguépie)/Activ'ados	Maria BARBA LORENZO	0,75	
		Christine RINEAU	0,5	
		Stéphanie GOYER	0,5	
		Emilie LESAGE	0,6	
		Romuald GEAY	0,1	
		Silvère DIDAILLER	0,1	
	Contractuels animateurs	0,9		
	Prévention Routière	Romuald GEAY	0,45	
Transport scolaire	Maria BARBA LORENZO	0,25		
Culture	Développement	Virginie PARAILLOUX	1	4,45
	Responsable réseau des bibliothèques	Charlotte BOUTEVILLAIN	1	
	Responsable de l'école de musique	Éric FRADIN	0,5	
	Intervenante en milieu scolaire	Marion DUPRÉ	0,5	
	Professeur de musique	Inesa ALCOVER	0,3	
	Professeur de musique	Sylvie GRONDIN	0,4	
	Professeur de musique	Mohammed BOUKENTAR	0,2	
	Professeur de musique	Frédéric BARRÉ	0,5	
	Professeur de musique	Paolo LE PERA	0,15	
	Professeur de musique	Estelle CHOLLET	0,35	
	Professeur de musique	Michael AUGER	0,05	
Communication	Développement	Aurélie VISONNEAU	0,5	0,5
Tourisme	Développement	Aurélie VISONNEAU	0,5	1,5
	Agent d'accueil Office de Tourisme/Conseillère en séjour	Chantal ORION	0,8	
	Aventures à cueillir	Animateur contractuel	0,2	
Santé, Social	Responsable coordinatrice du contrat local de santé	Christa FORT	0,1	4,33
	Coordinatrice du contrat local de santé	Fabiola CHATELLIER	1	
	MSAP	Elodie NIVET	0,5	

		Laurence CORNUAU	0,85	
	Secrétaire Pôle Santé La Châtaigneraie	Sabine SOUCHET	0,68	
		Morane METAY	0,68	
	Ménage Pôle Santé La Châtaigneraie	Lucienne BOURRASSEAU	0,3	
	Ménage Pôle Santé Bazoges-en-Pareds	Brigitte LARGETEAU	0,05	
	Ménage Pôle Santé Mouilleron-en-Pareds	Christel BONVOISIN	0,17	
Emploi, Économie	Maison de l'emploi	Elodie NIVET	0,5	1,5
	Économie	Véronique GERBAUD	1	
Agriculture	Développement	Bertrand de La BONNELIERE	0,05	0,1
	PCAT agriculture	Marine MIMAUT	0,05	
Ménage	Maison de Pays	Anita MOUCHARD	0,4	0,6
	Salle de gymnastique et Terrain synthétique de football	Lucienne BOURRASSEAU	0,1	
	Office du tourisme	Lucienne BOURRASSEAU	0,05	
	École de musique	Lucienne BOURRASSEAU	0,05	
-	VOLUME TOTAL en ETP		-	34,88

🔄 Agents en charge de régies d'avances et de recettes

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge ([décret du 7 novembre 2012](#) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les **régies d'avances et de recettes** qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

REGIES D'AVANCES	Régisseur principal	Régisseur mandataire	Décisions/Arrêtés
Service Accueil de loisirs Activ'Ados	Julien AUDUREAU.	Maria BARBA LORENZO	D88/2016
Service Jeunes Activ'Ados	Julien AUDUREAU		D065/2016
ACCUEIL DE LOISIRS LA COUTINELLE	Marie Christine RINEAU		
REGIES DES RECETTES	Régisseur principal	Régisseur adjoint	Décisions/Arrêtés
PISCINE LA CHATAIGNERAIE	Philippe VILLA	Silvère DIDAILLER	D016/2018
ACCUEIL DE LOISIRS LA COUTINELLE	Maria BARBA LORENZO	Julien AUDUREAU	D187/2014
ACTIV'ADOS	Maria BARBA LORENZO	Julien AUDUREAU	D001/2015

SALLE D'ANIMATION RURALE	Chantal ORION	Aurélie VISIONNEAU	D044/2012 D059/2012
SPECTACLES	Aurélie VISIONNEAU	Chantal ORION	D009/2012
MATERIEL CULTUREL	Chantal ORION Pas d'indemnité	Bernard POIRON	ARR du 09/06/14
OUTILS DE COMMUNICATION	Chantal ORION	Aurélie VISIONNEAU	ARR du 02/05/2005 ARR N° 46/2009
DOMAINE SAINT SAUVEUR	Cécile GOURMAUD	Chantal ORION	ARR N° 018/2014

F) Prestations assurées par la Maison des communes**➤ Nature**

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS 2017	TARIFS 2018 Propositions
<p>➤ Médecine professionnelle et préventive</p> <p>Le suivi médical des personnels territoriaux par des médecins du travail constitue, pour les collectivités, une obligation statutaire. Le Centre de Gestion met à disposition un service de médecine professionnelle et préventive dont les principales missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer le suivi régulier des agents des collectivités qui lui font appel, • effectuer dans ce cadre les visites médicales annuelles, • apporter aux collectivités les conseils utiles en matière de santé au travail et intervenir en fonction des besoins exprimés. <p>Visites médicales concernant les personnels des collectivités non affiliées au Centre de Gestion</p>	<p>- cotisation sur la masse salariale au taux de 0,15 %</p> <p>- tarif à la visite fixé à 43 €</p> <p>100 €</p>	<p>- cotisation sur la masse salariale au taux de 0,15 %</p> <p>- tarif à la visite fixé à 45 €</p> <p>105 €</p>
<p>➤ Assurances statutaires</p> <p>A la demande de différentes collectivités, le Centre de Gestion assure une mission d'assistance, de conseil et de gestion des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel. Le CDG a conclu avec C.N.P. Assurances un contrat groupe au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de quatre ans. La collectivité signataire de ce contrat confie au CDG la réalisation des tâches liées à la gestion du contrat d'assurance qu'elle a souscrit et auquel elle a décidé d'adhérer. La prestation d'assistance et de gestion couvre les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestion des populations assurées ; • contrôle, validation des états annuels déclaratifs de prime ; • contrôle des dossiers sinistres et traitement des demandes de prestations ; • archivage des dossiers de prestations ; • participation à la mise en œuvre des services d'assistance annexés au contrat ; • information et conseil aux collectivités et établissements. <p>Cette prestation est facturée sous la forme de frais de gestion, taux appliqué sur la base des cotisations CNP en fonction de l'organisme d'affiliation.</p>	<p>0,12 % pour CNRACL 0,05 % pour l'IRCANTEC</p>	<p>0,12 % pour CNRACL 0,05 % pour l'IRCANTEC</p>

En 2018, la Communauté de communes a cessé le traitement de la paie par le Centre de gestion, au profit de l'utilisation du logiciel JVS.

RH (Millésime CI)	JVS MAIRISTEM	Acquisition : 171 € HT Maintenance/hébergement : 71 € / an Formation : 286 € HT / an
-------------------	---------------	--

➔ **Contribution**

La contribution est de 1.2% de la masse salariale répartie en missions obligatoires et missions additionnelles.

- Missions obligatoires : 0,8 % de la masse salariale

Elles sont déterminées par la loi et font du centre un partenaire essentiel tout au long du déroulement de carrière d'un fonctionnaire territorial depuis le recrutement jusqu'à la cessation d'activité.

✓ **La gestion d'une bourse de l'emploi :**

Le centre constitue un acteur essentiel en matière d'emploi public territorial. Il s'est vu reconnaître une compétence générale d'information dans ce domaine (loi n° 2007-209 du 19 février 2007) pour l'ensemble des collectivités et établissements publics, des agents territoriaux en relevant ainsi que des candidats à un emploi public territorial. Il reçoit les déclarations de création et vacances d'emplois de toutes les collectivités, affiliées ou non, du département, de même que l'ensemble des listes d'aptitude. Il en assure une large publicité par différents supports de communication.

✓ **La gestion des carrières :**

Le centre détient une copie du dossier individuel de tous les fonctionnaires relevant des collectivités affiliées. L'outil informatique dont il est doté permet d'optimiser cette mission et de préparer l'ensemble des décisions administratives relatives au déroulement de la carrière des agents.

✓ **Les instances consultatives :**

Le fonctionnement des trois commissions administratives paritaires (catégories A, B et C) est assuré par le centre. Ces instances ont à connaître des questions d'ordre individuel et des litiges pouvant survenir lors des déroulements de carrières. Emanation des commissions administratives paritaires, le conseil de discipline est présidé par un magistrat du tribunal administratif.

De plus, un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doivent être mis en place dans les collectivités employant plus de 50 agents. Les autres collectivités sont rattachées au Comité Technique, faisant également office de CHSCT, existant au Centre de Gestion. Ce comité émet des avis sur les questions relatives à l'organisation collectives et au fonctionnement de la collectivité, aux modernisations des méthodes et techniques de travail, à l'hygiène et à la sécurité.

✓ **L'organisation des concours :**

L'accès à la fonction publique territoriale se fait par voie de concours pour la très grande majorité des emplois. Le Centre de Gestion est chargé d'organiser l'ensemble des concours à l'exception de ceux donnant accès à la catégorie A+ (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs). Ces derniers relèvent toujours de la compétence du CNFPT.

✓ **L'exercice du droit syndical :**

Dans le cadre d'une mutualisation départementale, le centre rembourse aux collectivités les rémunérations et charges sociales afférentes aux décharges de service dont peuvent bénéficier certains de leurs agents pour exercer un mandat syndical. Il intervient également pour la prise en charge de certaines Autorisations Spéciales d'Absence (collectivités de moins de 50 agents).

✓ **La prise en charge des fonctionnaires après suppression d'emploi :**

Lorsqu'une collectivité, affiliée ou non, est amenée à supprimer un emploi de catégorie B ou C le centre doit assurer la prise en charge du fonctionnaire concerné. La collectivité doit lui verser une compensation financière fixée par la loi, pendant toute la durée de cette prise en charge. Là encore, la loi du 19 février 2007 a élargi son champ de compétence aux agents de catégorie A (sauf A+ et ingénieurs territoriaux en chef).

- Missions additionnelles : 0,4 % de la masse salariale

Elles résultent des décisions prises par le Conseil d'Administration pour compléter les services offerts à toutes les collectivités affiliées.

✓ **L'information et la documentation :**

A cet effet, le Centre de Gestion utilise les moyens suivants :

Assistance par téléphone, courriel et télécopie

Supports écrits (circulaires, notes d'informations pratiques, mises à jour de documents, modèles d'actes, bulletin de documentation (chaque quinzaine) etc...)

Le réseau INTERNET site comprenant un volet EXTRANET réservé aux collectivités et établissements publics de Vendée et envoi de documentation par messagerie électronique.

✓ **Le partenariat avec la CNRACL :**

Initié à la suite de la loi statutaire du 26 janvier 1984 et de la création des Centres de Gestion, ce partenariat a toujours été renouvelé depuis. Il offre en effet un réel service de proximité aux collectivités et à leurs agents et prolonge l'action de l'établissement dans son expertise statutaire. Le nouveau contexte législatif a nécessité quelques adaptations prises en compte dans la convention 1er juillet 2007- 31 décembre 2010 et également dans la convention actuelle avec notamment l'implication des centres dans « la reprise d'antériorité des données carrières » indispensable pour l'exercice du droit à l'information dont disposent les agents (Relevé Individuel de Situation et Estimation Indicative Globale).

Le Centre est chargé d'une double mission dont les modalités de mise en oeuvre prennent en compte les évolutions technologiques permettant la dématérialisation des échanges :

- mission d'information et de formation multfonds (CNRACL, IRCANTEC et RAFF) auprès des collectivités affiliées et de leurs agents
- mission d'intervention sur les dossiers adressés par les collectivités à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La loi du 12 mars 2012 vient de compléter les missions des Centres de Gestion dans ce domaine prévoyant expressément « une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ».

✓ **Secrétariat de la Commission de Réforme et du Comité Médical :**

Le Centre assure le secrétariat de la Commission de Réforme pour les collectivités et établissements publics affiliés depuis le 1er septembre 2011.

Il assure également, pour ces mêmes collectivités et établissements, le secrétariat du Comité Médical depuis le 1er janvier 2013, conformément aux dispositions de la loi du 12 mars 2012.

✓ **Conseil en recrutement et gestion du personnel :**

Le Centre de Gestion assiste les élus locaux lors de leurs recrutements de personnels. Il les aide à définir des profils de postes, assure la publicité des emplois à pourvoir, participe à la conduite d'entretiens de recrutement, organise des tests et épreuves adaptés aux besoins.

Il s'efforce de conseiller les élus et leurs collaborateurs dans tous les domaines relatifs à la gestion du personnel et leur apporte une aide concrète aux plans administratif, juridique et contentieux.

✓ **Formation :**

La loi du 19 février 2007 a précisé les rôles respectifs des instances de la Fonction Publique Territoriale. Désormais, le Centre n'intervient dans ce domaine qu'en complément du CNFPT, pour des formations correspondant à des besoins spécifiques et en nombre limité.

✓ **Les formations et partenariats avec les écoles :**

Le Centre de Gestion est partenaire de plusieurs " formations écoles " (FCIL et Licence professionnelle " métiers administratifs territoriaux ").

Depuis 2009, un nouveau partenariat a été engagé avec l'ISFCT (Institut Supérieur de Formation des Cadres Territoriaux) à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et cela, afin de compléter l'offre permettant le renouvellement des agents du service de remplacement et l'insertion professionnelle.

Le Centre de Gestion s'est engagé à :

- faciliter l'accueil des stagiaires dans les collectivités de Vendée et le bon déroulement des périodes de stages pratiques ;
- proposer des missions de remplacement dans les collectivités et établissements de Vendée aux étudiants, en fonction des besoins exprimés.

✓ **Territorialisation des formations :**

Dans la mesure du possible et en fonction des demandes, le Centre de Gestion met des salles à la disposition du CNFPT, pour l'organisation des formations d'intégration et de professionnalisation des agents territoriaux.

✓ **Plans de formation :**

Le plan de formation communal ou intercommunal est un outil qui permet de définir une stratégie de formation pluriannuelle et ses modalités de réalisation au regard des besoins de la collectivité et des agents.

Afin de favoriser l'émergence de plans de formation qui soient appropriés par les responsables de collectivités et correspondent à leurs objectifs, le Centre de Gestion de la Vendée et le CNFPT apportent conseil et appui aux collectivités concernées sur la base d'une méthode de travail partagée et s'informent mutuellement de leurs contacts et démarches. Dans ce contexte, une attention toute particulière est portée aux règlements formation.

✓ **Conseil Hygiène et Sécurité :**

Créé en 1998, ce service a pour objectif de conduire une politique de prévention, d'aider les collectivités dans l'application des réglementations en vigueur dans ce domaine et de compléter l'action des services de médecine professionnelle et du comité technique paritaire. Il intervient également dans la formation des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et assure information et documentation auprès des collectivités.

2. LES MOYENS LOGISTIQUES

A) Véhicules

➔ Flotte (au 01/04/2019)

VEHICULE - MARQUE	MODELE CIAL	IM MATRICU LATION (ou n° de série)	TYPE MINES	GENRE - CARROSSE RIE	CV	ENERGIE	PTC	MISE EN CIRCULATI ON	VALEUR D'ACHAT (OU DECLAREE)	NOMBRE DE PLACES	UTILISATEU R PRINCIPAL	
												1
2	RENAULT	KANGOO EXPRESS	3950 WZ 85	FC0JAF	CTTE FOURGON	7	GO	1T690	29/04/2002	2	Techniques (Priscilla)	
3	RENAULT	KANGOO EXPRESS	8593 WL 85	MRE5002KA 982	VPCI	5	GO	1T645	27/11/2002	5	Arantelle	
4	FORD	TRANSIT	7716 XM 85	FMBYD0FA PA	CTTE BENNE	8	GO	3T500	10/03/2004	3	Techniques	
5	RENAULT	KANGOO EXPRESS	4166 YK 85	FWAB5	CTTE FOURGON	6	GO	1T918	23/03/2009	2	Techniques (Vincent)	
6	NISSAN	PRIMASTAR	BX-677-QE	J4BVBS	VPCI	10	GO	3T070	14/11/2011	9	Jeunesse	
7	FIAT	DUCATO	CC-713-ZL	250BCMFBEX	CTTE FOURGON	8	GO	3T300	21/03/2012	3	Techniques	
8	NIEWADOW	REMORQUE PLATEAU	BX-556-FD	B750-1	REMORQUE PLATEAU	/	/	0T750	03/11/2011	2 000 €	-	Techniques
9	SAELEN	COBRA	EA-752-DW	VNC1AF220F V	BROYEUR	/	/	2T200	03/03/2016	40 900	-	Matériel mutualisé
10	RENAULT	TRAFIC III	DZ-276-QN	VF12FL18546	CTTE FOURGON	5	GO	3T010	12/06/2016		3	RAMIPE
11	DACIA	SANDERO	EM-532-WG	UU16SDMC557	VP	4	ESS	1T490	30/05/2017		5	Economie
12	PEUGEOT	PARTNER	FC-73+ZQ	VF37JZKYZJ J	VP	1	ELEC	2T175	07/01/2019	17 000 €	5	SPANC
+	RABAUD	XYLOXHIP 100M	-	-	BROYEUR DE - DE 500KG	-	-	-	-	4 000 €	-	Matériel mutualisé

Pour rappel, un véhicule a été acquis en 2017 :

- le RENAULT TRAFFIC, d'un montant de 20 626.80 € TTC (financé à 15 % du HT par la CAF, soit 2750 €) pour les besoins du service Enfance-Jeunesse dans le cadre de la création du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s et d'Information Petite Enfance.

En 2018, un PEUGEOT Partner électrique 5 places a été acquis (prioritairement pour le service SPANC) auprès de la SAS Clara Automobile de Fontenay-le-Comte pour un montant de 18 212,67 € HT (21 855,20 € TTC), avec un contrat de maintenance de 60 mois (2 204,40 € HT / 2 645,28 € TTC), soit un total de 20 417,07 € HT, soit 24 500,48 € TTC (et sans borne murale de rechargement).

En 2019, un autre véhicule électrique, également pour le service SPANC (dans le cadre de la nouvelle campagne des CBF), est prévu d'être acheté afin d'utiliser l'enveloppe de subvention précitée.

Le 2 mai 2019, ces deux véhicules ont fait l'objet d'un subventionnement de 29 600 €, sur une dépense de 37 000 € HT, attribué par la Région des Pays de La Loire au titre du CTR 2020, dans le cadre de la mobilité durable.

➤ Bilan technique et financier

Dépenses de carburant : 6 284,78 € HT

Dépenses liées aux réparations : 667,24 € HT

Dépenses liées à l'entretien courant (pneus, vidanges, etc.) : 4 513,04 € HT

➤ Utilisation de la flotte par les agents (hors services techniques)

UTILISATEUR	FRÉQUENCE D'UTILISATION					NECESSITE	KM REALISE		
	Inexistant	Rare	Faible	Moyenne	Régulière	Absolue	Faible	Moyen	Elevé
AUDUREAU Julien									
BARBA LORENZO Maria									
BOUTEVILLAIN Charlotte									
CAPITAINE Emmanuelle									
CHATELLIER Fabiola									
CHUPIN Amandine									
CLERC Stéphanie									
CORNUAU Laurence									
COULAY Sophie									
DE LA BONNELIERE Bertrand									
THILLIER Frédéric									
DUPRÉ Marion									
FRADIN Éric									
PICAZO Priscilla									
GERBAUD Véronique									
GIRARDEAU Clotilde									
MAINARD-GUICHET Héloïse									
MIMAULT Marine									
BERTHOMMEAU Elodie									
ORION Chantal									
PARAILLOUX Virginie									
ROUET Manuella									
VILLA Philippe									
VISONNEAU Aurélie									

B) Informatique**➤ Mutualisation informatique**

L'année 2018 a été marquée par les deux faits particuliers suivants, détaillés ci-après :

- une mutualisation des moyens informatiques entre la Communauté de communes et ses communes membres,
- ainsi qu'un changement de serveurs de la Communauté de communes (Maison de Pays et Pôle santé de La Châtaigneraie).

- **Constat (Communauté de communes et communes membres)**

(délibération C242/2017 du 20/12/2017) :

En 2018, les communes et la Communauté de communes gèrent isolément leurs outils informatiques et se trouvent chacune confrontée :

- à des modes de sécurité et de sauvegarde parfois insuffisants ;
 - à l'obligation de mieux se conformer à la réglementation en matière de protection des données personnelles ;
 - à la nécessité de pouvoir développer des modes de gestion distante (télétravail, remplacements...)
- ;
- à une insuffisance d'outils (logiciels métier, etc.).

Les maires du territoire, réunis le 6 septembre 2017, ont finalisé une première étape de concertation menée depuis plus d'un an avec les agents territoriaux et ont décidé de rendre une démarche opérationnelle autour des objectifs suivants :

- développer les échanges et les soutiens métiers entre les agents territoriaux ;
- améliorer les performances matérielles et logicielles des outils informatiques ;
- accéder à l'e-administration.

Suite à la conférence des maires du 9 octobre 2017, les élus de la Communauté de communes ont acté, avec l'assistance du Syndicat mixte E-Collectivités Vendée, la mise en place d'un système informatique commun (architecture réseau, équipements, suite bureautique), géré par la Communauté de communes, et sur lequel seront hébergés des logiciels partagés et utilisables par la Communauté de communes et par chacune des communes membres.

- **Lancement de consultations communes pour la Communauté de communes et ses communes membres**

(délibération C243/2017 du 20/12/2017)

Dans ce contexte, deux consultations formalisées (supérieures à 221 000 € HT) ont été lancées par la Communauté de communes, relatives :

- à la fourniture et la maintenance d'un système informatique unique (architecture réseau, équipements, suite bureautique) pour la Communauté de communes et ses communes membres ;
- à la fourniture et la maintenance de logiciels métier (finances, population, ressources humaines, enfance).

Un plan de financement prévisionnel d'un montant de 358 700 € HT a également été acté *(délibération C016/2018 du 31/01/2018)*.

- **Choix de l'externalisation du fonctionnement**

(délibération C083/2018 en date du 11/04/2018)

Le Conseil communautaire a décidé d'approuver un mode de gestion externalisé des infrastructures, application et de l'hébergement des données informatiques de la Communauté de communes et des communes membres, considérant qu'une externalisation présenterait les avantages suivants :

- techniques :
 - o plus aisée en matière de suivi par les services administratifs car ne nécessite pas des compétences spécifiques.
 - o Moins de vulnérabilité aux incidents de débit internet (chacune ayant un abonnement pour son accès aux données, sans être dépendant de celui de la Communauté de communes)
- fonctionnels :
 - o accessible en permanence par un navigateur internet ;
- financières :
 - o économiquement plus avantageuse et incluant notamment la mutualisation financière des coûts de stockage des données par E-Collectivités pour 19 entités.

- **Entreprises retenues**

(délibération C084/2018 en date du 11/04/2018 et C098/2018 en date du 13/06/2018)

Type d'accord-cadre	Nom de l'entreprise retenue	Durée de l'accord-cadre	Date de démarrage de l'accord-cadre
Infrastructure, équipements, ...	APS Solutions Informatiques	4 ans	04/05/2018
Logiciels finances, population, RH	JVS Mairistem		05/07/2018
Logiciel enfance	AGORA plus		04/07/2018

- **Règlement de mutualisation des moyens informatiques**

(délibération B044/2018 en date du 18/07/2018, prise sur le fondement du L5211-4-3 du CGCT)

Afin de mettre en œuvre la mutualisation informatique, un règlement cadrant les obligations de la Communauté de communes et de ses communes membres a été approuvé par l'ensemble de ces collectivités.

> Services concernés :

	Communes	Communauté de communes
Services et entités exclus	Ecoles, bibliothèque, CCAS (sauf comptabilité), ...	Pôle santé, CIAS
Services éligibles	> Services administratifs (mairies, ...), > Services techniques (ateliers, ...), > Services enfance (périscolaire, crèche, ...)	Tous autres services

> Modalités d'intervention technique et financière :

DÉSIGNATION	Hébergement données	Gestion documentaire	Serveurs existants au 1er juillet 2018			Ordinateurs				Logiciels métier Finances, Administrés, RH, Enfance	Télécommunication	Autre										
	GED E-Collectivités Vendée y compris sauvegarde	Mise en place de l'arborescence de données	Archivage électronique des données	Fourniture et abonnement par-feu et antivirus	Fourniture et accessoires dont onduleur, switch, câblage, matériel d'interconnexion, etc., y compris installation, paramétrage, migration, sauvegarde, etc.	Maintenance et infogérance	Garantie, réparations matérielles et remplacement de pièces ou d'unités	Maintenance et infogérance	Garantie, réparations matérielles et remplacement de pièces (usage normal)	Fourniture de suite bureautique et maintenance	Office 2016 Home and Business (word, excel, ppt outlook)	Fourniture de PC (en remplacement ou surnuméraire)	portables/fixes I3 – 4Go RAM avec Windows 10 Pro 64 bits et accessoires : souris sans fil (ergonomique possible), sacoche, clavier filaire (ergonomique possible), écran 22 pouces	Intégralement géré et pris en charge par la CC pour le parc PC actuel des communes (annexe n° 1) et les 2 PC supplémentaires fournis par la CC	Intégralement géré et pris en charge par la CC	NON	2 maximum par commune	NON	Intégralement géré et pris en charge par la CC	Intégralement géré et pris en charge par la CC dans la limite du montant 2017 (annexe n° 1)	Géré et pris en charge par la Commune. Prise en charge à définir.	NON
MOYENS MUTUALISÉS	NON		Intégralement géré et pris en charge par la CC			NON					NON	Géré et pris en charge par la CC dans la limite du montant 2017 (annexe n° 1)	Géré par la Commune. Prise en charge à définir.	NON								

- Modifications des accords-cadres**

- n° 1 (système informatique) : délibération n° C021/2019 du 06/02/2019 approuvant la fourniture de licence Office 2019 en lieu et place d'Office 2016 (239 € HT au lieu de 199 € HT) car le distributeur Microsoft ne fournit plus la précédente licence.

- Supports et délais d'intervention de la maintenance/infogérance**

> APS

Demandes à support@aps-si.com

PRIORISATION	DELAI DE PRISE EN CHARGE	DELAI D'INTERVENTION
Critique	15 Minutes	1 H 00
Haute	30 Minutes	4 H 00
Normale	30 Minutes	8 H 00 (Max)
Basse	1 H 00	J + 1 (Max)
Planifiable	1 H 00	A planifier

La maintenance concerne tout problème intervenant sur un matériel/système/etc. existant. L'infogérance concerne toute nouvelle demande (création d'une session, etc.).

Dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre, la Communauté de communes dispose d'une journée sur site tous les 2 mois d'infogérance (télémaintenances et dépannages sur sites inclus). La maintenance est en illimitée.

Pour les 2 volets, le montant annuel HT est de 10 900 €.

> JVS Mairistem

À compter de la réception du courriel, 24h ouvrées définies de la manière suivante : de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi (jours fériés exclus). Demandes à envoyer par courriel :

	support@jvs.fr + référents en copie
	support logiciel : 09 70 838 847 /
	support technique : 09 70 838 830
	http://assistance.jvs.fr (site de la hotline)

> AGORA

Le candidat n'ayant pas indiqué clairement dans son mémoire technique les délais sur lesquels il s'engage pour l'intervention mais aussi pour le rétablissement du bon fonctionnement, ceux du CCTP s'appliquent, à compter de la réception du courriel (de 8h00 à 18h00, du lundi au vendredi - jours fériés exclus) :

	Critique*	Majeur**	Mineur***
Garantie temps intervention	< 2h	< 4h	< 8h
Garantie temps rétablissement	< 4h	< 8h	< 24h

* Critique : caractérise tout incident paralysant ou impactant gravement l'activité de la collectivité, l'ensemble ou une large majorité des utilisateurs ou équipements est concerné

** Majeur : caractérise tout incident dégradant de manière significative l'activité de la collectivité, un faible nombre d'utilisateurs ou d'équipements est concerné

*** Mineur : caractérise tout autre incident ou demande d'assistance

	support@agoraplus.fr info@agoraplus.fr projet@agoraplus.fr c.voquer@agoraplus.fr (responsable de compte)
	01 84 16 00 95 01 84 25 00 88 (responsable de compte)

➡ Infrastructure matérielle et virtuelle

- Interventions principales en 2018/2019**

- installation :

- du nouveau serveur Fujitsu TX 2550 M4 à la Maison de Pays
- du nouveau serveur Fujitsu RX 2520 M4 au Pôle santé de La Châtaigneraie

- changement des switch 48 ports et 16 ports par 2 switch 48 ports permettant d'accueillir la téléphonie IP (1 808,40 € TTC avec une déduction de 990 € HT).

- acquisition d'un PC hors marché pour la communication pour un montant de 685 € HT au lieu de 429 € HT (PC plus puissant pour mettre Indesign)

- Installations techniques Maison de Pays :

Liste des serveurs physiques :

CCPLC - Listes des serveurs physiques												
Constructeur	Référence	Serveur	Adresse IP	Rôles	OS	CPU	RAM	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Garantie	Particularités
FUJITSU	RX2540M4	esx01.ccplc.local	192.168.1.221	Hyperviseur	Vmware ESXi 6.7	Xeon(R) Silver 4110	64 Go	root		YM6D018489	24/11/2023	
		irmc01.ccplc.local	192.168.1.220	IRMC				admin				
HP	DL380 g8	esx02.ccplc.local	192.168.1.219	Hyperviseur	Vmware ESXi 6.5	E5 2620	96 Go	root		CZ222803JT	Hors garantie	
QNAP	TS431P	SRV-NAS	192.168.1.252	Support Sauvegarde	QNAP	AL212 Dual Core	1 Go	admin		Q169815203	-	

Caractéristique nouveau serveur Fujitsu TX 2550 M4 :

- Tour
- 1 x Xeon Silver D4110 2.1 GHz (8 coeurs par Processeur) extensible à 2 processeurs
- 32 Go DDR4 2400 (extensible jusqu'à 1500 Go)
- Carte Raid 5/6/10 2 Go et Batterie BBU
- 3 x 1,2 Tb 10,000 trs/minutes (extensible jusqu'à 24 disques)
- Alimentations redondantes
- 4 x Gigabit Ethernet
- Garantie 5 ans sur site à J+1

Ancien serveur physique Maison de Pays

Serveur HP Proliant DL 380 G8 / DL 38x HW Support

Adresse IP : 192.168.1.1

Début de la garantie 5 ans : 2012

Expiration de la garantie : 2 décembre 2018 (intégrant une prolongation d'une année supplémentaire)

Ce serveur, toujours en activité, héberge actuellement le logiciel Berger-Levrault et ses données. Il permet également d'avoir une sauvegarde ...

Liste des serveurs virtuels:

CCPLC - Listes des serveurs virtuels									
Constructeur	Nom	Adresse IP	Rôles	OS	CPU	RAM	Identifiant	Mot de passe	Particularités
VMWARE	SRV-ADO1	192.168.1.222	Active Directory DNS DHCP Fichiers DFS	Windows Server 2016 R2		8	administrateur		
VMWARE	SRV-DATA01	192.168.1.3	Fichiers	Windows Server 2008 R2		8	administrateur		
VMWARE	SRV-RDS	192.168.1.4	TSE Impression	Windows Server 2008 R2		16	administrateur		
VMWARE	SRV-BDD	192.168.1.5	BDD Berger Levrault	Windows Server 2008 R2		16	administrateur		
VMWARE	SRV-VEEAM	192.168.1.223	Sauvegarde Veeam	Windows Server 2016 R2		4	administrateur		
VMWARE	SRV-VCSA	192.168.1.224	Vcenter	VMware Photon OS		10	administrator@vsphere.local		

Serveur d'administration (SRV-ADMIN)

Ce serveur possède la console de management de Sophos antivirus, ainsi que les sauvegardes Veeam Backup vers le NAS QNAP.

Serveurs des bibliothèques

- 2 serveurs à la Maison de pays :
 - o SRV-WEB-CCPC
 - o SRV-CCPC

Ces deux serveurs sont accessibles depuis internet, ils se trouvent sur le VLANs DMZ.

Serveur de données

→ avec synchronisation des données du serveur maison de pays vers pôle santé

Une racine DFS est en place entre ces deux serveurs afin de synchroniser les données de la Communauté de communes vers le serveur du Pôle Santé. L'accès au répertoire Hellodoc est impossible avec le compte administrateur, il faut utiliser un autre compte.

Routeurs :

CCPLC - Listes des routeurs									
Constructeur	Référence	Adresse IP LAN/WAN	Type de licence	RAM	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Garantie	Particularités
Sophos	XG125	192.168.1.250	Total Protect Plus		admin		C1A0A4BXVBWTQEF	11/11/2021	
Sophos	RED15								Atelier Technique

Ils permettent une interconnexion entre deux sites. Parfois ils sont accompagnés d'un support permettant d'avoir une garantie en cas de panne du routeur. Pour la Maison de pays, cette garantie est obligatoire car le routeur nous permet d'avoir accès à internet.

Maison de pays :

- Matériel TZ 215
- SDSL (SFR)
- VPN vers pôle santé

Switchs :

CCPLC - Listes des switchs						
Constructeur	Référence	Adresse IP	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Particularités
CISCO	SG350X-48P	192.168.1.152	cisco		DNI22500J9V	STACK
CISCO	SG350X-48P				DNI22500J93	STACK

Switch (2 switch 48 ports Gigabit POE CISCO SG 350 X)

L'utilisation des VLANs permet de séparer le réseau de la Communauté en 2 parties et sous-parties :

- Partition serveur Maison de Pays (zones VLAN)
 - o Réseau des services de la Communauté de communes
 - o Réseau public (Maison de l'emploi ou poste ayant simplement un accès à internet)
 - o DMZ virtuelle : réseau des bibliothèques (hébergement Orphée)
- Partition serveur pôle santé La Châtaigneraie (zones VLAN)
 - o Réseau des services de la Communauté de communes (réplication Maison de Pays)
 - o DMZ virtuelle : réseau des médecins libéraux

Bornes Wifi :

CCPLC - Listes des points d'accès							
Constructeur	Référence	Adresse IP	Identifiant	Mot de passe	SSID	MDP SSID	Particularités
Sophos	AP15	DHCP			CCPLC	\$wifi\$ccplc!	
Sophos	AP15	DHCP			CCPLC	\$wifi\$ccplc!	

Onduleurs :

CCPLC - Listes des onduleurs								
Constructeur	Référence	Adresse IP	Puissance	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Garantie	Particularités
EATON								

Solution de sécurité électrique : Onduleur Eaton 5PX 2200

- 2200 VA
- Rackable 2U
- Line Interactive
- Carte de management Ethernet
- Module de supervision Vmware
- Module de contrôle des extinctions sous vcenter
- Batterie supérieure à 20 minutes
- Garantie 5 ans

- **Installations techniques Pôle Santé :**

Liste des serveurs physiques :

Pôle Santé - Listes des serveurs physiques												
Constructeur	Référence	Serveur	Adresse IP	Rôles	OS	CPU	RAM	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Garantie	Particularités
FUJITSU	RX2520M4	esx02.cpplc.local	192.168.64.240	Hyperviseur	Vmware ESXi 6.5	Xeon(R) Silver 4110	32 Go	root		YMDE001671	26/07/2023	
			192.168.64.241	IRMC								
QNAP	TS231P	SRV-NAS	192.168.64.245	Support Sauvegarde	QNAP	AL212 Dual Core	1 Go	admin		Q183B08730		

Serveur physique Pôle santé La Châtaigneraie (Fujitsu RX 2520 M4)

> Installé le 03/07/2018 pour un montant de 4 490 € HT

- 1 x Intel Xeon Silver 4110 2.4 GHz (8 cœurs)
- 32 Go DDR4 2133 R ECC
- Carte Raid 5/6/10 2 Gb
- 3 x 600 Gb 10 000 trs/minutes SAS 12Gb
- Batterie RAID
- 4 x Gigabit Ethernet
- DVD-RW Ultra slim
- Kit Rack
- Alimentations redondantes
- Garantie 5 ans sur site à J+1 (soit jusqu'au 02/07/2023)

Maintenance/infogérance additionnelle :

- Non couverte par le marché mutualisé, soit prestation à part (450 € HT/an en 2018)

Ancien serveur physique

Mis au rebut

Liste des serveurs virtuels :

Pole Santé - Listes des serveurs virtuels										
Constructeur	Nom	Adresse IP	Rôles	OS	CPU	RAM	Identifiant	Mot de passe	Particularités	
VMWARE	SRV-DC02	192.168.64.2	Active Directory DNS DHCP	Windows Server 2008 R2		3	administrateur			
VMWARE	SRV-DATA02	192.168.64.3	Fichier DFS	Windows Server 2008 R2		8	administrateur			
VMWARE	SRV-NAKIVO	192.168.64.242	Sauvegarde Nakivo	Ubuntu Linux (64 bits)		4	root			

Liste des routeurs :

Pôle Santé - Listes des routeurs										
Constructeur	Référence	Adresse IP LAN/WAN	Type de licence	RAM	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Garantie	Particularités	
Sonicwall	TZ105	192.168.64.252			admin		COEAE41DECF8			

- **Matériel : TZ 105**
- **VPN vers Maison de pays**

Switchs :

Pôle Santé - Listes des switchs						
Constructeur	Référence	Adresse IP	Identifiant	Mot de passe	Numéro de série	Particularités
HP	V1910	192.168.64.83	admin		CN20BX20WQ	

- **Fonctionnement divers :**

Serveur bureau à distance (accès distants en RDS via la passerelle Sonicwall) (SRV-RDS)

- **1 serveur Maison de pays**

- 1 boîtier Sonicwall et un logiciel permettant d'assurer la sécurité et l'interconnexion entre la Maison de Pays et le PSM de La Châtaigneraie
- Un accès depuis l'extérieur est possible sur ce serveur via une TS GATEWAY sur l'adresse « remote.ccplc.fr ». Pour le moment seul les utilisateurs « communication » et « Bibliothèque » ont un accès.

Les connexions à distance sont faites via l'outil installé sur le bureau de certains ordinateurs et se font par le biais du SRV-DC01 pour aller sur le SRV-RDS, de manière sécurisée. Nous avons 26 connexions à distance actuellement qui correspondent aux 26 licences Microsoft mises en place lors de la création de l'architecture informatique. L'ensemble des collaborateurs peuvent bénéficier de ce service.

Solution de sauvegarde et de plan de reprise d'activité :

→ Maison de Pays

- La précédente solution est Veeam Backup 9,5, migrée vers Vmware. - Un support Veeam Essentiel 3 ans a été acquis le 30/01/2019 pour une durée de 3 ans et un montant de 559 € HT.

Veeam est un outil de sauvegarde de l'intégralité de l'infrastructure serveur et de restauration intégrale en cas de crash des serveurs. Il est essentiel au bon fonctionnement et permet d'assurer une réelle reprise d'activité en cas de panne.

- Un NAS 3 x 2 To pour la sauvegarde de l'ensemble de l'infrastructure virtuelle « maison de pays » (changé en 2017) est mis en place.

- Un disque dur externe, à intervertir régulièrement avec un second identique.

- une réplication des données vers le Pôle santé

→ Pôle santé

- Serveur NAS QNAP 2 x 2 Tb Garantie 3 ans sur site (499 € HT) – hors marché, dans le cadre de l'infogérance.

Solution antivirus

Sophos Central Endpoint avancé pour serveur 36 mois (cryptoguard inclus)

Pare-feu Sophos XG 125 Total Protect Plus 36 mois

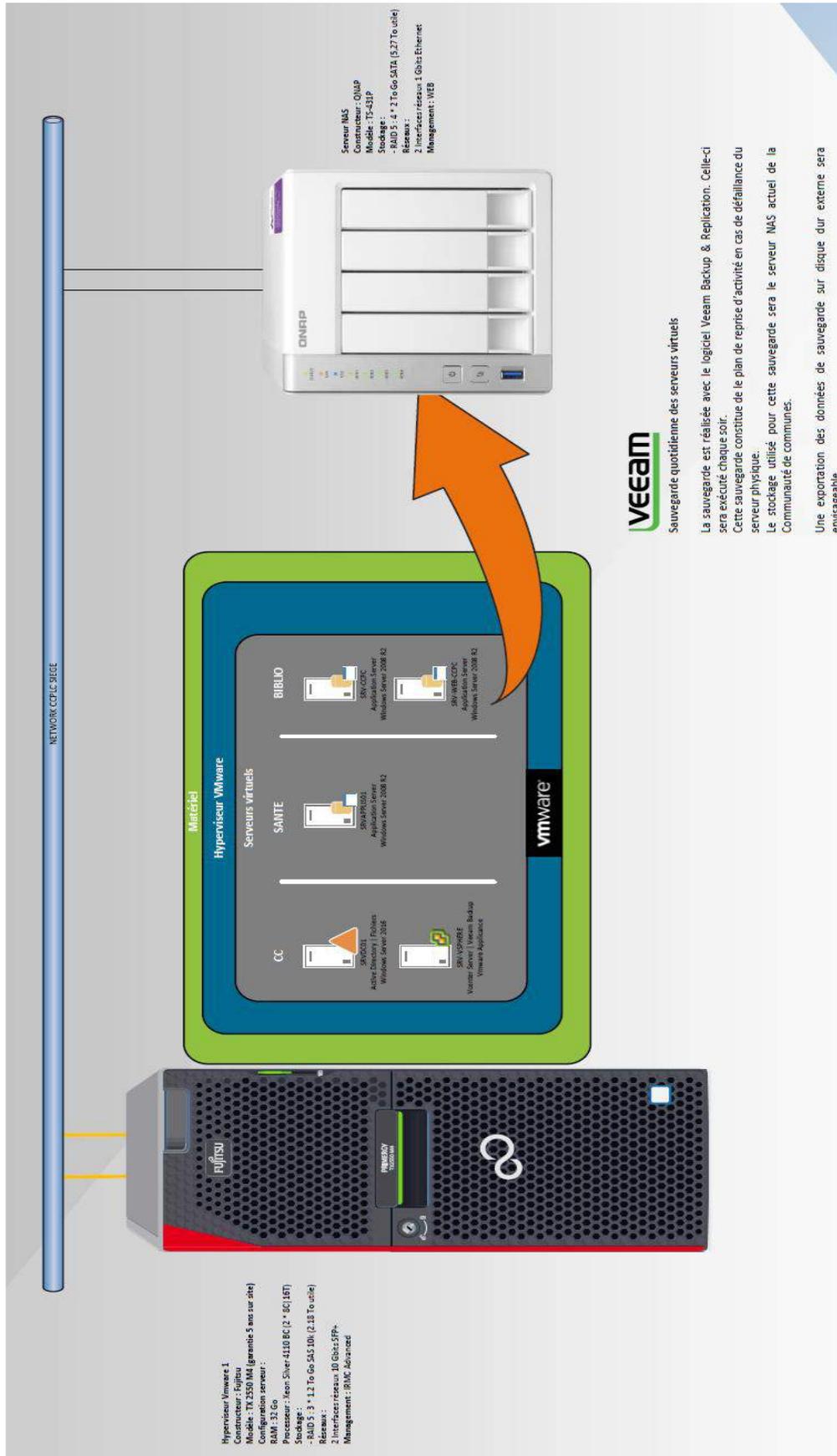
- 8 prises réseaux
- Débit VPN 410 Mbits/s
- Débit pare-feu 5 Gbits/s
- Brique VPN
- Filtrage URL
- Antispam
- Sandstorm (notion de bac à sable pour filtrer les cryptolockers)
- Portail Captif Wifi
- Support et mises à jour 36 mois

Routeurs

Atelier

- Dell Sonicwall Soho
- Pare-feu permettant connexion avec Maison de Pays

Architecture réseau :



☞ Logiciels

• Liste

Type de logiciel & application	Nom des logiciels & application	Prestataire	Type de contrat du prestataire	Collaborateur principal (service)	Fonction(s) principale(s)
Comptabilité	Millésime cloud intégral	JVS MAIRISTEM	Utilisation du service Maintenance logiciel Assistance utilisation Utilisation du service Assistance utilisation	Finances	-
Population		JVS MAIRISTEM		Jeunesse	Facturation transport scolaire
Ressources humaines		JVS MAIRISTEM		RH	Paie, suivi agents, ...
Enfance	agor@.... (en fonction des modules)	AGORA PLUS		Enfance-Jeunesse	Gestion inscriptions, réservations, facturations
Juridique	Légimarchés	BERGET-LEVRAULT	Utilisation du service Assistance utilisation	Juridique	Aide à la rédaction des marchés et conseils juridiques
Bibliothèques	Orphée	C3RB	Hébergement Maintenance	Culture	Catalogage et gestion du portail internet et maintenance
Cadastre	Géoconsult	GÉOVENDEE	Hébergement Maintenance MÀJ logiciels	Urbanisme / habitat	Consultation et édition de cartes de cadastre
Secrétaire médical	Hellodoc	IMAGINE ÉDITIONS (ne vend pas Hellodoc mais concède un droit d'utilisation)	Maintenance	Pôle santé Châtaigneraie et Bazoges	
Emploi	WinLore	MasterConseulting	Installation PC Maintenance Assistance utilisation	Maison de l'emploi	Base de données, suivi demandeurs d'emplois
Photographie	Photoshop	ADOBE (suite)	-	Communication	Retouche photographies, etc.
Retouches de documents	Illustrator	ADOBE (suite)	-	Communication	Création graphique vectorielle
Création de documents de communication	Indesign	ADOBE (suite)	-	Communication	Création de documents de communication
Bureautique	Office 2016 & 2019	-	-	Tous les services	Texte, tableurs
Messagerie	Office 365	-	-	Tous les services	-
Outil divers	JAVA	ORACLE	-	Tous les services	langage de programmation & plateforme informatique
Outils divers	ADOBE Acrobat Reader DC	ADOBE	-	Tous les services	Ouverture des documents en PDF

- **Coûts**

Nom des logiciels	Prestataire	Coût licence
Finances (Millésime CI)	JVS MAIRISTEM	Acquisition : 342 € HT Maintenance/hébergement : 143 € HT / an Formation : 572 € HT / an
Population (Millésime CI)	JVS MAIRISTEM	Acquisition : 342 € HT Maintenance/hébergement : 143 € HT / an Formation : 572 € HT / an
RH (Millésime CI)	JVS MAIRISTEM	Acquisition : 171 € HT Maintenance/hébergement : 71 € / an Formation : 286 € HT / an
Agor@...	AGORA PLUS	Acquisition : 16 013.60 € HT Maintenance : 3 465.04 € HT / an Hébergement : 3 758.40 € HT / an
Légimarché	BERGET-LEVRAULT	1 890 € HT/an
Orphée	C3RB	Maintenance licence : 2592,08 € HT/an Maintenance du portail : 825,28 € HT/an Hébergement : 1808,50 € HT/an
Géoconsult	GÉOVENDEE	Maintenance : 2 377 € HT/an Hébergement : 606,54 € HT/an MAJ données cadastrales : 1 520,46 € HT/an
Hellodoc	IMAGINE ÉDITIONS	15,90 €/mois/poste

↻ Services

- **Plateformes**

Nom des services externes	Utilisateur principal (service)	Fonction(s) principale(s)	Coût TTC/an	Observation(s)
E-Collectivités (Pléiade)	> Juridique > RH > Finances	Plateforme permettant (socle commun) : > l'horodatage des courriels ; > le parapheur et la signature électronique ; > la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au trésorier > la dématérialisation des marchés publics (via la plateforme « marchés-sécurisés ») > la gestion électronique des documents et l'archivage numérique à valeur probante + d'autres services à la carte	4733,26 €	Adhésion de la CCPLC par délibération n° C050/2013 du 27 mars 2013 Modification des statuts du syndicat mixte e-collectivités Vendée suite à l'arrêté préfectoral n° 2015-DRCTAJ/3 - 683

Electre	> Culture	> plateforme en ligne pour la recherche, l'acquisition et l'enrichissement des notices	2037,81 €	-
----------------	-----------	--	-----------	---

- **Sites internet, QR Codes, Portail internet**

La Communauté de communes dispose d'un site internet qui lui est propre, géré par contrat auprès de Créasit (contrat d'hébergement, d'abonnement annuel lié aux modules et fonctionnalités spécifiques, et de maintenance corrective sur le socle technique et les serveurs ; reconduit pour 2018-2019) avec réservation et gestion des noms de domaines suivants :

- www.paysdelachataigneraie.fr;
- www.paysdelachataigneraie.org ;
- www.pays-cahataigneraie.fr ;
- www.pays-chataigneraie.com ;
- www.ccplc.fr ;
- www.domaine-saint-sauveur.fr ;
- www.domaine-saint-sauveur.com.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a mis en place un circuit de promotion culturelle et touristique du Pays de la Châtaigneraie par le biais de QR Codes. La société Frenchtic (Iréalité) héberge les 8 QR Codes, et notamment l'hébergement du site, incluant l'activation d'un code 2D, l'hébergement d'un site Web Mobile, la visibilité du site en version Web classique, l'accès limité au service de traçabilité et l'assistance technique.

Cette technologie a cessé début 2019.

En outre, la Communauté de communes détient un portail internet (<http://biblio.pays-chataigneraie.fr>) au profit du fonctionnement du réseau intercommunal des bibliothèques (Arantelle), hébergé par la société « C3rb informatique ». En lien avec ce portail, les collaborateurs peuvent utiliser le progiciel de gestion par l'intermédiaire de l'adresse suivante : http://la-chataigneraie.c3rb.org/orphee_net/.

↳ Ordinateurs

- **Récapitulatif au 01/05/2019 pour la Communauté de communes**

58 ordinateurs, répartis de la manière suivante (jaune = PC changé / vert = PC supplémentaire)

Désignation	Type (fixe/portable)	Date d'acquisition	Bâtiment	Localisation	Agent utilisateur
Poste communication multimédia	Fixe		Maison de Pays	Communication	Amandine
Processeur INTEL Core Duo IBM Lenovo	Fixe	24/10/2008	Maison de pays	Comptabilité	Sophie
portable HP Compaq 6830s	Portable	01/06/2010	Maison de pays	Salle de réunion	Réunion 2
unité centrale 8000 Elite Q8400	Fixe	22/02/2011	Maison de Pays	RH/Marché	Clotilde
Micro ordinateur HP Elite 7200	Fixe	22/08/2011	Maison de Pays	SPANC	Stéphanie
Portable samsung 15,6"	Portable	03/05/2012	Maison de Pays	DSS	André

Ordinateur	Fixe	25/02/2013	Maison de Pays	Culture	Caroline
PC Portable	Portable	12/04/2013	Maison de Pays	Prévention routière	Romuald
Ordinateur portable	Portable	23/05/2013	Maison de Pays	Jeunesse	Julien
Client léger	Client léger	11/07/2013	Maison de Pays	Accueil	Manuella
Client léger	Client léger	11/07/2013	Maison de Pays	Secrétariat Direction	Héloïse
Ordinateur	Fixe	18/07/2013	Office de tourisme	Accueil	Chantal
Client léger	Client léger	28/10/2013	Maison de Pays	Comptabilité 2	Marine
Ordinateur portable	Portable	28/10/2013	Maison de Pays	Stagiaire/à dispo	-
Ordinateur	Portable	18/12/2013	Ecole de musique	Directeur	Éric
Ordinateur portable	Portable	12/02/2014	Maison de Pays	Directeur adjoint	Philippe
Ordinateur portable	Portable	23/04/2014	Maison de Pays	Directeur	Bertrand
Ordinateur portable HP Probook	Fixe	21/05/2014	Office de tourisme	Développeur Tourisme	Aurélie V.
Ordinateur portable	Portable	19/08/2014	Maison de Pays	Président	Éric RAMBAUD
Ordinateur	Fixe	03/12/2014	Pôle Santé Châ.	Secrétariat 1	Sabine/Morane
Ordinateur HP Pro desk 400 G2 MT	Portable	27/03/2015	Bibliothèque	Vendéethèque	Charlotte
Ordinateur	Portable	18/06/2015	Agent CLS	CLS	Fabiola
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Bazoges en Pareds	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Cezais	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Chapelle aux Lys	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Loge Fougereuse	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Menomblet	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	St Hilaire de Voust	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	St Sulpice en Pareds	-
Ordinateur	Fixe	18/06/2015	Bibliothèque	Thouarsais Bouildroux	-
Ordinateur fixe DELL Optiplex 3040	Fixe	03/05/2016	Atelier	Salle de pause	Vincent
Ordinateur portable LENOVO B71-80 80RJ	Portable	30/05/2016	Maison de Pays	Services Techniques	Cyril
Ordinateur portable LENOVO B71-80 80RJ	Portable	30/05/2016	Maison de Pays	PLUi	Emmanuelle
Ordinateur portable LENOVO B71-80 80RJ	Portable	30/05/2016	Maison de Pays	Jeunesse	Maria
Ordinateur portable LENOVO B71-80 80RJ	Portable	30/05/2016	Maison de Pays	Eveil musical	Marion
Client léger	Client léger	30/05/2016	Maison de Pays	MSAP	EN STOCK AU ATELIER
Client léger	Client léger	30/05/2016	Maison de Pays	Emploi	EN STOCK AU ATELIER
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	Antigny	-
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	Breuil	-

Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	Cheffois	-
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	La Tardière	-
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	Mouilleron	-
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	St Maurice des Noues	-
Tour DELL Optiplex 3040	Fixe	30/05/2016	Bibliothèque	St Pierre du Chemin	-
HP 285G2	Fixe	27/10/2016	Pôle Santé Châ.	Secrétariat 2	Sabine/Morane
FUJITSU Lifebook A555	Portable	06/03/2017	Maison de Pays	Développeur Éco	Véronique
ACER Aspire E5-5754	Portable	28/03/2017	Laguépie	Bureau direction	Animateurs
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	RAM	Stéphanie
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	Maison de l'emploi	-
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	Maison de l'emploi	-
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	Maison de l'emploi	-
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	Maison de l'emploi	-
FUJITSU A555	Portable	17/05/2017	Centre de Services	Chargé de l'emploi	Laura....Elodie...
FUJITSU Esprimo PC 556	Fixe	17/05/2017	Centre de Services	Accueil	Laurence
-	Fixe	01/04/2016	Piscine	Accueil	-
	Portable	juin-18	Maison de Pays	Salle du Conseil	
	Portable	juin-18	Maison de Pays	Président	
	Portable	févr-19	Maison de Pays	SPANC 2	

- **Récapitulatif au 01/05/2019 pour les Communes membres de la Communauté de communes**
64 ordinateurs, répartis de la manière suivante (jaune = PC changé / vert = PC supplémentaire)

ANTIGNY	1	Fixe	Accueil	
	2	Fixe	Isabelle	
	3	Fixe	Maire	
	4	Portable	Réunion	
BAZOGES EN PAREDS	1	Fixe	Accueil	
	2	Fixe	Charline/Laurie	
	3	Portable	Virginie	
	4	Portable	Stagiaire/donjon	
	5	Fixe	Stagiaire/ST	PC changé via le BC n° 8
	6	Fixe	Donjon	
	7	Portable	Réunion	PC supplémentaire acquis via le BC n° 7
BREUIL BARRET	1	Fixe	Accueil	
CEZAIS	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 15

	2	Portable	Réunion	PC supplémentaire acquis via le BC n° 13
LA CHAPELLE AUX LYS	1	Fixe	Accueil	
	2	Portable	Maire	PC supplémentaire acquis via le BC n° 10
CHEFFOIS	1	Fixe	Accueil	PC supplémentaire acquis via le BC n° 23
	2	Portable	Agent + réunion	PC supplémentaire acquis via le BC n° 24
LA CHÂTAIGNERAIE	1	Fixe	Compta	
	2	Fixe	Urbanisme	
	3	Fixe	Accueil	
	4	Fixe	Police Municipale	PC changé via le BC n° 11
	5	Fixe	Communication	
	6	Fixe	DGA	
	7	Fixe	DGS	
	8	Fixe	CCAS	
	9	Fixe	ST	
	10	Fixe	ST	
	11	Portable	Maire	
	12	Portable	Adjoints	
LA TARDIÈRE	1	Fixe (accueil)	Solène	
	2	Fixe	Magali	
	3	Portable	Réunion	PC supplémentaire acquis via le BC n° 25
LOGE FOUGEREUSE	1	Fixe	Accueil	
	2	Portable	Maire	PC supplémentaire acquis via le BC n° 6
MARILLET	1	Fixe	Accueil	
	2	Portable	Elu	PC changé via le BC n° 5
MENOMBLET	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 17
	2	Portable	Réunion & Elu	
	+	Fixe	Maire	
MOUILLERON SAINT GERMAIN	1	Fixe	Accueil (Christelle)	
	2	Fixe	Delphine	
	3	Fixe	Josiane	
	4	Fixe	Nathalie	
	5	Fixe	Maire	
	6	Portable	Réunion	
SGLA	+	Fixe	Mairie annexe	
SAINT HILAIRE DE VOUST	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 1
	2	Portable	Maire	
	3	Portable	Doublon accueil/réunion	PC supplémentaire acquis via le BC n° 2
SAINT MAURICE DES NOUES	1	Fixe	Accueil	
	2	Portable	Maire	
SAINT MAURICE LE GIRARD	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 26
	2	Portable	Elus	PC changé via le BC n° 27
SAINT PIERRE DU CHEMIN	1	Fixe	Béatrice	
	2	Fixe	Gaëlle	
	3	Portable	Elus ou stagiaire	
	+	Fixe	Atelier	

SAINT SULPICE EN PAREDS	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 3
	2	Portable	Agent (périsco)	PC changé via le BC n° 3
	3	Fixe	Maire	
THOUARSAIS BOUILDROUX	1	Fixe	Accueil	PC changé via le BC n° 32
	2	Portable	Maire	PC changé via le BC n° 31
	3	Fixe	Elus	Prévoit de mettre l'ancien de l'accueil

➤ Copieurs

Type de matériel Maison de Pays	LIEU	Coût Achat HT	Coût entretien TTC	Impression dans l'année	Année d'achat	Maintenance jusqu'au
Brother multi laser mono	POLE SANTE	559 €			2015	Sans objet
Copieur couleur RICOH MPC2004SP	MSAP	1992,40 €			2016	16 octobre 2021
Copieur couleur RICOH C6004 ex	MDP	9 500 €	0,0032 € (N) 0,032 € (C)	250 000 (N) 50 000 (C)	2017	2022
Copieur Brother MFC-L8690CDW	MDP	Non facturé au 09/05/19			2019	-
Copieur Canon I- SENSYS MF7340dw	Ecole de Musique	499 €			2017	-

➤ Imprimantes

Le parc d'imprimantes de la Communauté de communes est composé des 32 équipements suivants :

Désignation	Date d'acquisition	Bâtiment	Localisation
Imprimante	2013-2016	Bibliothèques	La Chapelle aux Lys
Imprimante HP officejet 5740			Antigny
Imprimante HP officejet 5740			Cezais
Imprimante HP officejet 5740			St Pierre du Chemin
Imprimante HP officejet 5740			Thouarsais Bouildroux
Imprimante HP officejet 5740			La Tardière
Imprimante			Loge-Fougereuse
Imprimante			Menomblet
Imprimante PIXMA MG 4250 Canon			St Hilaire de Voust
Imprimante PIXMA MG 4250 Canon			St Sulpice en Pareds

Désignation	Date d'acquisition	Bâtiment	Localisation
Imprimante			Bazoges en Pareds
Imprimante			Breuil Barret
Imprimante			Cheffois
Imprimante			Mouilleron en Pareds
Imprimante			St Maurice des Noues
Imprimante			Vendéethèque
Imprimante	2014	Domaine St Sauveur	Bureau accueil
Imprimante	2016		MSAP
Imprimante HP Deskjet F2480	2012	Maison de Pays	Pour piscine
Imprimante couleur HP office Jet 7110	2015		Accueil
Photocopieur	2015	Office de tourisme	Bureau
Scanner Canon Canoscan	2011		-
Scanner Canon Canoscan	2011		-
Imprimante HP laser jet	2011	PSM Bazoges	-
Imprimante HP laser jet	2011		-
Imprimante HP laser jet	2011		Médecin
Imprimante couleur avec scanner	2009		Cabinet Dr Boulestreau
Photocopieur brother multi laser mono	2015	PSM Châtaigneraie	Secrétariat
Scanner	2019		Secrétariat
Imprimante laser couleur USB réseau wifi	2012		-
Imprimante laser couleur USB réseau wifi	2012	PSM Mouilleron	-
Imprimante	2013		Cabinet Dr Goillandeau

➤ Tablettes numériques

Localisation	Quantité en 2015	Année achat	Type	Service utilisateur
St Pierre-du-Chemin (bibliothèque)	1	2013	Samsung Galaxy TAB 2	Arantelle
Mouilleron-St-Germain (bibliothèque)	1	2013	Samsung Galaxy TAB 2	Arantelle
Cezais (bibliothèque)	1	2013	Samsung Galaxy TAB 2	Arantelle
Maison de Pays	1	2013	Samsung Galaxy TAB 2	Culture
Thouarsais-Bouildroux (bibliothèque)	1	2014	Samsung Galaxy TAB 2	Arantelle
St Maurice-des-Noues	1	2015	Samsung Galaxy TAB 4	Arantelle
Bazoges-en-Pareds	1	2015	Samsung Galaxy TAB 4	Arantelle
Laguépie	1	2015	Samsung Galaxy TAB 3	Enfance- Jeunesse
Maison de Pays (Activ'ados)	1	2015	Samsung Galaxy TAB 3	Enfance- Jeunesse
Maison de Pays	1	2015	Samsung Galaxy TAB 2	Direction

➤ Routeur internet (hors Maison de Pays)

- Piscine (orange) positionnée à l'accueil
- DSS (orange) positionnée dans l'armoire électrique du restaurant
- Clé 4G (SFR) pour l'accueil de loisirs « Laguépie ».

➤ Adresses courriel

La Communauté de communes dispose de 35 adresses, dont une non-utilisée à ce jour (rst@ccplc.fr).

Le coût de gestion d'une adresse est de 3,40 € TTC par mois, versés à Microsoft.

Login messagerie	Utilisateur
accueil@ccplc.fr	ROUET Manuella
atelier@ccplc.fr	CORNU Vincent
bibliotheques@ccplc.fr	BOUTEVILLAIN Charlotte
cls@ccplc.fr	CHATELLIER Fabiola
communication@ccplc.fr	CHUPIN Amandine
comptabilité@ccplc.fr	COULAY Sophie
culture@ccplc.fr	PARAILLOUX Virginie
dev@tourisme-payschataigneraie.fr	VISONNEAU Aurélie
dga@ccplc.fr	VILLA Philippe
directeur@ccplc.fr	DE LA BONNELLIERE Bertrand
domaine-saint-sauveur@ccplc.fr	THILLIEZ Frédéric
ecolemusique@ccplc.fr	FRADIN Éric
economie@ccplc.fr	GERBAUD Véronique
emploi@ccplc.fr	BERTHOMMEAU Elodie
enfance@ccplc.fr	BARBA LORENZO Maria
environnement@ccplc.fr	JACQUAT Camille
eveilmusical@ccplc.fr	DUPRÉ Marion
info@tourisme-payschataigneraie.fr	ORION Chantal
jeunesse@ccplc.fr	AUDUREAU Julien
juridique@ccplc.fr	GIRARDEAU Clotilde
msap@ccplc.fr	CORNUAU Laurence
plui@ccplc.fr	CAPITAINE Emmanuelle
polesantechataigneraie@ccplc.fr	Secrétaires médicales
polesantemouilleron@ccplc.fr	Secrétaire médicale
président@ccplc.fr	RAMBAUD Éric
prevention.routiere@ccplc.fr	GEAY Romuald
ram@ccplc.fr	DRAPIER Stéphanie
rh@ccplc.fr	GIRARDEAU Clotilde
rst@ccplc.fr	Sans Objet
secretariat@ccplc.fr	MIMAULT Marine
secretariatdir@ccplc.fr	MAINARD-GUICHET Héloïse
spanc@ccplc.fr	CLERC Stéphanie

spanc2@ccplc.fr	BETARD Mathilde
sport@ccplc.fr	VILLA Philippe
technique@ccplc.fr	PICAZO Priscilla

➤ Bilan Financier (hors télécommunication)

(à intégrer)

C) Téléphonie

➤ Téléphonie IP

L'année 2019 a été marquée par le basculement de la téléphonie fixe sur l'IP.

Désormais, les appels passent par le réseau informatique.

Le standard téléphonique, ainsi que l'ensemble des postes téléphoniques ont été changés.

Les coûts estimés sont de 4900 € HT par an pour toutes la téléphonie fixe.

Les avantages de la voix sur IP sont :

- Augmentation du nombre de communication simultanées de 6 à 10
- Les collaborateurs restent joignables même s'ils sont absents du bureau
- Les transferts d'appels sur boîte vocale sont possibles à tout moment
- Possibilité de déployer le télétravail

➤ Téléphones fixes et internet

- Liste

Atelier	Atelier	02 51 87 11 75
	SPANC	02 51 87 11 58
	Internet SPANC	09 67 71 11 58
	Internet atelier	09 67 70 11 75
Domaine St Sauveur	Accueil	02 51 87 56 78
	Bureau animation	02 51 00 59 79
	Ascenseur	02 51 50 83 67
	Restaurant	02 51 87 59 17
Ecole de musique		02 51 87 85 55
Maison de l'emploi		02 51 52 62 51
Maison de Pays	Accueil	02 51 69 61 43
	Fax	02 51 52 69 20
	*	02 51 69 A2 16
	*	02 51 69 A2 17
Piscine La Châtaigneraie	Accueil	02 51 69 66 67
	Ligne support ADSL	02 51 69 10 17
	Ascenseur	02 51 69 78 55

	Sans fil MSN *	02 51 69 63 62
	Poste club nautique *	02 51 69 63 63
	Libre (projet TPE) *	02 51 69 63 64
	Libre *	02 51 69 97 70
	Libre *	02 51 69 97 71
Pôle santé Bazoges***		02 51 50 66 70
Pôle santé La Châtaigneraie	Ligne direct	02 51 52 88 90
	Internet	02 51 51 99 82
	*	02 51 52 A0 07
	Fax	02 51 52 20 26
Pôle santé Mouilleron	Accueil	02 51 00 34 14
	Fax	02 51 87 52 93
Salle de gym		02 51 00 27 05
Salle des Silènes**		02 51 52 70 03
Terrain de Foot		02 51 52 23 17

* ligne non facturée

** : Suppression d'une ligne téléphonique (02 51 52 70 07) située dans le bureau du gardien en raison de son inutilité et de multiples relances de paiement injustifiées de la part de SFR (prise d'effet le 14/10/2016) et conservation de la ligne de secours située dans l'armoire du hall (avec ajout de la connexion sur l'alarme intrusion).

*** : ajout d'une ligne téléphonique en prévision de l'arrivée de médecins

- **Coûts**

Téléphonie fixe + internet (montant HT)	2015	2016	2017	2018
Abonnement	14 813,23 €	18 064,68 €	19 803,75 €	22 160.31 €
Consommations et frais divers	2 513,69 €	1 832,23 €	1 762,06 €	1 803.65 €
TOTAL	17 326,92 €	19 896,91 €	21 565,81 €	23 963.96 €

➔ **Téléphones mobiles et clés 4G**

La Communauté de communes a adhéré au groupement de commande proposé par le syndicat E-Collectivités Vendée. Elle passe donc par ce dernier pour toute commande de mobile et abonnement (sauf exception ; dans ce cas, elle passe par VDCOM). Cette adhésion a généré une économie de l'ordre de plus de 60 % par forfait mobile.

Le parc est en totalité sous SFR.

- **Liste**

Utilisateur	Service	N° de téléphone	Nom du forfait*
ASTREINTE	Domaine Saint Sauveur	06 11 39 24 78	1
AUDUREAU Julien	Jeunesse	07 76 03 63 01	2
BARBA LORENZO Maria	Enfance/Transport scolaire	07 76 06 13 01	2
BENOIST Thierry	Atelier 3	06 22 30 81 89	1
BERTHOMMEAU Elodie	MSAP	06 02 73 51 83	2
BETARD Mathilde	Spanc 2	06 25 55 05 68	2
CAPITAINE Emmanuelle	PLUi	06 04 70 17 63	2
CENTRE DE LOISIRS	Animateurs (clé 4G)	07 76 75 44 28	3
CENTRE DE LOISIRS	Animateurs	07 76 09 48 85	1
CENTRE DE LOISIRS (PTI)	Animateurs (travailleur isolé soit PTI)	06 25 87 49 41	4
CHAOUCH Arnaud	Atelier 2	06 20 61 58 58	1
CHATELLIER Fabiola	CLS	07 76 93 22 58	2
CLERC Stéphanie	SPANC	07 76 19 49 83	2
CORNU Vincent	Atelier 1	06 22 30 81 88	2
DE LA BONNELIERE Bertrand	DGS	06 22 30 49 20	2
DRAPIER Stéphanie	RAM	06 02 73 51 81	2
GEAY Romuald	Prévention routière	06 25 13 12 89	1
GERBAUD Véronique	Développeur éco	07 76 58 10 11	2
PARAILLOUX Virginie	Culture	07 76 02 39 52	2
PICAZO Priscilla	Resp. adjoint services techniques	06 14 70 05 46	2
PÔLE SANTÉ CHÂTAIGNERAIE	Médecins de garde	06 14 86 25 95	1
THILLIEZ Frédéric	Domaine Saint Sauveur	07 89 58 51 02	2
VILLA Philippe	DGA/Sport	06 15 03 26 69	2
VISONNEAU Aurélie	Tourisme	07 76 04 56 74	2

* : Nom de forfait :

- 1 : ligne mobile interne +2h
- 2 : Smartphone performance 24/7, sms/mms illimités, option Data mobile
- 3 : Forfait Tablettes et PC Absolu
- 4 : Ligne Mobile Initial

• **Coûts**

Téléphonie mobile et clé 4G (montant HT)	2015	2016	2017	2018
Abonnement	5 023,14 €	6 007,22 €	6 757,29 €	4 169.25 €
Consommations et frais divers	146,43 €	167,20 €	248,90 €	62,21 €
TOTAL	5 169,57 €	6 174,42 €	7 006,19 €	4 231.46 €

➡ **Bilan Financier (pour l'ensemble de la télécommunication)**

	2015	2016	2017	2018
Total 1 : Fixe + internet	17 326,92 €	19 896,91 €	21 565,81 €	23 963.96 €
Total 2 : Mobile et clé 4G	5 169,57 €	6 174,42 €	7 006,19 €	4 231.46 €

3. ASSURANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

A) Assurances

➔ Garantie dommages aux biens et risques annexes

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a conclu un contrat auprès de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (N° de sociétaire : 00636384 A), renouvelable chaque année par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Début du marché : 1^{er} janvier 2016

Fin théorique du marché : 31 décembre 2019

- Engagement initial
 - Garantie de base

Franchise générale	500 €
Cotisation annuelle (pour 15 204 m ²)	7 459,45 € HT soit 8 093,50 € TTC (taux HT de 0,49%)

- Avec garantie optionnelle frais supplémentaires d'exploitation pertes de recettes

Franchise générale	3 jours ouvrés
Cotisation annuelle	Compris dans la garantie de base

- Avec garantie optionnelle tous risques informatiques et / ou bureautiques

Franchise générale	250 €
Cotisation annuelle	109 € TTC

- Avec garantie optionnelle bris de machines

Franchise générale	250 €
Cotisation annuelle	131 € TTC

Sous total cotisation annuelle dommages aux biens et risques annexes : 8 333,50 € TTC

- Avenants
 - 1^{er} janvier 2016 : suppression des bâtiments n° 12, 16, 17, 21 (Farandole, La Coutinelle, Les pattes de mouches), soit - 900 m²

- 19 septembre 2016 : suppression du bâtiment n° 15 (La petite Cantière), et ajout du Centre de Services place de la république, soit + 1 652 m²
- 1^{er} janvier 2018 : suppression du bâtiment n° 2 (atelier SCI les tilleuls – NRGY) et du local géomètre du Centre de Services place de la république, et ajout du bâtiment Pit'choun avec actualisation des aménagements faits au pôle santé de Mouilleron, au vestiaire de Cheffois, et au Centre de Services, soit - 940 m²

L'acquisition en date du 17 mai 2018 appartenant à Monsieur et Madame Gaston Guilloton / la revente en date du 22 août 2018 à la SARL Turpault d'un ensemble immobilier situé 6, rue des Granges à La Tardière (9480 m² dont 1 bâtiment commercial de 468 m², une case à engrais de 144 m² et un hangar de 540 m²) n'a fait l'objet d'aucun avenant.

- 1^{er} janvier 2019 : ajout des locaux (ex-ISEA) au Domaine Saint Sauveur.
- Sinistre

Suite à une dégradation de la porte de la piscine intercommunale en 2018 (porte à côté de l'accueil menant à l'accès pieds chaussés), une franchise de 500 € a été appliquée.

➤ Garantie responsabilité civile

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a conclu un contrat auprès de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (N° de sociétaire : 00636384 A), renouvelable chaque année par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Début du marché : 1^{er} janvier 2016
Fin théorique du marché : 31 décembre 2019

- Engagement initial
 - Garantie de base

Franchise générale	500 €
Cotisation annuelle (sur masse salariale brute)	869,73 € HT soit 948 € TTC (taux HT de 0,014%)

- Garantie optionnelle : individuelle accident (compris dans la cotisation de base)

➤ Garantie véhicules et collaborateurs en mission

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a conclu un contrat auprès de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE (N° de sociétaire : 00636384 A), renouvelable chaque année par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Début du marché : 1^{er} janvier 2016
Fin théorique du marché : 31 décembre 2019

- Engagement initial
 - Garantie de base

Franchise générale	Pas de franchise (option n° 1)
Cotisation annuelle (sur parc véhicules)	2 122 € TTC à confirmer selon parc

- Responsabilité civile en et hors circulation
- Défense - Recours
- Bris des glaces et optiques
- Incendie - Vol
- Evènements Climatiques
- Dommages tous accidents
- Catastrophes naturelles
- Garantie du conducteur
- Assistance (aux véhicules et aux personnes)
- Accessoires, aménagements, bagages et objets personnels

Cotisations prévisionnelles TTC pour 2018 :

	VEHICULE - MARQUE	MODELE COMMERCIAL	IMMATRICULATION	COTISATION TTC
1	FIAT	SCUDO TOLE	2775 WL 85	156,69 €
2	RENAULT	KANGOO EXPRESS	3950 WZ 85	156,69 €
3	RENAULT	KANGOO EXPRESS	8593 WL 85	245,75 €
4	FORD	TRANSIT	7716 XM 85	197,57 €
5	RENAULT	KANGOO EXPRESS	4166 YK 85	153,03 €
6	NISSAN	PRIMASTAR	BX-677-QE	501,31 €
7	FIAT	DUCATO	CC-713-ZL	736,73 €
8	NIEWIADOW	REMORQUE PLATEAU	BX-556-FD	48,06 €
9	SAELEN	COBRA	EA-752-DW	185,35 €
10	RENAULT	TRAFIC III	DZ-276-QN	391,56 €
11	DACIA	SANDERO	EM-532-WG	240,06 €
12	PEUGEOT	PARTNER	FC-731-ZQ	-
+	RABAUD	XYLOXHIP 100M	-	-
TOTAL :				3 018,70 €
Contribution attentat :				5,90 €

Le Peugeot Partner électrique est bien pris en compte par l'assurance mais non comptabilisé lors de l'avenant de régularisation reçu le 15 avril 2019.

- Garantie optionnelle : auto-collaborateurs en mission (formule « confort » sans franchise)

Franchise générale	250 €
Cotisation annuelle (sur parc véhicules)	510 € TTC jusqu'à 10 000 KM / an puis 0.033 € TTC par KM supplémentaire

Nombre de kilomètres indemnisés :

- 2016 : 15 127 KM
- 2017 : 19 072 KM
- 2018 : 11 635 KM

La forte baisse peut s'expliquer par :

- l'acquisition de nouveaux véhicules (Dacia, Peugeot Partner) faisant baisser le km réalisé par les collaborateurs avec leur véhicule personnel ;
- le fait que les statistiques proviennent du fichier paie (soit c'est la date de paiement des indemnités aux collaborateurs qui est retenue) et donc que celles-ci ne correspondent pas toujours aux kms réellement réalisées en année civile.

- Garantie optionnelle : bris de machine pour le broyeur SAELEN

Franchise générale	250 €
Cotisation annuelle (sur parc véhicules)	430 € TTC

○ Avenants

- 1^{er} janvier 2018 : application d'une franchise incendie, vol et dommage de 250 €

Cette franchise, appliquée de manière unilatérale par Groupama est liée à l'évolution de la sinistralité de la Communauté de communes dégradant son résultat technique.

○ Sinistre

En 2019, un tiers est entré en collision avec le véhicule RAMIPE.

☞ Garantie protection juridique de la collectivité et défense pénale des agents et des élus

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a conclu un contrat auprès de SMACL (N° de sociétaire : Promut 0001), renouvelable chaque année par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Début du marché : 1^{er} janvier 2016

Fin théorique du marché : 31 décembre 2019

Protection juridique de la collectivité (forfait)	740,70 € HT soit 826,62 € TTC
Défense pénale des agents et des élus	261 € HT soit 284,49 € TTC

☞ Garantie statutaire pour les agents permanents affiliés à la CNRACL

- Garantie décès ;
- Garantie maladie ou accident de vie privée ;
- Garantie maternité, adoption, paternité et accueil d'enfant ;
- Garantie accident ou maladie imputable au service.

Cotisation 4,62 % pour la durée du marché.

Franchise en arrêt maladie ordinaire : 30 jours.

➤ Garantie statutaire pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

- Garantie maladie ou accident de vie privée ;
- Garantie maternité, adoption, paternité et accueil d'enfant ;
- Garantie accident ou maladie imputable au service.

Cotisation 1,05 % pour la durée du marché.

Franchise en arrêt maladie ordinaire : 15 jours.

B) Marchés Publics

Numéro marché	Type	Objet	Montant marché ou montant maximal (HT) toute reconduction confondue	Nom de l'attributaire	CP
2018_001	fourniture	Système informatique	4 ans		
2018_002	service	MOE ZA La Levraudière	6 750,00 €	SAET	85000 LA ROCHE SUR YON
2018_003	service	Modification PLU Antigny	5 995,00 €	Thierry GUILLET	36000 CHATEAUROUX
2018_004	travaux	ZA La Fleurissonnerie EP	88 981,40 €	COLAS	85200 FONTENAY-LE-COMTE
2018_005	service	Contrôle technique pôle de service St Pierre	3 100,00 €	Socotec	85000 LA ROCHE SUR YON
2018_006	service	Mission SPS pôle de service St Pierre	2 179,83 €	Socotec	85000 LA ROCHE SUR YON
2018_007	fourniture	Fourniture et maintenance de logiciels métiers		JVS Mairistem	51013 CHALONS EN CHAMPAGNE
2018_008	fourniture	Fourniture et maintenance de logiciels métiers		Agora plus	75014 PARIS
2018_009	service	MOE démolition bâtiment St Pierre	6 089,60 €	SAS groupement ESTB,	85000 LA ROCHE SUR YON
2018_010	service	MO VRD abords PS La Châtaigneraie	5 800,00 €	SAET	85000 LA ROCHE SUR YON

2018_011	travaux	VRD abords PS La Châtaigneraie	32 449,00 €	COLAS	85000 FONTENAY-LE-COMTE
2018_012	service / fourniture	Etude de faisabilité et implantation de panneaux d'information lumineux		LUMIPLAN	
2018_013	service	Maintenance chaudière			
2018_014	travaux	Lot N°01 : TERRASSEMENT, ABORDS, VRD	29 765,09 €	COLAS Centre Ouest	85200 Fontenay le Comte
2018_015	travaux	LOT N°02 – GROS ŒUVRE	143 423,13 €	GUILLEBEAUD BATIMENT	85420 St Pierre le Vieux
2018_016	travaux	LOT N°03 – CHARPENTE BOIS	4 267,12 €	RENAULT ET FILS	85120 La Chataigneraie
2018_017	travaux	LOT N°04 – BARDAGE ZINC	12 200,95 €	SARL COUTAND	85110 Chantonay
2018_018	travaux	LOT N°05 – ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEURE	47 262,05 €	ALVES RAVALEMENT	85700 Pouzauges
2018_019	travaux	LOT N°06 – COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ, ZINGUERIE	27 630,20 €	SAS OUEST ETANCHE	85310 La Chaize le Vicomte
2018_020	travaux	LOT N°07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	80 830,76 €	LEB MENUISERIE	85200 Fontenay Le Comte
2018_021	travaux	LOT N°08 – MENUISERIES INTERIEURES	36 326,51 €	RENAULT ET FILS	85120 La Chataigneraie
2018_022	travaux	LOT N°09 – PLÂTRERIE, ISOLATION	21 770,98 €	RENAULT ET FILS	85120 La Chataigneraie
2018_023	travaux	LOT N°10 – FAUX-PLAFOND	18 844,46 €	TECHNI PLAFONDS	85290 Mortagne
2018_024	travaux	LOT N°11 – CARRELAGE, FAÏENCE	13 975,76 €	DUCEPT RBC	85200 Fontenay le Comte
2018_025	travaux	LOT N°12 – REVÊTEMENT DE SOL	20 074,69 €	ABC REVÊTEMENTS	85000 Mouilleron le Captif

2018_026	travaux	LOT N°13 – PEINTURE	14 990,00 €	ADC PEINTURE	85120 La Tardière
2018_027	travaux	LOT N°14 – SIGNALÉTIQUE	2 041,00 €	SIGN4ALL 17	
2018_028	travaux	LOT N°15 – TEST D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR	870,00 €	QCS SERVICES	44481 Carquefou
2018_029	travaux	LOT N°16 – NETTOYAGE	0,00 €		
2018_030	travaux	LOT N°17 – ÉLECTRICITÉ	34 777,00 €	COMELEC SERVICE	
2018_031	travaux	LOT N°18 – CHAUFFAGE VENTILATION	63 546,57 €	CARRE ASSOCIES	
2018_032	travaux	LOT N°19 – PLOMBERIE SANITAIRES	17 077,38 €	BOUTET	
2018_033	service	MOE VRD fief tardy	5 100,00 €	SAET	85000 La Roche- sur-Yon
2018_034	service	MOE maison pays	22 500,00 €	BALLINI	85200 Fontenay-le- Comte
2018_035	service	Etudes préliminaires et MOE ZAUE Pironnet	3 900,00 €	SAET	85000 La Roche-sur- Yon
2018_036	fourniture	Fourniture administrative de bureau Lot 01 : Fournitures de bureau	1 an renouvelable 2 fois	Verrier	85500 LE HERBIERS
018_037	fourniture	Fourniture de Papier Lot 02 : Papier	1 an renouvelable 2 fois	Dactyl Bureau	79000 Niort
2018_038	Service	Etude de faisabilité technique et financière Piscine	15 375,00 €	Mission H2O	92240 Malakoff
2018_039	Service	Diagnostic béton des bassins de la piscine communautaire	12 940,00 €	LERM	13631 Arles

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics et à l'arrêté du 21 juillet 2011, au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente. La date à renseigner est celle de signature.

Le support de publication a été le site marchés-sécurisé sur recommandation de la Maison des communes.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

4. LES MOYENS FINANCIERS

A) Fiche d'identité

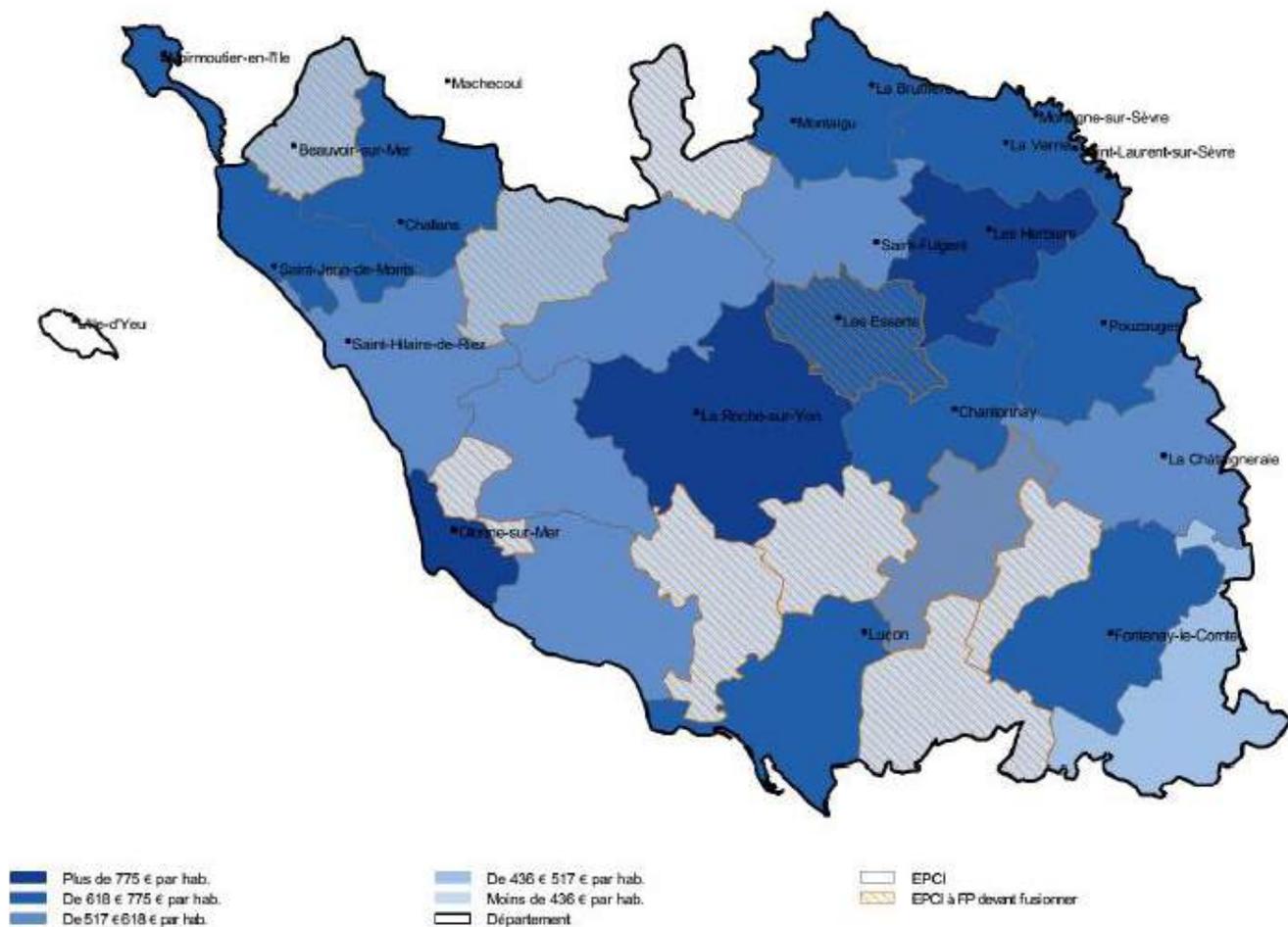
Numéro de SIREN :	248500415
Mode financement :	Fiscalité professionnelle unique (depuis 2003)
DGF bonifiée :	oui
Dotations de solidarité communautaire :	oui
Arrondissement :	Fontenay-le-Comte
Date de création EPCI :	28/12/2000
Date d'effet :	01/01/2001

Données financières

	2018	National
Potentiel fiscal par habitant CC	256,02	
Potentiel fiscal Intercommunal Agrégé (PFIA)	10 949 278	
PFIA / hab. de la CC	548,67	619,88
Revenu / hab. moyen de la CC	11 345,31	14 501,00
Effort Fiscal Agrégé (EFA)	1,198491	1,126725
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	0,396389	0,366753 (moyen de la catégorie)

Le Potentiel Financier Agrégé (PFiA) est une mesure de richesses à l'échelon intercommunal calculée en additionnant les richesses de l'EPCI concerné et celles de ses communes membres. Ces richesses sont constituées des impôts, taxes et dotations listées à l'article L-2336-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le PFiA par habitant est égal au PFiA de l'ensemble intercommunal divisé par le nombre d'habitants.

VENDEE
EPCI - POTENTIEL FISCAL AGREGÉ



Données issues du SDCI 2016.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration fiscale réelle des EPCI. Plus le CIF est grand, plus l'intégration fiscale des EPCI est effective.

Pour l'obtenir, il faut calculer le rapport entre :

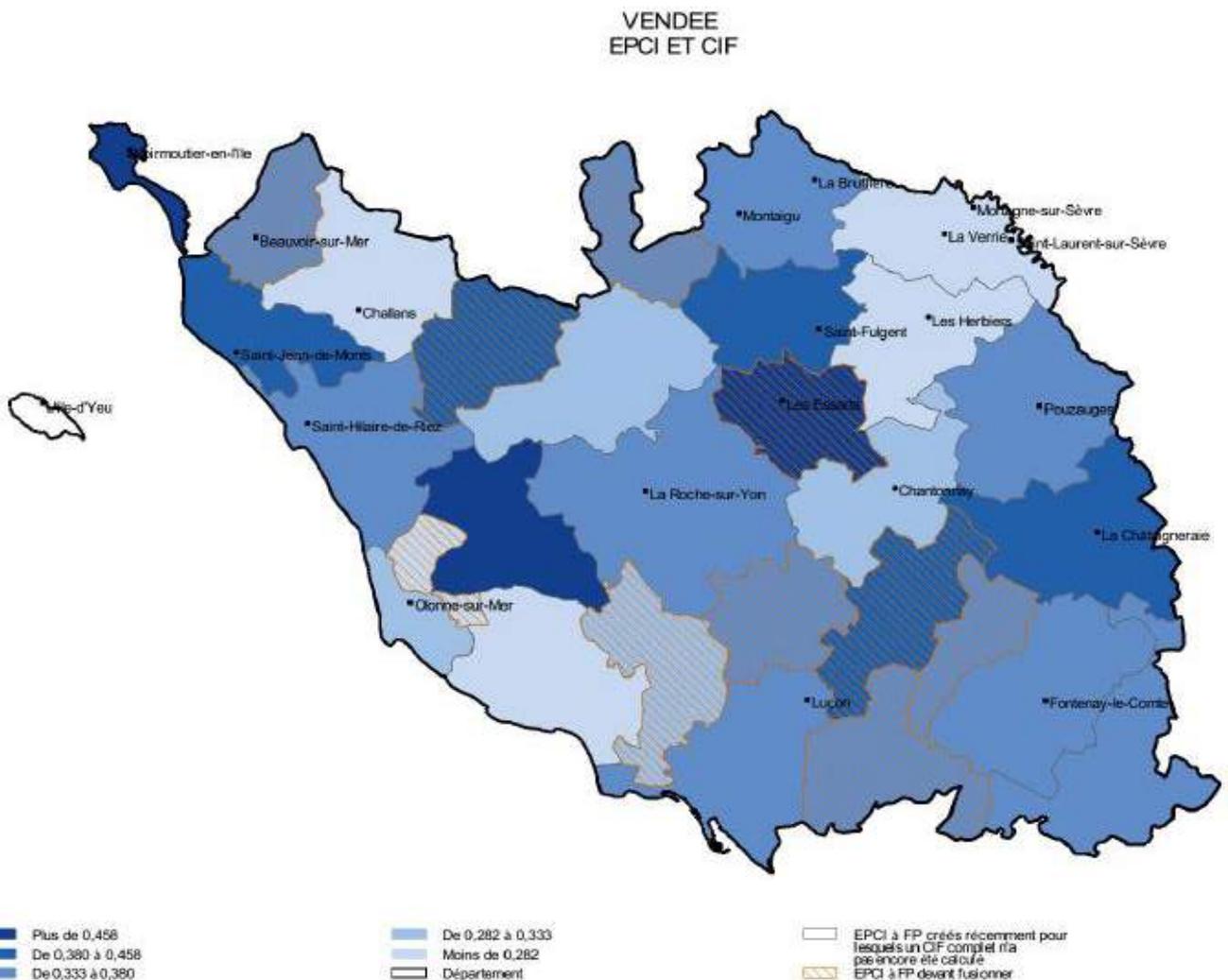
- les recettes fiscales de l'EPCI minorées des dépenses de transferts ;
- les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et par les syndicats mixtes et intercommunaux présents sur le territoire.

Les données prises en compte dans le coefficient d'intégration fiscale (CIF), pivot de la DGF intercommunale, sont collectées par les préfetures pour le compte de la DGCL.

-
- Dans la mesure où les données fiscales utilisées sont celles de la dernière année connue, c'est-à-dire celles de l'année N-1 pour la répartition de la DGF de l'année N, le CIF est calculé à partir du périmètre correspondant à cette même année, c'est à dire celui du 1er janvier de l'année N-1.
- Durant la période de recensement des données financières, les préfetures sont en relation directe avec les collectivités territoriales afin qu'elles leur fournissent les derniers produits recensés au plus juste en matière d'enlèvement des ordures ménagères et d'assainissement

au cours de l'année N-1. Les dépenses de transferts sont recensées via le dernier compte administratif connu, c'est-à-dire celui de l'année N-2 en vertu de l'article L. 5211-30 du CGCT. En revanche, le recours aux comptes administratifs s'agissant d'une fiscalité ou de redevances aux montants particulièrement dynamiques conduirait à introduire un biais important dans le calcul du CIF. Il atténuerait la capacité du CIF à mesurer le degré d'intégration réelle des EPCI durant l'année écoulée et distendrait donc le lien entre leur situation objective et le niveau de leur dotation d'intercommunalité. Enfin, comme la TEOM/REOM est une donnée également utilisée dans le calcul de l'effort fiscal des communes, il est cohérent d'appliquer à cette donnée les mêmes règles de recensement que pour l'ensemble des données fiscales utilisées dans le calcul du potentiel fiscal des communes. Compte tenu de cet élément, il n'apparaît pas pertinent d'attendre les données du dernier compte administratif pour intégrer dans le calcul du CIF les montants de TEOM/REOM et de redevance d'assainissement.

La redevance d'assainissement, qui n'était plus prise en compte dans le CIF des EPCI autre que les communautés d'agglomération depuis l'exercice 2001, le sera à nouveau à compter de 2020. La redevance d'eau potable intégrera le CIF des EPCI à partir de 2026.



Données issues du SDCI 2016.

B) Ressources**☉ La fiscalité**

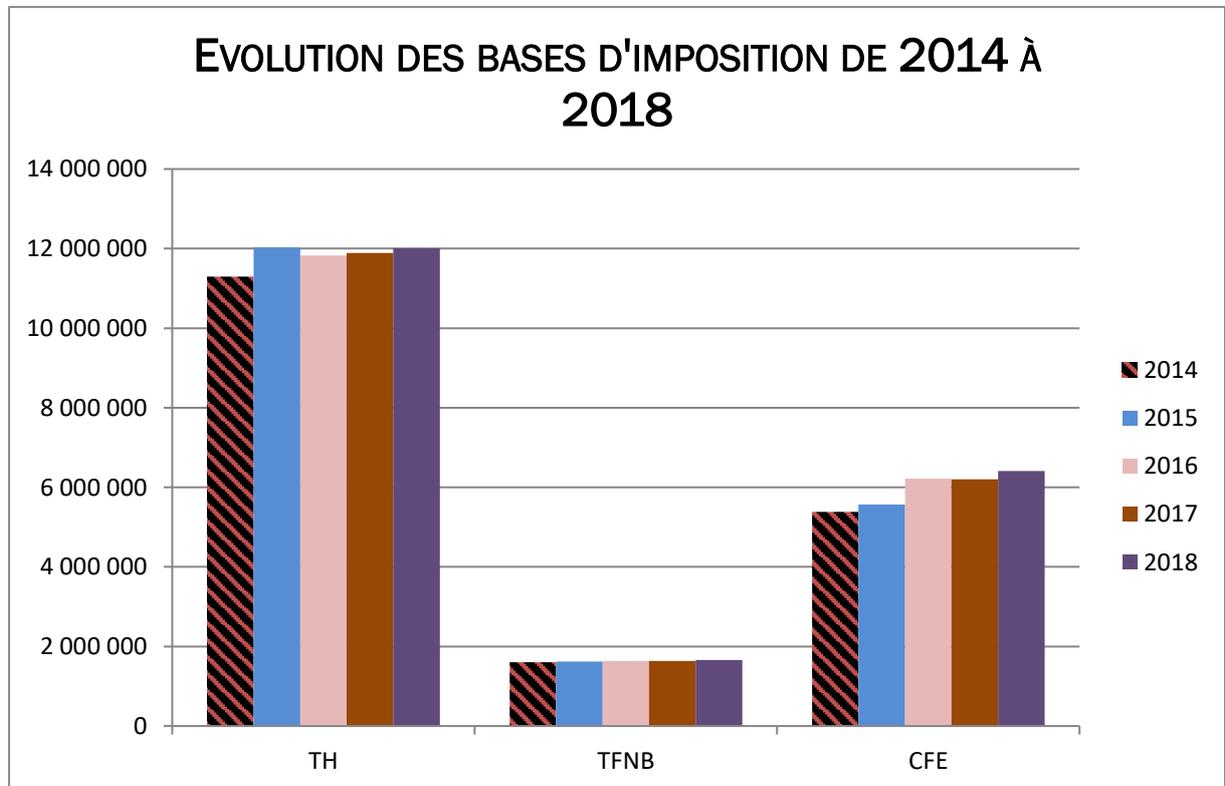
Panorama des taxes et redevances locales :

	Nature de la taxe	Etat	Région	Dép.	Syndicat	EPCI (FPU)	Commune
TH	Taxe d'Habitation						
TFB	Taxe Foncière Bâtie						
TFNB	Taxe Foncière Non Bâtie						
TA-TFNB	Taxe Foncière Non Bâtie (additionnelle)						
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises						
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		25 %	48,5 %		26,5 %	
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau - éolien			30 %		70 %	
	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau - photovolt.			50 %		50 %	
	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau - transf. Elec.					100 %	
TASCOM	Taxe sur les Surfaces Commerciales						
TA	Taxe d'aménagement						
TLPE	Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures						
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères						
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux						
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (p. pétroliers)						

Les bases d'imposition

	2011	2012	2013	2014
Taxes ménages				
TH	10 279 460	10 790 597	11 170 484	11 295 762
TFB				
TFNB	1 534 674	1 559 339	1 587 485	1 601 400
Taxe entreprises				
CFE	4 782 971	4 878 580	5 083 881	5 379 278
TOTAL	16 597 105	17 228 516	17 841 850	18 276 440

	2015	2016	2017	2018
Taxes ménages				
TH	12 029 078	11 828 468	11 890 215	12 008 429
TFB				
TFNB	1 616 829	1 632 905	1 634 995	1 655 918
Taxe entreprises				
CFE	5 564 292	6 218 576	6 198 654	6 409 104
TOTAL	19 210 199	19 679 949	19 723 864	20 073 451



Concernant les bases de CFE : la base minimum

La CFE est due par les entreprises ou les personnes qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Les activités de location et de sous-location d'immeubles (sauf celles concernant des immeubles nus à usage d'habitation) sont concernées par la CFE, à l'exception de certaines locations meublées incluses dans l'habitation principale du propriétaire (gîtes et chambres d'hôtes).

La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

Lorsque la valeur locative est très faible, une base minimum est fixée par l'EPCI concerné. Cette « base minimum », décomposée initialement en trois tranches (entreprises réalisant jusqu'à 100 000 € de chiffre d'affaires), est décomposée en 6 tranches depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Etat y ayant intégré les entreprises réalisant jusqu'à 500 000 € de chiffre d'affaires.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes a décidé, par sa délibération du 16 septembre 2015, de revoir le barème comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Tranches	CFE 2013-2015			CFE à compter de 2016		
	Chiffres d'affaires ou recettes HT		Base minimale	Chiffres d'affaires ou recettes HT		Base minimale
	Minimum	Maximum		Minimum	Maximum	
1	-	10 000 €	500 €	-	10 000 €	500 €
2	10 001 €	32 600 €	1 000 €	10 001 €	32 600 €	1 000 €
3	32 601 €	100 000 €	1 392 €	32 601 €	100 000 €	1 500 €
4	100 001 €	250 000 €	1 392 €	100 001 €	250 000 €	2 000 €
5	250 001 €	500 000 €	1 392 €	250 001 €	500 000 €	2 500 €
6	500 001 €		1 392 €	500 001 €		3 000 €

Les taux d'imposition

	2011	2012 (+2%)	2015* (+1%)	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	10,09%	10,29%	10,39%	10,39%	10,39%	10,39%
Taxe foncière non bâtie	2,05%	2,09%	2,11%	2,11%	2,11%	2,11%
Cotisation foncière des entreprises	20,12%	20,52%	20,73%	20,73%	20,73%	21,06%

*Pas d'augmentation de taux entre 2012 et 2015

Approche comparée :

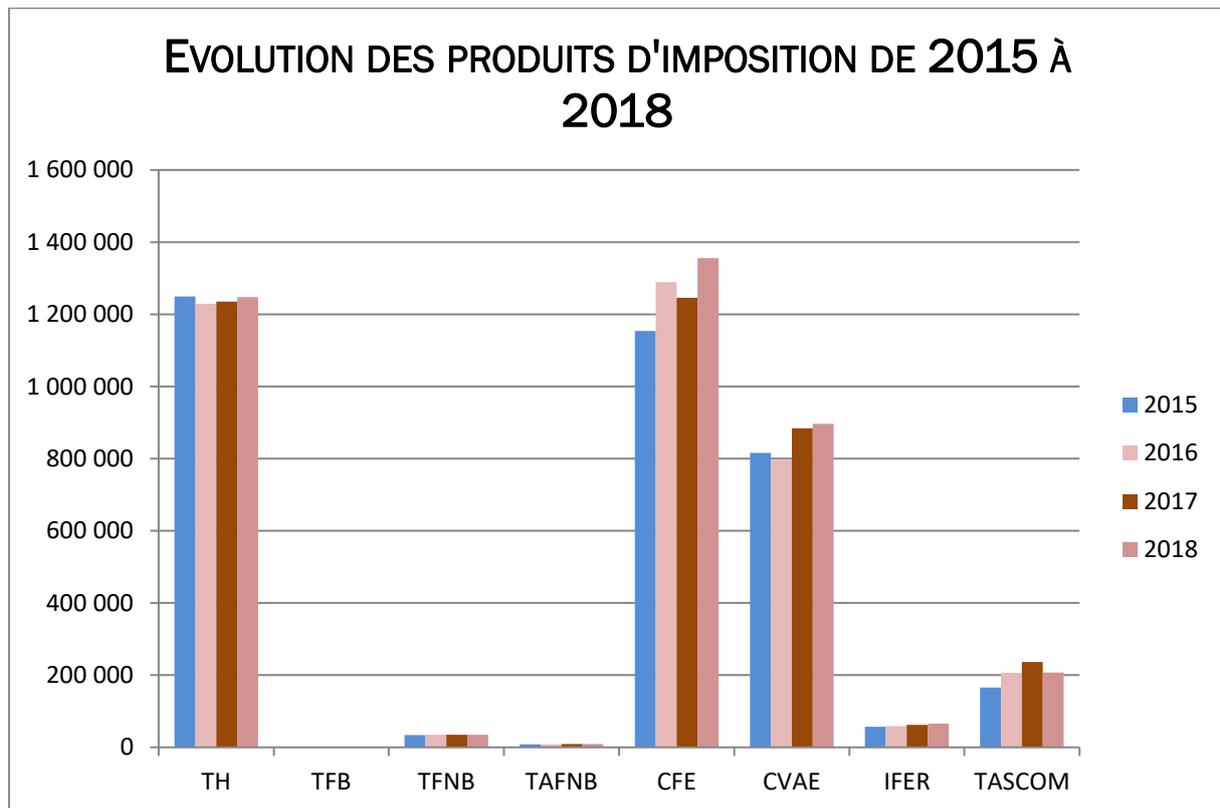
	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière non Bâtie	Taxe Foncière Bâtie	Cotisation Foncière des Entreprises
Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie	10,39%	2,11%		21,06%
Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée	10,06%	2,28%		24,57%
Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	10,16%	2,63%	2,00%	24,24%
Communauté de communes du Pays de Pouzauges	10,36%	1,94%	2,00%	22,30%
Communauté de communes Sud Vendée Littoral	10,07%	1,93%		24,97%
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay	Fiscalité additionnelle			

Les produits d'imposition

	2011	2012	2013	2014
TH	1 037 216	1 110 384	1 149 444	1 162 330
TFNB	31 460	32 589	33 178	33 471
TAFNB	8 058	7 726	7 768	7 929
CFE	962 279	1 001 083	1 043 024	1 103 831
CVAE	749 369	787 085	865 543	841 643
IFER	47 333	52 633	54 745	55 741
TASCOM	139 630	133 272	139 491	146 757
TOTAL	2 975 345	3 124 772	3 293 193	3 351 702
Différence N-1	428 420	149 427	168 421	58 509

	2015	2016	2017	2018
TH	1 249 820	1 228 977	1 235 394	1 247 676
TFB				
TFNB	34 115	34 454	34 497	34 937
TAFNB	8 495	8 461	9 267	9 537

CFE	1 153 621	1 289 180	1 245 582	1 355 492
CVAE	815 882	76 609	884 429	896 889
IFER	57 040	58 731	61 958	65 420
TASCOM	165 574	206 770	236 177	207 435
TOTAL	3 484 547	3 623 182	3 707 304	3 817 386
Différence N-1	132 845	138 635	84 122	110 082



Approche comparée :

Collectivités	Population INSEE 2017	Produits des impôts locaux 2017	
		en €	en €/habitant
CC Pays de Fontenay-Vendée	36 676	8 402 383	229,10
CC Vendée Sèvres Autise	16 662	3 554 000	213,30
CC Pays de Pouzauges	23 773	6 352 000	267,19
CC Pays de Chantonay	22 778	5 679 000	249,32
CC Pays de La Châtaigneraie	16 048	3 696 000	230,31

Fiscalité additionnelle

Exonérations :

Les exonérations votées par la Communauté de communes sont prédéfinies par l'Etat, et elles viennent s'ajouter à celles qui sont déjà imposées.

- Cotisation Foncière des Entreprises :
 - Création d'entreprises : 2 ans
 - Reprise d'entreprises industrielles en difficulté : 2 ans
 - Création ou reprise d'entreprises industrielles en difficulté : 2 ans
 - Création, extension, reprise ou reconversion d'établissements industriels : 2 ans
 - Création, extension d'établissement de recherche scientifique et technique : 2 ans
 - Création, extension de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique : 2 ans
 - Médecins : dans les communes inférieures à 2 000 € habitants
 - Auxiliaires médicaux : dans les communes inférieures à 2 000 habitants
- Taxe Foncière Non Bâtie :
 - Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs : 5 ans

Abattements :

Les abattements ne concernent que la Taxe d'Habitation.

La Communauté de communes a décidé d'harmoniser les abattements pratiqués sur la part intercommunale par délibération en date du 16/09/2015. Avant que cette délibération soit prise, les abattements votés par les communes s'appliquaient sur la communale et intercommunale.

Abattements votés :

- Pour charges de famille 1 et 2 personnes à charges : 10%
- Pour charges de famille 3 personnes et plus à charges : 15%

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

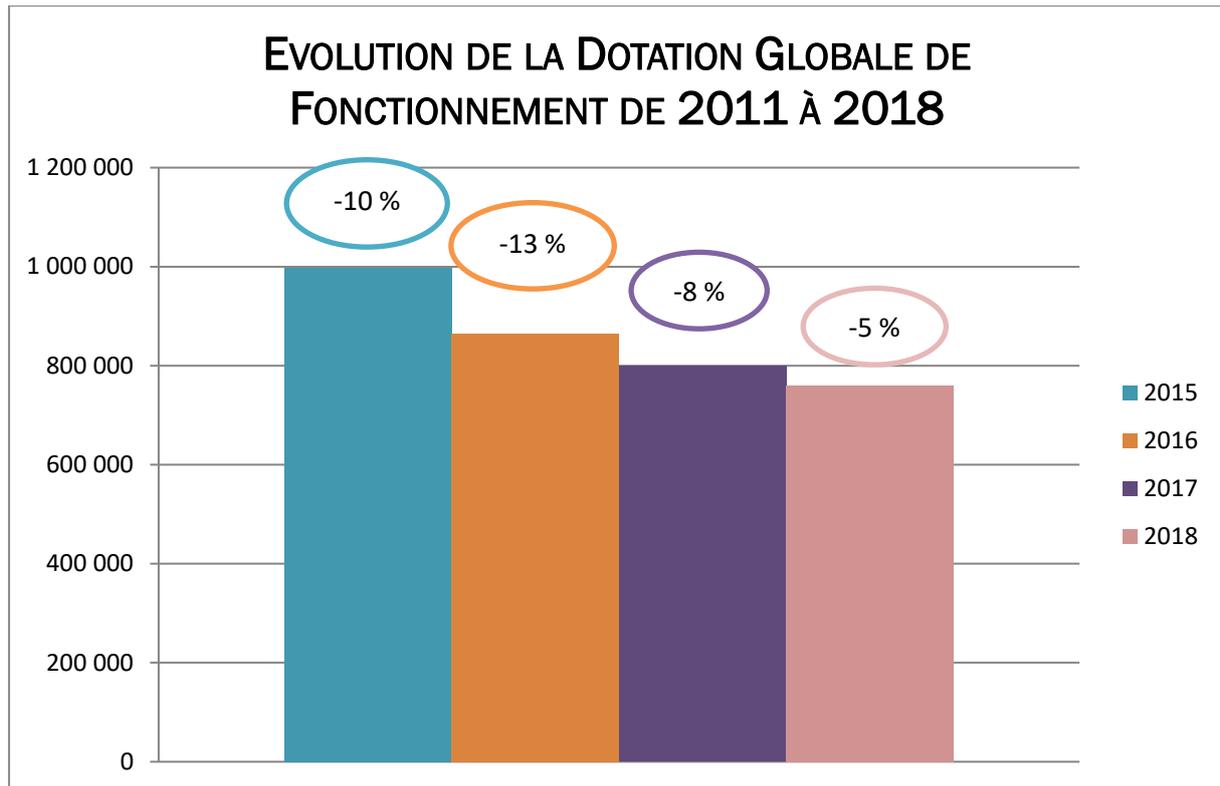
	2011	2012	2013	2014
Dotation d'intercommunalité	548 566	632 712	611 210	558 529
Dotation de compensation des groupements de communes	573 067	564 752	554 391	548 370
Total	1 121 633	1 197 464	1 165 601	1 106 899
Evolution	-120 562	+75 831	-31 863	-58 702

	2015	2016	2017	2018
Dotation d'intercommunalité	461 355	339 208	287 698	259 839
Dotation de compensation des groupements de communes	536 402	526 022	511 405	500 726
Total	997 757	865 230	799 103	760 565
Evolution	-109 142	-132 527	-66 127	-38 538

La Communauté de communes bénéficie de la DGF « bonifiée » (dotation supplémentaire intégrée dans le montant attribué annuellement), 3 conditions sont à respecter pour pouvoir en bénéficier :

- Avoir opté pour un régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) : percevoir en lieu et place des communes les impôts économiques qui ont remplacé la Taxe professionnelle à savoir : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER),
- Avoir une population comprise entre 3 500 et 50 000 habitants ou plus : population INSEE de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 : 16 048 habitants,
- Exercer au moins 8 compétences sur les 12 énumérées à l'article L. 5214-23-1 du CGCT :

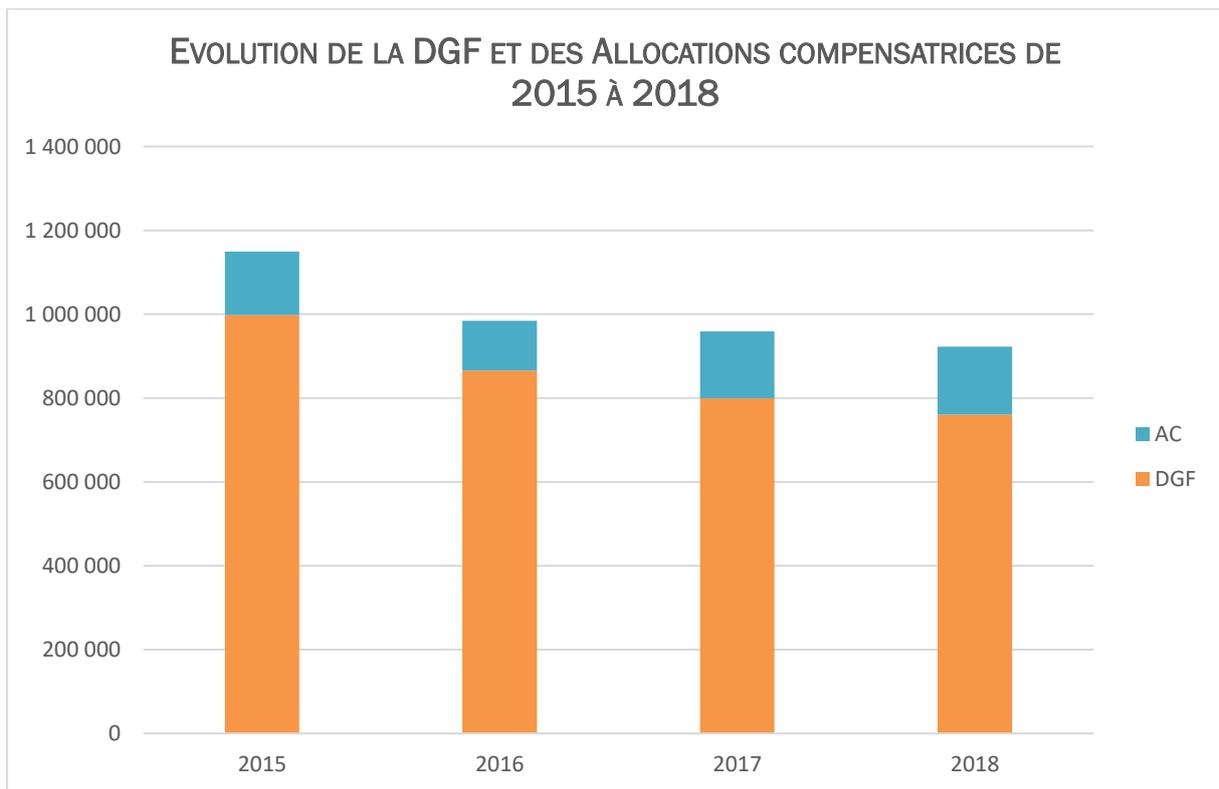
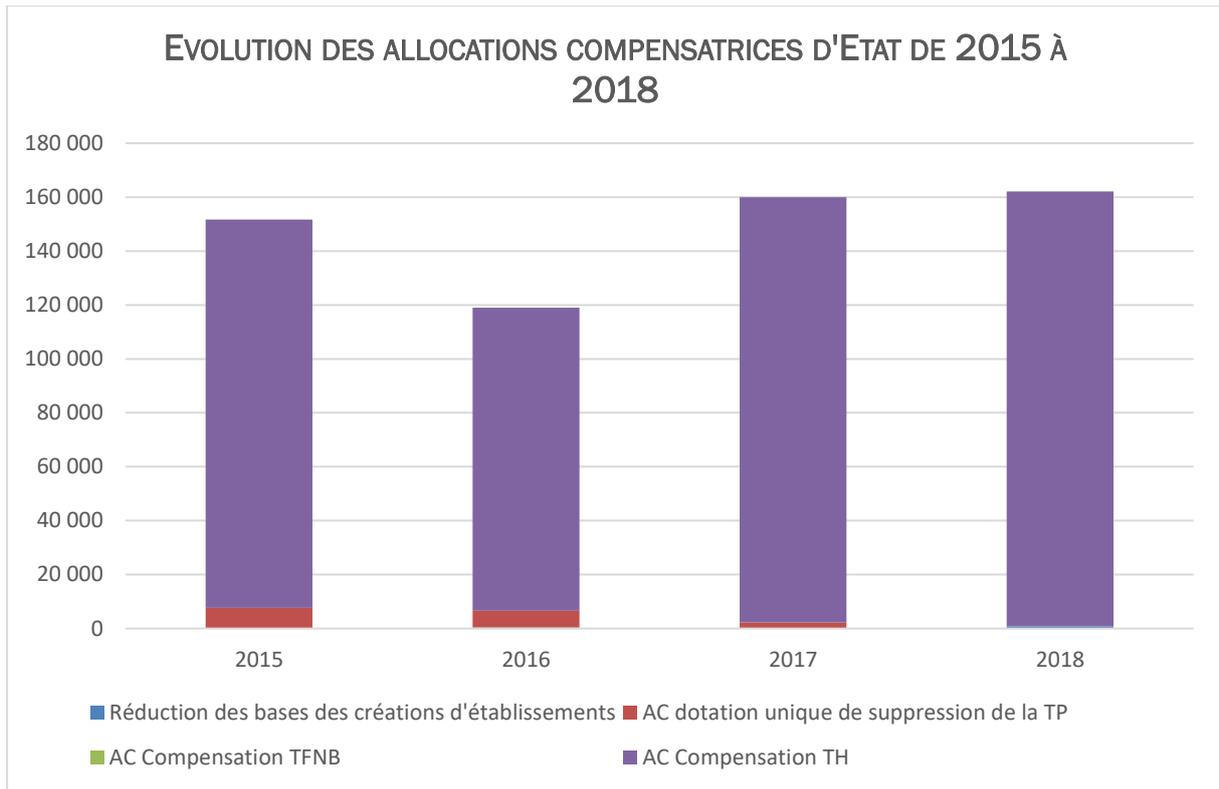
1° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;	x
2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;	x
2° bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;	x
3° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;	x
4° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;	
4° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;	
5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;	x
6° En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.	x
7° En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;	
8° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;	x
9° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;	x
10° Eau.	x
Nombre de compétences exercées	9



Les allocations compensatrices :

	2011	2012	2013	2014
Réduction des bases des créations d'établissements	2 781	797	1 315	5 511
AC DUSTP	20 322	16 988	14 215	11 189
AC Compensation TFNB		4	3	2
AC Compensation TH	140 396	143 594	135 105	133 341
TOTAL	163 499	161 383	150 638	150 043

	2015	2016	2017	2018
Réduction des bases des créations d'établissements	261	335	303	797
AC DUSTP	7 392	6 269	1 951	0
AC Compensation TFNB	2	1		0
AC Compensation TH	144 099	112 374	157 714	161 338
TOTAL	151 754	118 979	159 968	162 135



➔ La péréquation

Au niveau communautaire, la péréquation s'articule sur des ressources relatives :

- Au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à

fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. En vertu de l'article 40 de la loi no 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 qui précise qu'« à compter de 2014, les montants de la dotation ainsi que du prélèvement ou du reversement [...] correspondent aux montants perçus ou versés en 2013 », les montants des prélèvements (ou reversements) au titre du FNGIR sont désormais figés.

- Au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).

	2011	2012	2013	2014
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (part CC)		87 388	94 927	129 655
Reversement FNGIR	-334 690	-336 342	-354 137	-354 137
TOTAL	-334 690	-248 954	-259 210	-224 482

	2015	2016	2017	2018
Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (part CC)	233 551	316 577	282 838	282 088
Reversement FNGIR	-354 137	-354 137	-354 137	-354 137
TOTAL	-120 586	-37 560	-71 299	-72 049

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été instauré par l'article 144 de la Loi de Finances 2012, codifiée aux articles L. 2336-1 et suivants du CGCT. Il consiste au plan national, à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour être bénéficiaire du FPIC, les ensembles intercommunaux doivent avoir un effort fiscal supérieur à :

- En 2015 : 0,9 CCPLC : 1,236764
- En 2016 : 1 CCPLC : 1.210243
- En 2017 : 1 CCPLC : 1.196588
- En 2018 : 1 CCPLC : 1.198491

L'enveloppe 2018 attribué au bloc communal du Pays de La Châtaigneraie est de 455 172 €. Historique des enveloppes du Pays de La Châtaigneraie :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enveloppe intercommunale	87 388	198 555	302 739	406 635	489 661	455 922	455 172
Part communautaire	87 388	94 927	129 655	233 551	316 577	282 838	282 088

Part communale	0	103 628	173 084	173 084	173 084	173 084	173 084	173 084
----------------	---	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

3 modes de répartition possibles :

- La répartition de droit commun : pas de délibération nécessaire, la répartition entre la CC et les communes se fait en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), et la répartition de la part communale entre les communes se fait en fonction de leur potentiel financier et de leur population :

Enveloppe communale 2018	274 747 €	455 172 €
Enveloppe communautaire 2018	180 425 €	

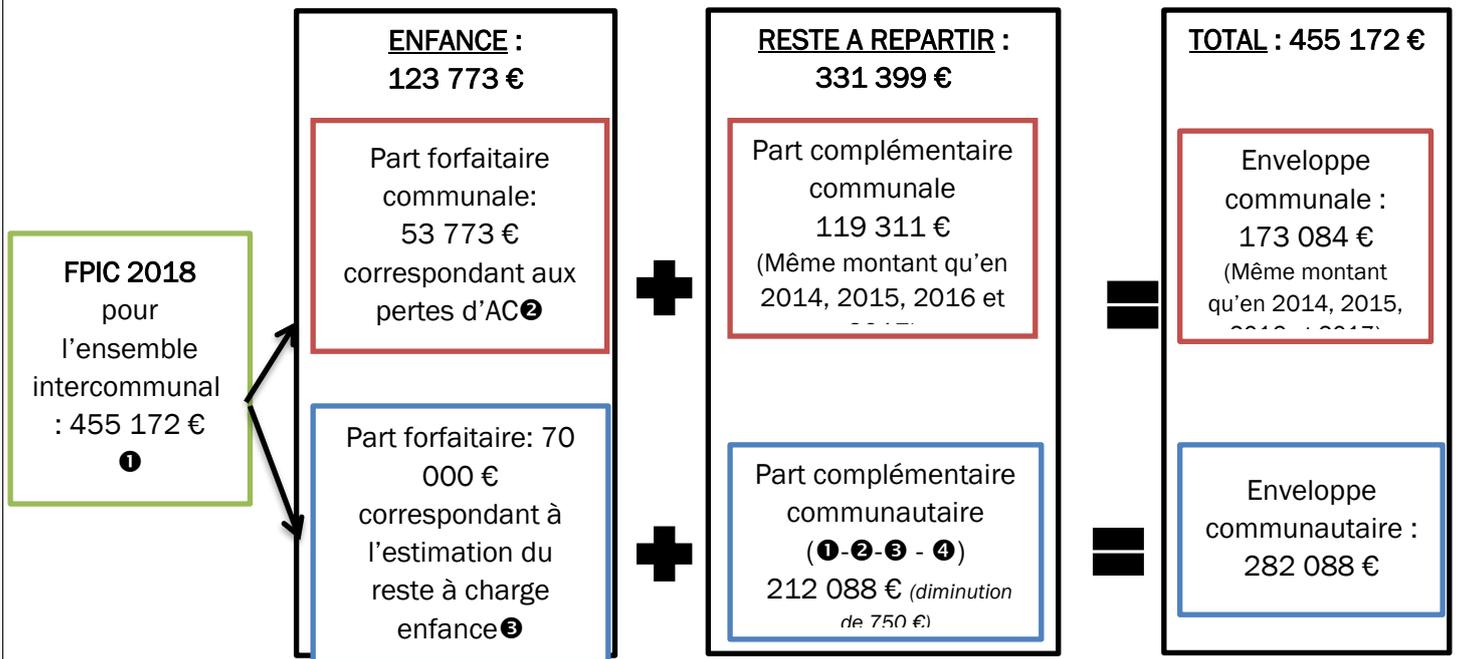
- La répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 : délibération à prendre à la majorité des 2/3 du conseil communautaire dans un délai de 2 mois à compter de la notification du FPIC par les services de l'Etat. Détermination libre de l'enveloppe communautaire sans varier de + ou - 30% par rapport au droit commun, puis répartition entre les communes en fonction au minimum de 3 critères : la population, l'écart de revenu/habitant des communes par rapport au revenu moyen par habitant de la CC, et le potentiel financier ou fiscal par habitant au regard de la moyenne de la CC. Le conseil peut décider de la pondération de ces critères, et peut décider d'ajouter tout autre critère complémentaire de ressources et de charges. Attention cette répartition ne peut avoir pour effet de majorer de +30% ou de minorer de -30% l'attribution d'une commune par rapport à la répartition de droit commun

Enveloppe communale 2018	Mini 192 323 € Maxi 357 172 €	455 172 €
Enveloppe communautaire 2018	Mini 126 298 € Maxi 234 553 €	

Le montant mini et maxi (+ ou - 30%) se calcule sur la part communautaire, l'enveloppe communale mini et maxi correspond à l'enveloppe totale - la part communautaire.

- La répartition dérogatoire libre : délibération à prendre à l'unanimité des membres du conseil communautaire **ou** à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés et approuvée par chaque conseil municipal dans un délai de 2 mois après la notification du FPIC par les services de l'Etat. Lorsque l'avis favorable des communes est requis, elles disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

En 2018, le conseil communautaire a opté pour la répartition dérogatoire libre entre les communes et la Communauté de Communes selon les principes suivants :



L'enveloppe globale du FPIC pour 2018 était de 455 172 € réparti comme suit entre les communes et la Communauté de Communes :

- Communes : 173 084 €
- Communauté de Communes : 282 088 €

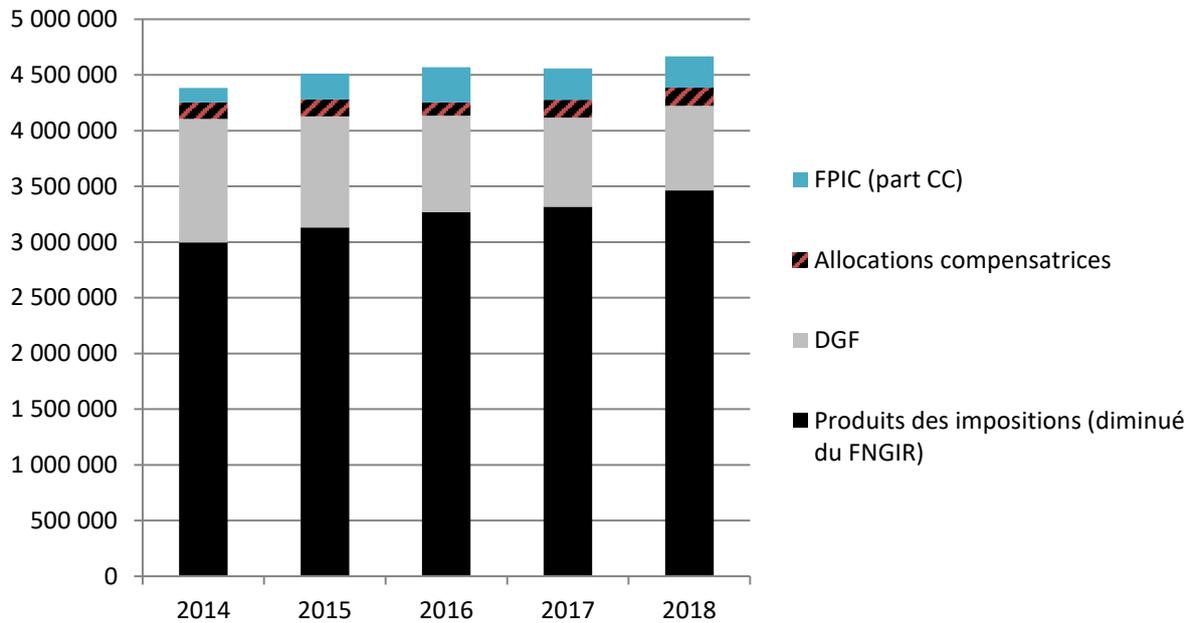
➡ **Récapitulatif des principales recettes de la Communauté de communes**

	2011	2012	2013	2014
Produits des impositions (diminué du FNGIR)	2 640 655	2 788 430	2 939 056	2 997 565
DGF	1 121 633	1 197 464	1 165 601	1 106 899
Allocations compensatrices	163 499	161 383	150 638	150 043
FPIC (part CC)		87 388	94 927	129 655
TOTAL	3 925 787	4 234 665	4 350 222	4 384 162

	2015	2016	2017	2018
Produits des impositions (diminué du FNGIR)	3 130 410	3 269 045	3 353 167	3 463 249
DGF	997 757	865 230	799 103	760 565
Allocations compensatrices	151 754	118 979	159 968	162 135
FPIC (part CC)	233 551	316 577	282 838	282 088

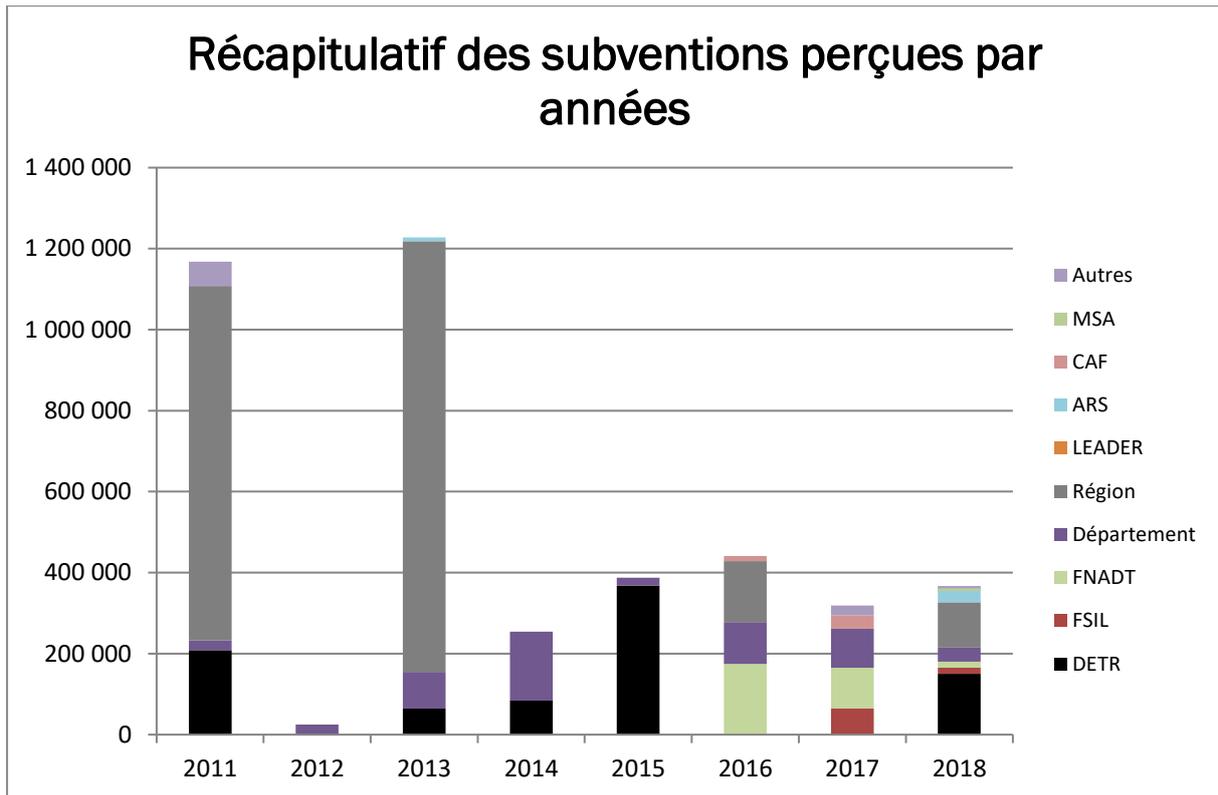
TOTAL	4 513 472	4 569 831	4 595 076	4 668 037
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE 2014 À 2018



➤ Récapitulatif des subventions perçues pour les projets d'investissements par années :

	2014	2015	2016	2017	2018
DETR	84 320	367 500			150 000
FSIL				65 433	15 044
FNADT			175 000	100 000	15 000
Département	170 000	20 000	103 240	96 287	34 471
Région			150 000		112 352
LEADER					
ARS					29 350
CAF			12 471	32 430	
MSA					5 000
Autres				25 000	6 000
TOTAL	254 320	387 500	440 711	319 150	367 217



Récapitulatif des subventions perçues pour les projets réalisés en 2018 :

		Taux prévus H.T. (base subvention)	Subvention			
			accordée/sollicitée	reçu avant 2018	reçu 2018	Reste à percevoir
POLE SANTE MULTISITES	DETR 2014 : Pôle santé Mouilleron (travaux bâtiment)	75 000	22 500	6 750	11 250	4 500
	Sous-total		22 500	6 750	11 250	4 500
EXTENSION DU POLE SANTE DE LA CHATAIGNERAIE	DETR 2015	1 000 000	300 000	90 000		210 000
	CPER : Contrat de Plan Etat Région 2015-2020	912 000	63 000			63 000
	Sous-total		363 000	90 000	0	273 000
CENTRE DE SERVICES PLACE DE LA REPUBLIQUE (Partie 1 MSAP : 42 % + 2 Commerce : 58 %)	<i>LEADER 2014-2020: galerie marchande</i>	492 000	70 000		0	70 000
	CPER : Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 : galerie marchande	650 000	100 000	65 307	14 693	20 000

	Taux prévus H.T. (base subvention)	Subvention				
		accordée/sollicitée	reçu avant 2018	reçu 2018	Reste à percevoir	
FNADT : investissement : MSAP	527 000	175 000	77 453	37 690	59 857	
CONSEIL DEPARTEMENTAL : CCU étude : MSAP + galerie marchande		6 300		6 300	0	
CONSEIL DEPARTEMENTAL : CCU travaux : MSAP + galerie marchande		84 060		84 060	0	
Aide commerce en Milieu Rural (Pâtisserie) : boulangerie	47 198	9 440	2 832	6 608	0	
CAF : Aide à l'investissement équipement informatique : MSAP	6 837	2 000		2 000	0	
<i>FISAC collectif</i>	-	-	-	-	-	
<i>FSIL 2016</i>	<i>500 000</i>	<i>250 000</i>	-	-	<i>250 000</i>	
Sous-total		696 800	145 592	151 351	399 857	
CENTRE DE SERVICES TR2	<i>Contrat Vendée Territoire</i>	800 000	109 021		109 021	
		109 021	0	0	109 021	
REAMENAGEMENT MAISON DE PAYS	<i>DETR 2016</i>	-	-		0	
	<i>DETR 2017</i>	-	-		-	
	<i>FSIL 2016</i>	-	-		-	
	FSIL 2017	313 000	65 433	3 272		62 161
Sous-total		65 433	3 272	0	62 161	
POLE DE SERVICE ST PIERRE DU CHEMIN	DETR 2018	500 000	150 000		0	150 000
	SYDEV		41 000			
	CTR	500 000	250 000		0	250 000
	Sous-total		441 000	0	0	400 000
RESEAU NUMERIQUE POUR LA GESTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE	<i>FSIL 2018</i>	54 640	15 044		0	15 044
	CTR	136 000	81 600		0	81 600
	Sous-total		96 644	0	0	96 644
ZONE LES PINIERES	<i>LEADER</i>	523 500	60 000			60 000

		Tavaux prévus H.T. (base subvention)	Subvention			
			accordée/sollicitée	reçu avant 2018	reçu 2018	Reste à percevoir
	Dispositif transitoire régional 2016	750 000	150 000	107 310		42 690
	Sous-total		210 000	107 310	0	102 690
SPANC	AGENCE DE L'EAU: contrôle du neuf (TTC) 2017		6 300	3 150	1 752	0
	AGENCE DE L'EAU: contrôle du neuf (TTC) 2018		6 000	0	3 000	3 000
	Sous-total		6 300	3 150	1 752	0
MSAP fonctionnement	FNADT : fonctionnement 2017	65 000	15 000	15 000		0
	Fonds inter-opérateur : fonctionnement 2017	65 000	15 000	15 000		0
	<i>Fonds inter-opérateur : fonctionnement 2018</i>	62 400	15 000			15 000
	FNADT : fonctionnement 2018	62 400	15 000		15 000	0
	Sous-total	254 800	60 000	30 000	0	0
CONTRAT LOCAL DE SANTE	FIR : Soutenir les professionnels de santé libéraux en pôle santé multisite		1 500		1 500	0
	FIR : Groupe de travail ville hôpital		2 500		2 500	0
	FIR : Développer la connaissance des ressources existantes en santé		5 550		5 550	0
	FIR : Organiser un collectif de professionnels pour la prise en charge complexes		1 500		1 500	0
	FIR : Développer les modalités d'accès aux droits en santé		1 500		1 500	0
	FIR : Etablir un diagnostic de situation		2 800		2 800	0
	FIR : Développer des programmes de prévention pour les enfants et leurs parents		3 500		3 500	0
	FIR		10 500		10 500	0
Sous-total		29 350	0	29 350	0	
Etude eau petit cycle	Contrat Vendée Territoire	51 139	10 000			10 000
	Agence de l'eau		20 456			20 456
	Sous-total		30 456	0	0	30 456
PLUI	Contrat Vendée Territoire	160 478	96 287		28 886	67 401
	Etat DDTM		25 000	25 000		0
	Sous-total		121 287	25 000	28 886	67 401

	Taux prévus H.T. (base subvention)	Subvention				
		accordée/sollicitée	reçu avant 2018	reçu 2018	Reste à percevoir	
RAM	CAF : Acquisition véhicule RAM	17 189	2 750		2 750	
	CAF : Aide à l'investissement bureau RAM et équipement	52 000	27 680	27 680	0	
	MSA : Création service RAM		5 000		5 000	
	Sous-total		35 430	0	27 680	7 750
Aménagement ZAE La Fleurissonnerie	<i>Contrat Territoire Région</i>	140 440	112 352	0	112 352	
	Sous-total		112 352	0	0	112 352
Autres	Département : aide à l'enseignement musical		1 600	0	1 600	
	CTR : Acquisition de 2 véhicules électriques	37 000	29 600			
	Département : aide aux organisations d'accueil de loisirs		800			
	Département : aide aux organisations de séjours d vacances destinés aux jeunes		200			
	Département : aide à la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles		2 271	1 373	898	0
Sous-total		34 471	1 373	898	1 600	
TOTAL GENERAL			2 337 400	412 447	251 167	1 570 788

C) Comptes administratifs

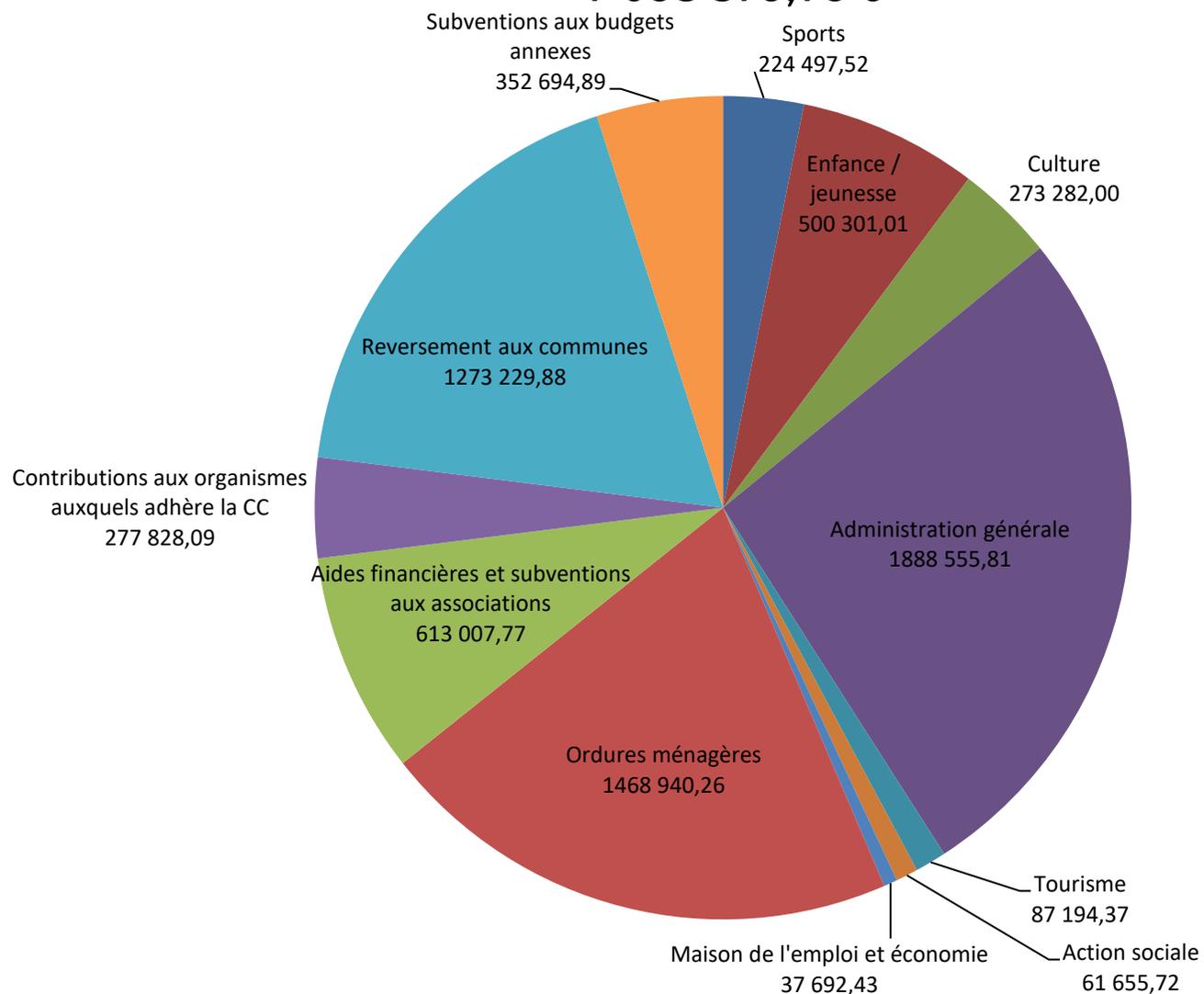
2018	Fonctionnement			Investissement			Solde Global
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
GENERAL							
Réalisations	6 751 702	7 666 541	914 840	894 446	2 400 445	1 505 999	2 420 838
Opérations d'ordre	307 178	5 924	-301 254	35 066	337 534	302 468	1 214
RAR	0	0	0	366 350	97 916	-268 434	-268 434
Résultat N-1		2 506 126	2 506 126	1 130 543		-1 130 543	1 375 583
Sous-Total	7 058 880	10 178 591	3 119 712	2 426 405	2 835 894	409 490	3 529 201
ECONOMIE							
Réalisations	433 813	433 813	0	327 719	1 089 211	761 492	761 492
Opérations d'ordre			0	251 044	418 871	167 828	167 828
RAR			0	48 809	20 000	-28 809	-28 809
Résultat N-1			0	6 903		-6 903	-6 903
Sous-Total	433 813	433 813	0	634 475	1 528 082	893 607	893 607
LOCATIONS							
Réalisations	404 752	577 356	172 604	551 889	780 106	228 217	400 820
Opérations d'ordre	172 604	0	-172 604	7 189	180 959	173 770	1 166
RAR			0	652 653	214 500	-438 153	-438 153
Résultat N-1			0		152 549	152 549	152 549
Sous-Total	577 356	577 356	0	1 211 732	1 328 114	116 382	116 382
ASSAINISSEMENT							
Réalisations	17 311	20 852	3 541	751	0	-751	2 790
Opérations d'ordre			0			0	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1		5 021	5 021		1 934	1 934	6 954
Sous-Total	17 311	25 873	8 561	751	1 934	1 183	9 744

2018	Fonctionnement			Investissement			Solde Global
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
LES PINIERES							
Réalisations	345 755	475 184	129 429	167 601	0	-167 601	-38 171
Opérations d'ordre	739 134	571 534	-167 601	571 534	739 134	167 601	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1		38 171	38 171			0	38 171
Sous-Total	1 084 889	1 084 889	0	739 134	739 134	0	0
LA LEVRAUDIÈRE							
Réalisations	59 071	8 470	-50 601	0	50 601	50 601	0
Opérations d'ordre	433 055	483 656	50 601	483 656	433 055	-50 601	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1			0			0	0
Sous-Total	492 126	492 126	0	483 656	483 656	0	0
LA FLEURISSONNERIE							
Réalisations	93 256	31	-93 225	0	93 225	93 225	0
Opérations d'ordre	13 488	106 712	93 225	106 712	13 488	-93 225	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1			0			0	0
Sous-Total	106 743	106 743	0	106 712	106 712	0	0
LES CROISSEES							
Réalisations	19 127	68	-19 059	0	19 059	19 059	0
Opérations d'ordre	5 268	24 327	19 059	24 327	5 268	-19 059	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1			0			0	0
Sous-Total	24 395	24 395	0	24 327	24 327	0	0
ZONE ECONOMIE							

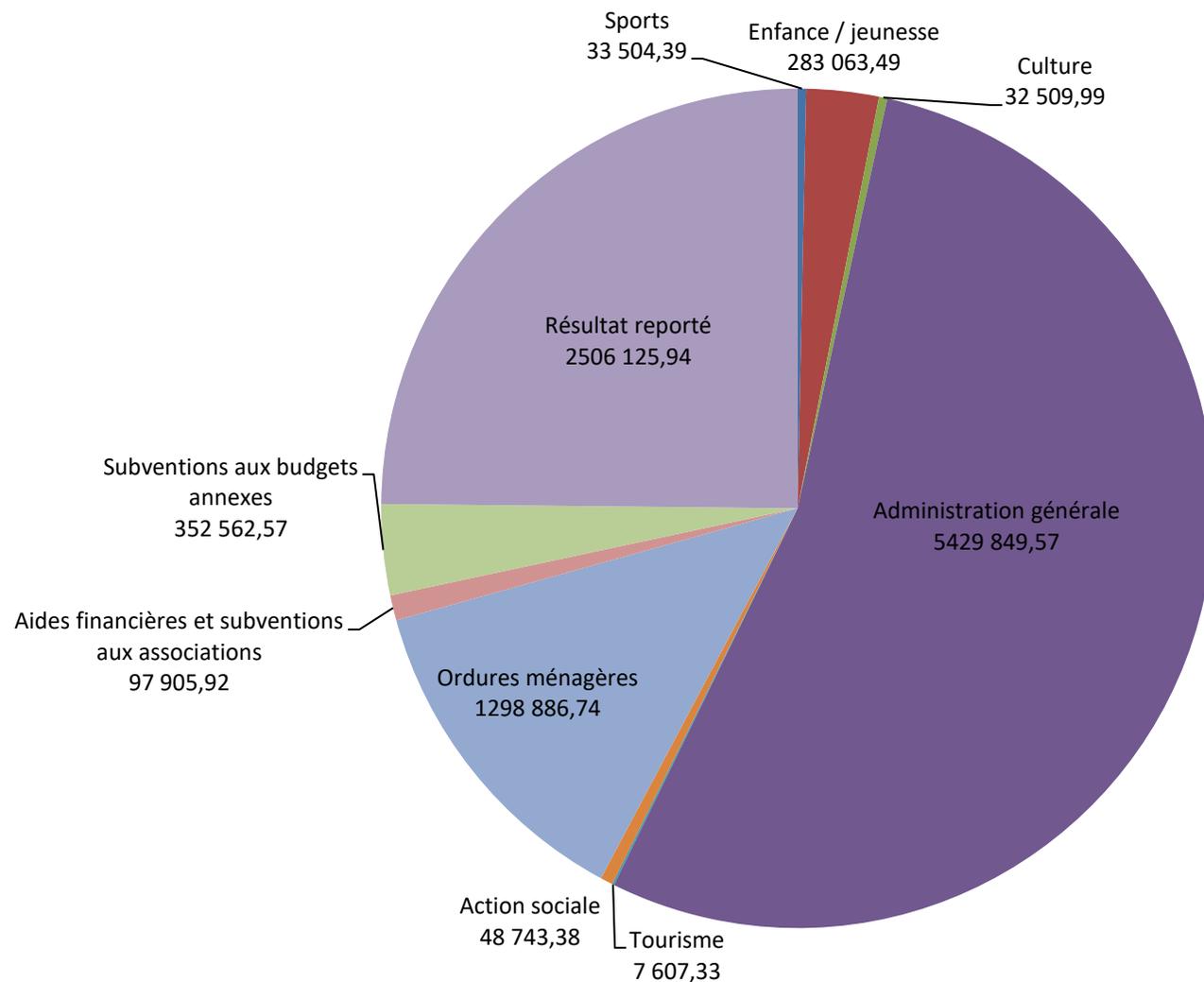
2018	Fonctionnement			Investissement			Solde Global
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Réalisations	17 327	0	-17 327	0	17 327	17 327	0
Opérations d'ordre	11 169	28 496	17 327	28 496	11 169	-17 327	0
RAR			0			0	0
Résultat N-1			0			0	0
Sous-Total	28 496	28 496	0	28 496	28 496	0	0
TOTAL	9 824 009	12 952 282	3 128 273	5 655 688	7 076 349	1 420 661	4 548 935

➤ Répartition des dépenses 2018 par budgets et par services

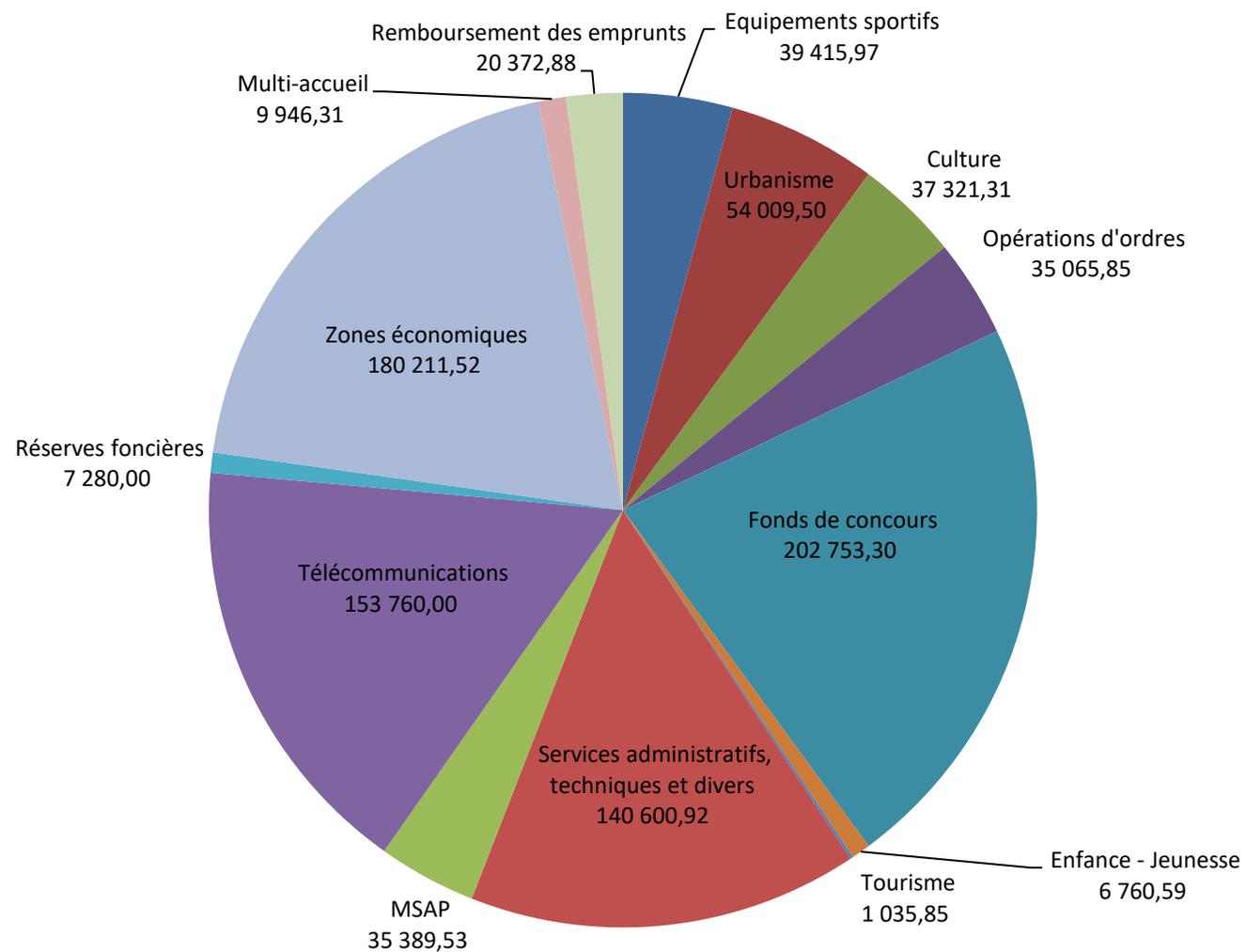
BUDGET GÉNÉRAL - RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 7 058 879,75 €



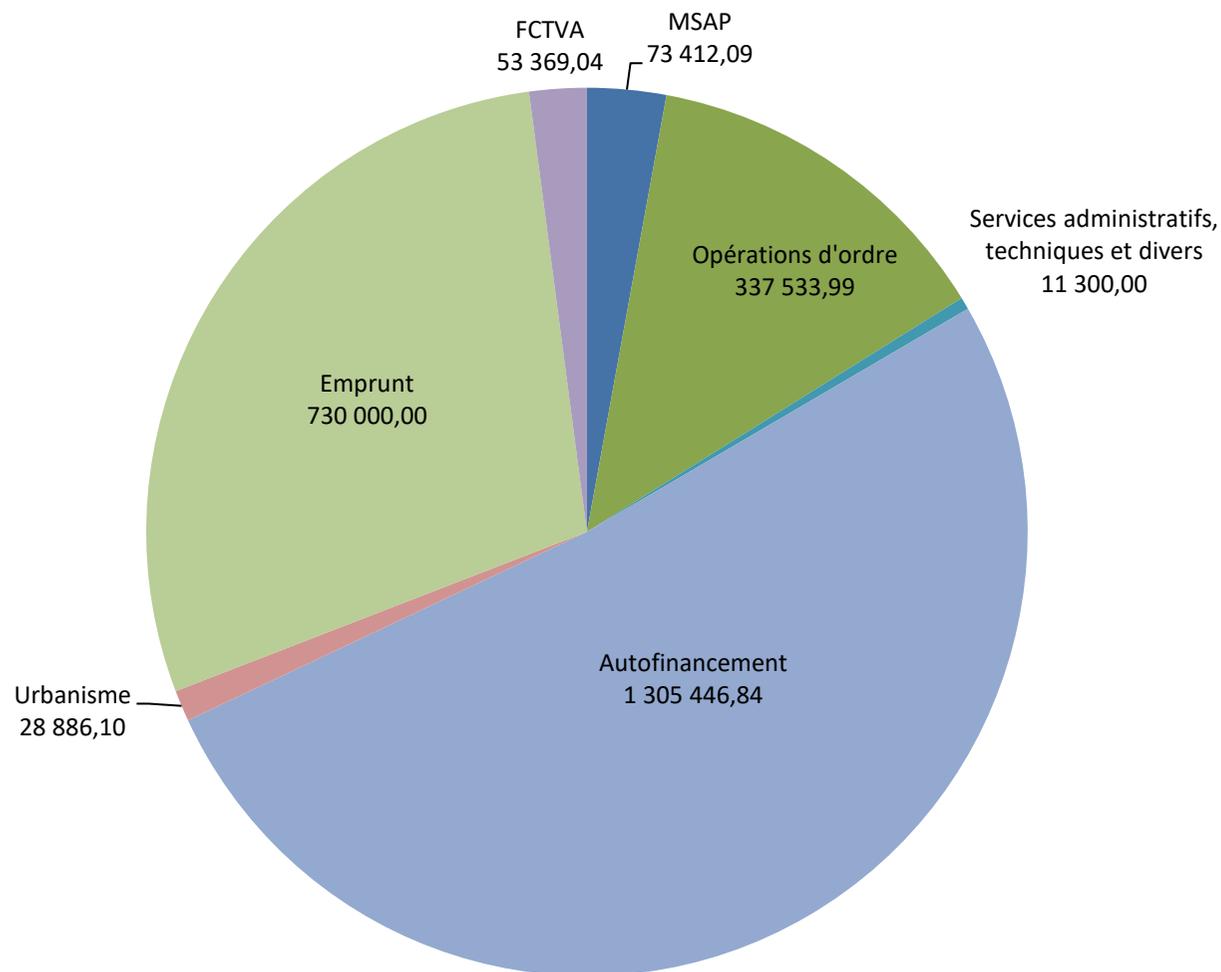
BUDGET GÉNÉRAL - RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 10 178 591,43 €



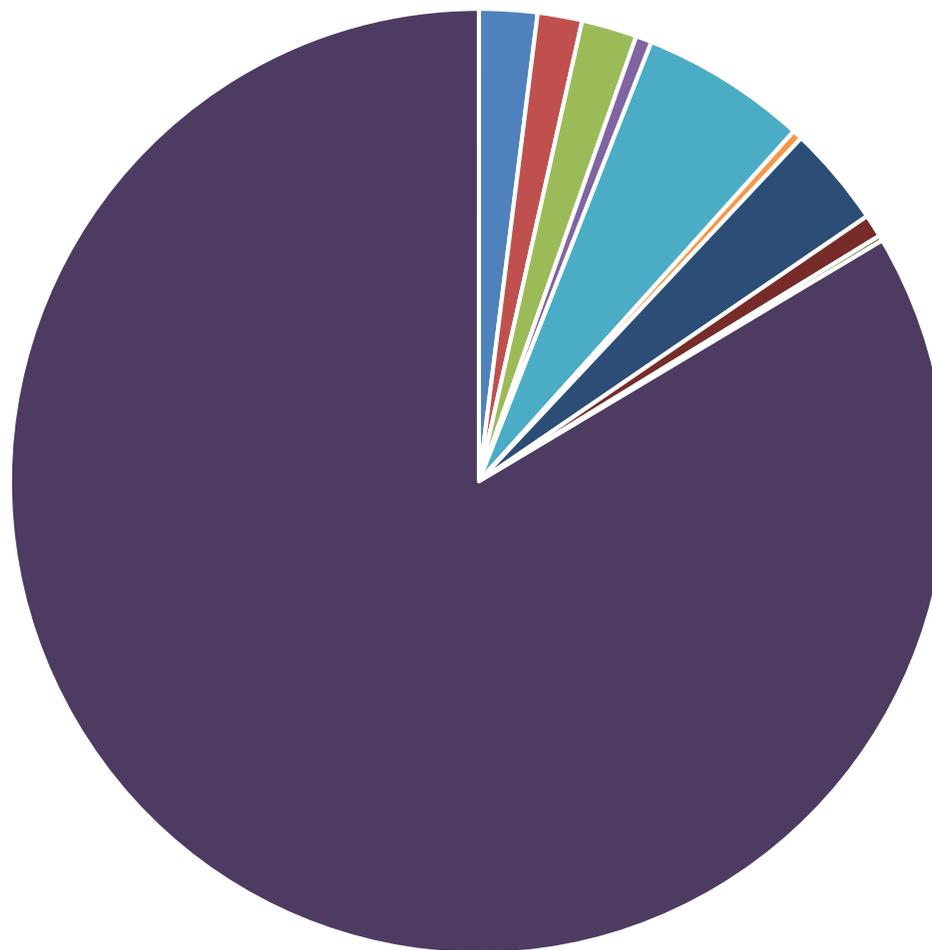
BUDGET GÉNÉRAL - RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 : 2 060 054,87€



BUDGET GÉNÉRAL - RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 : 2 737 978,57 €

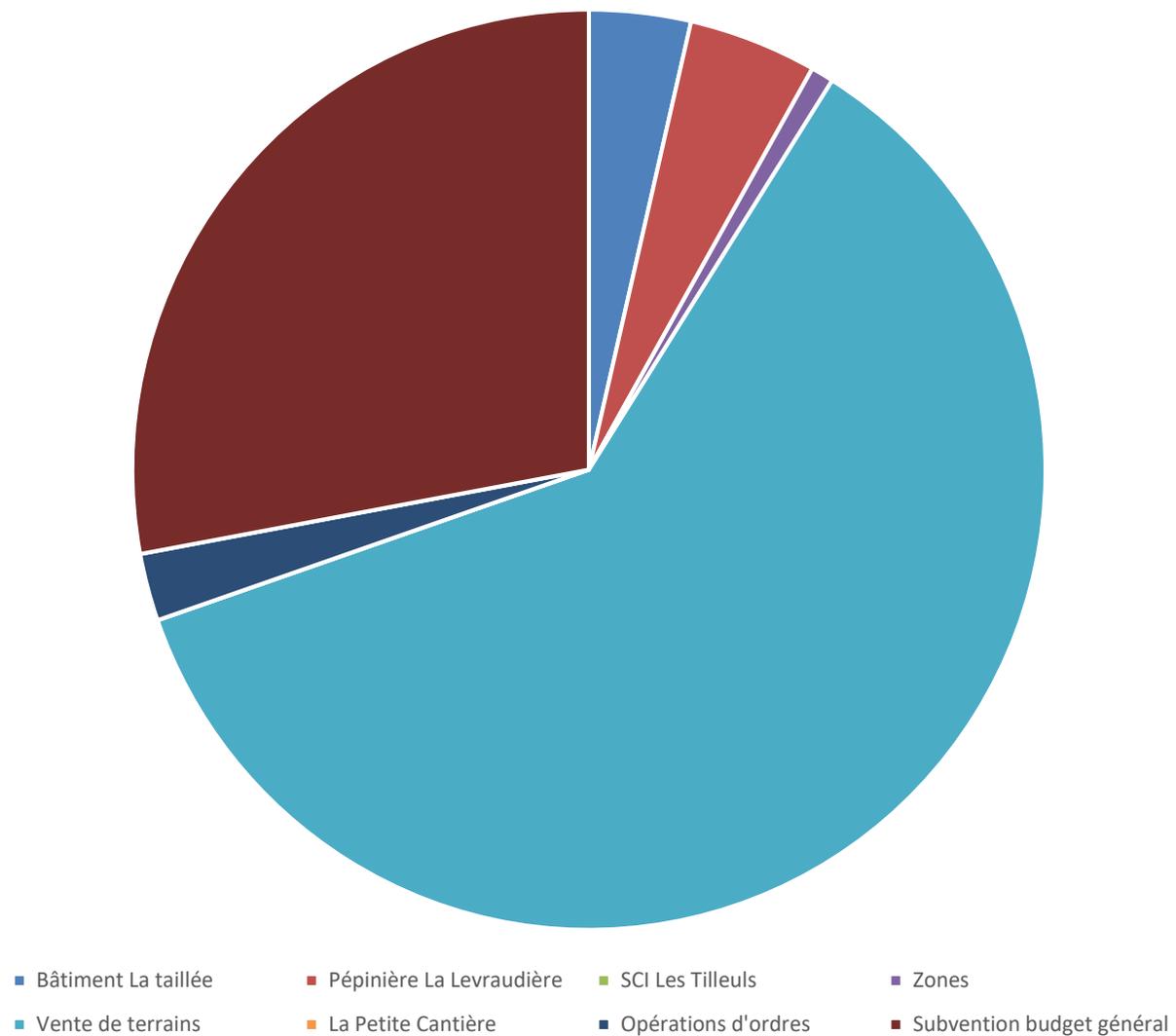


BUDGET ÉCONOMIE - RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 :
433 813€

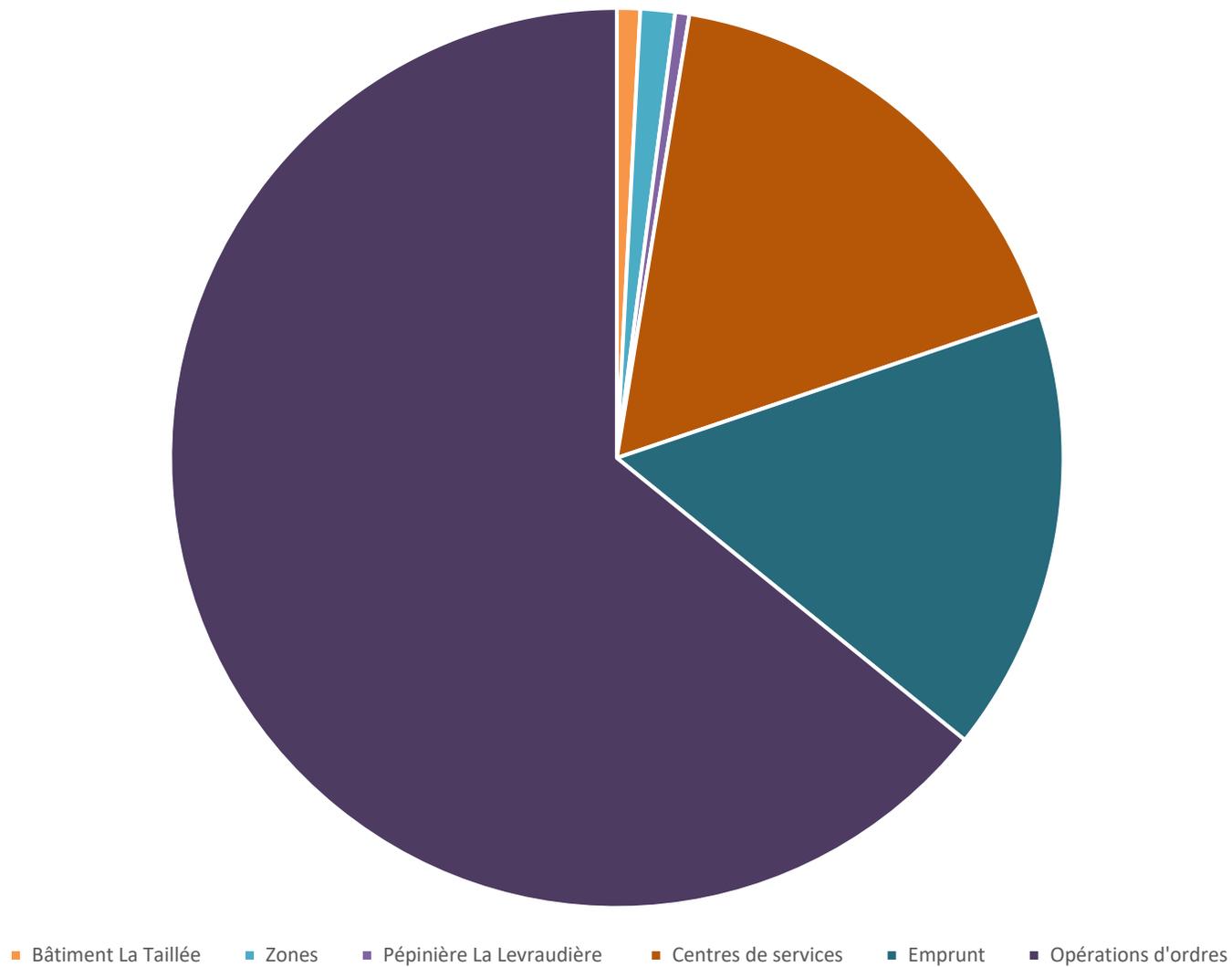


- | | | | | |
|-----------------------|----------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|
| ■ Bâtiment la Taillée | ■ Pépinière La Levraudière | ■ Galerie marchande | ■ Zones | ■ Frais de personnel |
| ■ SCI Les Tilleuls | ■ Intérêts | ■ Bâtiment La Tardière | ■ Administration | ■ Opérations d'ordres |

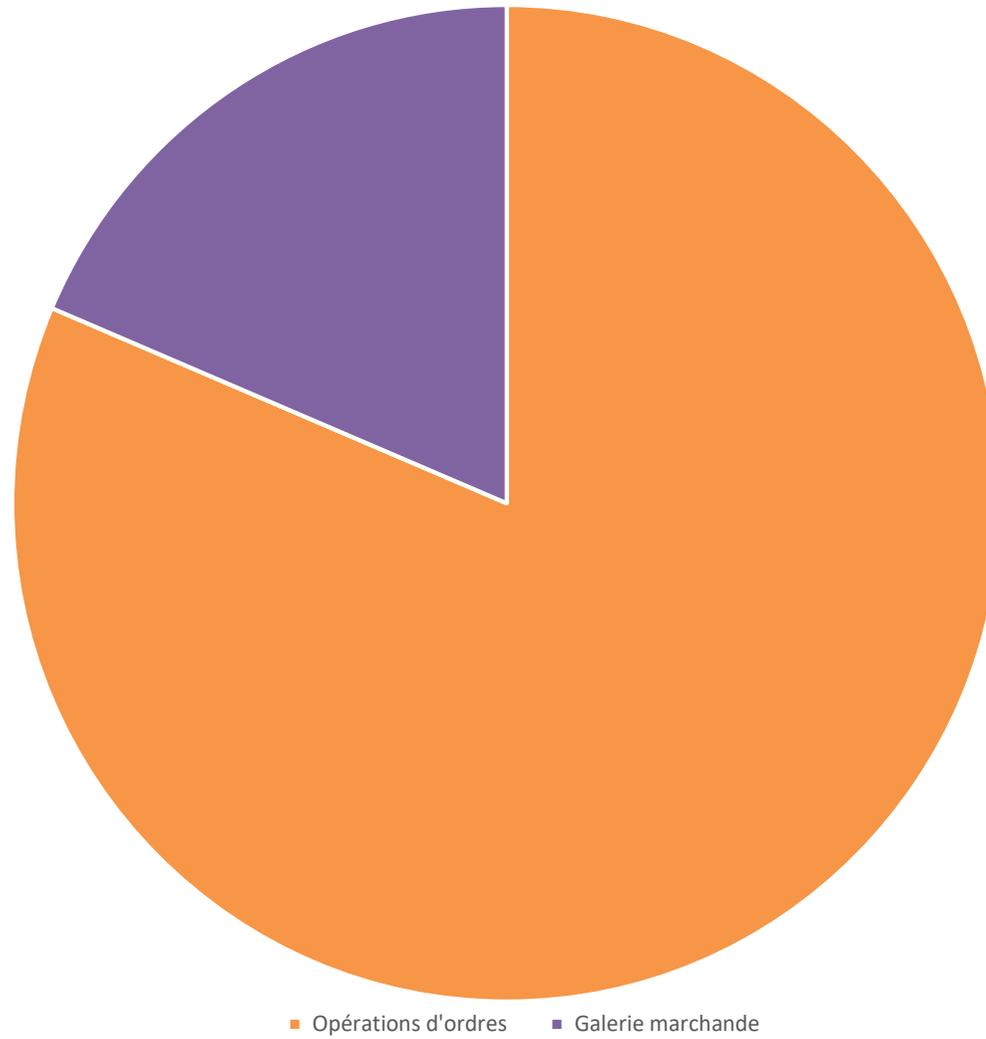
BUDGET ÉCONOMIE - RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 :
433 813€



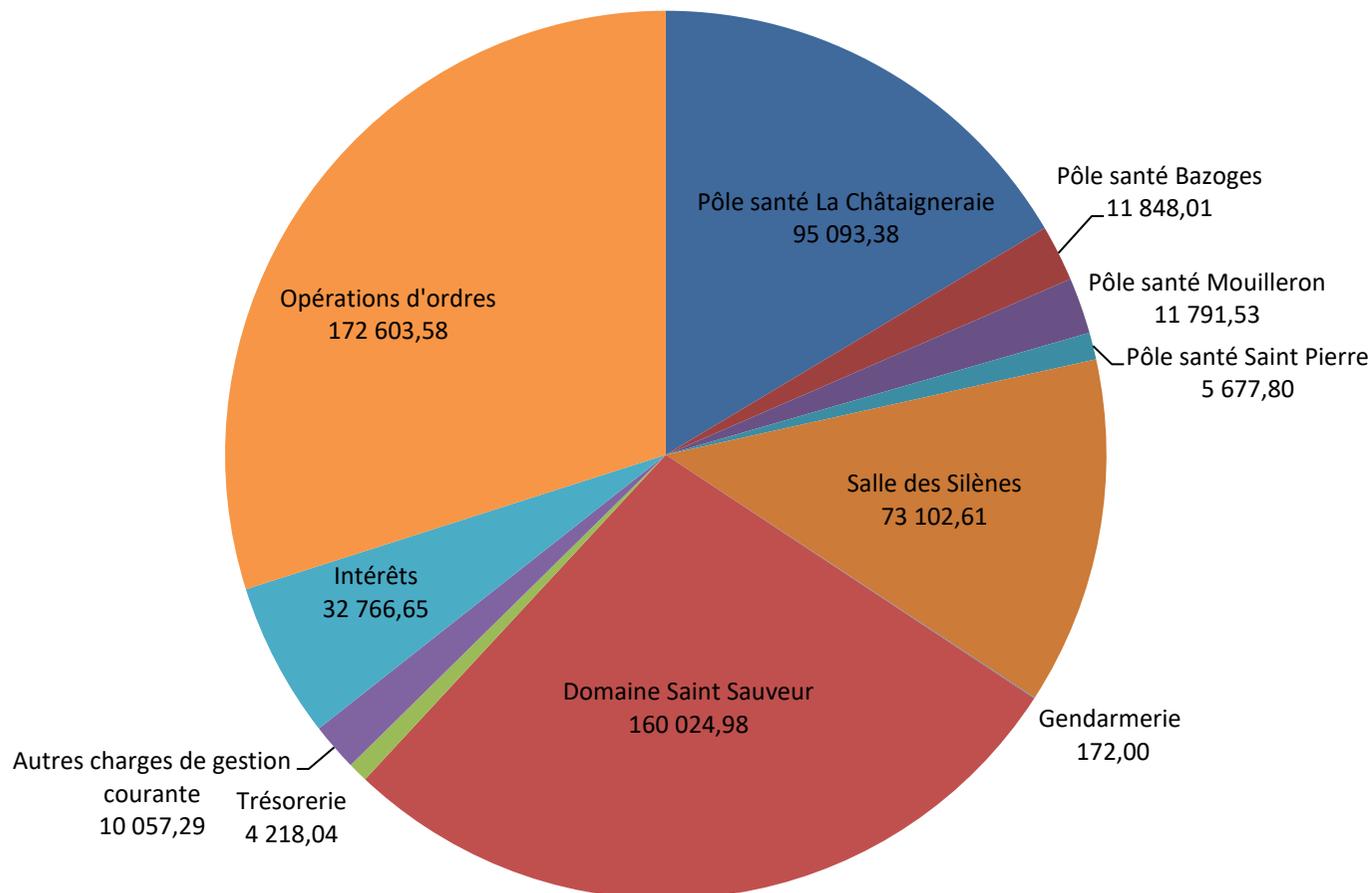
BUDGET ÉCONOMIE - RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 :
585 666,10 €



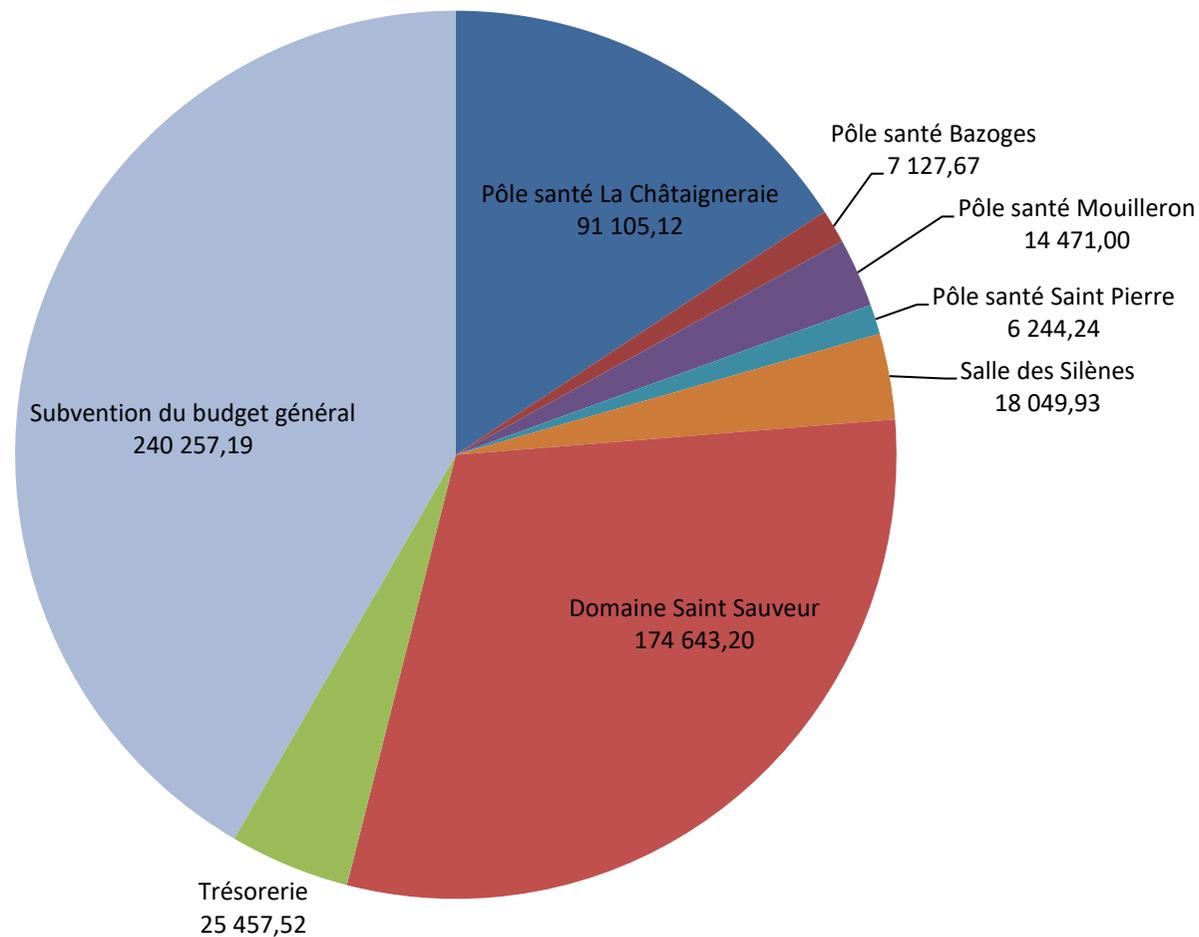
BUDGET ÉCONOMIE - RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 :
1 508 082,20€



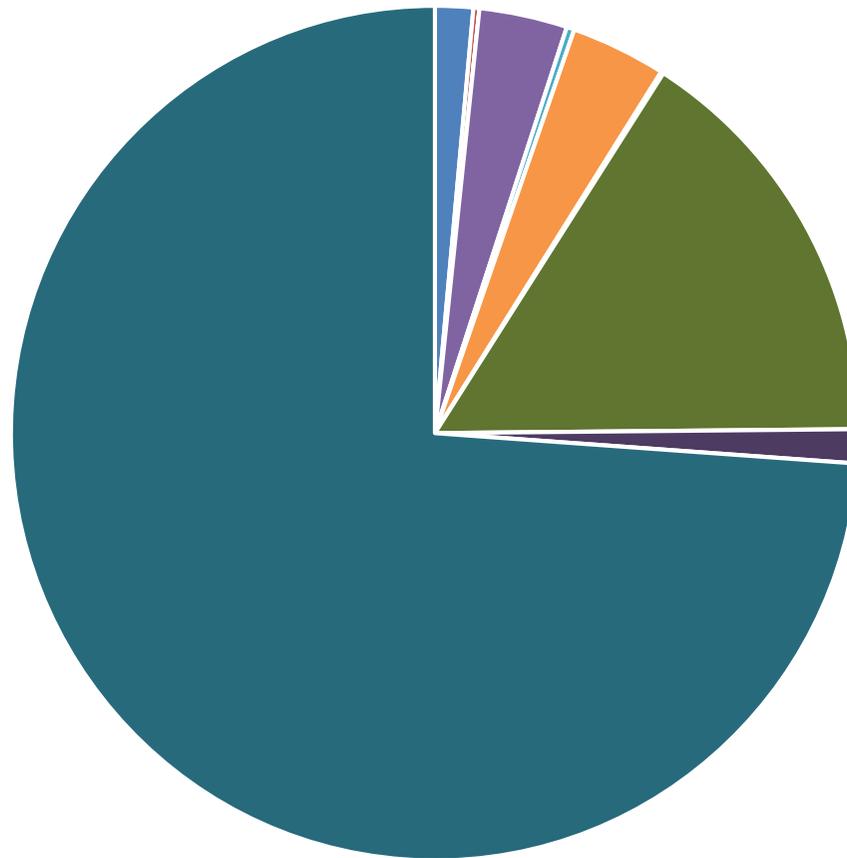
BUDGET LOCATION - RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 577 355,87 €



BUDGET LOCATION - RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 577 355,87 €

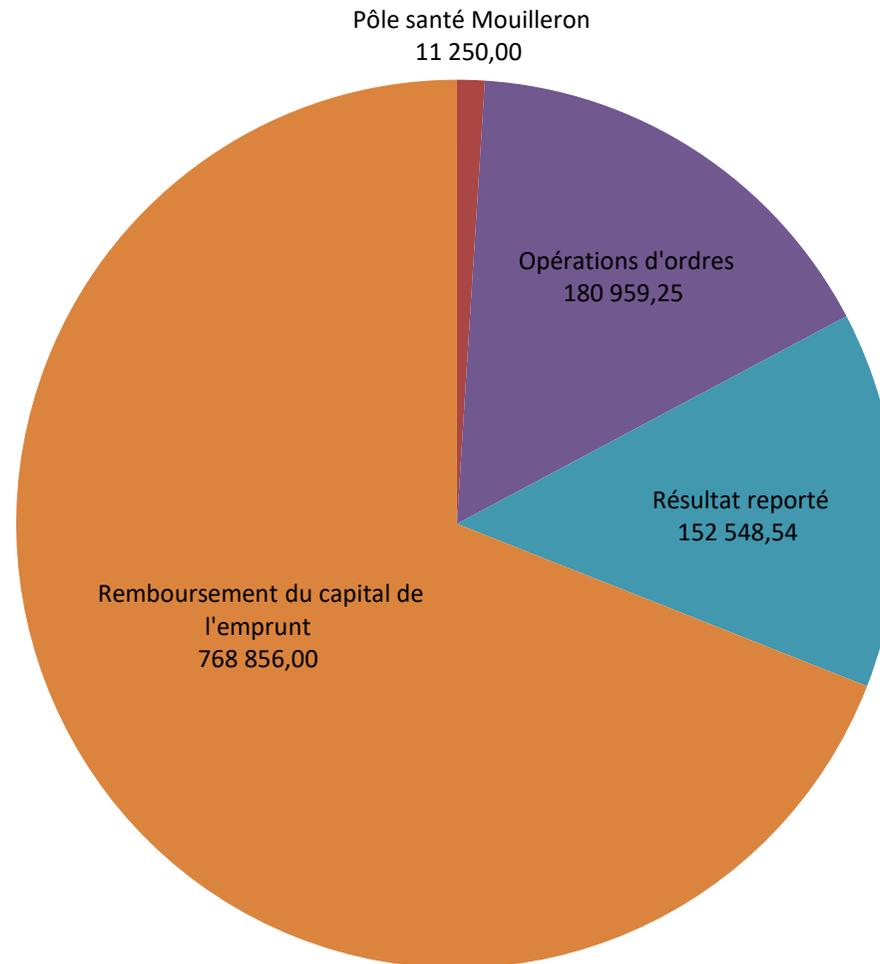


BUDGET LOCATION - RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 :
559 078,59€

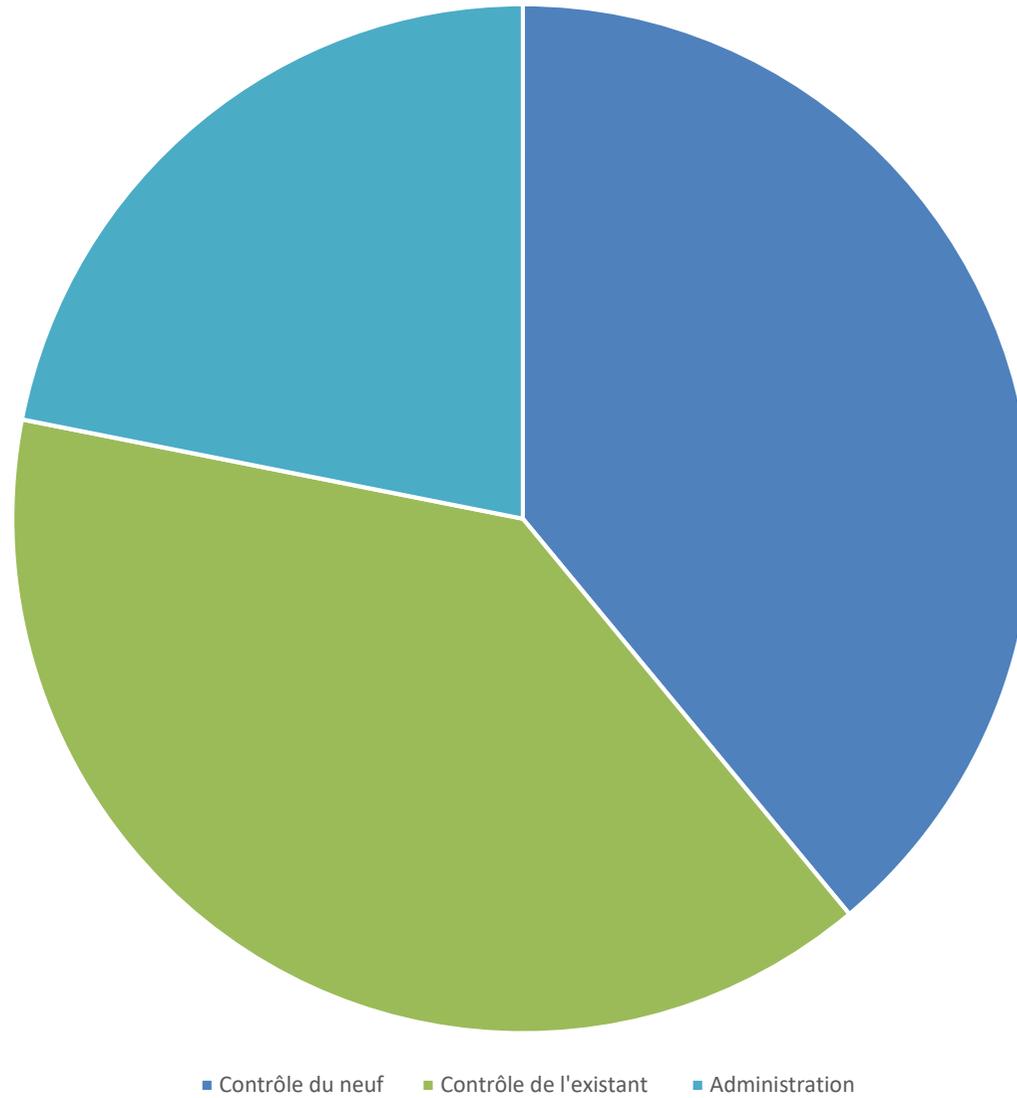


- Domaine St Sauveur
- Salle des Silènes
- Pôle santé Bazoges
- Pôle santé La Châtaigneraie
- Pôle santé Mouilleron
- Pharmacie St Pierre
- Gendarmerie
- Résultat reporté
- Extension Pôle santé La Châtaigneraie
- Opérations d'ordres
- Remboursement du capital de l'emprunt

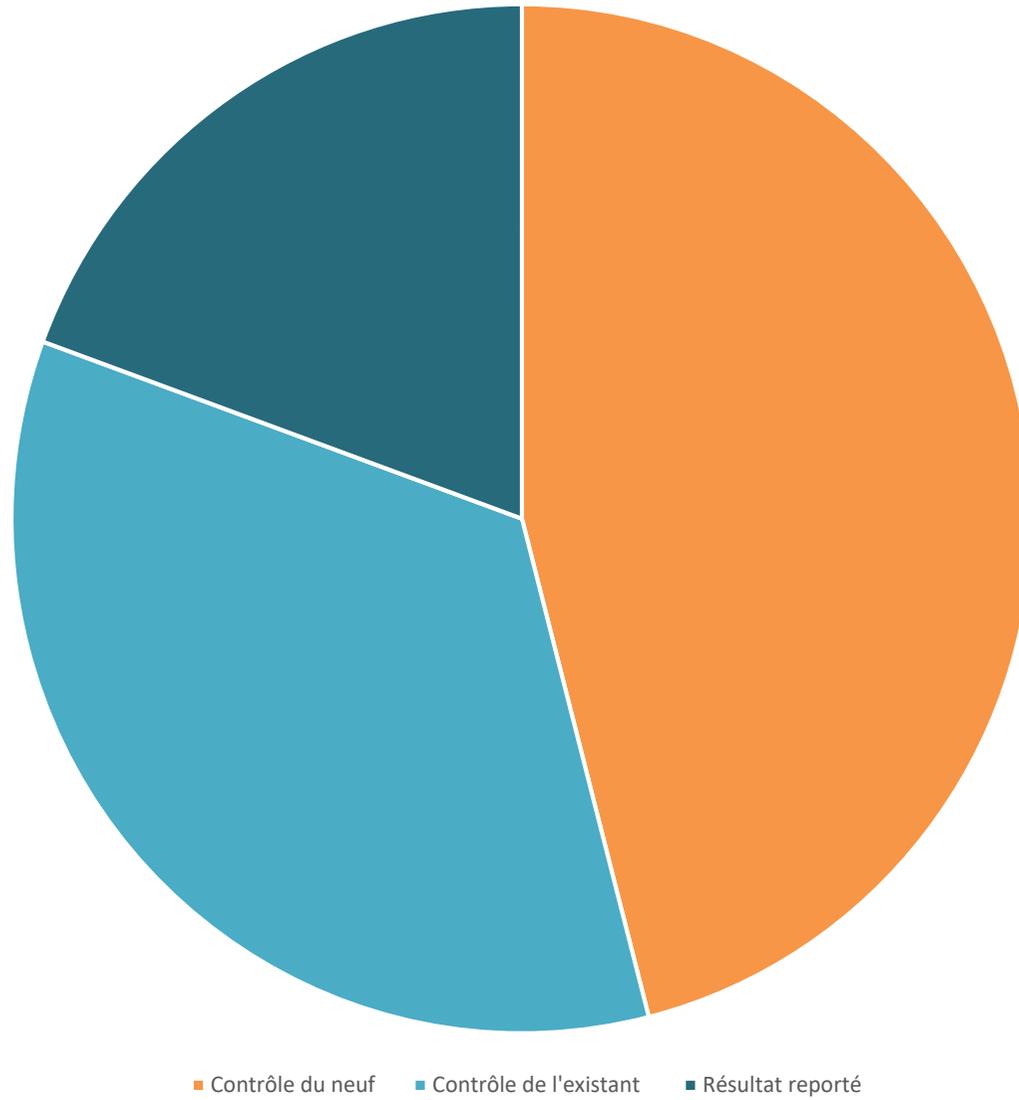
BUDGET LOCATION - RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018 : 961 065,25 €



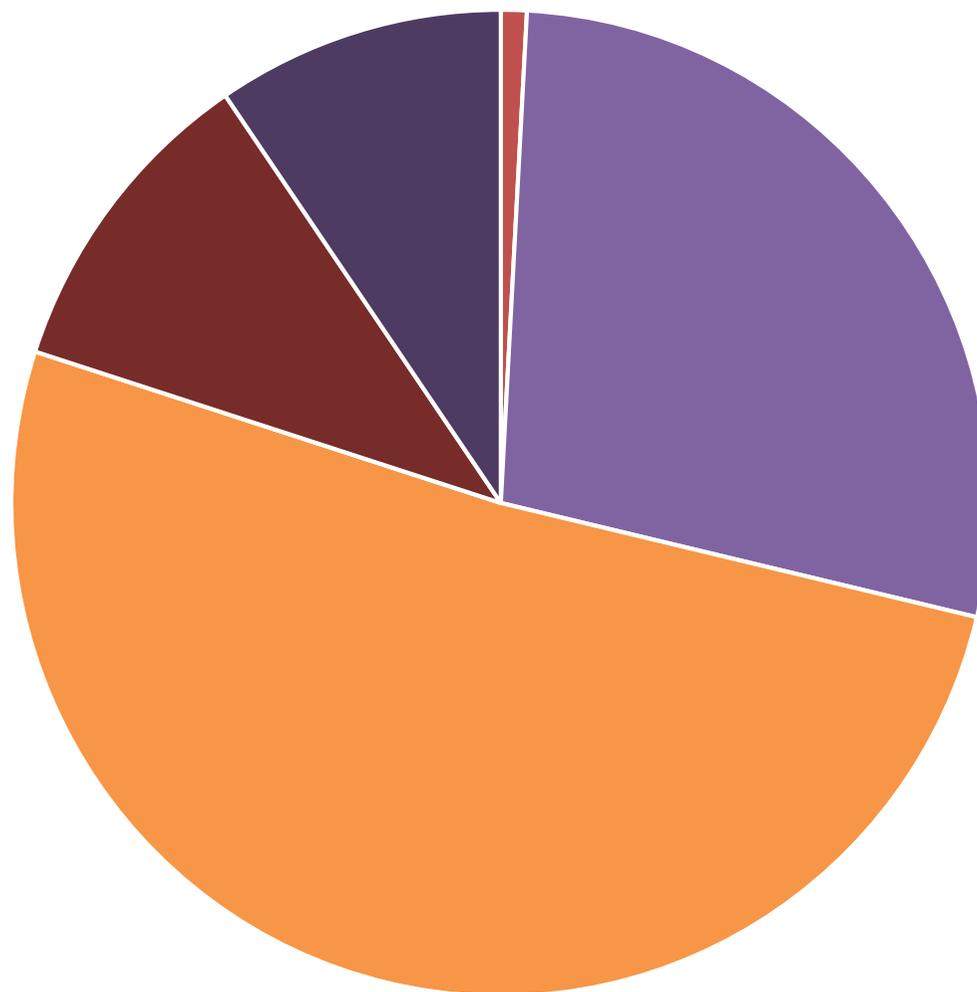
BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 17 311,41€



BUDGET ASSAINISSEMENT - RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 25 872,87 €

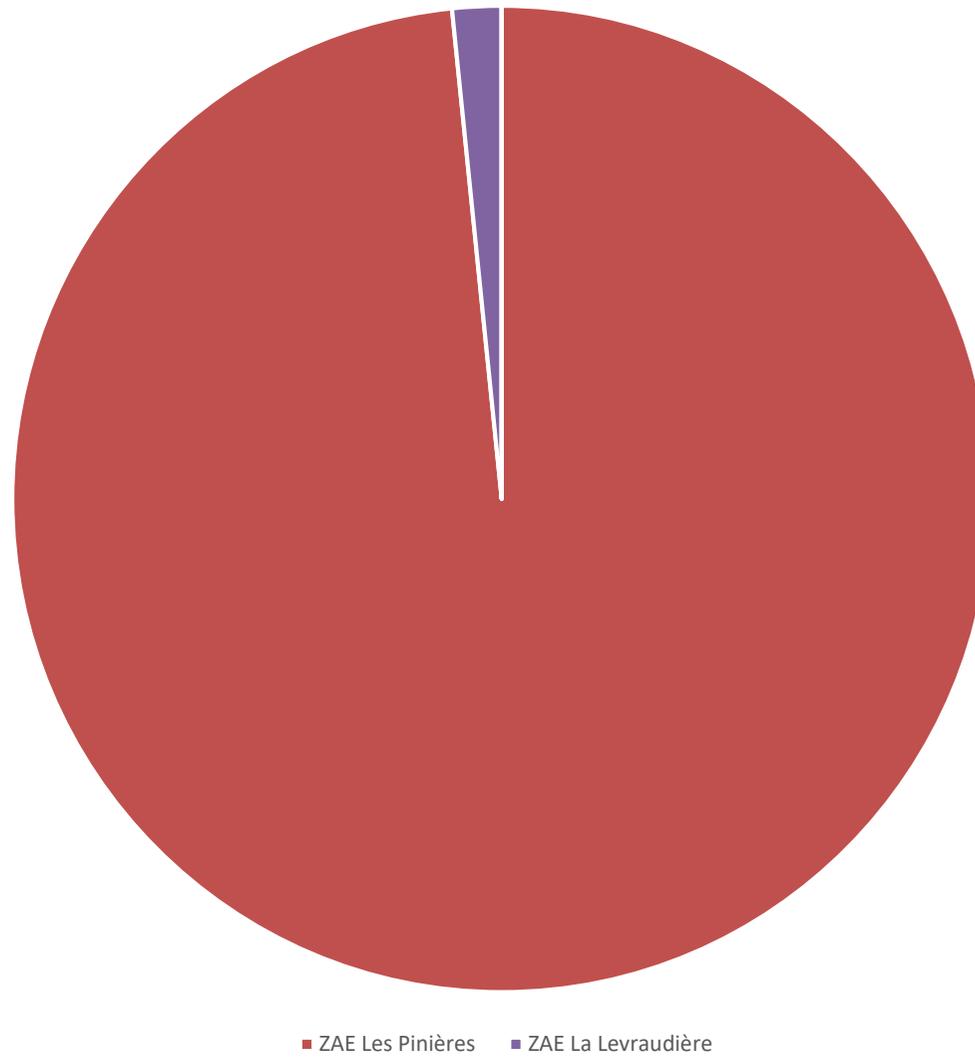


**BUDGETS ZONES ÉCONOMIQUES - RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS LIEN
AVEC LE BUDGET GÉNÉRAL) : 181 972,44 €**

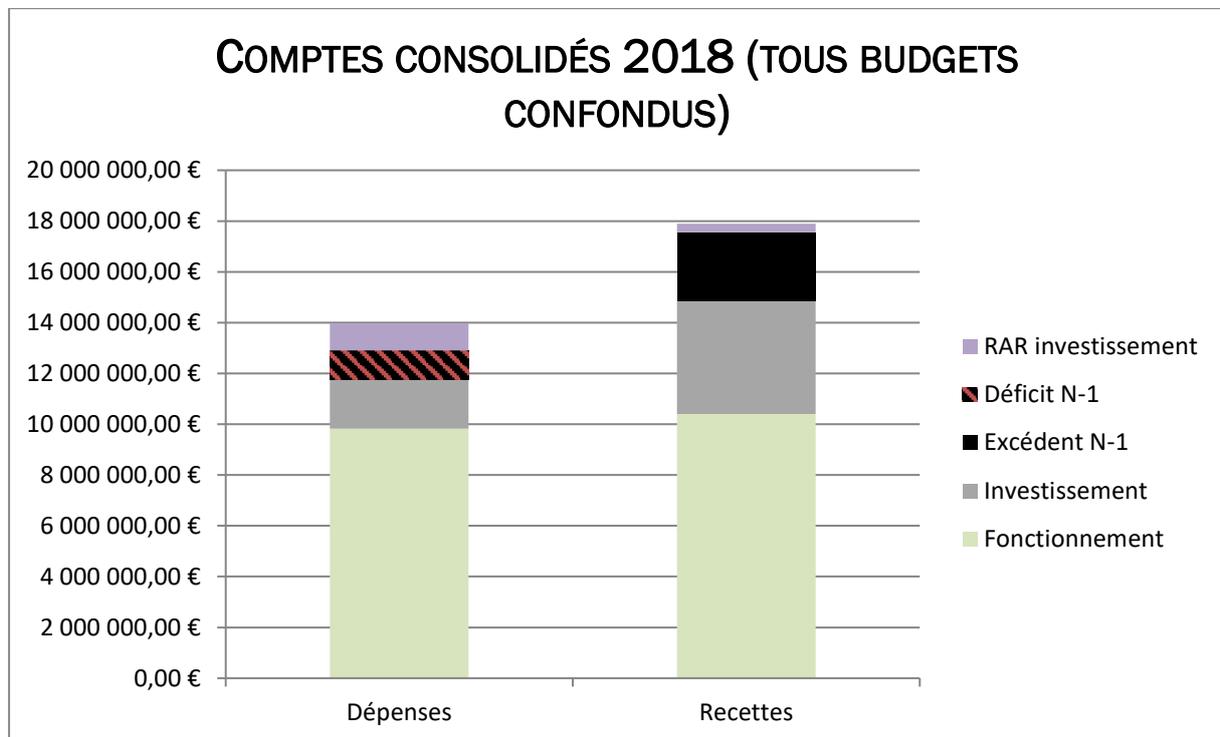


■ ZAE Les Pinières ■ ZAE La Levraudière ■ ZAE La Fleurissonnerie ■ ZAE La Potence ■ ZAE Les Plantes

BUDGETS ZONES ÉCONOMIQUES - RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS LIEN AVEC LE BUDGET GÉNÉRAL) : 521 825 €



Les dépenses et recettes d'investissement des budgets annexes de zones (Pinières, La Levraudière 2, La Fleurissonnerie, Les Croisées et zones économiques), correspondent à des écritures d'ordre de stocks.

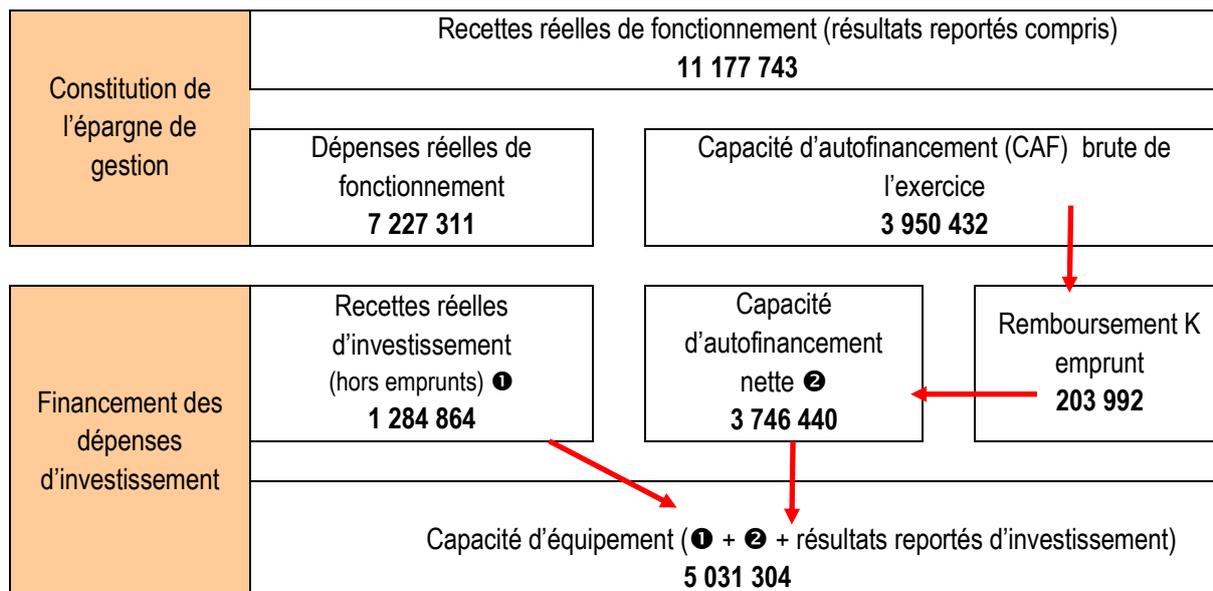


Tous budgets confondus, quelques repères financiers :

- en fonctionnement : les produits des impositions augmentent de 2,97 % (augmentation du taux de CFE), la DGF diminue de 4,82%. L'enveloppe communautaire du FPIC est restée quasiment identique à celle de 2017. Les recettes de fonctionnement d'un montant de 11 177 743 € (tous budgets confondus, hors opérations d'ordres et résultat reportés) augmentent de 4 %, alors que les dépenses de fonctionnement d'un montant de 7 227 311 € (tous budgets confondus, hors opérations d'ordres et résultat reportés) augmentent de +18,55%.

- en investissement : on constate un excédent de 2 156 057 € pour l'année 2018. Ce résultat est atténué par le solde des restes à réaliser de la section d'investissement (recettes – dépenses) d'un montant de -735 396 €. Cet excédent s'explique principalement par la réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros afin de financer les investissements en cours et futurs.

- à l'analyse, en 2018, la Communauté de Commune dégage une capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital de l'emprunt) de 3,7 M d'€ (hors budget assainissement). Elle diminue par rapport à 2017 de 1M d'€ car les dépenses ont plus augmentées que les recettes, et car les dépenses de remboursement de capital ont également augmenté du fait de la réalisation du nouvel emprunt.



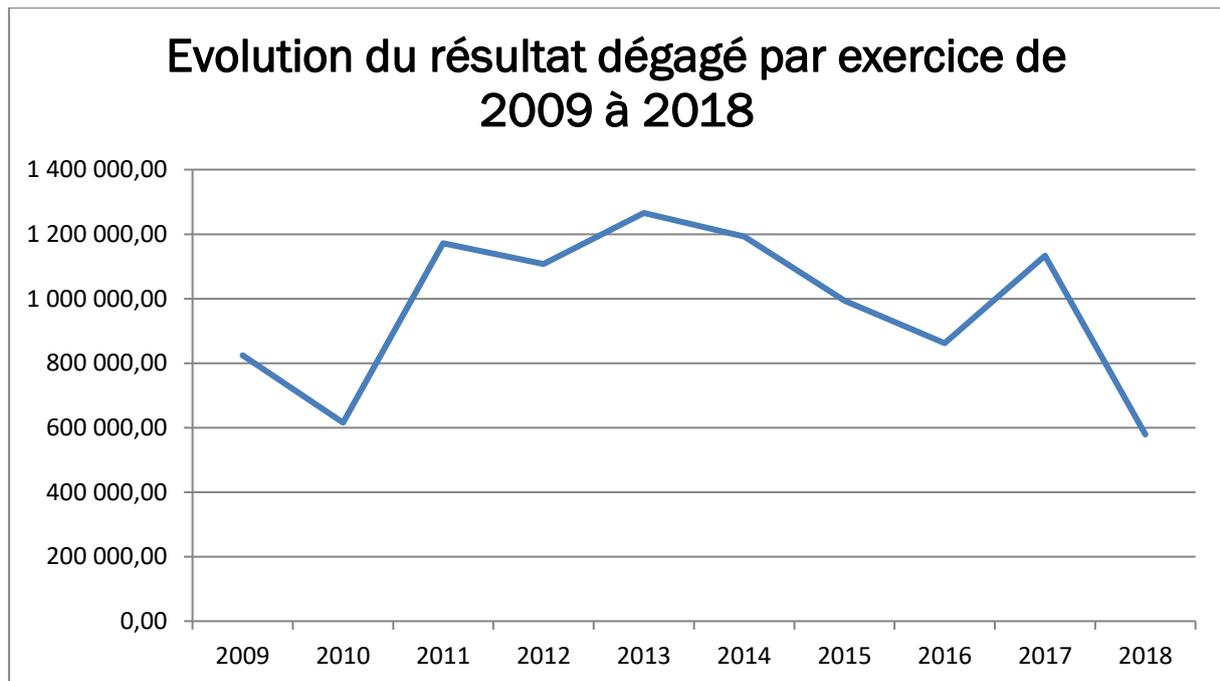
La synthèse globale des budgets montre que la Communauté de communes dégage une capacité d'autofinancement nette de 3 746 440 € (dont 2 506 126 € de résultat reporté de fonctionnement), des recettes d'investissement d'un montant de 1 284 864 € (dont un déficit de 984 898 € de résultat reporté), ce qui permet de dégager une capacité d'équipement de 5 031 304 € à laquelle s'ajoute la réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros, ce qui porte la capacité totale à 7 031 304 €. Ce montant a permis de couvrir les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de l'emprunt) de 1 568 896 €.

La dette communautaire se répartit sur trois budgets (général, économie et location). Les annuités pour l'exercice 2018 s'élèvent à 268 998 € réparties comme suit :

- Budget général : 29 709 €
- Budget économie : 77 449 €
- Budget location : 161 840 €

Le capital restant dû au 31/12/2018 est de : 2 994 556 €.

Le taux d'endettement de la Communauté de Communes tous budgets confondus est de (annuités / recettes réelles de fonctionnement hors résultat reporté) 3,10 %, et la capacité de désendettement, est inférieure à 1 an.



Le résultat a nettement augmenté en 2011 grâce à la réforme de la TP qui génère +428 000 € de recettes fiscales.

- En 2012, on peut noter une légère baisse car la CC doit reverser 336 000 € sur les gains générés par la réforme fiscale, mais la vente du terrain d'Intermarché (1 000 000 €), ainsi que l'augmentation des taux de 2% (+153 000 € de recettes fiscales) à permis d'augmenter le résultat de l'année.
- En 2013, l'augmentation est principalement due à l'augmentation des recettes fiscales +168 000 € (effet base) ainsi qu'à 142 000 € de vente de terrain.
- En 2014, alors que les dépenses augmentent toujours au même rythme, on note une diminution de l'augmentation des recettes fiscales +59 000 €, ainsi qu'une perte -58 000 € de DGF. La CC conserve une augmentation de ces recettes grâce à l'enveloppe communautaire de FPIC +34 000 € et aux ventes de terrains 62 000 €.
- En 2015, bien que l'augmentation des taux de fiscalité génère une augmentation de +127 000 € du produit fiscal, la baisse de DGF -109 000 € ne permet pas de faire augmenter le résultat. Les ventes de terrain 202 000 € et l'augmentation de l'enveloppe communautaire du FPIC +104 000 € permettent à la CC de dégager un excédent de fonctionnement.
- En 2016, la diminution du résultat de l'exercice -131 200 € s'explique principalement par la baisse de dotation d'Etat, ainsi que les acquisitions et travaux dans les zones : les Pinières et la Levraudière 2.
- En 2017, on remarque une augmentation du résultat de fonctionnement car les travaux dans les zones ayant été réalisés en 2016 (budget lotissement donc les travaux sont comptabilisés en fonctionnement), les dépenses de fonctionnement diminuent en 2017.
- En 2018, la diminution du résultat s'explique par la réalisation des travaux dans les zones Les Pinières, La Levraudière 2, La Fleurissonnerie, Les Croisées et Les Plantes. Ces budgets étant des budgets lotissements, les travaux sont comptabilisés en fonctionnement.

D) Reversement aux communes**1 388 151.07 €**

correspondant à environ 36 % des recettes fiscales perçues par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie d'un montant de 3 671 304 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION :**1 085 397,77 €**

Antigny	179 057,49 €
Bazoges-en-Pareds	25 181,30 €
Breuil-Barret	2 609,30 €
Cezais	991,04 €
Cheffois	35 233,37 €
La Chapelle-aux-Lys	- 6 874,43 €
La Châtaigneraie	290 389,37 €
La Tardière	72 442,39 €
Loge Fougereuse	- 10 134,92 €
Marillet	- 4 888,45 €
Menomblet	- 13 460,90 €
Mouilleron-St-Germain	447 896,18 €
Saint-Hilaire-de-Voust	84 573,45 €
Saint-Maurice-des-Noues	- 17 116,13 €
Saint-Maurice-le-Girard	- 11 024,91 €
Saint-Pierre-du-Chemin	34 855,59 €
Saint-Sulpice-en-Pareds	- 8 033,44 €
Thouarsais-Bouildroux	- 16 298,93 €

DOTATION DE SOLIDARITE : 100 000 €

Antigny	- €
Bazoges-en-Pareds	5 977,00 €
Breuil-Barret	3 363,00 €
Cezais	1 615,00 €
Cheffois	4 901,00 €
La Chapelle-aux-Lys	5 513,00 €
La Châtaigneraie	- €
La Tardière	5 855,00 €
Loge Fougereuse	8 192,00 €
Marillet	3 853,00 €
Menomblet	11 011,00 €
Mouilleron-St-Germain	- €
Saint-Hilaire-de-Voust	- €
Saint-Maurice-des-Noues	13 890,00 €
Saint-Maurice-le-Girard	9 179,00 €
Saint-Pierre-du-Chemin	6 536,00 €
Saint-Sulpice-en-Pareds	6 635,00 €
Thouarsais-Bouildroux	13 480,00 €

FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS**STRUCTURANTS : 202 753,30 €**

Antigny	17 977,61 €
Breuil-Barret	26 965,83 €
La Châtaigneraie	19 144,69 €
Cheffois	16 527,00 €
Menomblet	33 895,98 €
Saint-Hilaire-de-Voust	7 500,00 €
Saint-Maurice-le-Girard	29 504,60 €
Saint-Sulpice-en-Pareds	13 394,55 €
La Tardière	7 171,98 €
Thouarsais-Bouildroux	30 671,06 €

FONDS DE CONCOURS ECONOMIE : 0,00 €

Evolution de la dotation de solidarité communautaire**⇒ Principe : article 1609 nonies C – VI**

« L'établissement public de coopération intercommunale, (...) peut instituer au bénéfice de ses communes membres (...) une dotation de solidarité communautaire, dont le principe et les critères de répartition sont fixés par le Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers. Le montant de cette dotation est fixé librement par le Conseil de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil.»

⇒ Historique :

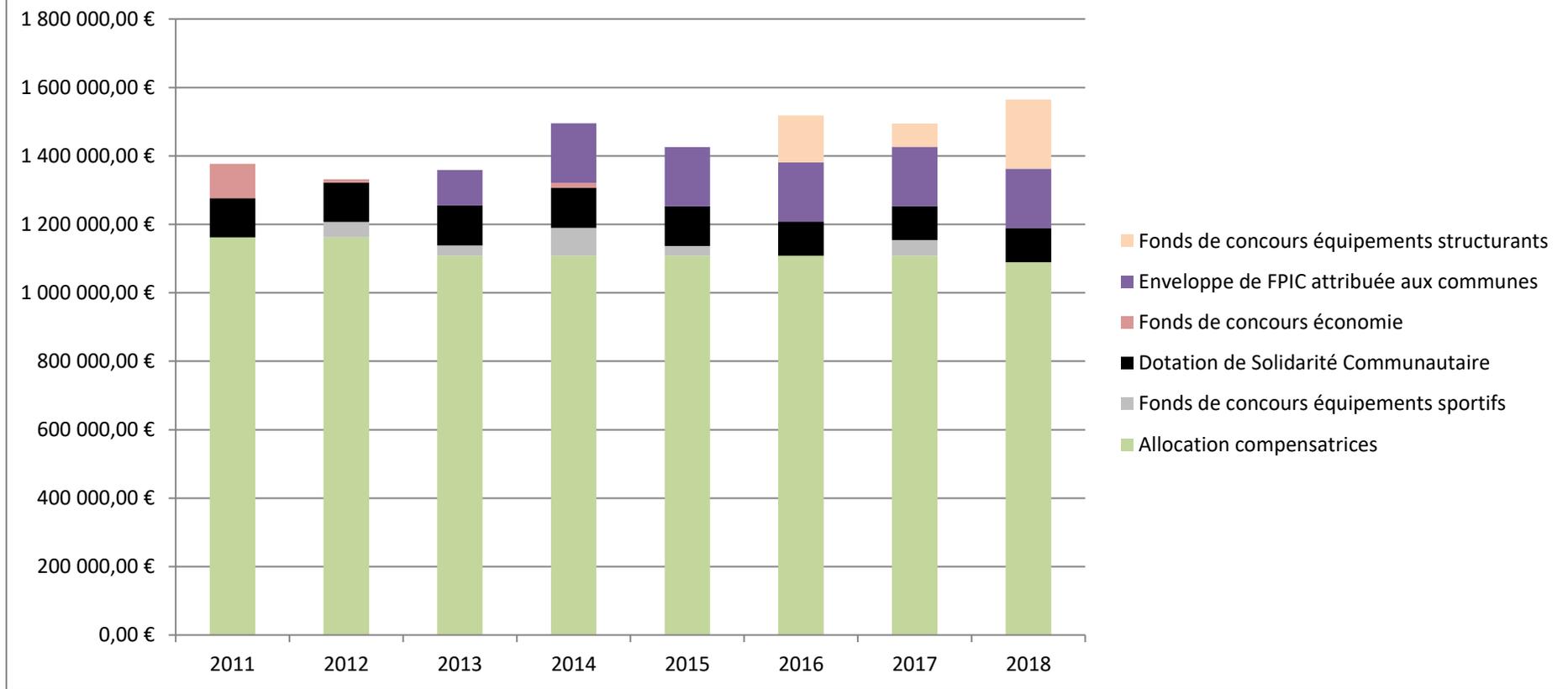
ANNEE	DELIBERATION COMMUNAUTAIRE STATUANT A LA MAJORITE DES 2/3	DOTATION DE BASE pour les Communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne du territoire	DOTATION « KM DE VOIRIES » communales	DOTATION « NON MAJORATION DE SUBVENTION CG »	DOTATION COMPLEMENTAIRE	DOTATION TOTALE
			pour les Communes éligibles à la dotation de base			
2003	10/09/2003	50 000 €	10 000 €	2 000 €		62 000 €
2004		50 000 €	10 000 €	2 000 €		62 000 €
2005	14/12/2005	50 000 €	10 000 €	2 000 €	Différence entre l'AC négative et la dotation de base : lissée sur 5 ans (2005-2009) en fractions égales	72 506,44 €
2006		50 000 €	10 000 €	2 000 €		83 135,15 €
2007		50 000 €	10 000 €	2 000 €		93 603,56 €
2008		60 000 €	10 000 €	2 000 €		114 138,09 €
2009		60 000 €	10 000 €	2 000 €		124 672,61 €
2010		50 000 €	10 000 €	2 000 €		115 089,77 €
2011		50 000 €	10 000 €	2 000 €	Différence entre l'AC négative et la dotation de base	14 988,61 €
2012		50 000 €	10 000 €	2 000 €		115 331,51 €
2013		50 000 €	10 000 €	2 000 €		116 591,12 €
2014		50 000 €	10 000 €	2 000 €		116 446,61 €
2015		50 000 €	10 000 €	2 000 €		116 239,71 €
2016		50 000 €			Enveloppe	100 000 €
2017		50 000 €				100 000 €

	Potentiel financier 2017	Population DGF 2017 a	Potentiel financier/habitant b	Indice de potentiel financier c (= b/total b)	Eligibilité (si b<1)	Indice de potentiel financier inversé d (=1/c)	Poids communal e (=d x a)	Dotation de base f (= e x total f / total e)	AC 2018 négative (valeur absolue) g	Solde AC - dotation de base h (= g - f)	Dotation complémentaire i (= h x total i / total h)	DSC 2018
Cezais	192 797	334	577	0,87	x	1,15	384	1 615			0	1 615
Breuil Barret	413 872	702	590	0,88	x	1,14	800	3 363			0	3 363
Marillet	70 753	127	557	0,84	x	1,19	151	635	4 888	4 253	3 218	3 853
Cheffois	599 993	1 023	587	0,88	x	1,14	1 166	4 901			0	4 901
La Chapelle aux lys	167 923	277	606	0,91	x	1,10	305	1 282	6 874	5 592	4 231	5 513
La Tardière	893 872	1 366	654	0,98	x	1,02	1 393	5 855			0	5 855
Bazoges en Pareds	782 869	1 293	605	0,91	x	1,10	1 422	5 977			0	5 977
St Pierre du Chemin	872 397	1 427	611	0,92	x	1,09	1 555	6 536			0	6 536
St Sulpice en Pareds	245 480	446	550	0,82	x	1,22	544	2 287	8 033	5 746	4 348	6 635
St Maurice le Girard	332 208	639	520	0,78	x	1,28	818	3 438	11 025	7 587	5 741	9 179
Loge Fougereuse	207 153	399	519	0,78	x	1,28	511	2 148	10 135	7 987	6 044	8 192
Menomblet	380 718	678	562	0,84	x	1,19	807	3 392	13 461	10 069	7 619	11 011
Thouarsais Bouildroux	421 997	843	501	0,75	x	1,33	1 121	4 712	16 299	11 587	8 768	13 480
St Maurice des Noues	374 849	717	523	0,78	x	1,28	918	3 859	17 116	13 257	10 031	13 890
Antigny	873 477	1 107	789	1,18							0	
La Châtaigneraie	2 117 288	2 643	801	1,20							0	
Mouilleron St Germain	1 713 508	2 013	851	1,28							0	
St Hilaire de Voust	514 006	712	722	1,08							0	
	11 175 160	16 746	667				11 895	50 000	87 831	66 078	50 000	100 000

Récapitulatif des versements aux communes de 2012 à 2018 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allocation compensatrices	1 161 722,00 €	1 107 949,00 €	1 107 949,00 €	1 107 949,00 €	1 107 949,00 €	1 107 949,00 €	1 089 397,77 €
Fonds de concours équipements sportifs	45 439,00 €	30 500,00 €	82 078,01 €	28 578,05 €	0,00 €	45 925,91 €	0,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	115 331,00 €	116 591,00 €	116 446,61 €	116 239,70 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Fonds de concours économie	9 281,00 €	0,00 €	15 515,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de concours équipements structurants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	137 443,54 €	67 527,47 €	202 753,30 €
Sous-total	1 331 773,00 €	1 255 040,00 €	1 321 989,37 €	1 252 766,75 €	1 345 392,54 €	1 321 402,38 €	1 392 151,07 €
Enveloppe de FPIC attribuée aux communes	0,00 €	103 628,00 €	173 084,00 €	173 084,00 €	173 084,00 €	173 084,00 €	173 084,00 €
TOTAL	1 331 773,00 €	1 358 668,00 €	1 495 073,37 €	1 425 850,75 €	1 518 476,54 €	1 494 486,38 €	1 565 235,07 €

VERSEMENTS AUX COMMUNES DE 2011 À 2018



E) Participations, subventions et contributions**977 465.34 €****PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRES AUX
ACTIVITES DU TERRITOIRE : 338 121,82 €***(Montants attribués)*

➔ Habitat	68 155,83 €
➔ Sport	56 254,75 €
➔ Economie	19 673,46 €
➔ Communication	9 657,05 €
➔ Agriculture	13 012,37 €
➔ Environnement	159 189,86 €
➔ Culture	12 178,50 €
➔ Santé	0,00 €

SUBVENTIONS : 361 487,43 €

➔ Social	70 143,54 €
➔ Culture	4 950,00 €
➔ Agriculture	85 600,00 €
➔ Enfance / jeunesse	173 793,90 €
➔ Tourisme	14 000,00 €
➔ Sports	13 000,00 €

CONTRIBUTIONS ET ADHESIONS :**277 856,09 €**

➔ SDIS	193 082,29 €
➔ SAGE	490,22 €
➔ Fontenay Sud Vendée Développement (SCOT + LEADER)	16 518,00 €
➔ Syndicat Sud Vendée Tourisme	27 271,40 €
➔ E-collectivité Vendée	4 733,26 €
➔ Initiative Vendée Sud	13 947,00 €
➔ FDAS	6 023,36 €
➔ ADILE	3 500,00 €
➔ Géo Vendée	6 787,92 €
➔ FDGDON	2 840,02 €
➔ AMPCV	1 764,62 €
➔ CPIE	2 250,00 €
➔ CERA	660,00 €
➔ CAUE	200,00 €
➔ Les Incorruptibles	28,00 €
➔ Atout Linge	10,00 €

➤ **Modalités de calcul :**

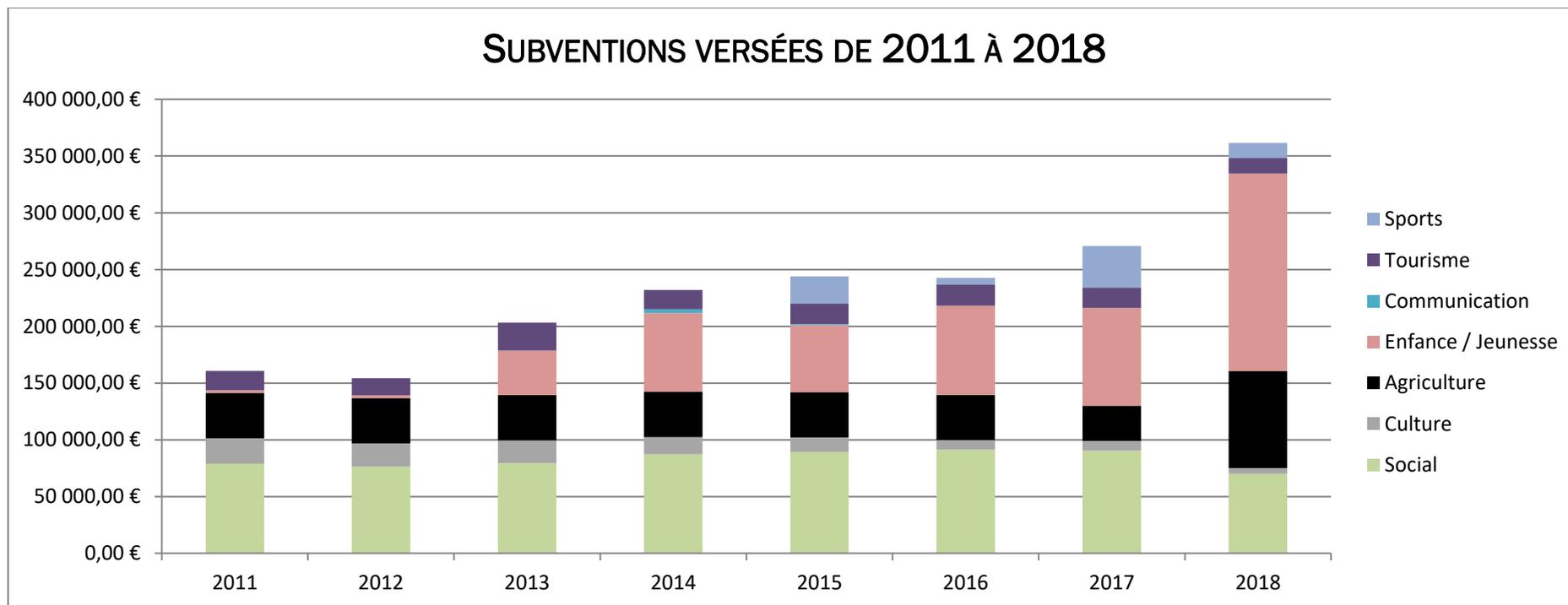
Syndicat mixte Bassin du Lay (clé du SAGE)	Convention à signer. Cotisation calculée en fonction du nombre d'habitant, de la superficie et du potentiel fiscal	Durée de 1 an à compter de la signature
Syndicat mixte Sud Vendée Tourisme	Depuis 2013 : 1,70 € / hab (DGF) 2012 : 2 € / habitant	
SDIS	11,53 €/hab (population DGF). Nouveau mode de calcul (augmentation lissée sur 3 ans environ +15 000 €/an)	
Syndicat e-collectivité	Nouveau mode de calcul : une part fixe à tous les EPCI + tarif dégressif à l'habitant avec des tranches de 15 000 habitants	
Fontenay Sud Vendée Développement (NCR + SCOT + LEADER)	<i>Pour mémoire, NCR</i> : Calculé en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget, la répartition entre les collectivités se fait au prorata de la population 2015 : 0,29 €/habitant sur population INSEE 2011 (15 657) 2014 : 0,18 € par habitant sur population INSEE 2009 (15 375) 2013 : 0,18 € par habitant sur population INSEE 2008	
	LEADER/SCOT : Calculé en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget, la répartition entre les collectivités se fait au prorata de la population 60% et de la superficie 40%	
Mission locale	0,92 €/hab. (DGF 2015) même montant que participation 2012, 2013, 2014 et 2015. 2017 et 2018 : 0,95 € / habitant (INSEE 2016)	Du 13/03/2003 tacite reconduction : <i>La participation des collectivités est calculée au prorata du nombre d'habitants pour une année sur des bases définies à chaque début d'année civile pour l'ensemble des financeurs réunis</i>

Initiative Vendée Sud	<p>2018 : part fixe 0,60 x 16 495 + part variable 135 000 x 3%</p> <p>2017 : part fixe 0,60 x 16 495 + part variable 20 000 x 3%</p> <p>2016 : Part fixe 0,60 x 16 495 + part variable 127 000 x 3%</p> <p>2015 : Part fixe 0,60 x 16 495 + part variable 127 000 x 3%</p> <p>2014 : Partie fixe de 0,60 € par habitant + partie variable correspondant à 3% du montant des prêts accordés par IVS au entreprises du territoire en N-1 (voir détail ci-dessous) soit 0,60 x 16 495 + 88 000 x 3%</p> <p>2013 : 0,50/hab. (DGF)</p>	
Office de Tourisme	Subvention 2018 : diminution de 4 000 € car recrutement d'un emploi saisonnier mutualisé avec la commune de Bazoges en Pareds.	Du 26/03/2009 tacite reconduction : la CC s'engage à contribuer aux crédits de fonctionnement et/ou participation en nature nécessaires au maintien des missions de l'OT. La subvention fera l'objet d'une demande écrite annuelle de l'OT.
FDAS	215,12 € par agents actif (pour la CC 24 agents)	
AMPCV	<p>0,11 €/hab. (INSEE 2018)</p> <p>0,11 €/hab. (INSEE 2017)</p> <p>0,10 €/hab. (INSEE 2016)</p> <p>0,10 €/hab. (INSEE 2015)</p> <p>0,10 €/hab. (INSEE 2014)</p>	
ADILE (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie)	<p>2016 : 0,10 €/hab. avec un minimum de 2 000 €</p> <p>2017 et 2018 : 0,10 €/hab. avec un minimum de 3 500 €</p>	Du 01/01/2016 au 31/12/2018 : La CC adhère à l'ADILE en contribuant à son budget de fonctionnement par une subvention dont le montant est arrêté annuellement par l'AG
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement : conseille et guide les collectivités (jury paysage de votre commune, AMO...), conseille et assiste également les particuliers, les exploitants agricoles et les enseignants. Cotisation 2017 : 200 € pour les communes de plus de 10 000 habitants	

CERA	Centre d'Echanges et de Réflexion pour l'Avenir : organisation de conférence, dirigé par un conseil d'administration et un bureau et composé de 150 adhérents. Cotisation 2017 : 660 € donne droit à 10 places par conférence / rencontre	
Géovendée	Cotisation annuelle suite aux changements de statuts : 100 € Participation convention offre de mise à disposition : 3 479 € (gestion base de données, extranet, assistance catalogage et normalisation des données, animation du réseau de compétences)	
Polleniz (ex-FDGDON)	0,17 €/hab. avec un plafond pour la commune de Mouilleron St Germain de 305 €	
GDON	49 000 € (dont 5400 € pour la fédération)	
Multiservices		Du 18/11/1992 tacite reconduction : prise en charge d'un poste à mi-temps rémunéré au taux du SMIC
Prévention routière	2017 : 0,15 €/hab. (INSEE 2016) 2016 : 0,15 €/hab. (INSEE 2015) 2015 : pas de participation versée (pb traitement services CC) 2014 : 0,15 €/hab. (INSEE) 2013 : 0,15 €/hab. (INSEE)	
FSL	Depuis 2013 : 0,25€/hab. (INSEE)	
CCAS La Châtaigneraie	2018 : subvention attribuée pour 0,50 € par heures d'intervention	
ADMR Mouilleron	2017 : subvention attribuée pour 0,51 € par heures d'intervention	
ADMR La Châtaigneraie	2016 : subvention attribuée pour 0,52 € par heures d'intervention	
ADMR Antigny	2015 : subvention attribuée pour 0,50 € par heures d'intervention	
ADMR St Pierre	2014 : subvention attribuée pour 0,49 € par heures d'intervention	
CPIE Sèvre et Bocage	Délibération du 07/12/2016	Convention pluriannuelle d'objectif 2017-2019, le montant de la subvention annuelle est arrêté par convention

Récapitulatif des subventions versées de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Social	78 814,26 €	76 264,76 €	79 408,63 €	87 190,08 €	89 491,41 €	91 330,54 €	90 373,97 €	70 143,54 €
Culture	22 545,00 €	20 537,00 €	20 037,00 €	15 193,00 €	12 650,00 €	8 250,00 €	8 700,00 €	4 950,00 €
Agriculture	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	30 950,00 €	85 600,00 €
Enfance / Jeunesse	2 301,00 €	2 307,00 €	39 180,87 €	69 175,20 €	58 874,16 €	78 402,50 €	86 095,17 €	173 793,90 €
Communication	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tourisme	17 000,00 €	15 000,00 €	24 600,00 €	17 000,00 €	18 000,00 €	19 000,00 €	18 000,00 €	14 000,00 €
Sports					24 000,00 €	5 750,00 €	36 500,00 €	13 000,00 €
TOTAL	160 660,26 €	154 108,76 €	203 226,50 €	232 058,28 €	244 015,57 €	242 733,04 €	270 619,14 €	361 487,44 €



↻ **Participations communautaires aux activités du territoire (PCAT) :**

• **Evolution des programmes en 2018**

Agriculture	Pas de changement depuis janvier 2016
Economie	Pas de changement depuis janvier 2016
Habitat	Pas de changement depuis janvier 2016
Sport	Pas de changement depuis janvier 2016
Communication	Pas de changement depuis janvier 2016
Environnement	Pas de changement depuis janvier 2016
Culture	Pas de changement depuis janvier 2016

• **Bilan 2014-2017**

PCAT	2014		2015			2016		2017		2018	
	Enveloppe	Attribué	Enveloppe	Enveloppe sup	Attribué	Enveloppe	Attribué	Enveloppe	Attribué	Enveloppe	Attribué
Agriculture	20 000	11 884,20	30 000	10 000	25 821,15	30 000	20 699,70	30 000	21 735,73	30 000	13 012,37
Economie	20 000	16 107,22	20 000		19 890,03	35 000	19 095,48	85 000	22 308,53	55 000	19 673,46
Habitat	90 000	73 998,92	90 000	24 000	110 459,36	130 000	57 676,91	130 000	102 897,16	130 000	68 155,83
Sport	55 000	53 994,00	57 000	2 000	56 317,00	55 000	56 878,00	57 000	57 897,50	60 000	56 254,75
Communication	10 000	7 599,86	10 000		8 570,58	10 000	9 558,83	10 000	8 901,79	10 000	9 657,05
Environnement	57 000	7 864,20	52 000		17 091,98	50 000	31 265,61	50 000	22 571,60	87 000	159 189,86
Culture	5 000	2 534,00	10 000		8 063,60	8 000	8 610,00	8 500	7 602,90	10 000	12 178,50
Santé						24 000	9 000,00	12 000	0,00	12 000	0,00
Total attribué	257 000	173 982,40	269 000	36 000	246 213,70	342 000	212 784,53	382 500	243 915,21	394 000	338
Total nombre de dossiers		311			456		320		408		423

PCAT AGRICULTURE	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Cuve										
Kit protection phyto										
Armoire local phyto										
Armoire pharmacie										
Couloirs contention										

Création reprise JA		4 500,00		19 500,00		13 500,00		18 000,00		4 500,00
Equipement de sécurité		1 384,20		3 078,75		2 833,80		2 760,13		4 500,00
Equipement immobilier	20 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	1 500,00	30 000,00	0,00	30 000,00	2 512,37
Equipement de défense contre l'incendie						1 365,90		975,60		
Irrigation - faisabilité		0,00		300,00		0,00		0,00		
Irrigation - projet		6 000,00		2 942,40		1 500,00		0,00		1 500,00
Total attribué	20 000,00	11 884,20	30 000,00	25 821,15	30 000,00	20 699,70	30 000,00	21 735,73	30 000,00	13 012,37
Total dossiers		10		18		14		17		14

PCAT ECONOMIE	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Création, reprise		9 750,00		9 000,00		7 500,00		11 250,00		6 750,00
Enseignes, façades		3 044,31		5 976,84		6 071,84		3 618,17		4 790,05
Enseigne véhicule		0,00		244,50				1 577,12		240,60
Equipement		3 312,91		4 668,69		2 523,64		4 363,24		2 110,26
Modernisation des commerces de centre-bourg	20 000,00		20 000,00		35 000,00	3 000,00	85 000,00	1 500,00	55 000,00	3 782,55
Investissement immobilier des entreprises										2 000,00
Formation AE		0,00		0,00						
Total attribué	20 000,00	16 107,22	20 000,00	19 890,03	35 000,00	19 095,48	85 000,00	22 308,53	55 000,00	19 673,46

PCAT ECONOMIE	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Total dossiers		18		19		20		27		24

PCAT HABITAT	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Façades	90 000,00	17 903,22	114 000,00	30 386,34	130 000,00	16 278,74	130 000,00	14 985,40	130 000,00	8 264,55
Huisseries / porte d'entrée		51 095,70		71 823,02		35 593,38		40 414,83		37 607,56
Adaptation du logement						804,79		6 746,93		6 183,72
Réhabilitation d'immeubles vacants						500,00				1 100,00
Primo-Accédants						3 000,00		36 000,00		12 000,00
"Habiter mieux"		5 000,00		8 250,00		1 500,00		4 750,00		3 000,00
Total attribué		73 998,92		110 459,36		57 676,91		102 897,16		68 155,83
Total dossiers	184	270	142	210	170					

PCAT SPORT	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Encadrement des catégories jeunes	50 000,00	52 773,00	54 000,00	53 718,00	55 000,00	54 285,00	57 000,00	55 132,00	60 000,00	50 926,35

Formation à l'encadrement et arbitrage	5 000,00	1 221,00	3 000,00	2 599,00		2 593,00		2 765,50		5 328,40
Total attribué	55 000,00	53 994,00	57 000,00	56 317,00	55 000,00	56 878,00	57 000,00	57 897,50	60 000,00	56 254,75
Total dossiers		24		35		30		32		36

PCAT COMMUNICATION	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Affiches et tracts	10 000,00	7 599,86	10 000,00	8 570,58	10 000,00	9 558,83	10 000,00	8 901,79	10 000,00	9 657,05
Total attribué	10 000,00	7 599,86	10 000,00	8 570,58	10 000,00	9 558,83	10 000,00	8 901,79	10 000,00	9 657,05
Total dossiers		29		30		34		32		34

PCAT ENVIRONNEMENT	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Réhabilitation assainissement	55 000,00	5 915,20	47 000,00	14 103,48	45 000,00	29 299,61	45 000,00	19 162,35	82 000,00	156 310,19
Frelons asiatiques	2 000,00	1 949,00	5 000,00	2 988,50	5 000,00	1 966,00	5 000,00	3 409,25	5 000,00	2 879,67
Total attribué	57 000,00	7 864,20	52 000,00	17 091,98	50 000,00	31 265,61	50 000,00	22 571,60	87 000,00	159 189,86
Total dossiers		45		70		68		82		135

PCAT CULTURE	2014		2015		2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué								
Culture	5 000,00	2 534,00	5 000,00	4 424,00	8 000,00	4 970,00	8 500,00	4 774,00	10 000,00	4 424,00
Troupes de théâtre			2 000,00	900,00		750,00		300,00		150,00
Manifestation			3 000,00	2 739,60		2 890,00		2 528,90		7 604,50
Total attribué	5 000,00	2 534,00	10 000,00	8 063,60	8 000,00	8 610,00	8 500,00	7 602,90	10 000,00	12 178,50
Total dossiers		1		14		11		8		10

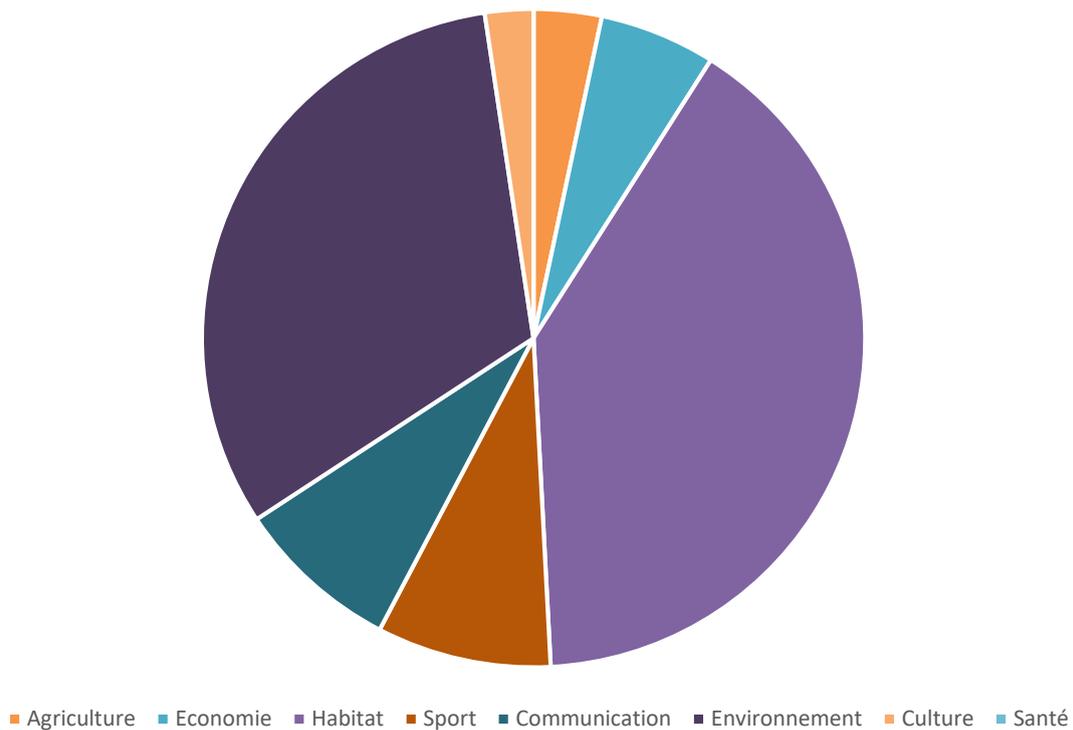
PCAT SANTE	2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Prêt	24 000,00	9 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
Total attribué	24 000,00	9 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
Total dossiers		1		0		0

- **Récapitulatif par commune**

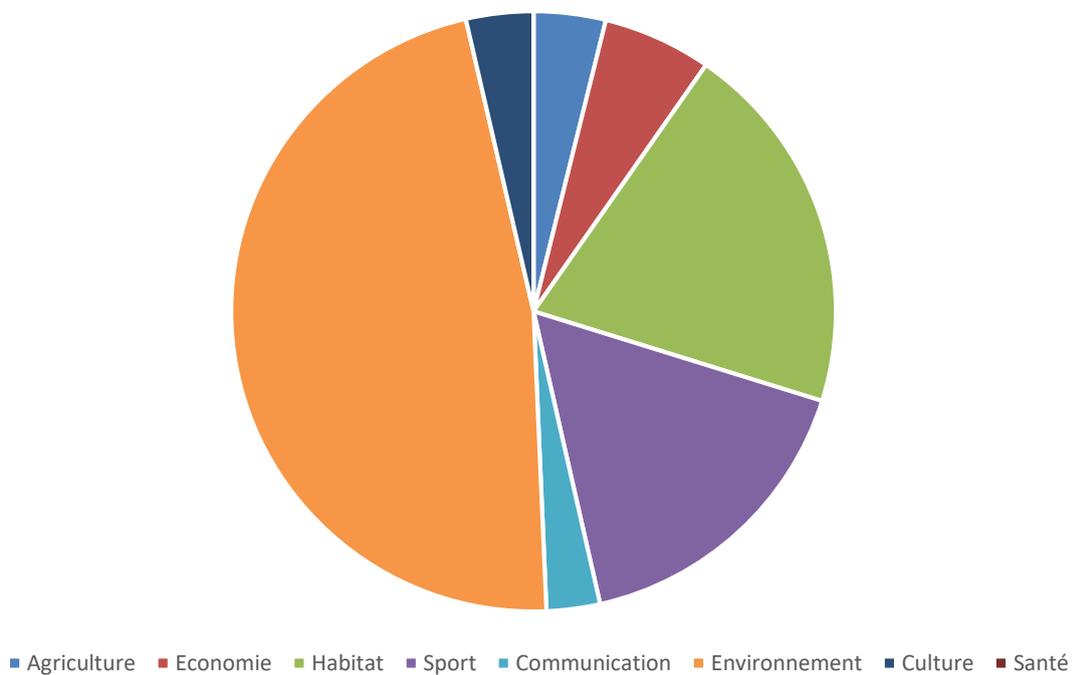
2018	Agriculture	Economie	Habitat	Sport	Communication	Environnement	Culture	Santé	Total par communes	Population DGF 2018	Montant par habitant
Antigny	1 500,00	62,40	3 919,40	3 050,00	844,67	4 945,00	1 000,00		15 321,47	1 103	13,89 €
Bazoges en Pareds		4 150,00	5 122,13	2 394,00	427,65	23 488,41	843,50		36 425,69	1 293	28,17 €
Breuil Barret			2 569,94	3 234,00	195,00	12 416,00			18 414,94	700	26,31 €
Cezais			2 307,51	1 932,00		900,00			5 139,51	339	15,16 €

Cheffois	1 500,00	1 500,00	1 208,22	10 127,00	884,40	19 544,27			34 763,89	1 025	33,92 €
La Chapelle aux Lys			1 215,24		612,30	781,60	193,00		2 802,14	276	10,15 €
La Châtaigneraie		5 222,70	14 812,08	23 204,75	4 062,43	4 100,51			51 402,47	2 633	19,52 €
Loge Fougereuse	1 500,00		2 238,63			45,00			3 783,63	402	9,41 €
Marillet						4 050,00			4 050,00	126	32,14 €
Menomblet	3 000,00		1 629,74	1 960,00	297,60	4 045,00	110,00		11 042,34	692	15,96 €
Mouilleron St Germain	2 512,37	3 570,90	10 102,53	7 973,00	750,00	5 604,75			30 513,55	2 020	15,11 €
St Hilaire de Voust		3 000,00	1 978,49		273,00	5 819,24			11 070,73	701	15,79 €
St Maurice des Noues	3 000,00		2 494,40		294,90	10 533,13	150,00		16 472,43	709	23,23 €
St Maurice le Girard			2 829,22			8 261,40			11 090,62	637	17,41 €
St Pierre du Chemin		1 989,36	5 818,10	1 680,00	332,37	12 179,00	9 882,00		31 880,83	1 427	22,34 €
St Sulpice en Pareds			5 847,86		172,80	7 898,38			13 919,04	453	30,73 €
La Tardière			1 715,83	700,00	509,93	17 508,00			20 433,76	1 364	14,98 €
Thouarsais Bouildroux		178,20	2 146,51			17 070,17			19 394,88	851	22,79 €
Total	13 012,37	19 673,56	67 955,83	56 254,75	9 657,05	159 189,86	12 178,50	0,00			

RÉPARTITION DES 423 DOSSIERS ATTRIBUÉS EN 2018



RÉPARTITION DES PCAT ATTRIBUÉS EN 2018 - VOLUME FINANCIER



F) La Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID)

La commission ne s'est pas réunie en 2018.

➤ Rôle, mission et fonctionnement de la CIID

L'article 1650A du Code Général des Impôts prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent créer une CIID.

Lorsqu'elle est créée, cette commission se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers, et les établissements industriels.

Conformément aux articles 1504 et 1505 du Code Général des Impôts, la commission est compétente pour :

- Donner un avis sur les évaluations foncières (valeur locative 1970) des locaux commerciaux et biens divers mentionnés sur la liste 41.
- Participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers.
- La commission est informée des modifications de valeur locative des établissements industriels. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante, en cas de désaccord entre la commission et l'administration, les évaluations sont arrêtées par l'administration. Les évaluations sont également arrêtées par l'administration fiscale si la commission ne se réunit pas.

➤ Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises sont imposées sur des valeurs locatives revalorisées suite à la réforme.

Pour les collectivités, la réforme n'apporte pas de produits fiscaux supplémentaires car elle a été calculée à produit constant grâce à un coefficient de neutralisation.

Pour les entreprises : La revalorisation est calculée par application d'un tarif au m². Ce tarif est calculé par rapport à la moyenne des loyers pratiqués sur chaque types de locaux (exemple : magasins, atelier, bureau...). Afin que l'augmentation ne soit pas trop importante dès la 1^{ère} année, un mécanisme de lissage de l'augmentation a été appliqué (planchonnement, coefficient de neutralisation et lissage sur 10 ans). Ces calculs s'appliquent sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et sur la Taxe Foncière Bâtie (TFB).

Suite à cette révision des valeurs locatives, le rôle de la CIID a évolué, elle doit désormais se réunir pour donner un avis sur l'application des coefficients de localisation.

Le coefficient de localisation permet de tenir compte de la situation particulière d'une parcelle d'assise de la propriété au sein d'un secteur d'évaluation. Il s'applique aux tarifs de toutes les catégories de locaux professionnels figurant sur cette parcelle. L'objectif du coefficient de localisation est d'ajuster les tarifs dans des situations très particulières, il doit être utilisé de manière mesuré et dûment justifié. La décision finale de l'application de ce coefficient revient à la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP).

En 2017, la CIID du Pays de La Châtaigneraie a proposé à la CDVLLP de ne pas appliquer de coefficient de localisation sur le territoire, cet avis a été suivi par la CDVLLP.

G) La contractualisation État, Région, Département

La Communauté de communes et les communes du Pays de La Châtaigneraie ont conclu 5 contrats courant 2017 pour subventionner les projets jusqu'en 2020 : 3 avec l'Etat, 1 avec la Région et 1 avec le Département.

↳ Le Contrat de Ruralité conclu avec l'Etat :

Un contrat de ruralité, avec 103 actions pré-fléchées sur 6 thématiques, a été signé le 28 juin 2017 (délibération du Conseil communautaire du 3 mai 2017) pour quatre ans (2017-2020) entre l'Etat, la Communauté de communes et l'ensemble des communes du territoire.

Il est prévu qu'un COPIL (3 élus de la CC et le Sous-Préfet et 7 chefs de service) se réunisse une fois par semestre.

L'enveloppe allouée : elle est déterminée annuellement, elle est composée de 2 fonds (DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Ce contrat fait l'objet chaque année d'une annexe financière :

- Approche globale :

année	Nombre d'actions	Montant prévisionnel dépenses HT	Montant prévisionnel aide DETR	Montant prévisionnel aide DSIL	Montant prévisionnel aides DETR-DSIL	Taux global
2017	12	2 874 087,63 €	490 127,67 €	424 671,00 €	914 798,67 €	32 %
2018	14	3 408 754,00 €	582 815,00 €	245 595,00 €	828 410,00 €	24 %

- Pour rappel, liste des projets subventionnés en 2017 :

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	DETR - montant subvention	FSIL GP - montant subvention	FSIL R - montant subvention	Taux
La Châtaigneraie	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	301 530,00 €	90 459,00 €	60 306 €		50%
Loge Fougereuse	Rénovation des locaux de la mairie	33 873,30 €	11 855,66 €			35%
Loge Fougereuse	Restauration des vitraux et du cadran de l'église	44 755,66 €	15 664,48 €			35%
Marillet	Mise en accessibilité des ERP	59 990,00 €	20 996,50 €			35%
St Pierre du Chemin	Rénovation et mise aux normes des salles communales et de la mairie	825 750€		165 150 €	89 830,00 €	31%
Communauté de communes	Rénovation thermique et mise en accessibilité de la Maison de Pays	313 000€			65 433,00 €	21%
La Chapelle aux Lys	Travaux de réfection de l'église	31 140,67 €	10 899,23 €			35%

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	DETR - montant subvention	FSIL GP - montant subvention	FSIL R - montant subvention	Taux
La Chapelle aux Lys	Mise en place de la signalétique du Chemin aux étoiles - Phase 1	13 020,00 €			10 206,00 €	78%
Cheffois	Réhabilitation d'un centre immobilier en centre bourg	361 376€	108 412,80 €			30%
Menomblet	Travaux d'aménagement d'infrastructures en centre bourg	103 152€			26 896,00 €	26%
Mouilleron St Germain	Mise en place de la signalétique Clémenceau	13 700,00 €		6 850,00 €		50%
Antigny	Mise aux normes et rénovation de la salle de sports	772 800,00 €	231 840,00 €			30%

TOTAL	2 874 087,63 €	490 127,67 €	232 306 €	192 365 €	32%
--------------	-----------------------	---------------------	------------------	------------------	------------

- Liste des projets subventionnés en 2018 :

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	DETR - montant subvention	DSIL - montant subvention	Taux
Bazoges-en-Pareds	Restauration de la grange et des abords, valorisation touristique du donjon	492 000,00 €		147 600 €	30%
Cezais	Réhabilitation de la salle municipale	38 388 €	13 435,69 €		35%
La Chapelle aux Lys	Mise en place de la signalétique du Chemin aux étoiles (phase 2)	111 650 €		33 495,00	30%
La Châtaigneraie	Aménagement de l'espace de la gare	215 000 €		64 500,00	30%
Loge Fougereuse	Rénovation de la salle des fêtes	40 021 €	14 007,48 €		35%
Menomblet	Travaux de rénovation de la salle polyvalente et du foyer des jeunes	29 636 €	8 594,00 €		29%
Mouilleron St Germain	Construction d'un local technique	430 259 €	129 078,00 €		30%
St Hilaire de Voust	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'implantation d'une micro crèche	380 000 €	114 000,00 €		30%
St Pierre du Chemin	Aménagement et mise aux normes PMR du cimetière	55 350 €	19 372,00 €		35%

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	DETR - montant subvention	DSIL - montant subvention	Taux
St Sulpice en Pareds	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école publique	310 000 €	93 000,00 €		30%
La Tardière	Extension du pôle enfance	137 760 €	41 328,00		30%
Communauté de communes	Construction d'un pôle de services communautaire	500 000 €	150 000,00 €		30%

TOTAL	2 740 064 €	582 815,31 €	245 595,00 €
--------------	--------------------	---------------------	---------------------

➔ **Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale valant convention d'application du programme d'actions du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région :**

Conclu avec l'Etat par délibération n° C127 du 16 septembre 2015 et C115 du 6 juillet 2016 (avenant n° 1).

- Objet du contrat : préciser jusqu'à fin 2020, le programme des opérations prioritaires retenues conjointement par l'Etat et la Région, présentant des orientations stratégiques et structurantes de développement économique pour le périmètre global du Sud Vendée.
- Liste des opérations inscrites pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie :

Projets	Montant HT travaux	FNADT - Etat	NCR - Région	Taux
Acquisition et réhabilitation d'une friche du centre-bourg de la Châtaigneraie en un centre de services commercial	850 000€	100 000		12 %
Extension du pôle santé communautaire situé à La Châtaigneraie	912 000 €	63 000 €		7%
Aménagement de l'espace aquatique intercommunal situé à La Châtaigneraie	1 900 000 €		1 160 568	61 %

TOTAL	3 662 000 €	163 000 €	1 160 568 €	36 %
--------------	--------------------	------------------	--------------------	-------------

➔ **Le Contrat Territorial pour le Développement du Sud Vendée :**

- Conclu avec l'Etat par délibération n° 103 du 1^{er} juin 2016.
- Objet du contrat : volonté de l'Etat d'accompagner le Sud Vendée dans des projets visant à développer des activités économiques sur le territoire en complément du contrat Plan Etat Région.
- Liste des opérations inscrites :

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	FNADT - montant subvention	FSIL - montant subvention	Taux
Communauté de communes	Création d'une Maison de Service Au Public (MSAP)	527 000 €	175 000 €		33 %

Maitre d'ouvrage	Projets	Montant HT travaux	FNADT - montant subvention	FSIL - montant subvention	Taux
La Châtaigneraie	Requalification du centre bourg	350 000 €		175 000 €	50 %

TOTAL	877 000 €	175 000 €	175 000 €	40 %
--------------	------------------	------------------	------------------	-------------

➔ Le Contrat Territoire Région :

Conclu avec la Région des Pays de La Loire par délibération du 18 octobre 2017.
L'enveloppe allouée (2017-2020) : 1 387 000 €

Le CTR a été officiellement signé le 14 septembre 2018, en présence de Messieurs Barré, Perrion et Retailleau.



Les principes de répartition :

- 10 % minimum de l'enveloppe devra être consacré à la transition énergétique,
- 75 000 € maximum pourra être mobilisé pour soutenir des actions d'animation de politiques publiques ou d'études structurantes,
- Pas de taux de subvention minimum ou maximum sans dépasser les règles en matière de participation minimale du maître d'ouvrage public (20%).
- Seuil minimum d'aide pour chaque projet : 10 000 €

Les projets liés à l'adduction d'eau potable, l'assainissement et l'électrification (à l'exception du petit équipement) sont exclus du cadre d'intervention.

Une rétroactivité d'un an maximum est accordée à compter de la date du dépôt du dossier de demande de subvention à la Région (précisé dans l'accusé de réception).

Pas de cumul possible avec le Fonds de Rural de Développement des Communes et le Fonds Ecoles prévus au pacte de ruralité.

Un dossier a été déposé en 2018 : l'aménagement de la zone de La Fleurissonnerie (subvention demandée à hauteur de 80% soit 112 352 €), la répartition du solde de l'enveloppe est en cours d'étude.

- Le CTR est complémentaire d'autres fonds au profit des communes ou sectoriels :
 - Pacte pour la ruralité :
 - Mesure 30 : Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux (pour les communes de - 3000 hab) :
 - => Mesure permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux d'au minimum 40%
 - => L'aide régionale est de 50€ par m² de la surface de plancher habitable (SHAB) du bâtiment
 - => Subvention plafonnée à 100 000 € HT maximum
 - Fonds Régional d'aides aux communes
 - Subvention de 10% plafonnée à 50 000 €
 - (20% pour les communes de -1 000 habitants)
 - ✓ Antigny : Mise aux normes et rénovation de la salle de sports: 60 000 € (07-2017)
 - ✓ La Châtaigneraie : Aménagement de la place de la République et de la rue Saint-Jean: 50 000 € (11-2016)
 - ✓ Loge-Fougereuse : Travaux de réfection de la Mairie: 3387 € (09-2017)
 - ✓ Marillet : Travaux d'aménagements de voirie et de cheminement piétonnier: 17 251 € (05/2018)
 - ✓ Menomblet : Travaux d'aménagement d'infrastructures du centre bourg: 31 687 € (02/2017)
 - ✓ Mouilleron-Saint-Germain : Construction d'un atelier technique: 42 484 € (02/2018)
 - ✓ Saint-Hilaire-de-Voust : Revitalisation et réaménagement du cœur de bourg : 65 000€ (02/2019)
 - ✓ Saint-Pierre-du-Chemin : Restructuration et extension de salles communales: 50 000€ (05/2019)
 - ✓ Saint-Maurice-le-Girard : Réhabilitation d'une maison d'habitation pour le transfert du café-tabac-restaurant-épicerie : 50 000€ (04/2019)
 - ✓ Bazoges-en-Pareds : Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : CP de juin 2019
 - ✓ Cezais et Thouarsais-Bouildroux: en cours d'instruction
 - Fonds école
 - Subvention de 10% plafonnée à 100 000 €
 - (20% pour les communes de -1 000 habitants)
 - Toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie sont éligibles
 - ✓ Cheffois : Création d'un accueil périscolaire avec aménagement de la cour intérieure (préau): 75 000 € (0/2017)
 - ✓ Saint-Sulpice-en-Pareds : Rénovation de l'école communale: 50 000 € (02/2018)
 - ✓ Saint-Sulpice-en-Pareds : Travaux de réaménagement et mise en accessibilité de l'école publique *En cours d'instruction*
 - Plan santé
 - 2 objectifs :
 - Renforcer l'offre de santé dans les territoires en difficulté :
 - En faisant émerger 35 nouvelles maisons de santé d'ici 2021 (mesure 3)
 - Par l'accompagnement à la recherche d'emploi du conjoint des professionnels de santé dans les territoires fragiles (mesure 6)
 - Préparer l'avenir
 - Par l'émergence de maisons de santé pluri-professionnelles universitaires (mesure 10)
 - Par la sensibilisation des futurs médecins à l'installation dans les zones en difficulté (mesure 11)

➔ Le Contrat Vendée Territoire :

Conclu avec le Département de La Vendée par délibération du 7 juin 2017

L'enveloppe allouée : 2 260 770 €

Principes de répartition de l'enveloppe :

- 70 % minimum de l'enveloppe doit être affectée à des opérations d'investissement structurantes
- Entre 15 % et 30 % de l'enveloppe pour des projets communaux d'intérêt local
- 10 % maximum de l'enveloppe pour des actions en fonctionnement structurantes du territoire

Les Projets devront débuter avant le 31 décembre 2020, et prendre fin avant le 31 décembre 2022.

Le taux maximum de subvention est de 50%.

La Communauté de communes et ses membres ont décidées de répartir l'enveloppe comme suit :

	Enveloppe 2017-2020	Montant des investissements	Taux de financement
Bloc communautaire			
Centre de services tr2	109 021	800 000	14%
PLUi	100 000	200 000	50%
Etude eau petit cycle	10 000	20 000	50%
Sous-total bloc communautaire	219 021	1 020 000	
Bloc communal			
Voirie	450 000	900 000	50%
Solde enveloppe	1 591 749		
Sous-total bloc communal	2 041 749		

TOTAL	2 260 770
--------------	------------------

Répartition de l'enveloppe communale :

- Une enveloppe de 450 000 est destinée à financer les dépenses d'investissement de voirie communale, elle a été répartie en fonction des kilomètres de voirie (70%) et du potentiel financier inversé (30%).
- Le solde de l'enveloppe 1 591 749 €, a été réparti entre les communes en fonction de la population (25%), du potentiel financier (25%) et de l'effort fiscal (25%)

Liste des projets inscrits au Contrat Vendée Territoire :

ACTIONS ET PROJETS	MAITRE D'OUVRAGE	ANNEE DE L'ACTION	MONTANT HT	TAUX PRISE EN CHARGE	SUBVENTION DEPARTEMENT
Investissement : Opérations structurantes du territoire					
Pôle de Service et de Commerces - tranche 2	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	2018	800 000 €	14%	<u>109 021 €</u>
Aménagement d'un sentier des Etoiles	Commune de LA CHAPELLE-AUX-LYS	2018	80 000 €	45%	<u>36 000 €</u>
Construction de 3 maisons de vie	Commune de MENOMBLET	2018	150 000 €	43%	<u>64 745 €</u>
Réhabilitation de l'école, du restaurant scolaire et création d'un accueil périscolaire	Commune de SAINT-SULPICE-EN-PAREDS	2018-2019	540 000 €	20%	<u>109 373 €</u>
Programme de voirie communale*	Maître d'ouvrage multiples	2017-2020	2 872 070 €	16%	<u>450 000 €</u>
Programme de locaux commerciaux					
Rénovation d'un multiservices	Commune de SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	2017	50 000 €	50%	<u>25 000 €</u>
Travaux d'amélioration des commerces en centre bourg	Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	2017	1 030 000 €	11%	<u>115 000 €</u>
Mise aux normes du café commerce	Commune de SAINT-MAURICE-LE-GIRARD	2019	25 000 €	50%	<u>12 500 €</u>
Installation d'un commerce	Commune de LA TARDIERE	2017	60 000 €	50%	<u>30 000 €</u>
Mise aux normes du restaurant	Commune de LA TARDIERE	2018	50 000 €	45%	<u>22 500 €</u>
Programme de réhabilitation d'équipements sportifs					
Extension, réhabilitation et mise aux normes de la salle de sport	Commune d'ANTIGNY	2017	772 800 €	14%	<u>110 375 €</u>
Réhabilitation thermique et rénovation extérieure des salles de sport	Commune de BAZOGES-EN-PAREDS	2019	800 000 €	16%	<u>124 556 €</u>
Mise aux normes de la salle de sport	Commune de LA CHÂTAIGNERAIE	2017-2018	70 000 €	30%	<u>21 000 €</u>
Aménagement de l'espace de la Gare (terrain multisport)	Commune de LA CHÂTAIGNERAIE	2018	215 000 €	41%	<u>87 501 €</u>
Mise aux normes de la salle de sport	Commune de SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	2017	75 309 €	17%	<u>12 654 €</u>
Rénovation du court de tennis	Commune de LA TARDIERE	2017	40 000 €	41%	<u>16 221 €</u>
Rénovation de la salle de sport	Commune de LA TARDIERE	2020	100 000 €	40%	<u>40 000 €</u>

Programme d'extension, de mise aux normes et de rénovation d'équipements dédiés aux pratiques culturelles					
Rénovation de l'annexe de la salle de spectacles	Commune de CHEFFOIS	2018	122 822 €	22%	<u>26 903 €</u>
Extension de la salle des fêtes	Commune de LOGE FOUGEREUSE	2018	35 000 €	45%	<u>15 750 €</u>
Mise aux normes de la salle des fêtes	Commune de MARILLET	2017-2018	59 990 €	35%	<u>20 997 €</u>
Aggrandissement de la salle polyvalente	Commune de THOUARSAIS-BOUILDROUX	2020-2021	100 000 €	40%	<u>40 000 €</u>
Extension de la salle des fêtes	Commune de SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	2017-2018	209 800 €	46%	<u>96 029 €</u>
Rénovation de la salle des fêtes	Commune de CEZAIS	2018	30 000 €	35%	<u>10 500 €</u>
Fonctionnement : Actions structurantes du territoire					
Etude Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	2017-2020	200 000 €	50%	<u>100 000 €</u>
Etude Petit Cycle de l'Eau	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	2017-2018	20 000 €	50%	<u>10 000 €</u>
Etude Habitat en centre ville	Commune de LA CHÂTAIGNERAIE	2017	60 000 €	50%	<u>30 000 €</u>
Investissement : Opérations d'intérêt local					
Réaménagement du cimetière	Commune du BREUIL-BARRET	2020-2021	70 000 €	45%	<u>31 500 €</u>
Construction d'un bâtiment sur le plan d'eau	Commune de CEZAIS	2019	54 000 €	45%	<u>24 300 €</u>
Réfection et aggrandissement du cimetière	Commune de LA CHAPELLE-AUX-LYS	2020	80 000 €	45%	<u>35 614 €</u>
Projet de lotissement	Commune de CHEFFOIS	2017	140 000 €	50%	<u>70 000 €</u>
réfection de la mairie	Commune de LOGE FOUGEREUSE	2017	33 900 €	35%	<u>11 875 €</u>
Projet de lotissement	Commune de LOGE FOUGEREUSE	2020	171 000 €	25%	<u>42 098 €</u>
Mise aux normes accessibilité de bâtiments communaux de Menomblet	Commune de MENOMBLET	2017	30 000 €	50%	<u>15 000 €</u>
Aménagement d'un parcours de santé	Commune de MENOMBLET	2018	25 000 €	45%	<u>11 250 €</u>
Construction d'un atelier communal	Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	2017-2018	500 000 €	6%	<u>28 464 €</u>
Rénovation préau et salles (aile gauche mairie, bibliothèque et salle de gym) mise en accessibilité	Commune de SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	2018-2021	200 000 €	34%	<u>67 649 €</u>
Aménagement du centre bourg	Commune de SAINT-MAURICE-DES-NOUES	2018-2021	150 000 €	40%	<u>60 000 €</u>
Mise aux normes assainissement collectif	Commune de SAINT-MAURICE-LE-GIRARD	2018	608 200 €	10%	<u>62 895 €</u>
Aménagement et mise aux normes du cimetière	Commune de SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	2018-2019	40 000 €	45%	<u>18 000 €</u>
Aménagement d'une garderie et de la bibliothèque	Commune de THOUARSAIS-BOUILDROUX	2018	50 000 €	35%	<u>17 500 €</u>
Projet de lotissement	Commune de THOUARSAIS-BOUILDROUX	2018-2020	80 000 €	35%	<u>28 000 €</u>

Une clause de revoyure est prévue en 2019, elle portera sur : la modification de la programmation, la substitution d'actions, l'annulation ou la modification de financement des actions, la prise en compte de nouvelles opérations.

Contrat Vendée Territoires



PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE Tableau de bord trimestriel JANVIER 2019

CHIFFRES-CLES

UTILISATION DE L'ENVELOPPE ATTRIBUÉE AU TERRITOIRE

Enveloppe du Département :	2 260 770 €
Montant affecté à la signature :	2 260 770 €
Reste à affecter :	0 €

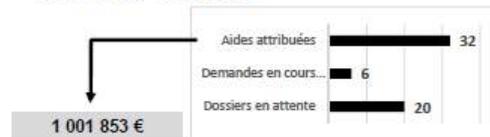
INVESTISSEMENT LOCAL

Nombre de projets inscrits au contrat :	58
Total Investissement local prévisionnel :	10 799 891 €

LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AU TERRITOIRE

Taux moyen de subvention :	20,9%
Montant moyen de subvention :	38 979 €
Subvention maximum pour une opération :	124 556 €

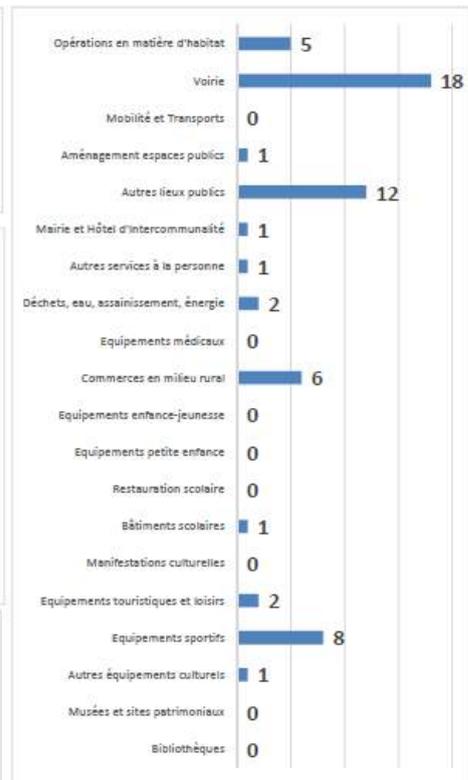
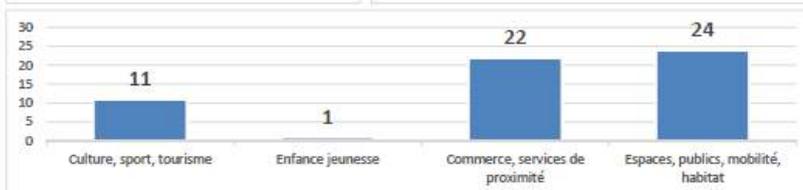
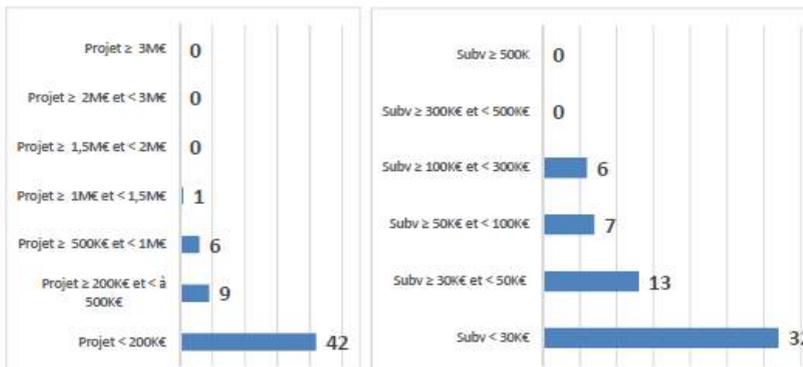
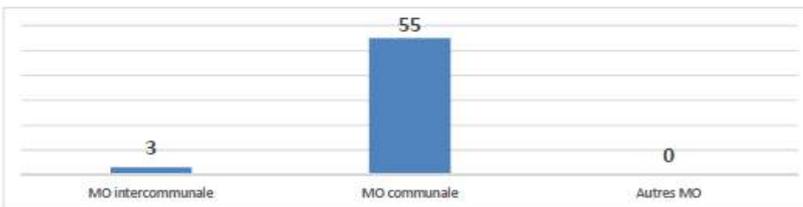
MISE EN ŒUVRE



TOTAL DES AIDES VERSEES À CE JOUR: **522 527 €**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE – PÔLE TERRITOIRES ET COLLECTIVITES
Direction Contractualisation et Ingénierie Territoriale – Service Contrats et Relations aux Territoires
Contact : Gaëlle KISS, Référente de Territoire Sud Vendée (gaelle.kiss@vendee.fr / 02 51 97 69 28)

PRESENTATION DU CONTRAT



Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût de l'opération inscrit au contrat	Taux subv. inscrit au contrat	Montant subvention inscrit au contrat	Instruction des dossiers	Date validation CP	Montant de l'aide voté	Total des versements	Etat d'avancement du projet (date mise jour)
Investissement : Opérations structurantes du territoire									
CC Pays de la Châtaigneraie	Pôle de Service et de Commerces - tranche 2	800 000,00 €	14%	109 021,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	L'étude de faisabilité a été attribuée. Le dossier devrait être déposé vers la fin du premier semestre 2018 pour des travaux réalisés en 2019 (Mise à jour le 09/02/2018)
Chapelle-aux-Lys (La)	Amenagement d'un sentier des Etolles	80 000,00 €	45%	36 000,00 €	Aides attribuées	13/07/2018	36 000,00 €	10 800,00 €	Le résultat de l'étude devrait être connu fin 2017. Le démarrage des travaux est prévu pour 2018 avec une fin d'aménagement prévue pour le milieu d'année 2019 (Mise à jour le 21/11/2018)
Menoblet	Construction de 3 maisons de vie	150 000,00 €	43%	64 745,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	L'étude et l'enquête auprès de la population sont prévues fin 2017-début 2018. Le projet serait réalisé sur 2018-2019. Toutefois la commune s'interroge sur un possible changement de maître d'ouvrage (baller social) (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Gulpice-en-Pareds	Rehabilitation de l'école, du restaurant scolaire et création d'un accueil périscolaire	540 000,00 €	20%	108 373,00 €	Demandes en cours d'instruction		0,00 €	0,00 €	La commune est en cours de finalisation de son dossier. Les appels d'offre pour les travaux seront lancés en janvier 2019 pour des travaux devant commencer en mars-avril 2019. Idéalement, les travaux devraient être achevés pour la future rentrée scolaire 2019-2020 (Mise à jour le 17/12/2018)
Antigny	Programme de voirie communale - Antigny	75 870,00 €	50%	37 934,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La commune réfléchira, en 2019, à la mobilisation de cette enveloppe pour des travaux de refecton de voirie (Mise à jour le 21/11/2018)
Bazoges-en-Pareds	Programme de voirie communale - Bazoges-en-Pareds	100 000,00 €	30%	30 496,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	30 496,00 €	30 496,00 €	L'aménagement de sécurité du centre bourg a été réalisé. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 12/12/2018)
Breuil-Barret	Programme de voirie communale - Le Breuil-Barret	80 000,00 €	27%	21 670,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Il n'y aura pas de dossier pour des travaux de voirie communale avant 2019 (Mise à jour le 20/11/2017)
Cezais	Programme de voirie communale - Cezais	100 000,00 €	18%	17 861,00 €	Aides attribuées	09/02/2018	17 861,00 €	0,00 €	Une rue a été refaite en 2017 et deux autres sont prévues pour 2019-2019 (Mise à jour le 20/11/2017)
Chapelle-aux-Lys (La)	Programme de voirie communale - La Chapelle-aux-Lys	88 000,00 €	26%	17 356,00 €	Demandes en cours d'instruction	14/12/2018	0,00 €	0,00 €	Une rue a été refaite en 2017. Le programme 2018 a été défini et devrait être réalisé d'ici la fin de l'année 2018 (Mise à jour le 21/11/2018)
Châtaigneraie (La)	Programme de voirie communale - La Châtaigneraie	350 000,00 €	5%	16 860,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La commune réfléchira, en 2019, à la mobilisation de cette enveloppe pour des travaux de refecton de voirie (Mise à jour le 21/11/2018)
Cheffois	Programme de voirie communale - Cheffois	150 000,00 €	18%	27 025,00 €	Aides attribuées	19/10/2018	27 025,00 €	0,00 €	La commune prévoit des travaux de refecton de sa voirie communale sur 2018, qui devraient être achevés d'ici la fin de l'année (Mise à jour le 21/11/2018)
Loge-Fougereuse	Programme de voirie communale - Loge-Fougereuse	80 000,00 €	20%	16 620,00 €	Demandes en cours d'instruction	18/01/2019	0,00 €	0,00 €	La commune prévoit des travaux de refecton de sa voirie sur 2018-2019 (Mise à jour le 12/12/2018)
Marillet	Programme de voirie communale - Marillet	163 200,00 €	7%	11 157,00 €	Aides attribuées	09/02/2018	11 157,00 €	11 157,00 €	Les travaux sont achevés (Mise à jour le 12/12/2018)
Menoblet	Programme de voirie communale - Menoblet	260 000,00 €	13%	34 463,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	34 463,00 €	10 338,90 €	La commune a planifié des travaux de refecton de sa voirie communale sur la période 2017-2020 (Mise à jour le 18/06/2018)
Moulleron-Saint-Germain	Programme de voirie communale - Moulleron-Saint-Germain	370 000,00 €	12%	42 645,00 €	Demandes en cours d'instruction		0,00 €	0,00 €	La commune prévoit des aménagements de sécurité et d'accessibilité sur la rue de Beaulieu. Les travaux devraient commencer en 2018 et s'achever en milieu d'année 2019 (Mise à jour le 12/12/2018)
Saint-Hilaire-de-Voust	Programme de voirie communale - Saint-Hilaire-de-Voust	80 000,00 €	31%	25 041,00 €	Aides attribuées	09/02/2018	25 041,00 €	25 041,00 €	La commune a planifié des travaux de refecton de sa voirie communale sur la période 2017-2019 (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Maurice-des-Noeues	Programme de voirie communale - Saint-Maurice-des-Noeues	100 000,00 €	26%	26 785,00 €	Aides attribuées	18/05/2018	26 785,00 €	7 735,50 €	La commune a prévu des travaux de refecton de voirie, d'entretien courant ainsi que d'aménagements de sécurité et d'accessibilité sur la période 2018-2020 (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Maurice-le-Girard	Programme de voirie communale - Saint-Maurice-le-Girard	100 000,00 €	21%	20 926,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	20 926,00 €	20 926,00 €	Les travaux seront finis d'ici la fin de l'année 2017. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 21/11/2018)
Saint-Pierre-du-Chemin	Programme de voirie communale - Saint-Pierre-du-Chemin	275 000,00 €	10%	27 273,00 €	Aides attribuées	10/11/2017	27 273,00 €	8 181,90 €	Les travaux sont terminés. La commune est en attente des dernières factures pour le demande du soldé de la subvention CIVT (Mise à jour le 12/12/2018)

Saint-Gulpice-en-Pareds	Programme de voirie communale - Saint-Gulpice-en-Pareds	70 000,00 €	33%	23 306,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	23 306,00 €	23 306,00 €	Les travaux de voirie sont réalisés. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 09/02/2018)
Tardièrre (La)	Programme de voirie communale - La Tardièrre	130 000,00 €	20%	26 529,00 €	Aides attribuées	15/06/2018	26 529,00 €	7 958,70 €	La commune a retenu le bureau d'études DAEI en maîtrise d'œuvre. Les travaux ont débuté et devraient s'achever en 2019 (Mise à jour le 12/12/2018)
Thouarsais-Boulidroux	Programme de voirie communale - Thouarsais-Boulidroux	320 000,00 €	9%	28 264,00 €	Aides attribuées	14/09/2018	28 264,00 €	28 264,00 €	La commune projette des travaux de voirie sur la période 2018-2019 (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Hilaire-de-Voust	Rénovation d'un multiservices	50 000,00 €	50%	25 000,00 €	Aides attribuées	14/09/2018	25 000,00 €	25 000,00 €	Les travaux ont été réalisés dans le courant de l'été 2018. Le multiservice est en activité depuis le 20 septembre 2018 et a été inauguré le 28 septembre 2018 (Mise à jour le 21/11/2018)
Moulleron-Saint-Germain	Travaux d'amélioration des commerces en centre bourg	1 030 000,00 €	11%	115 000,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Le périmètre du projet a été élargi. L'étude devrait être achevée en 2018. Des acquisitions pourraient avoir lieu fin 2018 par l'EPF, pour un rachat et des travaux en 2019 par la commune (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Maurice-le-Girard	Mise aux normes du café commerce	25 000,00 €	50%	12 500,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Les études débuteront fin octobre 2017. La commune est suivie par l'CAUE. Elle doit recueillir une étude de maîtrise d'œuvre. Le projet devrait être finalisé pour la fin d'année 2019 pour des travaux réalisés par la suite (Mise à jour le 21/11/2018)
Tardièrre (La)	Installation d'un commerce	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	Aides attribuées	08/09/2017	30 000,00 €	30 000,00 €	Les travaux ont été achevés en septembre 2017 pour l'installation d'une fleuriste. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 21/11/2018)
Tardièrre (La)	Mise aux normes du restaurant	50 000,00 €	45%	22 500,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La commune souhaitait lancer la consultation des entreprises en début d'année 2018. Le projet semble être décalé à 2019 (Mise à jour le 21/11/2018)
Antigny	Extension, réhabilitation et mise aux normes de la salle de sport	772 800,00 €	14%	110 375,00 €	Aides attribuées	13/07/2018	110 375,00 €	33 112,50 €	Les travaux sont en cours d'achèvement. Leur fin prévisionnelle est prévue sur la semaine 51 de l'année 2018. Le dossier devrait être soldé en début d'année 2019 (Mise à jour le 07/12/2018)
Bazoges-en-Pareds	Rehabilitation thermique et rénovation extérieure des salles de sport	800 000,00 €	16%	124 556,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	A ce jour, la commune n'a pas encore engagé les études pour ce projet, sachant que les travaux sont envisagés pour la période 2020-2023 (Mise à jour le 21/11/2018)
Châtaigneraie (La)	Mise aux normes de la salle de sport	70 000,00 €	30%	21 000,00 €	Demandes en cours d'instruction		0,00 €	0,00 €	La commune doit compléter son dossier prochainement (Mise à jour le 21/11/2018)
Châtaigneraie (La)	Amenagement de l'espace de la Gare (terrain multisport)	215 000,00 €	41%	87 501,00 €	Demandes en cours d'instruction		0,00 €	0,00 €	La commune doit compléter son dossier suite à la finalisation de l'étude en cours sur son centre bourg (Mise à jour le 21/11/2018)
Saint-Pierre-du-Chemin	Mise aux normes de la salle de sport	75 309,00 €	17%	12 654,00 €	Aides attribuées	08/09/2017	12 654,00 €	12 654,00 €	Les travaux ont été achevés en 2017. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 20/11/2017)
Tardièrre (La)	Rénovation du court de tennis	40 000,00 €	41%	16 221,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	16 221,00 €	16 221,00 €	La consultation des entreprises a été faite durant l'été 2017. Les travaux dureront un mois et débuteront au printemps 2018. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 21/11/2018)
Tardièrre (La)	Rénovation de la salle de sport	100 000,00 €	40%	40 000,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Le projet est à l'état de réflexion. La réalisation est prévue en 2020 (Mise à jour le 29/11/2017)
Cheffois	Rénovation de l'annexe de la salle de spectacles	122 822,00 €	22%	26 903,00 €	Aides attribuées	13/07/2018	26 903,00 €	8 070,90 €	Les travaux qui ont commencés en 2018, devraient s'achever courant 2019 (Mise à jour le 12/12/2018)
Loge-Fougereuse	Extension de la salle des fêtes	35 000,00 €	45%	15 750,00 €	Aides attribuées	20/04/2018	15 750,00 €	0,00 €	Les travaux sont en cours. Le soldé de l'opération sera demandée en 2019 (Mise à jour le 12/12/2018)
Marillet	Mise aux normes de la salle des fêtes	59 990,00 €	35%	20 997,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	20 997,00 €	20 666,53 €	Les travaux ont été achevés. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 12/12/2018)
Thouarsais-Boulidroux	Agrandissement de la salle polyvalente	100 000,00 €	40%	40 000,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Le projet est en cours de réflexion et ne sera pas réalisé avant 2019-2020. Une mutualisation entre communes pourrait être étudiée, les élus doivent y réfléchir (Mise à jour le 09/02/2018)
Saint-Pierre-du-Chemin	Extension de la salle des fêtes	209 800,00 €	46%	96 029,00 €	Aides attribuées	10/11/2017	96 029,00 €	67 220,30 €	Les travaux sont prévus pour un an et ont débuté en juillet 2017. Ils sont en cours d'achèvement. Le dossier sera soldé en début d'année 2019 (Mise à jour le 26/11/2018)
Cezais	Rénovation de la salle des fêtes	30 000,00 €	35%	10 500,00 €	Aides attribuées	20/04/2018	10 500,00 €	0,00 €	Les travaux ont débuté fin 2018. Ils devraient s'achever courant 2019 (Mise à jour le 12/12/2018)

Fonctionnement : Actions structurantes du territoire									
CC Pays de la Châtaigneraie	Etude Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	200 000,00 €	50%	100 000,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	96 287,01 €	28 886,10 €	L'étude est en cours jusqu'à 2020. Les ateliers PLUI ont été commencés le 22/10/2017 (Mise à jour le 25/10/2017)
CC Pays de la Châtaigneraie	Etude Petit Cycle de l'Eau	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	Aides attribuées	15/12/2017	10 000,00 €	0,00 €	L'étude est en cours jusqu'au 2nd semestre 2018 au moins. Le 1er comité technique est prévu le 10/11/2017 (Mise à jour le 25/10/2017)
Châtaigneraie (La)	Etude Habitat en centre ville	60 000,00 €	50%	30 000,00 €	Aides attribuées	20/04/2016	25 801,00 €	7 740,30 €	L'étude devrait durer un an de fin 2017 à fin 2018 (Mise à jour le 20/11/2017)
Investissement : Opérations d'intérêt local									
Breuil-Barret	Réaménagement du cimetière	70 000,00 €	45%	31 500,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La commune a engagé les études préalables à la réalisation de ce projet en août 2018 ; les différentes études d'aménagement (travaux topographiques, gestion administrative des reprises de sépultures, numérotation et tracés des emplacements, ...) ainsi que les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Les travaux devraient débuter en 2019 pour une durée prévisionnelle d'un an (Mise à jour le 21/11/2018)
Cezais	Construction d'un bâtiment sur le plan d'eau	54 000,00 €	45%	24 300,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Le lancement de la consultation pour retenir un architecte se fera au cours du 1er trimestre 2018. L'APD est prévu pour fin 2018. Les travaux auront lieu à l'automne 2019 (Mise à jour le 20/11/2017)
Chapelle-aux-Lys (La)	Réfection et agrandissement du cimetière	80 000,00 €	45%	36 000,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Les travaux sont prévus pour 2019-2020 (Mise à jour le 20/11/2017)
Cheffais	Projet de lotissement	140 000,00 €	50%	70 000,00 €	Aides attribuées	13/07/2018	70 000,00 €	49 000,00 €	Les travaux préparatoires ont débuté en 2017 et devraient être achevés en fin d'année 2018 (Mise à jour le 21/11/2018)
Loge-Fougereuse	Réfection de la mairie	33 900,00 €	35%	11 875,00 €	Aides attribuées	10/11/2017	11 855,65 €	11 850,72 €	Les travaux seront terminés en 2017. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 20/11/2017)
Loge-Fougereuse	Projet de lotissement	171 000,00 €	25%	42 750,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La fin des travaux est prévue en 2020. Le chiffrage du projet pourrait être revu à la baisse (Mise à jour le 09/02/2018)
Menomblet	Mise aux normes accessibilité de bâtiments communaux	30 000,00 €	50%	15 000,00 €	Aides attribuées	19/10/2016	15 000,00 €	0,00 €	Ce projet concerne 4 bâtiments. La commune est en attente de plans pour sa salle. Les travaux seront réalisés en 2018 et devraient être achevés d'ici la fin de l'année (Mise à jour le 21/11/2018)
Menomblet	Aménagement d'un parcours de santé	25 000,00 €	45%	11 250,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Ce projet est en cours de réflexion. Sa réalisation probable aura lieu courant 2019-2019 (Mise à jour le 20/11/2017)
Moulleron-Saint-Germain	Construction d'un atelier communal	500 000,00 €	6%	28 464,00 €	Aides attribuées	23/11/2018	28 464,00 €	0,00 €	L'étude de faisabilité a été réalisée par la SPL. Les travaux commenceront en fin d'année 2018 pour une fin prévisionnelle en milieu d'année 2019 (Mise à jour le 21/11/2018)
Saint-Hilaire-de-Voust	Rénovation préau et salles (salle gauche mairie, bibliothèque et salle de gym) mise en accessibilité	200 000,00 €	34%	67 649,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	L'étude sera lancée en 2018 pour des travaux prévus en 2019 (Mise à jour le 20/11/2017)
Saint-Maurice-des-Noues	Aménagement du centre bourg	150 000,00 €	40%	60 000,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Les études sont achevées. La commune est confrontée à des difficultés pour acquérir l'ensemble des parcelles concernées par le projet. Un travail avec l'EPF a été engagé. Ce projet ne se réalisera sans doute pas dans la période du Contrat 2017-2020. La commune a sollicité un report de cette subvention, au moment de la clause de revoyure sur un autre projet : une Maison d'Assistantes Maternelles. Or ce projet n'est pas éligible au CVT (Mise à jour le 12/12/2018)
Saint-Maurice-le-Girard	Mise aux normes assainissement collectif	608 200,00 €	10%	62 895,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	La commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle conditionne la réalisation de ce projet à la participation financière de l'Agence de l'Eau. Elle devrait obtenir une réponse officielle au plus tard le 15/12/2018. En fonction de cette réponse, elle engagera les travaux ou non (Mise à jour le 21/11/2018)
Saint-Pierre-du-Chemin	Aménagement et mise aux normes du cimetière	40 000,00 €	45%	18 000,00 €	Aides attribuées	12/03/2018	18 000,00 €	0,00 €	Les travaux ont débuté en fin d'année 2018. L'aménagement des allées devrait être achevé en début d'année 2019. Les plantations seront, quant à elles, réalisées à l'automne 2019 (Mise à jour le 28/11/2018)
Thouarsais-Boulidroux	Aménagement d'une garderie et de la bibliothèque	50 000,00 €	35%	17 500,00 €	Dossiers en attente		0,00 €	0,00 €	Initialement prévu en 2018, le projet, en cours de réflexion, ne se fera probablement qu'en 2019-2020 (Mise à jour le 20/11/2017)
Thouarsais-Boulidroux	Projet de lotissement	80 000,00 €	35%	28 000,00 €	Aides attribuées	20/04/2018	28 000,00 €	28 000,00 €	Les travaux ont été achevés à la fin du mois de septembre 2018. Le dossier a été soldé (Mise à jour le 21/11/2018)

TROISIEME PARTIE : EXERCICES DES COMPETENCES

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A) Syndicat mixte pour le Vendéopôle du Sud Vendée

➤ Dissolution

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a fait le choix d'adhérer (arrêté préfectoral du 28 mai 2010) au syndicat mixte pour le Vendéopôle du Sud Vendée, créé par arrêté préfectoral du 25 octobre 2001.

Dans le contexte de la loi NOTRe (fin de la compétence économique du Département), ce syndicat a décidé le 19 décembre 2016 de proposer à ses membres sa dissolution, du fait du retrait du Département de la Vendée et de la Communauté de communes des Isles du Marais Poitevin, avec :

- attribution à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :
 - de l'excédent du budget Webhelp, en cas d'impayés : 60 882,11 €
 - d'une prise en charge du salaire chargé de l'agent sur 3 ans (à mi-temps), par anticipation : 44 000 €
- répartition d'un solde de trésorerie de 644 934,09 €, soit 58 997,92 € pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au vu des calculs suivants :
 - transfert à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie des terrains acquis à Antigny pour l'antenne prévue à Antigny - La Châtaigneraie (ZK 226 et 229), soit 10 984 m² pour une valeur de 29 677,85 €, en tenant compte des gains induits par leur revente ;

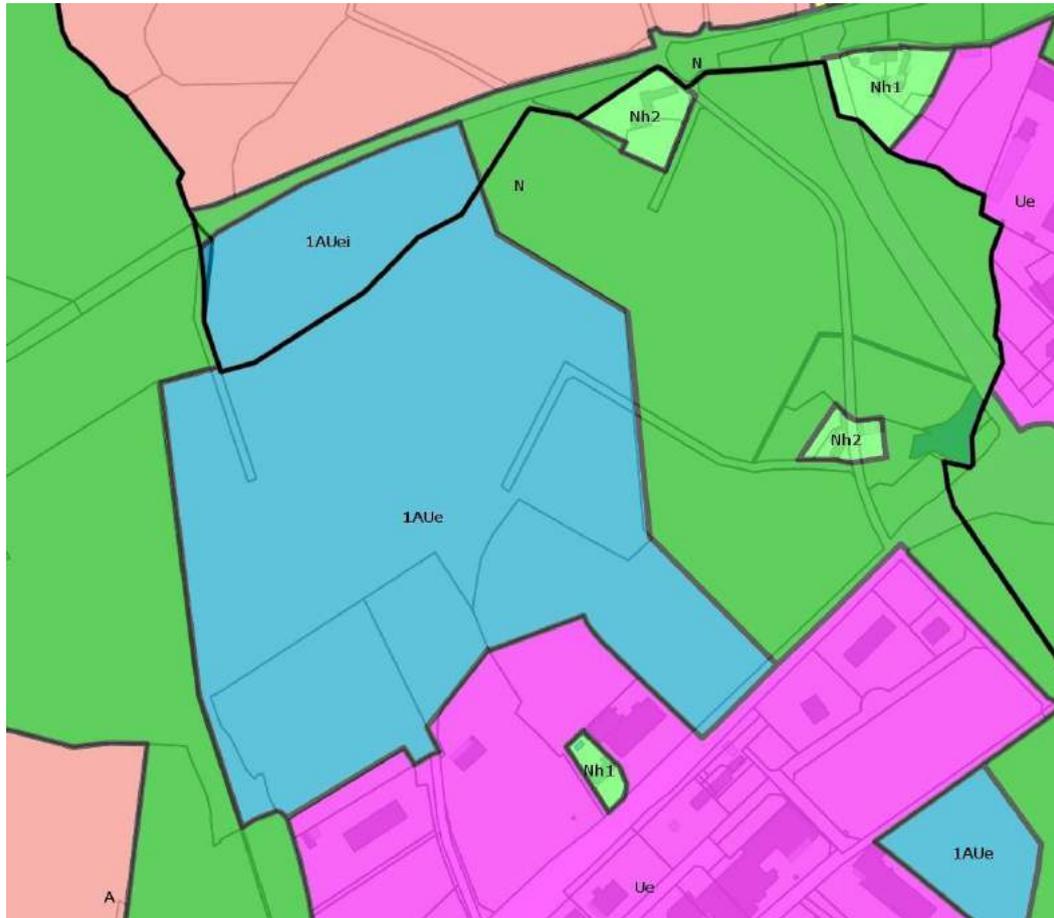
Communautés de communes	Périodes	
	2001-2009	2010-2016
PAYS DE FONTENAY	54,83 %	42 %
VENDEE SEVRE AUTISE	25,45 %	21 %
PAYS DE L'HERMENAULT	7,88 %	6 %
ILES DU MARAIS POITEVIN	11,84 %	10 %
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	-	21 %

- information sur la situation administrative d'un 2^e agent du syndicat (disponibilité de droit jusqu'au 31 août 2017), pouvant être maintenu en surnombre aux frais des ex-membres du syndicat, auprès du Centre de gestion à cette échéance.

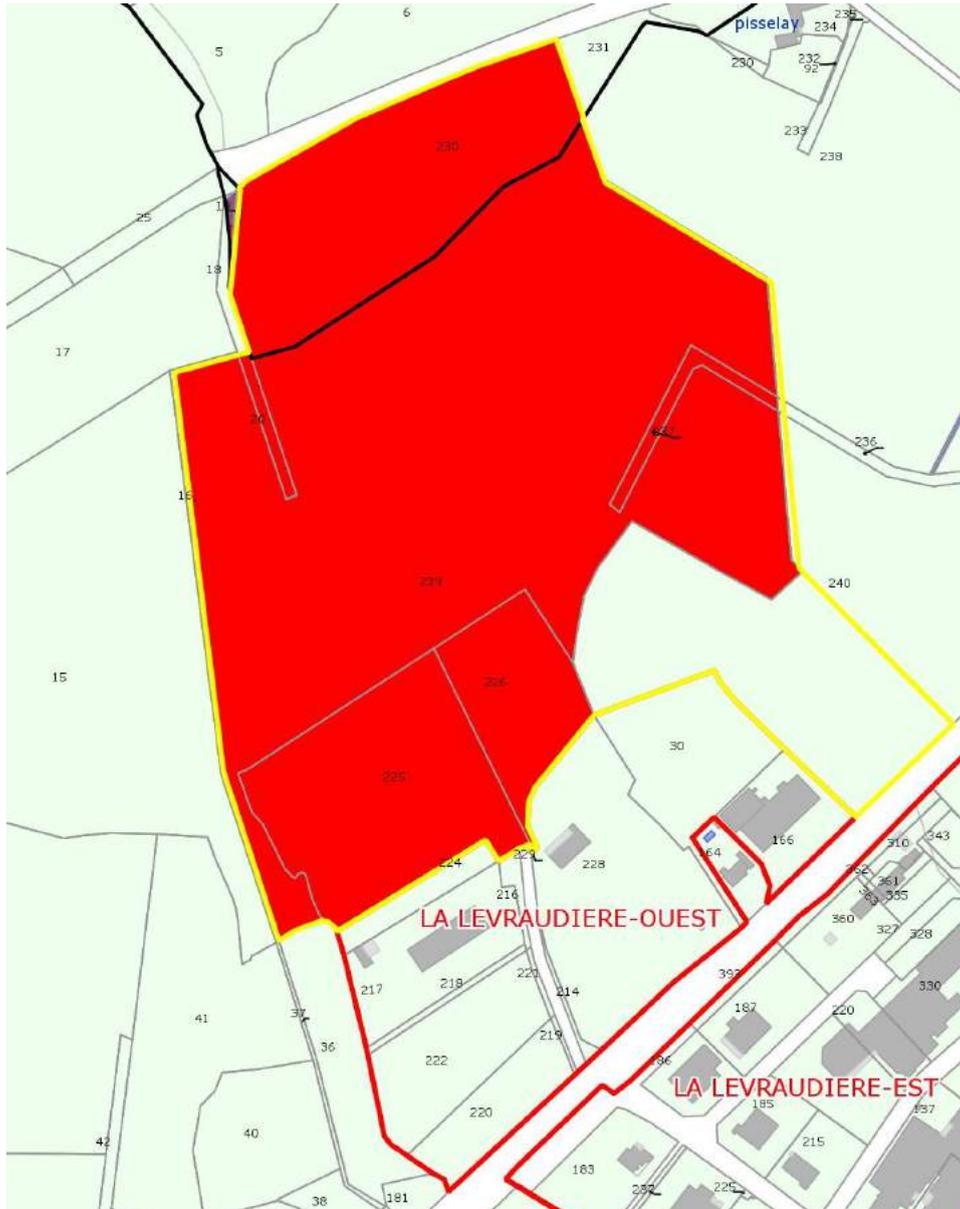
Après une délibération contraire du 5 avril 2017, manifestant son désaccord sur les modalités proposées, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a décidé, en définitive, d'approuver cette dissolution par sa délibération n° C112/2017 en date du 7 juin 2017.

➤ **Reprise du projet d'antenne du Vendéopôle du Sud-Vendée rebaptisé « ZAE La Levraudière 2 »**

Emprises zonées au sein du PLU de La Châtaigneraie et d'Antigny :



Emprise ayant fait l'objet d'une acquisition en vue d'un aménagement (en rouge) :



La cession des emprises précédemment propriétés du Syndicat Mixte pour le Vendéopôle du Sud-Vendée n'a pas fait l'objet d'un acte notarié mais d'une simple publication des hypothèques en date du 14 novembre 2018.

➤ **Récapitulatif des propriétaires et exploitants concernés par l'emprise**

Situation	N° parcelle zonage	Surface DGI	Propriétaire actuel	Locataire et exploitation	Observations	Gestion
ANTIGNY	5 ZK 225 1 AUe	24 920 m ²	Communauté de Communes	Olivier RAFFENEAU (conv° précaire échue le 28 septembre 2015) Culture céréales	Surface définitive après cession de 2 500 m ² à la SCI La Rocade (Souchet fabrication)	
	S/total 1	24 920 m²				
	5 ZK 226 1 AUe	10 958 m ²	Communauté de Communes par substitution du Syndicat pour le Vendéopôle du sud Vendée (ex-Olivier Bonneau 9 rue Gabriel Briand 85120 La Châtaigneraie <u>Usufruitier</u> : Monsieur Claude Bonneau 9 av. du Général de Gaulle 85120 La Châtaigneraie)	(ex-Xavier BOBINEAU Pépinière)		
	5 ZK 229 Ue	26 m ²				
	S/total 2	10 984 m²				
	5 ZK 20 1 AUe	1 040 m ²	Communauté de Communes (ex-Ass Foncière de la commune d'Antigny La Belocière 85120 Antigny)	...	Ancien chemin	Cession gratuite réalisée par la CC le 27 novembre 2017 COP gratuite à ...
	S/total 3	1 040 m²				
	5 ZK 21p (ou 231p) 1 AUe	97 555 m ²	Communauté de communes (ex-Madame d'Amphernet La Boursière 85120 Antigny <u>Usufruitier</u> : D'Andigné de Beauregard Louis Le Chatenay 85120 La Châtaigneraie)	M. Baptiste SAVINEAU	Selon délimitation géomètre	Acquisition réalisée par la CC le 16 décembre 2016 COP gratuite à Tony COULAIS 2016-2017.
		28 647 m ²		M. Olivier RAFFENEAU		Acquisition réalisée par la CC le 16 décembre 2016. COP gratuite à Olivier RAFFENEAU
		1 937 m ²		M. Baptiste SAVINEAU		Acquisition réalisée par la CC le 16 décembre 2016. COP gratuite à Tony COULAIS.
LA CHATAIGNERAIE	59 AK 62p 1AUei	31 457 m ²	M. Baptiste SAVINEAU	Selon délimitation géomètre	Acquisition réalisée par la CC le 16 décembre 2016. COP gratuite à Olivier RAFFENEAU	
	S/total 4	159 596 m²				
TOTAL EMPRISE			196 540 m²			

➤ Conventions d'occupation précaire

Les conventions ont été renouvelées depuis le 30 septembre 2018.

Zone	Parcelles	Occupant	2017-2018	2018-2019	Avis Agriculture, ruralité et environnement Décision
			Surface et loyer annuel TTC	Surface et loyer annuel TTC	
Antigny - La Levraudière 2	5 ZK 62 p 5 ZK 21 p	RAFFENEAU OLIVIER (EARL La Provenche)	60 104 m ² Gratuite	Une culture d'un an peut s'envisager malgré le début des études. Exclure environ 6000 m² (Souchet) 54 104 m²	Favorable (Délégation du Président)
	5 ZK 21p 5 ZK 22p	Tony COULAIS	99 492 m ² Gratuite <i>Pas de convention ?</i>	Une culture d'un an peut s'envisager malgré le début des études.	Favorable (Délégation du Président)

- Récapitulatif de l'investissement déjà réalisé par la Communauté de communes sur la ZAE La Levraudière Ouest (Antigny) en 2008-2009



Parcellaire et plan réseaux de la voirie d'accès :

N° parcelles	Surface	Remarque
Sans numéro	1500 m ² sauf à parfaire	Voirie existante avec palette de retournement, et parcellaire utile à une éventuelle surlargeur
5 ZK 214	383 m ²	
5 ZK 216	643 m ²	
5 ZK 219	151 m ²	
5 ZK 221	216 m ²	
Total	2 893 m² sauf à parfaire	

- Foncier

Acquisition parcelle (voirie) échange BERLAND	Soulte 0 € à vérifier	0,00
	Frais de notaire	332,68

Acquisition BONNEAU	383 m ²	873,24
	Frais notaire	269,30
Acquisition ZK 33 FRADIN Jacky	27 420 m ²	35 097,60
	Frais de notaire	903,29
Total acquisitions		37 476,11 €
Vente parcelle ZK 224 SCI La Rocade	7 €/m ² - 2 500 m ²	17 500,00
Total vente		17 500,00 €
Foncier (acquisitions-vente)		19 976,11 €

- VRD

Intervenants	Libellé	Montant HT
RACAUD	VRD	95 461,03
Sous-total travaux		95 461,03 €
MORINIERE Bernard	Maîtrise d'œuvre	7 770,00
Sous-total maîtrise d'œuvre		7 770,00 €
MEDIALEX	Appel d'offre	472,36
BUROPLAN	Copies	25,49
MORINIERE Bernard	Lever topo	2 545,00
VENDEE EXPANSION	Assistance maîtrise d'ouvrage	1 459,90
SYDEV	Eclairage carrefour	10 393,81
SYDEV	Réseaux électriques	32 569,00
VENDEE EAU	Réseaux eau	1 077,10
BOURCIER	Fossé	5 481,20
Sous-total autres prestations		54 023,86 €
DDR 2006		24 060,00
CTU 1		39 490,00
DEPARTEMENT		51 749,66
Sous-total subventions		115 299,66 €
COUT AMENAGEMENT (hors subventions)		157 254,89 €
COUT AMENAGEMENT (subventions déduites)		41 955,23 €

- Bilan global

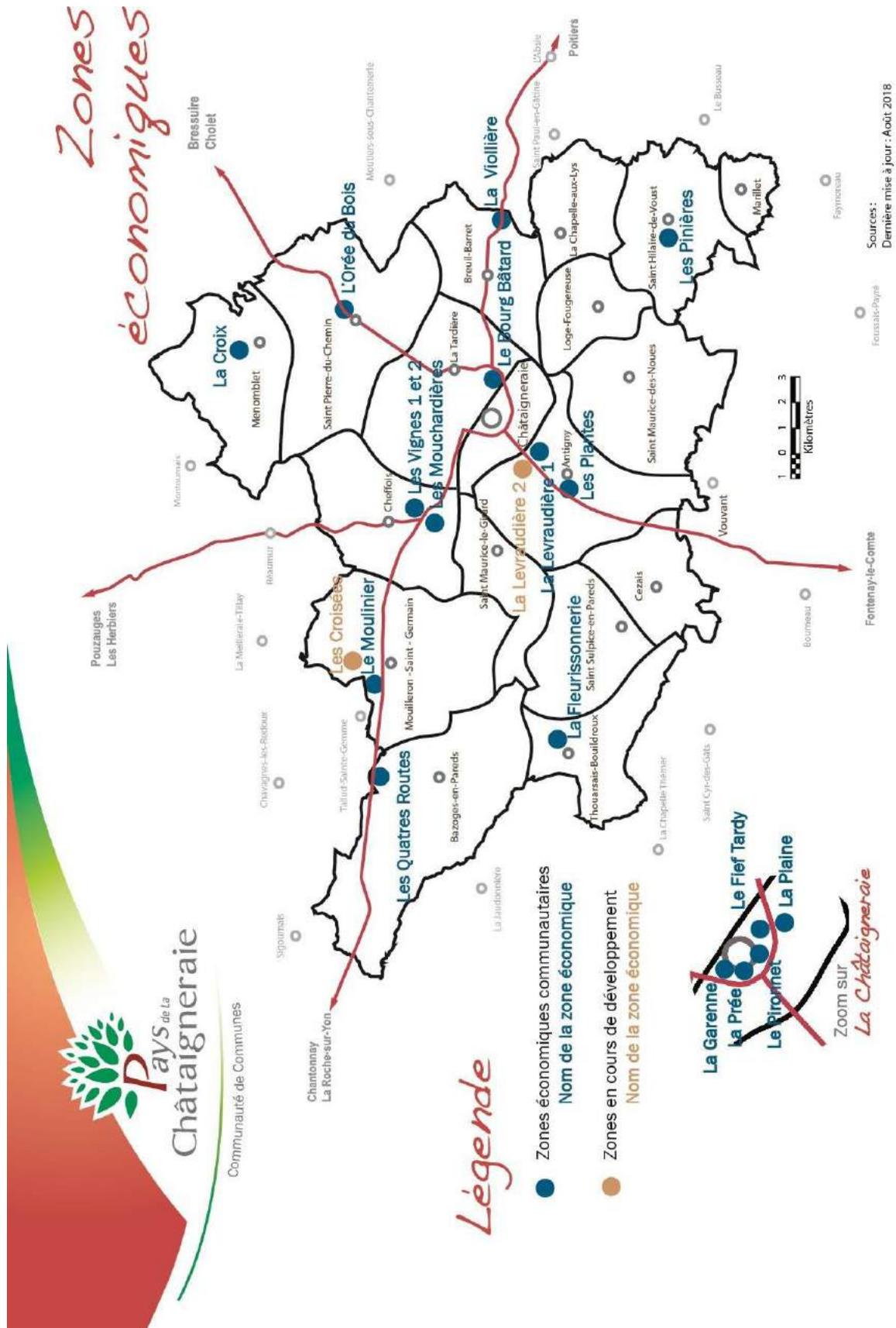
COUT GLOBAL VOIRIE ET TERRAINS (hors subvention)	177 231,00 €
COUT GLOBAL VOIRIE ET TERRAINS (subventions déduites)	61 931,34 €

➔ Lancement des études

Les études ont été lancées en 2018 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, à la suite d'une révision du PLU d'Antigny notamment relative à cette emprise.

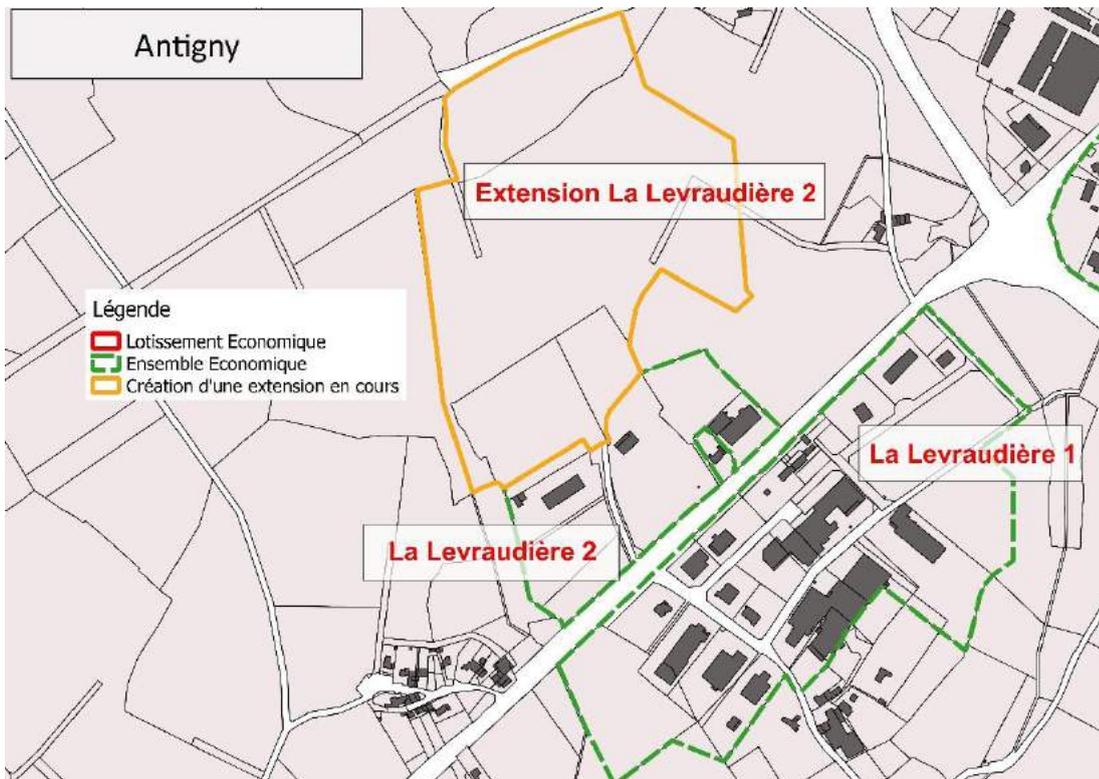
B) Aménagement des zones d'activités économiques

➤ Plan de situation des ZAE

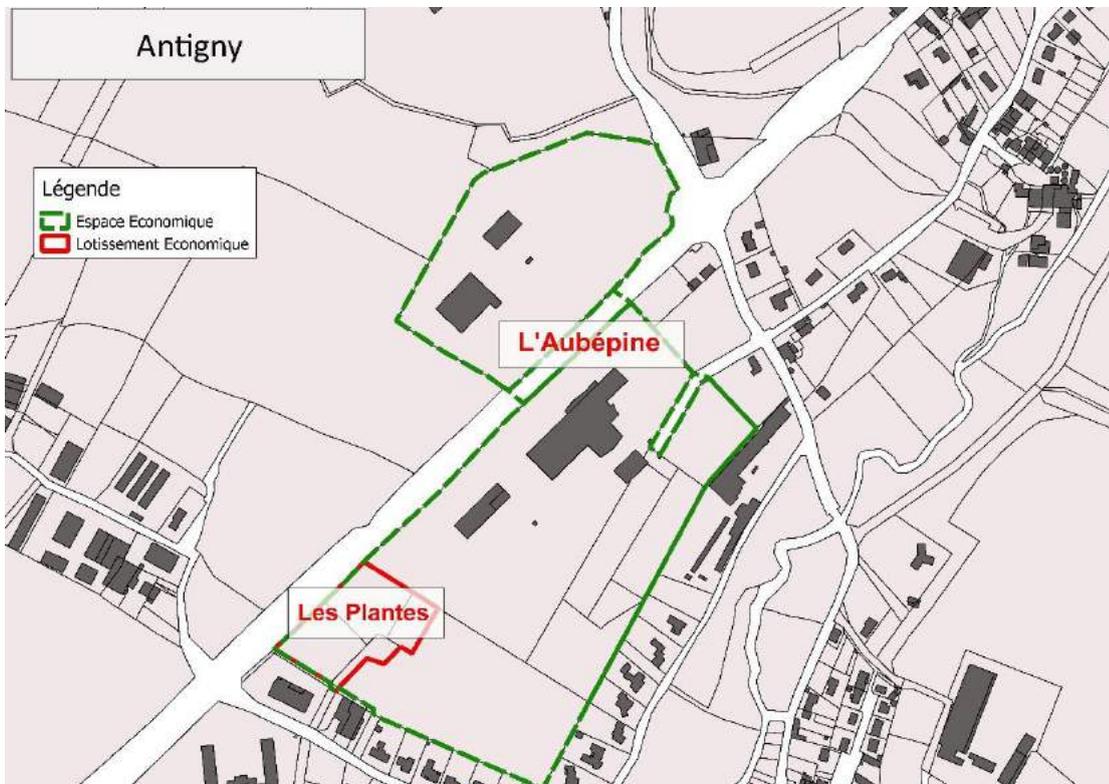


➤ **Plan masse des zones existantes**

Plan N° 1 : ANTIGNY (Levraudière)



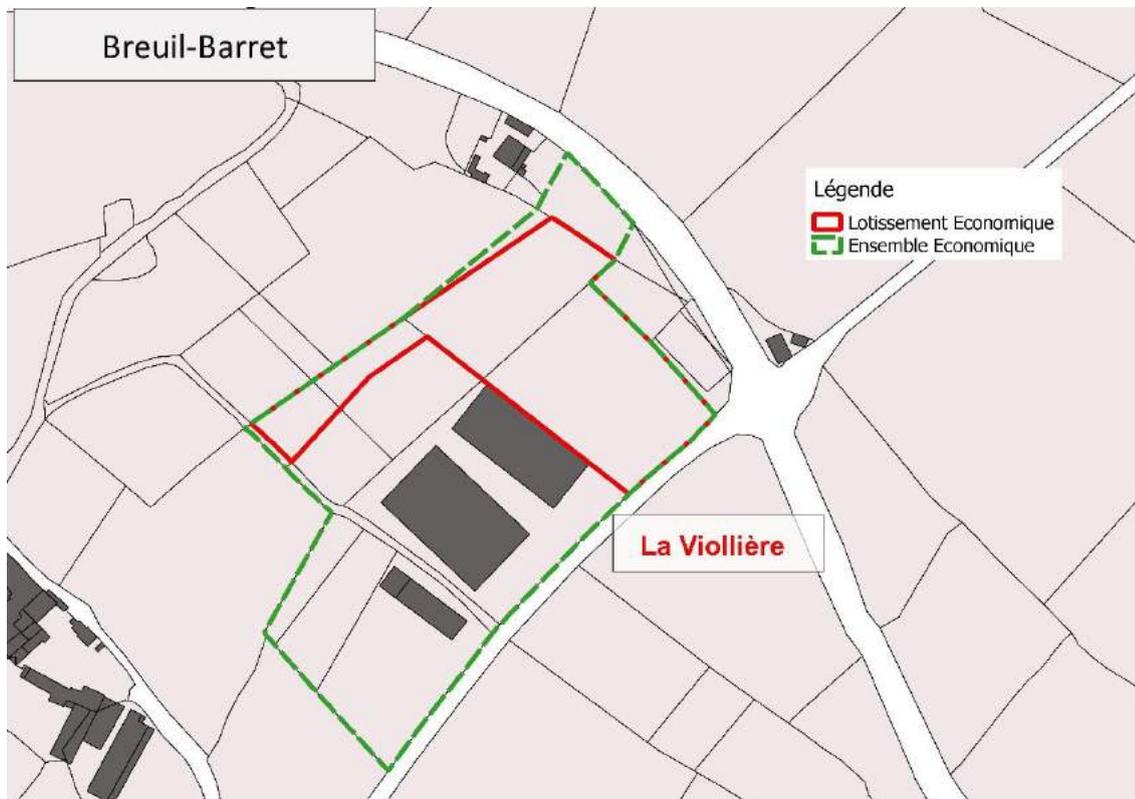
Plan N° 1 bis (Les Plantes)



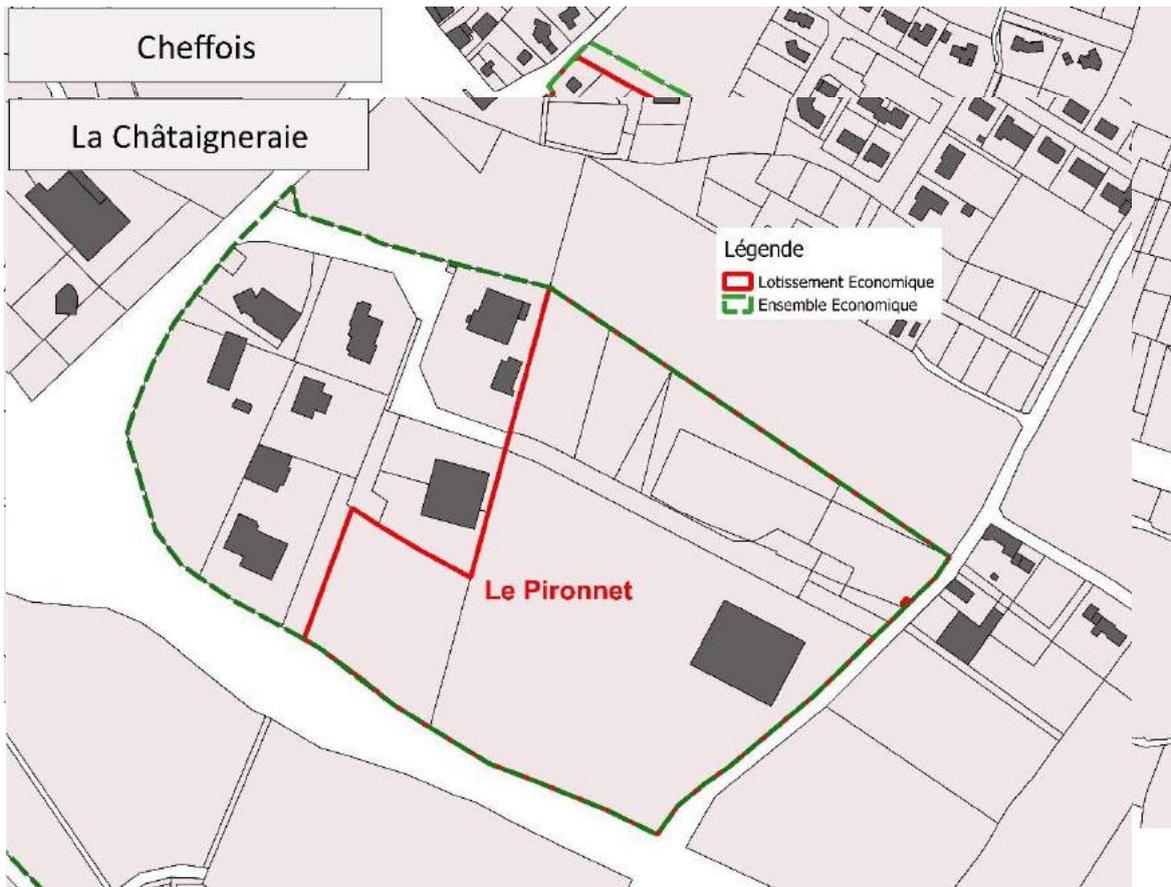
Plan N°2 : BAZOGES-EN-PAREDS



Plan N°3 : BREUIL-BARRET

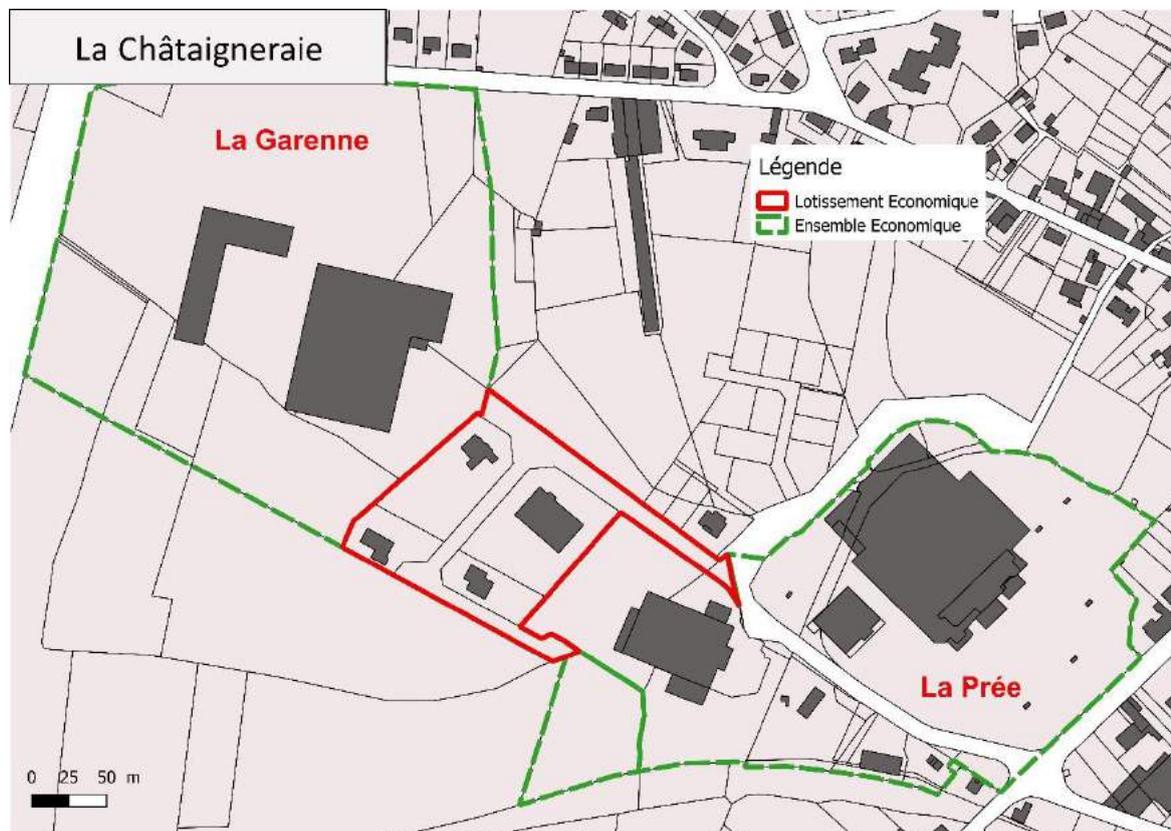


Plan N° 4 : CHEFFOIS

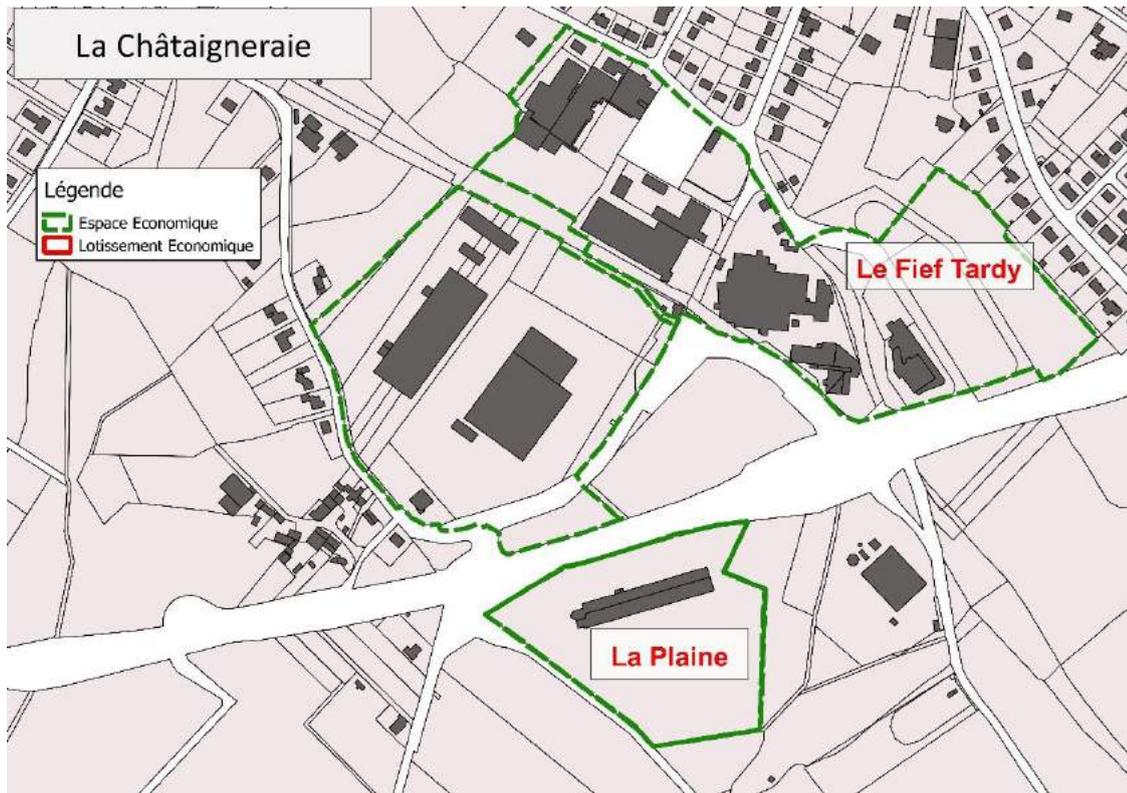


Plan N° 5 : LA CHATAIGNERAIE (Le Pironnet)

Plan N° 5 bis (La Garenne - La Prée)



Plan N°5 ter (Fief Tardy - La Plaine)



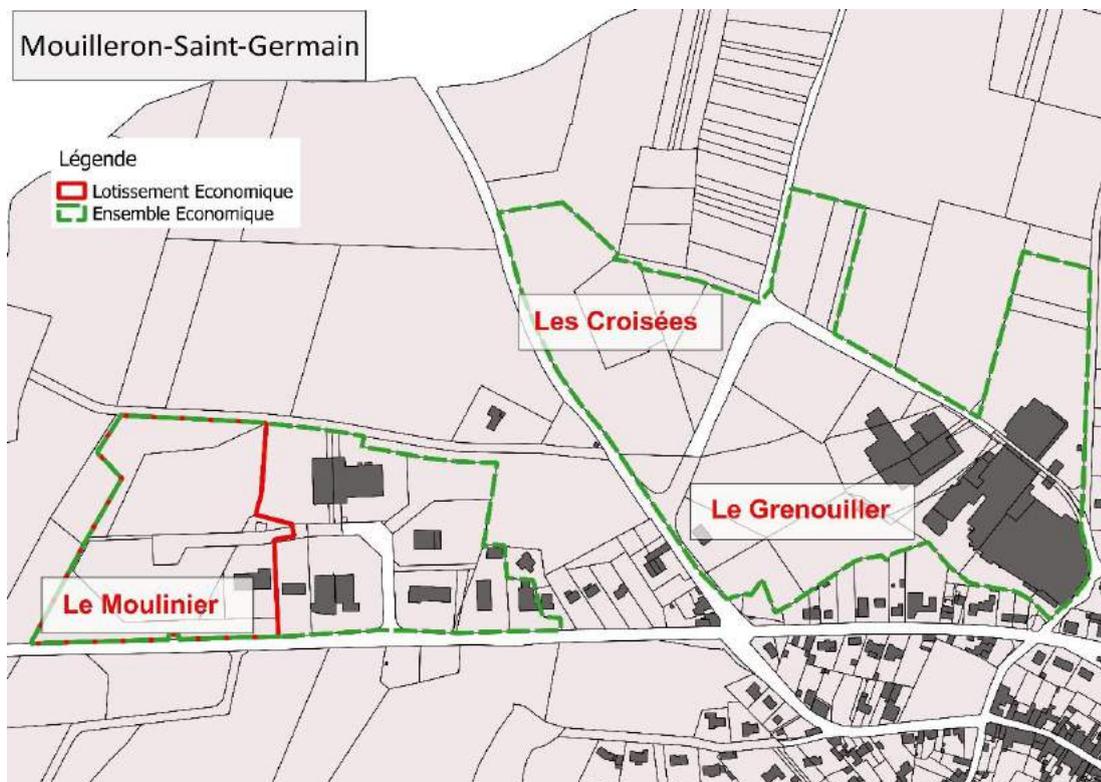
Plan N°6: LATARDIERE



Plan N° 7 : MENOMBLET

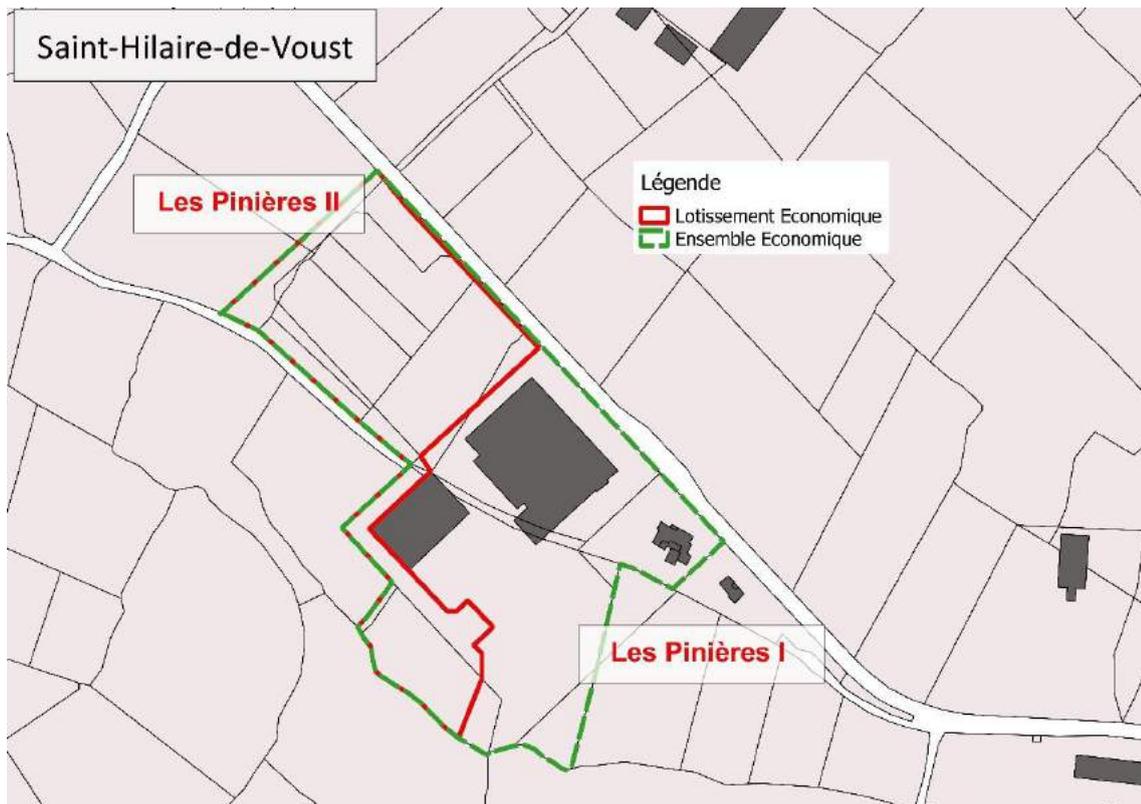


Plan N° 8 : MOUILLERON SAINT GERMAIN

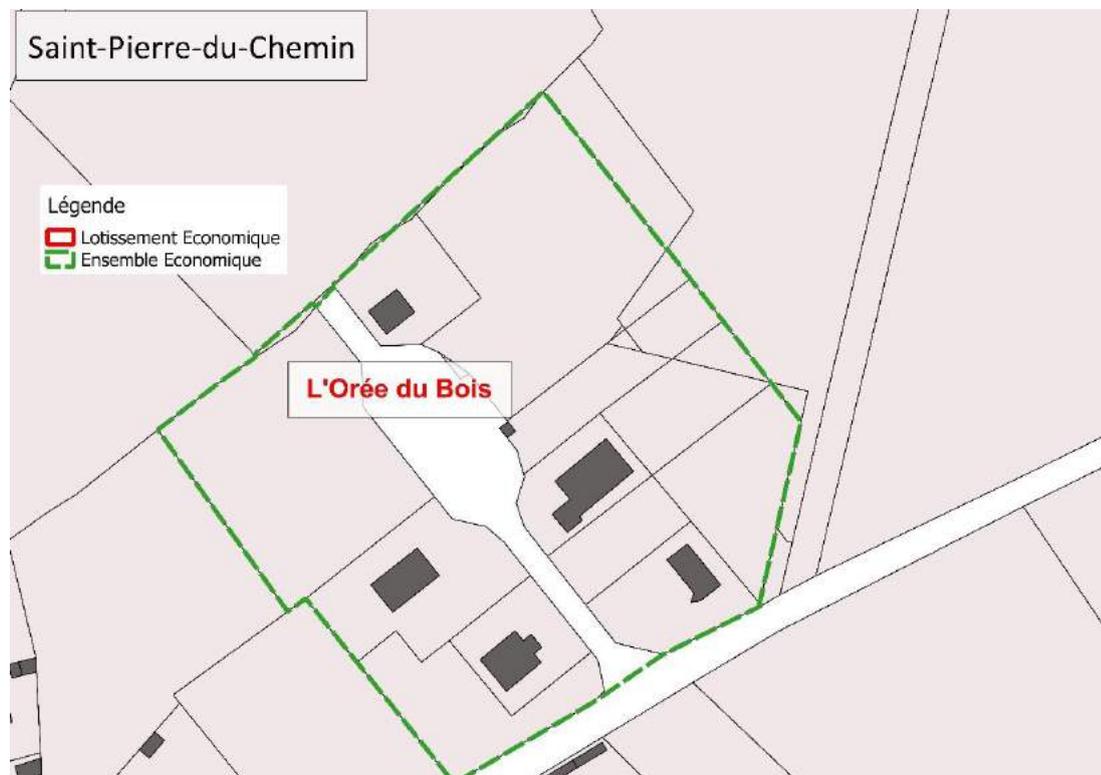


Par délibération du Conseil communautaire n° C143/2018 en date du 12.09.2018, la ZAE La Potence située à Mouilleron-Saint-Germain a été renommée Zone intercommunale « Les Croisées ».

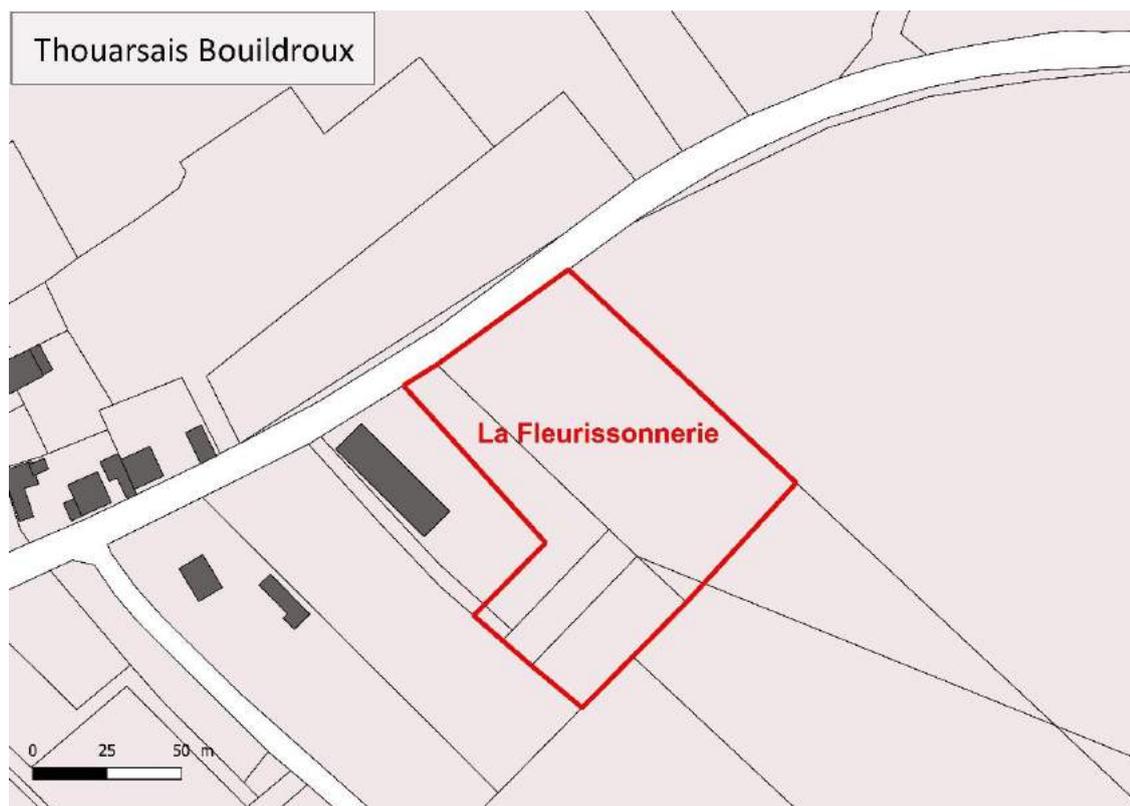
Plan N° 9 : SAINT HILAIRE-DE-VOUST



Plan N° 10 : SAINT PIERRE-DU-CHEMIN



Plan N° 11 : THOUARSAIS-BOUILDROUX (à venir)



➤ Aménagements récents

- **Zone des Pinières 2 à Saint-Hilaire-de-Voust**

Pour assurer le développement économique du secteur Est, et conforter une activité déjà implantée avec plus de 250 salariés (Etablissements BOUY à Saint-Hilaire-de-Voust), la Communauté de communes a décidé, par délibération n° C036 du Conseil communautaire en date du 10 février 2016, d'implanter une nouvelle zone d'activités économiques d'intérêt communautaire dénommée « Les Pinières 2 ».

Ce projet, présenté dans son principe devant le Conseil communautaire du 10 décembre 2014, répondait en effet à un double objectif :

- ✓ consolider l'émergence, sur ce site, d'un pôle industriel axé sur : l'aéronautique, l'éolien, l'hydrolien, etc...

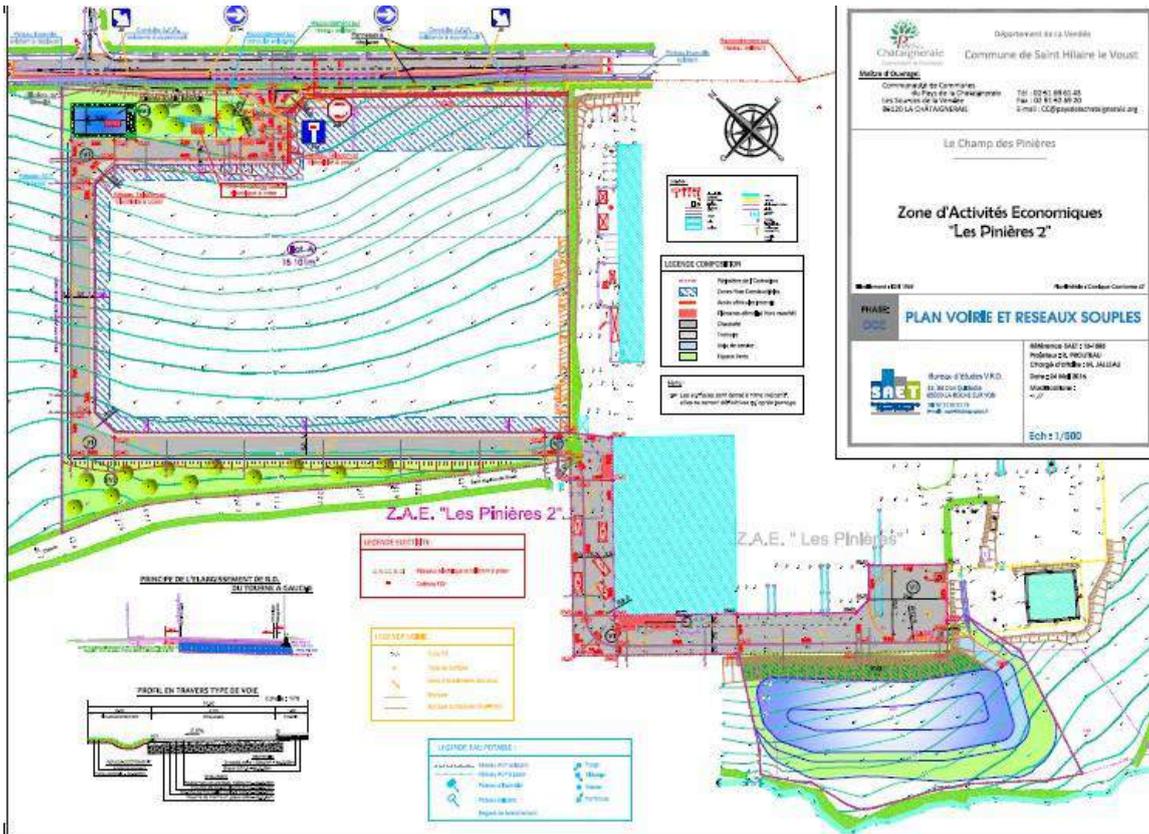
En effet, cinq sociétés étaient présentes sur ce site (plus de 250 emplois) :

Ets JC BOUY	Sous-traitance en mécanique de précision et intégration mécanique
EOLYS RESSOURCES ENERGIES	Concepteur fabricant petites éoliennes et bureau études éolien hydrolien
CLOCKWISE PARTNERS	Prospection export
AUSARE	Société de services
JAQUIN et BOAZ	Société de services spécialisée pour l'éolien

- ✓ développer des activités complémentaires sur le site, grâce aux partenariats que les sociétés en place pourraient développer, en proposant à ces nouveaux acteurs de nouvelles surfaces viabilisées : développement en conception et production de produits propres aux activités (en mécanique de précision, aéronautique, énergie, etc...).

Un projet d'extension de la zone, incluant la réalisation d'un tourne-à-gauche sur voirie départementale, a été lancé en 2016 en mutualisant ces deux besoins :

○ **Plan projet :**



○ Description, coût et origines foncières de la zone :

Objet	ZAE « les Pinières 2 »			
	Partie nécessaire à la viabilisation de l'îlot A		Partie nécessaire au projet de la société BOUY-AUSARE	
	Estimatif HT	Observations	Estimatif HT	Observations
Etudes				
Géomètre	36 000 €		20 300 €	
AMO				
Maîtrise d'œuvre				
Loi sur l'eau				
Etudes sols et zones humides				
Travaux(et foncier inclus*)				
Voirie et réseaux durs	340 000 €	Incluant tourne à gauches sur RD, voirie, et réseau EP entre la SAE et le bassin, pour la desserte de l'îlot A	155 000 €	Voirie et abords réalisée pour la desserte de la société BOUY
Réseaux souples	55 000 €	AEP, électricité, télécom	-	-
Citerne souple incendie	30 000 €	Citerne réalisée pour le seul besoin de l'îlot A (180 m3)	-	-
Bassin	-	-	18 500 €	Partie de bassin « incendie » avec membrane 720m3 pour la desserte de la société BOUY
	10 000 €	Partie de bassin « confinement ICPE » 380 m3 pour la desserte de l'îlot A	26 000 €	Partie de bassin « confinement ICPE » 1020m3 pour la desserte de la société BOUY
	18 400 €	Partie de bassin « orage » 725 m3 pour la desserte de l'îlot A	25 400 €	Partie de bassin « orage » 1 000 m3 pour la desserte de la société BOUY
Divers				
Frais	10 600 €		4 800 €	
TOTAL HT	500 000 €		250 000 €	
	750 000 €			
Taux de participation	66 %		33 %	

* résultant de l'échange tripartite suivant, ayant rendu la Communauté de communes propriétaire d'un ensemble foncier de 48 937 m² appartenant aux consorts BAUDOUIIN:

- les consorts BAUDOUIIN, apportant les terrains utiles à la zone de Saint-Hilaire-de-Voust (48 937 m²) ;
- le GFA LA LEVRAUDIERE (Antigny) représenté par M. Olivier GUERIN, apportant aux consorts BAUDOUIIN des terrains

- d'exploitation situés à Saint-Hilaire-de-Voust (40 985 m²) pour compenser ceux qui sont destinés à la zone ;
- la Communauté de communes, apportant des terrains récemment acquis à Cezais (39 624 m²) pour compenser ceux perdus par le GFA LA LEVRAUDIÈRE.

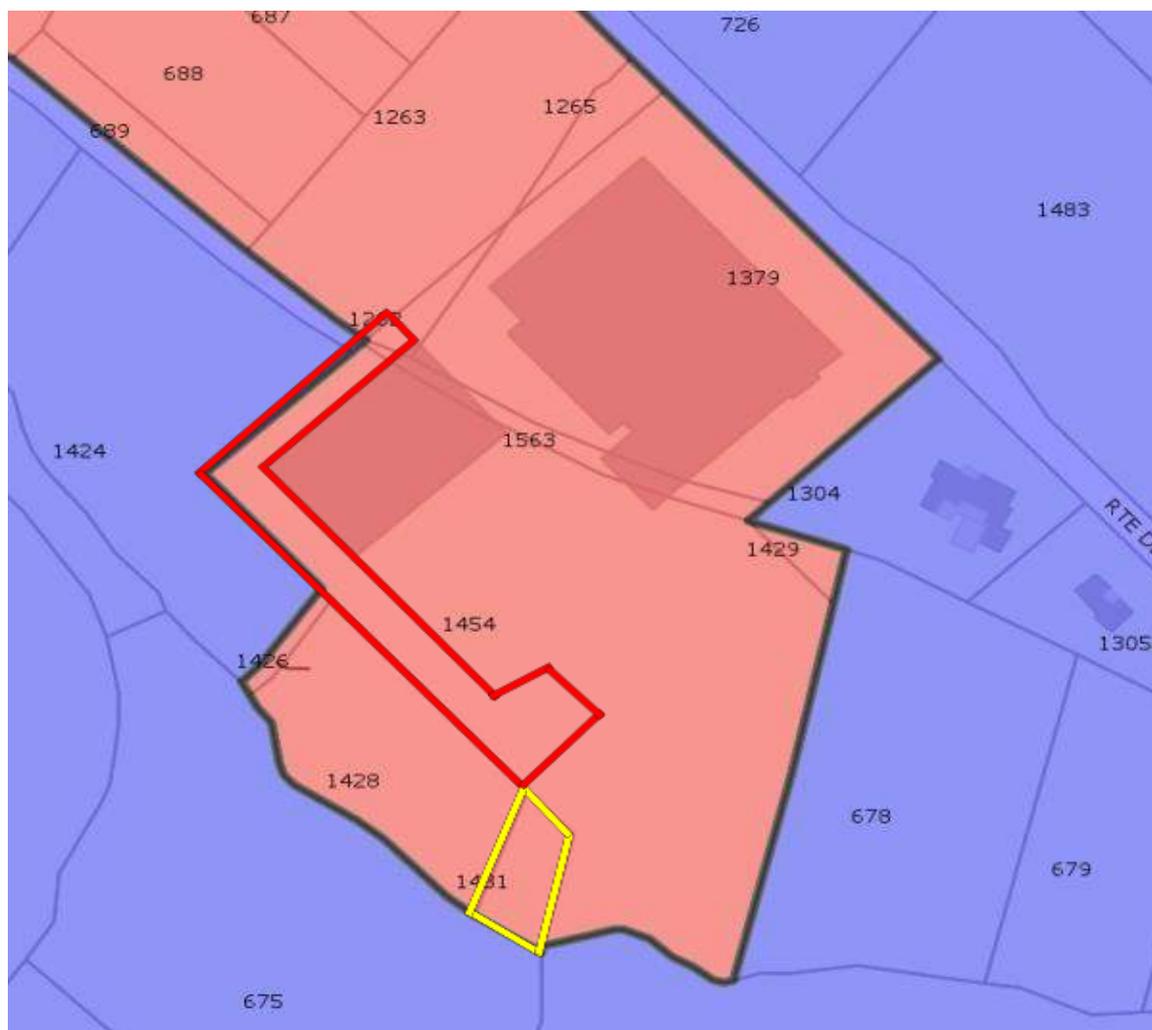
	Cf. plans joints en annexes	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie		Consorts BAUDOUIN (St Hilaire-de-Voust)		GFA La Levraudière (Antigny)	
		Parcelles	Surfaces et valeur vénale nette	Parcelles	Surfaces et valeur vénale nette	Parcelles	Surfaces et valeur vénale nette
CO-ECHANGISTES	Masse de biens apportés ①	41 ZM 59 (Cezais)	39 624 m ² 11 888 €	229 A 686 229 A 687 229 A 688 229 A 689 229 A 690 229 A 691 229 A 1263 229 A 1265 229 A 1426 229 A 1428 229 A 1431 (St HDV)	48 937 m ² 63 121 €	229 A 665 229 A 664 229 A 281 229 A 274 229 A 1118 229 A 1119 (St HDV)	40 985 m ² 12 296 €
	Masse de biens attribués ②	229 A 686 229 A 687 229 A 688 229 A 689 229 A 690 229 A 691 229 A 1263 229 A 1265 229 A 1426 229 A 1428 229 A 1431 (St HDV)	48 937 m ² 63 121 €	229 A 665 229 A 664 229 A 281 229 A 274 229 A 1118 229 A 1119 (St HDV)	40 985 m ² 12 296 €	41 ZM 59 (Cezais)	39 624 m ² 11 888 €
Soulte à percevoir (+) ou à verser (-)	① - ②	- 51 233 €		+ 50 825 €		+ 408 €	
Indemnités liées à l'exploitation	EXPLOITANTS des biens apportés	(bien libre)		(bien libre)		EARL Le Portail - Antigny (M. Olivier GUERIN)	
	Indemnités d'éviction** et de drainage	(bien libre)		(bien libre)		8 087 €	

** Barème forfaitaire d'éviction polyculture élevage selon marge brute d'éviction, applicable du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

○ **Participations publiques et privées**

- La société BOUY a conclu avec la Communauté de communes une « convention de partenariat pour la réalisation d'équipements communs » actant sa participation aux voiries et bassin à hauteur de 250 000 € HT ;
- Elle a également consenti à un échange foncier sans soulte avec la Communauté de communes, approuvé par délibération B126/2016 du Bureau communautaire du 14 décembre 2016, pour permettre la réalisation du projet :

Parcelle cadastrée	Surface prévisionnelle	Zonage (carte communale)	Propriétaire cédant	Occupation actuelle	Cessionnaire
	2 977 m ²	Economique	Société BOUY-AUSARE	Bien libre	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
N° 229 A 1431	842 m ²		Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie		Société BOUY-AUSARE



Une aide régionale (dispositif de transition 2016 après la fin du Nouveau Contrat Régional) de 107 310 € a été allouée à la Communauté de communes ;

Une aide LEADER de 60 000 € a également été mobilisée ;

L'îlot A, d'une surface de 15 101 m², a été intégralement réservé par une entreprise au prix de 250 000 € HT (réalisation de la vente prévue en 2017), revu en définitive à 225 000 € HT par la délibération du Conseil communautaire n° C106/2018 en date du 13 juin 2018, au profit de la SCIMéga Invest ou de toute entité (crédit-bailleur) qui lui serait substitué.

○ **Déroulement des études et travaux :**

- Le permis d'aménager (modificatif) a été obtenu le 29 juillet 2016 ;
- L'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été délivrée le 12 mai 2016 ;
- Les travaux ont débuté en septembre 2016 : ils ont été achevés (hors finitions) le 29 novembre 2016 et ont été terminés en mars 2019 (réception en date du 22 mai 2019).

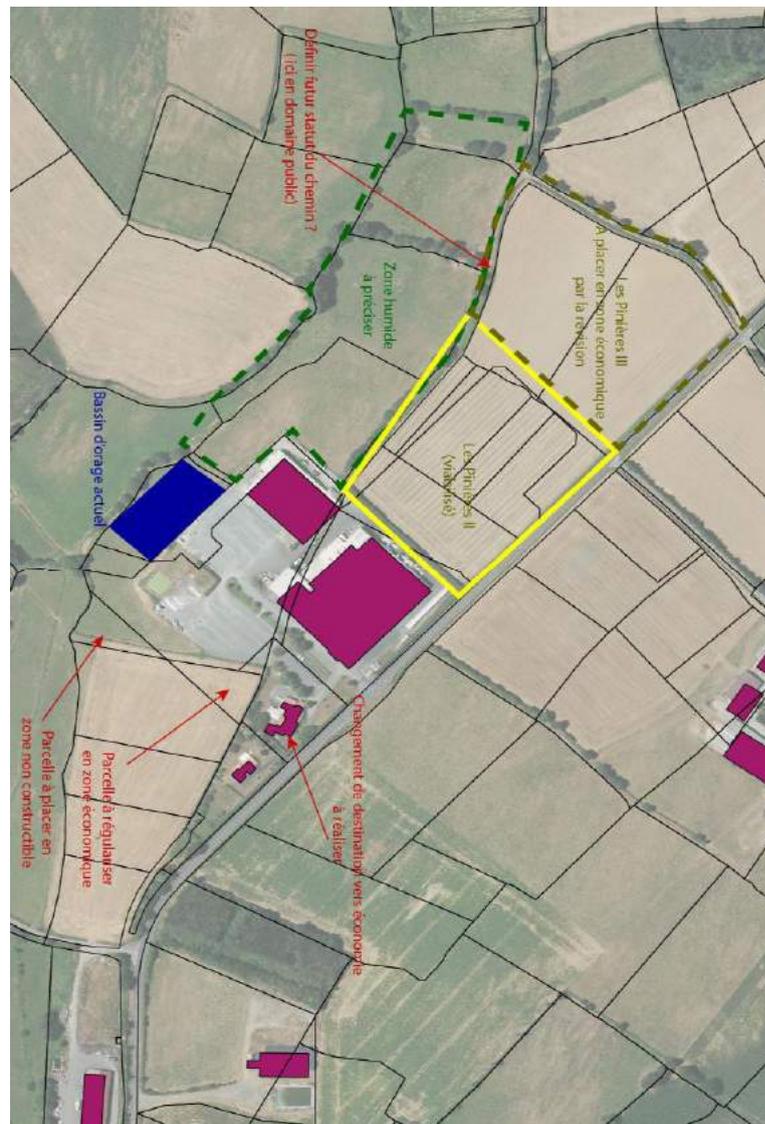
Dépenses HT		Recettes	
Foncier	41 035,09	LEADER	60 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	54 345,50	Région : dispositif transitoire 2016	107 310
Réseaux souples (eau potable)	532,00	Convention de partenariat	250 000
Travaux voirie	523 460,75	Cession foncière	225 000
Divers	9 692,89		
TOTAL	588 031,14	TOTAL	642 310

Soit un excédent de 54 278,86 € à ce jour (août 2018).

L'entreprise We Are Aerospace a procédé à la construction de son bâtiment en 2018 sur les Pinières II :



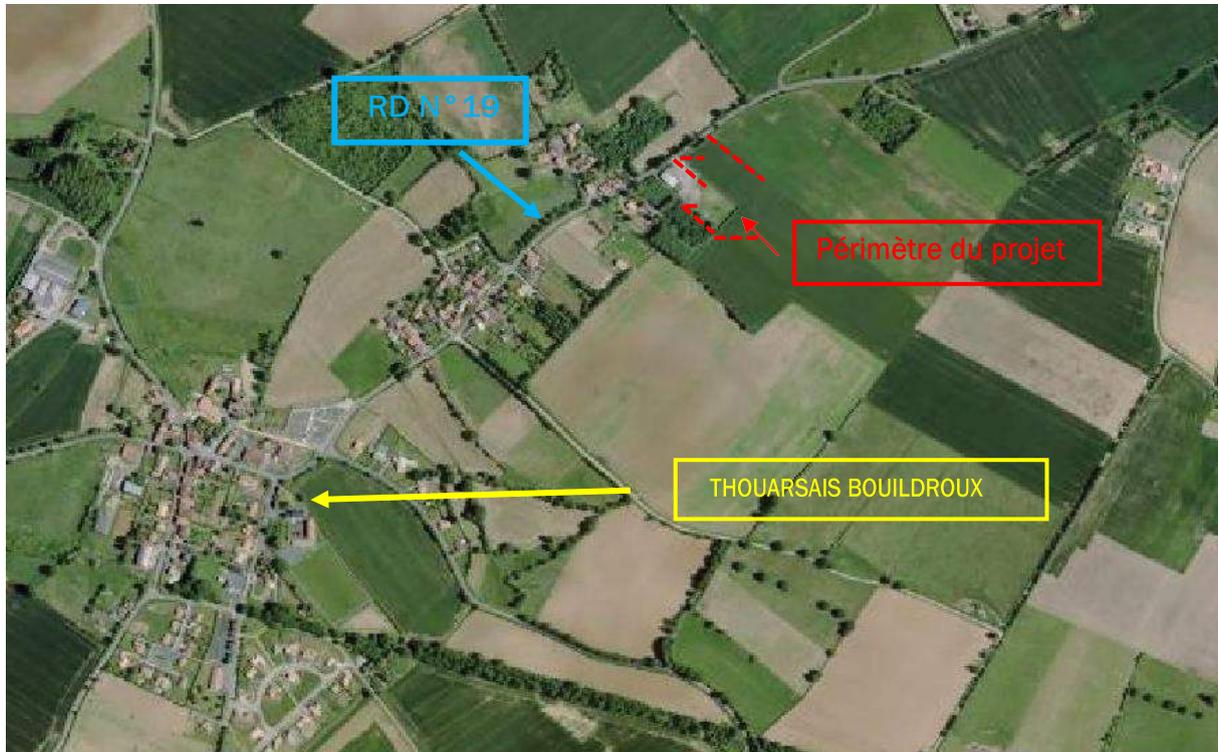
Par ailleurs, la carte communale a été révisée pour permettre l'aménagement des 2 ha restant sous propriété de la Communauté de communes (les Pinières III) :



- **Zone de la Fleurissonnerie à Thouarsais-Bouildroux**

- **Contexte :**

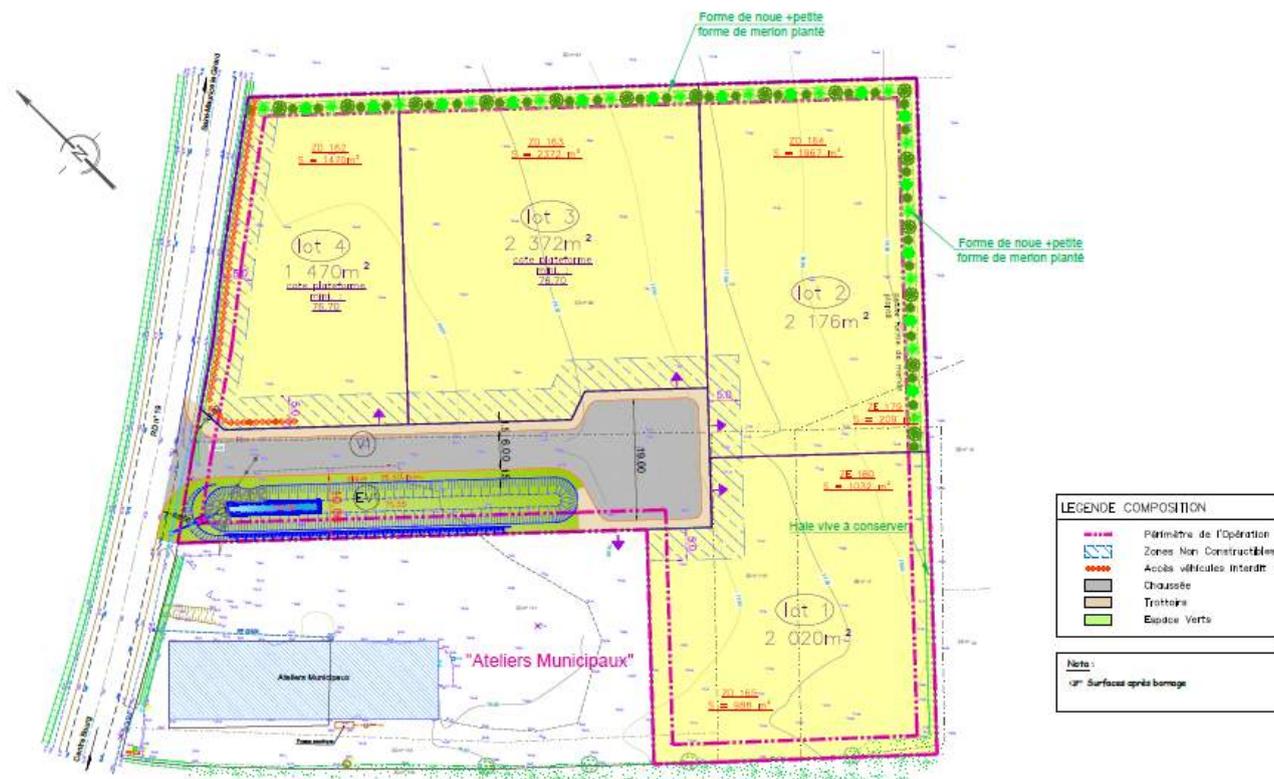
Pour répondre aux besoins d'implantation de certains artisans, la Communauté de communes a décidé de créer une nouvelle zone économique sur la commune de Thouarsais-Bouildroux au lieu-dit LA FLEURISSONNERIE, par la délibération C059/2017 en date du 05/04/2017.



Le projet de lotissement, d'une surface totale de 7817m² a été confié le 25/08/2017 au cabinet IGESOL pour la réalisation de l'étude hydraulique et le 13/10/2017 au cabinet SAET pour la maîtrise d'œuvre en mission complète.

Un permis d'aménager a été obtenu le 12/09/2017.

Au stade AVP ont été prévus des espaces communs (un bassin d'une capacité d'environ 135m³ et des VRD incluant l'assainissement collectif) ainsi que quatre parcelles cessibles.

○ **Plan projet (issu du PA modificatif n° 2) :**


Un marché à procédure adaptée a été lancé le 28/08/2017.

 ○ **Plan de financement :**

Nature	Intervenant	Montant HT
Etude hydraulique	IGESOL	1 615.00 €
Maîtrise d'œuvre	SAET	3 700.00 €
Travaux voirie, réseaux durs, bassin, espaces verts (dont haie et noue en fond de parcelle)	COLAS	88 981.40 €
Réseaux eau potable	Vendée Eau	4 453.77 €
Réseaux électrique et télécom	SyDEV	22 998.00 €
Eclairage public		
Clôture attenante à l'atelier municipal, hors portail	COLAS	3 481.50 €
TOTAL		125 229.67 €

Les travaux ont été réalisés (hors finition). La finition sera engagée après la construction des lots cédés.

- **Zone des Plantes à Antigny**

La commune d'Antigny a fait en mars 2016 une demande de permis d'aménager afin de réaliser la zone des Plantes.

Cette zone est composée de 3 îlots :

- Ilot 1 : 3 622 m²
- Ilot 2 : 3 821 m²
- Ilot 3 : 1 506 m²

Elle a réalisée en partie les travaux (excepté la finition de voirie) et a vendu 2 îlots sur les 3. Conformément aux articles 64 et 66 de la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » est devenue obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. La compétence n'est plus subordonnée à la déclaration d'intérêt communautaire, les communes membres se trouvent ainsi complètement dessaisies en la matière.

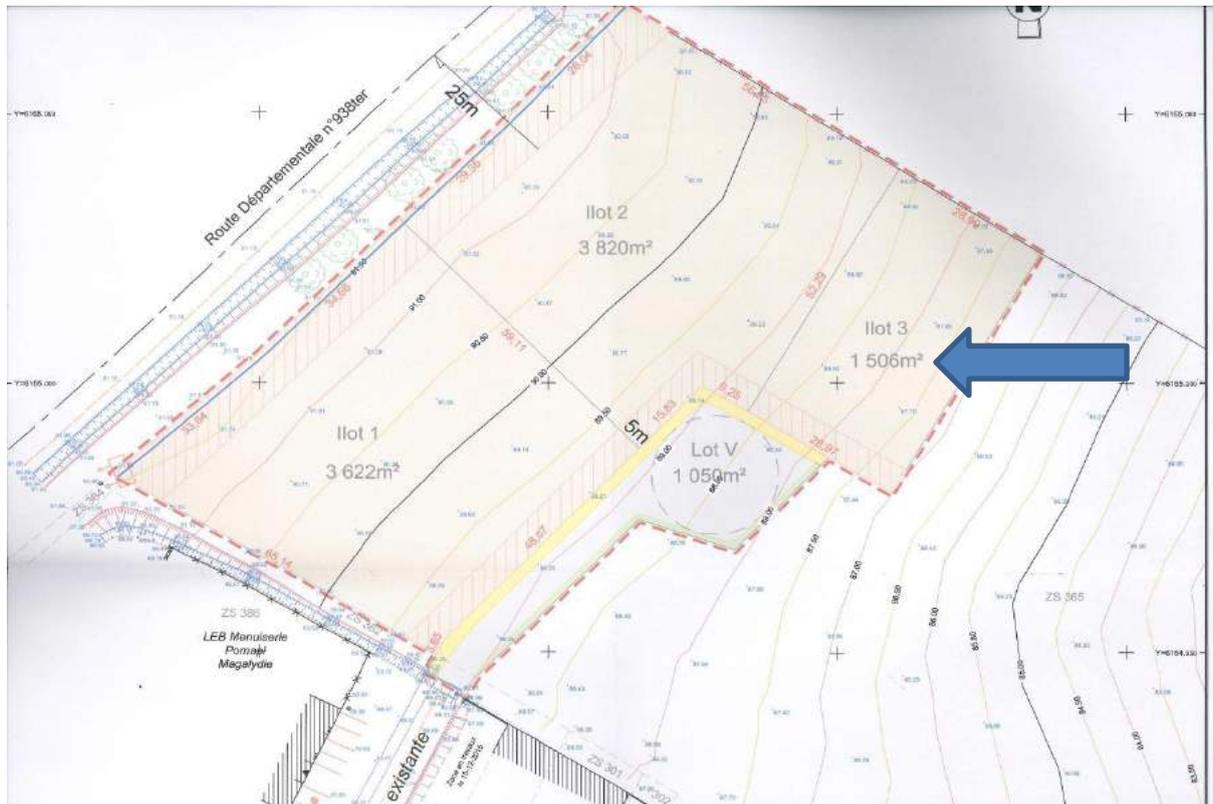
Il en résulte que toutes les zones d'activités sont transférées à l'EPCI.

En effet, l'article L 5211-17 du CGCT alinéas 6, 7 et 8 prévoit que « lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence, et que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences. L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution ».

- **Contexte :**

Du fait de l'entrée en vigueur de la Loi Nôtre, le transfert de la Zone des Plantes, sommairement aménagée par la Commune d'Antigny en 2016, a été opérée au profit de la Communauté de communes par acte du 27 novembre 2017, moyennant sa prise en charge des travaux de finition de voirie à hauteur de 15 692,52 € HT, et la cession gratuite à son profit de l'îlot 3 de la zone.

- ✓ **Ilôt 3 de la ZAE des Plantes (Antigny) issu des parcelles 5 ZS 362 (partie) et 5 ZS 365 (partie) et voirie (Lot V)**



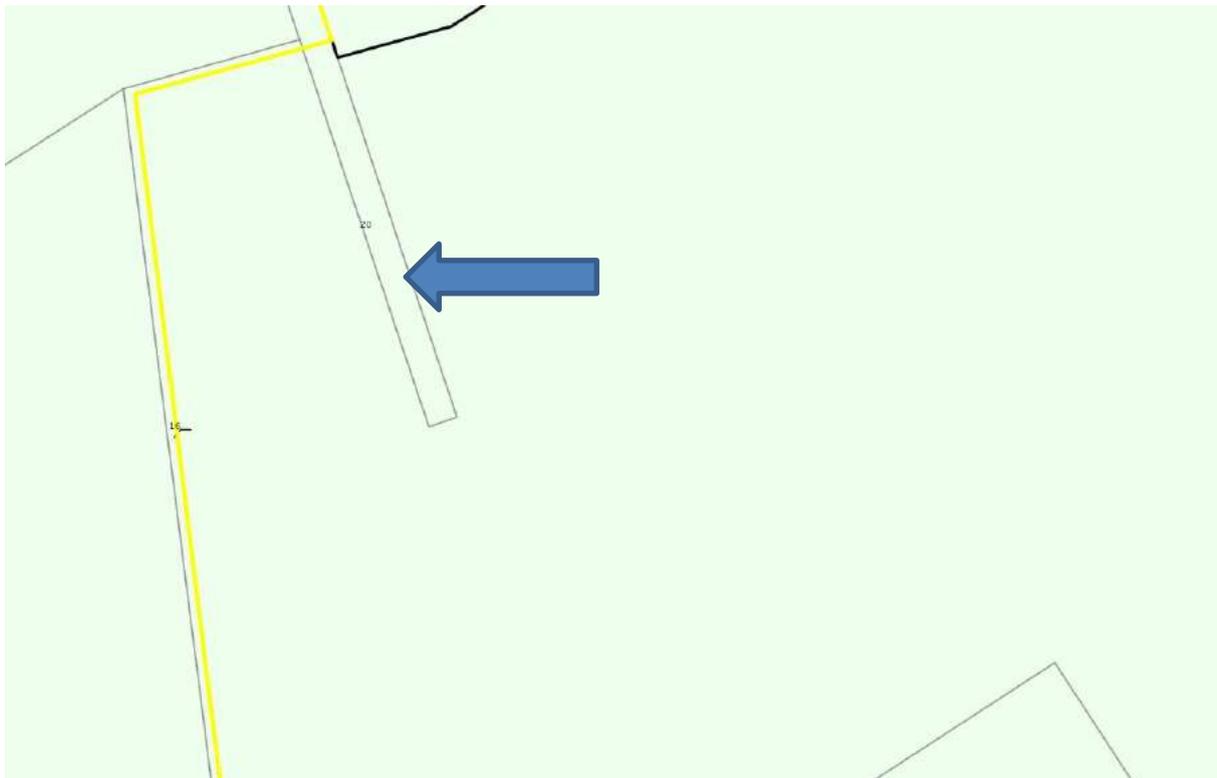
Cette cession (gratuite) a également concerné deux petites parcelles situées à La Levraudière, à vocation économique du fait de leur zonage au PLU, propriété de la Commune : parcelle 5 ZL 237 et parcelle 5 ZK 20.

ZAE (Antigny)	Parcelles	Zonage (PLU)	Surface	Occupation	Contraintes et servitudes
Les Plantes	Ilôt 3	Ue	1 506 m ²	Libre	Cf. règlement du lotissement
	Voirie	Ue	1 050 m ²	Libre	
La Levraudière 1	5 ZL 237	Ue	328 m ²	Libre	(néant)
La Levraudière 2 (extension)	5 ZK 20	1AUe	1 040 m ²	Libre	Servitude de passage de réseau électrique aérien
TOTAL			3 924 m²		

✓ Parcelle 5 ZL 237 à La Levraudière 1



✓ Parcelle 5 ZK 20 à La Levraudière 2 (extension)



Les communes membres ont approuvé à l'unanimité les modalités de ce transfert dans les conditions prévues par l'article L 5211-17 du CGCT, exigeant les délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux se prononçant favorablement aux 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale ou l'inverse – dont l'accord de la commune la plus peuplée si elle représente au moins le quart de la population totale.

- **Viabilisation :**
 - Eau : alimentation en eau potable, défense incendie, évacuation eaux usées (assainissement collectif) et pluviales,
 - Electricité – télécommunications / Eclairage public (3 candélabres)

Soit un excédent de 54 278,86 € à ce jour (août 2018).

- **Zone des Vignes – extension à Cheffois**

- **Contexte :**

La Commune de Cheffois a décidé de procéder en 2017 à l'aménagement de l'extension du lotissement d'habitation du Clos des Hautes Mouchardières, en mutualisant certains équipements (voirie et ses accessoires, bassin...) avec la zone d'activités économiques des Vignes à Cheffois, contiguë, dont la Communauté de communes souhaite engager l'extension dans le même temps.

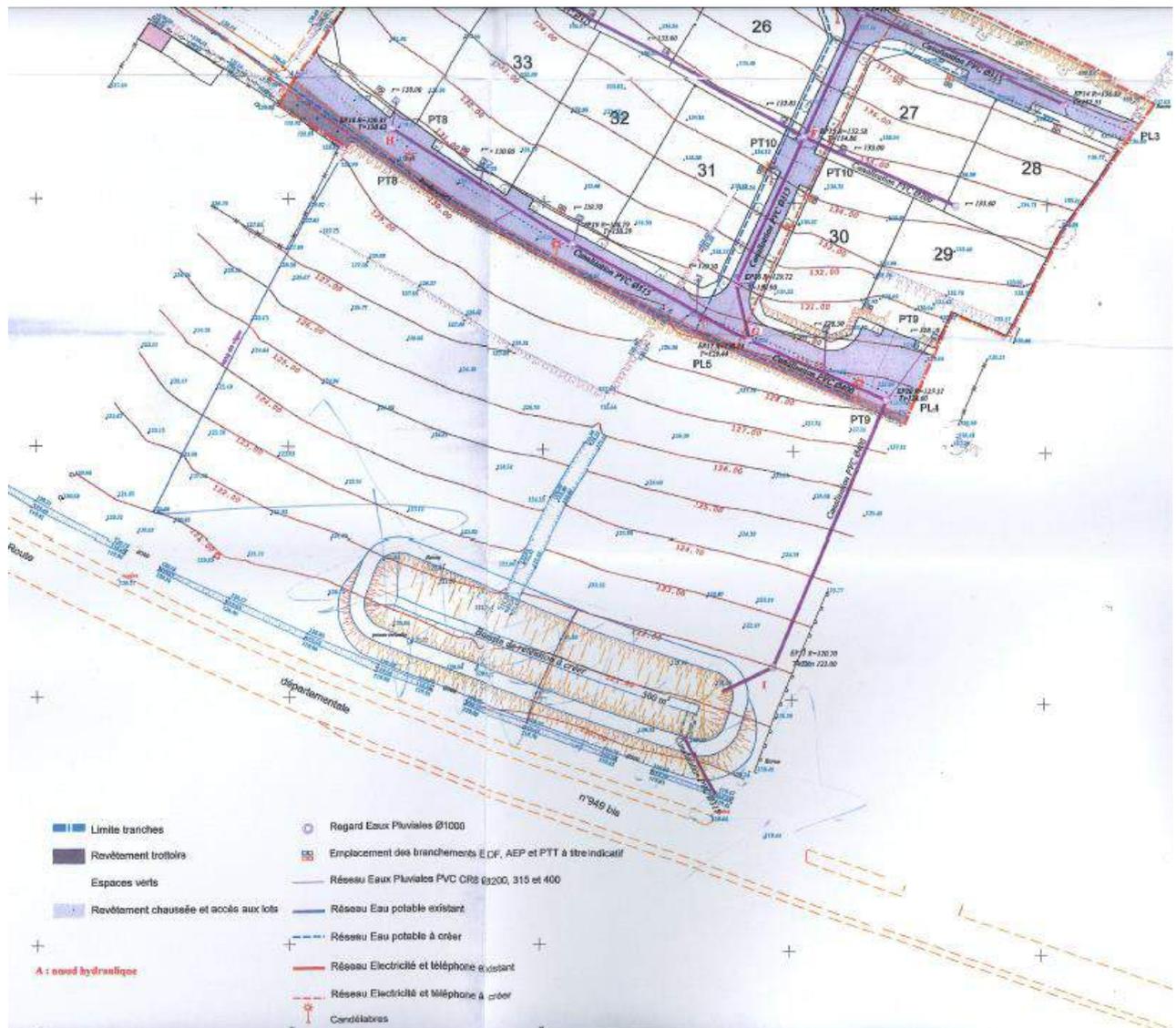
Dans le but de conduire cette opération avec cohérence, économie de moyens et rapidité, une délégation de maîtrise d'ouvrage (relevés topo, études, travaux et réseaux – hors procédures nécessaires à la délivrance des autorisations requises en matière de droit des sols (permis d'aménager) et de la Loi sur l'eau), a été confiée à la Commune par convention du 2 février 2017 (délibération n° C008/2017 du 25 janvier 2017).

En effet, l'emprise de la voirie de desserte de ces deux projets est située en zone 1AUh du PLU, et cette emprise est actuellement propriété de la Commune.

- **Echange foncier (à titre gratuit) :**



○ **Plan projet (palette non réalisée) :**



○ **Interventions réalisées en 2019-2020 sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune**

La Communauté de communes s'est acquitté en fin d'opération de 50 % du reste à charge réel des études, travaux et frais supportés par la Commune pour les besoins communs de la ZAE et du lotissement d'habitation, déduction faite de toute récupération de TVA et de FCTVA.

En tant que telle, la mission de maître d'ouvrage délégué assurée par la Commune n'a pas donné lieu à indemnisation.

Prestations réalisées :

Objets (communs seulement)	Montant global HT avant répartition	Montant CCPLC
Travaux voirie / bassin / EP tranche ferme	47 957,60 €	23 978,80 €
Travaux voirie tranche optionnelle	12 562,00 €	6 281,00 €
Etudes, maîtrise d'œuvre 4,9 %, levé et plan topogr.	2 965,46 €	1 482,73 €
Transformateur électrique (SyDEV) : <i>besoin unique ZAE</i>	8 279,00 €	8 279,00 €
Eclairages (3 candélabres)	8 401,66 €	4 200,83 €

Télécommunication*	3 194,86 €	1 597,43 €
Réseau eau potable 105 ml : alimentation, protection incendie (études et travaux)*	3 702,50 €	1 851,25 €
Réseau assainissement collectif	Sans objet	
TOTAL	87 063,08 €	47 671,04 €

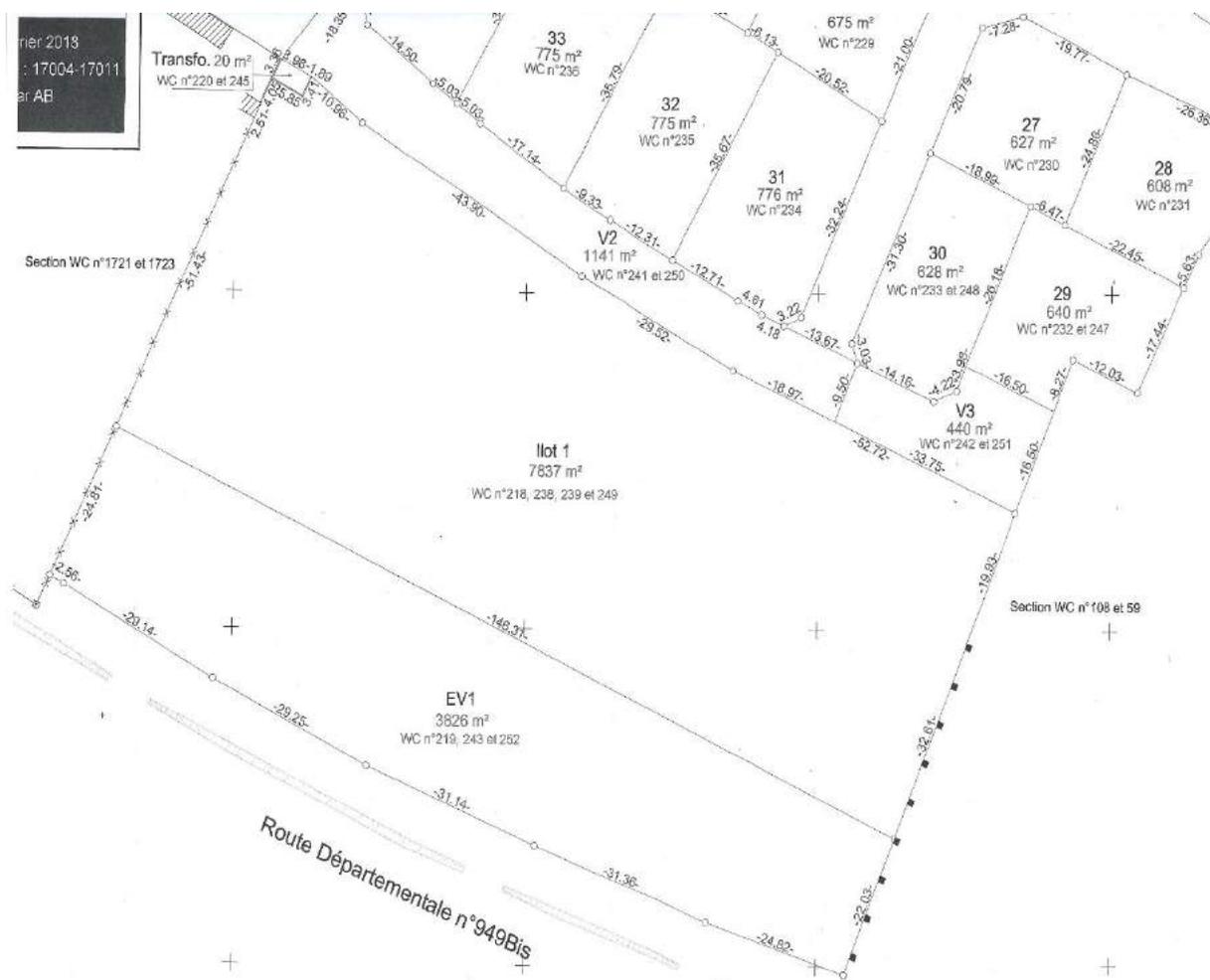
*En réseau principal seulement.

Le versement de ce montant a été approuvé par la délibération du Conseil communautaire n° C079/2019 du 10 avril 2019 (avenant à la convention).

- Interventions restant à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de la CC

CCPLC seulement	Montant
Voirie : bordures côté ZAE et finition 3 cm	
Electricité BT (études et travaux de réseau et branchements)	Environ 6 600 €
Télécommunication ?	

- Surface cessible : 7 837 m²



- **Zone des Croisées – à Mouilleron-Saint-Germain**

- **Contexte :**

Par sa délibération n°C058/2017, en date du 5 avril 2017, le Conseil communautaire a décidé de s'engager dans la réalisation de la zone économique d'intérêt communautaire au lieu dit « La Potence », à Mouilleron-Saint-Germain (ensemble foncier zoné en 1AUe), et de créer à cet effet un budget annexe.

Lors de sa réunion du 18 avril 2018, le Conseil municipal de la Commune de Mouilleron-Saint-Germain a décidé d'attribuer le nom : « Zone des Croisées » pour la zone artisanale située au lieu-dit « La Potence » (à coté du terrain des déchets verts) sur la Commune de Mouilleron-Saint-Germain.

- **Acquisitions foncières :**

La Communauté de communes a pu acquérir auprès de M. JAGUENEAU, le 12 mai 2017, par l'exercice du DPU, la parcelle ZB 128 (surface : 20 153 m²), au prix de : 5 268 € (0,26 € / m²) hors frais de notaire ;

Une négociation amiable a pu aboutir positivement avec M. et Mme Jean DUCEPT, pour l'acquisition de la parcelle ZB 194 (surface : 6 034 m²) par la Communauté de communes, entérinée par la délibération du Bureau communautaire n° B050/2018, en date du 25 juillet 2018 :

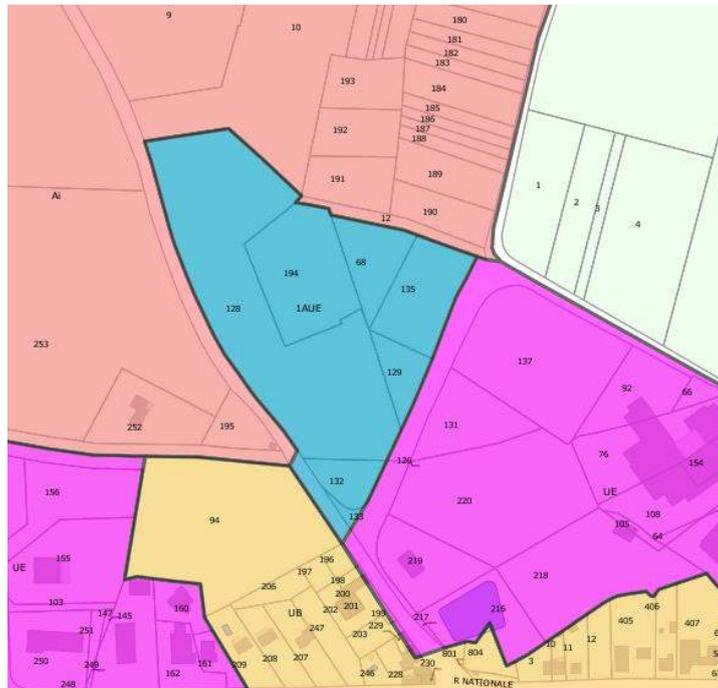
N° PARCELLE	SURFACE	ZONE PLU	PROPRIETAIRE	OCCUPANT	PRIX (net acquéreur)
154 ZB 194	6 034 m ²	1 AUe	M. Jean DUCEPT 296 route du puy charpenteau 85000 LA ROCHE SUR YON	NEANT	15 085 €

La commune, déjà propriétaire des parcelles ZB 68 – ZB 129 et ZB 135 d'une surface totale de 8 230 m², est devenue propriétaire des parcelles ZB 133 et ZB 132 (1 470 m²) auprès de l'entreprise FLEURY MICHON. Elle pourra ensuite proposer la cession de ces 5 parcelles à la Communauté de communes en 2019 (délibération n°B010/2019 en date du 13.02.2019, signature de l'acte prévue le 19 juin 2019, suite à la proposition d'achat du 31 juillet 2018) :

N° PARCELLE	SURFACE	ZONE PLU	PROPRIETAIRE	OCCUPANT	PRIX (net acquéreur)
ZB 12	1 200 m ²	Ai	Commune de Mouilleron-Saint- Germain	NEANT	1,50 €/m ²
ZB 68	2 740 m ²	1 AUE			
ZB 129	1 500 m ²				
ZB 132	1 470 m ²				
ZB 135	3 990 m ²				
TOTAL : 10 900 m²				TOTAL : 16 350 €	

- **Aménagement :**

Par délibération n° C143/2018 en date du 12 septembre 2018, le Conseil communautaire a décidé d'approuver le lancement de l'ensemble des études nécessaires à l'aménagement de la zone des Croisées, et le dépôt de la demande de permis d'aménager et d'autorisation de la Loi sur l'eau pour cette zone, ainsi que toutes autres autorisations qui seraient nécessaires aux fins de sa viabilisation sur l'emprise d'une surface de 29 853 m², sauf à parfaire, actuellement zonée 1AUe et correspondant aux parcelles décrites ci-dessous (zone bleue) :



N° DE PARCELLES	ZONAGE	SURFACE
ZB 128	1AUe	20 153 m ²
ZB 68		2 740 m ²
ZB 129		1 500 m ²
ZB 135		3 990 m ²
ZB 132		1 470 m ²
TOTAL		29 853 m²

Un marché notifié le 10/01/2019 a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre (dont la Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques, domiciliée 33 Boulevard Don Quichotte - 85000 LA ROCHE SUR YON est le mandataire) pour :

- **TRANCHE FERME** : Réalisation des études préalables à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la future zone d'activité des Croisées et de l'extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Mouilleron Saint Germain
 - Phase 1 : Réalisation de l'étude préalable en vue de l'extension du réseau d'eaux usées
 - Phase 2 : Réalisation de l'étude préalable en vue de la réalisation d'un lotissement d'activité économique
 - Phase 3 : Réalisation d'une étude Loi sur l'eau
- **TRANCHE OPTIONNELLE** : Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension du réseau d'eaux usées.

Les études de faisabilité - esquisses (tranche ferme) sont encore en cours avec des réflexions en cours :

- Sur le dimensionnement du bassin (centennal)
- Sur le maintien des haies
- Sur la collecte du ruissellement de la route de chavagne
- Sur l'étude gaz et l'effacement télécom
- Sur la protection incendie
- Sur le recul de constructibilité (actuellement 25 ml à réduire en PLUI-H)

Esquisse soumise à discussion (avril 2019) :

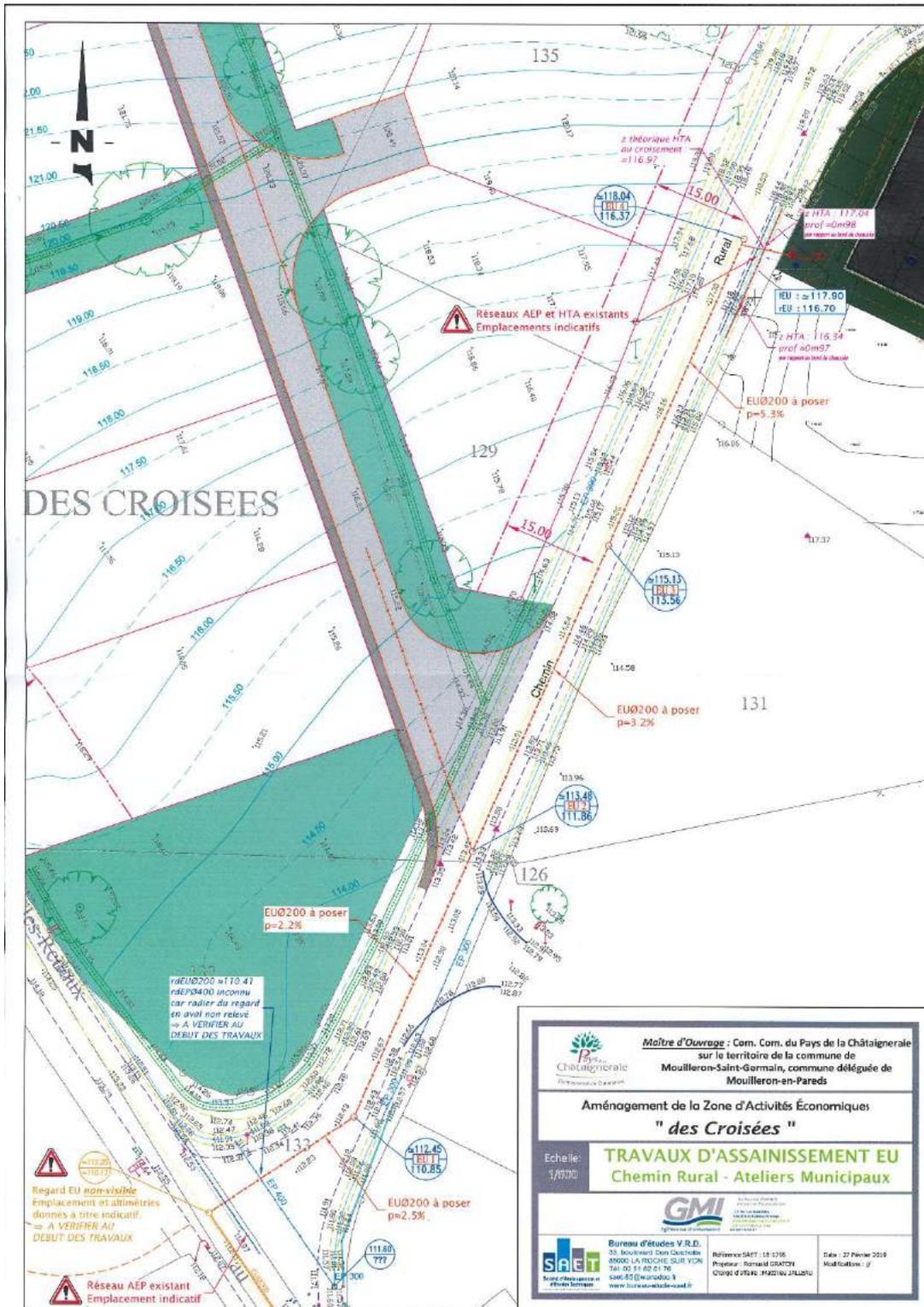


La Communauté de communes, dans ce contexte, s'est vue confiée par la Commune la réalisation des études et travaux relatifs à l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur des croisées, par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la Commune de Mouilleron-Saint-Germain et la Communauté de communes en date du 7.11.2018 (avec indemnisation intégrale de la Communauté de communes par la Commune).

L'extension du réseau EU (tranche optionnelle) sous voie communale est dimensionnée en diam. 200 pour tenir compte de l'ensemble du secteur (ZAE incluse), et sera posée jusqu'à la parcelle d'assiette de l'atelier (selon AVP approuvé par la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2019).

Les travaux seront réalisés par EIFFAGE en juin 2019.

Plan projet du réseau EU sous voie communale :



- Zone de la Levraudière 2

- **Objectifs :**

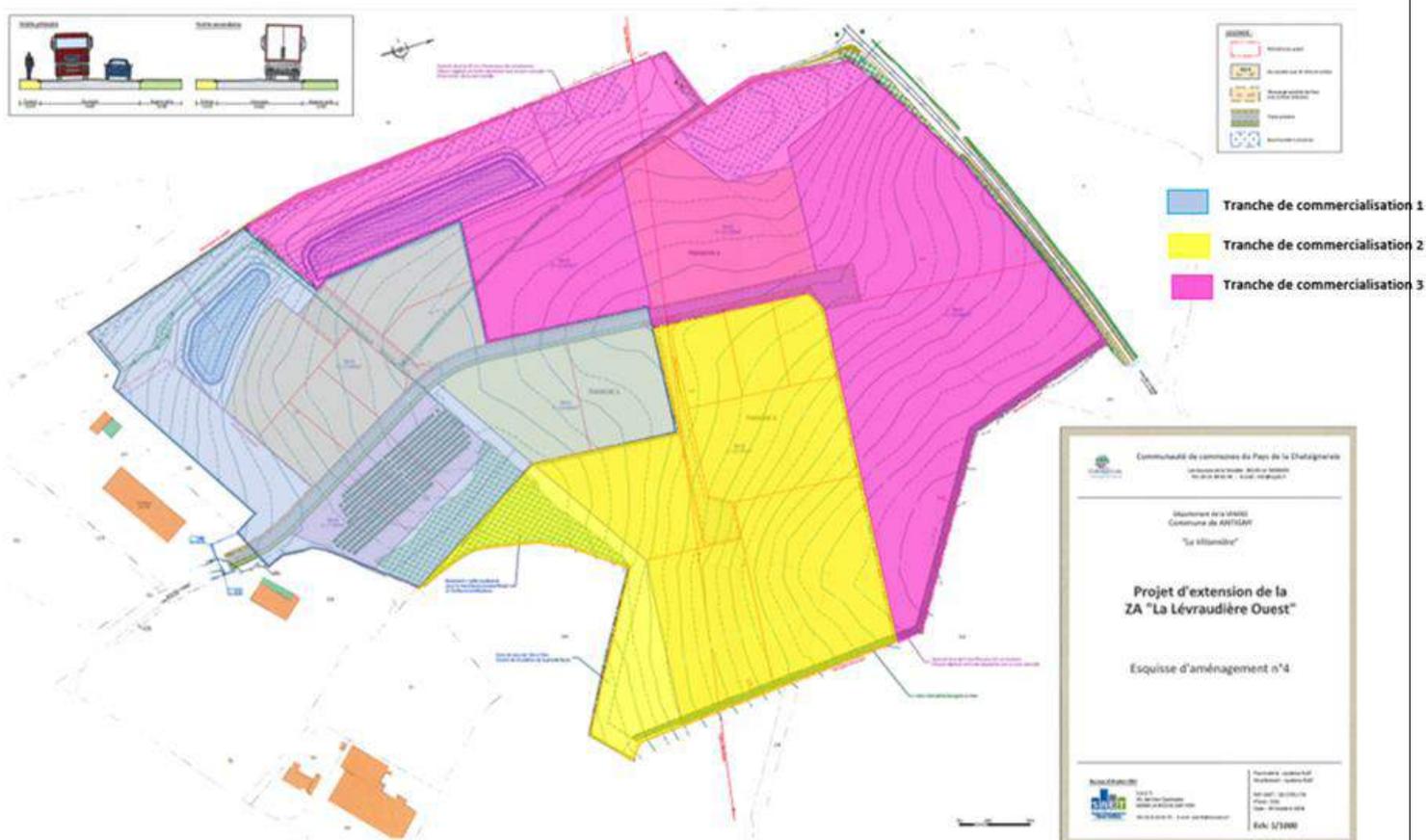
Suite à l'appel d'offres pour le marché de réalisation d'études préalables éventuellement suivies d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la ZAE La Levraudière II, la SAET a été retenue comme mandataire du groupement :

Mandataire du Groupement : Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (SAET) – BET VRD
 Co-traitant 1 : ADUC – Cabinet architectes DPLG
 Co-traitant 2 : LINKS PAYSAGE – Cabinet Paysagiste DPLG
 Co-traitant 3 : GEOUEST – Géomètre et BET Environnement
 Co-traitant 4 : G.M.I – BET Hydraulique
 Co-traitant 5 : AXENERGIE – BET Thermique

Montant global HT : 79 203,40 €
 Les délais de réalisation de l'ensemble des missions s'élevant à 12 mois.

L'étude d'impact est en cours.

Esquisse envisagée :



C) Foncier**➤ Récapitulatif des acquisitions et cessions en zones d'activités économiques**

Délibérations 2018 (suivies d'un acte notarié) :

VENTES par la Communauté de communes : m ²						
Délibération n° C106/2018 du 13.06.2018	ZAE Les Pinières 2 (Saint Hilaire-de-Voust)	Ilôt A (A1592 – A1575 A1578 – A 1581 A1584 – A1594 A1587)	15 101 m ²	265 243,46 €	SCI MEGA INVEST représentée par M. Stéphane FARELLA (ou toute personne physique ou morale : CMCIC LEASE)	Acte signé le 27/07/2018
Délibération n° B063/2018 du 24.10.2018	ZAE La Fleurissonnerie (Thouarsais Bouildroux)	ZD 163	2 372 m ²	19 132,81 €	SCT TITOUZABOU représentée par M. PLANCHOT	Acte signé le 22/05/2019
Délibération n° B064/2018 du 24.10.2018	ZAE La Fleurissonnerie (Thouarsais Bouildroux)	ZD 164 (1 967 m ²) ZE 179 (209 m ²)	2 176 m ²	17 551,86 €	SCI JUILLET DS représentée par M. JUILLET	En cours
Délibération n° B075/2018 du 19.12.2018	ZAE La Levraudière Ouest (Antigny)	ZK 241	5 958 m ²	48 482,70 €	SCI La Levraudière représentée par M. Nicolas SOUCHET	Acte signé le 6/02/2019
ACQUISITIONS par la Communauté de communes : m ²						
Délibération n° B050/2018 du 25.07.2018	ZAE Les Croisées (anciennement La Potence – Mouilleron-Saint-Germain)	ZB 194	6 034 m ²	15 085 €	M. Jean DUCEPT	Acte signé le 5/10/2018
Délibération n° B051/2018 du 25.07.2018	ZAE Les Croisées (Mouilleron-Saint-Germain)	ZB 254 (anciennement ZB 172)	2 470 m ²	Par voie de preemption opérée par la SAFER (pour réserve foncière)		

➔ De plus, dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la ZAE Les Vignes (2^{ème} tranche) à Cheffois, il a été nécessaire de procéder à une régularisation foncière entre la Communauté de communes et la commune. Aussi, par délibération n° B046/2018, en date du 18 juillet 2018, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a approuvé un échange gratuit avec la commune de Cheffois, aux conditions détaillées dans le tableau et le plan suivants :

Echangistes	Cf. plans joints en annexes	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie				Commune de Cheffois					
		Parcelles		Surfaces et valeur vénale nette		Parcelles		Surfaces et valeur vénale nette			
		Anciens n°	Nouveaux n°	Surfaces	Total	Anciens n°	Nouveaux n°	Surfaces	Total		
	Masse de biens apportés ①	217p	247	170 m ²	506 m ²	199p	238	1 414 m ²	1 421 m ²		
			248	6 m ²		842 m ²		239		4 m ²	
			250	28 m ²		199p				245	3 m ²
			251	302 m ²		199p					

Masse de biens attribués		1 421 m ²			506 m ²	
②					185 m ²	



Etat au 31.12.2018 :

Zones / aggro éco (surface totale bâtie et non bâtie : zonée – viabilisée ou non)	Surface viabilisée bâtie et non bâtie, y compris équipements publics	Surface viabilisée appartenant à la CC et restant en vente hors équipements publics	Dont :		Observations
			Surface en cours de vente par la CC (date de transmission au notaire)	Surfaces réservées auprès de la CC sans engagement financier (date de la réservation)	
La Levraudière Est (1), Antigny 252 344 m ²	idem	328 m ²	328 m ² (Printemps 2019)	0 m ²	
La Levraudière Ouest (2), Antigny 267 906 m ²	69 500 m ² viabilisés	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Plantes, Antigny 9 998 m ²	8 948 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	Dont surface de voirie : 1 050 m ²
Les Quatres routes, Bazoges en Pareds 24 981 m ²	idem	4 400 m ²	0 m ²	0 m ²	
La Viollière, Breuil-Barret 46 490 m ²	idem	8 998 m ²	0 m ²	8 998 m ²	La parcelle disponible de 8 998 m ² est intégralement cessible sauf à faire l'objet d'un complément de

					viabilisation
Les Mouchardières, Cheffois 104 000 m ²	idem	Environ 45 000 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Vignes, Cheffois 19 500 m ²	idem	12 476 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Vignes 2, Cheffois 12 600 m ²	idem	7 837 m ²	0 m ²	0 m ²	
La Prée, La Châtaigneraie 64 000 m ²	idem	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
La Garenne, La Châtaigneraie 18 000 m ²	idem	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Le Fief Tardy, La Châtaigneraie 149 000 m ²	idem	2 700 m ²	0 m ²	0 m ²	L'emprise de 2 700 m ² serait plutôt dévolue à du complément de stationnement
Le Pironnet, La Châtaigneraie 213 500 m ²	idem	1 508 m ²	0 m ²	0 m ²	
Le Bourg Bâtard, La Tardière 103 500 m ²	idem	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Le Moulinier, Mouilleron-Saint- Germain 124 500 m ²	idem	9 719 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Croisées, Mouilleron-Saint- Germain 29 853 m ²	idem	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Pinières 1, Saint- Hilaire-de-Voust 65 000 m ²	idem	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Pinières 2, Saint- Hilaire-de-Voust 28 000 m ²	15 101 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
Les Pinières 3, Saint- Hilaire-de-Voust 23 000 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	
L'Orée du Bois, St Pierre-du-Chemin 44 000 m ²	idem	18 786 m ²	0 m ²	0 m ²	
La Croix, Menomblet 15 600 m ²	idem	1 560 m ²	0 m ²	0 m ²	
La Fleurissonnerie, Thouarsais Bouildroux 9 500 m ²	idem	8 038 m ²	2 372 m ² (mai 2019)	4 196 m ²	
TOTAL + de 162 hectares de zones		121 350 m² à vendre	2 700 m² en cours de vente	13 194 m² réservés	

➤ **Récapitulatif des ventes et des cessions hors zones d'activités économiques**

VENTE par la Communauté de communes

Délibération n° B047/2018 du 18.07.2018	Emprise située rue Georges Clemenceau (Bazoges-en-Pareds)	AD 513p	67 m ²	GRATUIT	Commune de Bazoges-en-Pareds	Cession non réalisée
ACQUISITION par la Communauté de communes						
Délibération n° C076/2018 du 11.04.2018	Emprise foncière supportant 2 bâtiments artisanaux, sur la commune de La Tardière	ZC188 – ZC57 – ZC59 – ZC61 et ZC 63	9 480 m ²	185 000 €	M. Gaston GUILLOTON	Acte signé le 17/05/2018
	Emprise foncière proche de la ZAE des Croisées					

Par délibération n° C114/2018, en date du 13.06.2018, la Communauté de communes a approuvé la vente de l'emprise foncière comprenant deux bâtiments industriels située 6, rue des Granges (La Tardière) à la SARL TRANSPORTS TURPAULT, pour un montant total de 196 435,48 € TTC.

➤ **Veille foncière**

Une convention « relative à la surveillance et à la maîtrise foncière » a été conclue entre la Communauté de communes et la SAFER Poitou-Charentes à compter du 30 novembre 2007.

- **Objet :**

La présente convention confie à la SAFER Poitou-Charentes, sur demande de la CC du Pays de la Châtaigneraie, la mission de surveiller le marché foncier, de constituer une réserve foncière d'une superficie de 40 ha et ce, dans les conditions et les modalités définies par la présente convention, en vue de compenser les exploitations agricoles affectées par les projets de développement économique de la Communauté de communes.

La Communauté de communes est ainsi soucieuse de veiller au rôle d'aménagement et de rationalisation des exploitations attribué à la SAFER permettant ainsi de maintenir et développer l'agriculture tout en favorisant le développement économique de son territoire rural.

Les réserves foncières seront constituées soit directement, soit après échanges avec des propriétaires ou exploitants voisins, par des acquisitions réalisées par la SAFER à l'amiable ou par l'exercice de son droit de préemption.

Pour sa mission de constitution de la réserve foncière de 40 ha, la convention prévoit que la SAFER stocke les terrains avant de les rétrocéder à la Communauté de communes, moyennant une rémunération HT de 14 % du prix principal d'acquisition + 7,2 % par an de frais financiers de stockage.

Les informations sur les parcelles mises en vente ou location sont constamment transmises au Maire par la Communauté de communes.

La Communauté de communes a la possibilité d'informer la SAFER dans les 10 jours de sa volonté de préempter, avec l'obligation de donner aux terrains concernés une destination agricole pendant 10 ans.

La convention a été limitée dans son objet par un avenant n° 1 du 27 janvier 2009 aux DIA (déclarations d'intention d'aliéner) relatives à des biens d'au moins 25 ares.

Elle a été renouvelée depuis le 1^{er} janvier 2013, par un avenant n° 2 en date du 27 novembre 2012 ayant pour objet de proroger la convention pour 5 ans jusqu'au 31 décembre 2017.

➤ **Récapitulatif du coût de la prestation (2007-2015) :**

Exercice (30 novembre au 1 ^{er} décembre)	Prix unitaire HT de l'information (€)		Nombre	Total € HT	Total € TTC
	30 premières	Suivantes			
2007	21,35	10,68	130	1 858,02	2 222,19
2008	21,96	10,98	185	2 360,70	2 823,40
2009	22,54	11,28	130	1 804,20	2 157,82
2010	23,17	11,59	76	1 228,24	1 468,98
2011	23,57	11,79	122	1 791,78	2 142,97
2012	24,14	12,08	129	1 920,12	2 296,46
2013	24,76	12,39	131	1 994,19	2 385,05
2014	25,28	12,65	121	1 909,55	2 291,46
2015	25,85	12,93	114	1 861,62	2 233,94
Total			1 024	14 866,80	17 788,34

L'offre de la SAFER de faire évoluer, avant son terme, la convention conclue avec plusieurs propositions annexes à la convention cadre, a été retenue par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 :

➊ **CONVENTION « VIGIFONCIER »**

En résumé :

- ✓ un accès web au site SAFER de veille foncière des 19 communes (achats / ventes)
- ✓ un coût d'abonnement annuel établi comme suit :

Frais d'installation, de formation la 1 ^{ère} année, fourniture de 2 clés USB (uniquement la première année)	480,21 € HT	576,25 TTC	évolution selon indice INSEE "autres services"
Coût de la prestation annuelle pour une commune	535,42 € HT	642,50 € TTC	
Coût de la prestation annuelle par commune si groupement de communes (les tranches se cumulent) :			
De 1 à 4	535,42 € HT	642,50 € TTC	
De 5 à 9	214,16 € HT	256,99 € TTC	
De 10 à 19	107,08 € HT	128,50 € TTC	
De 20 à 49	53,54 € HT	64,25 € TTC	
50 et plus	26,77 € HT	32,12 € TTC	

Soit 128,50 € TTC x 18 communes = 2 313 €

- ✓ une option observatoire :

Frais d'installation et paramétrage la 1 ^{ère} année (uniquement la première année)	480,21 € HT	576,25 TTC	évolution selon indice INSEE "autres services"
Si abonnement veille foncière	30 % coût Veille foncière	30 % coût Veille foncière	
Sans abonnement veille foncière	60 % coût Veille foncière	60 % coût Veille foncière	

2 CONVENTION DE « SURVEILLANCE ET MAITRISE FONCIERE »

Objet: constitution d'une réserve foncière compensatoire (en secteur zoné économie) Avec l'action suivante de la SAFER :

- veille : 4 283,28 € HT / an + 480,21 € la 1^{ère} année
- observatoire : 1 284,98 € HT / an
- négociation (promesse de vente par la CC) : de 10 à 5 % des sommes dues aux propriétaires et exploitants selon tranches de 25 000 € + au moins 800 € HT / convention ou promesse + au moins 500 € en cas de refus
- acquisition de la réserve foncière par la SAFER : entre 574,16 et 782,95 € par préemption
- portage de la réserve foncière par la SAFER : 14 % du prix principal avec un minimum de 950 € HT
- mise en gestion temporaire des biens agricoles : barème préfectoral avec rétrocession de 50 % la CC.

Indice de révision sur l'ensemble : décision annuelle de la SAFER avec avenant, et indice INSEE « autres services ».

Durée : jusqu'au 31 décembre 2020, sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois « après régularisation des opérations en cours ».

Récapitulatif du coût de la prestation SAFER (à compter de 2016) :

Exercice	Total € TTC
2016 (du 19 mai au 31 décembre)	3 150,23
2017	5 160,90
2018	5 226,98

D) Actions économiques**➤ Présentation du bassin économique**

- Environ 6500 emplois dans les secteurs agricole, industriel, artisanal et commercial

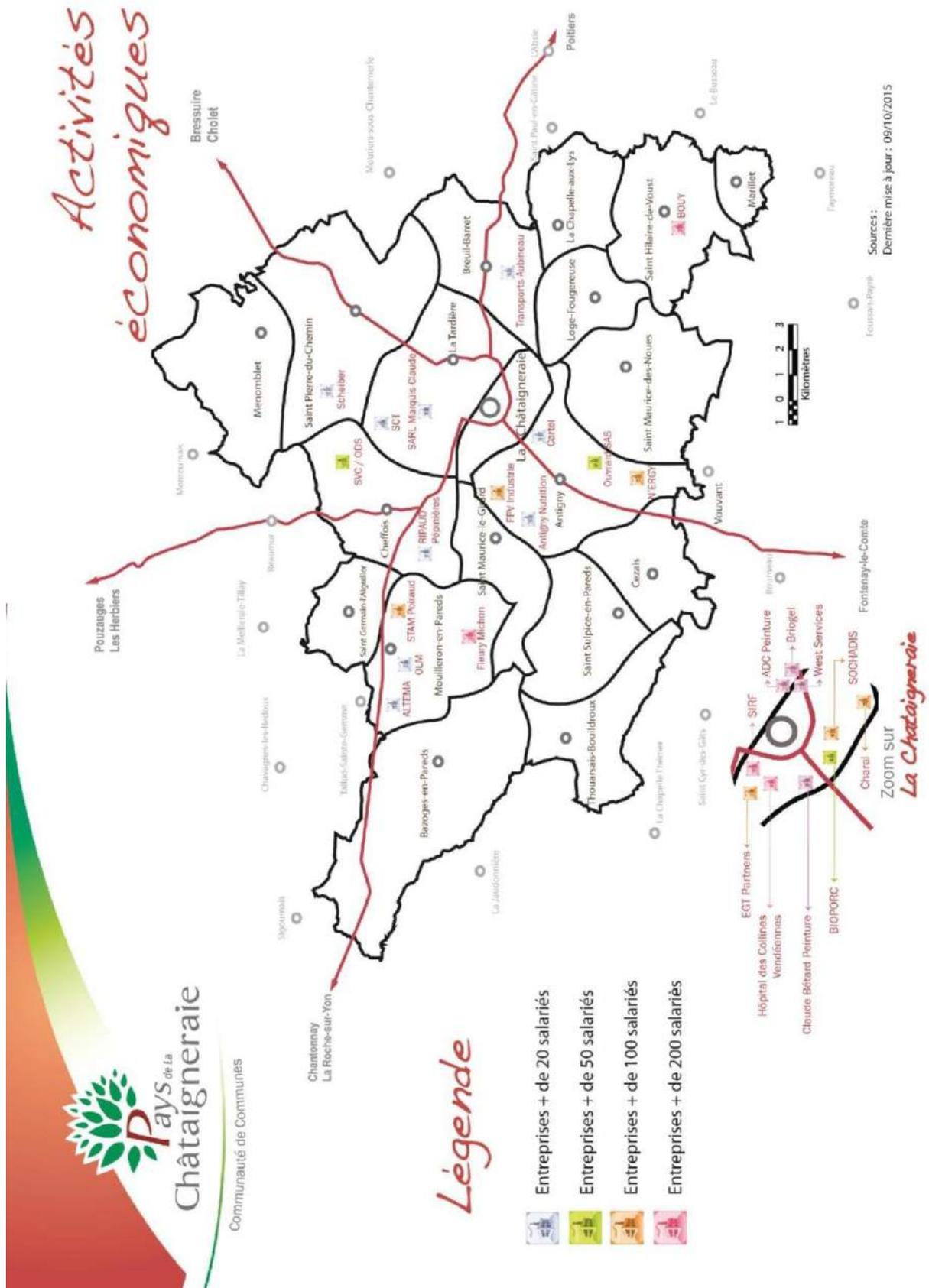
- Le plus ancien club d'entreprises de Vendée : il a soufflé ses 30 bougies le 30 novembre 2018.
- Un taux de chômage de (3^{ème} trimestre 2018)



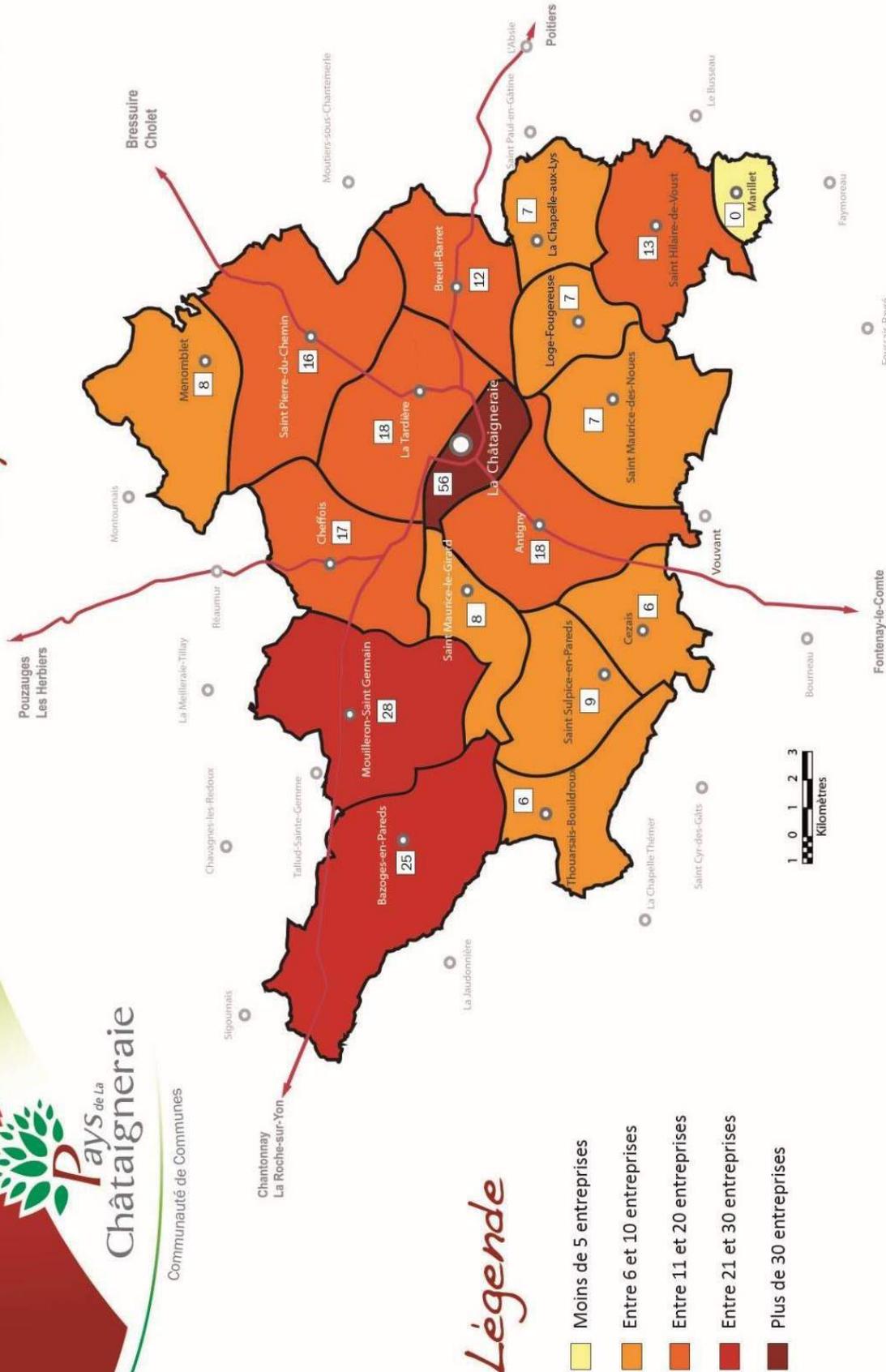
Pays de La Châtaigneraie	Zone Fontenay-le-Comte	Vendée	Région Pays de Loire	France
7,9%	8,1%	7%	7,6%	8,8%

- 18 zones d'activités économiques communautaires avec :
 - ✓ 1 zone industrielle (2 ha) à Saint Hilaire-de-Voust au profit d'une entreprise d'aéronautique civil et militaire à fort développement
 - ✓ 1 zone artisanale à Thouarsais-Bouildroux (1 ha) et à Cheffois
 - ✓ 1 grand projet de + de 19 ha à Antigny
- Un nouveau pôle commercial de centre bourg à La Châtaigneraie disposant d'une Maison de Services au Public, d'une boulangerie, d'un géomètre et de box commerciaux à louer ou à vendre
- Un développeur économique de terrain, d'une pépinière d'entreprise avec 3 box de 300 m², d'un bâtiment relais avec un local de plus de 250 m², des aides financières pour la création, la reprise, l'achat d'équipement, la modernisation, l'investissement immobilier ..., des actions de valorisation du bassin : un forum des métiers, un salon de l'habitat et un partenariat avec les chambres consulaires (CCI, CMA...) et les institutions.





Entreprises artisanales



Légende

- Moins de 5 entreprises
- Entre 6 et 10 entreprises
- Entre 11 et 20 entreprises
- Entre 21 et 30 entreprises
- Plus de 30 entreprises



Sources : Chambre des métiers et de l'artisanat (données 2018)
Dernière mise à jour : 10/04/2018

➤ Participations financières Intercommunales « Commerce, artisanat & Industrie »

Mise en place en 2007, cette aide relève d'une initiative de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie. Elle a pour but d'aider financièrement les commerçants, artisans et industriels affiliés à une chambre consulaire et implantés sur le territoire intercommunal, notamment pour :

- la création et/ou reprise d'entreprises artisanales ou commerciales,
- la rénovation d'enseignes, de façades et de vitrines,
- la création ou rénovation d'enseignes (immobilières ou véhicule)
- l'achat d'équipement (matériel et gros outillage),
- la modernisation des commerces de centre-bourg (éléments immobiliers intérieurs, équipements et mobiliers)

Nouveauté depuis juillet 2018 !

Par délibération n°C128/2018, en date du 11 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé deux types d'aides en matière d'investissement IMMOBILIER :

- une aide forfaitaire pour : la construction, la réhabilitation ou l'extension d'un bâtiment à vocation économique ;
- une avance remboursable (prêt sans intérêt) pour : la construction, la réhabilitation, l'extension ou L'ACQUISITION d'un bâtiment à vocation économique ;

En 2018, 27 entrepreneurs ont bénéficié de ces aides.

PCAT ECONOMIE	2013		2014		2015	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Création, reprise	20 000 €	6 000 €	20 000 €	10 500 €	20 000 €	9 000 €
Enseignes, façades		5 261,52 €		1 658,69 €		5 976,84 €
Equipement		4 540,84 €		5 351,58 €		244,50 €
Formation AE		- €		- €		
Total attribué	20 000 €	15 802,36 €	20 000 €	17 510,27 €	20 000 €	19 890,03 €
Total dossiers		20		20		19

PCAT ECONOMIE	2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Création, reprise	35 000€	7 500 €	85 000 €	11 250,00	205 000 €	6 000 €
Enseignes immob, façades		6 071,84 €		3 618,17		4 555,85 €
Enseignes sur véhicule				1 577,12		409,20 €
Equipement		2 523,64		4 363,24		1 820,76 €
Modernisation des commerces de centre-bourg		3 000,00		1 500,00		2 282,55 €
Aide forfaitaire Immobilier						
Avance remboursable					45 000 €	
Total attribué	35 000 €	19 095,48 €	85 000 €	22 308,53 €	205 000 €	62 068,36 €
Total dossiers		20		27		23

➤ **Adhésion à l'association Sud Vendée Initiative, devenue « Initiative Vendée Sud » (IVS)**



L'association Sud Vendée Initiative (SVI) a été créée en 1999. La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie y a adhéré en 2006. Elle a été renommée Initiative Vendée Sud (IVS) en 2013.

Elle regroupe aujourd'hui autour de la Plateforme d'initiatives locales (PFIL) 7 communautés de communes et 2 communes du Sud Vendée, ainsi que des professionnels (chefs d'entreprises, experts comptables, banquiers, professionnels du droit, représentants de la Chambre des métiers et de l'artisanat, élus locaux) qui s'investissent bénévolement pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprise à réaliser leur projet.

Ses actions : - accompagner dans la construction du projet,
- attribuer un Prêt d'honneur (sans intérêt, sans garantie)
- faire un suivi personnalisé durant les premiers mois d'activité

En plus de son activité propre, sud Vendée Initiative a reçu l'agrément pour instruire des dossiers de prêts NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et la Reprise d'Entreprise) qui correspondent à des aides spécifiques de l'Etat pour des créateurs d'entreprise demandeurs d'emplois.

Coordonnées :

INITIATIVE VENDEE SUD - 16 rue de l'Innovation - BP 20359 - 85206 FONTENAY LE COMTE Cedex
Tél. 02 28 13 04 57 - contact@initiative-vendeesud.fr - www.initiative-vendeesud.fr

• **Evolution de la cotisation**

Après plusieurs années de cotisation fixe, le Conseil d'administration de l'association IVS a décidé pour 2014 d'augmenter sensiblement la cotisation des communautés de communes adhérentes, en ajoutant une cotisation variable correspondant à 3 % du montant des prêts accordés en N-1 aux entreprises du territoire :

année	Population DGF	Cotisation fixe		Cotisation variable	Cotisation totale	+ / - n / n-1
2010	15 469 habitants	0,50 € / h.	7 734,50 €		7 734,50 €	-
2011	15 469 habitants		7 734,50 €		7 734,50 €	0 €
2012	15 673 habitants		7 836,50 €		7 836,50 €	+ 102 €
2013	16 495 habitants		8 247,50 €		8 247,50 €	+ 411 €
2014	16 495 habitants	0,60 € / h.	9 897 €	2 640 €	12 537 €	+ 4 289,50 €
2015	16 495 habitants	0,60 € / h.	9 897 €	3 810 €	13 707 €	+ 26 244 €
2016	16 495 habitants	0,60 € / h.	9 897 €	2 370 €	12 267 €	- 1440 €
2017	16 495 habitants	0,60 € / h	9 897 €	600 €	10 497 €	- 1770 €
2018	16 495 habitants	0,60 € / h	9 897 €	4 050 €	13 947 €	+ 3 450 €

Année	Nombre de PTZ							Montants accordés en PTZ
	Création	Reprise	1 ^{er} recrutement	Croissance	Remarquable	Reprise PDL	Total	
2010							4	74 000 €
2011							12	64 000 €

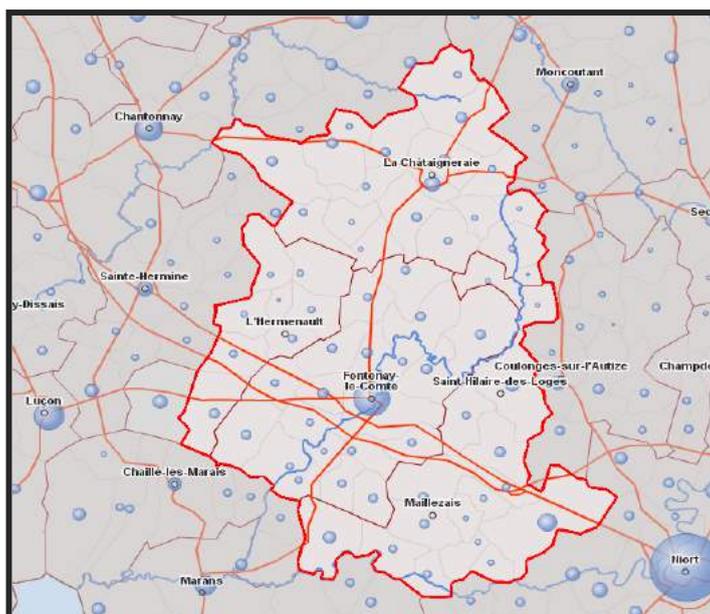
2012							6	64 000 €
2013							10	88 000 €
2014	9	2	1	3			15	127 000 €
2015	5	2	1	1			9	79 000 €
2016	1	1					2	10 000 €
2017	7	2	3	0	1		13	135 000 €
2018	0	2	0	1	0	1	4	32 000 €

Récapitulatif des prêts IVS attribués depuis 2010 :

➤ **Appel à projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 2017**

En 2017, l'Etat a lancé un appel à projet pour des opérations collectives de soutien à l'investissement pour la création et la modernisation des TPE. Il s'agit de demander une subvention globale pour aider les TPE en directe sur les projets d'investissement afin d'améliorer et de maintenir le tissu des entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité.

Le Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement, dont le périmètre d'intervention s'étend sur les communautés de communes du Pays Fontenay-Vendée, Vendée-Sèvre-Autize, et Pays de La Châtaigneraie est habilité par ses statuts à conduire des réflexions, des études ou toutes démarches nécessaires à la définition des futurs projets et la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de développement du territoire.



Soucieux d'assurer le maintien d'un service de proximité en milieu rural mais également dans les centres villes des communes urbaines du territoire, les élus du Syndicat mixte a décidé d'associer les moyens pour mettre en œuvre une politique de soutien au maintien du commerce et de l'artisanat.

Aussi, les élus du Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement ont validé, à l'unanimité, lors du comité en date du 1^{er} décembre 2017, la mise en œuvre d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs économiques privés et l'élaboration conjointe d'une candidature commune à l'appel à projet FISAC. Au-delà de l'aspect financier, l'objectif est de structurer un réseau d'accompagnement opérationnel des porteurs de projets sur le territoire du SCOT.

Par courrier en date du 31 décembre 2018, les services de la DIRECCTE ont informé le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée développement, qu'une subvention de 216 050 € était

attribuée pour la réalisation de l'opération collective en milieu rural sur le territoire sud-Est Vendée.

➤ **Une nouvelle donne : le SRDEII**

Avant le 1er janvier 2017, toutes les régions devront avoir approuvé leur Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il définira leur feuille de route pour cinq ans en matière d'aides aux entreprises, comme le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il s'agit de la troisième génération de documents de ce type pour les régions prévue par la loi NOTRe du 7 août 2015 qui renforce le rôle économique des régions.

Le SRDEII succède au schéma régional de développement économique (2005 à 2010) et à la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (2011-2015). A la différence près qu'il sera désormais "prescriptif", c'est-à-dire qu'il s'imposera aux autres échelons.

La loi NOTRe prévoit, lors de l'élaboration des SRDEII, une concertation spécifique avec communes et les communautés, ainsi que l'organisation d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

- **Un nouveau cadre d'action pour les aides économiques de la CC**
 - Le principe

La loi NOTRe (art. 1511-2 du CGCT) prévoit en effet que : « *le conseil régional est **seul compétent** pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région* »

- Le rôle de la CC, comme déléataire de la Région

Le rôle de la CC pourra être de les mettre en œuvre, éventuellement de participer en cofinancement, et d'en rendre compte à la Région chaque année avant le 30 mars :

« *Le conseil régional peut déléguer l'octroi de tout ou partie des aides [pour la création ou l'extension d'activités économiques] aux communes et à leurs groupements* ».

« *Dans le cadre d'une convention passée avec la région, [...] les communes et leurs groupements peuvent **participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la région*** » (Ces aides revêtent la forme de prestations de services, de subventions, de bonifications d'intérêts, de prêts et d'avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que les conditions du marché)

- La possibilité de créer des aides communautaires, en plus des aides régionales

Toutefois, dans certains domaines (immobilier d'entreprises en cas de création ou d'extension), **il semble que nous puissions générer nos propres aides**, à la condition qu'elles soient compatibles avec les stratégies de développement de l'Etat et les règlements européens.

« *Les communes, [...] et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.*

Ces aides revêtent la forme de **subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail** à des conditions plus favorables que celles du

marché. Le montant des aides est calculé par référence aux conditions du marché, selon des règles de plafond et de zone déterminées par voie réglementaire. Ces aides donnent lieu à l'établissement d'une convention et sont versées soit directement à l'entreprise bénéficiaire, soit au maître d'ouvrage, public ou privé, qui en fait alors bénéficiaire intégralement l'entreprise.

La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article.

Les commissions dues par les bénéficiaires de garanties d'emprunt accordées par les établissements de crédit ou les sociétés de financement peuvent être prises en charge, totalement ou partiellement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Cette aide ne peut pas être cumulée, pour un même emprunt, avec la garantie ou le cautionnement accordé par une collectivité ou un groupement.

Les aides accordées sur le fondement du présent article ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.»

➤ **Soutien au commerce de proximité**

Suite à la proposition d'études de la CCI de la Vendée, une étude a été lancée en 2017 définissant :

1/ Une stratégie intercommunale d'aménagement commercial, restituée en 2 temps :

Le volet A : état des lieux du commerce & comportement d'achat, en mai 2017 et le volet B : diagnostic & enjeux – stratégie commerciale intercommunale), en juin 2017

Adresse : 7 place de la République, 85120 La Châtaigneraie Téléphone : 02 51 52 62 51 (pour MSAP)

Internet : Oui (pour MSAP)

Permis de construire N° 85059 16 F004 en date du 21/12/2016

○ Type d'établissement

ERP de type WM (Administration, banque, bureau / Magasin de vente et centre commercial)

Catégorie : 5^{ème} (en fonction de seuils d'assujettissement) Effectif maximum : 191 personnes

Surface : 1 446.00 m

DESIGNATION	SURFACES UTILES
Géomètre	73.15 m ²
Boulangerie	200 m ²

Cellule commerciale 1	194 m ²
Cellule commerciale 2	185 m ²
Cellule commerciale 3	142 m ²
MSAP	154 m ²

- Composition du bâtiment – surfaces dédiées

- Point financier :

CENTRE DES SERVICES (tranche 1)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	202 361,21	Etat : Contrat Plan Etat Région (FNADT) "Galerie marchande"	100 000,00
		Etat : FNADT "MSAP"	175 000,00
Maitrise d'œuvre	49 125,43	Europe / Région : LEADER "Galerie marchande"	70 000,00
		Conseil Départemental CCU (études et travaux)	90 360,00
Travaux	625 508,18	Conseil Départemental : Aide au commerce en milieu rural "Galerie marchande"	9 440,00
		CAF "MSAP - bureau RAM"	27 680,00
Etudes et frais divers	23 022,72	CAF "aide équipement informatique MSAP"	2 000,00
Mobilier et matériel	77 753,62	Sous-total subventionné (49 %)	474 480,00
		Autofinancement (51 %)	503 291,16

TOTAL 977 771,16

TOTAL

977 771,16

MSAP (tranche 1)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	75 529,15	Etat : FNADT "MSAP"	175 000,00
Maitrise d'œuvre	18 333,61	Conseil Départemental : CCU (études et travaux)	33 722,35
Travaux	228 157,77	CAF "MSAP - bureau RAM"	27 680,00
Etudes et frais divers	4 766,79	CAF "MSAP"	2 000,00
Mobilier et matériel	18 072,50	Sous-total subventionné (68 %)	238 402,35

Autofinancement (32 %)	106 457,47
------------------------	------------

TOTAL	344 859,82	TOTAL	344 859,82
--------------	-------------------	--------------	-------------------

GALERIE MARCHANDE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	126 832,06	Etat : Contrat Plan Etat Région (FNADT) "Galerie marchande"	100 000,00
Maitrise d'œuvre	30 791,82	Conseil Départemental : CCU (études et travaux)	56 637,65
Travaux	398 869,58	Conseil Départemental : Aide au commerce en milieu rural "Galerie marchande"	9 440,00
Etudes et frais divers	18 255,93	Europe / Région : LEADER "Galerie marchande"	70 000,00
Mobilier et matériel	58 161,95	Sous-total subventionné (37 %)	236 077,65
		Autofinancement (63 %)	396 833,69

TOTAL	632 911,34	TOTAL	632 911,34
--------------	-------------------	--------------	-------------------

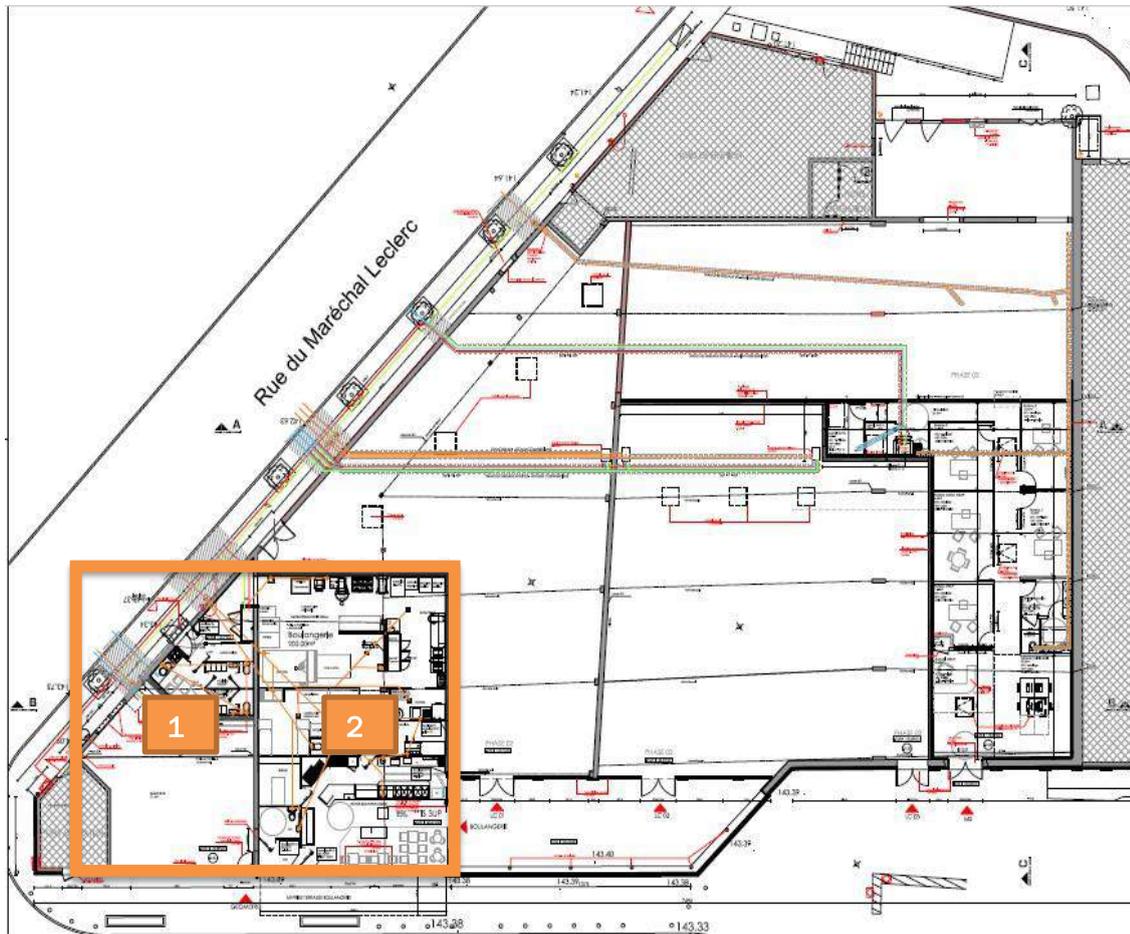
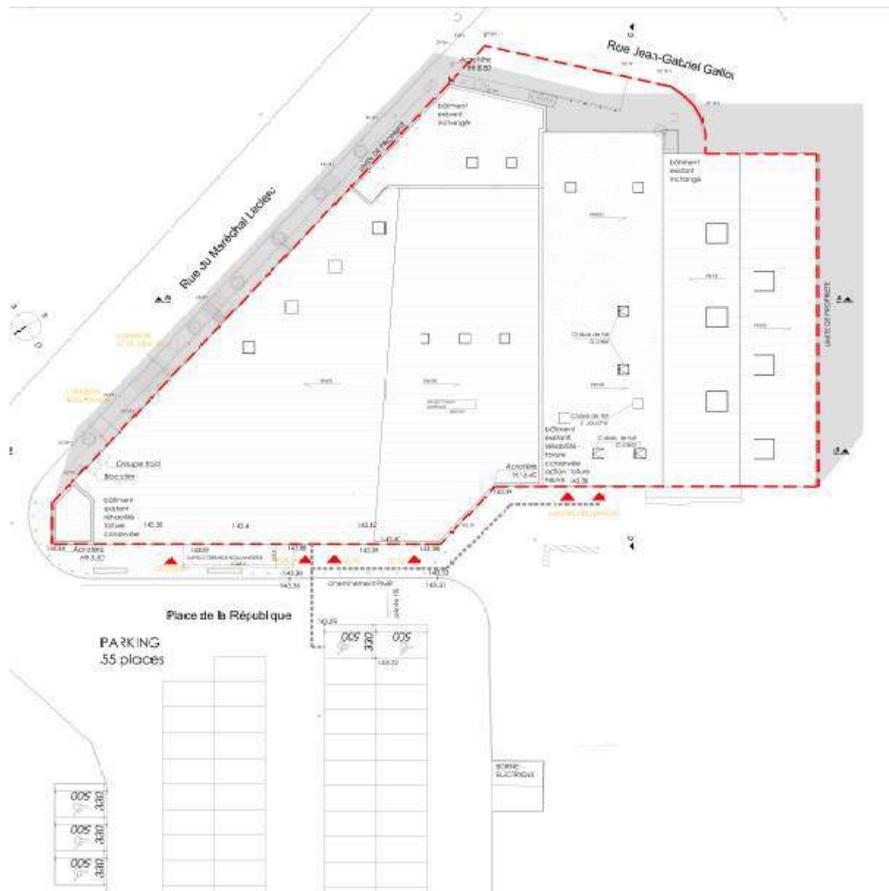
- Obligations de contrôle et vérification

DISPOSITIFS À CONTRÔLER	Par un ORGANISME AGRÉÉ	Par un TECHNICIEN COMPÉTENT	OBSERVATIONS
Installations électriques	Tous les ans		
Installation de gaz			
Appareils de chauffage & ventilation			Locataires (contrat d'entretien)
Dispositifs de désenfumage			
SSI			
Moyens de secours		Tous les ans	Locataires (extincteurs)
ECS			

- Période d'ouverture

Toute l'année

- Utilisation principale (utilisateurs)
 - Local Boulangerie
 - Cellules commerciales 1-2-3
 - Maison de Services Au Public
- Plan du bâtiment



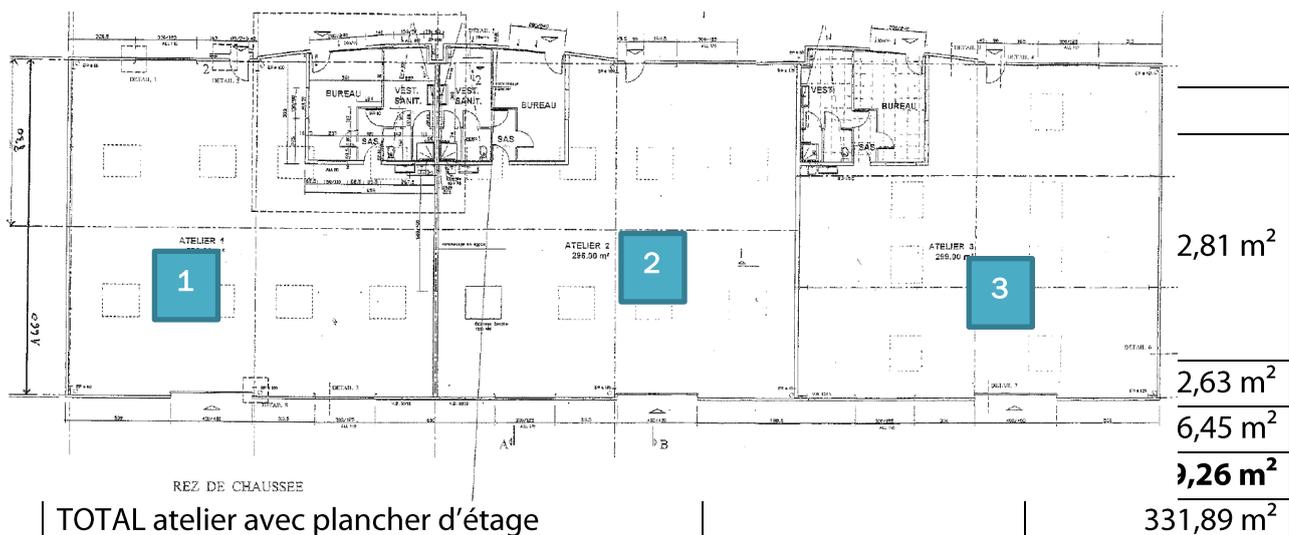
1 → Cellule de 73,15m² vendu à M. CHARRIER (délibération n°B047/2017 en date du 14.06.2017) – activité de Géomètre

2 → Cellule commerciale dédiée à l'activité boulangerie : bail précaire conclu avec M. et Mme WICHMANN (délibération n°B0056/2018 en date du 19.09.2018) pour la période du 01.10.2018 au 31.12.2018

Nature	Détail	Surface bâtie		Description	
Cellule commerciale	Atelier fournil magasin	200 m ²	Surface de vente	30 m ²	<ul style="list-style-type: none"> Intégralement aménagé par tous corps d'état, Equipé de mobiliers et matériels
			Autres surfaces	170 m ²	
Communs	Hall (sous auvent)	177 m ²		<ul style="list-style-type: none"> Avec rideau métallique électrique, et éclairage 	

• Pépinière La Levraudière à Antigny

○ Plan du bâtiment : 3 ateliers identiques :



Extérieurs	Surfaces
Espaces verts	Partagées entre les occupants du site
Espace parking et livraison clôturés	
TOTAL	5 300 m²

→ Bail de courte durée avec la société BMC ARTWORK, pour la location de l'atelier n°1, pour la période du 01.01.2017 au 30.11.2018 (délib. N°B118/2016 du 23.11.2016).

Avenant n°1 au bail (délibération n°B081/2017 en date du 25.10.2017) pour l'occupation d'un 2^{ème} atelier (atelier n°2).

Délibération n°B070/2018 en date du 05.12.2018 pour la location des ateliers n°1 et n°2 du 01.12.2018 au 30.11.2020

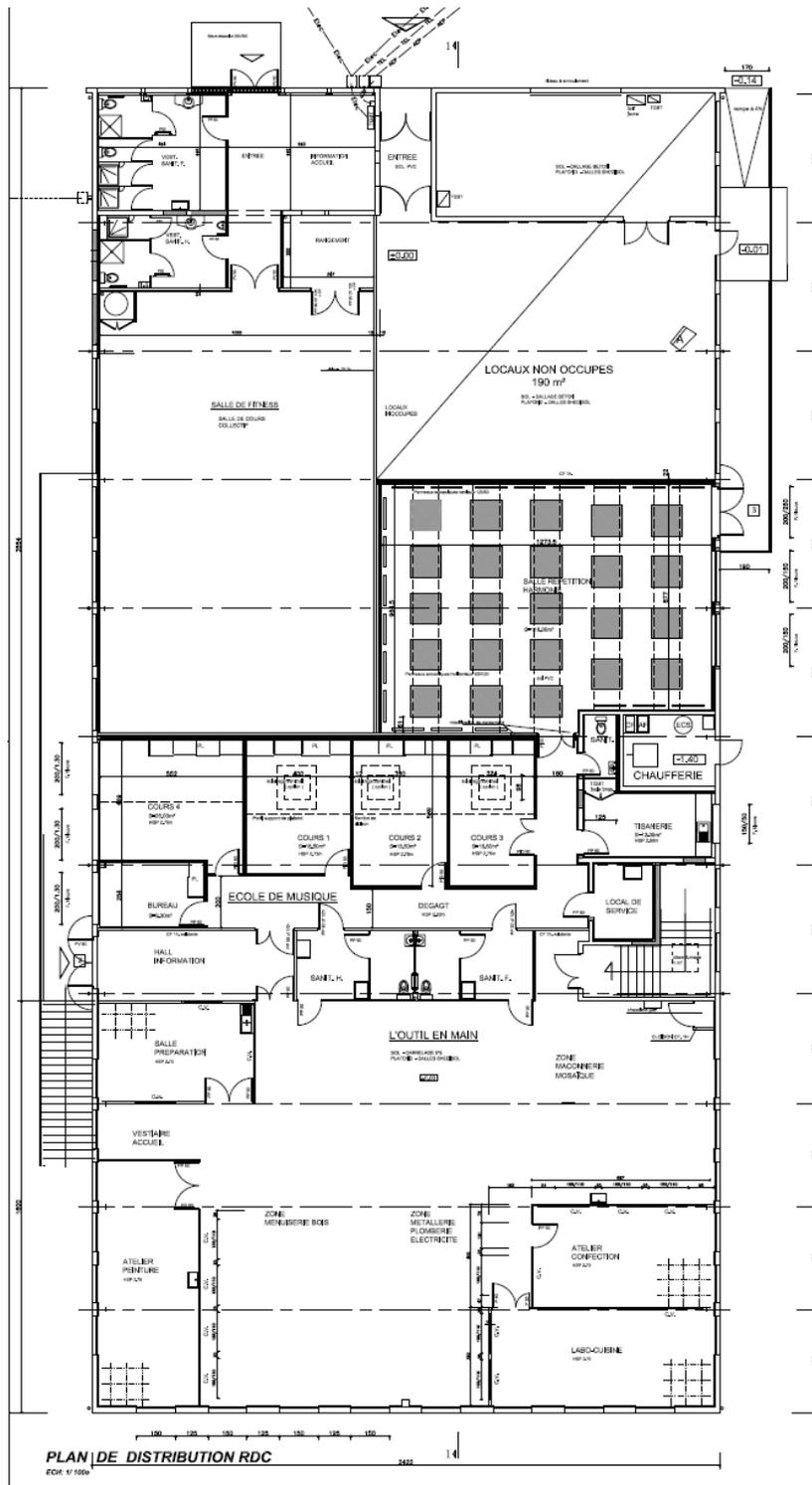
→ Du 20.09.2018 au 20.12.2018, le CIPECMA, centre de formation a occupé l'atelier n°3 (délib.

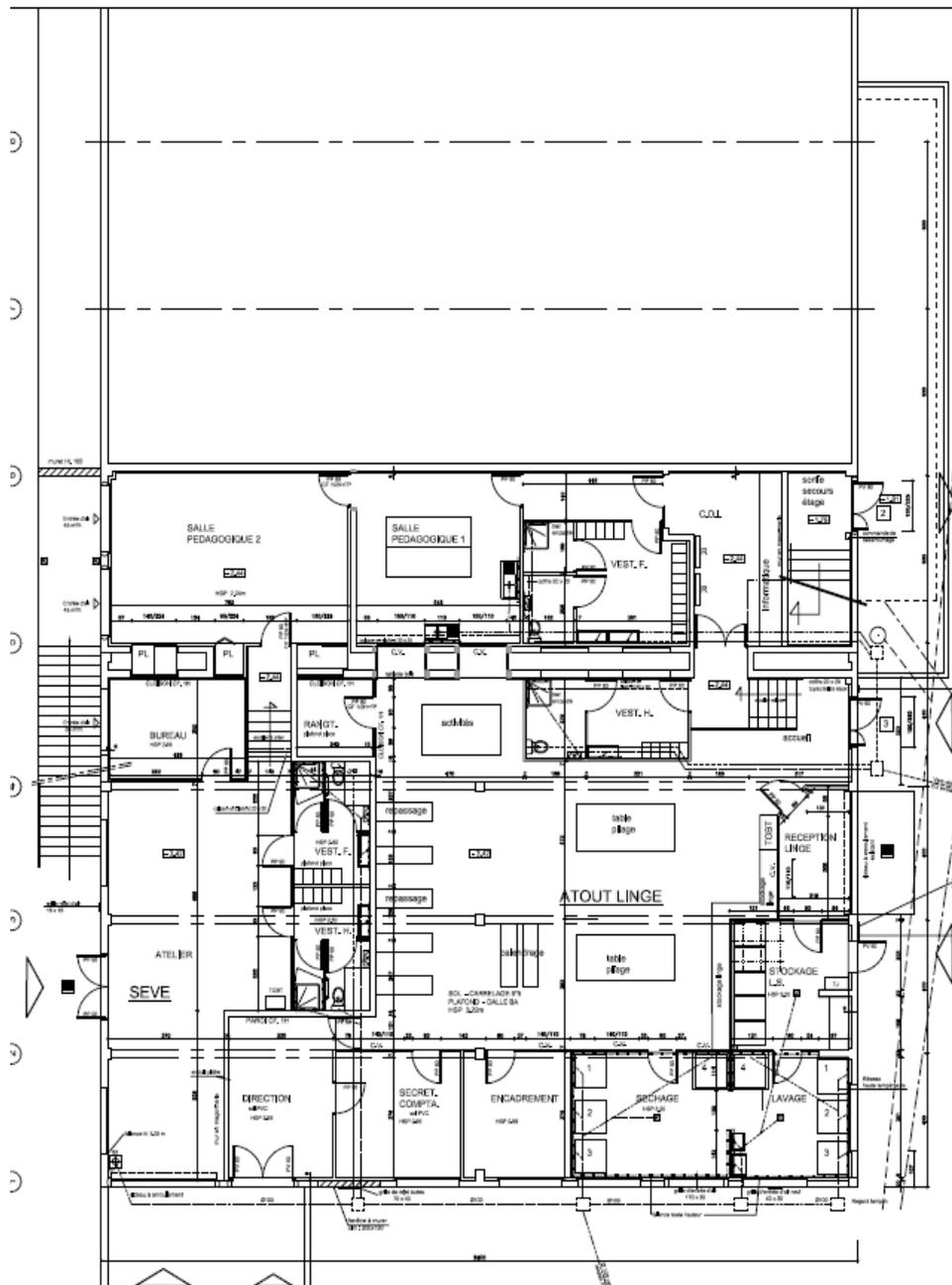
N°B048/2018 du 18.07.2018) dans le cadre d'une action de formation collective en confection de luxe.

- Bilan financier de fonctionnement :

(à intégrer)

• Espace la Taillée, rue du la Taillée à La Châtaigneraie





PLAN DE DISTRIBUTION SOUS-SOL (Inchangé)

ECH: 1/100e

- Identification de l'établissement

Nom : Pépinière La Taillée

Adresse : 24 Chemin de la Taillée, 85120 La Châtaigneraie

Téléphone : 02 51 57 85 55 (pour école de musique communautaire)

Internet : Oui (pour école de musique communautaire)

- Type d'établissement

ERP de type WMR (Administration, banque, bureau / Magasin de vente et centre commercial/Etablissement d'enseignement et de formation)

Catégorie : 5^{ème} (en fonction de seuils d'assujettissement) Effectif maximum : 191 personnes

Surface : 1 631 m²

- Composition du bâtiment – surfaces dédiées

DESIGNATION		SURFACES UTILES
Locaux Atout Linge	Accueil	10,15 m ²
	Réception linge	6,70 m ²
	Stockage linge sale	14,50 m ²
	Lavage	14,02 m ²
	Séchage	18,72 m ²
	Encadrement	12,70 m ²
	Secrétariat comptabilité	15 m ²
	Direction	17,50 m ²
	Calandrage pliage activité	113,98 m ²
	Rangement	5,58 m ²
	Salle pédagogique	26,41 m ²
	Vestiaires hommes	12,16 m ²
	Vestiaires femmes	18,72 m ²
	CDI informatique	16 m ²
Dégagement	12,26 m ²	
Locaux partagés	Salle de Réunion	38,40 m ²
TOTAL		352,80 m²

- Bail civil (délibération n° B075/2012 en date du 29.08.2012) pour la période du 01.09.2012 au 31.12.2012 puis du 01.01.2013 au 31.12.2013 puis renouvelé par tacite reconduction d'un an, sans pouvoir, au total excéder 12 ans.

DESIGNATION		SURFACES UTILES
Locaux SEVE	Atelier	58,57 m ²
	Bureau	12,87 m ²
	Vestiaires femmes	8,76 m ²
	Vestiaires hommes	8,76 m ²
	Dégagement	5,60 m ²
Locaux partagés	Salle de Réunion	38,40 m ²
TOTAL		132,96 m²

- Bail civil (délibération n° B076/2012 en date du 29.08.2012) pour la période du 01.09.2012 au 31.12.2012 puis du 01.01.2013 au 31.12.2013 puis renouvelé par tacite reconduction d'un an, sans pouvoir, au total excéder 12 ans.

DESIGNATION		SURFACES UTILES
Locaux Outil en main	Hall et dégagement	27,84 m ²
	Salle préparation	23,24 m ²
	Vestiaires accueil	8,17 m ²
	Atelier peinture	35,43 m ²
	Zone ouverte	241,72 m ²
	Atelier confection	27,20 m ²
	Labo cuisine	32,47 m ²
	Sanitaires hommes	10,41 m ²
	Sanitaires femmes	10,41 m ²
TOTAL		416,89 m²

- Bail civil (délibération n° B077/2012 en date du 29.08.2012) pour la période du 01.09.2012 au 31.12.2012 puis du 01.01.2013 au 31.12.2013 puis renouvelé par tacite reconduction d'un an, sans pouvoir, au total excéder 12 ans.

DESIGNATION		SURFACES UTILES
Locaux École de musique	bureau	11,80 m ²
	cours 1	16,90 m ²
	cours 2	16,90 m ²
	cours 3	16,60 m ²
	cours 4	30,60 m ²
	dégagement	2,60 m ²
	salle répétition harmonie	115,00 m ²
	tisanerie	12,35 m ²
	sanitaire	2,80 m ²
	local technique	6,45 m ²
TOTAL		232,00 m²

DESIGNATION		SURFACES UTILES
Locaux Société CHT Location de vaisselle	Entrée	10,60 m ²
	Vestiaires (PMR) sanitaires douche – ballon eau – chaude sanitaire	10,84 m ²
	Bureau	37,83 m ²
	Stockage	128,14 m ²
TOTAL		187,41 m²

- Bail de courte durée : (délibération n° B081/2014 en date du 15.10.2014) pour la période du 01.11.2014 au 30.09.2016 puis (délibération n° B094/2016 en date du 28.09.2016) pour la période du 01.10.2016 au 31.08.2018.

○ Délibérations, certifications et autres

✓ Arrêtés municipaux :

- Autorisant ouverture : NC (Construction du bâtiment : NC)
- Autorisant la réalisation de travaux phase 1 pour Outil en main, Atout Linge et SEVE le 21/06/2011 (réception le 26/06/2012)
- Autorisant la réalisation de travaux phase 2 pour local Fitness le 13/06/2013 (réception le 29/10/2013)
- Autorisant la réalisation de travaux phase 3 pour l'école de musique communautaire le 25/11/2013 (réception le 22/07/2014)
- Autorisant la réalisation de travaux phase 4 pour local vaisselle le 05/08/2014 (réception le 28/10/2014)
- Autorisant la poursuite d'activité : sans objet car bâtiment en 5^{ème} catégorie
- Commissions de sécurité : sans objet car bâtiment en 5^{ème} catégorie

✓ Homologations : sans objet

- ✓ Règlement intérieur : sans objet mais la Communauté de communes a le statut de responsable unique (déclaration du 15/06/2014), lui conférant des obligations de sécurité notamment relatives au suivi des installations de détection incendie.

Obligations de contrôle et vérifications

- Période d'ouverture : Toute l'année

DISPOSITIFS À CONTRÔLER	Par un ORGANISME AGRÉÉ	Par un TECHNICIEN COMPÉTENT	OBSERVATIONS
Installations électriques	Tous les ans		
Installation de gaz			
Appareils de chauffage & ventilation			Locataires (contrat d'entretien)
Dispositifs de désenfumage			
SSI		Tous les ans	
Moyens de secours			Locataires (extincteurs)
ECS			

- Utilisation principale (utilisateurs)
 - ✓ Insertion sociale & professionnelle orientée en service « buanderie » (Association Atout Linge)
 - ✓ Cours de musique (École communautaire)
 - ✓ Activité commerciale de location de vaisselle (CHT location vaisselle)
 - ✓ Activité d'entretien des espaces verts (SEVE : Service Espaces Vendée Environnement)
 - ✓ Transmission du savoir-faire en activité manuelle envers les enfants de 9-13 ans (Outil en main)

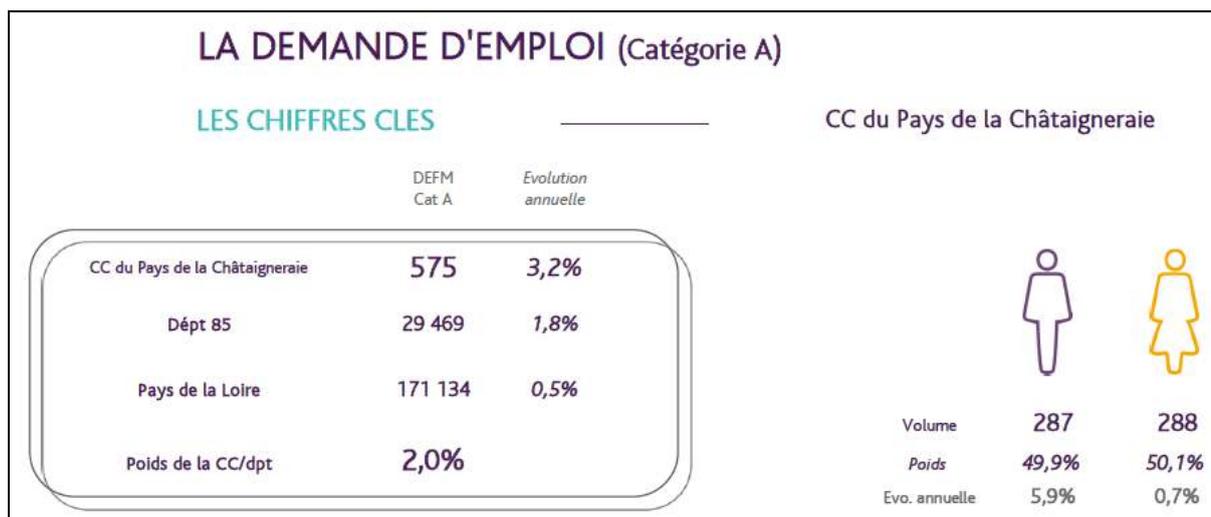
- Taux d'occupation des utilisateurs avec rappel des surfaces dédiées

UTILISATEUR	TAUX OCCUPATION	SURFACE ALLOUÉE
CHT Location vaisselle	100 %	187,81 m ²
Outil en main	30 %	416,89 m ²
Atout Linge	100 %	352,80 m ²
SEVE	100 %	132,96 m ²
Ecole de Musique	100 %	232,00 m ²
Libre (ancien fitness)	-	261,80 m ²

	MAJ	Loyer TTC/mois	Charges/mois	Total/mois	Total/annuel*
CHT Location vaisselle		840,00 €	42,00 €	882,00 €	11 466,00 €
Outil en main	01/09/2017	2,50 €	36,00 €	38,50 €	462,01 €
Atout Linge	01/07/2017	351,88 €	40,14 €	392,02 €	4 694,40 €
SEVE	01/09/2017	120,64 €	10,03 €	130,67 €	1 563,56 €
				TOTAL	18 185,97 €

E) Emploi

↳ **Les chiffres du chômage au 31/12/2018**



Source : Pôle Emploi

Taux de chômage au quatrième trimestre 2018

Bassin de Fontenay-le-Comte	7,8 %
Vendée	6,7 %
Pays de La Loire	7,2 %
France	8,5 %

↳ **Fréquentation de la Maison de l'Emploi**

La Maison de l'Emploi a vu sa fréquentation quasi-doublée par rapport à 2017 (sans compter les demandeurs d'emploi qui fréquentent la MSAP pour le Pôle emploi), passant de 405 à 753.

Le déménagement de la MSAP et de la Maison de l'Emploi, désormais plus visible et moins excentrée par rapport au centre-ville, a sans doute permis cette fréquentation plus importante.

Nombre d'usagers (passages) : 753 au 31 décembre 2018

	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Nombre de passages	52	82	80	46	61	73	78	22	60	82	64	53

L'objet de leur visite :

A ce jour, la maison de l'emploi possède un portefeuille d'environ 400 demandeurs d'emploi et salariés en projet de reconversion. Ces derniers fréquentent la maison de l'emploi pour créer ou modifier leur CV et consulter les offres d'emploi soit sur les ordinateurs ou sur le panneau d'affichage.

↳ **Les actions**

La maison de l'emploi a organisé 5 actions en faveur des demandeurs d'emploi et/ou salariés :

- 19/01/2018 : Réunion d'information – Recrutement U Log

29 personnes étaient présentes à la réunion et 20 d'entre-elles ont eu un entretien avec le responsable RH de la plateforme.

- 27/02/2018 : Forum Intérim

61 participants ont rencontré les 7 agences d'emploi présentes : Randstad, Defii, Synergie, Startpeople, Adecco, Axelis et Elite

- 28/06/2018 : Réunion d'information collective – MultiServices Sud Vendée
- 02/07/2018 : Réunion d'information collective – Fongecif

Lors de cette soirée, 13 salariés ont pu être renseignés sur : le parcours de vie professionnelle, le bilan de compétences, le conseil en évolution professionnelle et les modalités de financement.

- 21/11/2018 : Réunion d'information collective « Handicap et emploi » – Cap emploi et MDPH

Sur 16 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés inscrits à cette réunion, 10 y ont participé.

➔ **Offres d'emploi**

67 offres d'emploi ont été recueillies dont 50 entre janvier et août, puis 17 sur le dernier trimestre soit d'octobre à décembre.

Sur les 50 premières offres déposées, 14 ont été pourvues par la Maison de l'emploi soit près de 30 %.

➔ **Permanences**

Mission Locale : deux jours par semaine (lundi et jeudi), Monsieur Xavier BREGEON, Conseiller de la Mission Locale du Sud Vendée pour le secteur de la Châtaigneraie, organise des permanences au sein de la MSAP pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans.

Pôle Emploi : deux fois par mois (les 2^{ème} et 4^{ème} mardi), Madame Patricia CARTRON, Conseillère au Pôle Emploi de Fontenay-le-Comte, organise des permanences au sein de la MSAP pour les demandeurs d'emploi présentant des difficultés sociales (problème de logement, difficultés financières...) et professionnelles.

Cap emploi : ponctuellement, des Chargés de Mission Handicap, organisent des permanences au sein de la MSAP pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés qu'ils accompagnent. En 2018, une permanence a été réalisée par Elodie MÉREL, Chargée de mission handicap sur le bassin de Fontenay-le-Comte, le 21 novembre.

CEIDRE : une fois par semaine (le jeudi), Edwige LECARTEL et Florence LE BOLAY, respectivement Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle et, Coordinatrice au sein de CEIDRE, organisent des permanences au sein de la MSAP pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima-sociaux et salariés en insertion.

Ateliers Méca : environ une fois par semaine (le mercredi après-midi), Rudy LAFONT, Conseiller Mobilité au sein des Ateliers Méca du Sud Vendée, organise des permanences au sein de la MSAP, pour les personnes rencontrant des difficultés financières dans leurs besoins de déplacements et notamment les demandeurs d'emploi, la mobilité étant le premier frein à l'emploi sur le bassin du Sud Vendée.

2. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

A) Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement : contrats régionaux, fonds LEADER et SCOT

➤ **Institution**

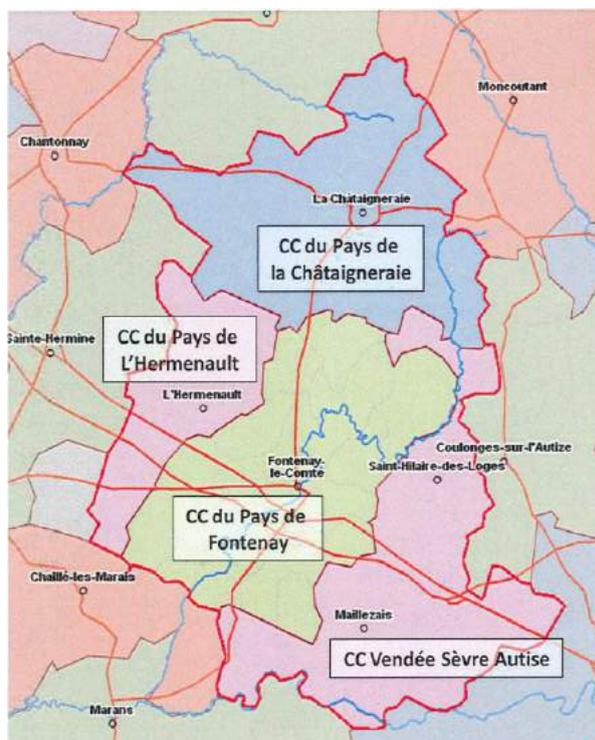
- **Depuis 2015, une nouvelle dénomination** du syndicat mixte pour les Contrats Régionaux du sud Vendée : le syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement (FSVD)

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est adhérente au Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée (CMCTUSV) depuis sa création, par arrêté Préfectoral n° 05 SPF104 du 17 novembre 2005.

Par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-10 du 10 janvier 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Contrat Territorial Unique du Sud Vendée, le Syndicat Mixte a pris la dénomination de Syndicat Mixte pour les Contrats Régionaux du sud Vendée (SMCRSV).

Par arrêté préfectoral n°2015-DRCTAJ/3-71 du 25 février 2015, il a ensuite été renommé en Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement (SMFSVD), en se transformant en syndicat mixte fermé à la carte.

Par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-222 du 2 juin 2018, une modification des statuts du syndicat est intervenue notamment pour prendre acte du retrait de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (substituée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de communes du Pays de Sainte Hermine).



Le Pays de L'Hermenault et le Pays de Fontenay Vendée ont fusionné pour constituer la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée.

➤ Missions

Missions du socle commun	Missions à la carte
Elaboration, validation, suivi technique et financier des programmes d'actions pour : Le Contrat Territorial Unique 2009-2013 et le Nouveau Contrat Régional 2013-2016 et son avenant	Elaboration, validation, suivi technique et financier des programmes d'actions pour les contrats régionaux à venir
	Elaboration, approbation, modification, révision, suivi et évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) pour le compte des Communautés de Communes du Pays de Fontenay le Comte, de Vendée-Sèvre-Autise, de La Châtaigneraie, de l'Hermenault
	Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du programme européen LEADER 2014-2020 et tout autre programme de fonds européens à venir
Pays de Fontenay-Vendée Vendée-Sèvre-Autise Pays de la Châtaigneraie	

➤ Financement

Année	Compétences de droit commun et à la carte	Cas particulier : compétence SCOT			TOTAL
	100 % en fonction de la population	60 % en fonction de la population INSEE	40 % en fonction de la superficie des territoires adhérents	soit	
2016	4 545,00 €	15 673 hab. (RP 2013)	31 660 ha	9 364 €	13 909 €
2017	4 653,92 €	16 048 hab (INSEE 2014)	<i>Idem</i>	9 976 €	14 629,92 €
2018	6 615,00 €	16 042 hab. (INSEE 2018)	<i>Idem</i>	9 903 €	16 518 €

Remarque : le critère 60 % population / 40 % surface a été étendu sans fondement statutaire à d'autres compétences « à la carte » (contrats régionaux post 2016, et LEADER).

➤ Actions réalisées

- Le Nouveau Contrat Régional (NCR) 2013-2016

Sauf rétroactivité particulière, les dépenses éligibles au NCR doivent correspondre à des facturations émises entre le 8 avril 2013 et le 8 avril 2016, dernier délai.

ACTION ET MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT HT DE L'OPERATION SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION
N° 17 : « Aménagement de l'espace aquatique intercommunal » CCPLC	1 500 000 € 1 900 000 €	50 % 61,10 %	750 000 € 1 160 568 €
N° 18 : « Extension de ZAE du Bourg Bâtard » CCPLC	200 000 €	50 %	100 000 €
N° 19 : « Création d'une pépinière d'entreprises intercommunale » CCPLC	850 000 €	48,30 %	410 568 €
TOTAL	2 100 000 €		1 260 568 €

L'action n° 19 a été annulée : l'aide prévue a été reportée sur l'action n° 17.

- Le projet régional « Agir pour le Sud Vendée » 2013

En 2013 et 2014, l'Agence régionale des Pays de La Loire a accompagné le territoire du Sud-Vendée (8 EPCI) dans la démarche « Agir pour les territoires ».



Certaines orientations stratégiques ont été identifiées : fiches de travail projet 2013 (non validées)

Actions prioritaires	Budget t K€	Structure pilote	Commentaires
Créer et développer une marque territoriale accompagnée d'une déclinaison thématique et élaborer un plan marketing de valorisation du territoire	90	Une entente	
Créer une offre touristique sur le patrimoine naturel et culturel : la randonnée à vélo	50	SVT	
Créer un site emblématique à forte visibilité (Centre de recherche et d'interprétation du littoral)		Région PDL	Budget à préciser
Positionner le marais poitevin en tant que vecteur de mise en tourisme	690	PIMP/SVT	Budget : 90 K€ : développement et communication 600 K€ : aménagement d'équipements pour l'ornithologie sur 3 ans
Créer un événement sportif sur le thème de l'eau pour amateurs et sportifs de haut niveau.	50	CROSS ou CDOS	
Animer et développer les entreprises des secteurs "mécanique - métallurgie" et "électricité - électronique"	933	Un EPCI	Budget : 140 K€ phase développement 793 K€ phase investissement immobilier
Blé agri éthique France (mise en place d'une filière blé développement durable)	200	Cavac	
Créer les conditions de l'innovation en matière de transformation des produits agricoles	120	CC VSA ou Entente intercommunale	
Créer un réseau des clubs d'entreprises du Sud Vendée	0	CCI	RH disponible à la CCI
Créer un portail d'information territorial et économique à l'échelle du territoire	40	CCI	
Déterminer les conditions de développement des activités liées à la mer	30	Collectivités locales	AMO
Aménager un pôle conchylicole sur le secteur de la petite jetée à L'Aiguillon sur Mer	30	Comité local de pêche ou COREPEM	AMO
Mettre en place un schéma de développement immobilier économique	50	Entente entre les EPCI	
Soutenir l'installation et le développement d'une coopérative d'activités et d'emplois (CAE)	235	Réseau CAE	Budget incluant étude de marché et développement de la CAE année 1
Ecrire un schéma d'aménagement commercial	40	Structure regroupant les 8 EPCI	
Favoriser la mise en œuvre d'une ORAC	105	Structure regroupant les 8 EPCI	

Elaborer un plan global de déplacement à l'échelle du territoire	200	Entente entre les EPCI	AMO
Rattacher le Sud Vendée à l'autoroute des estuaires par la liaison A 831	400 000	Région, Département	
Lancer une AMO sur la définition d'une stratégie d'aménagement numérique	100	Entente entre les EPCI	
Mettre en œuvre une GTEC via un groupe de travail emploi formation (dont l'apprentissage)		Région, Etat, partenaires sociaux, MDEDE	
Développer un process de clause d'insertion dans les marchés publics		MDEDE	
Créer un pôle de formation aéronautique au CMFP	400	Région PDL	
Engager une étude d'expertise en vue d'une création d'une PRI "hébergement saisonnier"	25	L'Agence régionale	Intervention de L'Agence pour le suivi de l'étude de faisabilité
Mettre en place un SCoT unique à l'échelle du Sud Vendée et créer une structure pour le piloter		Entente entre Les EPCI	
Organiser l'équipe du développement économique Sud Vendée		Entente entre Les EPCI	
Mettre en place un dispositif collectif de gouvernance touristique intérieur - littoral	20	Entente entre Les EPCI	
Organiser une conférence territoriale annuelle du développement économique	20	Entente entre Les EPCI	

- **La gestion des fonds européens LEADER 2014-2020**

Le syndicat mixte avait déposé en octobre 2014 une candidature LEADER (2014-2020) correspondant aux actions suivantes :

Fiches actions	Solidarités	Transition énergétique Environnement	Enveloppe indicative d'intervention LEADER		Mobilisation de l'enveloppe FEDER spécifiquement dédié aux déplacements doux
			€	%	
1 La structuration d'un réseau local d'acteurs par la création et l'animation d'une maison de l'économie	X		300 000 €	22%	
2 La valorisation de pôles d'innovation emblématiques : transformation agro-alimentaire, automobile, aéronautique / mécanique de précision	X		125 000 €	9%	
3 La promotion des circuits courts alimentaires		X	100 000 €	7%	
4 La production d'énergies renouvelables et la promotion des économies d'énergie		X	100 000 €	7%	
5 L'économie liée aux seniors	X		90 000 €	7%	
6 Un projet éco-touristique et patrimonial sud vendéen autour de l'itinérance et de l'insolite	X	(X)	80 000 €	6%	
7 Un projet d'animation globale de proximité (social, culturel, commercial, ...)	X		80 000 €	6%	
8 Un projet de santé	X		50 000 €	4%	
9 Un projet de mobilité	X	(X)	80 000 €	6%	200 000 €
10 Un projet coopération : Autour du Marais Poitevin, la cohérence des politiques de gestion et de valorisation touristique		X	40 000 €	3%	
11 Un projet coopération : Bocage et Gâtine Vendée et Deux-Sèvres : valorisation des richesses identitaires		X	20 000 €	1%	
12 Un projet d'animation LEADER			280 000 €	21%	
TOTAL			1 345 000 €	100%	200 000 €

La Communauté de communes a versé au titre des premières dépenses engagées pour le dépôt de cette candidature une quote-part, à hauteur de 2 929,43 €.

ANNEXE 2 : MAQUETTE FINANCIERE**2.1 – Maquette financière**

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023

Pilier	Sous mesure	N° Fiches-action	Total des paiements prévues 2014-2022		
			Contre-partie publique nationale (à titre indicatif)	FEADER	Total co-financement (FEADER + Contrepartie nationale)
Solidarités territoriales	19.2	1	67 500,00 €	270 000,00 €	337 500,00 €
Solidarités territoriales	19.2	2	62 500,00 €	250 000,00 €	312 500,00 €
Transition énergétique/préserve rvation de l'environnement	19.2	3	37 500,00 €	150 000,00 €	187 500,00 €
Solidarités territoriales	19.2	4	87 500,00 €	350 000,00 €	437 500,00 €
Solidarités territoriales et Transition énergétique/préserve rvation de l'environnement	19.2	5	125 000,00 €	500 000,00 €	625 000,00 €
Solidarités territoriales	19.2	6	40 000,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €
Transversal	19.3	7	7 500,00 €	30 000,00 €	37 500,00 €
Transversal	19.4	8	69 500,00 €	278 000,00 €	347 500,00 €
TOTAL		TOTAL	497 000,00 €	1 988 000,00 €	2 485 000,00 €

✓ Le Groupe d'Acteurs local (GAL)

Le GAL (Groupe d'Acteurs Local) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur les territoires, sans avoir d'existence juridique en tant que tel.

Un comité de programmation du GAL programme LEADER a été constitué, Monsieur Valentin JOSSE étant Président du GAL.

	Privé	Public	TOTAL
Titulaires	10	9	19
Suppléants	7	7	14
Invité	1		
TOTAL	17	16	33

Les représentants de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au sein du collège public de ce comité sont :

Monsieur Olivier BAZIREAU (titulaire) et Monsieur Yvon GOURMAUD (suppléant).

✓ Les fiches actions

Fiches-action mobilisées par le GAL du Sud Vendée**FICHE ACTION 1 :**

LA STRUCTURATION D'UN RESEAU LOCAL D'ACTEURS PAR LA CREATION ET L'ANIMATION D'UNE MAISON DE L'ECONOMIE

FICHE ACTION 2 :

LA VALORISATION DE POLES D'INNOVATION EMBLEMATIQUES : TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE, AUTOMOBILE, AERONAUTIQUE / MECANIQUE DE PRECISION

FICHE ACTION 3 :

LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

FICHE ACTION 4 :

DEVELOPPEMENT UNE OFFRE D'ANIMATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE LOCALE VALORISANT L'ITINERANCE, LE PATRIMOINE ET L'INSOLITE

FICHE ACTION 5 :

VALORISATION DU CADRE DE VIE PAR LE MAINTIEN D'UN RESEAU DE COMMERCES DE PROXIMITE EN CŒUR DE BOURG ET CENTRE VILLE

FICHE ACTION 6 :

UN PROJET DE MOBILITE : FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI, AUX SERVICES DES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

FICHE ACTION 7 :

UN PROJET COOPERATION : « LA VALORISATION ET LA GESTION DES PATRIMOINES IDENTITAIRES DU SUD VENDEE PAR LA COOPERATION SUR DES ENTITES NATURELLES COHERENTES »

✓ Le traitement des demandes de financement LEADER

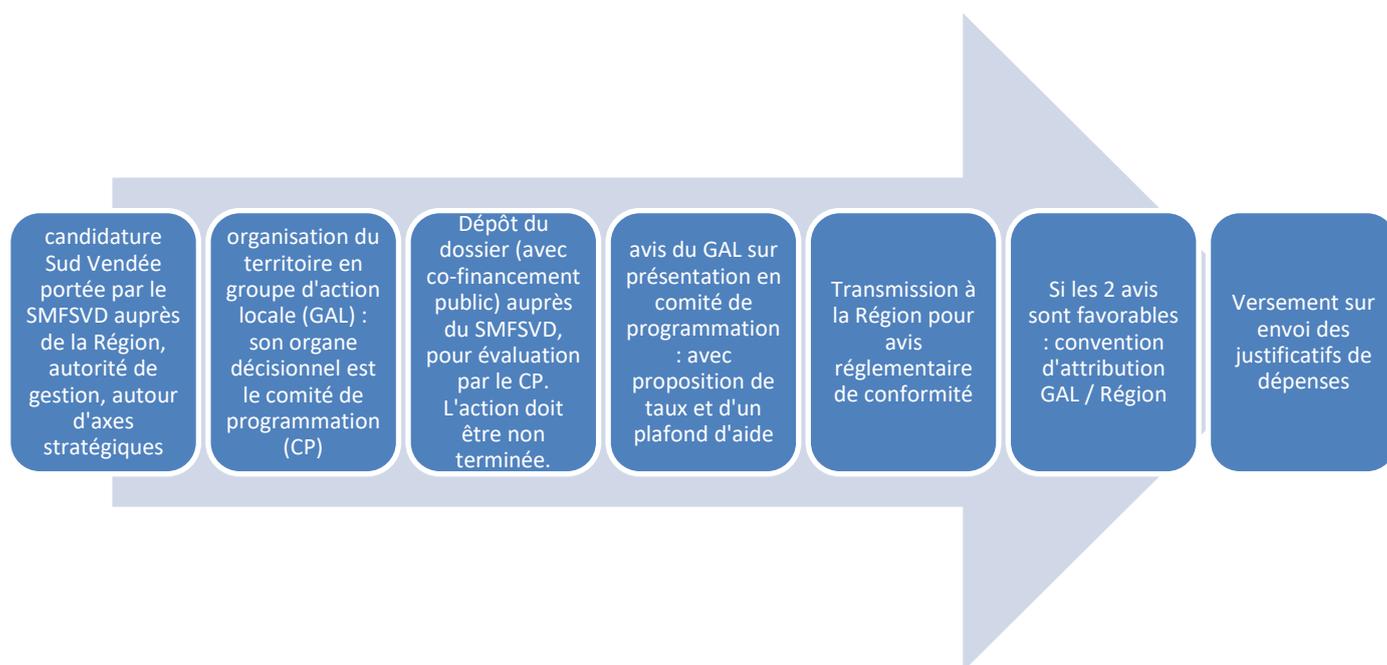


Tableau de présentation des opérations présentée en comité de programmation au 20/06/2018

Intitulé Opération	Enveloppe Leader initiale	Maitre d'ouvrage	Coût total des opérations HT ou TTC	%	FEADER / LEADER Programmé au 13/06/2018
Fiche action 1 - Structuration d'un réseau d'acteurs économiques	270 000				150 000,00
Maison de l'économie		Entreprendre en sud Vendée / Communautés de communes Fontenay Vendée	1 806 787,00	8,30%	150 000,00
Fiche Action 2 - Valorisation des pôles d'innovation Sud Vendée	250 000				75 000,00
Valorisation d'un pôle industriel d'aéronautique et de mécanique de précision		Communauté de communes Pays de la Chataigneraie	523 460,00	11,46%	60 000,00
Etudes agro-alimentaire		Syndicat mixte	125 000,00	12,00%	15 000,00
Fiche Action 3 - Promotion des circuits courts alimentaires	150 000				15 000,00
Ingénierie de projet pour la mise en œuvre d'un atelier de conserverie/ maraichage 2017		Atout Linge	47 404,37	31,64%	15 000,00
Fiche action 4 - Projet Eco tourisme et patrimonial	350 000				57 500,00
Etude maketing touristique		SM Sud vendée tourisme	38 000,00	20%	7 500,00
Sentiers pédestre		Commune de Bouillé Courdeault	87 431,69	23%	20 000,00
Euro-Festival		Association Let's Go	193 836,57	15%	30 000,00
Fiche action 5 - Cadre de vie maintien de commerce	500 000				140 000,00
Réhabilitation espace commerce centre bourg		CDC la Chataigneraie	491 749,90	14%	70 000,00
Maintien derniers commerces dans l'activité - Coiffure et multiservice		Commune de St Cyr des Gâts	342 278,00	12%	40 000,00
Maintien derniers commerces dans l'activité - Multiservice		Commune de Pissotte	595 484,72	5%	30 000,00
Fiche action 9 - Projet de mobilité / insertion	160 000				87 500,00
Plateforme d'aide à la mobilité - réhabilitation locaux		Ville de Fontenay	215 799,77	13,90%	30 000,00
Plateforme d'aide à la mobilité		Association AIVE	90 000,00	30,56%	27 500,00
Numérique en territoire		ODDAS	47 497,00	63,16%	30 000,00

Fiche action 6 - Projet de coopération	30 000				
Animation Gestion	278 000				10 000,00
Poste animation gestion 2017					
Soutien préparatoire					10 000,00
TOTAL	1 988 000		4 604 729,02		535 000,00

➤ **Elaboration du SCOT du Sud-Est Vendée**

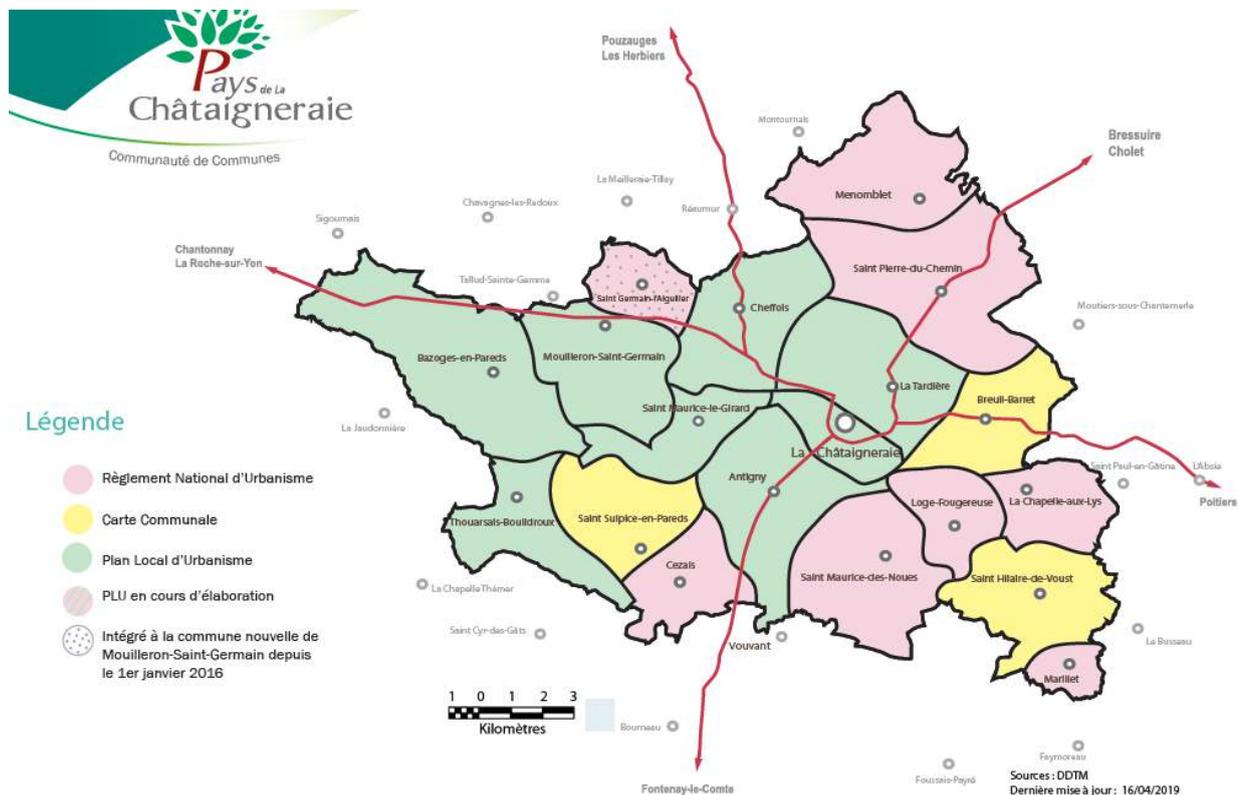
cf. partie : B) urbanisme.

B) Urbanisme

➤ **Panorama**

Du fait de sa compétence en matière de « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », transférée par ses communes membres à compter du 31 décembre 2016, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est seule apte à Au 31 décembre 2017, les territoires des communes de :

- La Châtaigneraie, La Tardière, Cheffois, Antigny, Bazoges-en-Pareds, Thouarsais-Bouildroux, et Mouilleron-Saint-Germain (non compris le territoire de la commune déléguée de Saint-Germain-L'Aiguiller), Saint-Maurice-le-Girard, sont couverts par des PLU,
- Breuil-Barret, Saint-Hilaire-de-Voust et Saint-Sulpice-en-Pareds sont couverts par une carte communale,
- Menomblet, Saint-Pierre-du-Chemin, La Chapelle-aux-Lys, Loge-Fougereuse, Saint-Maurice-des-Noues, Marillet, et le territoire de la commune déléguée de Saint-Germain-L'Aiguiller, sont couverts par le Règlement national d'urbanisme.



➤ **Exercice / délégation aux communes du droit de préemption urbain (DPU)**

• Définition et institution du DPU

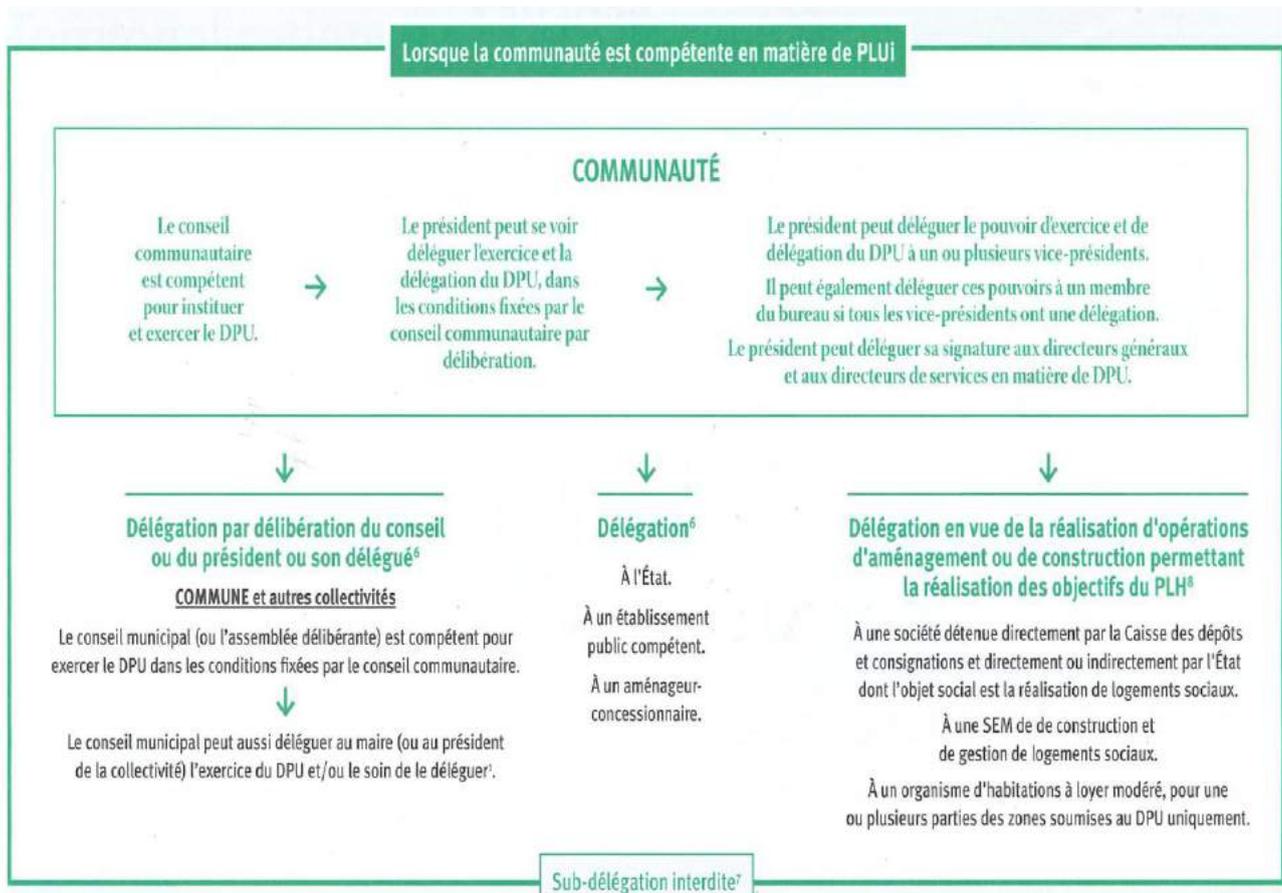
Le droit de préemption urbain (DPU) est l'un des droits de préemption prévus par le droit public qui permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Il peut être institué sur un périmètre défini au document d'urbanisme (PLU ou Carte communale).

• Titularité et délégation du DPU

Du fait de sa compétence en matière de « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », transférée par ses communes membres à compter du 31 décembre 2016, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est seule apte à exercer le DPU, sauf à déléguer cet exercice à ses communes membres.

En effet, avec la loi ALUR et en application de l'article L. 211-2 du Code de l'urbanisme, la CCPLC est devenue au 31 décembre 2016 compétente de plein droit en ce qui concerne l'institution et l'exercice du droit de préemption urbain, laquelle se rattache directement à sa compétence en matière de documents d'urbanisme.



1. C. urb., art. L. 211-1 - 2. CGCT, art. L. 2122-22 - 3. C. urb., art. L. 211-2 - 4. CGCT, art. L. 5211-10 - 5. CGCT, art. L. 5211-9 - 6. C. urb., art. L. 213-3 - 7. Rép. min. n° 2903 du 16 oct. 2007, JOAN p. 6376 - 8. C. urb., art. L. 211-2 et R. 211-1 et s.

Les périmètres instaurés antérieurement par délibérations des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI demeurent applicables, et ne peuvent être modifiés, étendus ou supprimés que par une nouvelle délibération du Conseil Communautaire, qui est désormais la seule autorité compétente pour se prononcer sur une modification du périmètre de DPU.

Par sa délibération n° C2016/2017 en date du 15 novembre 2017, le Conseil communautaire a décidé :

- de donner délégation aux communes membres pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et/ou à urbaniser (AU) des PLU communaux ou des cartes communales, sous réserve de leur acceptation et à compter de celle-ci ;
- de conserver le Droit de Prémption Urbain sur les terrains relevant d'un zonage à vocation économique ;
- de demander aux communes de saisir pour avis la Communauté de Communes dans le délai des 2 mois de réception de la DIA, pour l'exercice du DPU dans le cas de biens non inclus en zonage économique mais présentant un intérêt pour l'exercice de l'une quelconque des compétences communautaires.

Par ses délibérations n° 7 et 8 du 31 janvier 2018, le Conseil communautaire a ensuite restreint la délégation accordée à la Commune de Mouilleron-Saint-Germain pour l'exercice du DPU sur son territoire, à compter du 1^{er} mars 2018, en déléguant à l'EPF de Vendée le DPU des parcelles concernées par le programme mixte envisagé dans le centre bourg de Mouilleron Saint Germain.

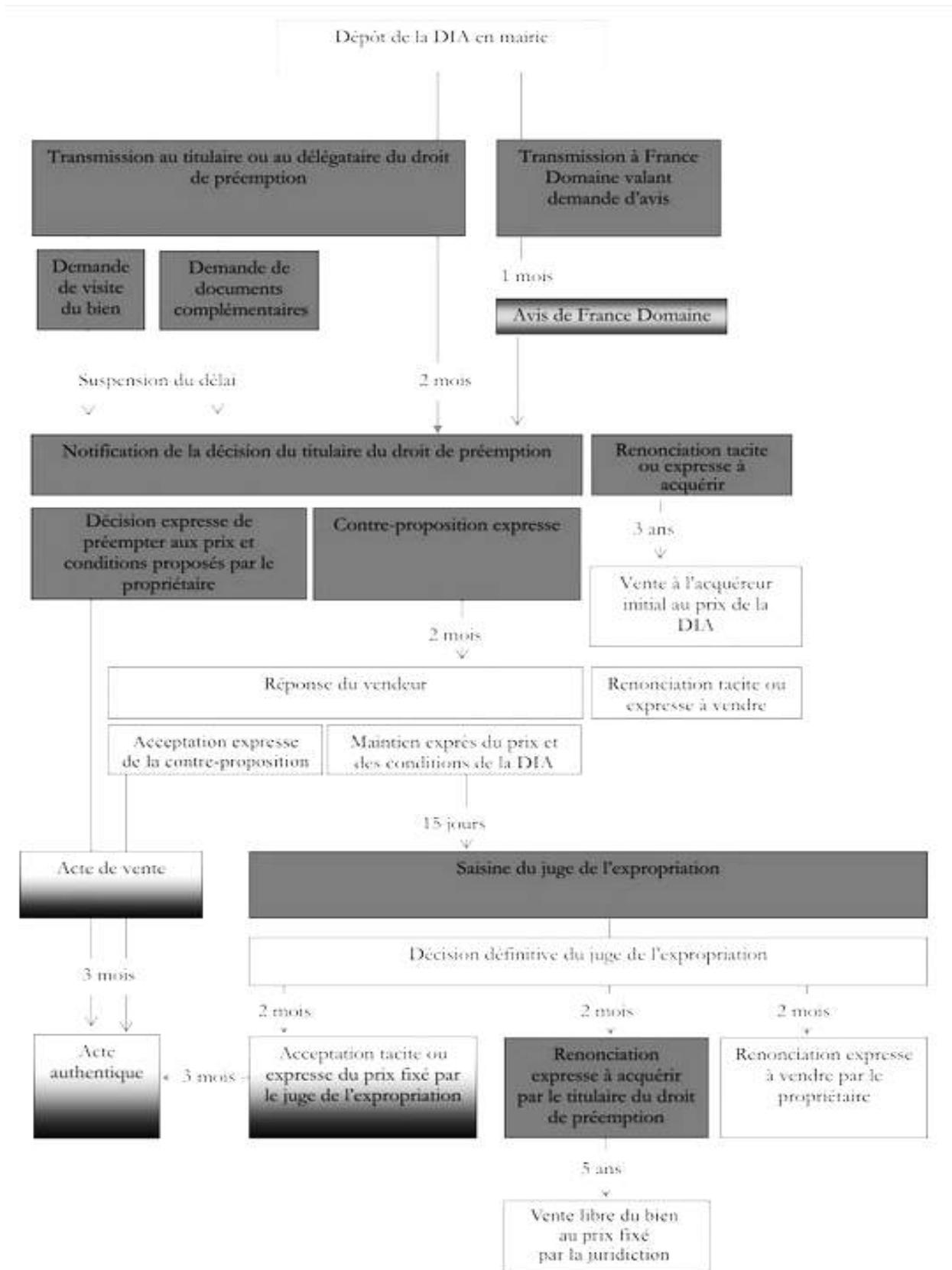
Délibération C216/2017 en date du 15 novembre 2017	Délégation du DPU aux communes membres sauf en zonage à vocation économique	et délégation au Président de la Communauté de communes, de l'exercice du DPU en zonage économique.
Délibération C007 et C008/2018 en date du 31 janvier 2018	Restriction de la délégation ci-dessus et délégation du DPU à l'EPF de Vendée pour le programme mixte de Mouilleron Saint Germain	A compter du 1 ^{er} mars 2018

- **Mise en œuvre**

Dans les zones concernées par le Droit de Prémption Urbain, les vendeurs sont tenus d'informer le titulaire du DPU des projets de cessions au moyen d'une transmission en Mairie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Dès sa saisine, le titulaire du DPU dispose de deux mois maximums pour informer le vendeur de sa décision.

En effet, conformément à l'article L. 213-2 alinéa 1^{er} du Code de l'urbanisme, les DIA doivent toujours être adressée à la mairie du lieu où se situe le bien préempté, et faire l'objet d'un registre.

La préemption doit être motivée par un projet d'intérêt général ayant notamment pour objet la création d'équipements collectifs, la création de logements sociaux, la lutte contre l'insalubrité, le renouvellement urbain (reconstruction de quartiers).



➤ **Modification des documents d'urbanisme existants sur le territoire**

Du fait de sa compétence en matière de « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », transférée par ses communes membres à compter du 31 décembre 2016, la Communauté

de communes du Pays de La Châtaigneraie est seule apte à engager les évolutions de document d'urbanisme existants, avant que son PLUI-H ne soit opposable.

Elle a mis en œuvre sa compétence à l'égard de plusieurs documents d'urbanisme.

- **L'approbation du PLU de Saint-Maurice-le-Girard**

Par délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2013, le conseil municipal de Saint Maurice le Girard a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La procédure a suivi son cours et le projet de document d'urbanisme a été arrêté en Août 2016, avant de faire l'objet d'une enquête publique en début d'année 2017.

Le PLU de la Commune de Saint Maurice le Girard a été approuvé par délibération communale le 12 juin 2017 et par délibération en conseil communautaire le 12 juillet 2017.

- **La révision de la Carte communale de Saint-Hilaire-de-Voust**

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a favorisé l'émergence sur la zone des Pinières à Saint Hilaire-de-Voust, d'un pôle industriel existant et présentant des capacités de développement notamment en matière d'emplois. En 2017, la société BOUY, implantée sur la zone d'activité, a signifié son intention de procéder sur son emprise foncière actuelle à une extension de bâtiments.

Pour conforter ce pôle et permettre son développement, la Communauté de communes a décidé de mener l'opération de l'extension de la zone économique des « Pinières 2 ». Les besoins exprimés ont fait état d'une assiette foncière d'environ 2ha qui n'étaient jusque-là pas inclus dans le domaine constructible de la commune.

Par délibération C150/2017 en date du 12 juillet 2017, le Conseil communautaire a prescrit la révision de la carte communale de Saint Hilaire de Voust ayant pour objets :

- ✓ l'extension de la ZA Les Pinières afin de permettre l'installation et le développement d'entreprises sur le site ;
- ✓ cette extension nécessitait une ouverture à l'urbanisation d'une assiette foncière d'environ 2ha en prolongation de la ZAE Les Pinières.

Une révision de la Carte Communale était indispensable pour permettre cette ouverture à l'urbanisation. Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 juin 2018 au 13 juillet 2018, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, le dossier d'approbation a été réalisé.

La Carte Communale de Saint Hilaire de Voust a été approuvé par délibération n° C169/2018 en conseil communautaire le 12 décembre 2018 et co-approuvé par Arrêté n° 19-DDTM85-33 en date du 18 janvier 2019, date d'opposabilité du document.

- **La modification de la Carte communale d'Antigny**

Par arrêté n° A2018/007 en date du 23 février 2018, le Président a prescrit la procédure de modification de droit commun n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Antigny.

L'objectif de cette procédure était de permettre :

- des changements de destination de bâtiments en zone A,
- une mise à jour du règlement graphique pour les règles de recul de construction suite au changement de classement de la RD938ter qui n'est plus une route à grande circulation,
- pour le règlement écrit, la correction d'erreurs matérielles issues de la succession des évolutions du PLU,

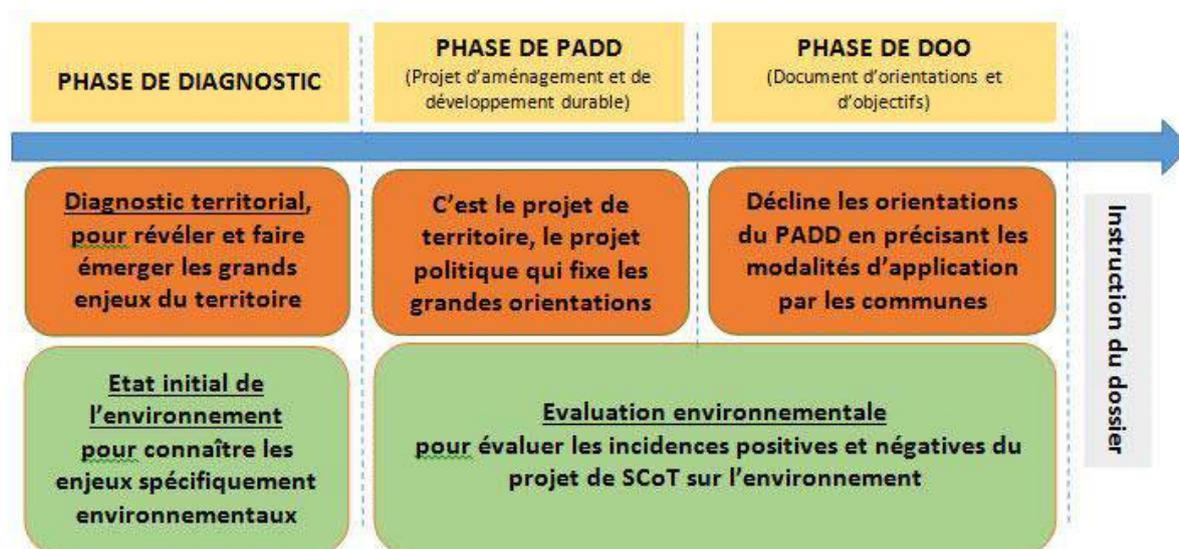
- une évolution du règlement de la zone 1AUe afin d'autoriser les constructions ou installations ponctuelles hors opération d'ensemble sous réserve qu'elles ne compromettent pas la cohérence du projet par la mise en place d'une OAP.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 octobre 2018 au 26 octobre 2018, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, la communauté de communes a approuvé le PLU d'Antigny par délibération C170/2018 en date du 12 décembre 2018. Le document est opposable à ce jour.

➔ **SCOT**

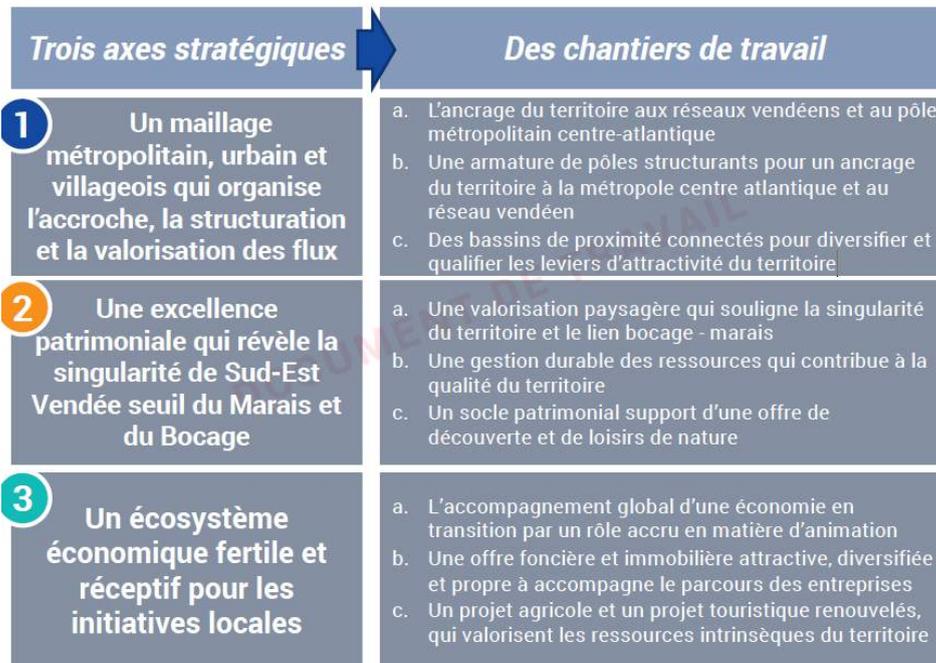
Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'élaboration du SCOT du Sud-Est-Vendée a été confiée au syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement (SMFSVD). Le déroulé est le suivant :



Le diagnostic a été présenté en 2017. En parallèle, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été menée en durant l'année 2018.

Le PADD, document stratégique qui prend place au coeur du SCOT, réunit l'ensemble des élus autour d'une vision commune. Il exprime la politique d'aménagement et de développement que les élus souhaitent engager, permet de guider les politiques publiques sectorielles dans une cohérence locale : habitat, développement économique et commercial, déplacement, valorisation agricole, environnementale et touristique, etc. La réflexion a débouché sur l'identification de 3 axes stratégiques :



En 2019, se dérouleront le débat sur le PADD, la rédaction du DOO, la présentation de ces résultats aux Personnes Publiques Associées.

➔ **PLUI-H**

Par arrêté préfectoral (n°2016-DRCTAJ/3-516) la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est devenue compétente en matière de « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* » à compter du 31 décembre 2016.

Le 26 octobre 2016, une délibération communautaire (n°C170/2016) a approuvé le principe de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, puis, le 25 janvier 2017, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi, définissant les objectifs, validant la charte de gouvernance et approuvant les modalités de concertation.

Les objectifs du PLUi sont les suivants :

- Construire et exprimer le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique et économique,
- Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des milieux agricoles, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, architecturale et paysagère,
- Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics afin d'améliorer de l'accès aux services, et en termes de déplacement,
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible,
- Satisfaire aux obligations réglementaires en inscrivant le PLUi dans une démarche de développement durable, en adaptant les règles d'urbanisme pour qu'elles soient adaptées aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles
- Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du futur SCOT du Sud-Est-Vendée, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles,

Les modalités de concertation avec le monde professionnel, les associations, les structures représentant la société civile ainsi que les habitants du territoire, pour leur permettre d'être informés sur ce projet et d'apporter leurs contributions, notamment grâce aux actions suivantes :

- Information dans la presse locale,
- Information sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et des communes,
- Information dans les bulletins périodiques communautaire et communaux,
- Information dans la Newsletter de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie,
- Affichage à l'hôtel communautaire et dans les mairies, aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêts),
- Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie,
- Mise en place d'une adresse mail spécifique plui@ccplc.fr, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet,
- Organisation de réunions publiques par commune, par pôle géographique ou pour le territoire, générales ou thématiques.

Le diagnostic a été élaboré en 2017. Le rendu a été fourni en mars 2018 avec une présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) en avril 2018.

Ce diagnostic a fait apparaître à quel point la problématique habitat constitue un axe de réflexion stratégique et un enjeu important pour la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie. Il était donc déterminant que le PLUi comporte un volet habitat spécifique et nécessaire d'apporter une dimension opérationnelle à ce thème dans le PLUi.

Par délibération C009/2018 en date du 31 janvier 2018, la Communauté de Communes a délibéré en faveur de la prescription d'un PLUi valant PLH, permettant de traiter simultanément et en synergie les politiques de l'aménagement et de l'habitat, avec efficacité et bonne gestion des deniers publics. . A ceci s'ajoute l'importance de répondre aux objectifs fixés par la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) en matière d'habitat : mettre en œuvre d'une stratégie globale pour réguler les dysfonctionnements du marché, protéger les propriétaires et les locataires et permettre l'accroissement de l'offre de logements en respectant les équilibres des territoires grâce aux actions suivantes :

- Favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable
- Lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées
- Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement
- Moderniser les documents de planification et d'urbanisme ;

Durant l'année 2018, les données relatives à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été recueillies et travaillées par le biais de nombreux ateliers de travaux thématiques. La réflexion a cependant été suspendue durant quelques mois afin de laisser au SCOT le temps d'élaborer sa stratégie dont les chiffres clés devront cadrer le projet du PLUiH.

L'année 2019 verra la finalisation du PADD, la mise en œuvre du volet H du PLUiH, la rencontre avec les Personnes Publiques associées et le lancement de la phase de travail n°3 concernant les zonages et les OAP.



Note d'enjeux de l'État

PLU intercommunal valant PLH du Pays de La Châtaigneraie

Juin 2018

Cette note présente les enjeux prioritaires, à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, que l'État portera, tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification. Ce document qui n'est pas exhaustif constituera une référence pour les futurs échanges entre les différentes personnes publiques associées et pourra être enrichi tout au long de la procédure.

Population :
15661 hab. (2014)
Superficie : 316,6 km²
Faible densité : 49,5 hab/km²

La communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (18 communes) appartient au périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Sud Est Vendée prescrit le 11 mai 2015 et en cours d'élaboration. Il constituera le document de référence, intégrateur des documents et des normes de rang supérieur (schémas régionaux de cohérence écologique, plans climat-énergie...).

Mener une approche paysagère du territoire

L'objectif est d'identifier les éléments structurants du paysage, dans une démarche participative, afin de faire émerger un projet de territoire fondé sur la valorisation du patrimoine et des richesses naturelles tout en intégrant la dynamique agricole.

Trois unités paysagères

Territoire identifié dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF et des Espaces Naturels Sensibles du département.

2,88 % de surface de boisements sur l'ensemble du territoire

SAGE du Lay, SAGE Vendée et SAGE Sèvre Nantaise

Source : Atlas de paysages des Pays de la Loire



Principe de préservation durable de l'intégrité des zones humides : assurer leur protection dans les différentes étapes de construction du document d'urbanisme (cf charte Gestion Économique de l'Espace - trame verte et bleue – zones humides).

Gérer l'espace de manière économe et durable

Le projet de PLUi -H doit s'attacher à la définition d'une stratégie visant à l'organisation du territoire tant du point de vue de l'habitat que du développement économique en termes d'implantation, de vocation, de hiérarchisation et de programmation de secteurs déterminés.

Préserver les terres agricoles

Surfaces agricoles/naturelles de 2006 à 2015

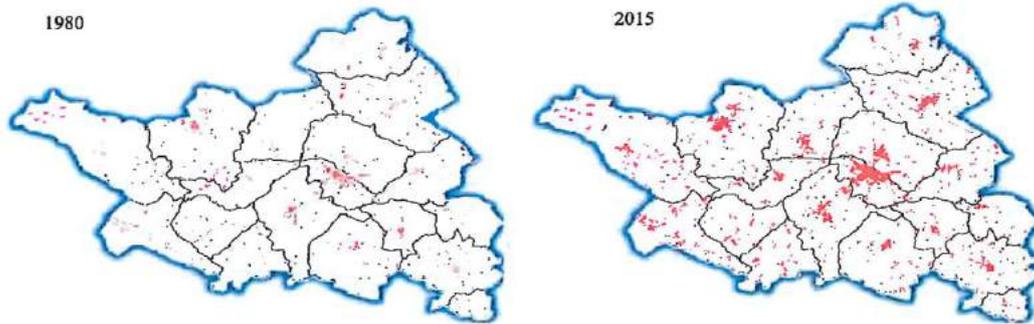


- 138 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières consommées
- Soit 0,4 % de la surface de la communauté de communes.
- 80 % de surface agricole utile sur le territoire

Source CERRMA

- Présenter une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les 10 dernières années et des gisements fonciers mobilisables.
- Inscrire la thématique « gestion économe de l'espace » au sein du PADD,
- Proposer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace basés sur une perspective de croissance explicite et assumée par la collectivité.

- Mener une réflexion sur l'opportunité du maintien ou de l'aménagement de certaines zones.
- Réaliser un diagnostic précis pour justifier les choix opérés concernant le maintien de certaines réserves foncières et l'éventuelle ouverture de nouvelles zones pour le développement économique dans la perspective d'une politique de revitalisation des centres-bourg.

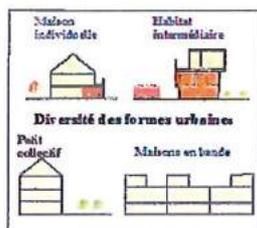


Progression de l'artificialisation des sols sur la période 1980 – 2015

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation : un outil indispensable pour traduire le projet territorial

Enclencher une dynamique de projet et mener une réflexion approfondie en matière de formes urbaines économes de l'espace.

Travailler sur la programmation en identifiant et quantifiant les besoins, en abordant les questions de paysage, de mixité, de types et de statuts de logement, de services, de mobilité, de formes et densités urbaines.



Exemple de traduction d'objectifs par une OAP

3/ Une organisation du bâti « en plateau » : une centralité tournée vers le bocage

[Light red square]	Habitat de type maison individuelle
[Medium red square]	Habitat de type intermédiaire
[Dark red square]	Habitat mixte composé de petits immeubles collectifs et/ou habitat intermédiaire
[Very dark red square]	Habitat de type petits immeubles collectifs



Source : PLU commune du Château d'Olonne

Les outils pour mobiliser le foncier

Lutter contre l'étalement urbain en incitant à la libération des gisements fonciers situés au sein des enveloppes urbaines par la mobilisation d'outils fonciers « traditionnels » tel que le Droit de Préemption Urbain (DPU), le Droit de Préemption sur fonds commerciaux, la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) ainsi que de « nouveaux » outils tel que l'Association Foncière Urbaine de Projet AFUP, la démarche Bimby

Agir sur le marché foncier pour réguler les prix, lutter contre la rétention et la spéculation, maîtriser l'usage des sols et constituer des réserves foncières par la mobilisation coordonnée d'outils fiscaux le plus en amont possible.

La hausse des coûts du foncier, la nécessité de renouvellement urbain, de densifier les villes, villages et bourgs rendent aujourd'hui l'anticipation foncière indispensable. L'EPF accompagne la collectivité dans la définition de son projet et pour favoriser l'optimisation du foncier (regroupement de parcelles, densité, qualité urbaine, reconquête des friches urbaines et renouvellement urbain...) et définir une stratégie foncière d'anticipation.

Protéger la ressource en eau potable

Le secteur de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie comprend deux retenues (Rochereau et Pierre-Brune) et deux captages (Fontebert et Thouarsais-Bouldroux) dont l'eau est utilisée à des fins d'alimentation humaine. En application du code de la santé publique, les périmètres de protection des captages destinés à la production d'eau potable et les mesures de protection afférentes constituent des servitudes d'utilité publique devant figurer dans les documents d'urbanisme. Ils sont instaurés par des arrêtés préfectoraux qui doivent être annexés au PLUi-H.

Les différents périmètres de protection d'un captage doivent être couverts par un zonage compatible avec les activités qui y sont autorisées.

L'analyse urbaine devra intégrer que les périmètres de la retenue de Rochereau et de Pierre-Brune sont en cours de révision.

Apporter une réponse adaptée aux besoins en logements

Démographie : en légère augmentation (2009-2014)

+ **1%** d'évolution annuelle des ménages (+1,9 % en Vendée)

Évolution démographique annuelle de **0,36 %** entre 2009 et 2014

30 % de la population a plus de 60 ans (en augmentation)

0,79 d'indice de jeunesse (0,9 pour la Vendée)

Parc de logements ancien

Taux de **logements vacants important et en hausse 9,87 %**

(81 % de ces logements ont été construits avant 1975)

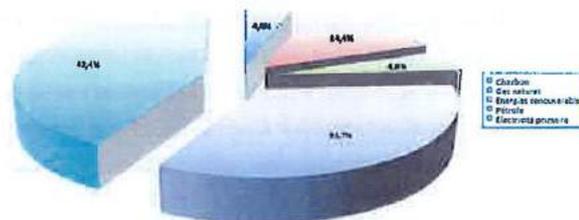
La question du vieillissement de la population et en particulier l'augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes, du handicap et de l'isolement pourrait être intégrée au PLUi-H en lien avec les partenaires concernés tant sur la prévention qu'au niveau de l'accès aux services et aux soins. Dans ce cadre, le PLUi-H devra s'appuyer sur le Plan Départemental de l'Habitat, sur les orientations du Programme Régional de Santé de l'ARS ainsi que sur le Contrat Local de Santé du Pays de La Châtaigneraie qui a pour objectif la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

Les efforts devront porter notamment sur la **production de logements** en adéquation avec les besoins des ménages et sur la production de logements locatifs sociaux destinés aux jeunes ménages et aux personnes âgées dont l'offre n'apparaît pas adaptée à la demande. Le PLUi-H pourra préciser les actions retenues et les règles à appliquer pour atteindre ces objectifs de réalisation en territorialisant les objectifs de production pour le maintien et l'accueil de nouvelles populations en adéquation avec les évolutions sociétales. Cet espace intercommunal, intégré au sein du territoire de santé et de proximité (TSP) doit constituer un territoire d'actions et de projets en matière d'accès aux soins et à la santé.

Favoriser la transition énergétique

Changer progressivement notre modèle énergétique en profitant de l'émergence et de l'efficacité des énergies renouvelables de types éolien, solaire, bois-énergie ou biomasse.

Utilisation des différentes sources d'énergie en France



- Profiter de l'émergence et de l'efficacité des énergies renouvelables de types éolien, solaire, bois-énergie ou biomasse pour changer progressivement notre modèle énergétique. La production d'énergie renouvelable est peu développée. Il n'existe qu'une seule unité de méthanisation à Menomblet, alors que le territoire est spécialisé dans l'élevage et une unité de bois-énergie à La Châtaigneraie, dans un environnement de bocage propice à la production de matières premières.

- Mener des réflexions, en prenant en compte les potentialités du territoire en la matière (ensoleillement, vent ...) et en définissant les orientations du développement souhaité concernant ces modes de production d'énergie (éolien, photovoltaïque...) avec un souci de compatibilité avec la sensibilité paysagère et environnementale en cohérence avec les objectifs de préservation de l'espace agricole décrits dans la charte de gestion économe de l'espace.

- Alimenter les volets « transition énergétique » et « changement climatique » du PLUi.

- La protection des terres agricoles reste un objectif majeur qui est transcrit dans l'ensemble des politiques d'urbanisme. La charte pour une gestion économe de l'espace en Vendée, en cohérence avec le SRCAE, préconise que les centrales photovoltaïques au sol doivent se réaliser dans les espaces hors zone A et N, à savoir dans des espaces déjà artificialisés tels que les friches industrielles, les décharges fermées après utilisation, les anciennes mines ou carrières.

Enjeux identifiés

Mener une approche paysagère du territoire

Préserver, au titre de la protection de la biodiversité, les continuités écologiques par l'identification des trames vertes et bleues notamment par la protection des haies caractéristiques, des zones humides et l'incitation à des pratiques agricoles durables et raisonnées.

Les marches du Bas-poitou : Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines.

Le haut bocage vendéen : Maintenir le maillage bocager comme élément structurant du paysage agricole.

Gérer l'espace de manière économe et durable

Optimiser l'usage des zones déjà bâties (réhabilitation, mobilisation de la vacance et densification de l'habitat).

Mener une réflexion approfondie sur les formes urbaines innovantes encourageant une compacité urbaine acceptable par les habitants, notamment à travers des OAP qualitatives.

Trouver un équilibre entre développement et préservation des terres agricoles et viticoles, préservation de l'environnement et des ressources du territoire ainsi que protection du patrimoine naturel ou bâti.

Mobiliser les secteurs stratégiques dans le cadre d'un urbanisme de projet.

Définir une stratégie de mobilisation des outils fonciers et fiscaux.

Affirmer une organisation visant à définir les secteurs d'implantation des zones économiques, leur hiérarchisation, leur vocation et leur programmation.

Maintenir une offre commerciale dans les centre-villes.

Porter un soin particulier aux greffes urbaines et au traitement des franges urbaines.

Édicter des mesures en matière d'urbanisme visant à assurer la protection de la ressource en eau (gestion des eaux pluviales et usées, limitation des pressions aux abords des retenues).

Apporter une réponse adaptée aux besoins en logements

Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle des populations.

Développer une offre de résidences principales pour l'accueil des nouveaux habitants, notamment les jeunes.

Diversifier le parc de logements avec une attention particulière sur le parc locatif aidé.

Analyser et réduire la vacance des logements en encourageant la réhabilitation et l'adaptation.

Accompagner la rénovation énergétique du bâti ancien.

Proposer un urbanisme de qualité adapté aux attentes des résidents et des futurs habitants (isolation thermique, parcours résidentiel...).

Veiller au maintien d'un service public de santé au niveau local répondant aux besoins du territoire.

Favoriser la transition énergétique

Mener une politique d'équilibre entre le développement des énergies renouvelables et la gestion économe de l'espace en se fondant sur le fonctionnement du territoire.

Concerter la population et arbitrer les orientations du développement souhaité concernant les modes de production des énergies renouvelables (méthanisation, éolien, biomasse, photovoltaïque...).

Mener une politique de mobilité durable favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

C) Instruction des Autorisations du droit des sols (ADS)

➔ Création du service

- **Le contexte législatif en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015**

L'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », a notamment prévu, pour les communes membres d'EPCI de plus de 10 000 habitants, la fin mise à disposition des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – DDTM) pour l'instruction des demandes d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) – Permis d'Aménager, de Démolir, de Construire, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme..., déposées par les pétitionnaires à compter du 1^{er} juillet 2015 dans les conditions suivantes :

Collectivités compétentes	POS	Instruction par la collectivité
	PLU	
	Carte communale avec prise de compétence	Fin de la mise à disposition gratuite à partir du 01/07/2015
Collectivités non compétentes	Carte communale sans prise de compétence	Instruction DDTM « maire au nom de l'Etat » Fin de la mise à disposition de la DDTM au plus tard le 01/01/2017
	RNU	Instruction DDTM « maire au nom de l'Etat »

L'Etat (DDTM) est restée toutefois en charge de l'instruction :

- dans toutes les communes : des Autorisations du Droit des Sols mentionnées à l'article L 422-2 du Code de l'urbanisme (travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'Etat, ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie, logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'Etat détient la majorité du capital, etc...);
- dans les communes sous RNU (Règlement National d'Urbanisme) où aucun document d'urbanisme n'a été approuvé : de toutes les Autorisations du Droit des Sols

Enfin, les communes disposant d'une carte communale approuvée avant la loi ALUR ont pris la compétence "instruction des ADS" à compter du 1^{er} juillet 2017.

- **La mutualisation intercommunautaire de l'instruction des ADS**

Dans ce contexte, les Communautés de communes de plus de 10 000 habitants du Sud-Est-Vendée (du Pays de Fontenay-le-Comte, de Vendée-Sèvre-Autise, du Pays de La Châtaigneraie), se sont rapprochées en 2014 pour répondre ensemble à plusieurs objectifs d'organisation visant à favoriser une continuité et une qualité de service, et des économies d'échelle à un niveau intercommunautaire.

Elles ont pu dès lors convenir :

- Avec leurs communes membres respectives : d'une modification statutaire permettant de déléguer l'instruction à l'EPCI ;
- Entre les communautés de communes et c'est l'objet de la convention de service unifié : d'engagements lui confiant la mission d'instruire les ADS pour leur compte, moyennant le remboursement des frais engagés à ce titre
- Avec l'Etat : d'un accompagnement administratif et technique des communautés de communes jusqu'au 1^{er} juillet 2016, et dans les conditions prévues par une « convention de transition ».

Pour rappel, la Ville de Fontenay-le-Comte, instruisant déjà les Autorisations du Droit des Sols, est devenue centre instructeur en 2005 pour ... communes sur les 63 communes relevant aujourd'hui du Sud-Est-vendée (Pays de La Châtaigneraie, Vendée-Sèvre-Autise, Pays de Fontenay-le-Comte - Pays de l'Hermenault devenu « Pays de Fontenay-Vendée »)

Communes du Pays de La Châtaigneraie concernées par le service de l'Instruction des ADS :

Communes concernées au 1 ^{er} juillet 2015	Communes concernées au 1 ^{er} juillet 2016	Communes concernées au 1 ^{er} janvier 2017	Communes concernées Depuis le 1 ^{er} septembre 2017
Antigny Bazoges-en-Pareds La Châtaigneraie Cheffois Mouilleron-en-Pareds La Tardière Thouarsais-Bouildroux	Antigny Bazoges-en-Pareds La Châtaigneraie Cheffois La Tardière Thouarsais-Bouildroux <i>Mouilleron-Saint-Germain (fusion Mouilleron-en-Pareds + St Germain l'Aiguiller)</i>	Antigny Bazoges-en-Pareds La Châtaigneraie Cheffois La Tardière Thouarsais-Bouildroux Mouilleron-Saint-Germain <i>Breuil-Barret Saint-Hilaire de Voust Saint-Sulpice-en-Pareds</i>	Antigny Bazoges-en-Pareds La Châtaigneraie Cheffois La Tardière Thouarsais-Bouildroux Mouilleron-Saint-Germain Breuil-Barret Saint-Hilaire de Voust Saint-Sulpice-en-Pareds <i>Saint Maurice-le-Girard</i>
7 communes	7 communes	+ 3 10 communes	+ 1 11 communes

Les communautés de communes ont également convenu entre elles de mettre en place les instances de suivi et de pilotage nécessaires pour superviser les missions confiées au service instructeur au travers de l'organisation :

- d'un comité de pilotage (réunion au moins 1 x / an) : avec les EPCI concernés
- d'un comité technique (réunion au moins 2 x / an) : avec les EPCI et les communes concernées
- **Une réorganisation sans incidence pour l'utilisateur**

Rien ne change pour les usagers, la mairie reste le guichet unique.

Comme auparavant, les pétitionnaires continueront à déposer leurs demandes en mairie.

Ce sont donc les agents en mairies qui recevront les dossiers, les enregistreront, solliciteront les principaux renseignements...

Ils transféreront ensuite le dossier au service instructeur de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, pour instruction.

En fin d'instruction, la possibilité d'accorder ou non l'autorisation relèvera toujours du pouvoir de décision du maire, qui en fera notification au pétitionnaire et copie au service instructeur.

➤ **Modalités de fonctionnement du service de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée**

• **Organisation du service**

L'organisation du service unifié a permis de réduire les besoins en personnels, et de mettre en place une continuité de service qui auraient été portés, à défaut d'organisation mutualisée, à 5 ou 6 agents, sans réelle continuité de service.

Les agents de ce service sont installés depuis le 4 mai dans le centre-ville de Fontenay-le-Comte.

- Adresse : 6 rue du château féodal 85200 Fontenay-le-Comte (dans les anciens bureaux du Trésor Public).
- contactads@ccpaysfontenaylecomte.fr 02 51 53 11 90

Horaires d'ouverture au public

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	FERME	FERME	FERME	FERME	9H- 12H
APRES-MIDI	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV	14H- 17H

- Permanence ABF (mensuelle) : Monsieur BARTCZAK
- Permanence CAUE (tous les vendredis après-midi) : Monsieur DUVIGNEAU, architecte (remplacé par Mme SALOMON en avril 2019)

• **Types d'actes instruits par le service unifié**

Type	Service instructeur	Communes
Permis d'aménager	x	
Permis de construire	x	
Permis de démolir	x	
Déclarations préalables	x	
Certificats d'urbanisme d'information (a)		x
Certificats d'urbanisme opérationnels (b)	x	

Les demandes de CUa ne seront donc pas traitées par le service instructeur, mais par les communes seules.

➤ **Bilan d'activités**

Le service a été installé en mai 2015, pour un début d'activité au 1^{er} juillet 2015.

Selon un barème indicatif de pondération issu des services de l'Etat (temps de traitement de l'ADS), à raison de 400 « équivalent PC » / agent :

1 permis de construire vaut	1
1 certificat d'urbanisme b vaut	0.4
1 déclaration préalable vaut	0.7
1 permis d'aménager vaut	1.2
1 permis de démolir vaut	0.8

Nombre de dossiers instruits par l'unité ADS

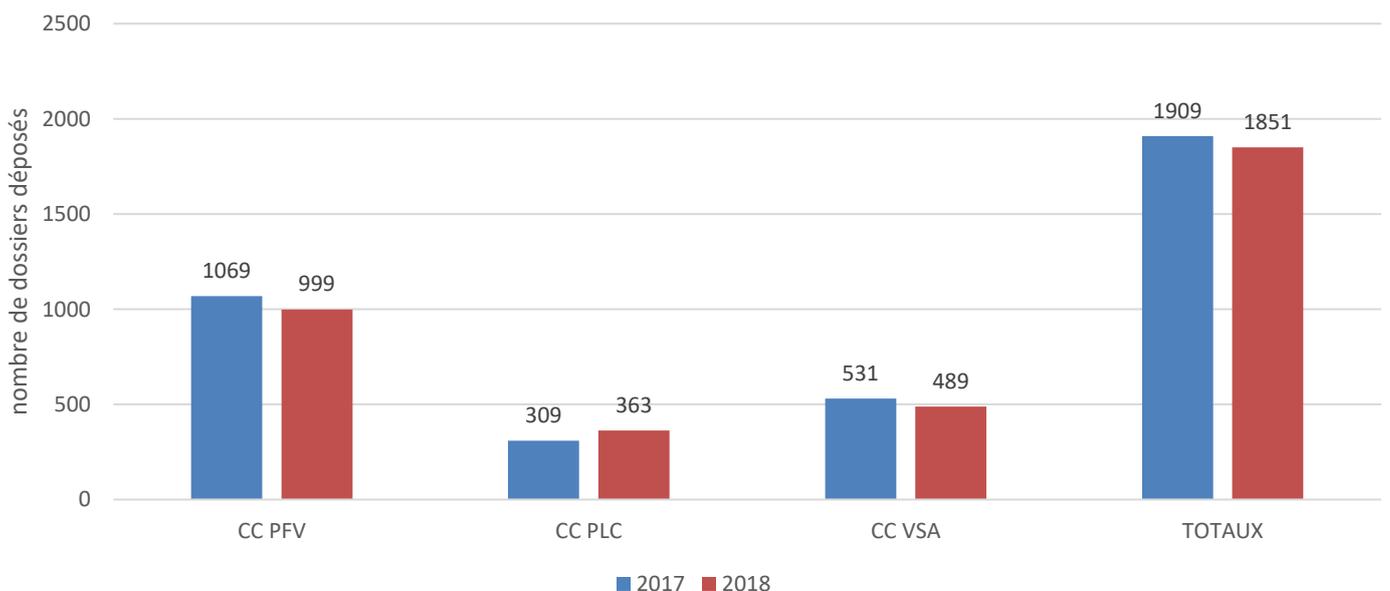
	Cub	DP	PC	PD	PA	TOTAUX
CC PFV	141	574	255	10	19	999
CC PLC	38	182	134	1	8	363
CC VSA	60	270	146	3	10	489
TOTAUX	239	1026	535	14	37	1851

2016 (33 communes) : 1500 ADS

2017 (48 communes) : 1909 ADS

2018 (48 communes) : 1851 ADS

Représentation graphique de l'activité du service par EPCI (source Unité ADS)



➤ **Coût global et financement**

Les 3 EPCI ont convenu de financer le service selon les critères retenus en matière de cotisations SCoT : 60 % en fonction de la population + 40 % en fonction de la superficie des communes concernées.

Clé de répartition 2018				
	Population	Surface	Part financement	Montants
	0,6	0,4	%	réel 2018
CC PFV	34 915,00	407,00	55,35%	132 909,87
CC VSA	15 805,00	269,40	25,14%	60 367,73
CC PLC	12 266,00	207,10	19,51%	46 848,63
TOTAL	62 986,00	883,50	100%	240 126,23

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un acompte trimestriel et d'une régularisation, sur le coût réel du fonctionnement du service, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

➤ 2015 :

CCPLC (9 253 habitants) : 13 158,40 €

➤ 2016 :

Clé de répartition				
	Population	Surface	Part financement	Montant
	0,6	0,4	%	€
CC PFC	29 968	296,7	56,37	97503,35
CC VSA	13 173	218,9	24,89	43052,30
CC PLC	9 929	148,8	18,74	32414,63
TOTAL	53 070	664,40	100	172970,28

➤ 2017 :

Clé de répartition 2017					
	Population	Surface	Part financement	Montants	Montants
	0,6	0,4	%	Prévisionnels 2017	Réels 2017
CC PFV	34 956,00	407,00	55,95%	124 466,02	129 327,94
CC VSA	15 749,00	269,40	25,30%	56 282,22	58 480,73
CC PLC	11 674,00	195,70	18,75%	41 711,13	43 340,46
TOTAL	62 379,00	872,10	100%	222 459,37	231 149,13

➤ **2018 :**

Clé de répartition 2018				
	Population	Surface	Part financement	Montants
	0,6	0,4	%	réel 2018
CC PFV	34 915,00	407,00	55,35%	132 909,87
CC VSA	15 805,00	269,40	25,14%	60 367,73
CC PLC	12 266,00	207,10	19,51%	46 848,63
TOTAL	62 986,00	883,50	100%	240 126,23

➤ **Evolution 2017 - 2018 :**

ANNEE	UNITE DE FONCTIONNEMENT (exprimé en jours ouvrés)	COÛT UNITAIRE DE FONCTIONNEMENT (suivant clés de répartition) CC PLC	COÛT ANNUEL (exprimé en €)
2017	251	172,67€/jour	231 149,13 (réel)
2018	252	181,28€/jour	233 222,8 (estimatif)
2018	252	185,91€/jour	240 126,23 (réel)

• **Participations des communes :**

Il a été proposé aux communes bénéficiaires du dispositif, par la délibération communautaire du 25 janvier 2017 :

- de ne rien verser au titre de 2015 ;
- de rembourser à la Communauté de communes, pour 2016 et les années suivantes, une quote-part des frais réellement engagés par l'EPCI pour assurer le service instructeur, au titre de l'année N. Le calcul sera réalisé sur la base d'une répartition de la moitié de ces frais entre toutes les communes membres bénéficiaires du service instructeur des ADS en année N, en fonction de la dernière moyenne quadriennale connue du nombre des actes instruits pour leur propre compte. Pour cela, le nombre de ces actes sera pondéré selon le barème suivant, pour identifier la participation financière de la Commune :

TYPE	COEFFICIENT DE PONDERATION
Permis de construire	1
Déclaration préalables	0,7
Permis de démolir	0,8
Permis d'aménager	1,2
Certificat d'urbanisme (b)	0,4

Comcom	Type de dossiers Communes	Cub	DP	PC et PCModif	PA et PAModif	PD	Totaux
	ANTIGNY	5	18	13	1	0	37
	BAZOGES-EN-PAREDS	7	28	10	1	0	46

BREUIL-BARRET	3	3	6	0	0	12
CHEFFOIS	3	13	12	1	0	29
LA CHATAIGNERAIE	6	38	31	1	0	76
LA TARDIERE	1	12	14	0	0	27
MOUILLERON-ST-GERMAIN	8	43	18	0	1	70
ST-HILAIRE-DE-VOUST	0	7	17	1	0	25
ST-MAURICE-LE-GIRARD	2	11	4	1	0	18
ST-SULPICE-EN-PAREDS	2	8	2	0	0	12
THOUARSAIS-BOUILDROUX	1	1	7	2	0	11
Totaux	38	182	134	8	1	363
EPC	15,2	127,4	134	9,6	0,8	287

• Statistiques autorisation urbanisme 2012 - 2015

	2012		2013		2014		2015	
	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
Antigny								
PC	12	12,00	13	13,00	8	8,00	16	16,00
DP	25	17,50	9	6,30	7	4,90	12	8,40
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	2	2,40	0	0,00	1	1,20	0	0,00
CU (b)	3	1,20	3	1,20	1	0,40	2	0,80
S-total	42	33,10	25	20,50	17	14,50	30	25,20
Bazoges en Pareds								
PC	16	16,00	5	5,00	8	8,00	7	7,00
DP	20	14,00	22	15,40	19	13,30	10	7,00
PD	1	0,80	0	0,00	0	0,00	1	0,80
PA	0	0,00	1	1,20	0	0,00	0	0,00
CU (b)	9	3,60	4	1,60	4	1,60	1	0,40
S-total	46	34,40	32	23,20	31	22,90	19	15,20
Breuil Barret								
PC		0,00		0,00	4,00	4,00	3,00	3,00
DP		0,00		0,00	6,00	4,20	6,00	4,20
PD		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PA		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CU (b)		0,00		0,00	6,00	2,40	1,00	0,40
S-total	0	0,00	0	0,00	16	10,60	10	7,60

La Châtaigneraie								
PC	29	29,00	19	19,00	16	16,00	39	39,00
DP	27	18,90	33	23,10	29	20,30	44	30,80
PD	0	0,00	0	0,00	2	1,60	1	0,80
PA	1	1,20	3	3,60	0	0,00	2	2,40
CU (b)	3	1,20	7	2,80	7	2,80	7	2,80
S-total	60	50,30	62	48,50	54	40,70	93	75,80
Cheffois								
PC	20	20,00	7	7,00	13	13,00	18	18,00
DP	18	12,60	6	4,20	8	5,60	22	15,40
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	1,60
PA	0	0,00	0	0,00	1	1,20	0	0,00
CU (b)	3	1,20	3	1,20	2	0,80	3	1,20
S-total	41	33,80	16	12,40	24	20,60	45	36,20

	2012		2013		2014		2015	
	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
Mouilleron St Germain								
PC	16	16,00	12	12,00	12	12,00	18	18,00
DP	36	25,20	31	21,70	27	18,90	20	14,00
PD	0	0,00	2	1,60	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	2	2,40	0	0,00
CU (b)	7	2,80	45	18,00	5	2,00	5	2,00
S-total	59	44,00	90	53,30	46	35,30	43	34,00
St Hilaire de Voust								
PC		0,00		0,00	8,00	8,00	3,00	3,00
DP		0,00		0,00	10,00	7,00	9,00	6,30
PD		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PA		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CU (b)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total	0	0,00	0	0,00	18	15,00	12	9,30
St Maurice le Girard								
PC		0,00		0,00		0,00		0,00
DP		0,00		0,00		0,00		0,00
PD		0,00		0,00		0,00		0,00
PA		0,00		0,00		0,00		0,00
CU (b)		0,00		0,00		0,00		0,00
Sous-total	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00

St Sulpice en Pareds								
PC		0,00		0,00	1,00	1,00	1,00	1,00
DP		0,00		0,00	4,00	2,80	2,00	1,40
PD		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PA		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CU (b)		0,00		0,00	1,00	0,40	0,00	0,00
Sous-total	0	0,00	0	0,00	6	4,20	3	2,40
La Tardière								
PC	15	15,00	13	13,00	6	6,00	13	13,00
DP	21	14,70	15	10,50	17	11,90	28	19,60
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
CU (b)	1	0,40	4	1,60	2	0,80	1	0,40
Sous-total	37	30,10	32	25,10	25	18,70	42	33,00

	2012		2013		2014		2015	
	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nbre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
Thouarsais Bouildroux								
PC	8	8,00	7	7,00	6	6,00	18	18,00
DP	8	5,60	9	6,30	10	7,00	18	12,60
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
CU (b)	2	0,80	5	2,00	2	0,80	2	0,80
Sous-total	18	14,40	21	15,30	18	13,80	38	31,40

TOTAL	303	240,10	278	198,30	215	166,50	310	250,80
--------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------

- **Statistiques autorisation urbanisme 2016 - 2018**

	2016		2017		2018	
	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
Antigny						
PC	16	16,00	10	10,00	13	13,00
DP	9	6,30	9	6,30	18	12,60
PD	0	0,00	1	0,80	0	0,00
PA	2	2,40	0	0,00	1	1,20
CU (b)	6	2,40	0	0,00	5	2,00
S-total	33	27,10	20	17,10	37	28,80

Bazoges-en-Pareds						
PC	6	6,00	9	9,00	10	10,00
DP	16	11,20	15	10,50	28	19,60
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	1	1,20	0	0,00	1	1,20
CU (b)	4	1,60	5	2,00	7	2,80
S-total	27	20,00	29	21,50	46	134,40
Breuil-Barret						
PC	5	5,00	4	4,00	6	6,00
DP	2	1,40	4	2,80	3	4,20
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	0	0,00
CU (b)	1	0,40	0	0,00	3	1,20
S-total	8	6,80	8	6,80	12	11,40

	2016		2017		2018	
	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
La Châtaigneraie						
PC	17	17,00	33	33,00	31	31,00
DP	42	29,40	41	28,70	38	26,60
PD	1	0,80	0	0,00	0	0,00
PA	3	3,60	0	0,00	1	1,20
CU (b)	5	2,00	1	0,40	6	2,40
S-total	68	52,80	75	62,10	76	61,20
Cheffois						
PC	14	14,00	15	15,00	12	12,00
DP	33	23,10	9	6,30	13	9,10
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	1	1,20	2	2,40	1	1,20
CU (b)	0	0,00	3	1,20	3	1,20
S-total	48	38,30	29	24,90	29	23,50
Moulleron-St - Germain						
PC	15	15,00	17	17,00	18	18,00
DP	33	23,10	36	25,20	43	30,10
PD	1	0,80	2	1,60	1	0,80
PA	0	0,00	1	1,20	0	0,00
CU (b)	6	2,40	10	4,00	8	3,20
S-total	55	41,30	66	49,00	70	52,10
St Hilaire-de-Voust						

PC	6	6,00	10	10,00	17	17,00
DP	12	8,40	8	5,60	7	4,90
PD	1	0,80	0	0,00	0	0,00
PA	1	1,20	0	0,00	1	1,20
CU (b)	1	0,40	3	1,20	0	0,00
Sous-total	21	16,80	21	16,80	25	23,10
St Maurice le Girard						
PC	0	0,00	2	2,00	4	4,00
DP	0	0,00	3	2,10	11	7,70
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	1	1,20
CU (b)	0	0,00	0	0,00	2	0,80
Sous-total	0,00	0,00	5,00	4,10	18	13,70

	2016		2017		2018	
	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré	Nbre actes	Nombre pondéré
St Sulpice en Pareds						
PC	2	2,00	1	1,00	2	2,00
DP	7	4,90	8	5,60	8	5,60
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	0	0,00	0	0,00
CU (b)	1	0,40	0	0,00	2	0,80
Sous-total	10	7,30	9	6,60	12	8,40
La Tardière						
PC	7	7,00	14	14,00	14	14,00
DP	23	16,10	19	13,30	12	8,40
PD	0	0,00	0	0,00	0	0,00
PA	1	1,20	0	0,00	0	0,00
CU (b)	0	0,00	1	0,40	1	0,40
Sous-total	31	24,30	34	27,70	27	22,80
Thouarsais Bouildroux						
PC	4	4,00	4,00	4,00	7	7,00
DP	4	2,80	7,00	4,90	1	0,70
PD	0	0,00	0,00	0,00	0	0,00
PA	0	0,00	1,00	1,20	2	2,40
CU (b)	2	0,80	1,00	0,40	1	0,40
Sous-total	10,00	7,60	13,00	10,50	11	10,5

TOTAL	272	211,40	309	247,10	363	389,90
--------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------

➤ **Saisine par Voie Electronique (SVE)**

• **Le contexte**

La SVE c'est une obligation réglementaire pour toute administration d'offrir aux usagers la possibilité de saisir une administration par voie électronique (mettre en place un téléservice) pour toute demande, déclaration, document, information, ou lui adresser une réponse.

L'utilisateur (un particulier, une entreprise ou une association) doit s'identifier au préalable (suivant les conditions d'identification fixées dans les conditions générales d'utilisation du téléservice ou à défaut, par nom et prénom, adresse postale ou électronique, n° inscription au registre pour les entreprises ou associations).

Les téléservices peuvent prendre la forme d'une télé-procédure ou d'une procédure de saisine électronique, soit par formulaire de contact, soit par une adresse électronique destinée à recevoir les envois du public.

Le décret impose un Accusé de Réception de la demande dans un délai d'un jour ouvré à compter de la réception.

• **Les exceptions à la SVE**

Décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale

- pour motifs liés : ordre public, défense et sécurité nationale, présence demandeur nécessaire, bonne administration
- exceptions à titre définitif :
 - autorisations au titre du CCH et remontées mécaniques

Décret n° 2018-954 du 5 novembre 2018 (modifiant le décret n°2016-1491 du 4 novembre 2016) relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique concernant les démarches effectuées auprès des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des établissements publics de coopération intercommunale

- exceptions à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2021 :
 - DIA,
 - Autorisations au titre du code de l'urbanisme,
 - DOC, DAACT

• **En matière d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**

Ce décret permet également une mise en cohérence avec les dispositions de la loi ELAN qui, pour les communes de plus de 3.500 habitants et à compter du 1er janvier 2022, prévoit que le dépôt de la demande d'autorisation et la procédure d'instruction se dérouleront par voie électronique :

- article L. 423-3 du Code de l'urbanisme : « Les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2022. Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Un arrêté pris par le ministre chargé de l'Urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure »

Il en résulte, suivant les chiffres population INSEE 2019, que les communes de Fontenay-le-Comte (CC PFV) et de Benet (CC VSA) seraient concernées par cette obligation réglementaire.

- **Solutions, outil commun**

- Les prestataires d'applications métiers développent et proposent des solutions logicielles métiers (GNAU : guichet numérique des autorisations d'urbanisme) pour répondre spécifiquement aux besoins de la SVE.
- Adresse de messagerie électronique dédiée afin de recevoir les courriels des usagers (exemple: contact@mairie.fr)

- **Décision de mise en œuvre**

Les 3 EPCI ont décidé de reporter la question de la mise en œuvre de la SVE aux Comités de suivi technique et évaluation de 2021.

Dans cet intervalle, le service ADS va suivre et centraliser le travail en cours de l'Etat et des associations de collectivités locales sur, notamment, l'accompagnement technique pour la création et le déploiement de la SVE et de la dématérialisation.

- **Pour mémoire**

Le comité de suivi évaluation examine les conditions financières et matérielles de la convention. Il valide le bilan annuel de la convention. Il peut être force de proposition pour améliorer la mutualisation entre les 3 EPCI. Il se réunit une fois par an.

Le comité de suivi technique se réunit au moins une fois par an pour étudier les possibilités d'optimisation du fonctionnement du service.

D) Agriculture

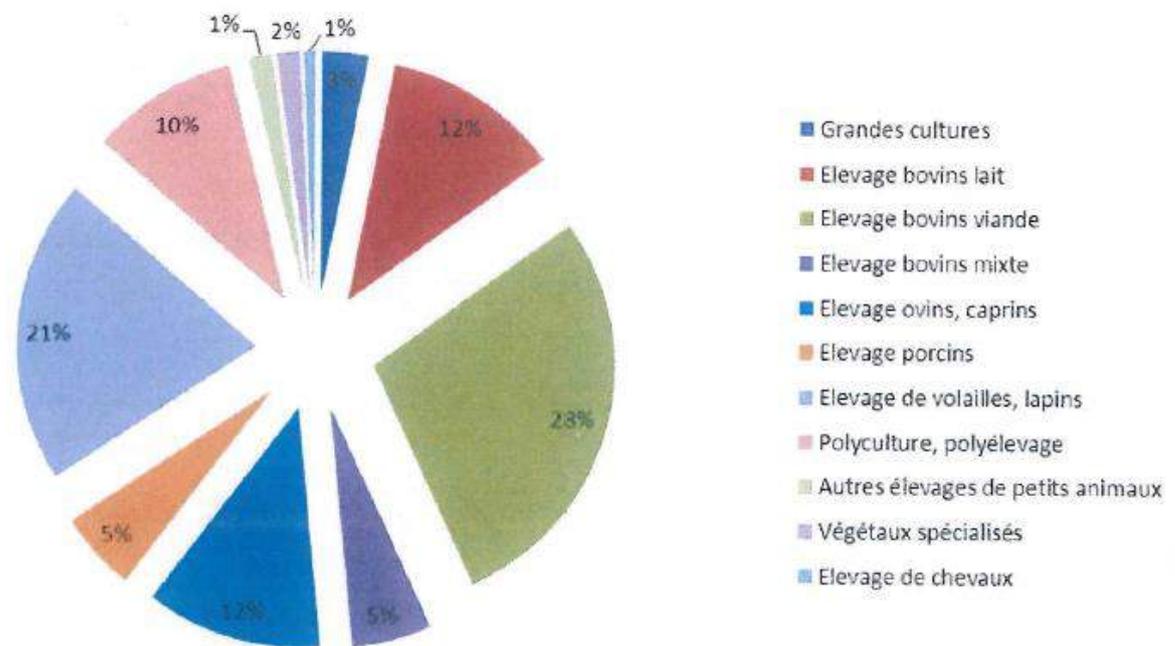
➤ **Présentation du bassin d'activités**

Source : Etude prospective sur le foncier agricole (Chambre d'agriculture de Vendée – 2010/2011)

Le territoire, d'une surface totale de 31 659 ha, est constitué de 26 020 ha de SAU (surfaces agricoles utiles), soit 82 % (contre 72 % en Vendée, 70 % en Région et 51 % en France).

Il est donc particulièrement agricole, dynamique, et très majoritairement tourné vers l'élevage (1 exploitation sur 3 dispose d'un atelier bovin ou lait) avec de nombreux hors-sol sans surface (1 exploitation sur 5) :

Répartition des exploitations par productions



**611 exploitants, 153 salariés et des saisonniers
=> 394 exploitations**

Chiffi

Source : chiffres PAC 2012 (Etats généraux de l'agriculture Pays de La Châtaigneraie 11 mars 2015)

Le nombre de sièges d'exploitation établis sur le territoire (environ 400) a diminué par deux depuis 30 ans, tandis que le nombre de chefs d'exploitation (environ 600) a baissé de 28 % entre 2000 et 2010. Ils ont en moyenne 45 ans, ce qui est proche de la moyenne départementale.

La SAU moyenne par exploitation est de 67 ha, contre 73 en Vendée. Seule une exploitation sur 5 dépasse les 100 ha.

Le secteur emploie environ 150 salariés.

Secteur Agricole

Effectifs	Productions animales
Vaches allaitantes	13 207
JB 1-2 ans allaitants	142
Références laitières	28 068 858
Vaches laitières	3 882
Chèvres	15 959
Brebis	4 190
Volailles	182 771
Lapines	42 578
Truies	4 341
Places eng. charcutiers	28 928

	Effectifs
Exploitants	611
Maraîchage, floriculture	5
Arboriculture fruitière	4
Pépinière	5
Grandes cultures	21
Elevage bovins lait	104
Elevage bovins viande	182
Elevage bovins mixte	38
Elevage ovins, caprins	64
Elevage porcins	33
Elevage de chevaux	3
Autres élevages de gros animaux	5
Elevage de volailles, lapins	105
Autres élevages de petits animaux	6
Polyculture, polyélevage	46
Salariés	153
Cultures spécialisées	8
Champignonnières	
Elevage spécialisé de gros animaux	8
Elevage spécialisé de petits animaux	58
Culture et élevage non spécialisés	79

Source : chiffres PAC 2012 (Etats généraux de l'agriculture Pays de La Châtaigneraie 11 mars 2015)

Poids des productions dans l'agriculture vendéenne

Les productions	La Châtaigneraie / La Vendée en %
Céréales	6.2 %
Vaches allaitantes (effectifs)	9.1 %
Vaches laitières (effectifs)	4.2 %
Volailles de chair (effectifs)	9.1 %
Poules pondeuses (effectifs)	10.2 %
Lapins mères (effectifs)	18.6 %
Truies mères (effectifs)	15.7 %
Elevages caprins, ovins (effectifs structures)	22.3 %

Source MSA - IPG

On dénombrait en 2010 près de 23 établissements agro-alimentaires générant plus de 1000 emplois (Charal, BIOPORC, SIRF, Fleury-Michon, ...). Plus de la moitié (56,4 %) des salariés œuvrant dans l'industrie travaillent dans le secteur agro-alimentaire sur le Pays de La Châtaigneraie.

La réflexion est donc engagée pour préserver l'agriculture et le rendre durable sur le territoire, notamment dans le cadre du SCOT et du PLUI en cours d'élaboration.

➤ **Participation Communautaire aux Activités du Territoire (PCAT)**

Mises en place en 2007, ces participations communautaires ont pour but d'aider financièrement les agriculteurs installés en individuel, collectif ou CUMA sur le territoire intercommunal.

Bilan 2016-2018 par nature d'aides :

PCAT AGRICULTURE	2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Création reprise JA	30 000,00	13 500,00	30 000,00	18 000,00	30 000,00	4 500,00
Equipement de sécurité		2 833,80		2 760,13		4 500,00
Equipement immobilier		1 500,00		0,00		2 512,37
Equipement de défense contre l'incendie		1 365,90		975,60		
Irrigation - faisabilité		0,00		0,00		
Irrigation - projet		1 500,00		0,00		1 500,00
Total attribué		30 000,00		20 699,70		30 000,00
Total dossiers		14		17		14

Bilan 2018 par commune :

2017	Agriculture
Antigny	1 500.00
Bazoges en Pareds	
Breuil Barret	
Cezais	
Cheffois	1 500.00
La Chapelle aux Lys	
La Châtaigneraie	
Loge Fougereuse	1 500.00
Marillet	
Menomblet	3 000.00
Mouilleron St Germain	2 512.37
St Hilaire de Voust	
St Maurice des Noues	3 000.00
St Maurice le Girard	
St Pierre du Chemin	
St Sulpice en Pareds	
La Tardière	
Thouarsais Bouildroux	
Total	13 012.37

En particulier en ce qui concerne les créations / reprises d'exploitations agricoles, la Communauté de communes a soutenu 4 projets en 2018, avec 4 500 € de subventions versées (sur près de 13 000 € de subventions attribuées au secteur agricole).

➤ **Autres soutiens financiers au secteur agricole**

- pour le Comice agricole (6 et 7 octobre 2018) : PCAT communication de 50 % soit 750 €
- pour l'association Solidarités paysans 85 : une aide de 500 €
- pour les besoins d'emplois : la Maison de l'emploi soutient les agriculteurs dans leurs recrutements (emplois saisonniers...)
- pour la lutte contre les nuisibles : la Communauté de communes verse comme chaque année au GDON une subvention de 49 000 € en 2018, et, pour la FDGDON une cotisation de 2 840.02 € en 2018
- par un soutien aux jeunes agriculteurs pour accueillir en 2018 la 34^e édition de la fête départementale de l'agriculture : les 25 et 26 août 2018, avec environ 50 000 personnes attendues.
- par le commodat d'un terrain pour la culture solidaire.

➤ **Soutien à la formation des agriculteurs**

- Objectif acté en 2012
- prise en charge directe par la collectivité
- au profit de l'exploitant
- à des fins d'amélioration de la pratique professionnelle
- pour des groupes

- thèmes : sécurité, santé, gestion, normes, ...
 - Réalisé 2013
- 29 janvier 2013 : journée agriculteurs
 - intervention du CER (M. Goiset) : la gestion de l'entreprise agricole
 - intervention de la MSA (M. Raffin) : le DUER agricoles
environ 45 participants
- Réalisé 2014
- Aucune action, mais projet d'une conférence de presse en 2015 avec les jeunes agriculteurs aidés.

➔ **Gestion des réserves foncières : la Petite Cantière (La Tardière)**

Délibération du 6 juillet 2011 : acquisition de La Petite Cantière (La Tardière).

Il s'agit d'un ensemble foncier correspondant à 32 parcelles, pour une surface totale de 15ha75a30ca avec : maison d'habitation (puit et compteurs eau et électricité), dépendances, bâtiments d'élevage et de stockage, terre cultivables et prairies, et aux prix et conditions financières suivants :

PRIX DE RETROCESSION (sans stockage)	
Prix principal d'acquisition	225 427,64 € HT
Frais d'acquisition calculés sur la base du barème Bruno-Langloÿs (frais notariés acquittés par la SAFER lors de son acquisition)	4 014,85 €
Frais financiers en cas de stockage* (7,2% / an à proratiser à compter de la date d'acquisition et jusqu'à versement du prix par la Communauté de communes)	-
Rémunération de la SAFER (14 % du prix principal d'acquisition sans pouvoir être inférieure à 420 € HT)	31 559,87 €
TOTAL net hors frais de notaire	261 002,36 €

Les frais de notaire (4 274,50 € TTC : acte du 21 novembre 2011) sont restés à la charge de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.



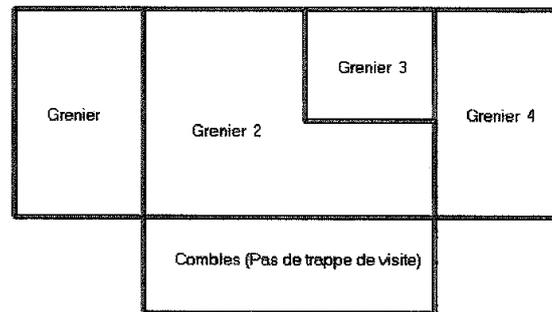
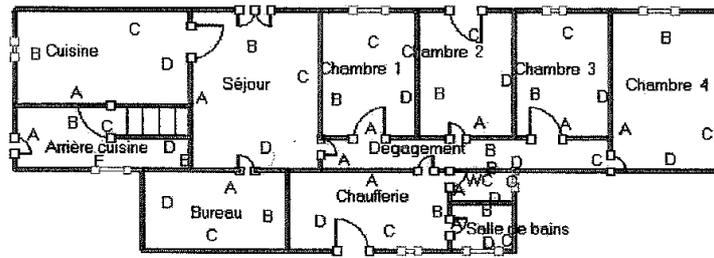
- La CC a complété sa propriété en achetant en 2013 deux parcelles attenantes (3 117 m²) auprès des consorts BELAUD :

Parcelle N° cadastral	Surface	Prix
289 B 1599	3 107 m ²	900 € net vendeur
289 B 1596	10 m ²	

- Les terres ont été mises à disposition de la SAFER pour (délibération du Bureau du 28.09.2011),
 - o pour une surface totale de 15 ha 28 a et 72 ca réduite de 250 m² à compter du 1.11.2012 (parcelle 289 B 508p vendue à un habitant riverain, délibération du bureau du 18.04.2012) ;
 - o moyennant une redevance annuelle réduite de 917 à 916 €, et payable au 31.10 chaque année ;
 - o pour une durée de 6 campagnes à compter du 1^{er} novembre 2011 (échue au 31.10.2017) ;
 - o avec possibilité pour la CC de retrouver la pleine disposition de tout ou partie des terres en respectant un préavis de 5 mois avant l'échéance du 31.10.

La SAFER les octroie à M. Tony COULAIS en convention précaire.

- La CC a mis en vente la maison et un terrain au prix de 139 000 € net vendeur, pour 6 675 m² dont 100 m² de maison et 450 m² de bâtiments agricoles (surfaces au sol).



Récapitulatif sur La Petite Cantière

statut actuel	Commentaires	Parcelle (La Tardière)	Surfaces à vendre (m ²)	Prix TTC
ACTUELLEMENT EN REVENTE (AGENCES IMMOBILIERES)	Parcelles acquises en complément et incluses dans la revente des bâtiments	B1596	10	
		B1599	3107	
Sous-total 1			3117	
ACTUELLEMENT EN REVENTE (AGENCES IMMOBILIERES)	Bâti (hangar + cour + dépendance mitoyenne)	B492	915	
	Bâti (extrémité de maison + cour)	B903	424	
	Bâti (hangar + étable ancienne + cour + maison d'habitation)	B1879	1 986	
	Verger jardin	B1882	233	
			3 558	
TERRES PROCHE BOURG	Parcelle B508 (1230 m ² erroné à ramener à 1178 m ²) partiellement revendue (176 m ²) aux consorts COUE (riverains) : reste 1002 m ² au cadastre	B 1891 (B508p)	1 002	
		B509	5 150	
		B510	2 100	
	Silo à ensilage	B512	2 505	
		B513	5 725	
		B514	1 300	
		B515	8 350	
	B1508	880		

		B1832	6 235	
		B1849	4 872	
		ZA44	2 555	
		ZA42	270	
		ZA48	150	
			41 094	
		ZA8	8 540	
		ZA9	3 880	
		ZA10	3 740	
TERRES PRAIRIES		ZA11	56 780	
		ZA25	2 800	
	Superficie SAFER erronée dans la convention MAD à 24 607 m ² : surface réelle 36 910 m ²	ZA26	36 910	
			112 650	
Sous-total 2			157 302	
Total général			157 302	266 864,43 €

L'ensemble bâti (6parcelles) correspondant à une surface totale de 6 675 m², provenant :

- d'une acquisition de 3 558 m² (après revente d'une partie aux consorts COUE) du 21 novembre 2011 auprès de la SAFER, en plus d'une réserve foncière exploitable de 153 744 m² (soit 112 650 m² de prairies et 41 094 m²) : parcelles B492, B903, B1879 et B 1882 ;
- et d'une acquisition de 3 117 m² du 22 avril 2014 auprès de Madame BELAUD : parcelles B1596 et B1599.

Commentaires	Parcelle et zonage (La Tardière)	Surfaces à vendre (m ²)	Valeur d'acquisition		Valeur nette de revente tous frais inclus
			Prix d'achat	Frais de Notaire	
Bâti (hangar + cour + dépendance mitoyenne)	B492 A	915	Prix principal d'acquisition : 179 331,27€ + Frais d'acquisition calculés sur la base du barème Bruno-Langloÿs (frais notariés acquittés par la SAFER lors de son acquisition) : 3 184,09 € + Frais financiers en cas de stockage* (7,2% / an à proratiser à compter de la date d'acquisition et jusqu'à versement du prix par la Communauté de communes): 0 € + Rémunération de la SAFER (14 % du prix principal d'acquisition sans pouvoir être inférieure à 420 € HT) : 25 029,48€	3 390,02€	210 934,86 € (net) - 880 € revente COUE
Bâti (extrémité de maison + cour)	B903 A	424			
Bâti (hangar + étable ancienne + cour + maison d'habitation)	B1879 A	1 986			
Verger jardin	B1882 A	233			
Sous-total 1 (acquis auprès de la SAFER)		3 558 m²			210 054,86 €
Parcelles acquises en complément et incluses dans la revente des bâtiments	B1596 A	10	Prix d'acquisition : 900 €	672,57 €	1 572,57 € (net)
	B1599 A	3107			
Sous-total 2 (acquis auprès de particuliers)		3 117 m²			1 572,57 €
Total		6 675 m²			211 627 43 €

Dans le cadre d'une mise en concurrence organisée le 7 octobre 2015 entre plusieurs acheteurs intéressés, avec remise des offres (prix et engagement bancaire) impérative avant le 16 octobre 2015, la proposition d'achat par la SCI LA SOURCE représenté par Monsieur Gaël BLUTEAU, sis 25 ter rue du Paradis, 85120 LA TARDIERE, a été la mieux disante au prix de 103 000 € net.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°103/2011, en date du 6 juillet 2011 approuvant l'acquisition d'un ensemble foncier sis « La Petite Cantière » sur la Commune de la Tardière, auprès de la SAFER, vu la délibération du Conseil communautaire n°016/2014, en date du 18 décembre 2013, approuvant l'acquisition des parcelles B 1599 et B1596 sise à La Petite Cantière à La Tardière, auprès de Madame BELAUD, vu l'avis de France Domaine n°2015-289-V-0270, en date du 14 avril 2015, vu la proposition d'achat de la SCI LA SOURCE représenté par Monsieur Gaël BLUTEAU, d'un montant de 103 000 € net, reçue dans le délai imparti par l'appel d'offres adressé le 7 octobre 2015 aux acquéreurs potentiels, cette vente est intervenue au Budget général par la délibération du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2015, sans donner lieu à reversement de TVA :

Ventes			
Délib. C168 du 25 novembre 2015	La Petite Cantière (La Tardière)	6 675 m ²	SCI La Source (Gaël Bluteau)

➔ **Baux ruraux**

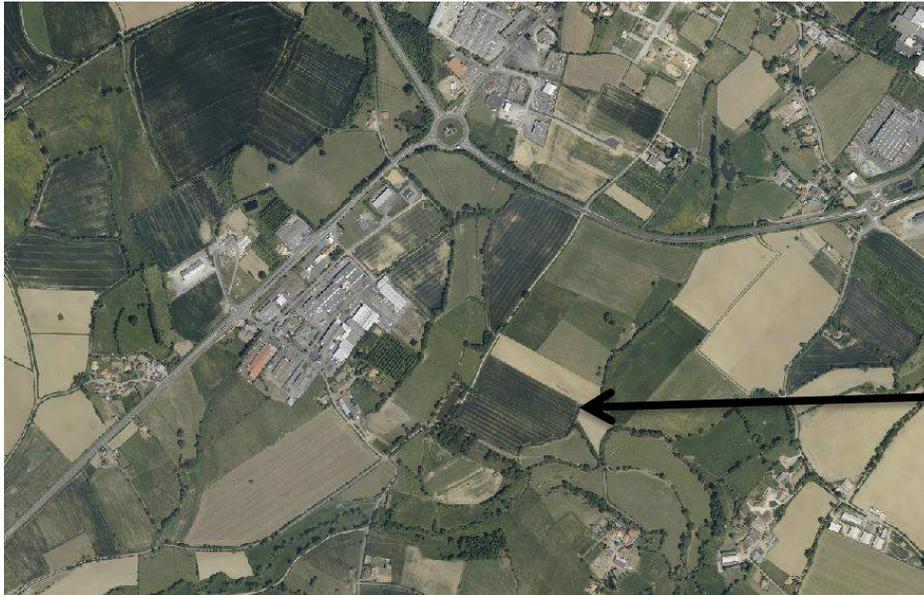
- **La Petite Cantière (La Tardière)**

Par délibération du Bureau n° B101/2016 du 28 septembre 2016, un bail rural de 9 ans (à compter du 30 septembre 2016) a été conclu avec Monsieur Baptiste SAVINEAU sur une emprise totale de 130 949 m² en compensation de sa libération des terrains utile à l'aménagement de la ZAE de la Levraudière 2, à Antigny.

Le reste a été dévolu à Monsieur Damien MOUSSEAU en bail rural et convention précaire.

Par délibération du Bureau n° B108/2016 du 9 novembre 2016, une promesse de vente (valable jusqu'au 30 avril 2020) a également été accordée à M. Baptiste SAVINEAU sur l'emprise de 112 650 m² bordant la RD, au prix de 3000 €/ ha.

- **La parcelle 59 ZA 80 (La Châtaigneraie)**



Zone	Parcelles	Occupant	Surface et loyer annuel TTC
La Châtaigneraie	ZA 80	Bail rural Tony Coulais	ZA 80 La Châtaigneraie 24 240 m ² Base : 125 € / ha Payable au 29/09 Durée : 9 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2009 Echéance : 31 décembre 2018 Actualisable : oui (indice de référence des fermages)

Pour mémoire, cette parcelle de 24 240 m² appelée « champ du moulin » a été acquise par la Communauté de communes par acte du 12 décembre 2008, libre de toute occupation sur renonciation pure et simple de Daniel Giraud à son bail rural en cours, au prix de 7 280 € net vendeur, hors frais :

	Prix net	Frais de notaire	Frais SAFER	TOTAL
HT	7280 €	588,13 €	782,40 €	8 650,53 €
TTC		691,25 €	935,75 €	

avec obligation de louer le bien à Monsieur Tony COULAIS membre de la SCEA COULAIS-CORNU pendant une durée minimum de 10 ans en bail rural.

➔ **Conventions d'occupation précaire**

- **Conventions d'occupation précaire dans les zones économiques**

Les conventions d'occupation précaire (COP) sont conclues pour une durée d'un an (du 30 septembre au 29 septembre) sur la base de 100 € / hectare / an : elles permettent d'assurer le bon entretien des terrains (Délibération n° B057/2018).

Zone	Parcelles	Occupant	2018-2019	Commentaires
			Surface et loyer annuel TTC	
Antigny - La Levraudière 2	5 ZK 230 p 5 ZK 239 p	RAFFENEAU OLIVIER (EARL La Provenche)	54 104 m ² Gratuité	Une culture d'un an peut s'envisager malgré le début des études. (Délégation du Président) (Délégation du Président)
	5 ZK 230 p 5 ZK 239 p 5 ZK 237	Tony COULAIS	99 492 m ² Gratuité	Une culture d'un an peut s'envisager malgré le début des études. (Délégation du Président)
Cheffois - Les Mouchardières	WB 145 WB 146 WB 148 WB 147 WC81 WC 82 WC 135 WC 165 B 1944	MENANT	31 711 m ² Gratuité	(Délégation du Président)
	B 1926 B 1927 B 1928 WB 143 WC 168 WC170p	EARL BODIN	15 157 m ² 151,57 €	
	WB 30	Daniel GIRARD	45 230m ² 452,30 €	
Cheffois - Les Vignes	WB 138 (Bassin d'orage)	RIPAUD PEPINIERES	2 193 m ² Gratuité	(Délégation du Président)
	WB 168 WB 169 WC 200	Alain BATY	12 476 m ² 124,76 €	
Cheffois - Les Vignes (extension)	WC 219 WC 243 WC 252 (bassin d'orage) WC 249 WC 238 WC 239 WC 218	Alain BATY	11 664 m ² Gratuité	(Délégation du Président)
La Châtaigneraie - Le Pironnet	ZA 495 ZA 493 ZA 496	Madame VIOLLEAU	3 011 m ² 30,11 €	

	ZA 494 ZA 447			
Saint Pierre du Chemin – L'Orée du Bois	B 1350 B 1407	EARL Le Chêne	8 123 m ² 81,23 €	
	B 1406 B1413 B 1419 B1421 B 1411 B1418 B 1420	SCEA Neptune	10 663 m ² 106,63 €	
Breuil-Barret – La Viollière	B 2393	GAEC La Tête Noire (Bernard GIRAUD)	8 998 m ² 89,98 €	
La Tardière	289 ZB 509 289 ZB 510 289 ZA 42 289 ZA 48 289 B 44 p 289 B 1832 289 B 1892	Damien MOUSSEAU – LA PETITE CANTIERE	15 545 m ² 155,45 €	
Saint-Hilaire-de-Voust	A 1585 A 1582	Jean-François BAUDOIN – LES PINIERES	22 595 m ² 225,95 m €	
TOTAL			340 962 m²	

E) Défense incendie

↳ Règlementation de la DECI

- **Niveaux d'intervention**

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est organisée à trois niveaux :

- Cadre NATIONAL : arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), et pris en application du décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI ;
- Cadre DEPARTEMENTAL : règlement départemental fixant une méthodologie et des principes généraux relatifs à l'aménagement, l'entretien et la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie pour la protection générale des bâtiments ;
- Cadre (INTER)COMMUNAL : arrêté du maire ou du Président de l'EPCI fixant la liste des points d'eau de la commune ou de l'intercommunalité (art. R 2225-4 du CGCT), et établissant le schéma (inter)communal de DECI (art. R 2225-5 et 6 du CGCT).

- **RDDECI**

Le règlement départemental extérieur contre la défense incendie, a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 17 DSIS 1789 du 29 août 2017. La Police de la DECI reste une police spéciale du Maire.

CONTRÔLE ET ENTRETIEN OBLIGATOIRES DES POINTS D'EAU



Entretien
(désherbage,...)
1 fois/an minimum



Contrôle technique mesures
débit/pression hydrants
1 fois/5 ans maximum
sauf cas particulier



Maintenance
(graissage, peinture,...)
Tous les 3 ans par le
gestionnaire de la ressource
en eau

[RECONNAISSANCE OPÉRATIONNELLE]

Les centres d'incendie et de secours territorialement compétents effectuent 1 fois tous les 5 ans des reconnaissances opérationnelles pour tous les points d'eau (accès, signalisation, présence de la ressource hydraulique).

➔ **Service Département d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)**

La contribution aux dépenses de fonctionnement du service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) est assurée au lieu et place des communes adhérentes par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

2013 : 170 733,96 € (soit une évolution de 1.70 % par rapport à 2012)
 2014 : 172 953,50 € (soit une évolution de 1.30 % par rapport à 2013)
 2015 : 174 510.08 € (soit une évolution de 1.16 % par rapport à 2014)
 2016 : 176 255,18 € (soit une évolution de 1% par rapport à 2015)
 2017 : 177 665,22 € (soit une évolution de 0.8% par rapport à 2016)
 2018 : 193 082,29 € (soit une évolution de 8,68 % par rapport à 2017).

Le mode de calcul jusqu'en 2017 inclus de la cotisation fait apparaître un écart de cotisation entre les différentes collectivités vendéennes : de 3,46 €/habitant à 25,51 €/habitant.

Il a donc été proposé lors d'une réunion regroupant les Présidents des Communautés de communes, la mise en place d'une contribution unique par habitant (population DGF) pour l'ensemble des partenaires du SDIS, proposition qui a reçu un avis favorable : 11,53 €/hab (population DGF), soit une augmentation lissée sur 3 ans d'environ +15 000 €/an pour la CCPLC.

Soit une cotisation pour 2018 de 193 082,29 € (soit une évolution de 8,68 % par rapport à 2017).

➔ **Répartition de la compétence entre communes membres et EPCI sur les PEI**

Les points d'eau incendie (PEI) sont constitués d'ouvrages publics et privés utilisables en permanence par le SDIS.

La Communauté de communes n'a qu'une compétence partielle dans leur gestion :

Entité	Compétence	Mise en œuvre
Communauté de communes	Contrôle de bon fonctionnement des PEI et menu entretien (joints de pied et de tête, débroussaillage)	Marché à bons de commande (accord-cadre) notifié à la SAUR le 20 mai 2016 (3 ans) pour 553 poteaux et 8 bornes
Communes	Installation (hors ZAE), déplacement, dépose, réparation et changement des PEI, mesure de débit pression	

Nombre de poteaux d'incendie contrôlés en 2017 :

Communes	Convention SAUR 23-05-2016 22-05-2019		Opérations réalisées
	Nombre de PI	Nombre de BI	PI réalisés1/3
ANTIGNY	48		15
BAZOGES EN PAREDS	42	3	15
BREUIL BARRET	29		9
CEZAIS	12		4
LA CHAPELLE AUX LYS	7		2
LA CHATAIGNERAIE	58	2	19
CHEFFOIS	39	2	13
LOGE FOUGEREUSE	16		5
MARILLET	4		1
MENOMBLET	35		11
MOUILLERON EN PAREDS	42	1	15
ST GERMAIN L'AIGUILLER	7		2
ST HILAIRE DE VOUST	26		8
ST MAURICE DES NOUES	23		8
ST MAURICE LE GIRARD	18		6
ST PIERRE DU CHEMIN	61		19
ST SULPICE EN PAREDS	19		6
LA TARDIERE	33		11
THOUARSAIS BOUILDROUX	34		12
TOTAL	553	8	184

F) Système d'Information Géographique

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie assure la mise en œuvre et la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) du territoire.

➔ **Renouvellement de l'adhésion à GEO VENDEE**

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie adhère à l'association GEO VENDEE (délibération n° C095/2017) qui a pour mission de l'accompagner dans la mise en œuvre du SIG sur le territoire. La participation a évolué comme suit :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tarif par parcelle			0,07 €	0,07 €	0,07 €	0,07 €	0,07 €
Nbre de parcelles			48 956	49 146	49 204	49 700	49 700
Accès GV live - consult							3 208,92
Participation	3 417,19 €	3 417,19 €	3 426,92 €	3 440,22 €	3 444,28 €	3 479 €	6 687,92 €

Elle a pu disposer en 2017 de l'intervention d'un technicien mis à sa disposition par la Communauté de communes de Fontenay-le-Comte à raison d'une journée par mois.

Récapitulatif des prestations 2017 qui ont fait l'objet d'une convention annuelle valable jusqu'au 1-12-2017 :

OFFRE FORFAITAIRE ANNUELLE DE PARTENARIAT	
Intitulé de la prestation	Contenu
GESTION DE LA BASE DE DONNEES PARCELLAIRE	Mise à disposition travaux de numérisation et mise à jour du cadastre Déclaration et la régularisation des problèmes auprès de la Direction Générale des Impôts Achat des Fichiers Fonciers de la Direction Générale des Impôts
GESTION DE LA BASE DE DONNEES PARTENAIRE	Gestion de la base de données partenaires Maintien d'une plateforme de mise à disposition de ces données
GESTION DES FLUX D'INFORMATION	Modélisation des données, leur création, leur normalisation, leur mise à jour et leur mise à disposition
DIFFUSION DES DONNEES PAR INTERNET	Mise en œuvre et le maintien des moyens nécessaires à la gestion de la mise à disposition des données Maintien d'un EXTRANET Géo Vendée
SPECIFICATION INFORMATIQUE	Assurer la conversion des données dans les 2 sens entre le format EDIGÉO et le format du système informatique du partenaire
NORMALISATION – CATALOGAGE – METADONNEES	Assistance pour la normalisation, le catalogage, la gestion de métadonnées Soutien technique
AIDE A LA DEFINITION DES BESOINS ET A LA REDACTION DE PIECES PRESENTANT UN INTERET GENERAL	Aide à la formulation des besoins, la rédaction de cahiers des charges et de tous autres documents, l'aide au choix des prestataires
APPUI JURIDIQUE	Aide juridique pour les demandes nécessitant une étude dans le domaine de la propriété et de la diffusion des données
ANIMATION D'UN RESEAU DE COMPETENCE	Mutualisation de l'ingénierie à l'échelle départementale, et mise à disposition de la collectivité le résultat de ces travaux
RELATION PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Interlocuteur privilégié pour le compte de ses adhérents, des acteurs institutionnels producteurs d'Information Géographique
OFFRE DE SERVICES ET PRESTATIONS DIVERSES	
Intitulé de la prestation	Contenu
PRESTATIONS D'INGENIERIE EN MATIERE DE DEFINITIONS DE BESOINS SPECIFIQUES ET DE CONTROLES DE PRESTATIONS	Offre de service pour répondre aux demandes spécifiques en matière de définition de besoins particuliers , non susceptibles de présenter un intérêt général : rédaction de cahiers des charges et de tous autres documents spécifiques, contrôle de la prestation et du respect du cahier des charges, opérations d'ingénierie liées à des applications individualisées, et plus largement l'expertise technique ou juridique nécessitant des études approfondies
ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION – PROMOTION ET MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES	Conception de programmes de formation à l'intention des élus, des agents territoriaux intéressés par l'utilisation des systèmes d'information géographique et des acteurs susceptibles de concourir au développement de l'information géographique.

	Soutien technique et juridique pour la mise en œuvre d'actions de promotion et l'organisation de manifestations évènementielles autour de l'information géographique
TIRAGE DE CARTES ET PLANS	Production et le tirage de cartes et plans et autres documents graphiques à la demande
MUTUALISATION DES ACHATS	Géo Vendée proposera à chaque fois que cela paraîtra nécessaire de mutualiser l'acquisition de données ou de matériels , afin de faire bénéficier ses partenaires de conditions de coûts très favorables.



Jusqu'en 2017, l'application était hébergée sur le site de GEOSPHERE, nommé IntraGéo. Cette interface de travail était alimentée par les données cartographiques issues de la base de données de GEO VENDEE.

Désormais, la prestation sera assurée par GéoVendée directement, moyennant une cotisation 2018 de 100 €. L'ensemble du personnel administratif des communes et une partie des agents de la Communauté de Communes ont bénéficié d'une formation sur ce nouvel outil.

Au-delà de cette adhésion, il est nécessaire de conclure chaque année une convention de mise à disposition des services de GéoVendée.

Les modalités financières 2018 sont les suivantes :

- Coûts d'accès à la banque de données (Accès BVG) selon les options choisies par la Communauté de Communes et rappelées dans la convention : $0.07 \text{ €} \times 49\,700 \text{ parcelles}$ incluses dans le territoire intercommunal = 3479 €
- Coût d'accès au robot GéoVendée (Accès GV Live) = 104.38 €

- Coût d'accès à Géosphère (Accès GV Consult) = 3104.54 €
Soit un total pour l'année 2018 de 6687.92 €.

Les services suivants sont accessibles :

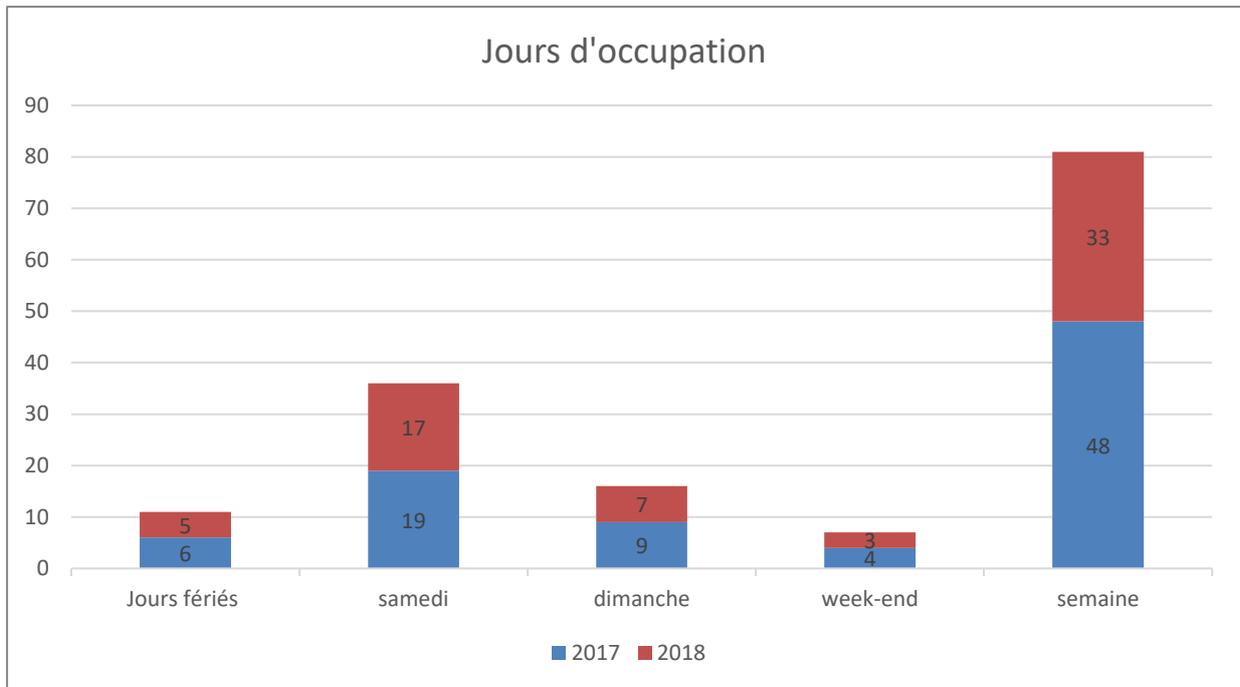
- Un accès à la totalité des services indiqués dans le document « Modalités générales d'accès aux services Géovendée » annexé à la convention et qui regroupe les services suivants :
 - o Gestion de la Banque de Données Géographique Vendée
 - o Mutualisation des moyens
 - o Formation – Animation
 - o Accès au Portail Cartographique de la Vendée et Banque Géovendée
 - o Diffusion de données et catalogage
 - o Animation et production de cahiers de charges de numérisation
 - o Comité de pilotage technique
 - o Concours techniques
- L'accès au robot Géovendée qui permet aux collectivités de bénéficier d'une mise à jour immédiate des données accessibles dans le SIG et non 1 an après leur réalisation. Les années précédentes, ce service était gratuit. Le CA de Géovendée a voté la participation des adhérents sur ce point.
- L'accès, l'usage et la gestion du SIG Géoconsult, qui a remplacé au 1^{er} janvier 2018 le SIG Géosphère utilisé jusque-là par la Communauté de Communes et les communes.

G) Salle des Silènes

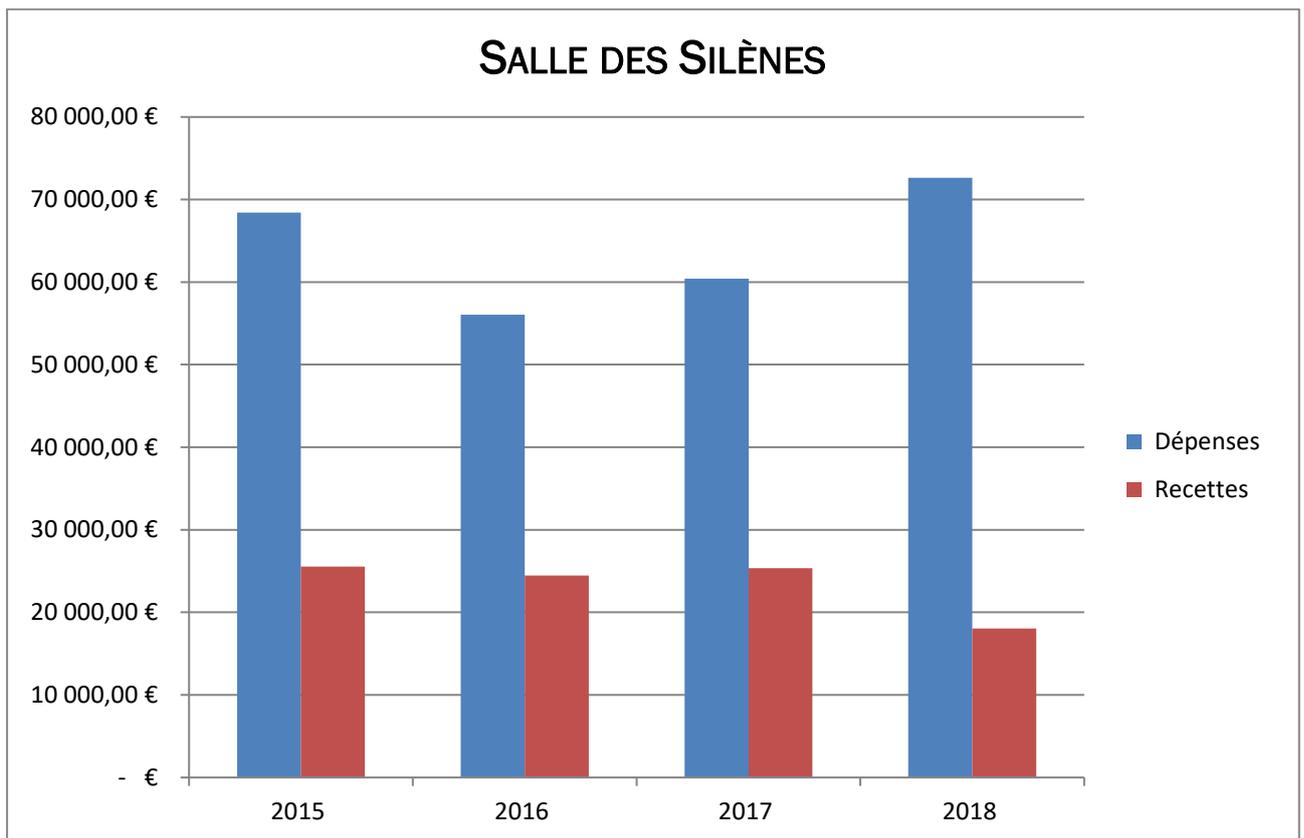
Taux d'occupation de la salle des Silènes :

Année 2017	86 jours de réservation		Clientèle - jours	TOTAL
	Dont 15 jours de gratuité	8 jours de locations hors pays et 78 Pays de la Châtaigneraie	42 associations du PLC - 1 entreprise PLC - 5 entreprises hors PLC - 4 particuliers 9 mairies et CCPLC	23 298,00 €

Année 2018	65 jours de réservation		Clientèle - jours	TOTAL
	Dont 19 jours de gratuité	2 jours de locations hors Pays et 63 Pays de la Châtaigneraie	39 associations du PLC - 1 association Hors PLC - 1 entreprise Hors PLC- 2 mairies - 3 particuliers et 6 CCPLC et 5 jours don du sang	21 762,50 €



Bilan financier de fonctionnement :



H) Santé

➤ Les pôles santé communautaires

Achévé en juin 2009, le Pôle Santé situé à La Châtaigneraie a été le premier maillon d'une organisation multisites destinée à conforter la permanence des soins sur le territoire.

3 autres sites périphériques y sont agrégés : Bazoges-en-Pareds en 2011, Mouilleron-en-Pareds en 2012, et Saint-Pierre-du-Chemin en février 2013.

Site de La Châtaigneraie

- Historique de la construction :

Récapitulatif 2019 des surfaces et occupations du pôle santé de La Châtaigneraie :

1/ Bâtiment initial

N° de bureau	ESPACES	En m ²
MEDECINS GENERALISTES		
27	Accueil secrétariat	19.50
1	Dispositif MAIA	21.20
2	Cabinet de consultation	21.30
3	Cabinet de consultation	21.30
4	Cabinet de consultation	21.30
5	Cabinet de consultation	21.30
24	Salle d'archive	9
28	Studio	32.70
Salle d'attente		21.90
Total		189.50
CABINET DE SOINS INFIRMIERS		
26	Salle d'attente	11.20
25	Salle de soins	24.40
Total		35.60
PERMANENCES		
6	podologue- médecine du travail MSA - Psychologue	21.30
7	Vacant // à pourvoir pour Asalée	20.20
Total		41.50
EX-SECTEUR DU CLIC		
23	Secrétariat- accueil // devenu bureau CLS en 2019	22.30
13	Bureau de la coordinatrice // devenu bureau détruit en 2019	14.95
11	Bureau équipe // devenu bureau CMP en avril 2019	27.15
12	Salle de réunion- salle des familles // prévu de devenir salle d'attente CMP en octobre 2019 / date confirmer	14.95
Total		79.35
SECTEUR DE L'ADMR		
14	SAD	23.80
15	SAD famille	23.30
21	Secrétariat SSIAD	17.40
22	Bureau coordinatrice SSIAD	18

Total		82.5
SECTEUR DE LA PSYCHIATRIE ADULTE (CMP)		
18	Salle d'attente	8.70
16	Salle de réunion	22.60
17	Tisanerie	6.20
19	bureau infirmière	17.90
20	Bureau médecin	16.00
Circulation		17.20
Total		88.6
PARTIES COMMUNES		
10	Salle de réunion	31.50
9	Tisanerie	12.40
Autres (SAS, 3 sanitaires, local chaufferie, local informatique, circulation...)		141.8
Total		185.7
TOTAL		701.75

Montant des dépenses :

Foncier	Réseaux	Abords	Bâtiment nu	Ameublement et équipement
37 756,32 € HT	21 713,79 € HT		1 605 644,99 € HT	

Soit : 2 288,05 HT / m² (abords, bâtiment, ameublement et équipement)

Extension 1

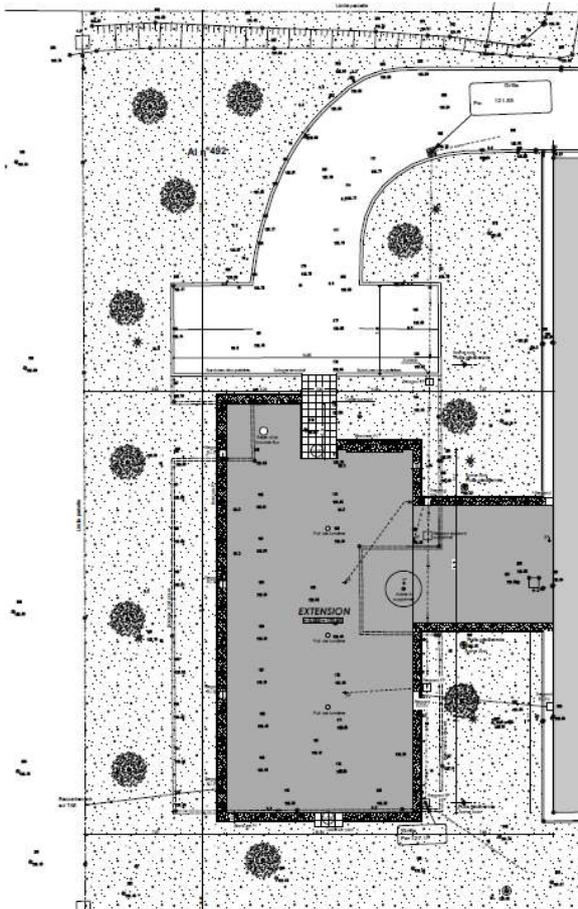
ESPACES BATIS		En m²
BUREAUX avec paillasse	Cabinet de consultation	21.56
	Cabinet de consultation	21.83
	Cabinet de consultation	19.39
	Cabinet de consultation	21.07
	Cabinet de consultation	20.28
	Cabinet de consultation	20.22
S/Total 1		124.35
PARTIES COMMUNES (hors réunion)	attente	6.93
	ventilation	2.58
	Placard	0.96
	Ménage	1.18
	Sanitaires	4.39
	WC hand	3.61
	Placard électrique	1
	Local PAC	5.90
Dégagement 2	31.92	
S/Total 2		58.47
PARTIES COMMUNES (réunion)	Salle de réunion	34.97
	Dégagement 1	14.11
S/Total 3		49.08

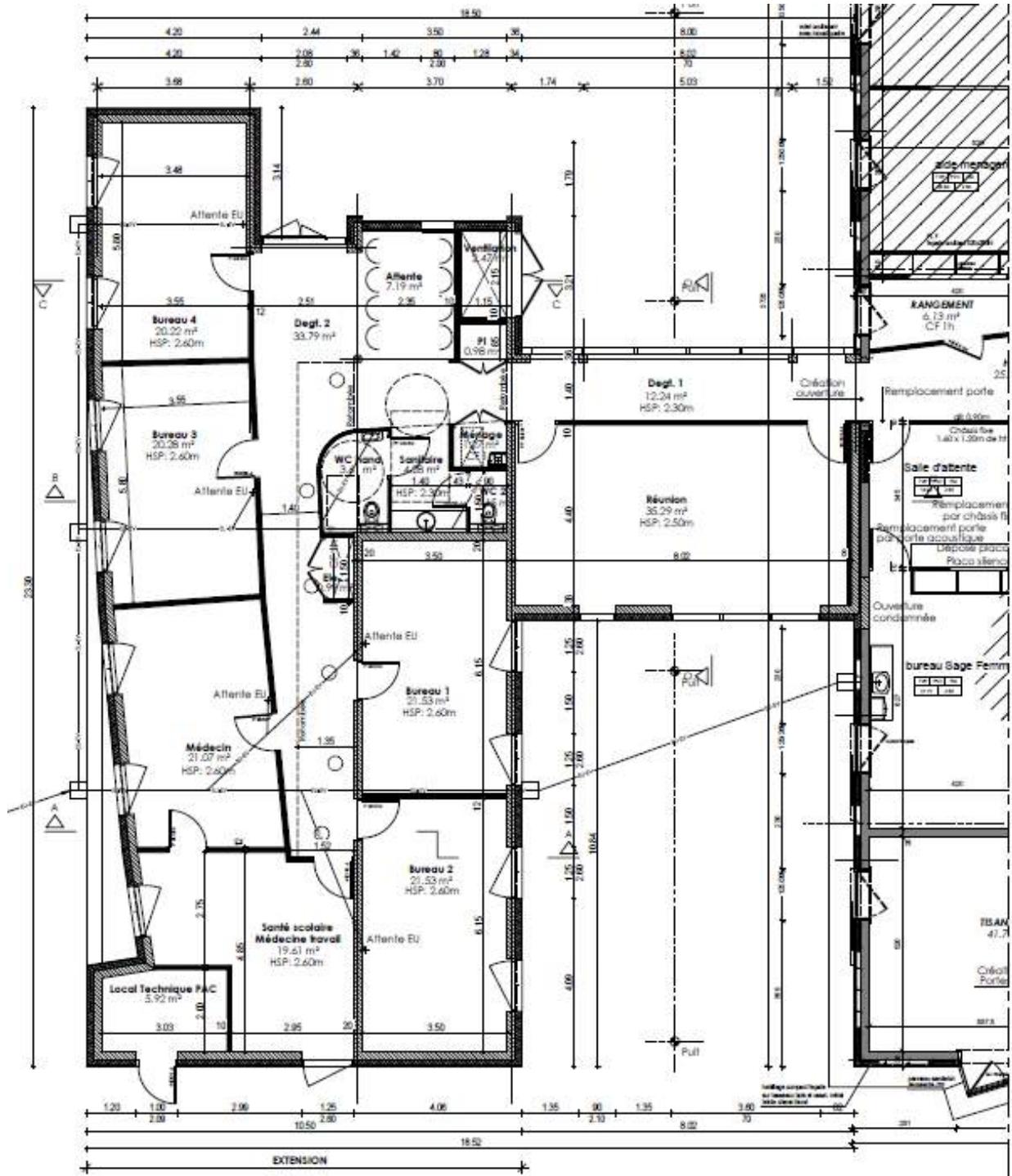
TOTAL	231.90
--------------	---------------

Montant des dépenses intégrant la réhabilitation de l'existant :

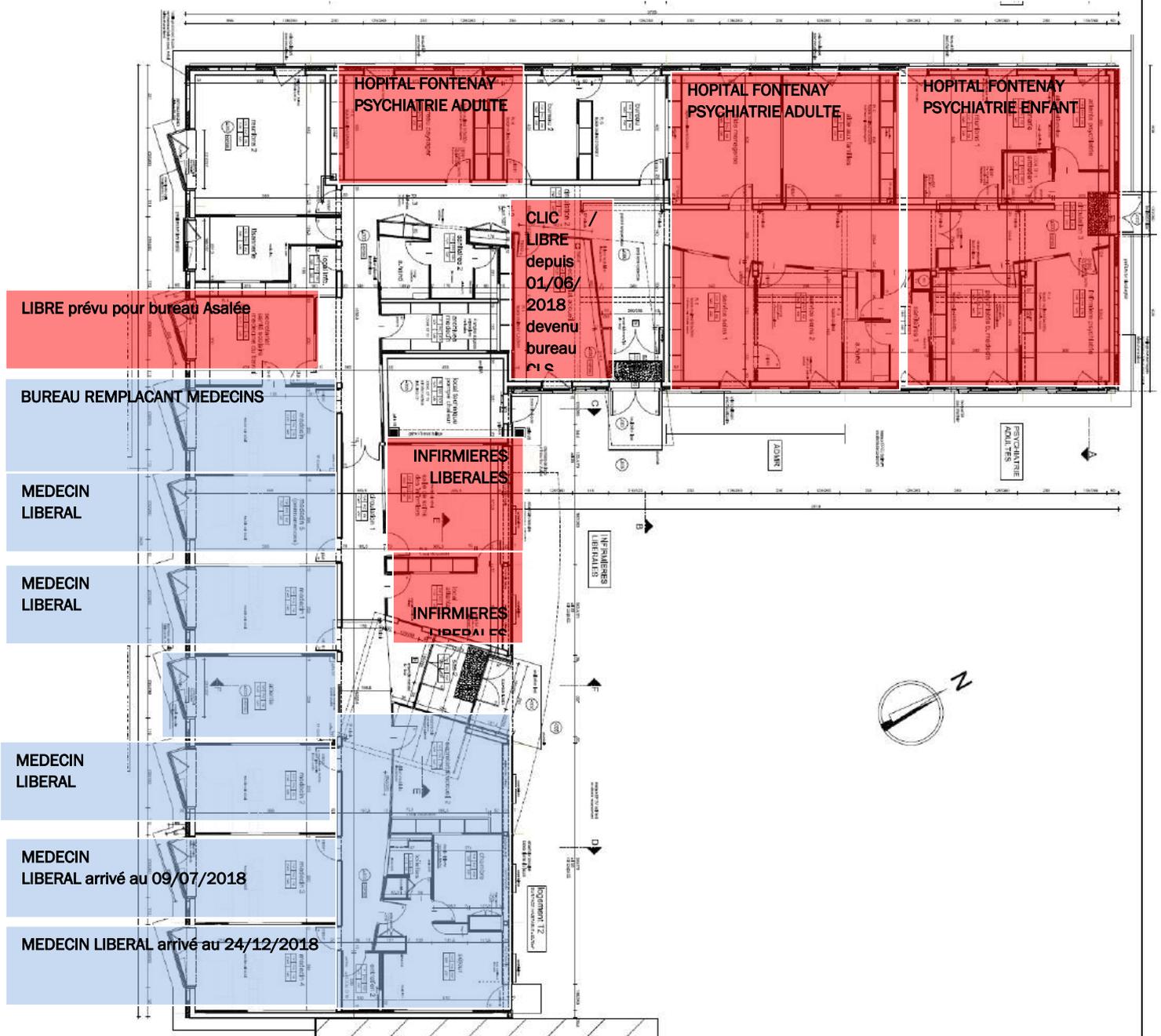
Foncier	Réseaux	Abords (démolition et construction hors finition parking Clergeau)	Bâtiment nu	Ameublement et équipement
		99 498,72 € HT	645 669,40 € HT	

Soit : 2 784,26 HT / m² (bâtiment hors ameublement et intégrant la réhabilitation de l'existant)

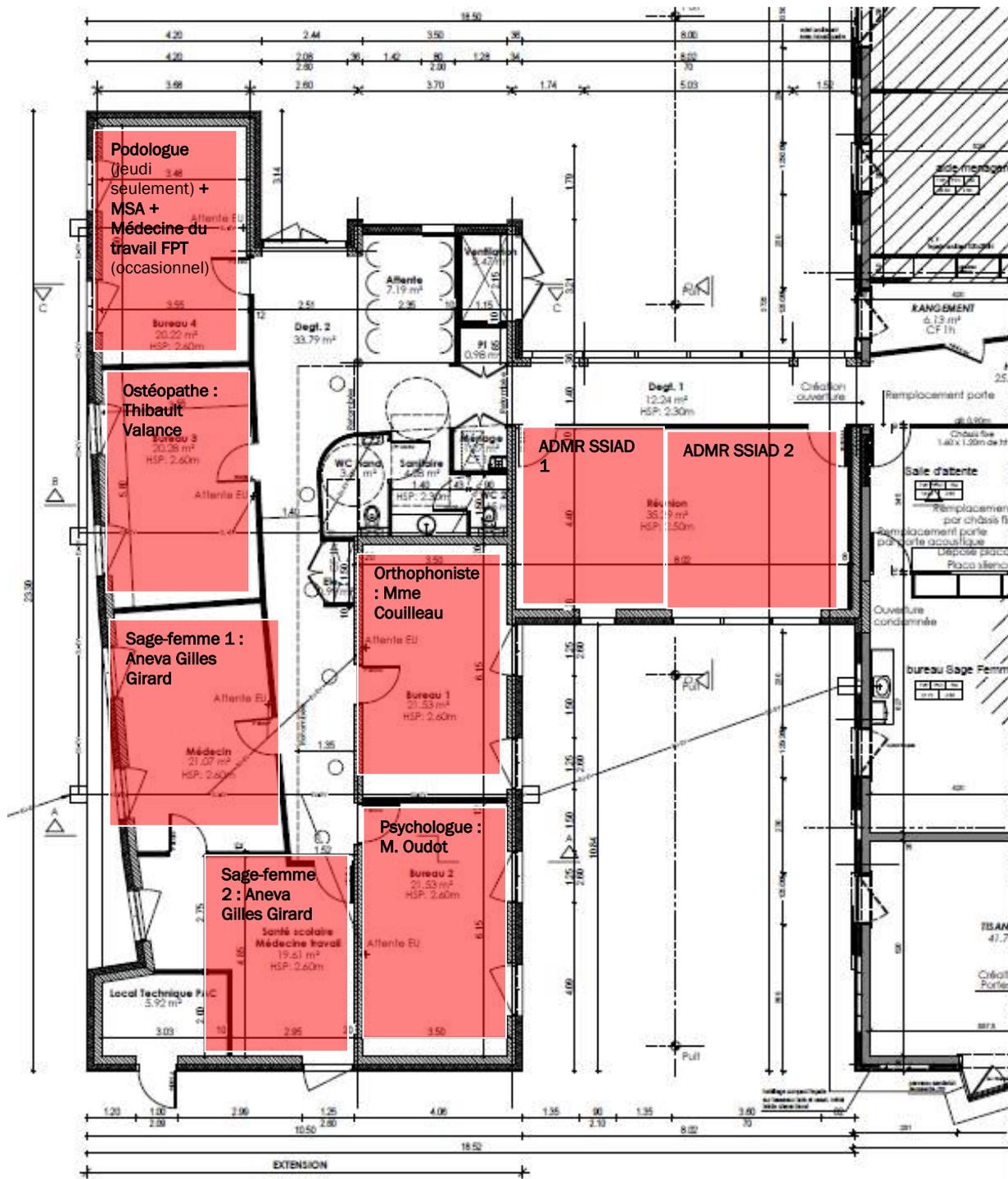




- Projet d'occupation (1^{er} octobre 2019)



ESPACES BATIS		En m ² dédiés
BUREAUX avec paillasse	Psychiatrie enfant	71,40
	Psychiatrie adulte (avant 645,83 € + 1 bureau supplémentaire à 272,17 € = 918 € pour 98,55 m ²)	123,27
	Asalée	20,20
	Bureau médecin remplaçant	21,30

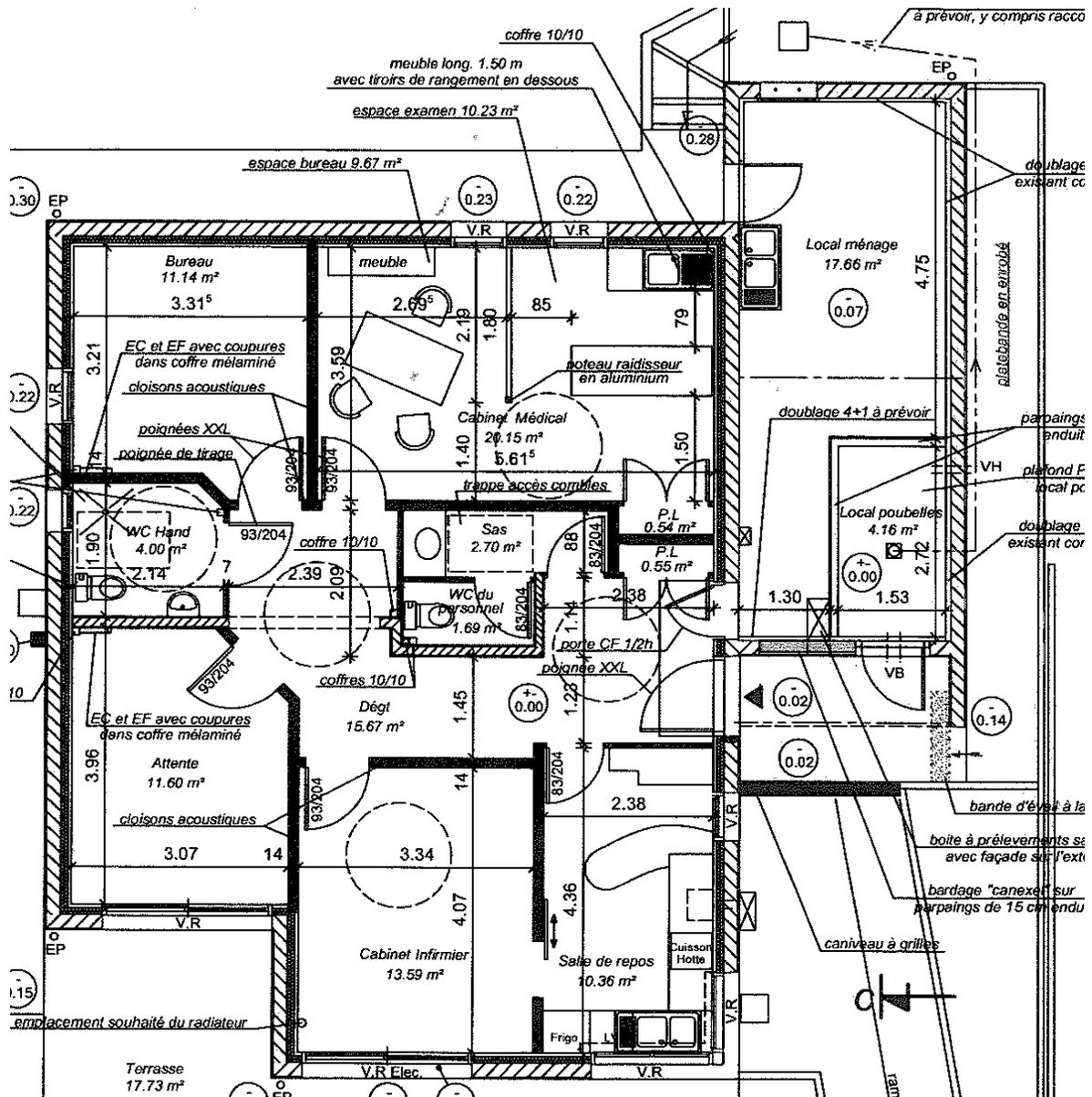


ESPACES BATIS		En m ²
BUREAUX avec pailleasse	Psychologue (actuellement 300 € TTC mensuel pour 184 jours/an)	21.53
	Orthophoniste	21.53
	Sage-femme 2	19.61
	Sage-femme 1	21.07
	Ostéopathe	20.28

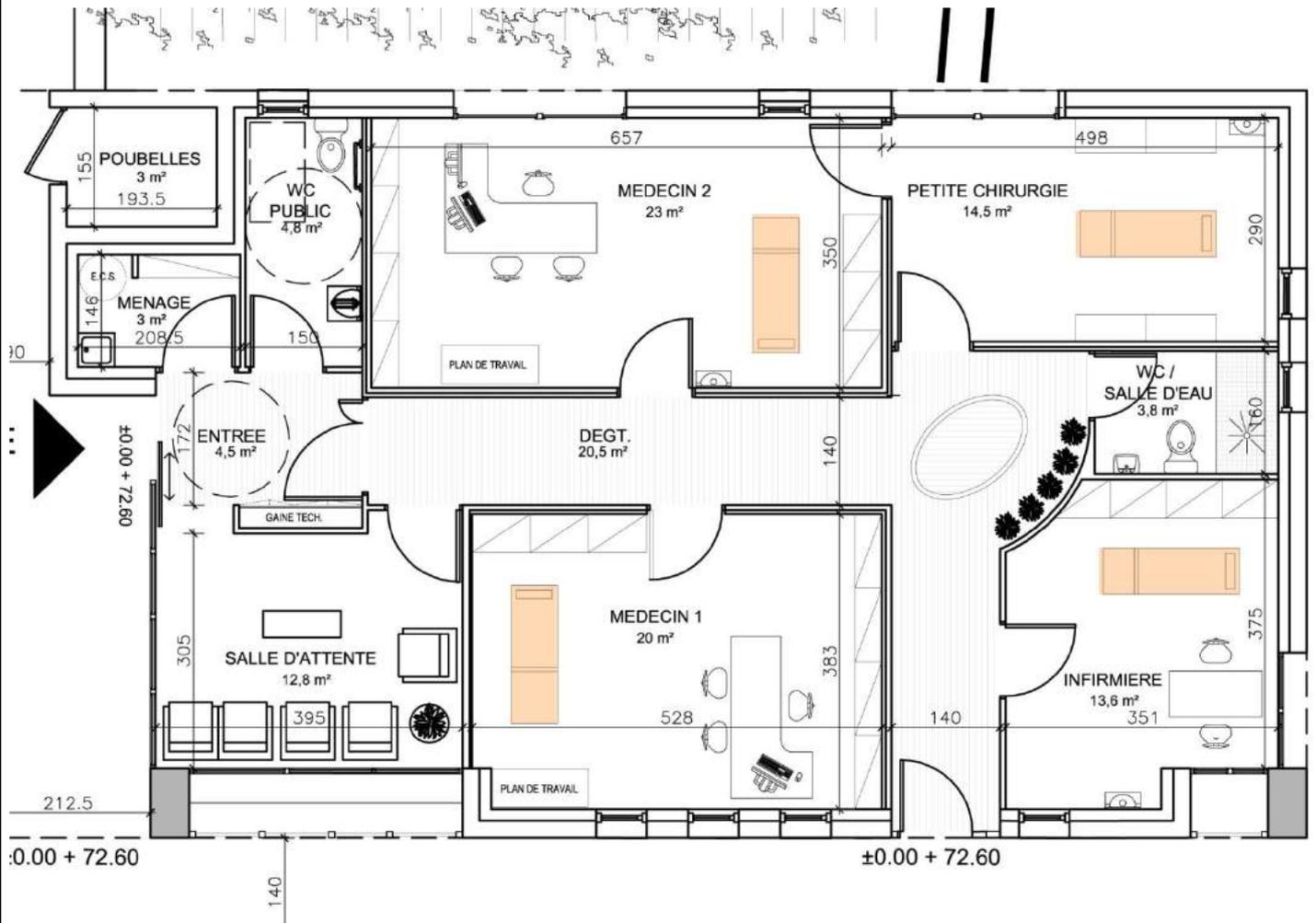
ESPACES BATIS		En m²
	Podologue (actuellement 103,32 € TTC mensuel pour 1 jour/semaine)	20.22
	Médecine du travail MSA (actuellement 17,21 € TTC mensuel pour 24 jours par an)	
	Médecine de travail (actuellement gratuit)	
S/Total 1		124.35
PARTIES COMMUNES (hors réunion)		
	attente	6.93
	ventilation	2.58
	Placard	0.96
	Ménage	1.18
	Sanitaires	4.39
	WC hand	3.61
	Placard électrique	1
	Local PAC	5.90
	Dégagement 2	31.92
S/Total 2		58.47
PARTIES COMMUNES (réunion)		
	Salle de réunion (ADMR - SSIAD)	34.97
	Dégagement 1	14.11
S/Total 3		49.08
TOTAL MENSUEL		231.90

Site de Saint Pierre-du-Chemin

Occupants	Surface plancher dédiée	Taux d'occupation	Loyer annuel TTC et HC
Cabinet infirmier	23,95 m²	100 %	3 526,24 €
Ostéopathe (sortie le 28/02/2019) • Nouveau locataire au 01/06/2019 : orthophoniste Mme COUILLEAU	20,15 m²	100 %	3 574,02 €
Total site incluant les communs	112,94 m²		


Site de Bazoges-en-Pareds

Occupants	Surface plancher dédiée	Taux d'occupation	Loyer annuel TTC et HC
Cabinet infirmier	13,60 m ²	50 %	1 865,15 €
Docteur Bousseau (sortie le 30/09/2018)	23 m ²	100 %	5 262,52 €
BUREAU LIBRE	20 m ²	-	-
Total site incluant les communs	112,50 m²		


Site de Moulleron-Saint-Germain

Occupants	Surface plancher dédiée	Taux d'occupation	Loyer annuel net ou TTC et HC
Cabinet infirmier	22,87 m ²	50 %	2 009,08 €
Médecin 1	23,73 m ²	0%	-
Médecin 2	22,95 m ²	100 %	10 749,23 €
Psychologue	22,87 m ²	41,67 %	2 815,87 €
Sophrologue (arrivée le 01/08/2018)	22,87 m ²	16,67 %	458,35 €
Total site incluant les communs	140,72 m²		

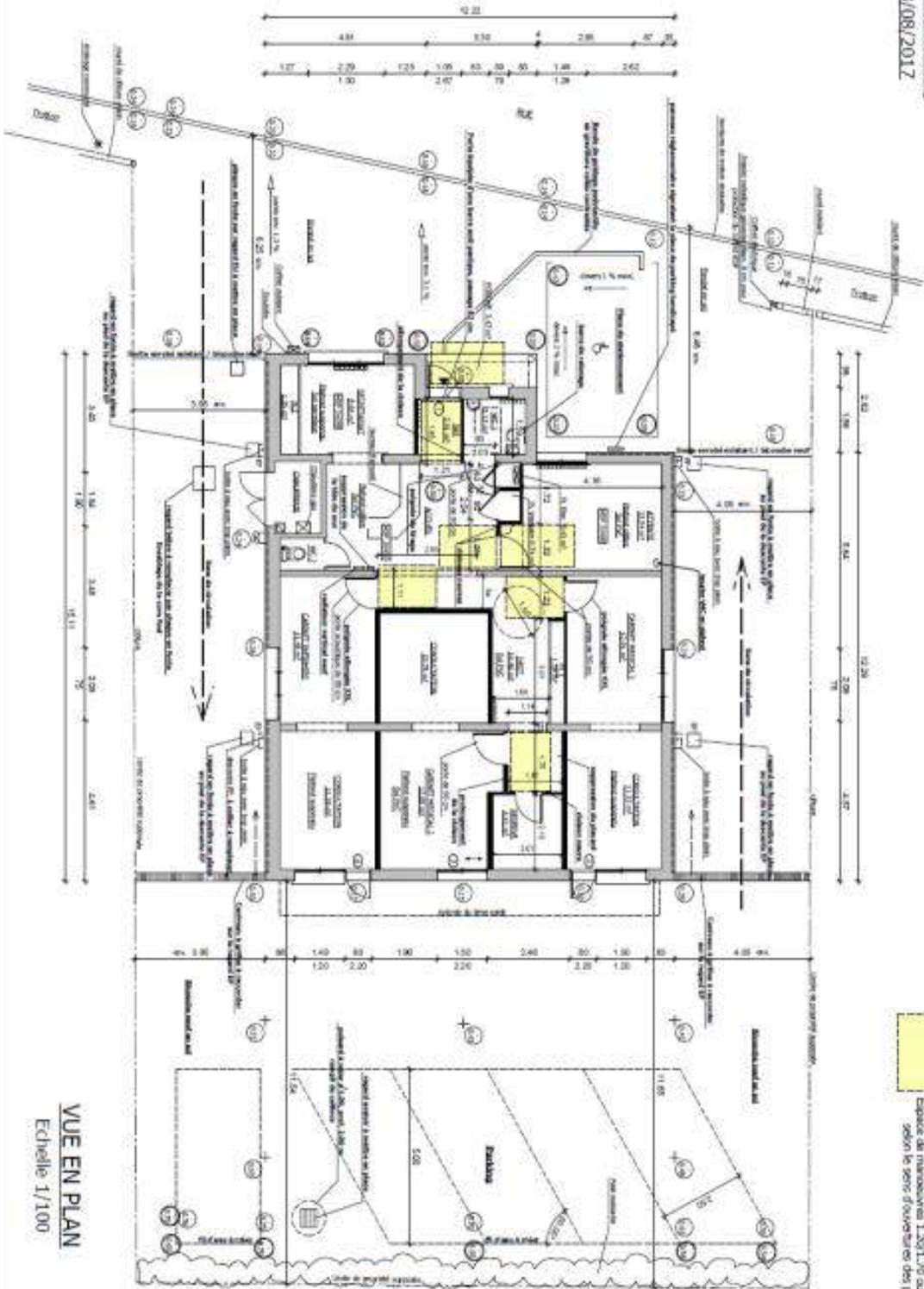
Opération de travaux prévue en 2017 :

- En 2012 : l'étude de mise aux normes accessibilité impliquait de reprendre l'ensemble de la structure du bâtiment (estimation 17 000 € HT en plus des 65 000 € HT) : avis défavorable des élus

- En 2013 : le projet a été revu et recentré sur la partie accès et accueil du public, pour une simple « mise en conformité de l'accessibilité », et sur les VRD. Les marchés de travaux ont été attribués, la subvention DETR (30 % de 75 000 € HT = 22 500 €) débloquée le 6 avril 2014 dans les délais, sans réel commencement d'exécution (opération à clôturer au 6 avril 2018);
- Le 13 décembre 2014 : l'arrêté accessibilité du 8 décembre 2014 a été publié au journal officiel. Cet arrêté détaille les dispositions prévues à l'article 5 du Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, et assouplit un certain nombre de règles d'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public (rampes d'accès, largeur des portes, ...).

Le maître d'œuvre a donc revu le projet dans son ensemble, pour un coût global quasi-identique (légère moins-value) :

(APRES TRAVAUX)
Le 28/08/2017



VUE EN PLAN
Echelle 1/100

LOT		ENTREPRISE	MARCHE INITIAL 20/08/2014 HT	MARCHE INITIAL 20/08/2014 TTC	NOUVELLES OFFRES TVX HT	NOUVELLES OFFRES TVX TTC	PLUS/MOINS VALUE HT réelles	%
1	Gros-Cœuvre VRD	TURCAUD	30 233,44 €	36 280,13 €	29 577,11 €	35 492,53 €	-656,33 €	-2,21%
2	Menuiserie bois	SOULET	15 177,92 €	18 213,50 €	10 545,60 €	12 654,72 €	-4 632,32 €	-43,90%
3	Etanchéité	SMAC	2 905,63 €	3 486,76 €				
4	Carrelage Faïence	KLEIN DUCEPT	2 060,08 €	2 472,10 €	2 842,79 €	3 411,35 €	782,71 €	37,90%
5	Peinture sol souple	ADC PEINTURE	5 818,60 €	6 982,32 €	12 434,96 €	14 921,95 €	6 616,36 €	213,71%
6	Electricité	G. BELAUD	4 204,40 €	5 045,28 €	4 183,15 €	5 019,78 €	-21,25 €	-0,50%
7	Chauffage zinguerie	SORIN	3 095,65 €	3 714,78 €	2 427,66 €	2 913,19 €	-667,99 €	-27,51%
TOTAL			63 495,72 €	76 194,87 €	62 011,27 €	74 413,52 €	-1 484,45 €	
lot 3 supprimé car plus d'extension (sas)								

Approche budgétaire 2018 (tous pôles santé confondus)

Sur l'investissement :

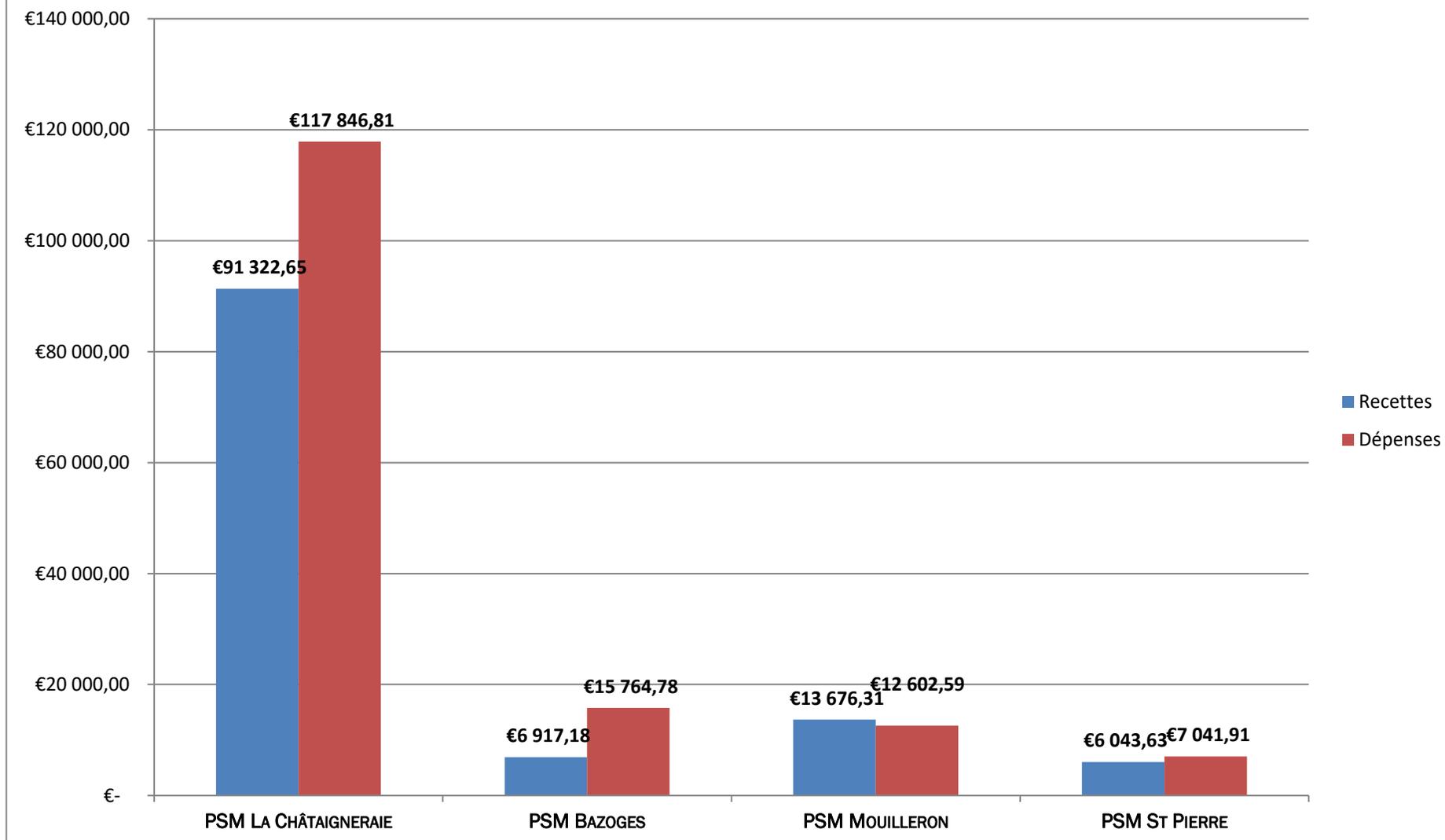
- Un montant global de 2,2 M € HT
- 60 % de subventions
- En 2017 réalisation de l'accessibilité du pôle santé de Mouilleron St Germain pour 84 464,72 € HT, soutenus par une DETR 2014 de 22 500 €

Sur le fonctionnement :

- Les dépenses sont les charges liées au bâtiment et aux services, incluant les intérêts d'emprunt
- Les recettes sont les loyers et remboursements de charges

	PSM La Châtaigneraie	PSM Bazoges	PSM Mouilleron	PSM St Pierre
Recettes	91 322,65 €	6 917,18 €	13 676,31 €	6 043,63 €
Dépenses	117 846,81 €	15 764,78 €	12 602,59 €	7 041,91 €
Solde	- 26 524,16 €	- 8 847,60 €	1 073,72 €	- 998,28 €

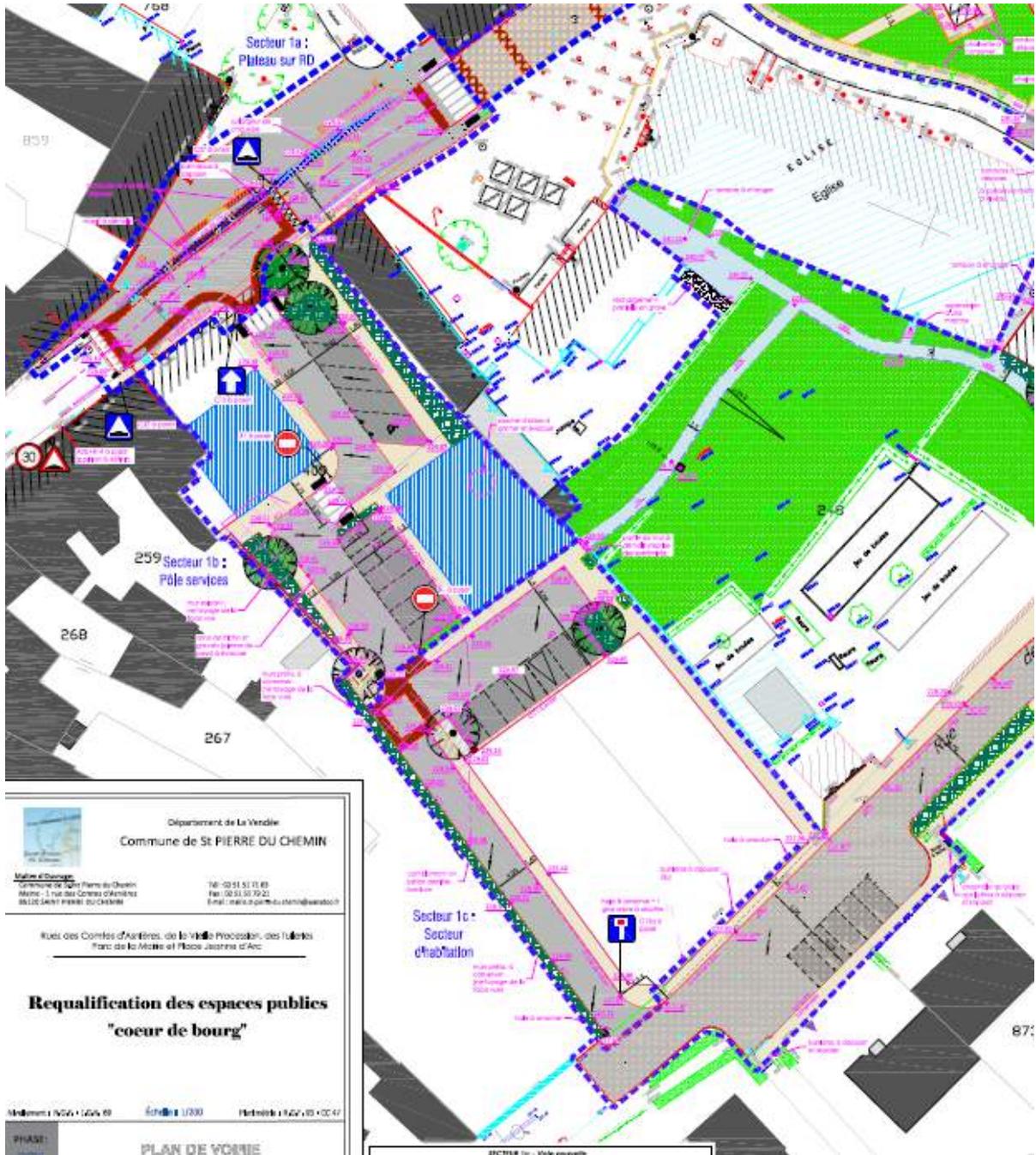
DÉPENSES ET RECETTES 2018 PAR PÔLE SANTÉ (FRAIS DE PERSONNEL INCLUS, HORS AMORTISSEMENT)



➤ Le Pôle de services et de commerce communautaire à Saint-Pierre-du-Chemin

Le projet de création d'un pôle de commerce et de services (pharmacie) à Saint Pierre-du-Chemin (7 rue des Comtes d'Asnières) a débuté.

Il s'insère dans un projet municipal de reconfiguration des liaisons de centre-bourg avec la réservation de deux îlots (bleus) à vocation communautaire :



Le plan prévisionnel global de financement a été approuvé par la délibération n° C130/2018 du 11 juillet 2018 et modifié par la délibération du Conseil communautaire n° C032/2019 en date du 6 mars 2019 :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition foncière/Démolition/Consolidation / Construction (études et travaux)	400 000	Etat - DETR (30%)	150 000
Aménagement des abords	85 000	Région - CTR (50%)	250 000
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre / Etudes et frais divers (SPS, CT,)	15 000	Autofinancement	100 000
TOTAL GENERAL	500 000	TOTAL GENERAL	500 000

Le bureau d'étude SOCOTEC a été missionné le 28 mai 2018 pour une mission SPS (niveau 3) sur l'ensemble des deux opérations bâtementaires (2 179,83 € HT), ainsi que pour une mission de contrôle technique (3 100 € HT).

Une étude géotechnique de conception a également été réalisée par AGGEOL pour un montant de : 1 935 € HT ainsi qu'un diagnostic complémentaire Amiante avant démolition pour un montant de 1 960 € HT.



PHOTO 2 : Vue depuis l'Est de la parcelle



PHOTO 3 : Vue depuis le Sud-Est de la parcelle

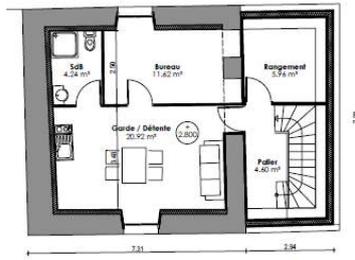
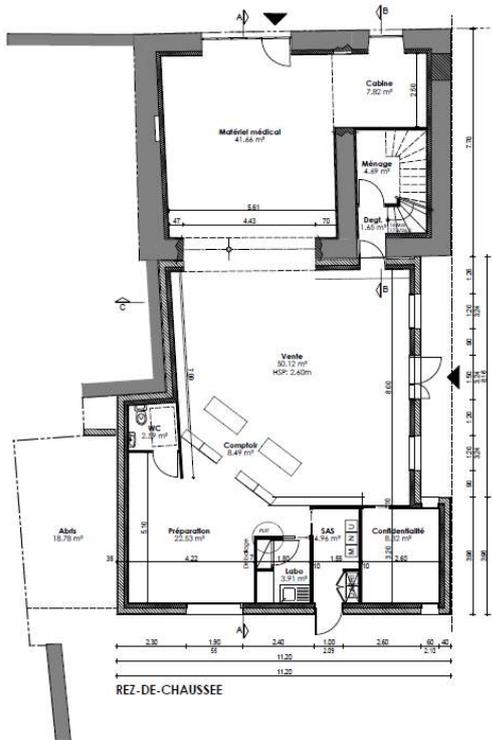


PHOTO 4 : Vue depuis la Rue des Comtes d'Asnières

La saisie d'un huissier est intégrée au lot du démolisseur pour un constat des éléments riverains avant tout travaux.

L'opération de construction a été approuvée lors du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2019. Elle s'échelonnera jusqu'en décembre 2019.

RUE DES COMTÉS D'ASNIÈRES



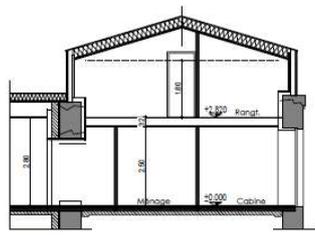
1er ETAGE

SURFACES UTILES	
Rez-de-chaussée	
- MATÉRIEL MÉDICAL	41,66 m ²
- VENTE	50,12 m ²
- COMPTOIRS	8,49 m ²
- ESPACE CONFIDENTIEL	8,32 m ²
- CABINE	7,92 m ²
- PRÉPARATION	22,53 m ²
- SAS	4,78 m ²
- LABO	3,91 m ²
- WC	2,29 m ²
- MÉNAGE	4,49 m ²
- DÉGAGEMENT	1,65 m ²
total surface	156,74 m²
1er étage	
- GARDE / DÉTENTE	20,92 m ²
- BUREAU	11,62 m ²
- SALLE	4,24 m ²
- RANGEMENT	5,94 m ²
- PALIER	4,60 m ²
total surface	47,34 m²
Total surface Pharmacie	204,08 m²

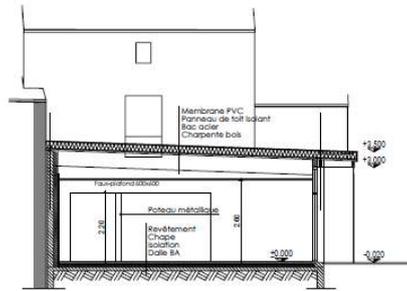


PLAN DES NIVEAUX **aBCd'**

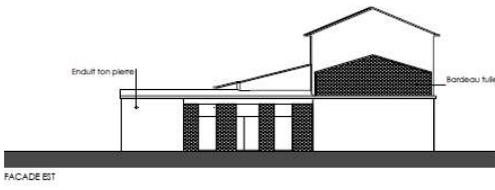
PROJET Ech: 1/100°



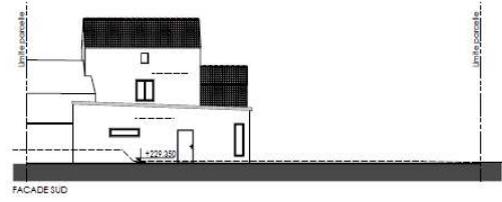
COUPE BB ech: 1/100°



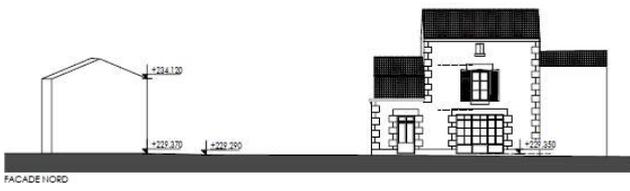
COUPE CC ech: 1/100°



FACADE EST



FACADE SUD



FACADE NORD

FACADES **aBCd'**

PROJET Ech: 1/200°



Madame Marie LOISEL, pharmacienne installée à Saint Pierre-du-Chemin depuis 1 an (inscription à l'ordre des pharmaciens de Vendée et rachat du fond de commerce - avec droit au bail, de Monsieur DREHER), est dans l'attente d'un bail ou d'une promesse de bail / de vente de la part de la Communauté de communes.

En effet, la procédure de transfert de la licence, attachée au bâtiment actuel de l'officine, est indispensable et reste à l'initiative du pharmacien. Elle a été réformée par l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018, prise en application de l'article 204 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Il s'agit d'une autorisation de l'ARS (et non d'une simple déclaration), régie par l'article R 5125-1 du Code de la santé publique.

Le lieu du transfert doit garantir un **accès permanent du public** à la pharmacie et permettre d'assurer un **service de garde ou d'urgence**. Le local proposé doit en outre respecter les **conditions minimales d'installation**.

La Communauté de communes a consenti à Mme Loisel (SELARL Pharmacie des Termes) une promesse de bail de courte durée (délibération n° B016/2019 en date 13/03/2019), de façon à permettre l'instruction de son dossier de transfert.

Le Contrat local de santé (CLS) 1 : 2015-2017, et sa prolongation 2018

Le Contrat local de santé a été signé entre l'Agence régionale de la santé Pays de La Loire et la collectivité en janvier 2015. D'une durée de trois ans, il donne des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'actions en santé publique établi de manière concerté avec l'ensemble des acteurs sanitaires et du médico-social du territoire.

Un avenant d'un an a été conclu en décembre 2017 afin d'étendre le CLS jusqu'en janvier 2019.

Ce plan d'actions se compose de 3 axes stratégiques et 17 actions opérationnels :

Axe 1 : Favoriser des parcours de santé cohérents en garantissant l'accès aux soins et en développant les coopérations entre les acteurs de santé

Objectifs	Actions
Rendre attractif le territoire pour l'installation de professionnels de santé libéraux et plus particulièrement médecins généralistes et dentistes	1.1 Soutenir l'organisation des professionnels de santé libéraux en pôle de santé multisite

Améliorer la fluidité de parcours de santé	1.2 Mettre en place un partenariat formalisé entre l'hôpital des Collines Vendéennes et les professionnels de santé de ville
	1.3 Développer la connaissance des ressources existantes en santé
Développer la collaboration entre professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux	1.4 Organiser un collectif de professionnels pour les prises en charges complexes
Pérenniser un accès de proximité aux structures de prise en charge en santé mentale	1.5 Rendre plus lisibles les rôles et missions des intervenants en santé mentale

Axe 2 : Améliorer l'accès aux droits et faciliter les parcours de soins pour les publics les plus vulnérables

Objectifs	Actions
Permettre un accès facilité à la santé et aux soins pour les populations en situation de précarité	2.1 Développer les modalités d'accès aux droits en santé
Accompagner des populations spécifiques vers l'accès aux droits en santé	2.2 Travailler au repérage des personnes ayant des difficultés d'accès aux droits et aux soins. Etablir un diagnostic de situation.
Faciliter les parcours de santé des populations à mobilité réduite	2.3 Identifier les lieux d'accueil en santé et favoriser l'accès aux soins pour les personnes à mobilité réduite
Favoriser la mobilité des personnes isolées et des personnes à mobilité réduite	2.4 Développer des transports solidaires

Axe 3 : Développer la prévention et la promotion de la sante en associant les professionnels et les habitants

Objectifs	Actions
Développer la connaissance et les savoirs faire en matière de santé	3.1 Organiser un forum santé à l'échelle de la communauté de communes
	3.2 Développer la prévention buccodentaire
	3.3 Développer une culture commune en matière de santé

Développer la prévention et la promotion de la santé chez des personnes atteintes de maladies chroniques	3.4 Mettre en œuvre des programmes d'éducation à la santé
Développer la prévention et la promotion de la santé chez des personnes âgées	3.5 Développer des programmes de prévention pour les personnes âgées
Développer les connaissances et les savoirs faire en matière de santé chez les jeunes, les enfants et leurs parents du territoire	3.6 Développer des programmes de prévention pour les enfants et leurs parents
	3.7 Développer des programmes de prévention pour les adolescents et les jeunes
Lutter contre les habitats dégradés	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à la rénovation des logements anciens

Le pilotage du CLS s'organise autour :

- d'un comité de pilotage restreint : Communauté de communes, CIAS, ARS
Suivi de la mise en œuvre du CLS : bilan d'étape, annuel, financement...
- d'un comité de pilotage stratégique : signataires du CLS (com com et ARS), financeurs et partenaires d'actions, représentants des acteurs de santé, représentants des usagers
Actualisation/évaluation du CLS et son renouvellement

1. Financement

En 2018, les demandes de financement ont été faites par action, avec une prise en charge du montant à 50% par l'ARS et 50% par la collectivité. L'ARS a accordé un financement FIR à hauteur de 25 700 €.

Les actions qui ont été subventionnées sont les suivantes :

- Soutenir les professionnels de santé libéraux en pôle santé multisites : fiches procédures du secrétariat, outils de communication ; projet extension pôle santé et pharmacie, projet Asalée, interconnaissance ville/hôpital
- Groupe de travail ville - hôpital : messagerie sécurisée, signalements d'évènements indésirables, culture commune d'une réflexion éthique sur le territoire, déploiement carte à dom' ;
- Diagnostic et fiches actions du PRS 2 : prolonger le travail de l'ABS, analyser le bilan des fiches actions du CLS1, définir des nouveaux axes stratégiques pour le CLS 2 par la déclinaison de fiches actions.
- Développer la connaissance des ressources existantes en prévention : santé sexuelle, prévention cancer, mois sans tabac ;
- Promouvoir les acteurs de la santé : vidéo santé ;
- Organiser un collectif de professionnels pour les situations complexes ;
- Développer les modalités d'accès aux droits en santé : rencontre, réseau, annuaire ;
- Etablir un diagnostic de situation ;
- Développer des programmes de prévention pour les enfants et leurs parents : Animation et coordination du Réseau Parentalité du territoire.

2. Les actions du CLS

Soutenir les professionnels de santé libéraux en pôle santé multisites.

Le diagnostic réalisé en amont de la signature du CLS et l'écriture du projet de santé ont mis en évidence que le territoire, situé en zone sous dotée pour l'ensemble des professions de santé, a particulièrement besoin de médecins et d'orthophonistes. Pour renforcer cette offre médicale, plusieurs objectifs et modalités d'actions sont fixés :

✓ Faciliter les conditions d'installation :

Soucieuse de répondre aux besoins des professionnels, la Communauté de communes propose une installation « clé en main » : bureau équipé, flexibilité de la location...

Toujours dans la poursuite de cet objectif, une aide a été créée : le PCAT SANTE. Il s'agit d'une avance remboursable (d'un montant maximum de 12 000 € TTC), destinée aux professionnels de santé sous dotés s'installant sur le territoire hors pôle santé. Un kinésithérapeute a pu en bénéficier en 2016 (9000 €) et a commencé à rembourser en 2017. Aucune autre demande n'a été faite à ce jour. Le PCAT SANTE n'a pas évolué en 2018 et pas de nouvelle demande.

✓ Faciliter les conditions d'exercice :

Dans un contexte d'activité intense, les médecins doivent se recentrer sur leurs pratiques. Pour cela, la Communauté de communes assure la gestion du personnel (secrétariat et ménage) : gestion de planning, de la qualité du travail, des outils utilisés. Le soutien apporté aux médecins passe également par un accompagnement dans l'organisation du pôle santé.

✓ Organisation du soin

Le protocole ASALEE, qui permet une collaboration entre un médecin et une infirmière sur cinq maladies chroniques, a été présenté aux médecins du pôle santé de La Chataigneraie. Le protocole permettrait une introduction à l'éducation thérapeutique du patient et une meilleure prise en charge de ce dernier. Des rencontres ont lieu avec le dispositif départemental en 2018. Un accord a été présenté à l'ensemble des médecins du Pôle (5médecins) pour un temps plein de Asalée. Le recrutement est prévu pour fin mai 2019 avec un début d'activité par la suite, date à confirmer.

✓ Projet d'extension du pôle santé de La Châtaigneraie :

Aujourd'hui saturé, le pôle santé de La Châtaigneraie ne permet pas de répondre aux nouvelles demandes (Centre médico psychologique infanto juvénile, sages-femmes, et Hôpital des collines vendéennes). Un projet d'extension du Pôle santé a été impulsé en 2016, des travaux ont débuté en octobre 2018, et le chantier est prévu d'être livré pour septembre 2019.

Impacts attendus de l'extension :

- Dynamiser le territoire :
- La présence de nouveaux paramédicaux (sage-femme) répond aux besoins des habitants et contribue à améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation de médecins généralistes.
- La proximité entre les professionnels de santé libéraux (médecins, infirmières, pédicure podologue), hospitaliers (cadre, psychiatre, infirmiers...) et du médico-social favorise les coopérations pluri-professionnelles et améliore la prise en charge des patients. La venue du CMP infanto juvénile permettra de renforcer le partenariat avec la PMI mais aussi de proposer des activités mixtes pour des professionnels dont il est difficile de recruter (orthophoniste notamment)
- Rester un pôle de centralité : la restructuration des territoires et les contraintes budgétaires fragilisent certains services, notamment le CMP infanto juvénile. Une

reconnaissance et légitimité renforcée du Pôle santé peut alors être un facteur favorisant leur maintien.

Objectifs atteints du projet de l'extension avec arrivée de nouveaux professionnels :

1 sage-femme à partir du 1^{er} octobre 2019 ;

1 ostéopathe à partir du 1^{er} octobre 2019

1 orthophoniste à partir du 1^{er} juin 2019, va être accueillie provisoirement au Pôle Santé de St Pierre du Chemin, et transfert au 1^{er} octobre 2019 au pôle de la châtaigneraie ;

1 psychologue arrivé au 1^{er} février 2019 au pôle pour une activité à temps partiel dans un bureau partagé avec podologue et MSA, transfert dans l'extension au 1^{er} octobre 2019 pour une activité à 100% ;

- sur le site de la MSAP : 1 médiatrice familiale UDAF à partir du 1^{er} janvier 2019

- des contacts en cours pour des installations sur le territoire :

* avec un médecin MPR, son épouse kiné

* un podologue-pédicure

- Echanges-rencontres avec le CMP Adultes et Enfants afin d'organiser leur mutualisation au sein du Pôle santé La Châtaigneraie. Cet accompagnement va aboutir pour accueillir les 2 services pour Octobre 2019.

- Echanges-rencontres avec le SAD et SSIAD ADMR concernant leur position au sein du pôle santé. La décision retenue en AVRIL 2019 s'oriente vers un accueil de professionnels légitime à la SANTE. Il est proposé un départ du SAD ADMR vers autres site privé... et une réorganisation pour le SSIAD au sein du Pôle Santé de la Châtaigneraie.

✓ Projet d'un nouveau bâtiment à Saint-Pierre du Chemin

En 2016, des discussions avaient débuté quand à la création d'un nouveau bâtiment accueilli des professionnels de santé. Deux éléments avaient déclenché les discussions :

- Le pharmacien actuel va bientôt partir à la retraite et le bâtiment de la pharmacie actuelle ne pouvant pas être mis aux normes accessibilités, la pharmacie risque de disparaître lorsque le pharmacien prendra sa retraite.
- Les occupants du pôle santé de Saint Pierre aimeraient travailler avec d'autres professionnels mais le bâtiment actuel du pôle santé n'offre que des possibilités limitées.

Suite à l'acquisition par la Commune d'un terrain dans le centre bourg et au regard de ces deux éléments, une étude de faisabilité d'un nouveau pôle santé a été réalisée par Vendée expansion. Suite aux conclusions de cette étude, il a été décidé de se concentrer pour le moment sur le projet de pharmacie de Saint Pierre. Un avant-projet a ainsi été développé en 2017. Le projet a été validé

- arrivée d'une jeune pharmacienne : Marie LOISEL en juin 2017.

La Pharmacie a débuté ses travaux pour mars 2018 et livraison de chantier prévu pour janvier 2019.

Groupe de travail ville hôpital

L'hospitalisation est un moment où le risque de rupture de soins est important, notamment à cause du manque de communication (en amont en aval) entre les professionnels hospitaliers et de Ville.

Dans l'objectif d'améliorer l'articulation et la diffusion d'information entre l'hospitalier et la médecine de Ville un groupe de travail « Lien Ville Hôpital » a été créé. Il est porté par l'Hôpital des Collines Vendéennes, la pilote de la MAIA et la coordinatrice du CLS.

Participants : professionnels hospitaliers (cadre de santé, infirmiers, assistante sociale...), médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, gestionnaire de cas, services d'aide, mandataire judiciaire, CLIC, ambulanciers...

Des groupes de travail réduits ont ensuite été constitués pour mettre en œuvre les différentes actions.

- ✓ Création et déploiement de « Mes contacts santé » :

Ce sous-groupe de travail a été créé sur la base du constat suivant :

- Perte de temps pour la recherche d'informations
- Multiplicité ou absence d'outils de liaison simple et partagé
- Retours à domicile délétères, non adaptés, non organisés
- Mise en difficulté des personnes et proches

L'objectif de la carte est de faciliter la prise de contact et le partage d'informations actualisées entre les intervenants du domicile, le premier recours et les services hospitaliers. La carte vise toutes personnes dont la situation nécessite la coordination des professionnels intervenant au domicile – plus particulièrement les personnes âgées.

Initialement diffusé uniquement au sein de la zone d'influence de l'hôpital des collines vendéennes, une carte départementale a été créée et sera diffusée en 2017 afin d'assurer une certaine harmonie.

- ✓ Diffusion de la plaquette « bien préparer son retour à domicile », travaillée par la MAIA et le département

Ce sous-groupe de travail a été créé sur la base du constat suivant : le manque d'anticipation du retour à domicile par les patients et les soignants est délétère à la prise en charge

Objectifs :

- Rendre les patients acteurs de leurs parcours en les aidant à se questionner (besoin d'aide à domicile ? Adaptation de logement ? Acquisition de matériel ? ...) et en les orientant vers les ressources pouvant les accompagner.
- Permettre aux professionnels de repérer les personnes fragilisées.

Public : personnes de + de 60 ans

La plaquette est actuellement diffusée à l'Hôpital des Collines Vendéennes – elle se trouve dans les livrets d'accueil des patients et est affichée dans toutes les chambres.

- ✓ Retravailler la liste de diffusion de la macro cible de sortie de l'hôpital

Le groupe de travail « Lien Ville Hôpital » a permis de se questionner sur la pertinence de pratique actuelle. Pour illustrer, les infirmières ont regretté que l'Hôpital diffuse sa micro cible de sortie uniquement aux médecins et au SSIAD alors que la posséder également faciliterait leur prise en charge du patient.

- ✓ Messagerie sécurisée

La communication est indispensable à la continuité des soins pour les patients du territoire. La messagerie sécurisée est un outil qui permet à des professionnels médico-sociaux de s'échanger

des informations sur leurs patients, en toute confidentialité. Comme préalable à la diffusion de la messagerie sécurisée sur le territoire, une conférence, à destination des professionnels médico-sociaux du territoire et nommée « quel cadre juridique et éthique du partage d'informations dans le parcours de santé ? » a été organisée en décembre 2017.

- Le dispositif MAIA ne dispose plus de pilote depuis octobre 2018. Ce groupe de travail est en veille depuis début 2019 et avec des attentes des professionnels d'une nouvelle dynamique. Le Conseil Départemental poursuit son recrutement pour une pilote MAIA.

Le Contrat local de santé (CLS) 2 : 2019-2021

Diagnostic et fiches actions du PRS 2

Le premier CLS était initialement conclu pour la période de janvier 2015 à janvier 2018. Il était donc prévu de développer un second CLS lors du second semestre 2017. Dans cette optique, un diagnostic de territoire - une analyse des besoins sociaux du territoire - a été développé par la coordinatrice du CLS. La publication du Plan Régional de Santé, auquel le CLS doit être conforme, ayant été repoussée, un avenant au premier CLS a été conclu pour une période d'un an (jusqu'à janvier 2019). Le second CLS sera donc développé en 2018. Le renouvellement du CLS a été acté lors du Conseil communautaire du 20 décembre 2017 pour la période 2019 - 2021.

Développer la connaissance des ressources existantes en prévention

- octobre rose : pour le mois d'octobre mené en partenariat avec la Ligue contre le cancer par affichage, flyer avec les supports de la Ligue sur tous les pôles santé, MSAP, communication réseau par mail.

- mois sans tabac : pour le mois de novembre mené en partenariat avec le dispositif départemental par affichage, flyer avec les supports de la Ligue sur tous les pôles santé, MSAP, communication réseau par mail.

- conférence santé sexuelle : pour le mois de février 2019 mené par le REAAP avec l'intervention du Centre Fédératif de Prévention et Dépistage - et la Sexologue/Sage-Femme

- Point info santé : Une convention a été signée avec l'IREPS en décembre 2017 afin d'installer un point info santé au sein de la MSAP. Ce point info santé a permis, en 2018, de mettre à disposition du public des informations variées sur le thème de la santé : mois sans tabac, cancer du sein, vaccination...

Promouvoir les acteurs de la santé

Dans l'optique d'intéresser les professionnels recherchés à venir s'installer sur le territoire, plusieurs actions ont été menées :

- Annonces rédigées de manières communes avec les médecins sur les sites spécialisés, article dans le bulletin intercommunal, article dans magazine spécialisé, partenariat avec professionnels sur des réseaux sociaux, travail avec service communication sur un support avec une mallette, réalisation d'une vidéo santé.

- Un premier annuaire médico-social a été créé en 2015. Une mise à jour de l'annuaire a été faite en 2017, avec l'ajout du logo PMR pour les professionnels inclus dans l'annuaire dont le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Une nouvelle édition a été imprimée en 2018.

Organiser un collectif de professionnels pour les situations complexes

Organisation de rencontres entre professionnels du secteur médico-social et les structures accueillant des personnes dans des situations complexes. Objectif d'échanges de pratiques et de réflexion sur les solutions à mettre en œuvre sur le territoire.

BILAN 2018 : cette action n'a pas pu être réalisée car le manque de temps de la coordinatrice et un travail au long cours à mener avec les acteurs afin de les impliquer dans un collectif.

Développer des modalités d'accès aux droits en santé

Création du réseau « accès aux droits » en partenariat avec la CAF : rencontres pour favoriser l'interconnaissance, temps de formations / informations et création d'un annuaire « accès aux droits » pour les professionnels.

Les ateliers numériques : MARS 2019 : suite à l'intervention du bus numérique « GERMAINE » dans le cadre de la Semaine d'information de la santé mentale : 40 inscriptions pour des ateliers numérique : par biais des questionnaires, suite à la presse, bouche à oreille...

AVRIL 2019 : Mise en place d'un atelier « tablettes » avec 12 personnes en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux

... une poursuite de ces ateliers est prévue pour la rentrée 2019 avec de nouveaux financements et avec la collaboration de l'association nationale des retraités.

Forum santé : non renouvelé en 2018

Les 22, 23 et 24 septembre 2017 ont eu lieu un forum prévention santé, à la salle des silènes à La Châtaigneraie, sur le thème « bien dans son corps, bien dans sa tête ». La santé y était abordée sous deux angles :

- Positif : telle que définit par l'OMS, la santé ne doit pas être uniquement perçue comme l'absence de maladie ou d'infirmité mais comme un « état complet de bien-être physique, mental et social ». La posture est donc davantage de savoir comment atteindre ou maintenir cet état que d'éviter la maladie ou se soigner.
- Global : les déterminants et facteurs favorisant la santé sont multiples et ne peuvent pas être isolés les uns des autres. L'objectif est de montrer la transversalité des causes et des effets de nos différents comportements. Et si la santé n'est pas l'absence de maladie, il ne s'agit alors pas de s'en préoccuper une fois qu'on est malade mais doit être un objectif permanent.

Le forum se déroulait en plusieurs parties :

- Le vendredi 22 septembre au matin : 6 classes de CM2 de différentes communes du territoire intercommunal ont pu participer à 6 ateliers différents (sophrologie, lumières nocives, activité sportive, Explo'tabac, santé buccodentaire, Au petit resto).
- Le vendredi 22 septembre pendant l'après-midi : des personnes âgées du domicile et des EHPAD, ainsi que des jeunes de la mission locale et des bénéficiaires d'Atout Linge, ont pu participer à des ateliers ainsi que des stands d'informations.
- Le vendredi 22 septembre au soir : inauguration du forum avec des élus et des professionnels médico-sociaux, suivi d'une pièce de théâtre.
- Le samedi 23 septembre : stands, ateliers et conférences étaient disponibles pour tout public.

- Le dimanche 24 septembre : randonnée organisée par Familles Rurales, associés à un quizz santé et à un buffet de salade à l'arrivée.

Au total, c'est environ 300 personnes qui ont participé au forum santé.

Développer des programmes de prévention pour les enfants et leurs parents

Impulsé en 2015, le réseau parentalité porté par la Communauté de communes, la CAF et Familles rurales a poursuivi ces rencontres à trois reprises en 2017. Moment d'échange, de partage de pratiques et d'expériences, ces moments réunissant une diversité de professionnels (PMI, CMS, écoles, CMP infanto juvénile, élus, psychologue, mission locale...) permettent de fédérer les acteurs et impulser des actions communes. En 2017, le réseau a :

- ✓ Continuer à présenter des outils et dispositifs à disposition des parents (« êtreparent85, CLAS, projet de scolarisation des moins de trois ans...).
- ✓ Instituer des sous-groupes thématiques afin de développer des actions au plus près des besoins et intérêts des partenaires. Quatre thèmes ont été retenus : santé-prévention, école-famille, jeunesse, petite enfance :

- 3 rencontres en 2018 avec 3 intervenants : temps d'interconnaissance suivi de la conférence

BILAN 2018 des déplacements solidaires

L'absence de véhicule, le retrait de permis, l'incapacité ponctuelle ou définitive pour conduire (diminution de la vue, maladie, peur) autant de situations qui ne sont pas sans conséquences pour les personnes concernées, notamment dans les zones rurales où les territoires sont éclatés et les transports en commun faiblement développés. Il peut alors être difficile d'accomplir les démarches de la vie quotidienne, faire ses courses, aller chez des amis, voir la famille... Mais l'absence de mobilité peut également être un frein à l'accès aux droits (se rendre dans les administrations), aux soins et à l'emploi ! L'isolement peut alors très vite arriver...

Partant de constat, élus et conseillers communautaires se sont mobilisés pour mettre en place un projet de déplacement solidaire sur le territoire.

Le déplacement solidaire offre la possibilité aux personnes ne pouvant pas se déplacer de contacter un chauffeur bénévole afin qu'il puisse l'emmener sur le lieu de son choix. Ce dernier est alors uniquement défrayé de ses frais kilométriques (soit 0.40 €/km). L'objectif est de répondre à un double enjeu : améliorer la mobilité mais aussi rompre l'isolement des personnes. L'état d'esprit du projet est donc celui de la solidarité et de l'échange. Solidarité qui s'exerce déjà parfois, quand il existe un membre de la famille ou un voisin qui accepte de rendre service. Mais il n'est pas toujours facile de demander de l'aide : peur de déranger, sentiment d'être redevable...

L'animatrice a accompagné à la création de l'association « Déplacement solidaire au Pays de La Châtaigneraie » qui structure et offre alors ce service à l'ensemble de la population depuis début janvier 2017. La Communauté de communes a par ailleurs versé une subvention d'aide au démarrage de 1000 €. Ce réseau est autonome avec la création de l'association et de son bureau. Le lieu de référence reste la MSAP pour le stockage des carnets de transports, et permettre l'approvisionnement aux référents.

- BILAN 2018 : 50 000 km de réalisés par l'ensemble des chauffeurs et une ouverture pour l'accompagnement des enfants (vers école ou sports) a été modifiée dans la chartre.

Autres actions

Développer des programmes de prévention pour les personnes âgées

Avec la disparition du CLIC, les actions de prévention du CLIC ont été transférées vers les collectivités territoriales. Un chargé de prévention SENIORS de la Communauté de communes de Pouzauges intervient 30% sur le territoire de la Châtaigneraie depuis janvier 2019.

Disparition de CLIC EST VENDEE : juin 2018

Poursuite des actions de prévention par la Communauté de Communes en supervision par la Coordinatrice du CLS et avec la chargée de prévention SENIORS en animation e territoire.

Octobre 2018 : mise en place du programme semaine bleue

Novembre 2018 : présentation du dispositif Conférence des Financeurs

Janvier 2019 : Les ateliers NUTRITION en partenariat avec la MSA

Octobre 2019 : Programme Semaine Bleue

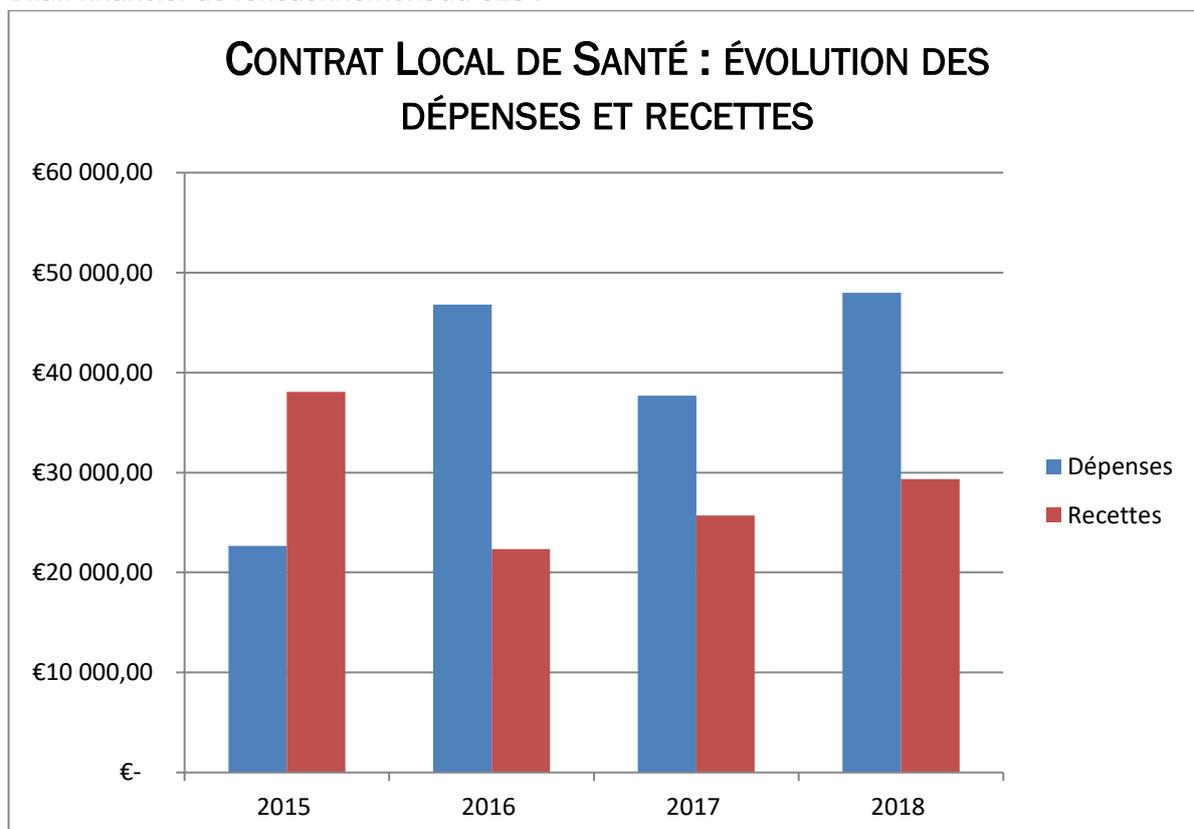
Novembre 2019 : ateliers Prévention Routière en partenariat avec la MSA

Développer des programmes de prévention en Santé Mentale

Dans le cadre de la semaine d'information de la santé mentale organisée par l'hôpital Georges Mazurelle, le CLS a participé au programme en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux « Germaine » et avec les acteurs du territoire en santé mentale.

Mars 2019 : bus numérique GERMAINE

Bilan financier de fonctionnement du CLS :



Les défibrillateurs

Année d'acquisition	Localisation	Type

2009	Maison de pays / piscine Intérieur	Intérieur
2009	Salle des Silènes	Extérieur
2010	Pôle santé La Châtaigneraie	Extérieur
2013	Terrain synthétique de Cheffois	Extérieur
2013	Pôle santé Saint Pierre-du-Chemin	Extérieur
2013	Pôle santé Bazoges-en-Pareds	Intérieur

La Communauté de communes dispose de 6 défibrillateurs. Cinq font l'objet d'un contrat de maintenance par la société SCHILLER, pour un coût s'élevant à 734,93 € TTC en 2018.

Par ailleurs, trois paires d'électrodes ont été changées sur cette même année, représentant une dépense de 235 € TTC.



I) Bâtiment rue de La Taillée à La Châtaigneraie

Dans le cadre de sa compétence économique et sociale, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, a fait l'acquisition en février 2010 de l'ex-bâtiment Horizons, situé au 24, rue de La Taillée 85120 LA CHATAIGNERAIE, au prix de 275 000 euros net vendeur.

Ce bâtiment, situé **au cœur du bourg**, est d'une surface totale bâtie (rez-de-chaussée et sous-sol) d'environ 1650 m².

Le projet de réhabilitation lancé depuis 2010 a permis de **pérenniser la présence de certains organismes d'insertion sociale et professionnelle** existants sur le territoire, en les accueillant dans la partie arrière du bâtiment remise aux normes, à partir du mois de septembre 2012 :

- **Association « Atout Linge »**

- * Activité : services de buanderie (production, formation, accompagnement) à destination des particuliers, des foyers logement et des associations sportives etc.
- * Une 15aine de salariés
- * Depuis 2000, environ 250 à 300 personnes ont fréquenté ce chantier-école
- * Actuellement : travaille dans des locaux inadaptés et non sécurisés, selon l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail
- * Espaces loués à partir de septembre 2012 (à confirmer)

DESIGNATION		CARACTERISTIQUES	SURFACES UTILES
Locaux Atout Linge	Accueil	Non meublé Non équipé	10,15 m ²
	Réception linge		6,70 m ²
	Stockage linge sale		14,50 m ²
	Lavage		14,02 m ²
	Séchage		18,72 m ²
	Encadrement		12,70 m ²
	Secrétariat comptabilité		15 m ²
	Direction		17,50 m ²
	Calendrage pliage activité		113,98 m ²
	Rangement		5,58 m ²
	Salle pédagogique		26,41 m ²
	Vestiaires hommes		12,16 m ²
	Vestiaires femmes		18,72 m ²
	CDI informatique		16 m ²
Dégagement	12,26 m ²		
Locaux partagés	Salle de Réunion	38,40 m ²	
TOTAL			352,80 m²

- **Association Services Espaces Vendée Environnement (SEVE)**

- * Activité : entretien espaces verts
- * Localement à La Châtaigneraie : 7 emplois
- * Relevant de la structure de Sainte Hermine regroupant 24 salariés, et 40 personnes accueillis en insertion par an
- * Espaces loués à partir de juin 2012 (à confirmer)

DESIGNATION		CARACTERISTIQUES	SURFACES UTILES
Locaux SEVE	Atelier	Non meublé Non équipé	58,57 m ²
	Bureau		12,87 m ²
	Vestiaires femmes		8,76 m ²
	Vestiaires hommes		8,76 m ²
	Dégagement		5,60 m ²
Locaux partagés	Salle de Réunion		38,40 m ²
TOTAL			132,96 m²

- **Association « L'Outil en main »**

* Activité : éveil aux métiers manuels

* 25 à 30 gens de métiers, artisans et compagnons retraités, tous bénévoles pour sensibiliser 20 à 24 enfants de 9 à 13 ans aux métiers manuels.

DESIGNATION		CARACTERISTIQUES	SURFACES UTILES
Locaux SEVE	Hall et dégagement	Non meublé Non équipé	27,84 m ²
	Salle préparation		23,24 m ²
	Vestiaires accueil		8,17 m ²
	Atelier peinture		35,43 m ²
	Zone ouverte		241,72 m ²
	Atelier confection		27,20 m ²
	Labo cuisine		32,47 m ²
	Sanitaires hommes		10,41 m ²
	Sanitaires femmes		10,41 m ²
TOTAL			416,89 m²

- **L'école de musique**

- L'inauguration de la nouvelle école a eu lieu le 18 octobre 2014.

- La réhabilitation du bâtiment a permis d'aménager 3 salles de cours individuels, 1 salle de cours collectif et 1 grand espace de répétition. Cette partie est mise à disposition de l'orchestre OVIA qui répète tous les samedis.

- Surface : 300 m² - 205 000 € HT

- 4 salles de cours – 1 salle de répétition – 1 bureau direction - 1 tisanerie – des sanitaires – 1 local ménage

désignation	surface en m2	total
bureau	11,80	

cours 1	16,90	
cours 2	16,90	
cours 3	16,60	
cours 4	30,60	
dégagement	2,60	
Salle répétition harmonie	115,00	
tisanerie	12,35	
sanitaire	2,80	
local technique	6,45	
Total		232,00 m2

- **Location et lavage vaisselle Ets CHT**

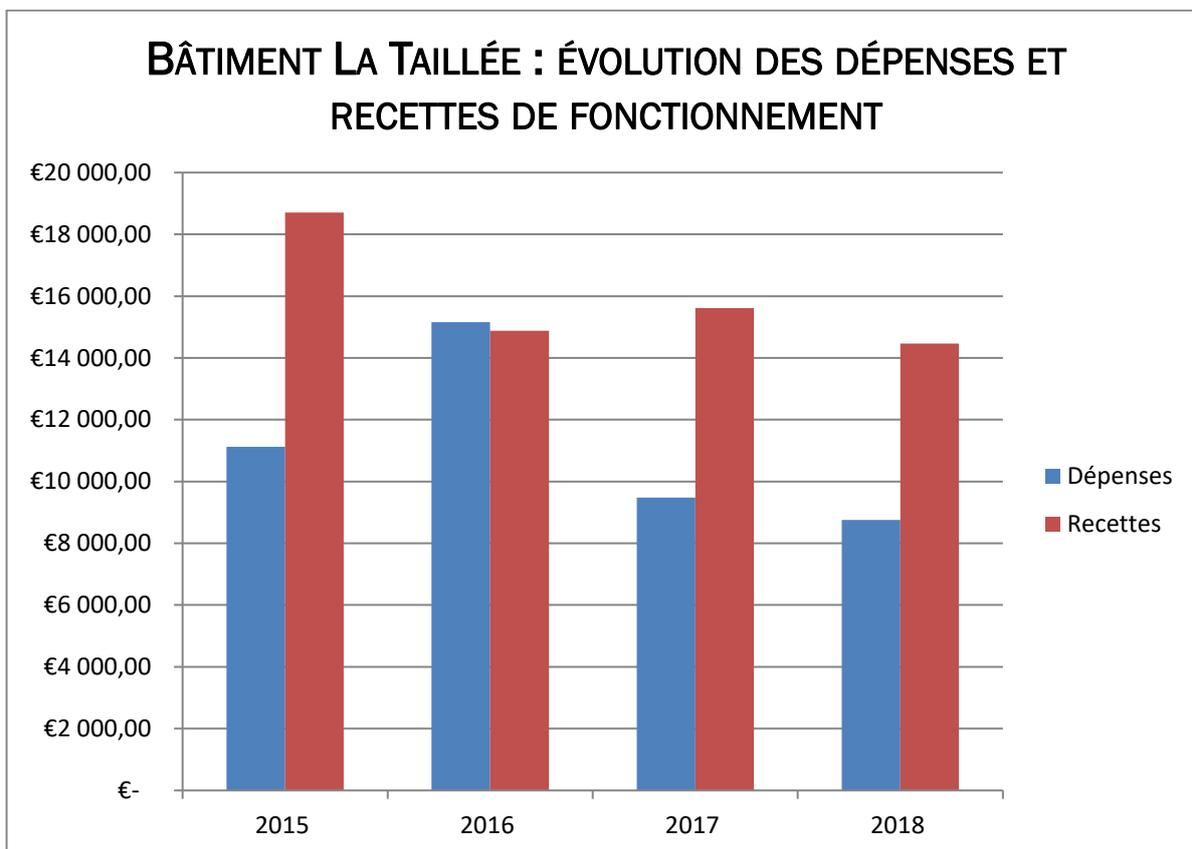
(Eléments CHT à intégrer).

Occupants 2018	Surface plancher dédiée	Période	Taux d'occupation	Loyer annuel net ou TTC et HC
Atout linge	352,80 m ²		100 %	3 540,36 €
SEVE	132,96 m ²		100 %	1 213,76 €
L'outil en main	416,89 m ²		30 %	25,13 €
<i>Locaux libres (ex BC Sports)</i>	<i>261,80 m²</i>		<i>0 %</i>	<i>0,00 €</i>
CHT	187,41 m ²	2 mois	100 %	8 500,00 €
Ecole de musique	300 m ²	3 mois	100 %	-

Bilan financier (2012) :

Locataires	Loyer Mensuel TTC (révisable ICC)	Provision sur charges mensuelle	Total TTC	Observations
Atout linge	350	40	390	Coût réel 1 210 € HC
SEVE	120	10	130	Coût réel 367 € HC
Outil en main	2,50	30	390	Coût réel 1469 € HC

Bilan financier de fonctionnement (hors école de musique)



J) Centre de services place de la République à La Châtaigneraie

➤ **Contexte et objectifs : conforter les services de proximité aux usagers (en redynamisant le cœur de bourg, en partenariat avec la Commune)**

La Communauté de communes a décidé, par sa délibération n° C071/2016 du 30 mars 2016, de lancer **une action de soutien aux services de proximité au profit de sa population en jumelant** au sein d'un même bâtiment, situé au cœur de la Commune de La Châtaigneraie (2662 habitants) par ailleurs chef-lieu du Canton de La Châtaigneraie, **deux projets complémentaires** :

- LE DEPLACEMENT DE LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP)

En effet, de nombreux opérateurs (au niveau national : le Pôle emploi, la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA ; et au niveau local : la Mission locale, l'ADILE, CEIDRE, PASEO, ERDF, le Département, le CIO, Maison de l'emploi), disposent depuis 2007 de locaux répartis sur deux sites : la Maison de pays à La Tardière, et le pôle santé à La Châtaigneraie.

Une animatrice de la Communauté de communes en poste à La Tardière informe, oriente et accompagne les usagers dans leurs démarches administratives (constitutions de dossier, création de compte en ligne, aide à la prise de rdv..), en mettant à leur disposition un espace et des moyens multimédia (ordinateurs connectés à Internet, imprimante/scanner/téléphone).

Soucieuse de conforter les services de proximité sur son territoire et d'améliorer l'accès aux droits de ses administrés, la Communauté de communes a saisi l'opportunité :

- de pouvoir **officiellement labelliser le 2 juin 2016** en **Maison de Services Au Public (MSAP)** l'ensemble de ces services **avec près de 14 partenaires** avec :
 - ✓ un accueil de 35 h / semaine (au lieu des 24 h obligatoires) ;
 - ✓ des permanences en lien avec l'emploi et la formation ;
 - ✓ un accès et un accompagnement à l'usage des services numériques.
- de développer de nouvelles collaborations.

Dans ce contexte, le projet a consisté à réunir les partenaires de la MSAP au sein de locaux communs, à compter d'octobre 2017. Cet emplacement situé place de la République à LA CHATAIGNERAIE a été choisi du fait de sa situation au cœur du bourg de La Châtaigneraie pour **renforcer la visibilité du dispositif et son accessibilité sur un lieu unique et central, renforcer sa cohésion sociale**, et en faire un outil de **revitalisation du centre-bourg**.

- BILAN 2018 : 22 opérateurs au sein de la MSAP, 400 passages /mois

➔ Acquisition immobilière

L'immeuble choisi présente l'intérêt :

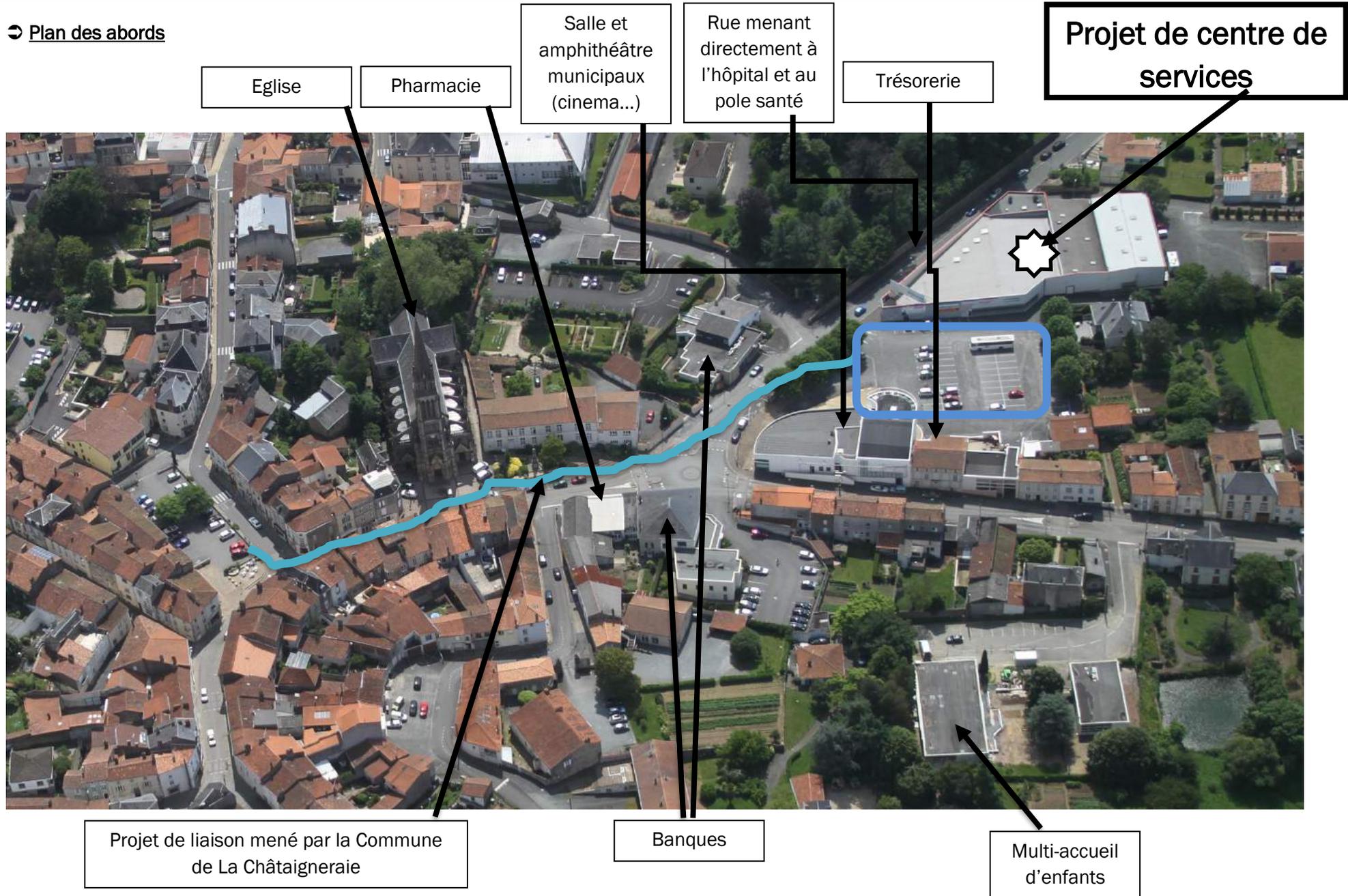
- d'un emplacement à mi-chemin entre le cœur de bourg et la zone commerciale de La Prée / La Garenne ;
- d'une surface aménageable conséquente d'environ 2 250 m² en rez-de-chaussée (+ 450 m² en R-1 et 127 m² en R+1), soit au total 2 827 m², avec une vaste façade commerciale ;
- d'une aire de stationnement attenante de :
 - 2 500 m² (place avant) : en cours de réaménagement par la Commune ;
 - 1000 m² (placette arrière)

Cette localisation a tous les atouts pour constituer un lieu de vie quotidien pour les usagers.

➔ Projet conjoint de la commune

En parallèle, la Commune de La Châtaigneraie mène le projet concomitant de l'aménagement de la liaison entre la place des Halles et la place de la République (via rue saint Jean) pour relier ce projet à la ville haute et à ses commerces.

↪ Plan des abords



➤ Un accompagnement technique et financier par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la CCI et le CAUE

Le projet a été retenu au titre du LEADER.

L'Etat a inscrit le projet :

- au FNADT (partie MSAP seulement)
- et au CPER 2015-2020 (partie commerciale seulement).

La Communauté de communes a sollicité le soutien technique et financier du Département dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme (CCU).

Elle s'est également adjoint, par convention, les services de la CCI pour accompagner les commerçants désireux d'intégrer le site.

Le CAUE a participé, quant à lui, à l'approche architecturale.

➤ Déroulement de l'opération I (2016-2017)

La réhabilitation du bâtiment a été scindée en 4 tranches, avec une première tranche lancée pour l'accueil d'une activité de géomètre (travaux hors finition), de boulangerie-pâtisserie et de MSAP (avec finitions).

Le permis de construire N°85059 16 F 0004 a été déposé le 22 juillet 2016, et obtenu le 21/12/2016

Les travaux ont débuté en novembre 2016. Ils se sont achevés en octobre – novembre 2017.

➤ Bilan financier provisoire au 31 décembre 2017

CENTRE DE SERVICES (tranche 1)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	202 361,21	Etat : Contrat Plan Etat Région (FNADT) « Galerie marchande »	100 000,00
		Etat : FNADT « MSAP »	175 000,00
Maîtrise d'œuvre	49 071,40	Europe / Région : LEADER « Galerie marchande »	70 000,00
		Conseil Départemental : CCU (études et travaux)	93 800,00
Travaux	615 997,18	Conseil Départemental : Aide au commerce en milieu rural « Galerie marchande »	9 440,00
		CAF « MSAP – bureau RAM »	27 680,00
Etudes et frais divers	23 011,80	CAF « MSAP »	640,00

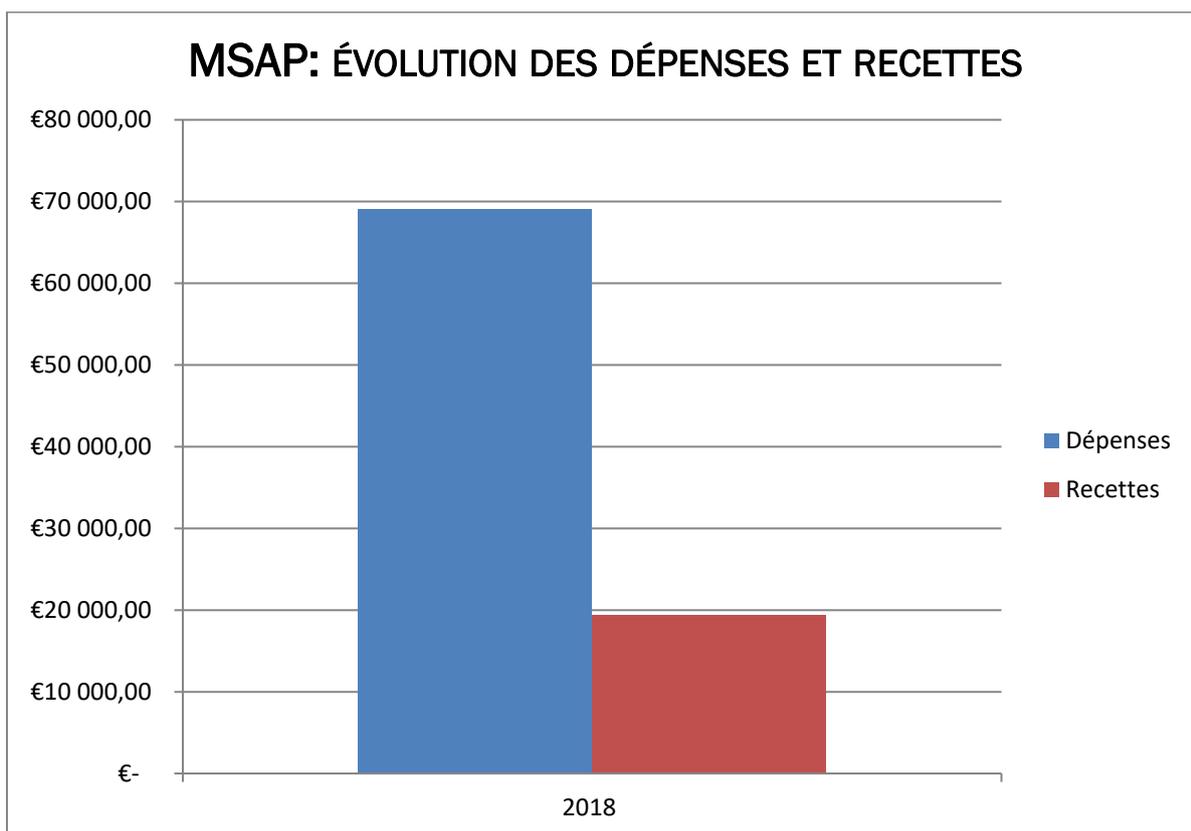
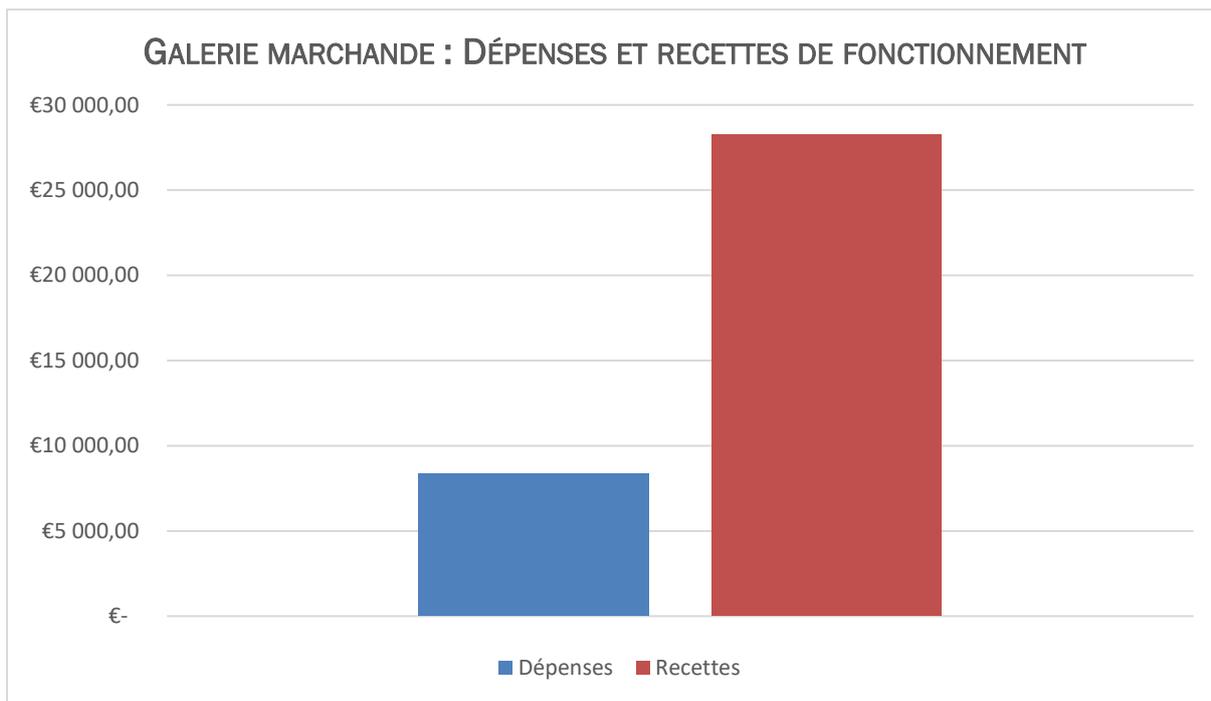
Mobilier et matériel	74 086,06	Sous-total subventionné (49 %)	476 560,00
		Autofinancement (51 %)	487 967,65
TOTAL	964 527,65	TOTAL	964 527,65

MSAP (tranche 1)

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	75 529,15	Etat : FNADT « MSAP »	175 000,00
Maitrise d'œuvre	18 313,45	Conseil Départemental : CCU (études et travaux)	35 006,16
Travaux	225 322,39	CAF « MSAP – bureau RAM »	27 680,00
Etudes et frais divers	4 762,52	CAF « MSAP »	640,00
Mobilier et matériel	15 924,11	Sous-total subventionné (70 %)	238 326,16
		Autofinancement (30 %)	101 525,46
TOTAL	339 851,62	TOTAL	339 851,62

GALERIE MARCHANDE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition (frais inclus)	126 832,06	Etat : Contrat Plan Etat Région (FNADT) « Galerie marchande »	100 000,00
Maitrise d'œuvre	30 757,95	Conseil Départemental : CCU (études et travaux)	58 793,84
Travaux	390 674,75	Conseil Départemental : Aide au commerce en milieu rural « Galerie marchande »	9 440,00
Etudes et frais divers	18 248,76	Europe / Région : LEADER « Galerie marchande »	70 000,00
Mobilier et matériel	58 161,95	Sous-total subventionné (38 %)	238 233,84
		Autofinancement (62 %)	386 441,63
TOTAL	624 675,47	TOTAL	624 675,47



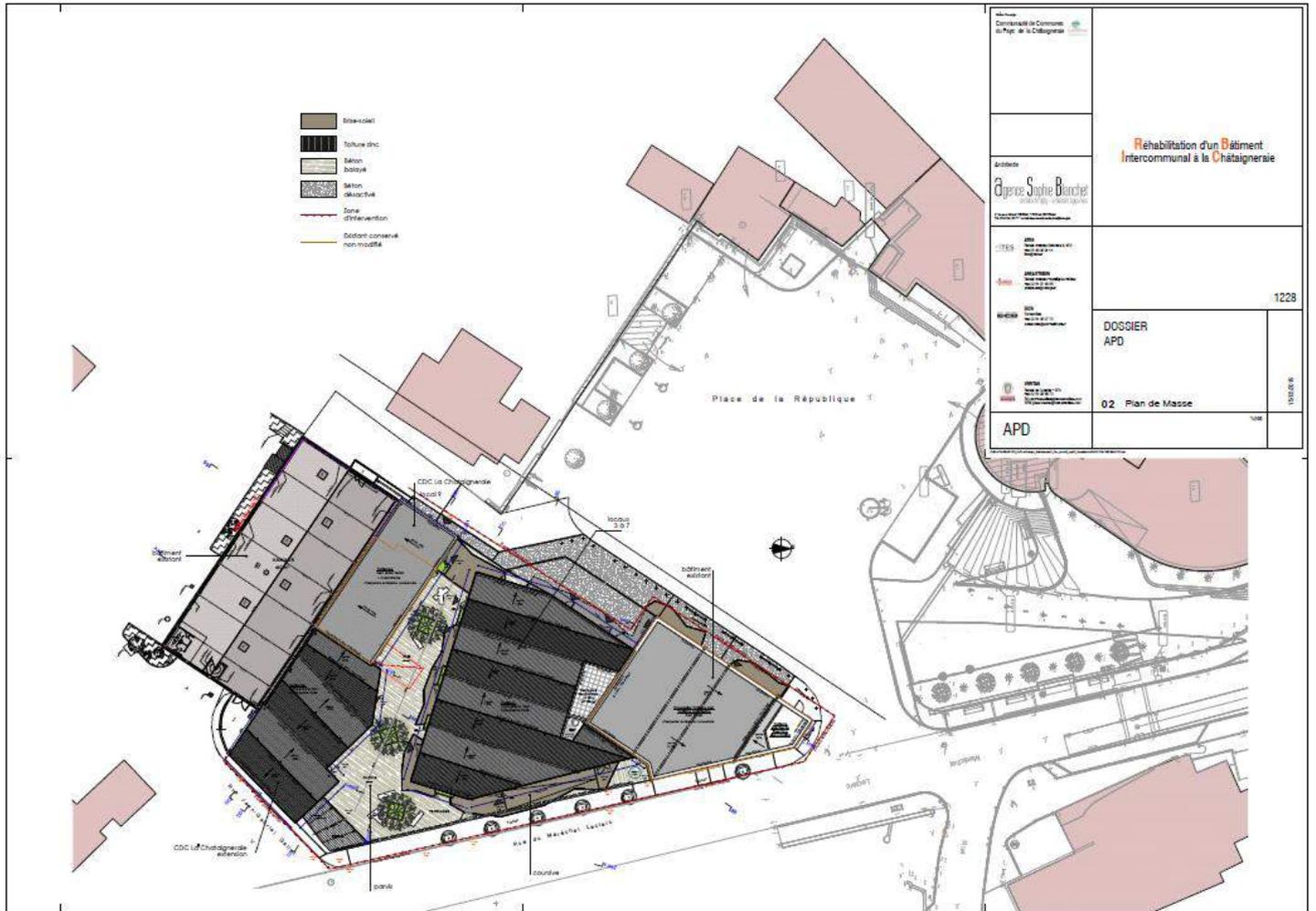
➔ **Déroulement de l'opération II (2018-2021)**

En 2018, la Communauté de communes a entrepris de poursuivre la réhabilitation, en confiant des études de faisabilité et une maîtrise d'œuvre en missions complètes au groupement dont le cabinet Sophie Blanchet est le mandataire :

Le groupement de maîtrise d'œuvre a finalisé un APD de la tranche 2 et 3 du Centre de services (mais hors bâtiment ex-« Philips ») : comme suit :

Projet :





Surfaces :

1228 - Réhabilitation d'un bâtiment intercommunal
85120 La Chataigneraie

Tableau des Surfaces SURFACES UTILES

	Existant	Projet
Transformateur	13 m2	13 m2
Local existant 1 (Géomètre)	73 m2	73 m2
Local Existant 2 (Boulangier)	197 m2	197 m2
	Total locaux conservés	283 m2
Local neuf 3		105 m2
Local neuf 4 (Esthéticienne)		96 m2
Local neuf 5	anciens	85 m2
Local neuf 6	Locaux	74 m2
Locaux neuf 7	1108 m2	105 m2
Local 9a	0 m2	38 m2
	Total locaux commerce	503 m2
Local Technique	0 m2	32 m2
Local 9b (CDC Existant)	161 m2	105 m2
Local 9c (CDC Extension)		206 m2
Hall		53 m2
Circulation		24 m2
Bureau 1		12 m2
Bureau 2		12 m2
Bureau 3		12 m2
Local Entretien		7 m2
Tisannerie		14 m2
Tgbt		4 m2
Local Ventilation		5 m2
Wc		4 m2
Bureau A		14 m2
Bureau B		15 m2
Bureau C		15 m2
Bureau D		15 m2
	Total Bureaux CDC	311 m2
Total Général Projet		1202 m2

Surface des aménagements extérieurs: 760m2

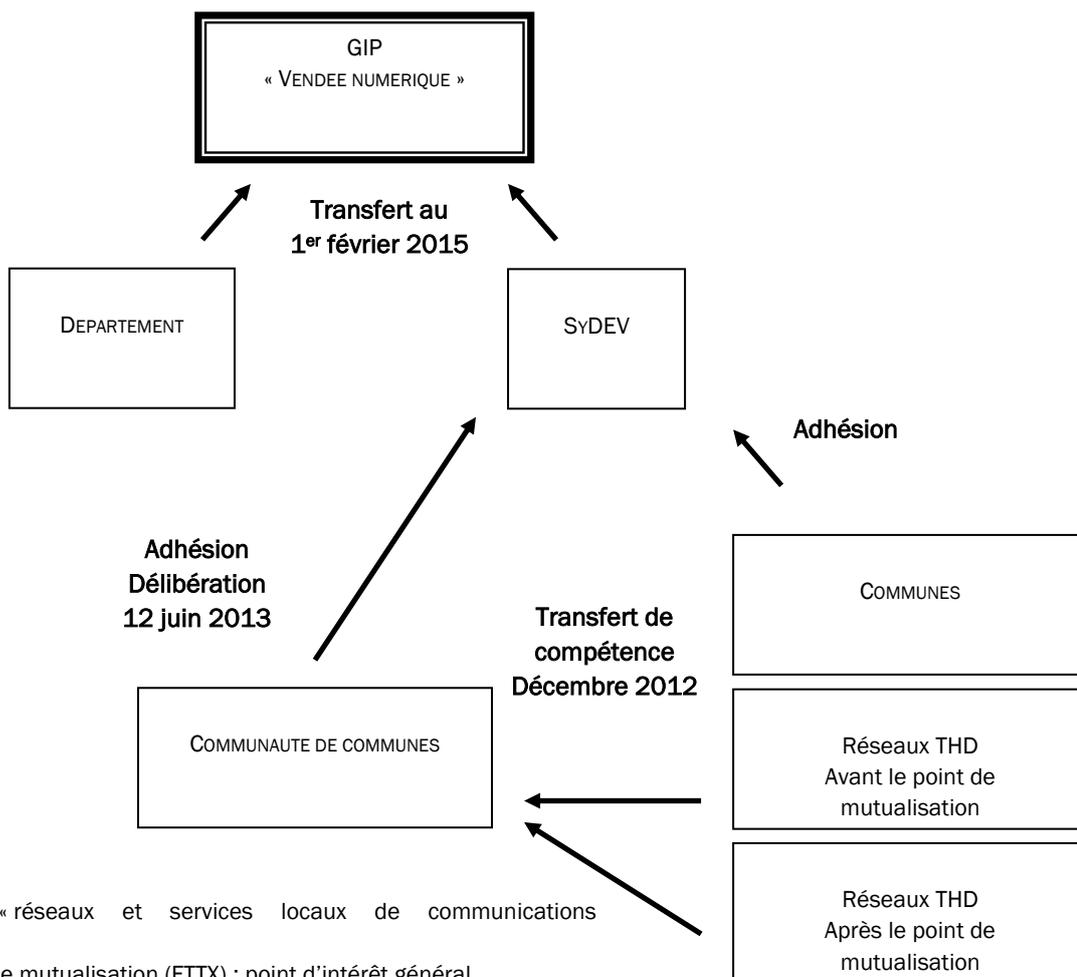
SURFACES SDP

SDP Existant: 1570m2	SDP Projet: 1180m2
----------------------	--------------------

Bilan financier :

Le montant de l'APD a été établi à 1 775 100 € HT.

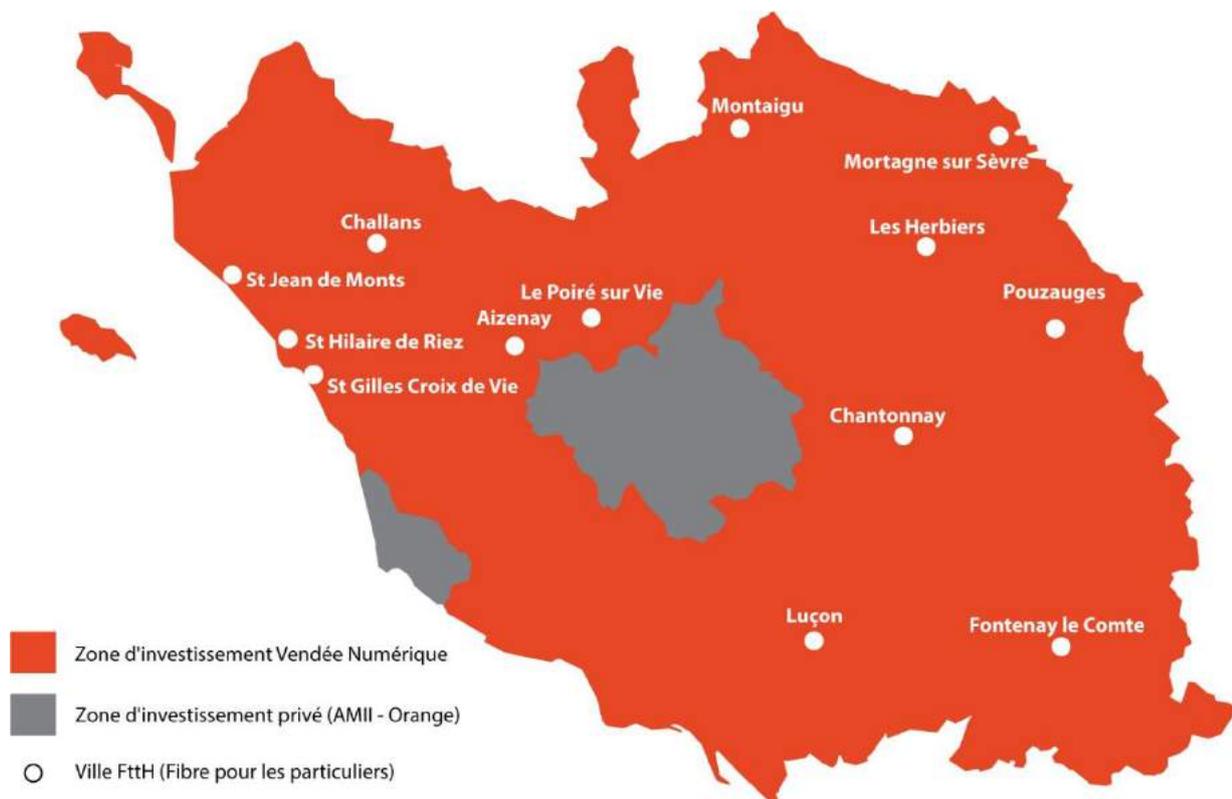
K) Communications électroniques**⇒ Une compétence communautaire confiée au SyDEV et au GIP « Vendée numérique »**



Compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques »

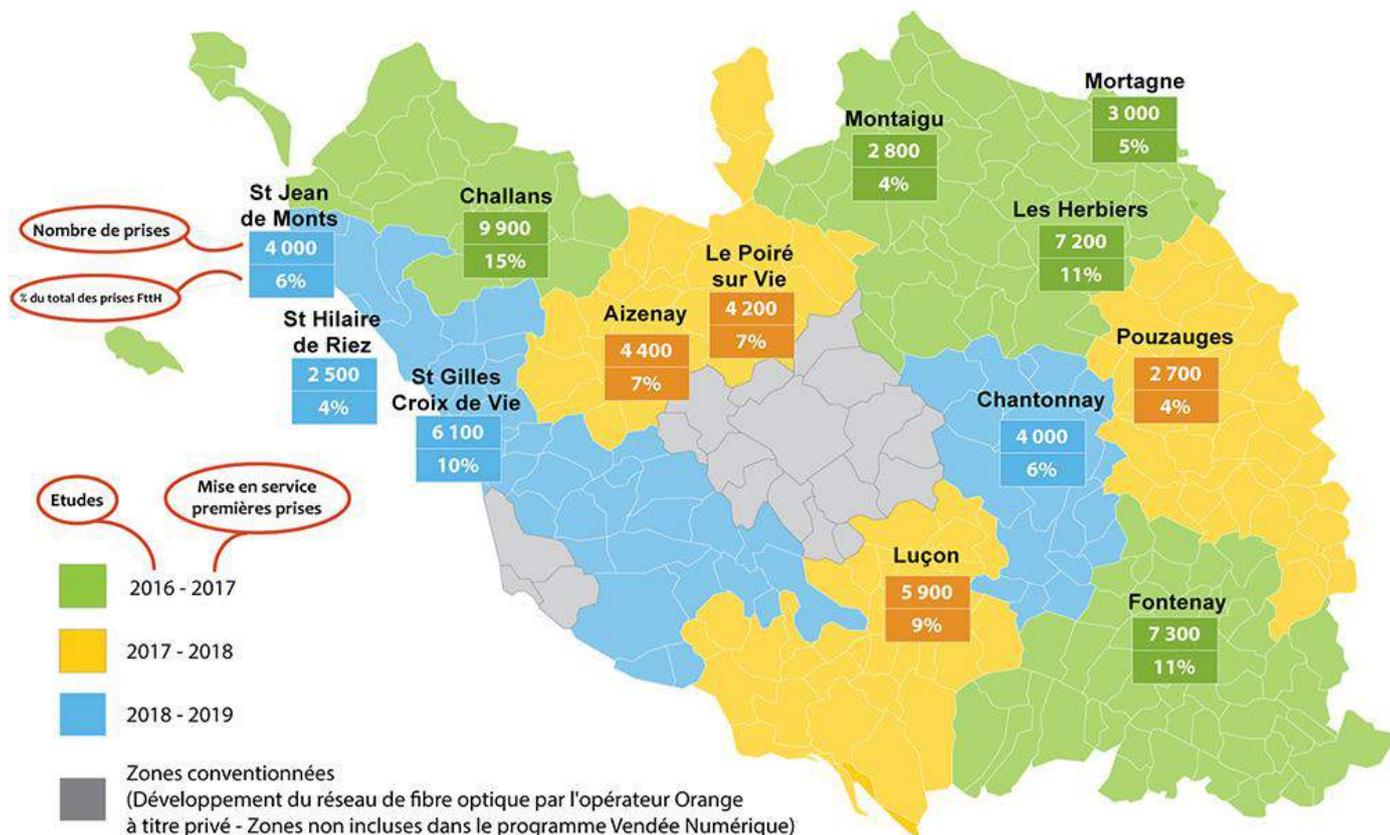
Avant le point de mutualisation (FTTX) : point d'intérêt général

Après le point de mutualisation (FTTH) : à l'abonné



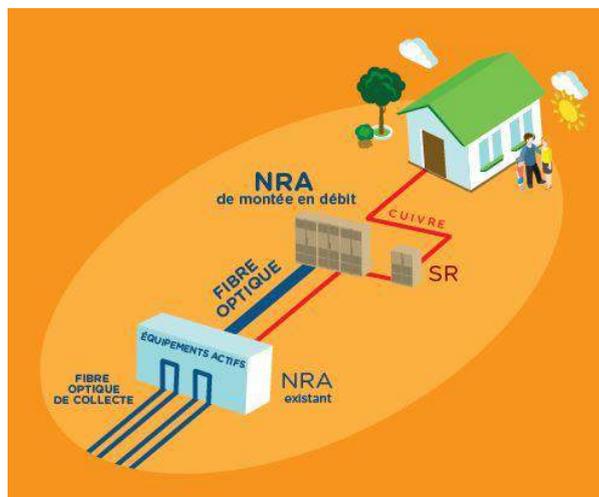
Pour rappel, le déploiement du haut débit a été phasé en 3 temps par Vendée numérique :

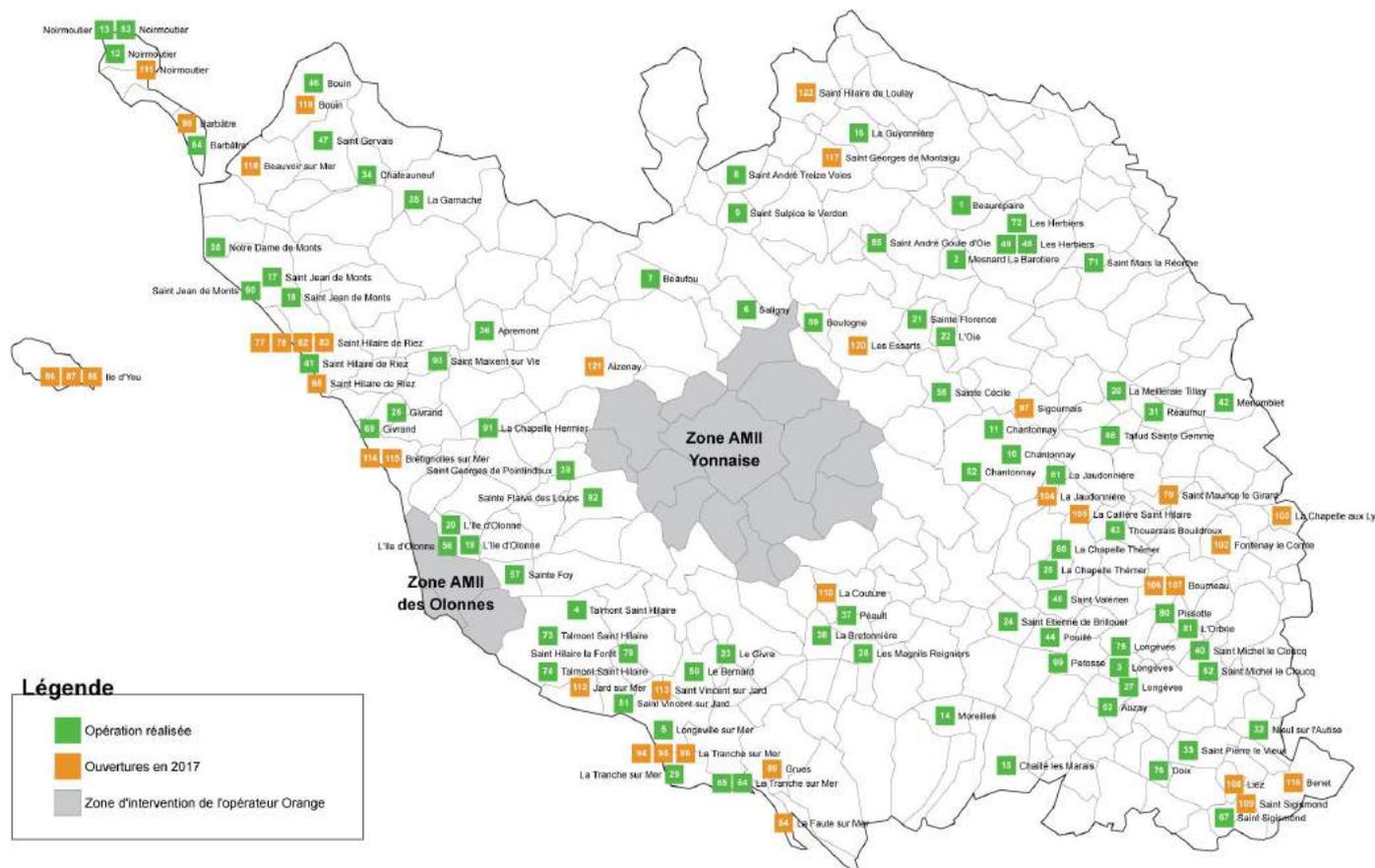
- ✓ 2014-2017 : montée en débit – MED, de certains sous-répartiteurs (1186 lignes pour la CCPLC)
- ✓ 2016-2019 : fibre optique des points d'intérêt généraux – FTTH, tels que mairies, zones économiques, ... (66 pour la CCPLC)
- ✓ Au-delà : fibre optique jusqu'à l'habitation – FTTE



➤ Une opération de « montée en débit » (sur 5 sous-répartiteurs du territoire) définie par délibération n° C154/2015 en date du 28 octobre 2015

Au niveau départemental, la « montée en débit » (MED : qui multiplie par 10 ou 20 les débits les plus faibles) est en phase opérationnelle depuis juillet 2013, avec 122 opérations qui devrait concerner 115 communes en Vendée (sur 282). Elle est juridiquement très encadrée par l'autorité de régulation (ARCEP), et partiellement envisageable dans notre zone géographique.





Pour plus de précisions sur les zones desservies :

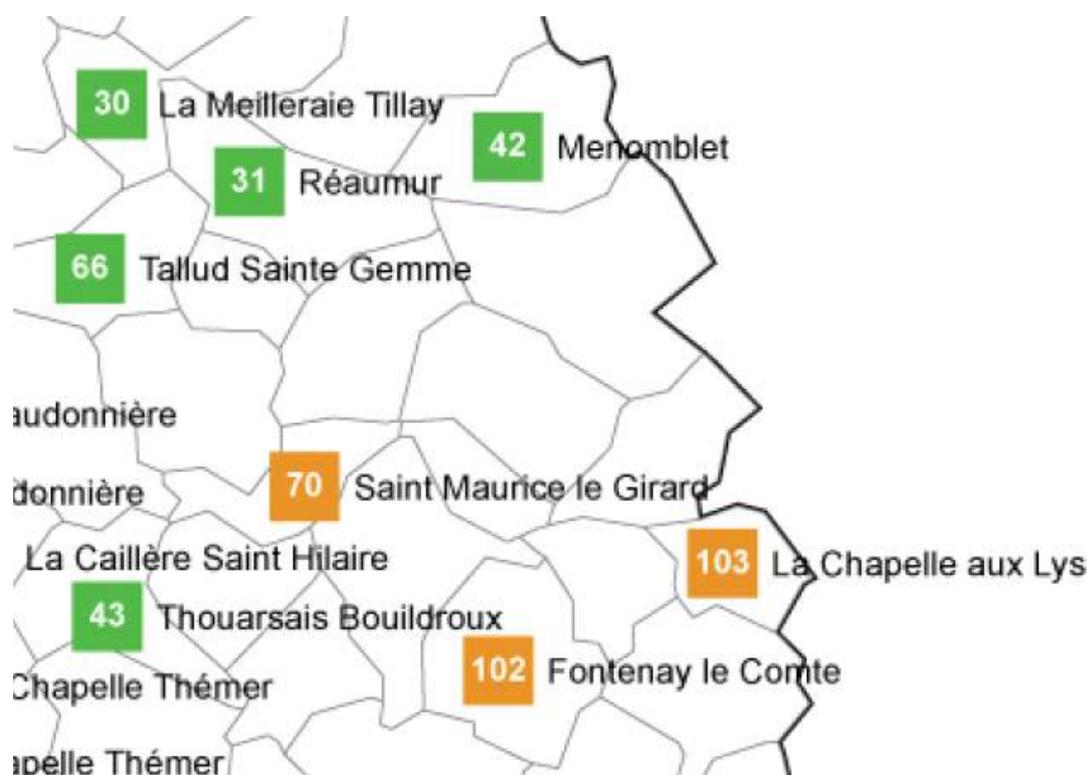
<http://www.vendee.fr/Economie-et-entreprises/Vendee-Numerique/27804-Vendee-Numerique-le-Tres-Haut-Debit-pour-tous-les-Vendeens/Carte-interactive>

Cette opération a été planifiée au niveau départemental (dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vendée – SDTAN, adopté le 7 novembre 2011 et mis à jour le 29 juin 2012).

Elle est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du GIP Vendée Numérique, qui s'est substitué au Département de la Vendée depuis le 1^{er} février 2015.

➤ Opérations de MED envisagées pour le Pays de La Châtaigneraie (2014-2018)

	MONTEE EN DEBIT des sous-répartiteurs		Nbre de lignes concernées	Echéancier
Tranche 1 (Violet)	<i>Etude 1</i>	<i>D'ensemble – recherche de fourreaux Orange</i>		<i>Fin 2014</i>
	Travaux	Menomblet	823	2015
		Thouarsais-Bouldroux		2015
		Saint-Maurice-Le-Girard		2016
Tranche 2 (Vert)	<i>Etude 2</i>	<i>D'ensemble – recherche de fourreaux Orange</i>		2016
	Travaux	Saint-Maurice-des-Noues	226	Avril 2017
		La Chapelle aux Lys	137	Mars 2017
	Total		1 186	



➤ Financement des opérations de MED

- Prévisionnel

Par sa délibération du 28 septembre 2015, le comité syndical du SyDEV a fixé un montant d'acompte par sous-répartiteur de 24 571,60 € pour toutes les communautés de communes adhérentes de Vendée (qui financent ainsi le dispositif à hauteur de 24,14 %, aux côtés de l'Etat - 55,86 %, et du Département - 20 %) : soit un total acomptes de 122 858 € pour la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Le plan prévisionnel de financement globalisé au niveau de la Vendée est le suivant :

MONTEE EN DEBIT	Investissement Vendée numérique	Financements				
		Etat	Région	Vendée numérique / Département	SyDEV / EPCI	Total
Etudes d'ingénierie	804 356 €	317 721 €	131 622 €	160 871 €	194 142 €	804 356 €

Modernisation des réseaux filaires	11 615 644 €	4 588 179 €	1 900 742 €	2 323 129 €	2 803 594 €	11 615 644 €
Total	12 420 000 €	4 905 900 €	2 032 364 €	2 484 000 €	2 997 736 €	12 420 000 €
		39,50 %	16,36 %	20 %	24,14 %	100 %

- Définitif

121 opérations de montée en débit ont été réellement réalisées. Le bilan de ces opérations a fait apparaître un investissement de 10,7 millions d'euros HT pour un montant de recettes perçues de 11,5 millions d'euros.

Aussi, et par délibération n° C072/2019 en date du 10 avril 2019, le Conseil communautaire a accepté le remboursement par le Sydev du trop-perçu correspondant à un montant global de 30 975,70 € (5 opérations), détaillé comme suit :

Code SR*	Commune d'implantation du SR*	Montant prévisionnel (en euros)	Acompte versé (en euros)	Montant définitif (en euros)	Montant à rembourser (en euros)
85037BRB044	LA-CHAPELLE-AUX-LYS	24 571,60	24 571,60	18 376,46	6 195,14
85040CAIO49	THOUARSAIS-BOUILDROUX	24 571,60	24 571,60	18 376,46	6 195,14
85067CFS048	SAINT-MAURICE-LE-GIRARD	24 571,60	24 571,60	18 376,46	6 195,14
85125LOG049	SAINT-MAURICE-DES-NOUES	24 571,60	24 571,60	18 376,46	6 195,14
85264PRH047	MENOMBLET	24 571,60	24 571,60	18 376,46	6 195,14
Total CC. du PAYS de LA CHATAIGNERAIE		122 858.00	122 858.00	91 882.30	30 975.70

*SR = Sous-répartiteur

D'autres solutions techniques devront être apportées aux autres lignes téléphoniques éloignées des centres bourgs et qui ne profiteront pas de ce dispositif (4G, offres Wimax ou satellite, etc..., avec une éventuelle subvention du Département) :

Communes hors MED	Débit théorique centre bourg	Observations
Saint-Germain-L'Aiguiller	15 Mbit/s	Débit satisfaisant en centre bourg seulement
La Tardière	14 Mbit/s	
Cezais	10 Mbit/s	
Marillet	15 Mbit/s	

62 points d'intérêt généraux potentiellement à raccorder en FTTE (à partir des boucles locales)

LISTE DES SITES PRIORITAIRES À FIBRER EN FTTE SUR LE PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE ARRÊTÉE AU 1er DÉCEMBRE 2018 ET ETABLIE SUR LA BASE DE LA LISTE DÉFINIE EN ANNEXE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYDEV ET LA CCPLC				
	COMMUNE	TYPE	NOM_ADRESSE	OBSERVATIONS (Les sites en rouge sont relatifs à des modifications/ajouts/suppressions depuis la signature de la convention, réalisée en date du 5 octobre 2016)
1	Antigny	Mairie	26 place de la Mairie	
2	Antigny	ZA	Les Plantes	Site à ajouter sur demande de la CCPLC en novembre 2016 ; pris en compte par VN
3	Antigny	ZA	L'Aubépine, devant sté Ouvrard	
4	Antigny	ZA	La Levradière (Est)	
5	Antigny	ZA	La Levradière (Ouest) - Vendéopôle	
6	Bazoges-en-Pareds	Mairie	4 rue du Maréchal De Lattre	
7	Bazoges-en-Pareds	ZA	Les Quatre Routes	
8	Bazoges-en-Pareds	pôle santé	20 rue Georges Clemenceau	
	Bazoges-en-Pareds	Menjopolis	Menjopolis	Site à supprimer sur demande de la CCPLC de novembre 2018 ; à prendre en compte par VN
	Bazoges-en-Pareds	Centre équestre	Puitsau, Château-des-Noeues	Site à supprimer sur demande de la CCPLC de novembre 2018 ; à prendre en compte par VN
9	Breuil-Barret	Mairie	27 rue de la Mairie	
10	Breuil-Barret	ZA	La Viollière	
11	Cezais	Mairie	34 rue du Noyer	
12	Cheffois	Entreprise BPO VIE	7 place de la Mairie	
13	Cheffois	Mairie	2 place de la Mairie	
14	Cheffois	ZA	Les Mouchardières	
15	Cheffois	ZA	Les Vignes	
16	La Chapelle-aux-Lys	Mairie	16 rue Petite Chapelle	
17	La Châtaigneraie	Bibliothèque	Vendéthèque, Rue Amélie Parenteau	
18	La Châtaigneraie	Collège privé	Collège Saint-Joseph 6 rue des Marronniers, 6 rue des Marronniers	
19	La Châtaigneraie	Collège public	Collège Pierre Mendès France, 7 rue de La Croix	
20	La Châtaigneraie	Mairie	38 rue de la République	
21	La Châtaigneraie	Pôle santé / CMS	3-5 Place du Docteur Gaborit	
22	La Châtaigneraie	Santé	Hôpital, 9 avenue du Maréchal Leduc	
23	La Châtaigneraie	ZA	La Garenne, 8 rue des Terriers	
24	La Châtaigneraie	ZA	Le Pironnet, dvt Sté Couture	
25	La Châtaigneraie	ZA	Le Rocher, Chemin des Vignes	
26	La Châtaigneraie	ZA	Le Pironnet, Avenue du Général de Gaulle	
27	La Châtaigneraie	ZA	La Prée, 52 av du Général de Gaulle	
28	La Châtaigneraie	ZA	La Plaine, Chemin Grange Paris (dvt sté Renault et Fils)	
29	La Châtaigneraie	ZA	Le Fief Tardy, dvt Sté La SIRF	
30	La Châtaigneraie	ZA	Le Fief Tardy, EGT - Charal - Sofrica	
	La Châtaigneraie	Gendarmerie	Avenue Georges Clemenceau	Site à ajouter sur demande de la CCPLC en novembre 2016 ; non pris en compte par VN
31	La Châtaigneraie	MSPAP Centre de Services / Trésorerie	Place de la République	Modification du type
	La Châtaigneraie	SDIS	27 Avenue du Général De Gaulle	Site à ajouter sur demande de la CCPLC en novembre 2016 ; non pris en compte par VN
32	La Châtaigneraie	Off, Tourisme/Hotspot Wi-Fi	1 place des Halles	
33	La Tardière	Mairie	1 rue Augustin de Hargues	
34	La Tardière	Maison de Pays	Rd Point Les Sources de la Vendée	
35	La Tardière	ZA	Rue de La Fondanière	
36	La Tardière	ZA	Le Bourg Bâtard	
37	La Tardière	ZA	Le Tail, Le Moulin Morille (dvt sté Apeval)	
38	Loge-Fougereuse	Mairie	18 rue de la Goujeonnerie	
39	Marillet	Mairie	14 rue des Ajoncs	
40	Menomblet	Mairie	9 rue de l'Eglise	
41	Menomblet	ZA	La Croix - CD 49	
42	Mouilleron-en-Pareds	Mairie	Place de Lattre de Tassigny	
43	Mouilleron-en-Pareds	ZA	Le Moulinier (anciennement Les Mares)	
44	Mouilleron-en-Pareds	ZA	Le Grenouiller	
45	Mouilleron-en-Pareds	Pôle santé	4 Cité du Pavé	
46	Mouilleron-en-Pareds	site touristique	Musée National des 2 victoires Clémenceau, 1 rue de Lattre de Tassigny	
	Saint-Germain-l'Aiguillier	Mairie	2 rue du Côteau	Site à ajouter sur demande de la CCPLC en novembre 2016 ; non pris en compte par VN
47	Saint-Germain-l'Aiguillier	Domaine St Sauveur	Domaine St Sauveur	
48	Saint-Hilaire-de-Voust	Entreprise BOUY ZA	Les pinières	Modification du type
49	Saint-Hilaire-de-Voust	Mairie	21 rue de la Mairie	
50	Saint-Hilaire-de-Voust	MARPA	Rue de l'Ecole	
51	Saint-Maurice-des-Neues	Mairie	13 rue de la Mairie	
52	Saint-Maurice-le-Girard	Mairie	14 rue Bellevue	
53	Saint-Maurice-le-Girard	MARPA	Marpa Les Tilleuls, Rue des Vergers	
54	Saint-Pierre-du-Chemin	Entreprise SCHEIBER	Bellevue	
55	Saint-Pierre-du-Chemin	Mairie	1 rue des Comtes d'Asnières	
56	Saint-Pierre-du-Chemin	ZA	L'Orée du Bois	
57	Saint-Pierre-du-Chemin	Pôle santé - EHPAD	EHPAD La Pierre Rose, 19 Rue de La Tour	
58	Saint-Pierre-du-Chemin	Résidence Comtesse d'Asnières	48 rue Pierre Bressuire	
59	Saint-Pierre-du-Chemin	SARL GALLO - FERTIL'EVEIL	Rue des Tuileries	
60	Saint-Sulpice-en-Pareds	Mairie	2 rue de l'Eglise	
61	Thouarsais-Bouildroux	ZA	Le Parais La Fleurissonnerie	Site à ajouter sur demande de la CCPLC en novembre 2016 ; pris en compte par VN
62	Thouarsais-Bouildroux	Mairie	46 rue du Centre	

Par délibération n° C107/2016 du 6 juillet 2016, la Communauté de communes a approuvé le coût suivant :

- 615 040 € pour 62 sites ;
- 9 921 € par site supplémentaires.

Etudes : mars - octobre 2017 (correspondant au secteur 6 du marché CREM - conception, réalisation, exploitation, maintenance du réseau de communications électroniques d'initiative publique vendéen à très haut débit en fibre optique : confié à Eiffage énergie, sous la maîtrise d'œuvre d'Orange)

Travaux : janvier 2018 - février 2019 (13 mois)

Branchements : progressifs à partir d'octobre 2019

➔ Le projet de raccordement de tous les habitants

Par délibération n° C184/2017 en date du 18 octobre 2017, la Communauté de communes a acté un déploiement de la fibre envers les habitants (FTTH) avec une couverture à hauteur de 100 % de son territoire.

Pour ce faire, elle s'est engagée sur un financement d'un montant de 1 540 525 € correspondant à l'intégration de 8 803 prises FTTH, sur la base d'un montant unitaire de 175 € par prise.

Vendée Numérique prévoit le déploiement du réseau de fibre optique (FTTH) sur l'ensemble de la Vendée d'ici 2025 (décision prise le 8 décembre 2017 par les élus départementaux, avec l'adoption à l'unanimité du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de 2ème génération).

3. LOGEMENT ET ACTIONS SOCIALES

A) Diagnostic de l'habitat

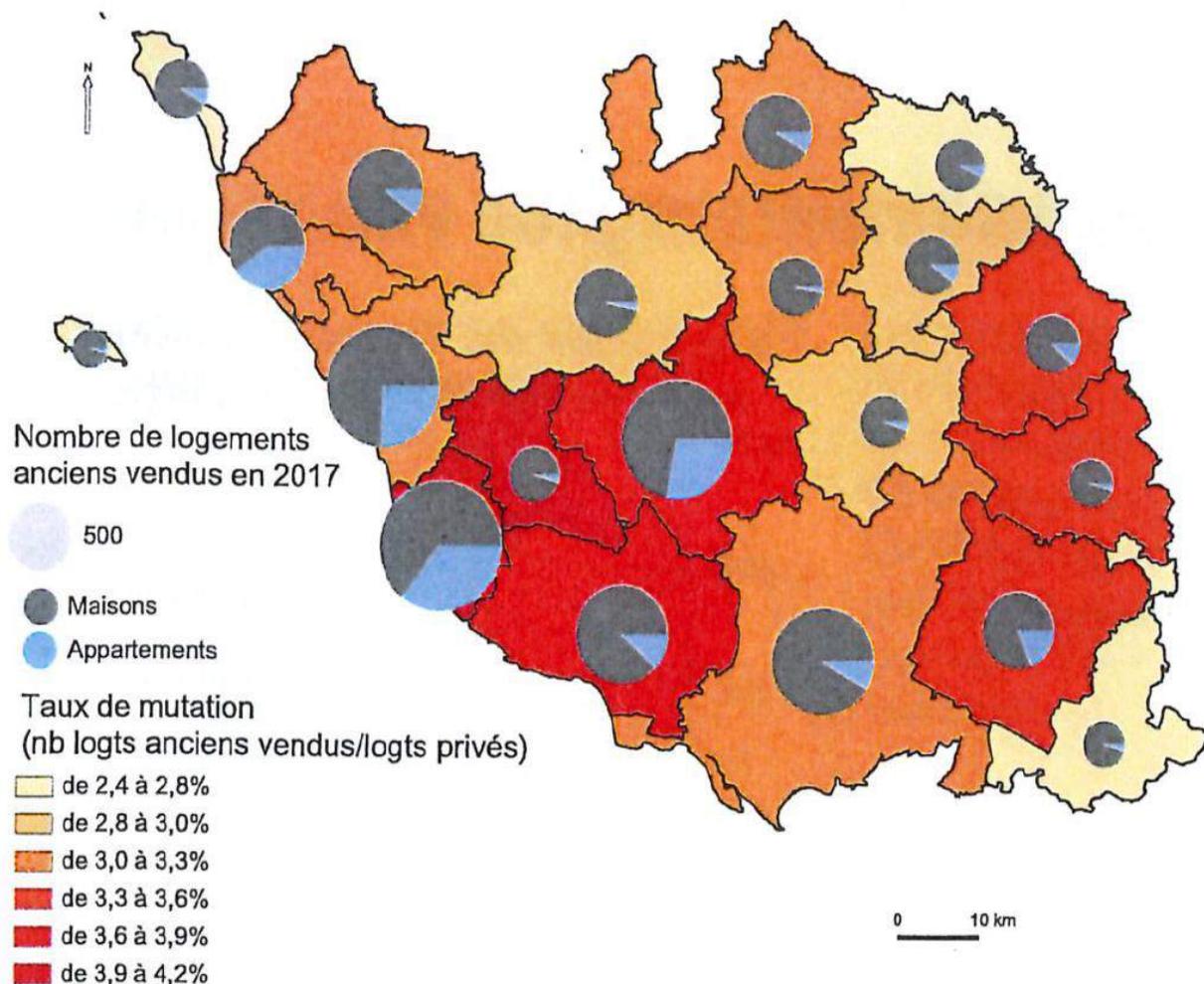
Pour donner un nouveau souffle à sa politique du logement et répondre aux enjeux à venir, la Communauté de communes a décidé, en novembre 2014, de lancer une étude sur son habitat, confiée au cabinet HATEIS HABITAT.

Cette étude d'un coût de 19 680 € HT financé à 80 % par l'ANAH et le Département, a permis de constater plusieurs tendances :

- Sur la population :
 - En moyenne, les ménages sont composés de 2,3 personnes (contre 2,6 en 1999), avec un niveau de revenus annuels de 20 008 € (contre 23 314 € en Vendée). 17 % des ménages bénéficient d'allocations logement
 - Les + de 75 ans représentent 12 % de la population (contre 11 % en Vendée)
- Sur les logements :
 - Les résidences principales sont à 70 % des 4 pièces ou plus. Il s'agit majoritairement de maisons construites avant 1975. Dans l'ancien, les mises à prix des maisons sont fixées en moyenne à 130 000 €, pour des transactions qui se concluent finalement à 99 934 €, contre 161 742 € en Vendée (données 2012).

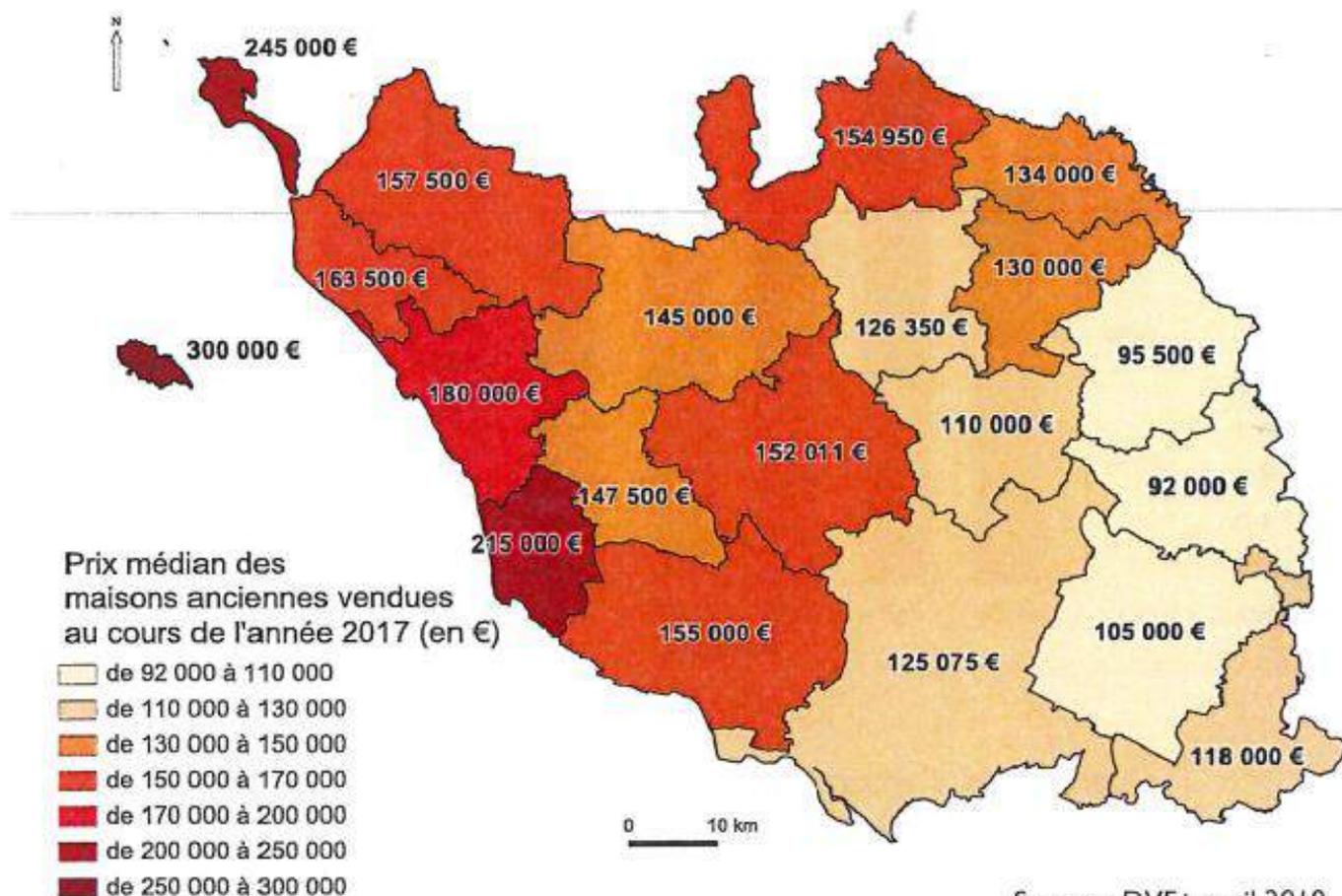
- Les locatifs sont d'une surface moyenne de 76 m² avec un loyer mensuel de 430 € : 4 locataires sur 5 peuvent prétendre à un logement social.
- De nombreux logements sont vacants (9,5 % du parc contre 5,4 % en Vendée), notamment dans les centre-bourgs.

Répartition des ventes de logements anciens en 2017* par EPCI et taux de mutation



Sources : DVF+ avril 2018 ; INSEE 2014

* année 2017 estimée (cf. méthodologie)

Prix médian des maisons anciennes en 2017* par EPCI

L'étude permettra de définir une nouvelle politique de soutien à l'habitat en 2016.

B) Garanties d'emprunts pour les logements locatifs sociaux des communes

La Communauté de Communes est compétente pour la mise en place d'une politique du logement social d'intérêt communautaire et d'actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

A ce titre, la Communauté de Communes se porte garante des demandes de garantie d'emprunts pour la construction ou la rénovation de logements sociaux sur les communes du territoire communautaire : 99 contrats garantis, correspondant à plus de 6 millions d'investissement.

La garantie accordée représente 30 % du montant de l'emprunt total.

Année du contrat	Numéro du contrat	Organisme prêteur	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Objet de l'emprunt	Durée totale du contrat	Durée résiduelle	Taux	Charges d'intérêt de l'exercice.	Capital remboursé dans l'exercice	Capital restant dû couvert
2008	1125078		COMMUNAUTE DE COMMUNES	6 LOGEMENTS ST HILAIRE DE VOUST	35	26	4.6	2 793,41	2 357,14	60 726,39
2008	1108077	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	THOUARSAIS BOUILDROUX	CONSTRUCTION MAPAVH-DOMAIN DE LA LARGERE	35	25	4.3	7 151,44	4 200,18	166 312,49
2008	1109509	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA CHATAIGNERAIE	3 LOGEMENTS LE CHAMP DES PIERRES LA CHATAIGNERAIE	35	25	4.3	2 158,78	1 338,46	50 204,20
2008	1105267	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	VENDEE LOGEMENT	MARPA ST HILAIRE DE VOUST	30	20	3.3	10 791,70	6 293,32	224 827,13
2009	1134733	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	VENDEE HABITAT	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS	35	26	3.1	2 162,80	1 826,51	69 767,85
2009	1141591	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA TARDIERE	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS - LOTISSEMENT PARADIS LA TARDIERE	35	26	2.35	2 613,99	3 044,95	111 233,61
2009	1144997	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SAINTE MAURICE DES NOUES	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS ST MAURICE DES NOUES CLOS DES PAPINIERES	35	26	1.85	1 046,68	1 614,71	56 577,20
2009	1149345	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SAINTE PIERRE DU CHEMIN	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS CLE DES CHAMPS ST PIERRE DU CHEMIN	40	0	1.85	0,00	0,00	53 154,37

Année du contrat	Numéro du contrat	Organisme prêteur	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Objet de l'emprunt	Durée totale du contrat	Durée résiduelle	Taux	Charges d'intérêt de l'exercice.	Capital remboursé dans l'exercice	Capital restant dû couvert
2010	1170811	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA CHATAIGNERAIE	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS CHAPEAU ROUGE ET MEUNIERES LC	40	32	1.05	1 470,08	3 528,57	140 007,85
2010	1176981	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA CHATAIGNERAIE	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS COTE COTEAU VERT LA CHATAIGNERAIE	35	28	2.35	981,38	852,56	41 760,07
2010	1141371	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SAINT PIERRE DU CHEMIN	CONSTRUCTION 4 LOGEMENT LOT CLE DES CHAMPS ST PIERRE DU CHEMIN	35	27	1.85	1 002,65	1 473,14	54 197,51
2010	1141423	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	MOUILLERON EN PAREDS	CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS MOUILLERON EN PAREDS	40	31	1.85	362,70	457,93	19 605,22
2010	1143397	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	BAZOGES EN PAREDS	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS-BAZOGES EN PAREDS	50	42	1.85	316,52	183,87	17 109,16
2010	1155294	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	BAZOGES EN PAREDS	CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS BAZOGES EN PAREDS	40	32	1.85	2 046,90	2 427,10	110 643,31
2011	1186843	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CHEFFOIS	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS RUE DES HETRES CHEFFOIS	35	28	2.6	1 676,92	1 562,70	64 497,10

Année du contrat	Numéro du contrat	Organisme prêteur	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Objet de l'emprunt	Durée totale du contrat	Durée résiduelle	Taux	Charges d'intérêt de l'exercice.	Capital remboursé dans l'exercice	Capital restant dû couvert
2011	1186782	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA CHATAIGNERAIE	RENOVATION 10 LOGEMENTS ESH FIEF DE LA PENISSIERE LA CHATAIGNERAIE	25	18	1.85	439,19	1 065,68	23 739,88
2011	1186780	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA CHATAIGNERAIE	RENOVATION 10 LOGEMENTS ESH - FIEF DE LA PENIS LA CHATAIGNERAIE	15	8	1.9	324,99	1 760,61	17 104,69
2011	1196974	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LA TARDIERE	CONSTRUCTION 1 LOGEMENT LA COUTE - LA TARDIERE	40	33	2.85	583,09	350,41	20 459,19
2012	1213950	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	LOGE FOUGEREUSE	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS LES EGLANTIERS LOGE FOUGEREUSE	40	34	2.85	2 357,95	1 468,41	82 734,99
2012	1205712	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	CAISSE DES DEPOTS	4 LOGEMENTS LOTISSEMENT LES ROCHES LA TARDIERE	40	0	2.85	0,00	0,00	76 790,77
2012	1216887	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	VENDEE HABITAT	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT LOTISSEMENT LE COTEAU A LA TARDIERE	40	0	2.85	0,00	0,00	24 820,50
2013	1240081		VENDEE HABITAT	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS LA CHAPELLE AUX LYS	37	32	2.85	215,76	146,51	7 570,56

Année du contrat	Numéro du contrat	Organisme prêteur	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Objet de l'emprunt	Durée totale du contrat	Durée résiduelle	Taux	Charges d'intérêt de l'exercice.	Capital remboursé dans l'exercice	Capital restant dû couvert
2015	5088901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	VENDEE HABITAT	CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ECO QUARTIER BEAULIEU ANTIGNY	40	37	1.35	1 510,65	3 121,10	111 900,19
2017	1065397	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	THOUARSAIS BOUILDROUX	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS INDIVID LES CHENES THOUARSAIS	35	0	3.75	0,00	0,00	73 848,73

C) Participations financières

➤ L'Association Multi-Services

Cette association a pour objectif de réinsérer des personnes en recherche d'emploi à vie professionnelle.

A ce titre, elle contribue à réduire les effets du chômage sur le canton et à dynamiser le tissu économique du secteur. Afin d'aider cette association dans ses missions, la Communauté de Communes lui alloue une participation.

En 2017, cette dernière a été de 12 306,18 €

➤ Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un fonds départemental dont le Département de la Vendée a délégué la gestion, depuis le 1^{er} novembre 2012, à la CAF. Il est financé par divers partenaires : le Conseil départemental, les collectivités (communes, EPCI), la CAF, la MSA, la CMAF, les fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux.

Il permet d'aider et d'accompagner les familles et les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement (3 483 ménages vendéens en 2016). Il constitue donc un outil de cohésion sociale. La gestion est assurée par le Conseil Général de la Vendée et la gestion financière et comptable a été confiée à la CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

La Communauté de Communes participe au FSL (0.25 € / habitant INSEE) au titre de la mise en place d'une politique du logement sociale, qui se concrétise par des réponses à environ 100 / 150 demandes par an sur le territoire, qui ont tendance à augmenter :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 741 €	3 750 €	3 750 €	3 750 €	4 000 €	4 000 €	3 951 €	4 009,75 €	4 030,5 €	4 017,75 €	4 012,00 €	4 010,50 €
-	-	88 actes	109 actes	121 actes	94 actes	153 actes	111 actes	143 actes	103 actes		

Les données 2017 ne sont pas connues. En 2016, 103 ménages de la communauté de communes ont perçu une aide du FSL pour un montant de 36 889.47 €.

CATEGORIES	NATURE	MONTANTS 2016
Accès logement	Subvention	1 784,20 €
	Prêt	7 216,00 €
Charges de logement	Subvention	13 218,47 €
	Prêt	2 891,21 €
Fourniture d'eau	Subvention	712,25 €
	Prêt	73,40 €
Fourniture d'énergie	Subvention	5 559,84 €
	Prêt	1 496,33 €
Impayés de loyer	Subvention	3 251,73 €

	Prêt	686,04 €
Effacement de dette accès	Remise de dette	- €
Créances fin amiable transfert CG	Subvention	- €
TOTAL		36 889,47 €

Statistiques 2016 par commune :

Commune	Demande	Montant
Antigny	6	1 793,09 €
Bazoges en Pareds	8	3 261,98 €
Breuil Barret	4	1 463,48 €
Cezais	0	- €
La Chapelle aux Lys	1	519,84 €
La Châtaigneraie	32	9 364,28 €
Cheffois	6	2 036,20 €
Loge Fougereuse	2	934,08 €
Marillet	2	1 202,00 €
Menomblet	6	1 645,36 €
Mouilleron St Germain	9	4 293,29 €
St Hilaire de Voust	4	1 088,25 €
St Maurice des Noues	8	3 280,48 €
St Maurice le Girard	3	1 557,00 €
St Pierre du Chemin	4	1 538,00 €
St Sulpice en Pareds	0	- €
La Tardière	6	2 237,51 €
Thouarsais Bouildroux	2	674,63 €
Pays de La Châtaigneraie	103	36 889,47 €

☞ CLIC EST VENDEE (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique)

Le CLIC s'adresse aux personnes de 60 ans et plus. Il s'agit d'un service de proximité qui sert de guichet unique comme :

- ☞ lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes âgées et leur entourage,
- ☞ lieu d'information et d'orientation vers les différents dispositifs d'aide existants (auxiliaires de vie sociale, soignants du domicile, livraison de repas, accueil de jour, temporaire ou définitif, Allocation départementale Personnalisée d'Autonomie, adaptation du logement, ...),
- ☞ lieu de coordination entre les professionnels d'aide du domicile et de soins des établissements, ainsi que les partenaires institutionnels (MSA, CRAM, Conseil Général) intervenant auprès des personnes âgées permettant ainsi, l'évaluation de leur besoin, l'élaboration d'un plan d'aide, le suivi et l'adaptation de ce plan.

La Communauté de Communes participe au financement de cette association au titre des actions sociales développées sur le territoire.

Pas de participation versée en 2018.

➔ Mission Locale

Rappel : convention de partenariat signée le 13 mars 2003

La Mission Locale a une mission de service public avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Plusieurs étapes sont envisagées :

- L'accueil
- L'accompagnement professionnel
- L'accompagnement social (le logement, la santé, la mobilité et les loisirs, le sport et la vie quotidienne...)

Au titre du développement local et des actions sociales, la Communauté de Communes a participé, en 2017, à hauteur de 15 239,90 €

De plus, la Communauté de Communes apporte son soutien par la mise à disposition de locaux, à titre gracieux, dans lesquelles des permanences sont organisées 2 fois par semaine au sein de la MSAP.

➔ ADMR (Association du service à Domicile en Milieu Rural)

Les ADMR gèrent différents services dont le service des « aides à domicile » qui est structuré sur le territoire de la Communauté de Communes en 5 associations ADMR.

Les ADMR « aide à domicile » offrent 2 types de prestations auxquelles la Communauté de Communes apporte son soutien en complément du Département de la Vendée et en fonction du nombre d'heures réalisées l'année précédente :

- Les services mandataires : il s'agit d'un particulier qui emploie une aide-ménagère de l'ADMR : ce particulier est employeur.
- Les services prestataires : il s'agit d'une prestation de service réalisée par l'ADMR (Aide à Domicile).

Il peut s'agir d'une personne âgée dont les services à domicile (ménage, aide à la toilette, portage de repas à domicile, ...) vont lui permettre de rester chez elle.

Ainsi, de 2011 à 2017 la participation de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie aux ADMR a été la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ADMR Antigny	7 976,48	8 188,00	5 993,00	5 538,00	5 585,00	6 941,00	9 301,00	8 288,00
ADMR La Châtaigneraie	6 492,12	4 859,00	5 195,00	5 381,00	6 754,00	6 894,00	6 569,00	7 140,00

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ADMR Thouarsais- Bouildroux	1 382,40	1 785,00	1 727,25	1 751,00	1 534,00	1 603,00	Regroupé avec Antigny	
ADMR Mouilleron- en-Pareds	9 435,45	9 547,00	8 279,00	8 430,00	9 699,00	10 058,00	9 235,00	8 452,00
ADMR St Pierre-du- Chemin	6 368,15	5 883,00	5 749,00	6 535,00	4 773,00	4 503,00	5 184,00	5 402,00
TOTAL	31 654,60	30 262,00	26 943,25	27 635,00	28 345,00	29 999,00	30 289,00	29 282,00

Pour 2017 : une participation horaire de 0,51 €.

⇒ C.C.A.S de La Châtaigneraie (Centre Communal d'Action Sociale)

L'ADMR n'intervient pas sur le territoire communal de La Châtaigneraie. Le C.C.A.S assure ces prestations, sans financement du Département. Aussi, la participation de la Communauté de Communes au profit du C.C.A.S correspondait à la participation horaire du département de la Vendée ainsi qu'à la participation horaire de la Communauté de Communes par le nombre d'heures prestataires effectuées jusqu'en 2010.

En 2018, la participation au CCAS de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie est de 5 530,17 €.

D) Établissements gérés par le C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Le C.I.A.S du Pays de La Châtaigneraie exerce la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, que lui a transférée la Communauté de communes. Cet établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et présidé par le Président de la Communauté de communes, gère deux établissements :

⇒ EHPAD La Pierre Rose (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) à Saint Pierre-du-Chemin

Cet établissement a été créé en 1991 et est habilité à accueillir 70 résidents. Une convention tripartite pour 5 ans a été signée entre le C.I.A.S, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé qui permet de bénéficier de financements. En contrepartie, l'établissement s'engage en termes de qualité des prestations offertes.

Les résidents sont pris en charge par 50 personnes soit 40,30 équivalents temps plein (personnel soignant, entretien, cuisine, animation, technique, administratif). Cet établissement offre différentes prestations.

Le Conseil Départemental de Vendée participe financièrement à ce service à hauteur de la différence entre le tarif défini pour chaque niveau de dépendance et le talon modérateur. La dépendance revêt plusieurs niveaux selon une grille de critères nationale.

Pour chaque niveau, un GIR (Groupe Iso-Ressource) est défini et un tarif journalier.

→ **Tarifs journaliers « Hébergement » 2016 :**

Désignations	Tarif journalier
Hébergement temporaire 1 pers	53.59 €
T1	44.75 €
T1 bis couple/personne	38.22 €
T1 bis 1 personne	47.75 €
Logement de - 20 m ²	44.60 €

→ **Tarifs journaliers « Dépendance » 2016 :**

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
GIR 1 et 2 (personnes les plus dépendantes) : 14.02 €	GIR 3 et 4 : 7.01 €	GIR 5 et 6 : 5.17 €

☞ **MARPA La Fragonnette (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées) de Saint Hilaire-de-Voust**

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie est à l'origine du projet et de la construction de cette maison.

Cet établissement a ouvert ses portes le 5 mai 2008. La MARPA de Saint Hilaire de Voust est une petite unité de vie qui accueille 24 résidents dans des logements privatifs et des espaces communs qui leur permettent de vivre en convivialité.

Les personnes accueillies sont principalement originaires du Pays de La Châtaigneraie.



Le MARPA est gérée par une direction partagée qui assure la gestion administrative et financière, la coordination des services d'aide à domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)... intervenant dans la structure...et 9 agents polyvalents pour prendre soin des résidents, l'entretien des espaces communs, la préparation et le service des repas...

Elle assure également le suivi technique en collaboration avec les services techniques de l'EHPAD « La Pierre Rose » et de la commune de Saint Hilaire de Voust.

Chaque année, le Conseil d'Administration du C.I.A.S propose un prix moyen par type d'hébergement qui comprend :

- le loyer
- l'entretien du linge
- les repas

Il est établi à partir d'un budget prévisionnel. Le tarif est validé par le Conseil Départemental de la Vendée.

En 2016, les tarifs étaient les suivants :

T1Bis : 47.10 €	T2 couple/Personne : 34,82 €	Hébergement temporaire : 61,42 €
-----------------	------------------------------	----------------------------------

De plus, le Département de la Vendée participe au fonctionnement de l'A.P.A comme aide à domicile qui est fixé en fonction de la dépendance :

En 2016, les tarifs étaient les suivants :

Groupe 1 : 16.26 € et Groupe 2 : 10.03 €

La MARPA a pour mission de préserver l'autonomie des résidents. A ce titre, chaque résident est indépendant et se sent comme chez lui dans l'appartement qu'il occupe en bénéficiant des services communs de base : entretien des locaux, assistance, repas.

Pour leurs besoins personnels, ils se déplacent eux-mêmes (visite chez des amis, coiffeur, courses ...) ou sollicitent le service à domicile (coiffeur, médecins, ...).

Les résidents peuvent également participer aux activités de la MARPA : préparation des repas, entretien des espaces verts (jardin), cours de sport ou sorties organisées.

Pour soutenir l'animation et créer un lien social, une association a été créée. Elle est composée :

- des membres du CIAS
- des membres du personnel
- des résidents
- des familles
- de bénévoles.

L'EHPAD La Pierre Rose et la MARPA La Fragonnette adhèrent au Groupement de Coopérations Sociales et Médico-Sociales des Collines Vendéennes (GCSMS).

Constitué en mars 2007, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale des Collines Vendéennes a pour objectif de mieux répondre aux besoins de la population, en particulier dans le cadre de la prise en charge du vieillissement et du handicap.



Ses missions :

→ Promouvoir toute action visant à permettre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des prestations proposées ou mises en œuvre par ses membres, dans un cadre mutualisé et solidaire (partage d'expériences, information et formation du personnel...)

→ Permettre des interventions communes de professionnels (de sécurité, d'hygiène, de vigilance et de qualité, de prévention, de rééducation, de soins techniques lourds ou spécifiques...)

→ Créer et gérer des équipements ou des services d'intérêt commun.

Mise à jour Ch Fort / demande transmise le 19/06/2018

4. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE

A) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La Loi relative à la Transition Energétique Pour le Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « La transition énergétique des territoires ». Les intercommunalités sont identifiées comme coordinatrices de cette transition, afin de respecter l'objectif de limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21. Cette loi précise que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un PCAET, établi pour une durée de 6 ans.

La Communauté de communes ne rentre pas dans le champ d'application de cette réglementation. Tout de même, la collectivité a décidé de s'engager dans un PCAET « volontaire », afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi que de favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique.

En 2018, les mesures préparatoires ont été engagées avec :

- La modification des statuts de la Communauté de communes pour lui donner la compétence PCAET lors du Conseil communautaire du 17 octobre 2018 à travers la délibération n° C156/2018 ;
- La signature de la convention de mise à disposition de services du SyDEV pour l'élaboration du PCAET à raison de 90 jours par an (soit environ 20 700 € / an) pendant 3 ans, à partir du 1^{er} décembre 2018.

Le SyDEV a établi le montant d'une journée d'ingénierie à 230 € intégrant une subvention de 30 % au profit de la Communauté de communes.

Le lancement du PCAET a été acté par la délibération n° C076/2019 en date du 10 avril 2019 :

Modalités d'élaboration du PCAET du Pays de La Châtaigneraie

1. Objet du projet et résultats attendus

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel, qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi que l'adaptation du territoire au changement climatique.

L'objectif global est de mobiliser les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, collectivités, partenaires institutionnels, ...) autour des problématiques « air/énergie », afin de les rendre pilotes et/ou partenaires d'actions permettant de répondre aux finalités du PCAET.

2. Etapes d'élaboration du PCAET

La mise en œuvre du PCAET est envisagée sous 5 étapes :

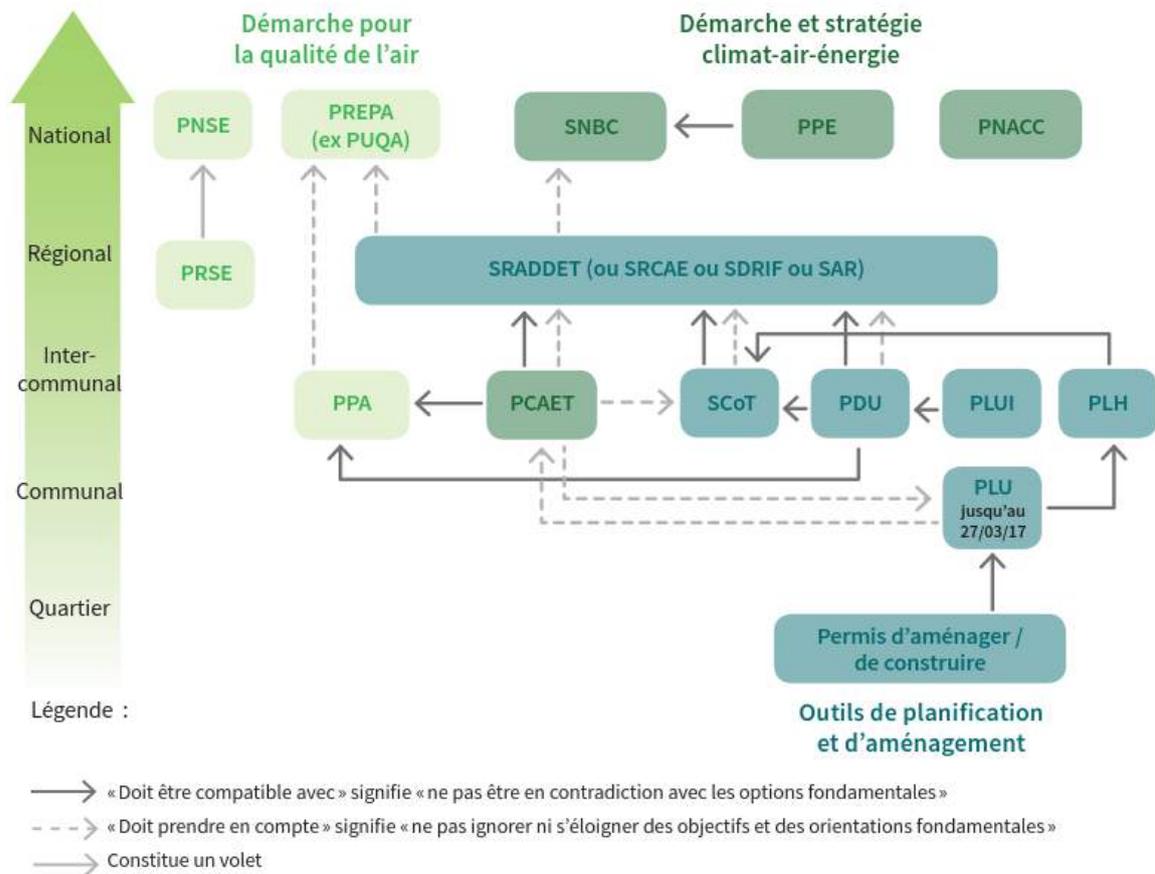
- **Etape 1 – Préparation :**
 - Appropriation du territoire (connaissance des enjeux et des acteurs du territoire) ;
 - Identification des ressources nécessaires au projet :
 - choix de l' élu référent ;
 - désignation d'un chargé de mission ;
 - Formation des acteurs du projet (directeurs, élus, chargés de mission, autres acteurs intéressés) ;
 - Communication auprès des acteurs du territoire sur le PCAET et ses enjeux ;
 - Préparation de la comitologie (instances décisionnaires) ;
 - Préparation de la concertation du projet ;
 - Préparation du diagnostic ;
 - Planification des étapes du projet ;
- **Etape 2 – Diagnostic du territoire :**
 - Etat des lieux de la situation énergétique du territoire ;
 - Estimation des émissions de Gaz à Effet de Serre ;
 - Estimation des polluants atmosphériques ;
 - Estimation de la séquestration de CO₂ ;
 - Analyse de la vulnérabilité du territoire ;
 - Etat Initial de l'Environnement ;
 - Identification des dynamiques existantes ;
- **Etape 3 – Stratégie et objectifs opérationnels :**
 - Identification des axes d'action ;
 - Elaboration d'une stratégie ;
 - Identification des objectifs ambitieux et réalistes, en lien avec les orientations du SRCAE/SRADDET ;
- **Etape 4 – Construction du plan d'actions :**
 - Organisation des ateliers de concertation (communication, animation, ...) ;
 - Co-construction des fiches actions avec les acteurs du territoire ;
 - Identification des porteurs d'action ;
 - Identification des financeurs ;
 - Hiérarchisation des actions (en lien avec l'Evaluation Environnementale Stratégique) ;
 - Planification des actions sur une durée de 6 ans ;
 - Rédaction du PCAET ;
 - Rédaction de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) ;
- **Etape 5 – Application du plan d'actions, suivi et évaluation :**
 - Suivi en continu de l'application des fiches action sur les 6 années du plan climat ;
 - Evaluation (au bout de 3 ans).

3. L'Evaluation Environnementale Stratégique

Une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) pourra être conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET. Cet outil d'aide à la décision a pour objectif d'aboutir à un plan d'action le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

4. Articulation du PCAET avec les autres plans

Le PCAET est un dispositif stratégique, il est donc important de le repositionner par rapport aux autres documents existants :



- Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE (et prochainement le SRADDET) ;
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT et les objectifs du SRADDET ;
- Le PLUi(h) doit prendre en compte le PCAET.

Outils de planification « Aménagement »

SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone

SRCAE Schéma Régional Climat-Air-Energie

SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PCAET Plan Climat-Air-Energie Territorial

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

PLU Plan Local d'Urbanisme

PLUI Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU Plan de Déplacements Urbains

PLH Programme Local de l'Habitat

Outils de planification « Air »

PNSE Plan National Santé-Environnement

PRSE Plan Régional Santé-Environnement

PREPA Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

5. Modalités de concertation

La concertation est primordiale pour permettre de mobiliser les acteurs du territoire dans la réalisation du PCAET. Ainsi, la concertation respectera les modalités suivantes, à minima :

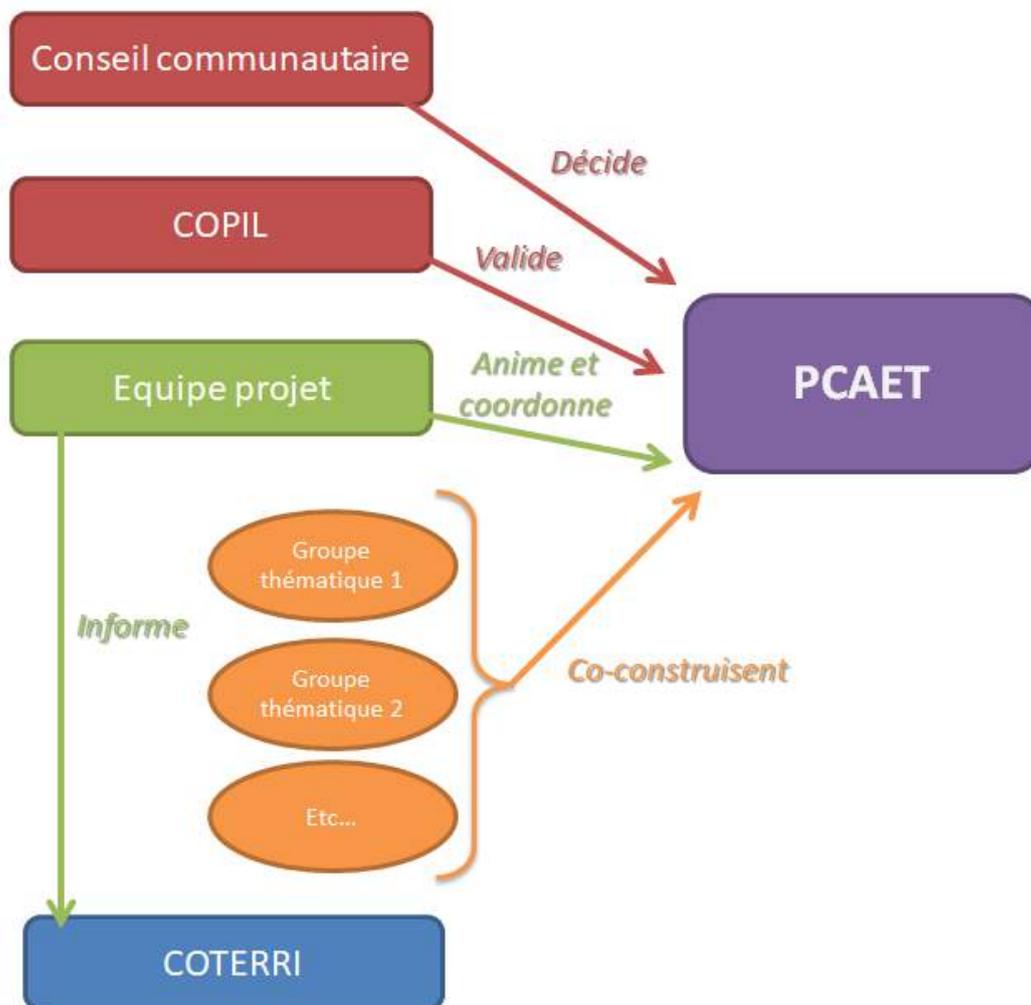
- La création d'un Comité Territorial (COTERRI), constitué des acteurs du territoire et ayant pour missions d'informer de la démarche du PCAET et de ses résultats ;
- L'organisation d'ateliers « groupes de travail » visant à présenter les résultats du diagnostic, identifier les pistes d'action et co-construire le plan d'actions avec les forces vives du territoire (les thématiques précises et le nombre d'ateliers à réaliser seront précisés lors de l'étape 3, en fonction des résultats du diagnostic).

D'autres modalités de concertation pourront être envisagées pour compléter le COTERRI et les ateliers « groupes de travail ».

La gouvernance du projet est prévue par 3 instances :

- Le Comité de Pilotage :
 - o il valide les orientations et la méthode à chaque étape ;
 - o il est constitué des maires, de partenaires institutionnels et acteurs financeurs ;
- Le Conseil communautaire :
 - o il décide des orientations et la méthode à chaque étape, ainsi que les dépenses liées au projet et assure également le portage politique du PCAET ;
 - o il est constitué d'élus du Conseil communautaire ;
- L'équipe projet :

- elle anime et coordonne la démarche du PCAET et défini le cadre pour chaque étape du projet ;
- elle est constituée du Président et du Vice-Président en charge du PCAET.



B) Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

C'est une compétence confiée au Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) du secteur Est vendéen, qui rassemble les Communautés de Communes du Pays de Pouzauges, de Saint-Fulgent - Les Essarts (uniquement Les Essarts et La Merlatière), de Chantonnay et de La Châtaigneraie (40 communes).



Le siège du Syndicat mixte a été établi à compter du 1^{er} janvier 2019 au Pôle Environnemental du Grison- Route de Monsireigne à Saint-Prouant (85 110).

La modification des statuts du SCOM a été approuvée par la délibération n° C167/2018 en datedu 12 décembre 2018 du Conseil communautaire.

↻ Une redevance incitative

La redevance incitative comprend une part fixe (l'abonnement au service) et une part variable calculée en fonction du volume du bac attribué et du nombre de présentations de votre bac ordures ménagères

- *Une part fixe* : à l'image de l'abonnement au service d'eau, elle est forfaitaire et intègre dans son calcul l'ensemble des frais fixes liés au service, aux équipements, leur fourniture, leur entretien (conteneur, bac, déchèterie, personnels...). Celle-ci tient compte de la taille du bac et inclut 12 levées par an du bac ordures ménagères et 15 passages en déchèterie.

- *Une part variable* (consommation du service) : Elle est basée sur le nombre de levées du bac ordures ménagères (à partir de la 13^{ème} levée) et éventuellement des passages supplémentaires en déchèterie (au-delà du 16^{ème} passage)

Les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 2018 :

	Abonnement annuel (12 levées incluses)			Levée supplémentaire (ou sac rouge supplémentaire)
	C0,5	C1	C2	
Bac 80L	120,80	291,00	631,40	3,10
Bac 120L	137,45	313,35	665,15	4,25
Bac 180L	161,95	348,45	721,45	5,85
Bac 240L	185,50	379,50	767,50	7,50
Bac 360L	233,55	442,05	859,05	10,90
Bac 660L	355,10	607,50	1 112,30	19,20
Apport volontaire - Tambour 50L	120,80			1,20
Service minimum	71,10			
Abonnement partiel (refus, sacs rouges)	120,80			
Sacs rouges 60L				2,60

Bac 240L TRI	14,00	35,00	98,00
Bac 360L TRI	21,00	52,50	147,00

2014 : baisse de 5 € par abonnement par bac.

2015 : baisse de 2% de l'ensemble des tarifs (abonnements + levées)

2016 et 2017 : maintien des tarifs

2018 : -10 € sur chaque abonnement

2019 : -10 € sur chaque abonnement

Tarifs pour les accès et dépôts en déchèteries pour les usagers du territoire

Pour les particuliers et les professionnels, les accès sont facturés à partir du 16^{ème} accès par année civile.

Les dépôts en déchèterie des professionnels (dès le 1^{er} accès) ainsi que les dépôts supplémentaires des particuliers (à partir du 16^{ème} accès) sont facturés selon les tarifs suivants :

Prestation déchèterie	2013-2014-2015	2016
Accès supplémentaires	4,00 €/accès	4,00 €/accès
Dépôts tout-venant	25,00 €/mètre cube	30,00 €/mètre cube
Dépôts gravats	15,00 €/mètre cube	25,00 €/mètre cube
Dépôts plaques de plâtre	15,00 €/mètre cube	25,00 €/mètre cube
Dépôts Déchets verts	10,00 €/mètre cube	10,00 €/mètre cube
Dépôts Bois	10,00 €/mètre cube	10,00 €/mètre cube
Dépôts autres (Cartons, métaux, DEEE...)	0,00 €	0,00 €

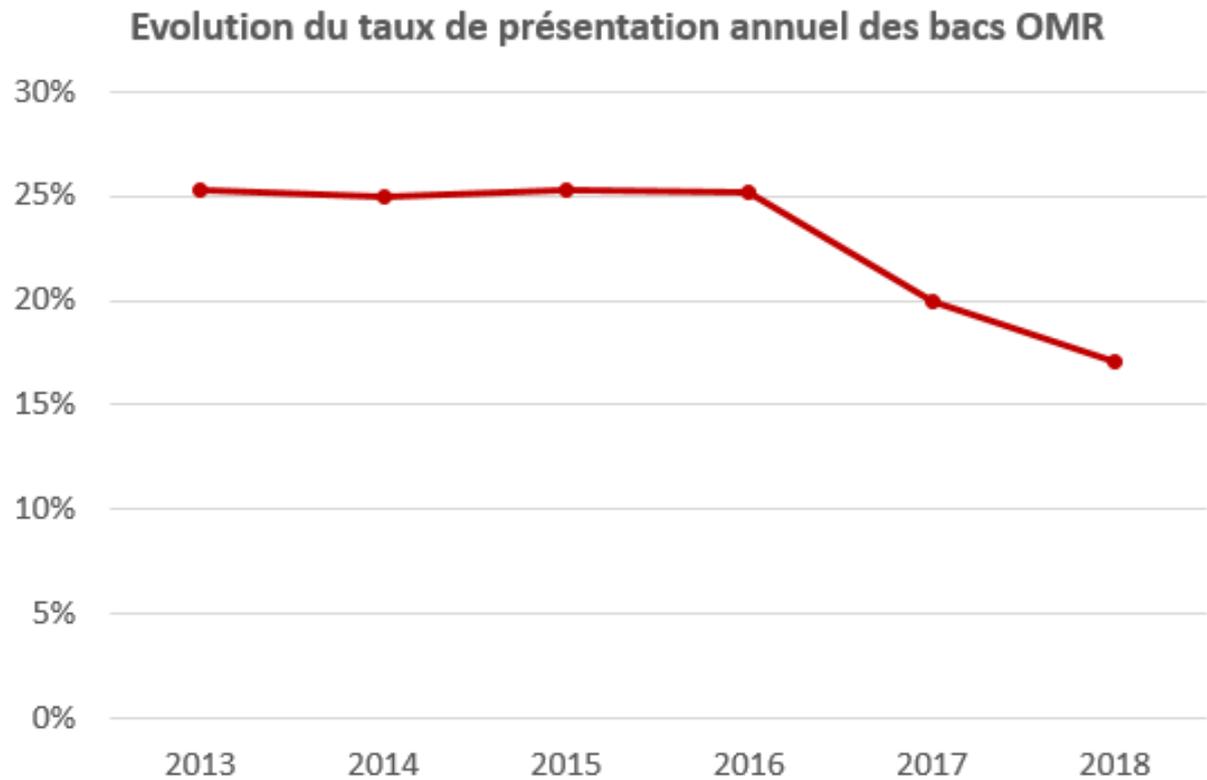
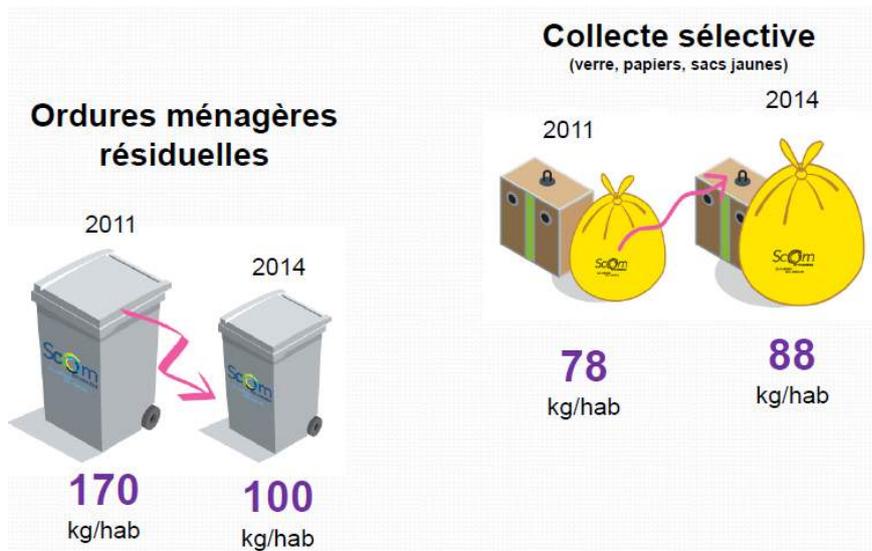
Autres tarifs

Les usagers peuvent demander des prestations complémentaires selon les tarifs suivants :

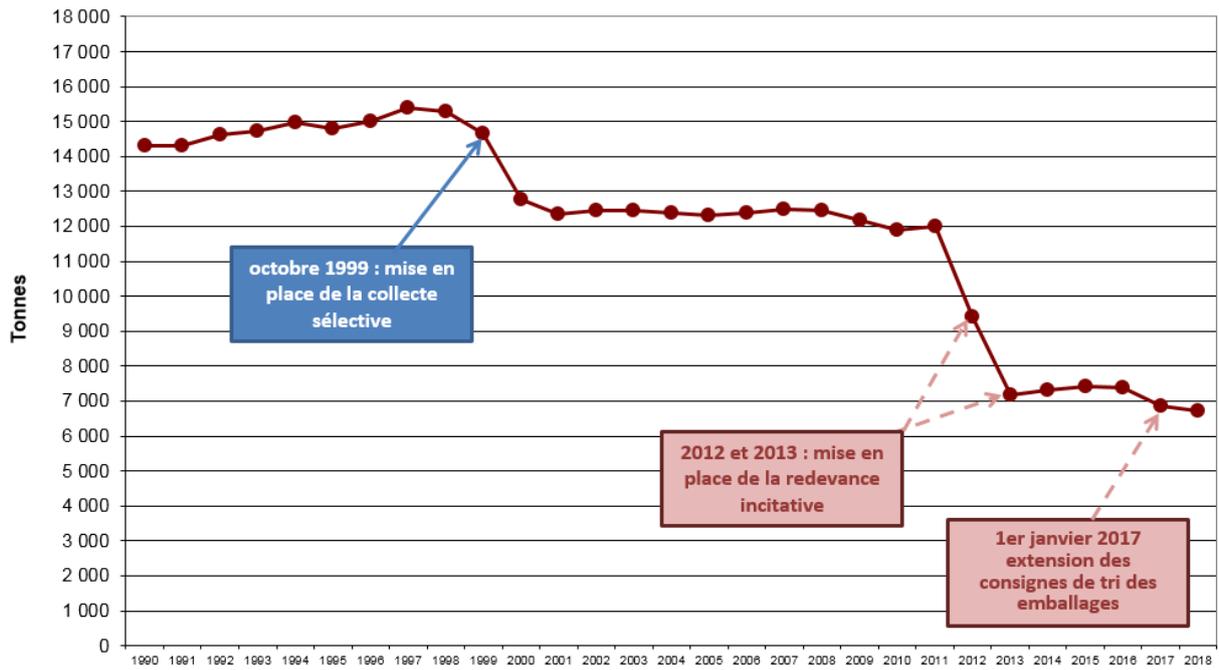
Prestation/Fourniture	2013-2014	2 015	2 016
Sacs rouges complémentaires (délivrés par paquets de 5 sacs)	13,25 € /paquet de 5 sacs	13,00 € /paquet de 5 sacs	13,00 € /paquet de 5 sacs
Carte d'accès en déchèterie supplémentaire*	10,00 €/unité	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Petit composteur plastique	11,00 €/unité	11,00 €/unité	11,00 €/unité
Moyen composteur plastique	18,00 €/unité	18,00 €/unité	18,00 €/unité
Grand composteur plastique	25,00 €/unité	25,00 €/unité	25,00 €/unité
Petit composteur bois	16,00 €/unité	16,00 €/unité	16,00 €/unité
Moyen composteur bois	18,00 €/unité	18,00 €/unité	18,00 €/unité
Grand composteur bois	23,00 €/unité	23,00 €/unité	23,00 €/unité
Poulailler	-	-	85,00 €/unité
Echange de bac(s)*	10,00 €/intervention	10,00 €/intervention	10,00 €/intervention
Serrure bac 4 roues*	48,00 €/unité	48,00 €/unité	48,00 €/unité
Serrure bac 2 roues*	35,00 €/unité	35,00 €/unité	35,00 €/unité
Cadenas*	10,00 €/unité	10,00 €/unité	10,00 €/unité
Dépôt d'ordures ménagères dans une borne d'apport volontaire à contrôle d'accès (50 Litres)	1,20 €/unité	1,20 €/unité	1,20 €/unité

* Prestation non facturée pour les usagers non soumis au montant d'abonnement de base (certaines collectivités, salles des fêtes, associations caritatives)

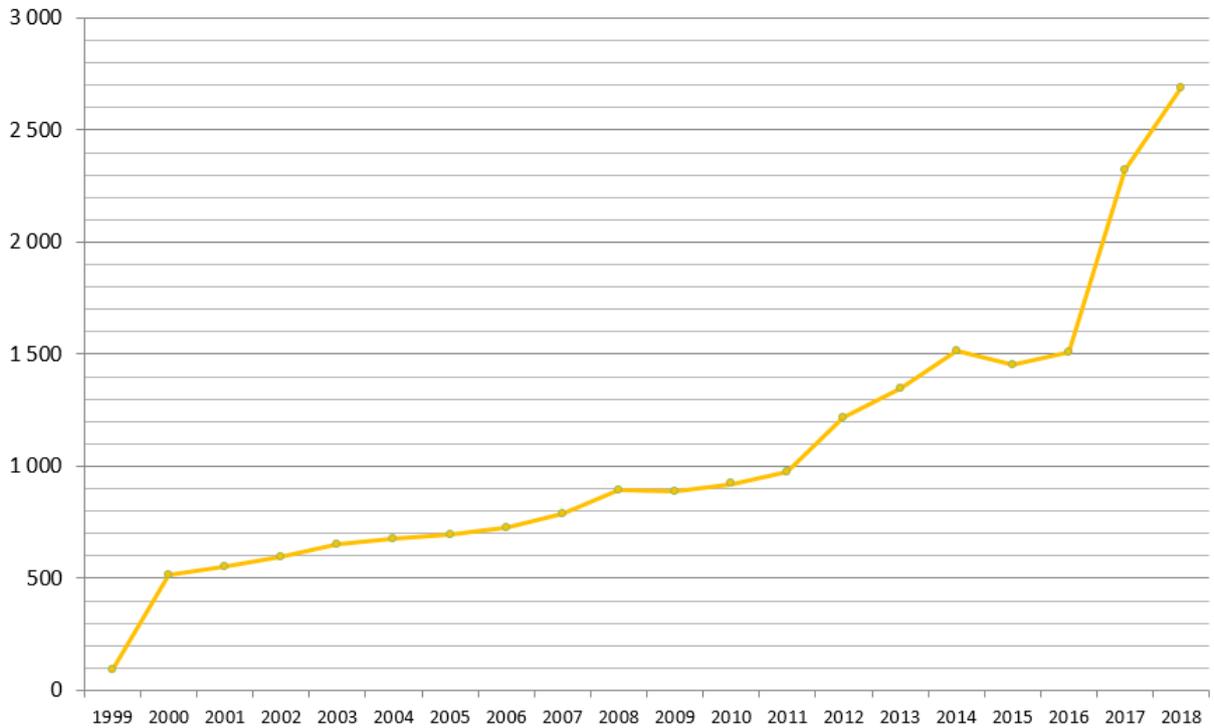
Effet de la redevance incitative :



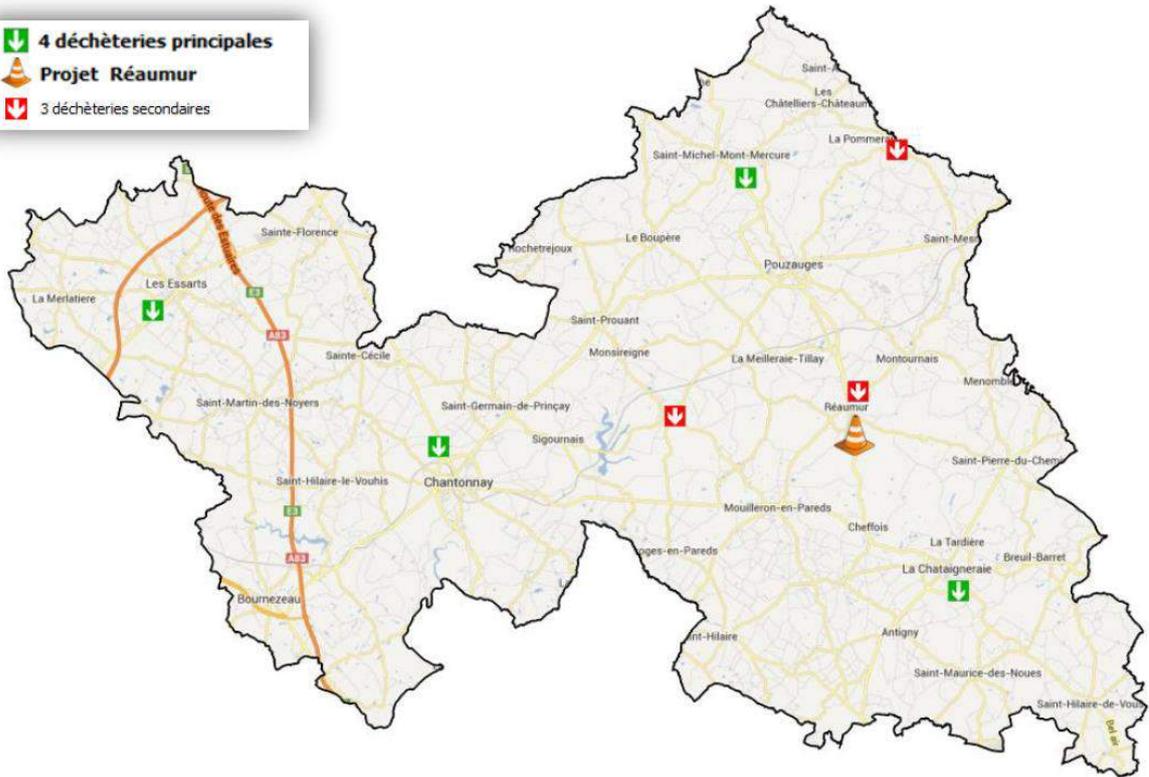
Evolution du tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



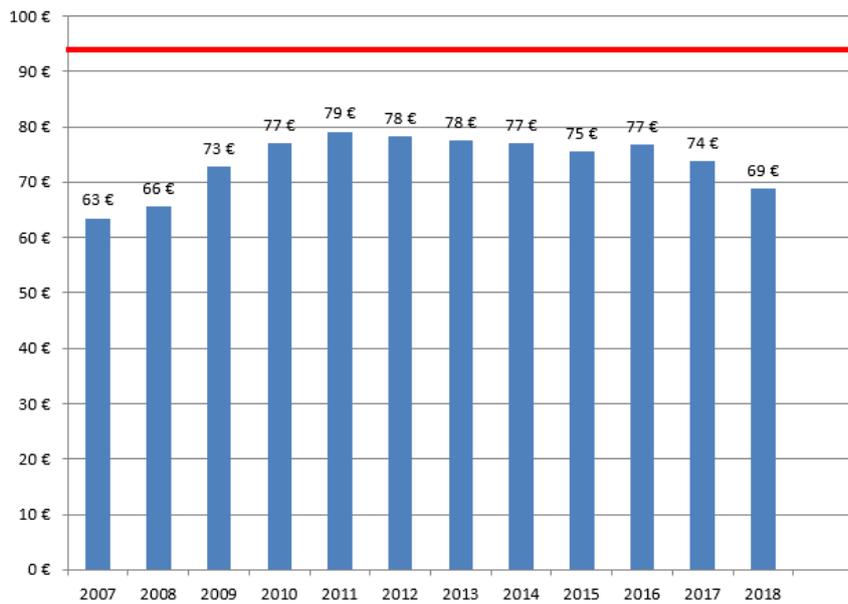
Evolution du tonnage d'Emballages Ménagers



-  **4 déchèteries principales**
-  **Projet Réaumur**
-  **3 déchèteries secondaires**



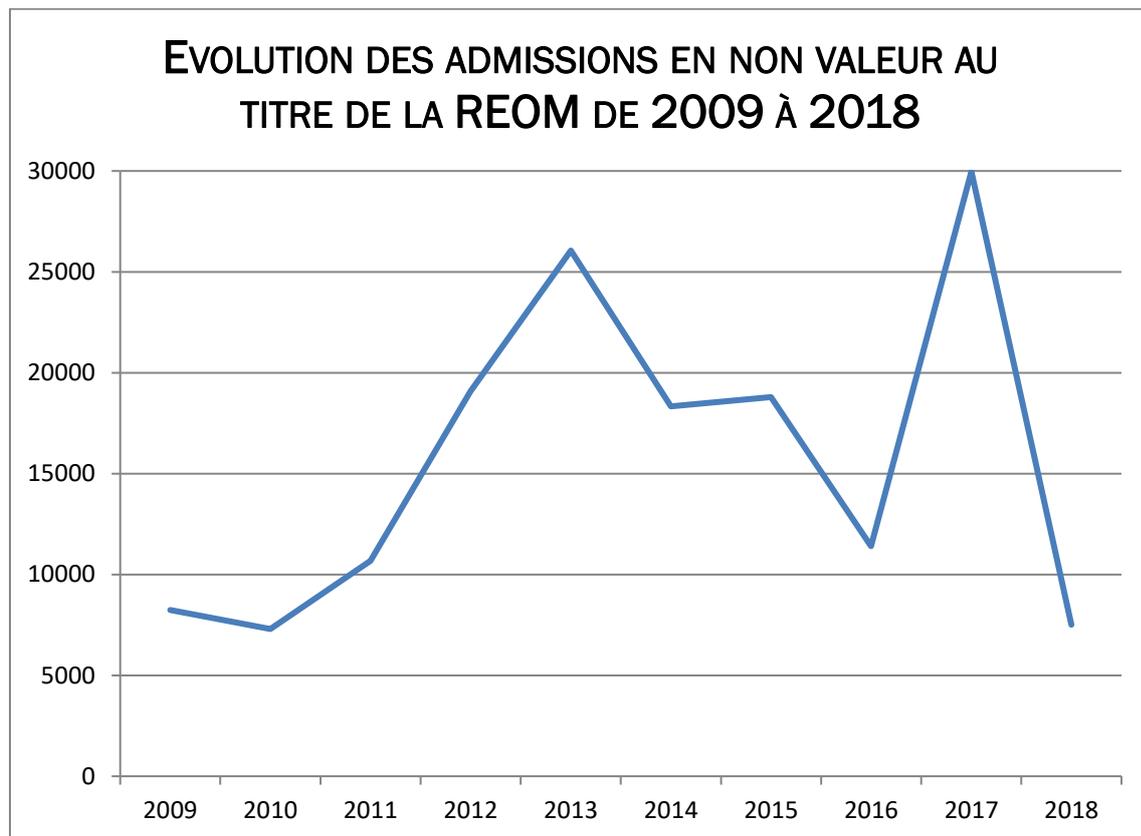
Evolution du coût du service par habitant sur le SCOM



**Moyenne nationale 2014
(ADEME 2017)
93 €**

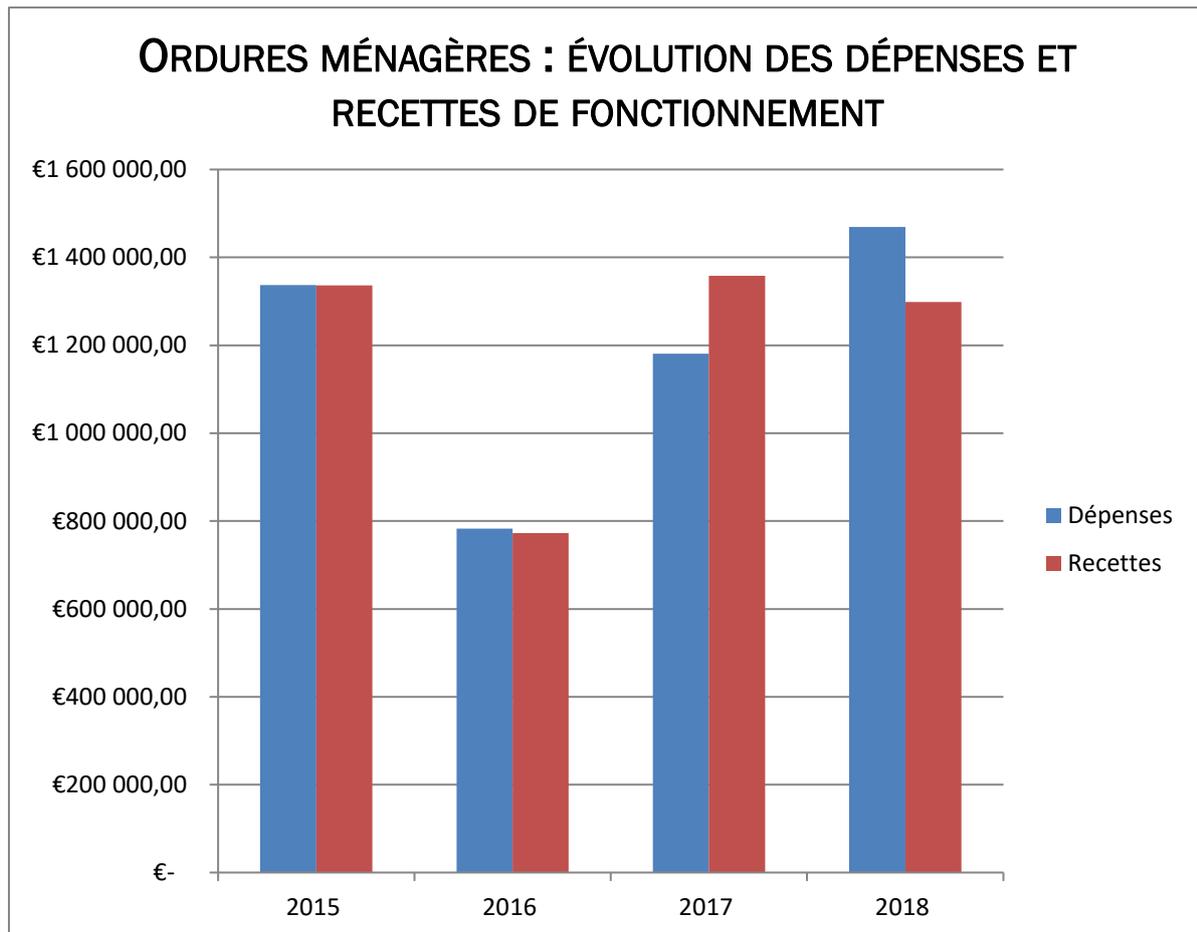
↳ Une facturation, en confiant la perception à la Communauté de communes

- Le SCOM édite et envoie les factures aux abonnés, en deux périodes
 - avril : au titre de l'abonnement du 2nd semestre 2017 + de la part variable N-1 2017
 - octobre : au titre de l'abonnement du 1^{er} semestre 2018
- La Communauté de communes perçoit
 - le paiement des redevances (en assumant les éventuels frais de prélèvements automatiques)
 - le remboursement par le SCOM des admissions en non-valeur
 - les sommes éventuellement recouvrées (créances anciennes), bien qu'admises en non-valeur



Elle reverse au SCOM le montant global des redevances facturé par le SCOM aux abonnés :

- en mai (acompte de 70 % de la facturation d'avril),
- en juin (solde de la facturation d'avril)
- en novembre (acompte de 70 % de la facturation de septembre)
- en décembre (solde de la facturation de septembre)



Une mise en œuvre partagée du service à la population

❖ Missions confiées au SCOM

➔ la collecte en « porte-à-porte » (PàP)

- les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).

➔ la collecte en Apport Volontaire (AV)

- les emballages en VERRE,
- le PAPIER.

➔ les déchèteries

+ Services annexes :

- la collecte des piquants/coupants
- la collecte des textiles
- la distribution de composteurs individuels

Et traitement (TRIVALIS, etc...).

❖ Missions confiées à la Communauté de communes

Au profit des abonnés

- Distribution / enregistrement
 - o des fournitures de
 - sacs jaunes
 - sacs rouges
 - carte d'accès à la déchèterie aux administrés
 - o des déclarations de changement d'adresse
 - o des demandes de composteur, de changement de bac, de prélèvement automatique
- Conseil et renseignements aux abonnés et aux nouveaux usagers, sur le service, les factures, ...
- Traitement des litiges les plus simples

Au profit des communes qui le demandent :

- Dotation de sacs jaunes avec formulaire
- Enregistrement des distributions de ces sacs aux abonnés

❖ Missions confiées aux communes volontaires

- Distribution aux abonnés de sacs jaunes

Source : *Rapport d'activités 2015 du SCOM*

C) Gestion de l'eau

➡ Les cours d'eau

Approche générale (atlas naturel) :

379 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie, répartis sur trois bassins versants :

- le bassin versant de la Vendée (52 % du territoire) au sud,
- le bassin versant du Lay (42 % du territoire) au nord,
- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (6 % du territoire) au nord-est.

Parmi ces cours d'eau, 4 sont patrimoniaux puisque identifiés comme « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Il s'agit du Grand Lay, du Loing, de la Mère, de la Vendée et de leurs affluents.

Linéaire de cours d'eau (BD TOPO)				Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)			
Département	Pays de la Châtaigneraie			Département	Pays de la Châtaigneraie		
6 412 km	379 km, soit 5,9 % des cours d'eau du département			1 075 km	184 km, soit 17,1 % des réservoirs biologiques du département		
	Par bassin versant				Par bassin versant		
	Vendée	Lay	Sèvre Nantaise		Vendée	Lay	Sèvre Nantaise
	204 km	144 km	31 km		158 km	26 km	0 km

L'état écologique

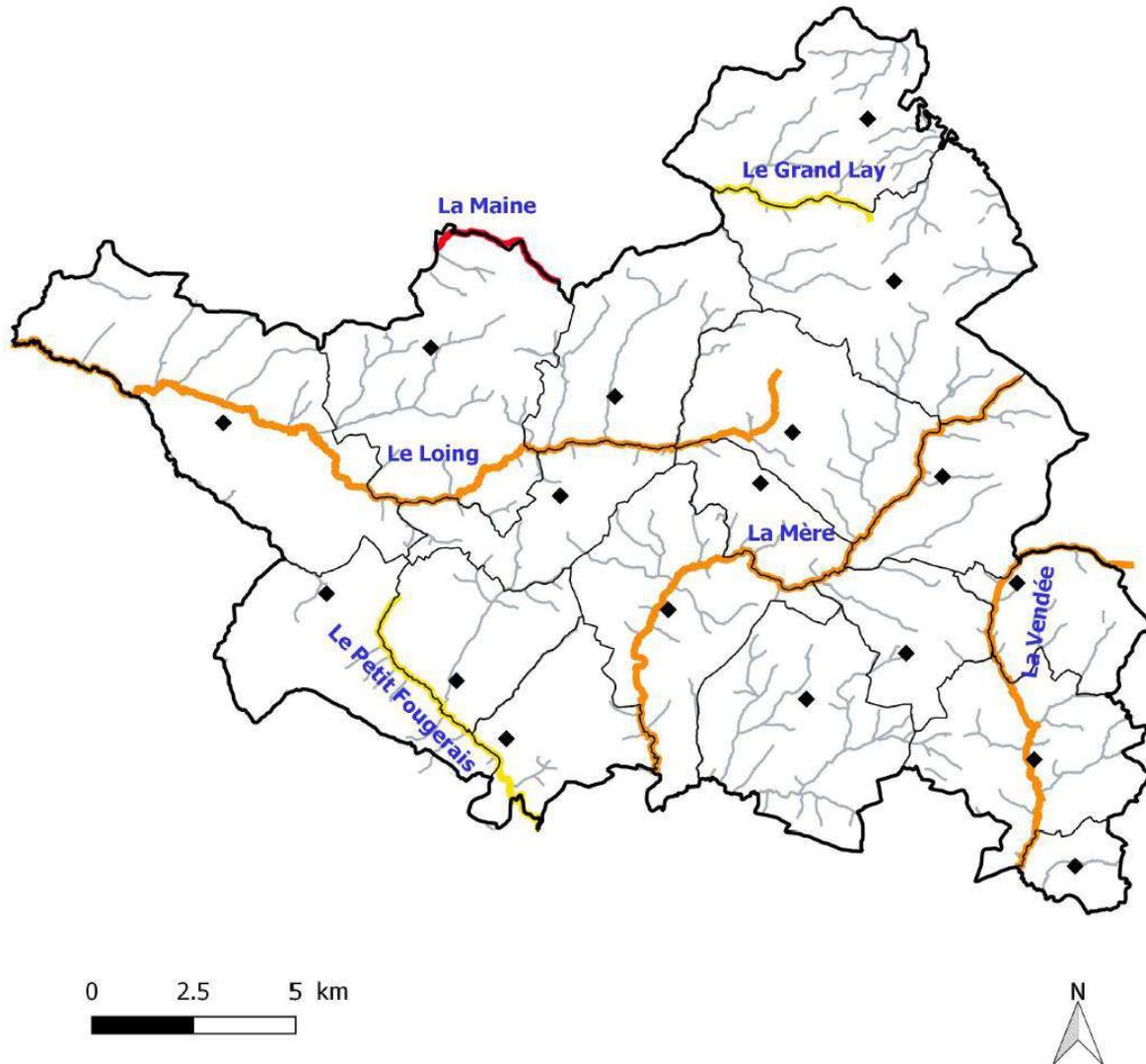
L'un des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) était l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau en 2015. Cet objectif n'ayant pas été atteint, le délai de réalisation a été reporté à 2021.

6 cours d'eau présents sur le Pays de la Châtaigneraie ont ainsi fait l'objet de mesures afin d'évaluer leur état écologique d'après un protocole standardisé (critères physico-chimique, hydromorphologique, biologique, capacité d'auto-épuration et de résilience, ...).

Les résultats de la qualité des cours d'eau suivis sur le territoire ne sont pas très bons, à l'image des cours d'eau du département de la Vendée. Sur le bassin versant de la Loire, les cours d'eau en meilleur état sont plutôt localisés en amont et dans la moitié ouest de la Bretagne.

Sur le Pays de la Châtaigneraie, le Petit Fougerais et le Grand Lay sont classés comme étant dans un état écologique moyen. Ils représentent 17 % des cours d'eau évalués (sur un linéaire de 13 km). La majorité est classée en état écologique médiocre (78 %, sur un linéaire de 60 km), il s'agit du Loing, de la Mère et de la Vendée. Enfin, un dernier cours d'eau : la Maine, est classé en état écologique mauvais mais n'a une emprise que de 4 km sur le territoire et ne constitue ainsi que 5 % de l'ensemble des cours d'eau évalués ici.

L'état écologique 2013 des eaux de surfaces sur le Pays de la Châtaigneraie



- Cours d'eau
- Etat écologique
 - Mauvais
 - Médiocre
 - Moyen
 - Bon
 - Très bon
- ◆ Centres bourgs
- Communes du Pays de la Châtaigneraie



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Réalisation : © CPIE Sèvre et Bocage - 2017
Sources : © DREAL - 2016 / BD Carthage - 2010
/ SAGES - 2013

☞ Cartographie vendéenne en cours avec les services de l'Etat :

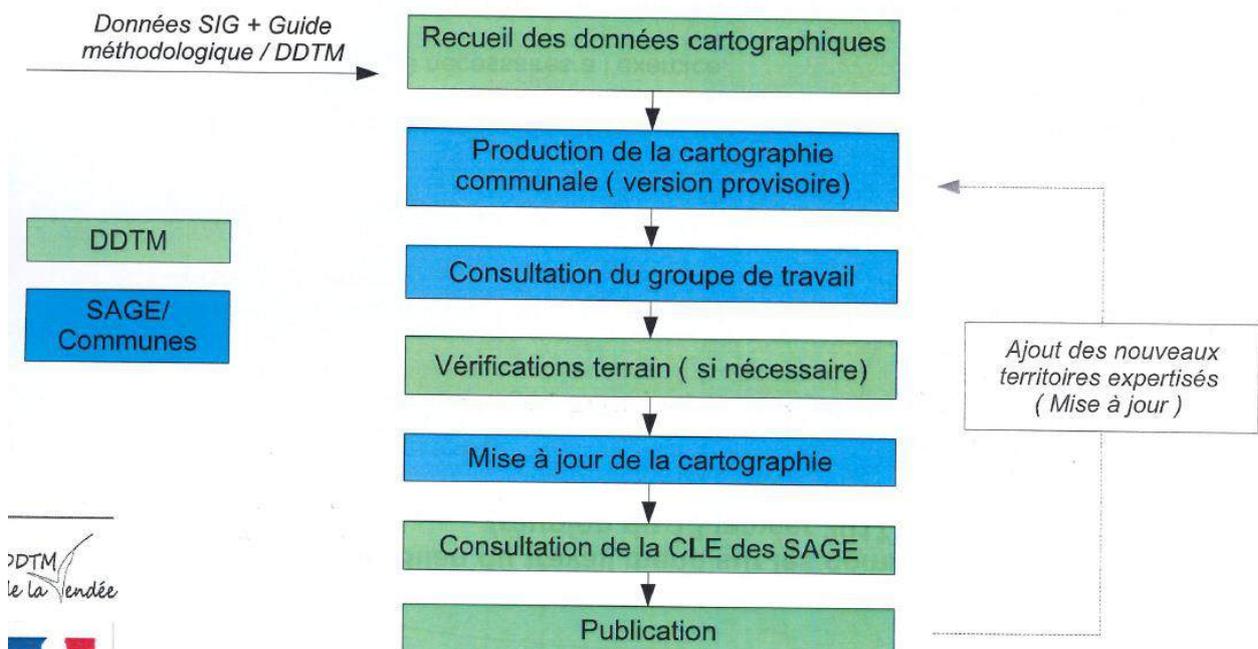
Cette cartographie, commandée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) sera finalisée en principe fin 2018, après passage en CLE (pendant 1 mois).

➤ Objectifs :

La carte vise à différencier :

- Les cours d'eau (travaux soumis aux procédures Police de l'eau, et à la protection arrêté phyto) au sens de l'art. L 215-7-1 du CE :
 - Lit naturel d'origine
 - Présence d'une source
 - Ecoulement une majeure partie de l'année
- Les fossés

➤ Méthode :



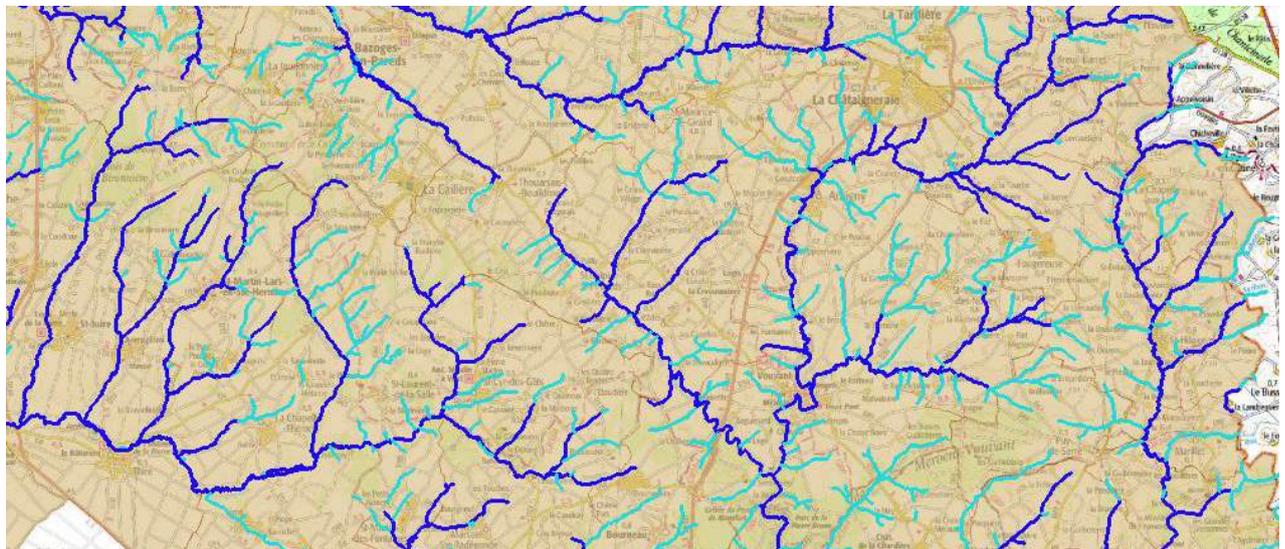
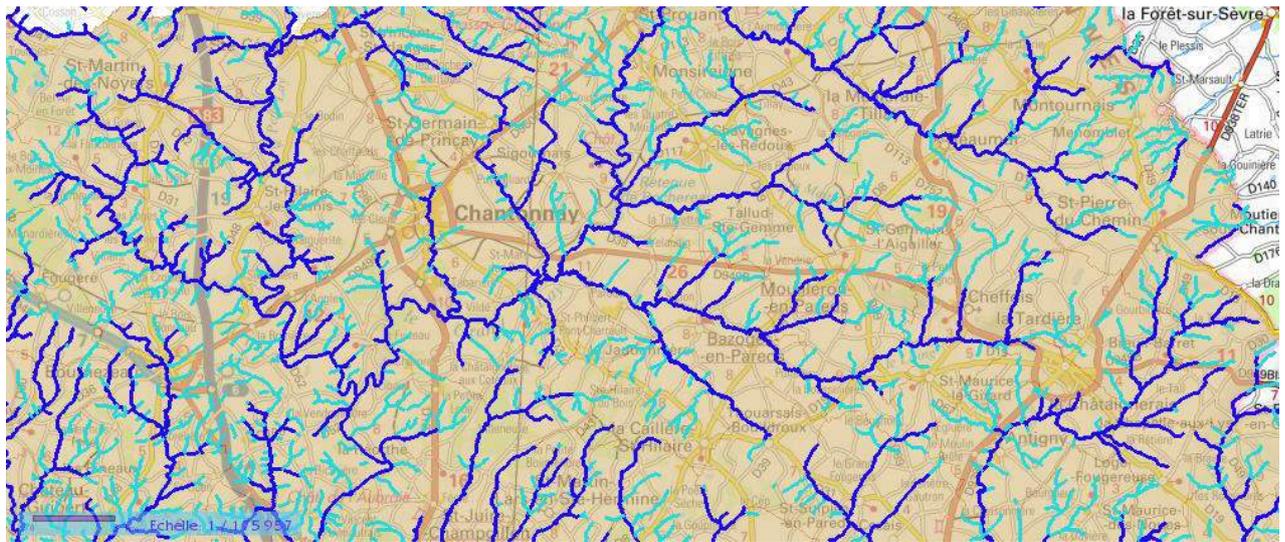
- Analyse des cartes existantes (cartes anciennes, et IGN)
- Au-delà : représentations des écoulements de talwegs
- **Concertation sur le terrain soit par la DDTM soit par les SAGE et les communes (avec en principe les 8 partenaires de la démarche) : mais les expertises nécessitent au moins 8 jours de beau temps auparavant**

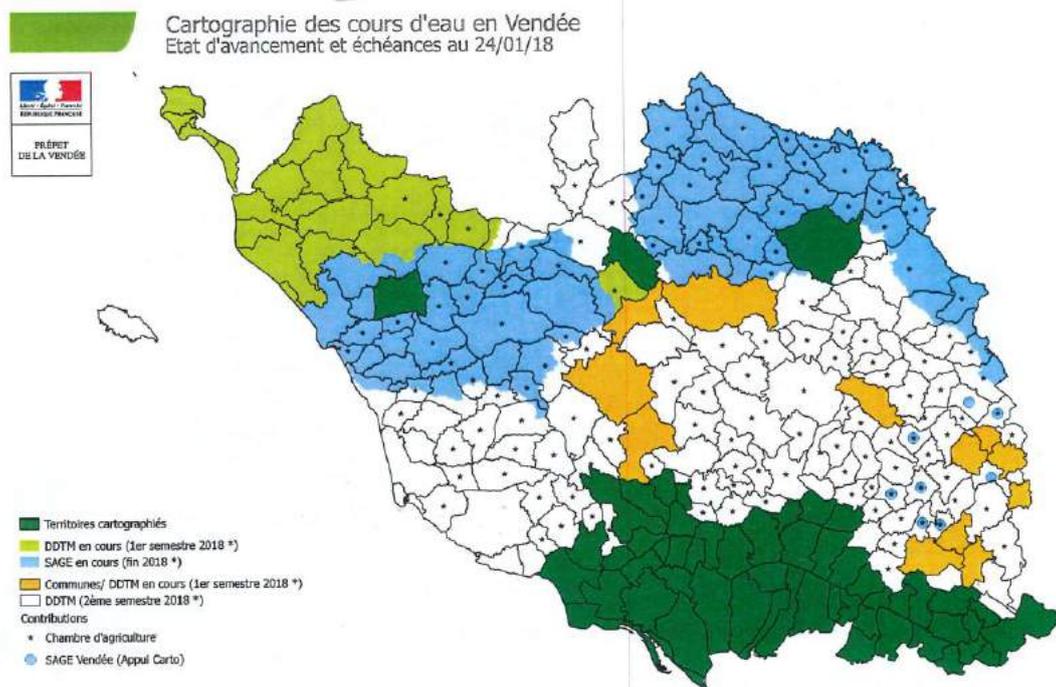
Une version 3 a été mise en ligne par la DDTM de Vendée en mai 2018 :

http://www.vendee.gouv.fr/IMG/pdf/cart_coursdeau_20180515_vf.pdf

Bleu foncé : **cours d'eau**

Bleu clair : **indéterminé**





Ici : Bazoges-en-Pareds, Saint-Maurice-des-Noues, Loge Fougereuse et Saint-Hilaire-de-Voust.

- Une question est posée sur l'implication des communes dans le travail de cartographie.

La DDTM répond qu'il y a deux cas : soit la commune pilote le travail initial d'identification des écoulements en réunissant les groupes de concertation locaux, soit la commune a fourni à la Chambre d'Agriculture des données d'identification des écoulements.

La DDTM en tant que maître d'ouvrage pour le compte du préfet, est garante de la concertation auprès du groupe des acteurs locaux, et, in fine, arbitre s'il y a des désaccords sur l'identification des écoulements.

➤ Approche générale sur les cycles de l'eau

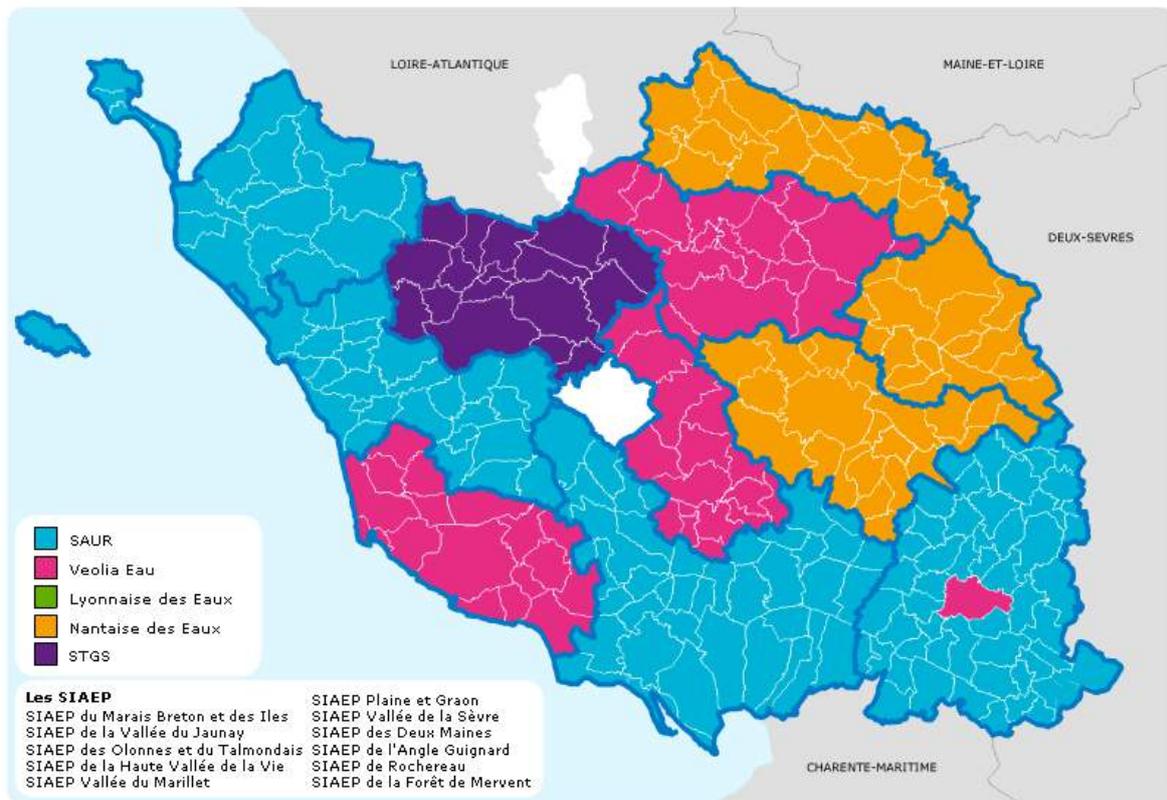
A terme, la compétence « eaux » de la Communauté de communes se déclinera de la manière suivante :

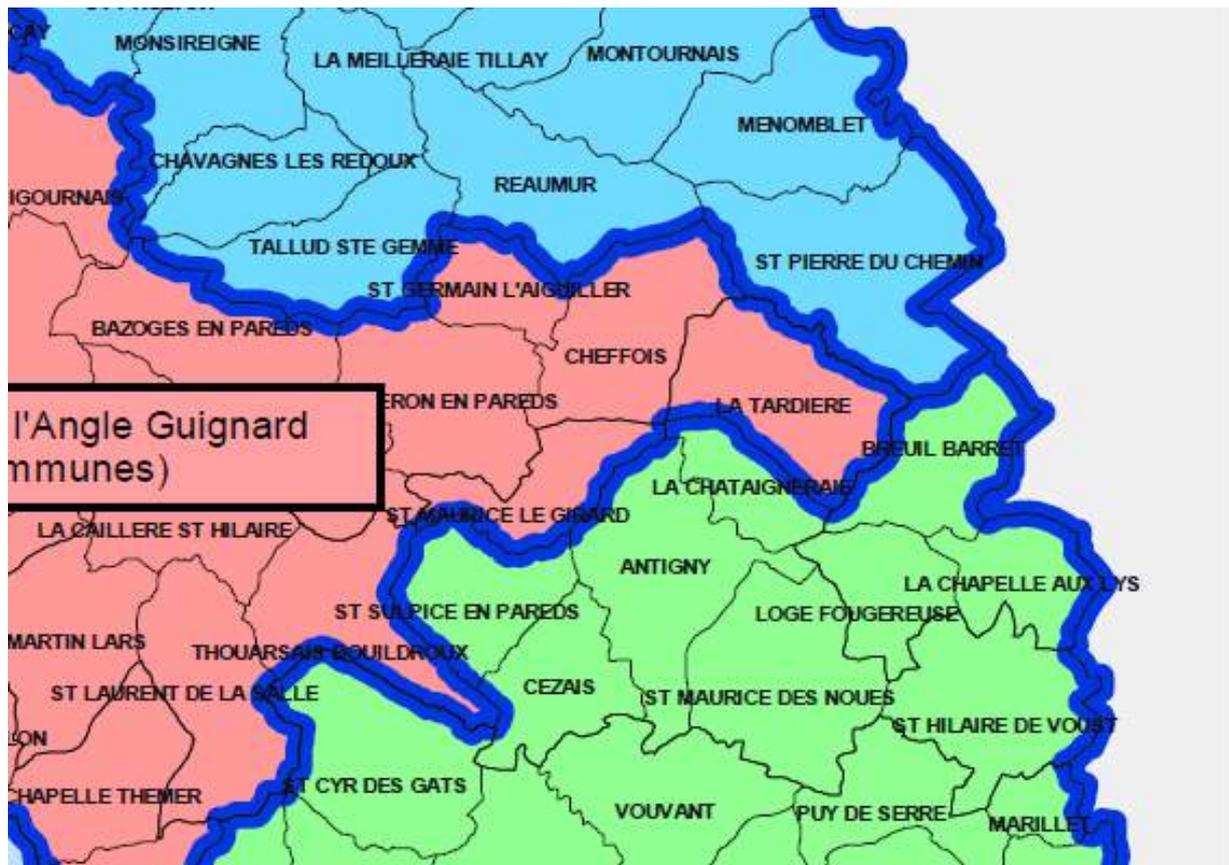
	Type	Objet	Mise en œuvre de la compétence par la CC	Mode de gestion	Modalités techniques
Petit cycle	Eau potable	Distribution	Facultative jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018 Optionnelle* du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019 Obligatoire au 1 ^{er} janvier 2020	Proposition de Vendée eau : adhésion au 1 ^{er} janvier 2018 (avec 2 sièges de représentants de la CCPLC au comité syndical) après dissolution des SIAEP	Avril - mai 2017 : délibération de la CCPLC Juin – septembre 2017 : délibération des communes
		Production, transport, stockage	Facultative		
	Eau incendie	Contrôle de bon fonctionnement des PEI et menu entretien (joints de pied et de tête, débroussaillage)	Effective	Marché à bons de commande (accord-cadre) notifié à la SAUR le 20 mai 2016 (3 ans) pour 553 PI et 8 BI A modifier selon le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie prévu en mars 2017 (décret 2015-235 du 27 février 2015) ?	Arrêté du Maire ou du Président sur les risques et les ressources (cf. art. R 2225-4 du CGCT) Eventuellement : schéma (inter)communal de défense contre l'incendie
		Installation (hors ZAE), déplacement, dépose, réparation et changement des PEI, mesure de débit pression	(compétence communale)	Proposition de Vendée eau : prestations à la carte au 1 ^{er} janvier 2020 (mesures de débit pression des PI, entretien des PI, conseil...)	
	Eau usée	Evacuation et traitement : assainissement non collectif	Effective depuis 2005 (création du SPANC)	Proposition de Vendée eau : prestations à la carte au 1 ^{er} janvier 2020 (gestion des abonnés, AMO sur les contrats d'exploitation...)	
		Evacuation et traitement : assainissement collectif	Optionnelle* jusqu'au 31 décembre 2019 Obligatoire au 1 ^{er} janvier 2020 sauf minorité de blocage des communes (différé possible jusqu'en 2026)	Proposition de Vendée eau : prestations à la carte au 1 ^{er} janvier 2020 (gestion des abonnés, AMO sur les contrats d'exploitation, l'ingénierie, l'exploitation du service...)	
Eau pluviale	Evacuation et traitement	Optionnelle			
Grand cycle	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Missions 1-2-5-8 art. L211-7 du CE	BV de la Sèvre Nantaise	Obligatoire au 1 ^{er} janvier 2018		
		BV de la Vendée			
		BV du Lay			
	Missions d'intérêt général ou d'urgence 3-4-6-7-9-10-11-12 art. L211-7 du CE	BV de la Sèvre Nantaise			
BV de la Vendée					
		BV du Lay			

* : La CC doit exercer au moins 3 des 9 compétences « optionnelles » prévues par la loi Notre, de façon globale et non divisible. La CCPLC en exerce 5 (statuts modifiés depuis le 31 décembre 2016) : environnement, logement, voirie, action sociale, MSAP. L'assainissement, bien que partiellement exercé (ANC), aurait pu être intégré aux compétences optionnelles jusqu'au 31 décembre 2017 du fait de son exercice préalable à la loi Notre.

➤ Eau potable

L'approvisionnement en eau potable était géré jusqu'en 2018 par 11 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP), qui adhéraient eux-mêmes au syndicat départemental d'alimentation en eau potable (Vendée Eau).

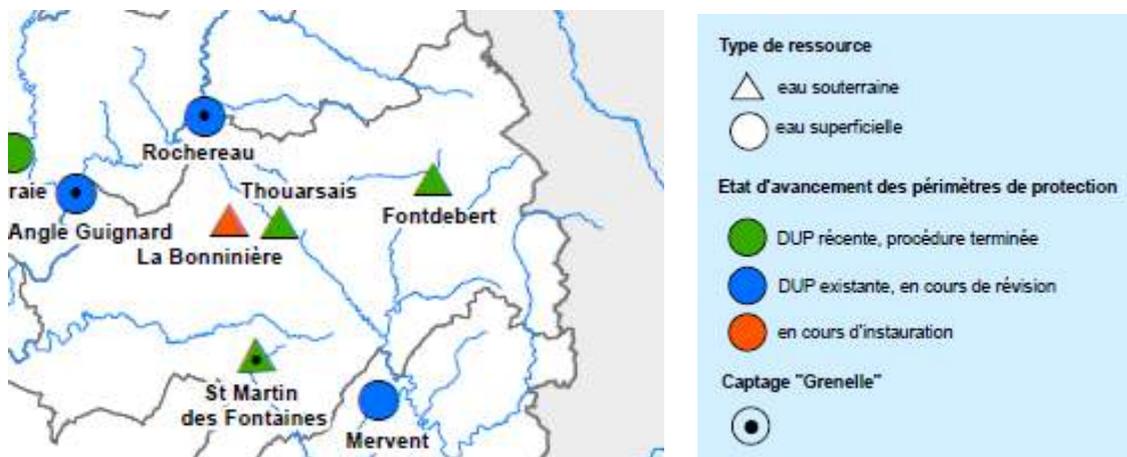




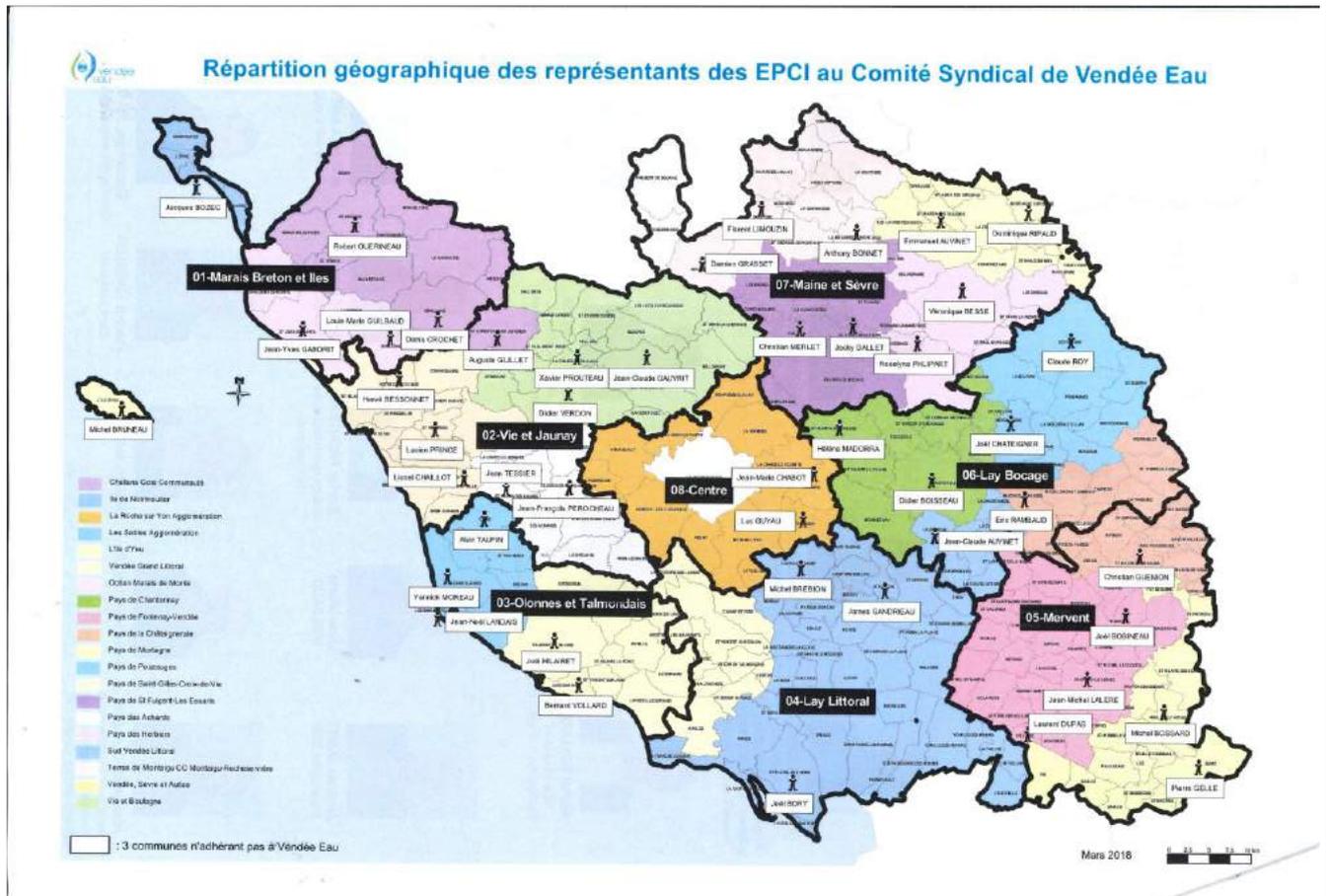
Bleu : SIAEP de Rochereau
 Rose : SIAEP de L'Angle Guignard
 Vert : SIAEP de la Forêt de Mervent

Chaque SIAEP était responsable de la production d'eau potable sur son territoire, qu'il confiait à des sociétés fermières.

Une usine de potabilisation d'eau superficielle est implantée à Bazoges-en-Pareds. Certains captages d'eau potables souterraines sont également exploités sur le territoire : à La Tardière (Fondebart) et Thouarsais-Bouildroux.



En 2018, les SIAEP ont été supprimés et remplacés par des comités locaux de l'eau (CLE).



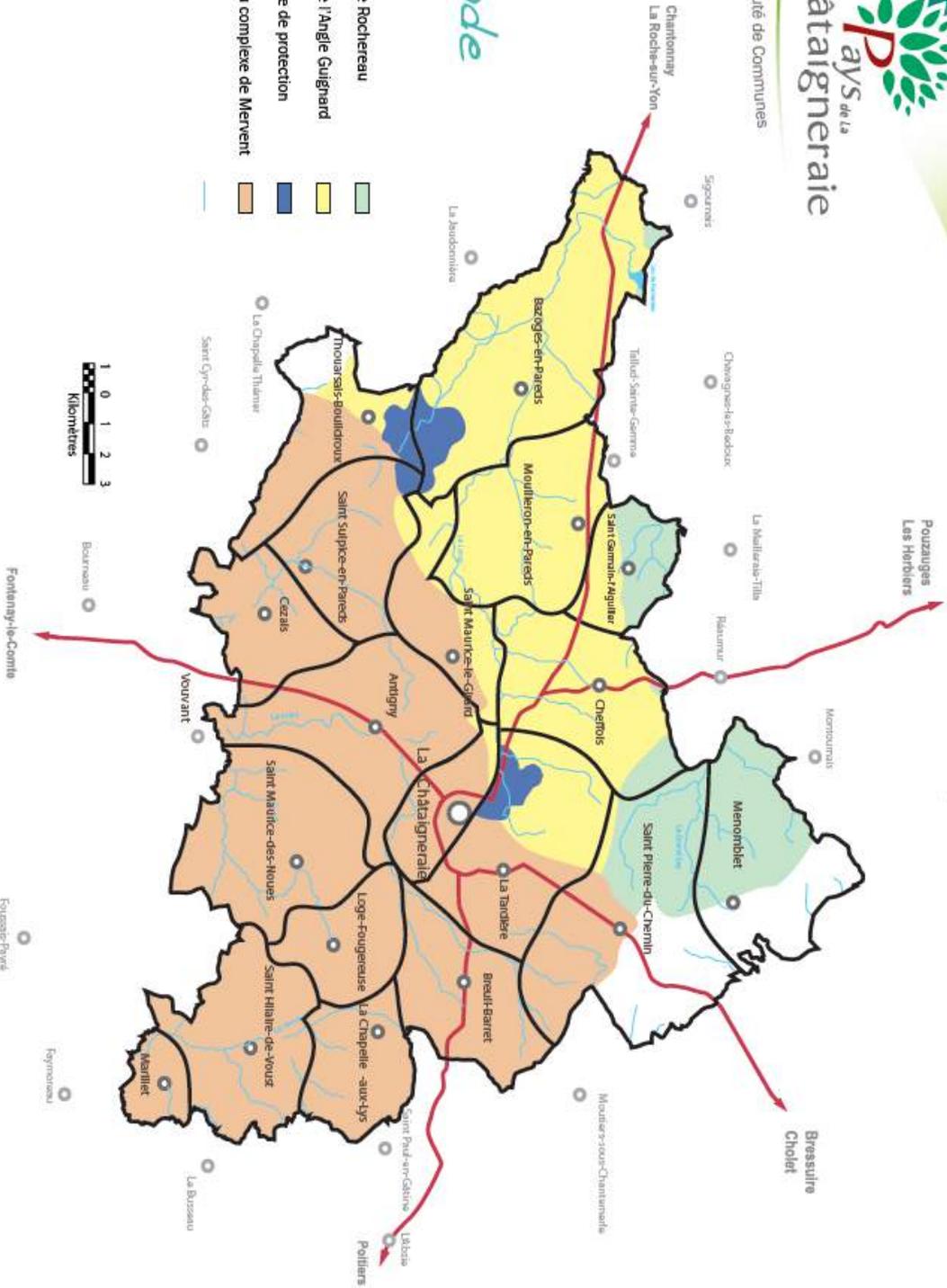
➤ S.A.G.E (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Le SAGE est un document de planification élaboré à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent : le bassin versant.

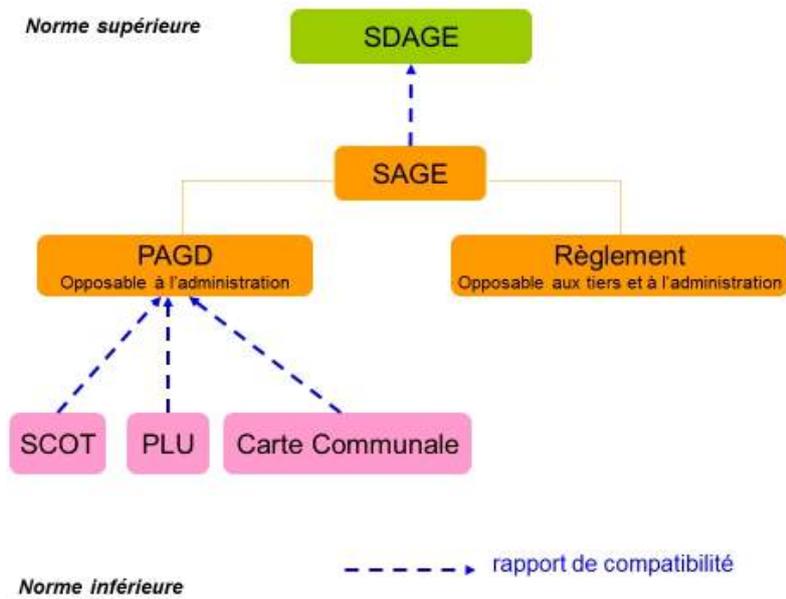
Ressources en eau

Légende

- Bassin versant de Rochereau
- Bassin versant de l'Anglé Guignard
- Zone de périmètre de protection
- Bassin versant du complexe de Mervent
- Cours d'eau



Sources :
Dernière mise à jour : 08/09/2015



En cohérence avec le programme du SDAGE du Bassin Loire-Bretagne (schéma directeur 2016-2021) mis en œuvre par l'Agence de l'eau (programme d'aides 2013-2018), les SAGEs (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ont pour objet de fixer des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de reconquête ou de préservation des ressources en eau superficielles et souterraines, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Les acteurs de l'eau délibérant sur le contenu de chacun des SAGE sont représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), regroupant des élus, des usagers et des représentants de l'État.

Trois SAGEs sont en vigueur sur son territoire :

- Le SAGE de la Sèvre nantaise (sous-bassin de la Sèvre amont)
- Le SAGE du Lay
- Le SAGE de la Vendée

Territoire des SAGEs :



Territoire de la Communauté de communes



Jaune : SAGE de la Sèvre nantaise
 Violet : SAGE du Lay
 Indigo : SAGE de la Vendée

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie se substitue à ses communes pour la participation financière aux SAGEs : mais ne verse actuellement qu'une contribution au SAGE du Lay.

SAGE	Critère	Montant 2018
Sèvre nantaise	(néant)	-
Lay	En fonction des critères égalitaires suivants : - nombre d'habitants population au 1 ^{er} janvier N-1 - superficie de la commune incluse dans le périmètre du SAGE du Lay - potentiel fiscal (bases fiscales N-1) de la commune en considérant que la totalité du potentiel fiscal est prise en compte si la totalité de l'aire géographique de la commune est inscrite dans le périmètre du SAGE, et la moitié du potentiel fiscal si une partie seulement de l'aire géographique de la commune est inscrite dans ledit périmètre.	490,22 €
Vendée	(néant)	-

➤ L'exercice des missions de GEMAPI sur les bassins versants

Pour rappel, la GEMAPI était une compétence communautaire optionnelle (arrêté préfectoral n° 2015-DRCTAJ/3-226 en date du 27 mars 2015). Elle est devenue supplémentaire en 2017 puis obligatoire en 2018.

En rappel des principes, Les EPCI à FP peuvent transférer tout ou partie de la GeMAPI à un syndicat supra-communautaire :

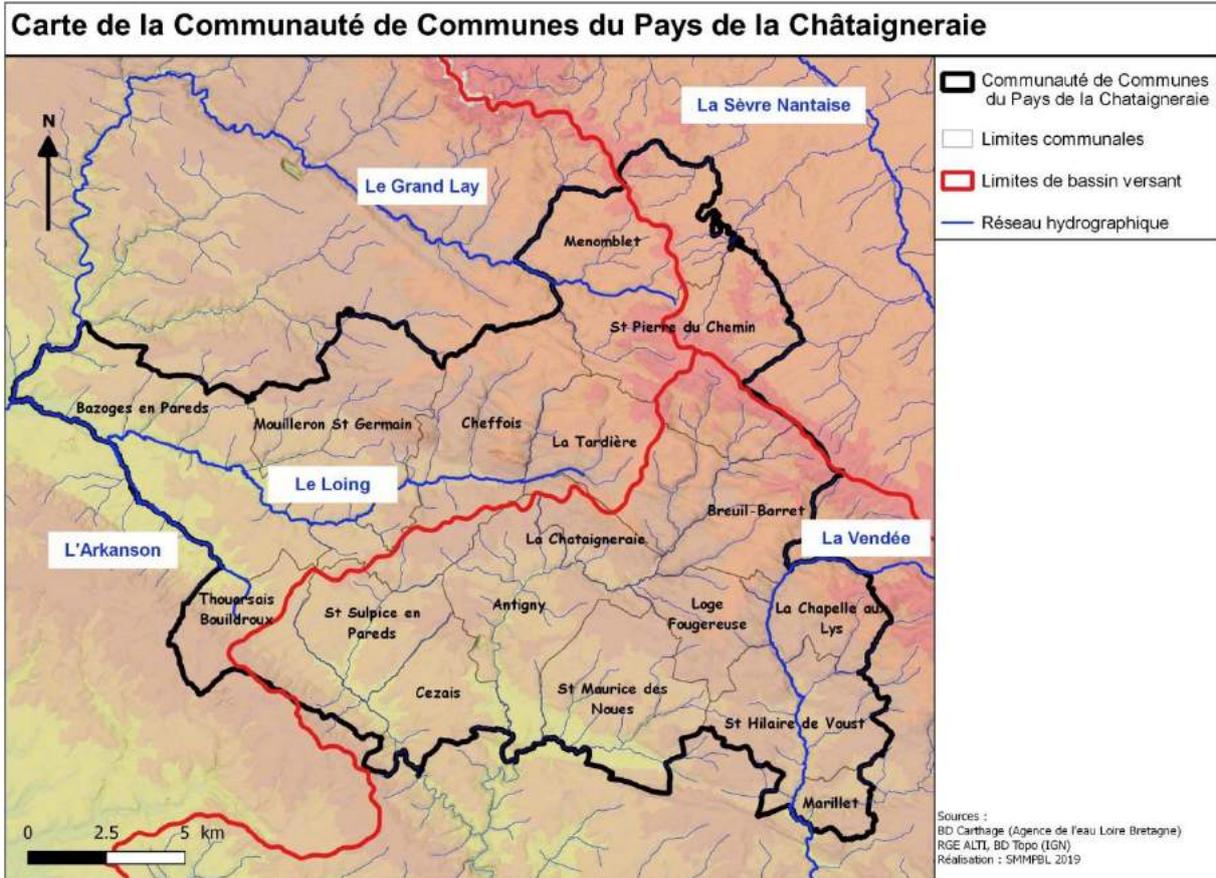
- pour tout ou partie de leur territoire : transfert sur 1 bassin, sur 2 bassins ou sur 3 bassins ;
- pour tout ou partie de la GeMAPI : missions 1, 2, 5, 8 de l'art. L 211-7 du CE, ou une partie de missions (ex : inondations fluviales mais pas maritimes).

1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin

5° Défense contre les inondations et contre la mer

2° Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac...

8° Protection, restauration des sites, des zones humides



Commune	BV Sèvre nantaise	BV Vendée	BV Lay
Menomblet	X		X
Saint-Pierre-du-chemin	X	X	X
Breuil-Barret	X	X	
La Chapelle-aux-Lys		X	
Saint-Hilaire-de-Voust		X	
Marillet		X	
Saint-Maurice-des-Noues		X	
Cezais		X	
La Tardière		X	X

La Châtaigneraie		X	X
Antigny		X	X
Saint-Sulpice-en-Pareds		X	
Loge-Fougereuse		X	
Thouarsais-Bouldroux		X	X
Saint-Maurice-le-Girard		X	X
Cheffois			X
Mouilleron-Saint-Germain			X
Bazoges-en-Pareds			X
	3	14	10

Bassin de la Sèvre nantaise

L'EPTB de la Sèvre nantaise est l'un des acteurs gestionnaires de la GEMAPI de ce bassin : il est issu d'une évolution née d'abord à l'échelle communale et avec les associations, puis par l'intermédiaire des syndicats de rivière, de l'association de la Sèvre Nantaise, de l'Institution de la Sèvre Nantaise et aujourd'hui avec l'EPTB.

EPTB de la Sèvre Nantaise créé depuis le 1^{er} janvier 2013 (regroupant les syndicats de rivière et les conseillers départementaux)

Moulin du Nid d'Oie

10 bis route de Nid d'Oie - CS 49405

44194 CLISSON cedex

02 51 80 09 51 eptb@sevre-nantaise.com



Rouge : limite du SAGE et du sous-bassin

L'EPTB de la Sèvre nantaise a sollicité la CCPLC en décembre 2016 pour un accord de principe, par rapport aux scénarios de transfert partiel ou complet de la GEMAPI, et de transfert des autres compétences de l'article L.211-7 du code de l'environnement, de préférence pour le 1^{er} février 2017.

L'EPTB a finalement privilégié le scénario du transfert complet de la GEMAPI, en tenant compte des décisions qui ont été arrêtées par les départements tant en contribution qu'en représentation :

- **Gouvernance**

En plus de la représentation au comité syndical, ont été prévus des comités de représentation territoriale (sans voix délibérative, avec chacun un président choisi parmi les délégués membres du bureau) à l'échelle des sous bassins versants « Sèvre aval », « Maines », « Sèvre amont », et « Moine et Sanguèze ».

Les comités de représentation territoriale sont représentés au sein des comités de pilotage des contrats territoriaux de programmation pluriannuels de travaux au même titre que les autres maîtrises d'ouvrage publiques ou privées des contrats.

Ils se substituent aux syndicats de rivière, dont la dissolution est obligatoire.

- **Aspect financier (en transfert total de la compétence / avec poursuite des actions engagées)**



Clé de répartition des contributions

	Critère population	Critère surface
Pondération	50%	50%

EPCI	Dép.	Population de l'EPCI dans le BV	% pop dans le BV	Surface totale de l'EPCI	Surface EPCI dans le bassin versant	% surface dans le bassin versant	Répartition contributions	sur la base simulation 2018
CC GÂTINE - AUTIZE	79	23	0,01%	23 462	124	0,05%	0,03%	331
CC DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE	85	756	0,23%	31 838	1 995	0,85%	0,54%	5 985
CC DE VIE ET BOULOGNE	85	32	0,01%	32 717	57	0,02%	0,02%	188
CC DE GRAND LIEU	44	16	0,00%	30 096	13	0,01%	0,01%	57
CC DE PARTHENAY-GÂTINE	79	457	0,14%	83 900	2 163	0,92%	0,53%	5 884
CC DU PAYS DE POUZAUGES	85	8 729	2,62%	32 130	11 339	4,82%	3,72%	41 427
CC SEVRE ET LOIRE	44	11 308	3,40%	27 789	7 555	3,21%	3,30%	36 783
CC DU PAYS DES HERBIERS	85	20 146	6,05%	25 102	14 988	6,37%	6,21%	69 149
CC DU PAYS DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE	85	27 149	8,15%	22 829	22 829	9,71%	8,93%	99 414
CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	44	37 304	11,20%	31 143	20 708	8,81%	10,01%	111 968
CC DU PAYS DE SAINT-FULGENT - LES ESSARTS	85	21 115	6,34%	39 861	25 092	10,67%	8,51%	94 682
AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	49	66 486	19,97%	51 017	23 985	10,20%	15,08%	167 906
TERRES DE MONTAIGU CC MONTAIGU - ROCHESERVIERE	85	36 496	10,96%	38 319	25 641	10,90%	10,93%	121 693
CA MAUGES COMMUNAUTÉ	49	24 307	7,30%	133 333	25 165	10,70%	9,00%	100 191
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	79	29 725	8,93%	132 592	4 8615	20,67%	14,80%	164 747
NANTES MÉTROPOLE	44	48 894	14,69%	53 264	4 893	2,08%	8,38%	93 314
Total		332 943	100,00%	789 392	235 162	100,00%	100,00%	1 113 119

La Communauté de communes a informé l'EPTB en 2018 de sa décision de ne pas donner de suite immédiate à cette proposition.

Bassin de la rivière Vendée



Repères

— Réseau hydrographique

▭ Limite départementale

Périmètre du SAGE

▭ Périmètre du SAGE

Communes du SAGE Vendée

(arrêté préfectoral du 29 avril 1997)

▭ Commune entièrement dans le SAGE

▨ Commune partiellement dans le SAGE

Structure porteuse du SAGE : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

- Gouvernance

La Communauté de communes s'est orientée en février 2018 vers une participation au contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) Vendée-Mère prévu sur 6 ans (2020-2025), actuellement en cours d'élaboration par le syndicat mixte Vendée Sèvre-Autizes (SMVSA), dont le siège est situé au 11 Allée de l'innovation 85 200 FONTENAY LE COMTE.

En effet, la CCPLC n'adhérera pas au syndicat, et ne lui donnera pas délégation. Elle élargera au CTMA sous la forme d'une approbation directe, en qualité de co-contractante.

Elle conventionnera avec le SMVSA pour l'animation, mais passera par elle-même les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, avec ou sans groupement de commande.

Dans ce contexte, le SMVSA fera à nouveau évoluer ses statuts (toilétés en décembre 2018 pour intervenir hors périmètre) en octobre 2019 pour intégrer l'adhésion de l'agglo2B (la discontinuité territoriale liée au Pays de La Châtaigneraie n'étant pas un obstacle), l'ajout de 3000 ha situés sur Marans, et peut-être se transformer en EPAGE en marge de l'étude en cours sur un EPTB Marais poitevin.

- Aspect programmatique et financier

La CCPLC a retenu un niveau d'ambition médian (en terme de budget alloué / d'objectifs, établi au départ sur trois hypothèses de travail) pour ce CTMA, autour de projets d'actions qui lui ont été transmis pour avis, ainsi qu'aux communes concernées : avec une contribution de principe de 50 000 € / an, sans doute à porter de manière plus réaliste à 75 000 € / an (hors animation).

CTMA Vendée Mère 2020-2025	Estimatif	
	Par an	Sur 5 ans
Programme de travaux sur le territoire de la CCPLC		1,221 M €
Autofinancement de la CCPLC	80 / 90 000 €	
Animation pour la CCPLC	15 000 €	

Les dépenses réelles pourraient correspondre à - 20 %.

Une phase de concertation a été engagée, le 10 et le 11 octobre 2018, avec chacune des communes concernées sur le bassin, afin d'adapter le programme et de hiérarchiser les actions tenant compte des besoins réels de terrain, à partir du programme quinquennal suivant :

CTMA Vendée-Mère (5 ans)	Antigny	St Maurice-des-Noues	Autres communes du bassin	Total
Intervention sur la ripisylve	72 175 €	42 845 €	150 000 €	265 020 €
Continuité écologique et hydromorpho	79 500 €	120 501 €	450 000 €	650 001 €
Abreuvoirs, clôtures passage à gué	65 740 €	119 100 €	600 000 €	784 840 €
Total	217 415 €	282 446 €	1 200 000 €	1 699 861 €

- Saint-Maurice-des-Noues – Antigny
- Marillet - St Hilaire de Voust - Loge Fougereuse - La Chapelle aux Lys
- Breuil Barret - St Pierre - La Tardière - La Chataigneraie

Le programme a été ensuite validé sous la forme de cartographie SIG, actuellement en cours de finalisation par le bureau d'études SERAMA, en vue d'un lancement de la procédure d'élaboration du CTMA en avril 2019 (instruction 12 mois) : intégrant l'obligation d'une étude faune-flore.

Bassin du Lay

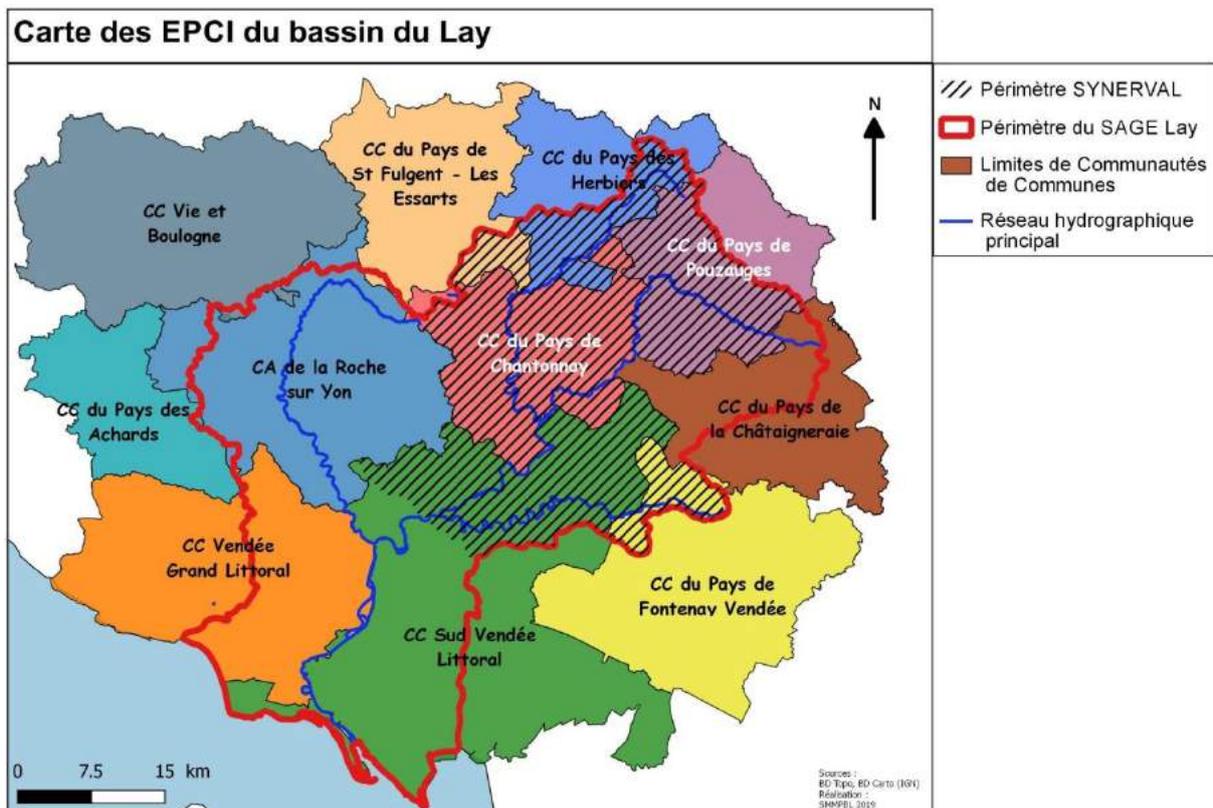
- Gouvernance

La structure existante est à ce jour le Syndicat Mixte du Marais Poitevin Bassin du Lay, dont le siège est situé au 5, rue Hervé de Mareuil - 85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS (Tél : 02.51.30.51.53 www.bassindulay.fr).

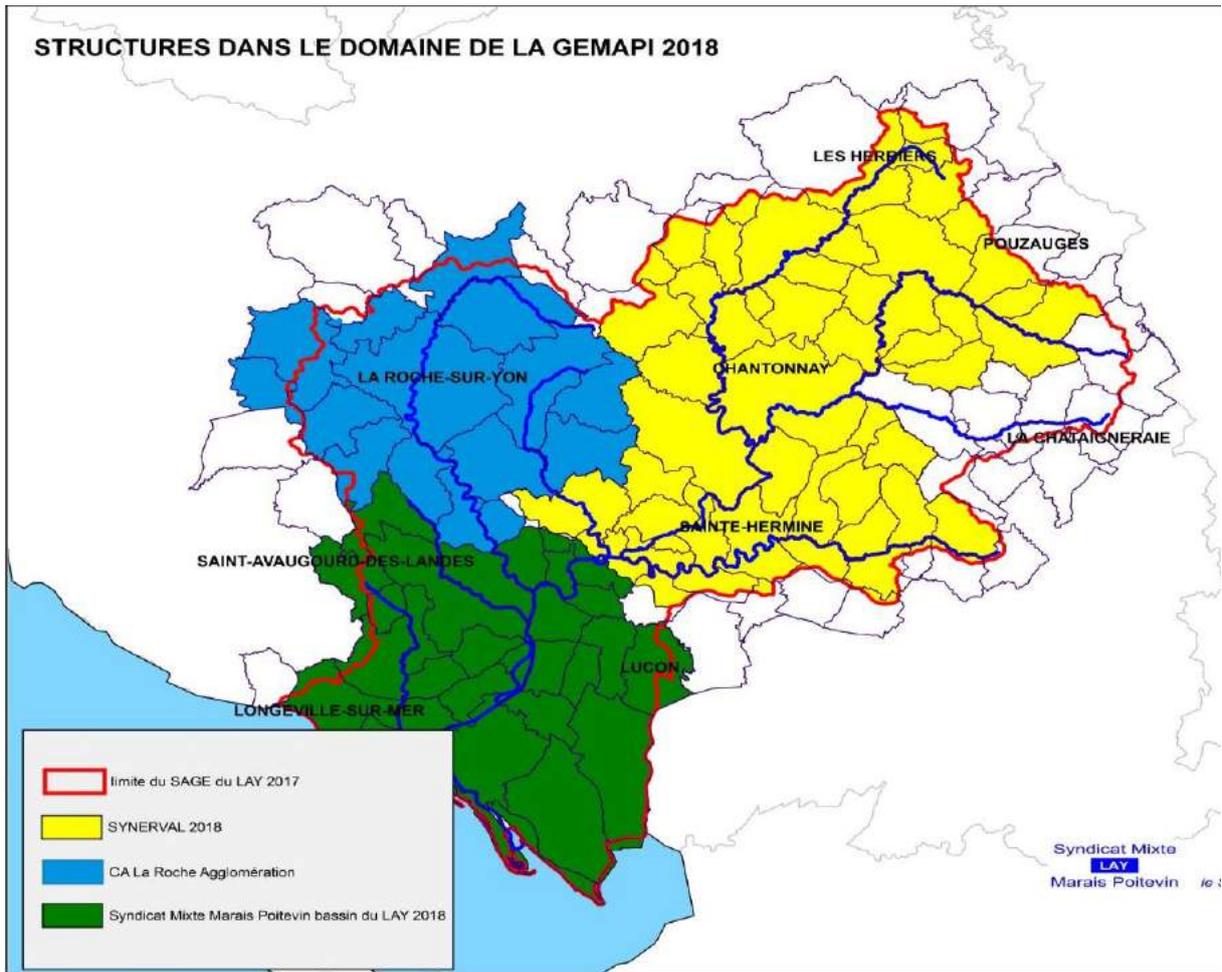
Une étude a été lancée en 2016 à l'échelle du bassin du LAY pour simplifier la gouvernance sur le LAY aval, et pour organiser la mise en place de la compétence GEMAPI, autour de 6 scénarios. Deux d'entre eux ont été sélectionnés lors de la CLE du 3 décembre 2018 :

- Un syndicat mixte disposant de la GEMAPI (toutes missions, y compris PI maritime) sur l'ensemble du bassin
- Un syndicat mixte à la carte qui gèrerait :
 - la GEMA et de la PI fluviale
 - la PI maritime comme compétence optionnelle (et adressée aux 2 EPCI littoraux)

Dans ce contexte, la Communauté de communes pourrait s'orienter en 2019 vers une adhésion au SYNERVAL, qui n'est pas la seule entité gestionnaire de la GEMAPI sur le bassin versant :



Le SYNERVAL pourrait ainsi se projeter comme suit :



Répartition potentielle des sièges :

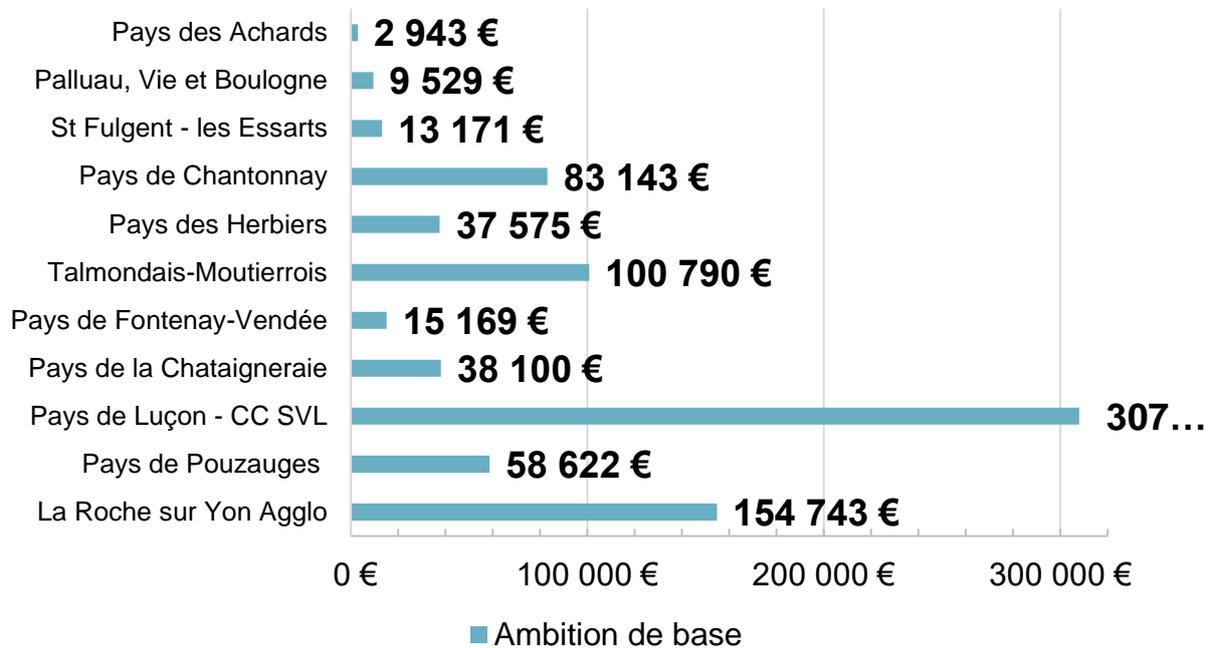
EPCI-FP membre du syndicat	Syndicat
La Roche-sur-Yon Agglo	3
Pays de Pouzauges	2
Sud Vendée Littoral	9
Pays de la Chataigneraie	2
Pays de Fontenay-Vendée	2
Vendée Grand Littoral	3
Pays des Herbiers	2
Pays de Chantonay	2
St Fulgent - les Essarts	2
Palluau, Vie et Boulogne	2
Pays des Achards	2
TOTAL	31

- **Aspect financier**

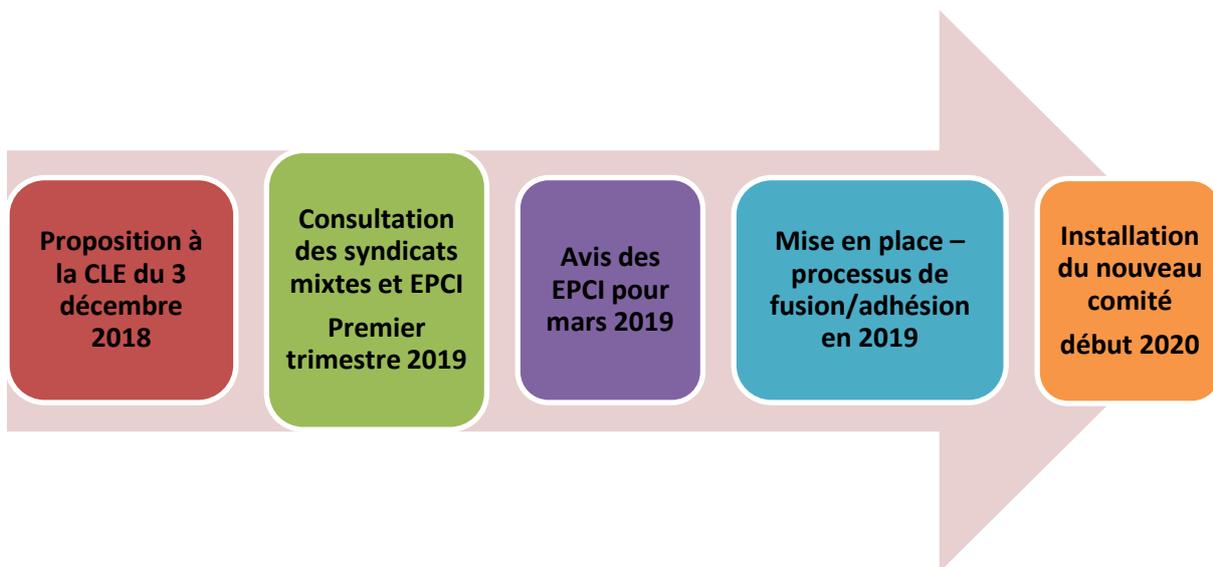
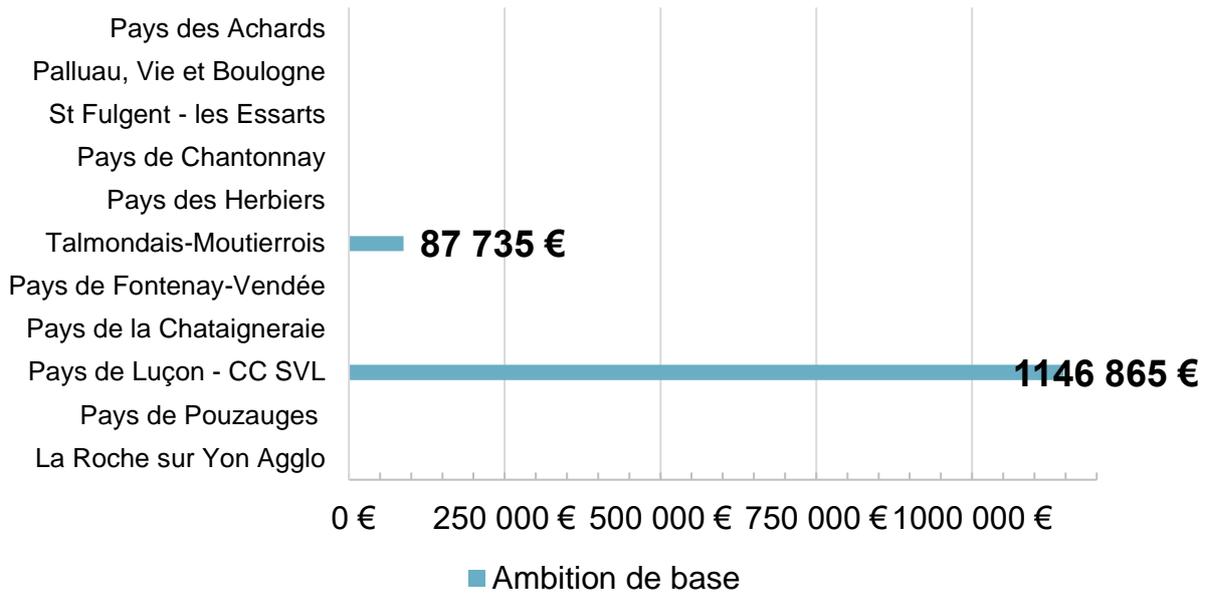
BV Lay	Linéaire de cours d'eau	Surface de marais	Linéaire de côte	Surface sur le BV	Population dans le BV	Linéaire de digues classées	Potentiel Fiscal
St Fulgent - les Essarts	2,8%			1,7%	3,0%		3,3%
Sud Vendée Littoral	15,1%	82,0%	90%	28,6%	19,7%	86,2%	15,9%
Palluau, Vie et Boulogne	0,2%			0,3%	4,8%		4,0%
Pays de Chantonnay	15,8%			14,2%	7,9%		7,3%
Pays de Fontenay-Vendée	3,1%			2,6%	1,3%		0,8%
Pays de la Chataigneraie	7,5%			6,2%	4,6%		3,5%
Pays de Pouzauges	12,7%			9,6%	7,0%		6,3%
Pays des Achards	0,0%			0,1%	1,6%		1,1%
Pays des Herbiers	7,1%			4,7%	8,8%		13,3%
Talmondais-Moutierois	10,0%	18,0%	10%	11,8%	7,8%	13,8%	5,3%
La Roche sur Yon Agglo	25,6%			20,2%	33,5%		39,2%

- Estimatif de contribution annuelle en GEMA + PI fluvial :

Population	20%
Superficie	60%
Superficie marais	20%



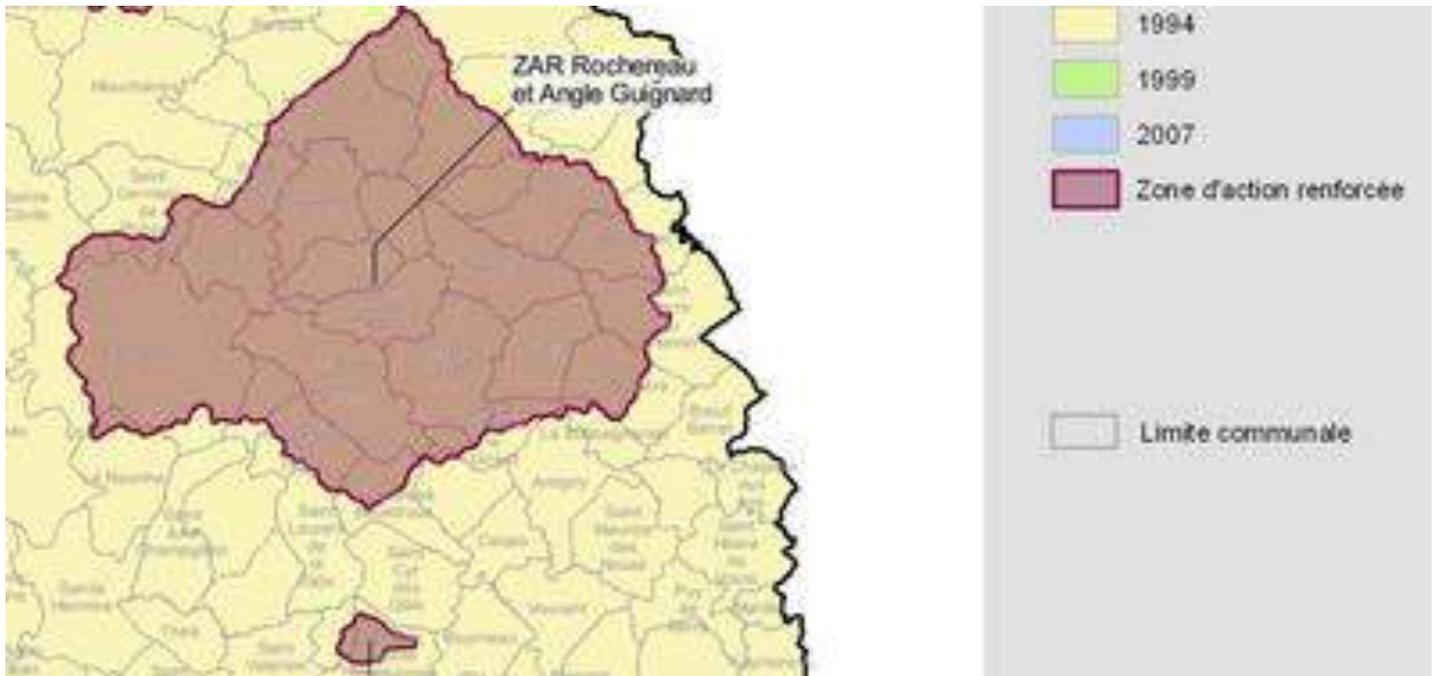
- Estimatif de contribution annuelle en PI maritime complémentaire :



➔ Lutte contre le risque nitrates

La directive Nitrates est appliquée depuis 1991 pour préserver la qualité des eaux. Cinq programmes d'actions se sont succédés et le 16 juillet 2018, le 6^e programme régional de la directive Nitrates a été signé par le Préfet de Région. Celui-ci englobe toute la région des Pays de la Loire qui est classée sur l'ensemble de son territoire en zone vulnérable. Ce programme couvre l'équilibre de la fertilisation, le calendrier d'épandage, les conditions d'épandage et les distances, le stockage des effluents, la couverture des sols, les documents d'enregistrement des pratiques agricoles. Ce nouveau programme modifie principalement : le calendrier d'épandage, les règles de fertilisation pour les cultures "pièges à nitrates", les règles dans les zones d'action renforcées (ZAR)...

Toute exploitation installée en Pays de la Loire (terres, bâtiments...) se trouve désormais en zone vulnérable et est concernée par cette directive Nitrates. Dans ce programme apparaissent également des zones d'actions renforcées (ZAR) qui concernent tout exploitant dont au moins une parcelle se situe dans la zone.

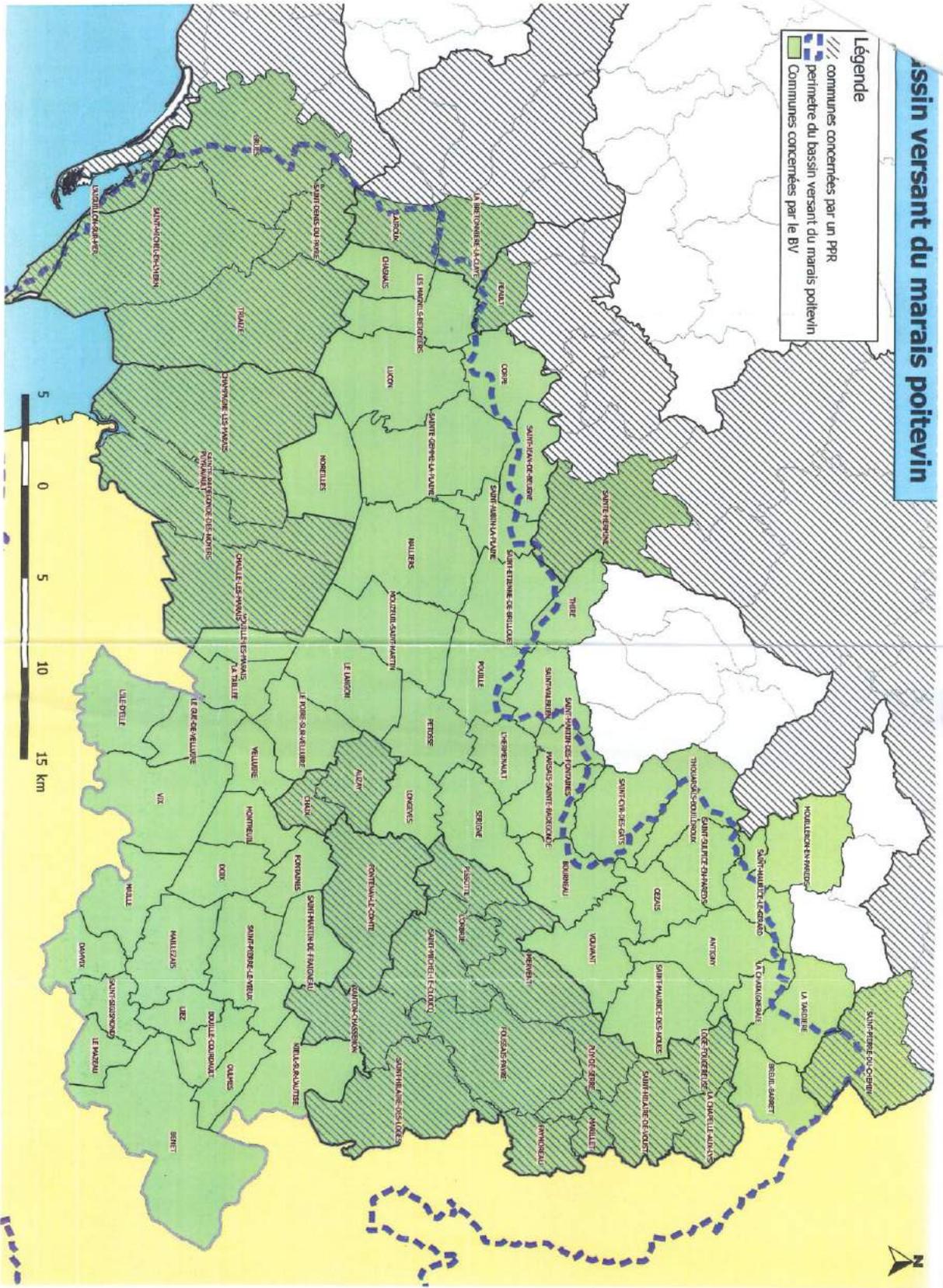


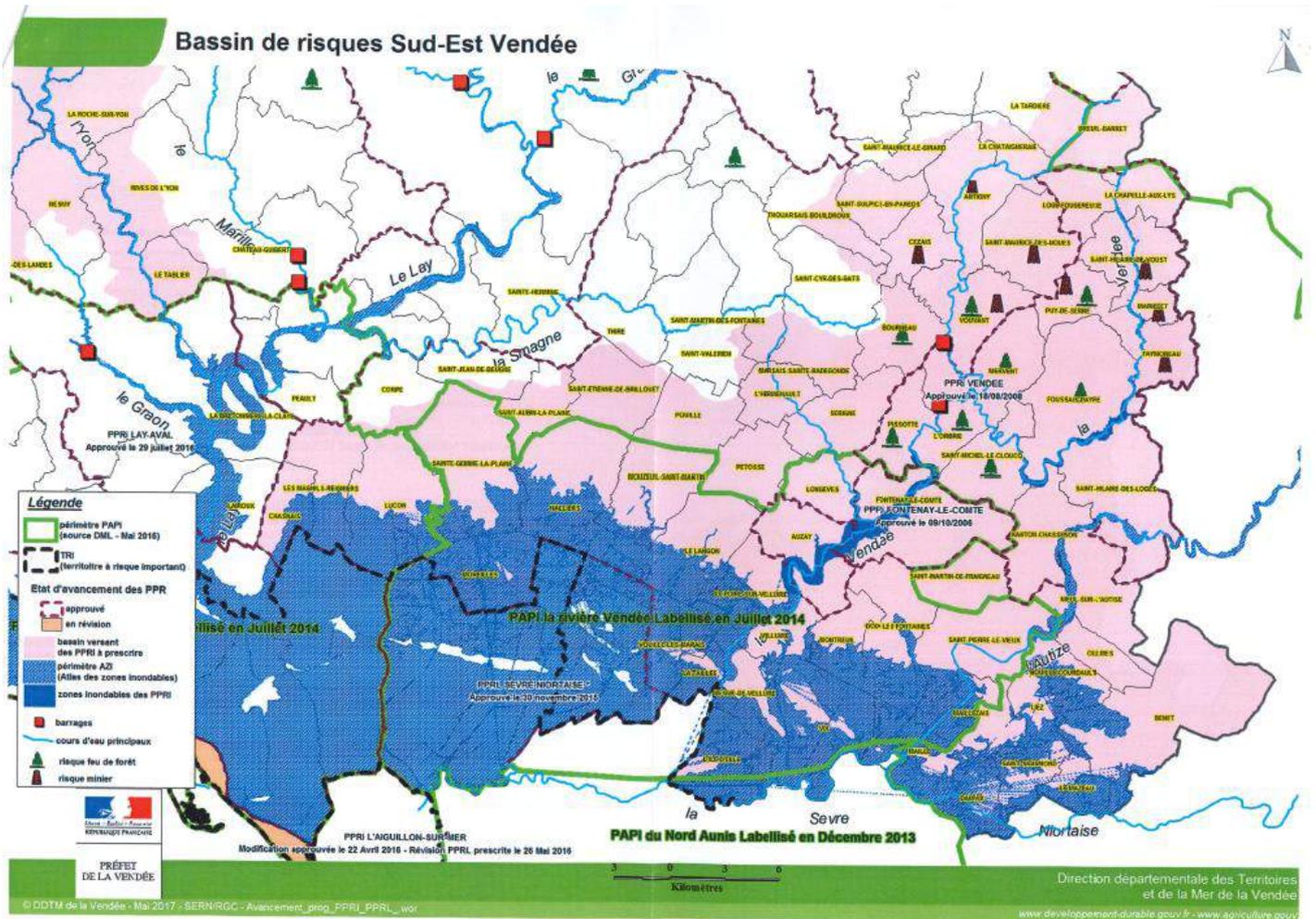
Dans toutes les ZAR de la région Pays de la Loire, les nouveaux drainages ou les anciens à réhabiliter doivent être équipés de dispositifs d'épuration et de régulation des débits des eaux issues du drainage. Le volume minimal à stocker est de 75 m³/ha drainé avec des hauteurs d'eau maximum de 1 m.

PPRI

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) intègre un périmètre de bassin à risque avec une cohérence hydraulique de rivière.

Pour la rivière Vendée (PPRI approuvé le 18 août 2008), l'Etat envisage de réviser en 2019-2020 le PPRI « Vendée aval » avec une approche élargie au Sud-Est Vendée comme suit :





Une étude d'aléas sur le bassin de risques Sud Vendée a été lancée par l'Etat (DDTM) en vue d'élaborer ou de réviser certains PPRi situés sur le bassin versant du Marais poitevin :

➤ SPANC

1/ Sur la compétence

Selon les termes de ses statuts (article 3.1 : compétences exercées à titre facultatif), la Communauté de communes est compétente pour :

- « la création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour :
 - le contrôle de la création, de la réhabilitation et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif neuves ou existantes ;
 - la sensibilisation, l'information et le conseil aux usagers de ce service ;
- le soutien à la réhabilitation et à l'entretien des installations d'assainissement non collectif ».

Sur le fondement de l'article L 5211-9-2 du CGCT, « lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière d'assainissement, les maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer cette activité ».

Toutefois, en matière de police spéciale de l'assainissement, les Maires du territoire ont unanimement fait opposition avant le 23 octobre 2014 (dans les 6 mois de l'élection du Président), par arrêtés municipaux au transfert au Président de la Communauté de communes des pouvoirs de police « *pour le contrôle des installations* » (ainsi qu'en matière de gestion des déchets ménagers et d'habitat), qu'ils ont donc conservé en plus de leur pouvoir de police générale, administrative ou judiciaire. Le Président de la Communauté de communes en a pris acte par son arrêté du 15 septembre 2014 exécutoire le même jour.

En conséquence, l'ensemble des pouvoirs de police (administrative et judiciaire) reste de la compétence de chacun des maires du territoire.

2/ Sur le mode de gestion du SPANC

Par sa délibération n° 181/2005 du 14 décembre 2005, le Conseil Communautaire a décidé, *ab initio*, de s'orienter vers une gestion directe du SPANC, conformément à l'article 35 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, modifiée, imposant la création d'un SPANC avant le 31 décembre 2005.

Même si, dans les faits, la Communauté de communes a eu recours à des prestataires extérieurs à titre principal ou accessoire pour réaliser sa mission, ce mode de gestion n'a jamais été remis en cause (pas de délégation de service public).

3/ sur le règlement de service

Sur le fondement de l'article L 2224-12 du CGCT,

« Les communes et les groupements de collectivités territoriales, après avis de la commission consultative des services publics locaux, établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'exploitant remet à chaque abonné le règlement de service ou le lui adresse par courrier postal ou électronique. Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement est tenu à la disposition des usagers.

L'exploitant rend compte au maire ou au président du groupement de collectivités territoriales des modalités et de l'effectivité de la diffusion du règlement de service ».

L'obligation de création et de saisine préalable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), ne concerne pas notre EPCI. Elle était, en effet, requise initialement en 1992 pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant une commune d'au-moins 3 500 habitants, et a été maintenue depuis 2002 dans :

- les communes de plus de 10 000 habitants,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants,
- les syndicats mixtes de plus de 10 000 habitants.

Le règlement du SPANC est issu de la délibération du Conseil communautaire n° C 132/2006 du 29 novembre 2006. Il a été mis à jour :

- par la délibération du Conseil communautaire n° 126/2010 du 27 octobre 2010,
- par la délibération du Conseil communautaire n° C 108/2012 du 17 octobre 2012,
- par la délibération du Conseil communautaire n° C138/2015 du 16 septembre 2015,
- puis par la délibération du Conseil communautaire n° C161/2018 du 17 octobre 2018.

Lors de la modification du règlement, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2019, la périodicité des contrôles de bon fonctionnement (concernant l'ensemble des installations) est passée à 10 ans (maximum légal) au lieu des périodes précédentes de 4, 6 et 8 ans selon l'état des systèmes.

En synthèse, les obligations des administrés seront les suivantes :

SPANC	Installation neuve ou à réhabiliter	Installation existante	Absence d'installation	Vente
Démarches à effectuer	Vérification de conception et d'exécution	Diagnostic		Contrôle (valable 3 ans) à annexer à l'acte de vente
	Contrôle périodique (<u>tous les 10 ans</u>)			
Personnes concernées	Propriétaire maître d'ouvrage			
Possibles conséquences	-	Travaux <u>dans les 4 ans</u> en cas de risque pour l'environnement ou de risque sanitaire	Travaux « <u>dans les meilleurs délais</u> »	Travaux <u>dans les 1 an</u> si non conforme

4/ RPQS 2018

Rapport d'activité du Service Public d'Assainissement (article L2224-5 du CGCT) publié dans le rapport général

Caractéristiques techniques du service :

Nombre d'installations : 4 134

Tarification de l'assainissement non collectif : délibération C010/2017

PRESTATIONS	Tarifs 2018
Contrôle conception	32,90 €
Contrôle réalisation	74,80 €
Contre visite	53,70 €
Diagnostic	156,60 €
Déplacement sans visite (absence)	43,70 €
Redevance pour le contrôle des installations existantes	74,80 €

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en 2018

	CLASSE 1	CLASSE 2		CLASSE 3		
COMMUNES	INSTALLATIONS NON CONFORMES					
CCPLC	1	2	1	3	3	Nombre Total d'installations
	Risque sanitaire ou impact environnemental élevés travaux obligatoires sous 4 ans ou 1 an dans le cadre d'une cession immobilière	Non conforme travaux obligatoires sous 1 an dans le cadre d'une cession immobilière	Pourcentage de non-conformité avec risque sanitaire ou impact environnemental élevé	Installations CONFORMES	Pourcentage d'installations CONFORMES	
ANTIGNY	40	121	16%	83	34%	244
BAZOGES EN PAREDS	66	188	15%	184	42%	438
BREUIL BARRET	16	63	14%	37	32%	116
CEZAIS	24	72	15%	67	41%	163
CHEFFOIS	100	143	23%	192	44%	435
LA CHAPELLE AUX LYS	35	68	22%	58	36%	161
LA CHATAIGNERAIE	21	35	23%	35	38%	91
LA TARDIERE	67	90	29%	74	32%	231
LOGE FOUGEREUSE	13	28	18%	32	44%	73
MARILLET	25	26	29%	35	41%	86
MENOMBLET	19	70	13%	53	37%	142
MOULLERON ST GERMAIN	33	131	12%	110	40%	274
ST HILAIRE DE VOUST	26	110	12%	76	36%	212
ST MAURICE DES NOUES	87	112	25%	151	43%	350
ST MAURICE LE GIRARD	54	120	19%	106	38%	280
ST PIERRE DU CHEMIN	40	137	14%	107	38%	284
ST SULPICE EN PAREDS	44	98	20%	74	34%	216
THOUARSAIS BOUILDROUX	59	128	17%	151	45%	338
Pourcentage GLOBAL			19%		39%	
Total général	769	1 740		1 625		4 134
Total NON CONFORME 1+2	2 509					

Programme d'aide Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Au titre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, la Communauté de communes a bénéficié d'une subvention 2018 de 60 %, d'un montant total d'animation de 14 000 €, soit 8 400

€, pour une opération groupée de 35 réhabilitations d'assainissement non collectif (sur un prévisionnel de 37 installations).

Cette subvention n'a pas été reconduite en 2019 (11^{ème} programme de l'AELB).

Comptes administratifs 2018

Fonctionnement	CA 2018	
	Dépenses	Recettes
<u>Contrôle du neuf</u>		
Contrat de prestations de services	89,00 €	
Divers	596,01 €	
Charges de personnel	6 058,07 €	
Redevance		7 150,10 €
Subvention Agence de l'Eau		4 751,84 €
SOUS TOTAL	6 743,08 €	10 432,94 €
<u>Contrôle de l'existant</u>		
Fourniture de bureau		
Contrat de prestations de services	178,01 €	
Divers	699,18 €	
Charges de personnel	5 898,64 €	
Titres annulés sur exercices antérieur		
Redevance		8 950,20 €
Produits exceptionnels		
SOUS TOTAL	6 775,83 €	8 950,20 €
<u>Administration</u>		
Outillage	271,57 €	
Maintenance logiciel facturation	572,82 €	
Abonnement SPANC info	72,00 €	
Autres frais divers	123,97	
Frais téléphonique	174,63 €	
Admission en non valeur	74,50 €	
Autres fournitures	2 503,01 €	
Résultat reporté		5 020,73 €
SOUS TOTAL	3 792,50 €	5 020,73 €
TOTAL	17 311,41 €	25 872,87 €

Actions engagées pour diminuer le taux des installations non conformes

La Communauté de Communes a mis en place un guichet unique pour la gestion des aides financières à la réhabilitation des installations. Ces aides proviennent de l'Agence de l'Eau, de Vendée Eau, ainsi que de la communauté de communes elle-même.

Programme de contrôle de bon fonctionnement

La périodicité des contrôles est actuellement de 8 ans.

Les contrôles de bon fonctionnement ont commencé en 2012. Ils concernent tout secteur géographique du Pays de La Châtaigneraie.

Programme 2012/2016 : nombres d'installations à contrôler

Commune	2012	2013	2014	2015	Total
ANTIGNY		1		219	220
BAZOGES EN PAREDS			299	87	386
BREUIL BARRET			105		105
CEZAIS	1	146			147
CHEFFOIS	4	316		6	326
LA CHAPELLE AUX LYS			2	131	133
LA CHATAIGNERAIE	73	5	1	1	80
LA TARDIERE		1	195		196
LOGE FOUGEREUSE		62			62
MARILLET	1		69	5	75
MENOMBLET		116		1	117
MOUILLERON EN PAREDS		139		1	140
SAINT GERMAIN L'AIGUILLER				54	54
SAINT HILAIRE DE VOUST				183	183
SAINT MAURICE DES NOUES			279		279
SAINT MAURICE LE GIRARD				234	234
SAINT PIERRE DU CHEMIN			218	13	231
SAINT SULPICE EN PAREDS			183		183
ST GERMAIN L'AIGUILLER					0
ST HILAIRE DE VOUST				1	1
ST MAURICE DES NOUES				2	2
ST MAURICE LE GIRARD				3	3
ST PIERRE DU CHEMIN	2	2		1	5
ST SULPICE EN PAREDS					0
THOUARSAIS BOUILDROUX	1	1	323	4	329
Total	82	789	1674	946	3491

La prestation de visite des installations est réalisée par la société SAUR dans le cadre d'un marché public à bon de commande.

PCAT assainissement non collectif 2018

PCAT ENVIRONNEMENT	2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Réhabilitation assainissement	45 000,00	29 299,61	45 000,00	19 162,35	162 000	149 586,03
Total attribué	50 000,00	31 265,61	50 000,00	22 571,60	162 000	149 586,03
Total dossiers		68		82		62

Subvention Agence de l'Eau 2018 (Guichet unique assuré par la CC)

Pour rappel, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être un particulier ou une entreprise (pour seulement les effluents domestiques),
- Être propriétaire de l'habitation concernée à une date antérieure au 01/01/2011,
- Pour les résidences principales, secondaires ou locatives,
- L'assainissement individuel a été réalisé avant le 09/10/2009 et engendre des risques sanitaires et/ou environnementaux avérés ;

L'Agence de l'Eau a attribué un total de 173 759 € pour 35 dossiers, soit une moyenne de 4 965 € par dossier.

Subvention de Vendée Eau 2018 (Guichet unique assuré par la CC)

Pour rappel, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être un particulier,
- Pour les résidences principales, ou locatives,
- L'installation doit être située sur un bassin versant, et/ou en périmètre de protection de captage,
- Pour une installation engendrant des risques sanitaires et/ou environnementaux avérés ;

Vendée Eau a attribué ses aides pour 55 dossiers, dont 35 dossiers également éligibles aux aides Agence de l'Eau, pour un total de 43 502 €, soit une moyenne de 791 € par dossier.

D) Qualité de l'air**LA TARDIÈRE****La Tardière : un site rural national intégré au réseau MERA**

Le site rural national, localisé à la Tardière, dans l'est de la Vendée, est rattaché au réseau national MERA (Mesure des retombées atmosphériques).

Ce dispositif constitue la contribution française au programme européen de surveillance des retombées atmosphériques (EMEP) longues distances et transfrontalières. Il vise à évaluer la qualité de l'air dans les zones éloignées des sources humaines de pollution.

Des mesures d'ozone, d'oxydes d'azote, de particules fines, de COV, d'ions dans les eaux de pluie, de carbonyles et de paramètres météorologiques sont mises en œuvre sur ce site.

Situation de La Tardière par rapport aux valeurs réglementaires de qualité de l'air en 2017

La Tardière	PARTICULES FINES PM10		PM2,5	DIOXYDE D'AZOTE NO ₂		OZONE O ₃	
	Court terme	Long terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
	●	●	●	●	●	●	●

● RESPECT DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES
 ● DÉPASSEMENT D'UN OBJECTIF DE QUALITÉ OU D'UNE VALEUR CIBLE
 ● DÉPASSEMENT D'UNE VALEUR LIMITE
 ● DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE
 ● DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE
 ● NON MESURÉ, NON QUANTIFIÉ

Comparaison des valeurs mesurées sur les stations aux valeurs réglementaires.

E) Lutte contre les nuisibles

☞ GDON (groupement de défense contre les organismes nuisibles)

La prolifération des rongeurs aquatiques nuisibles (ragondin, rat musqué, ...) génère des problèmes tant aux exploitants agricoles qu'aux propriétaires de plans d'eau ou aux gestionnaires de rivières (destruction de berges, de digues, d'infrastructures routières, des cultures agricoles, ...). Elle perturbe également les habitats colonisés, que ce soit au niveau de la flore ou de la faune, et augmente les risques en termes de santé publique par les zoonoses qu'ils peuvent transmettre à l'homme et aux animaux domestiques.

Depuis 2017, une nouvelle structure départementale dénommée « Polleniz » (Organisme à vocation sanitaire – OVS, issu de la fusion FDGDON-FREDON) a été créée. Elle s'est substituée à la FDGDON et FRGDON depuis le 1^{er} janvier en 2019, et assure l'organisation et la coordination des luttes collectives contre les espèces proliférantes, ainsi qu'un suivi technique et règlementaire de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles. Pour autant, la lutte contre les ragondins reste organisée à l'échelle départementale.

Le GDON du Canton de la Châtaigneraie est chargé quant à lui du piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie. Il associe l'activité des agents de régulation et des bénévoles.

Dans le cadre de leurs missions, les agents du groupement assurent une veille phytosanitaire du territoire pour prévenir l'apparition de nouvelles problématiques (plantes envahissantes et chenilles défoliatrices par exemple) et informent les partenaires sur l'état du réseau hydrographique (embâcles, dégradation des ouvrages et berges). La Communauté de communes missionne le GDON cantonal (2 salariés), qui dispose de locaux situés au Plessis à La Châtaigneraie (40 m² : congélateurs...) – moyennant un loyer HC de 1200 € / an, pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

Les captures des chasseurs sont par ailleurs indemnisées à 1,50 € / rat.



Pour rappel, les relations entre la Communauté de communes et le GDON correspondent à deux cadres d'actions distincts :

- Une adhésion préalable à POLLENIZ (anciennement FDGDON) par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, en lieu et place de ses communes membres depuis 2017, pour bénéficier : de diagnostics et de conseils (protection des végétaux...), d'actions de lutte collective validées par arrêtés des Maires, sous la responsabilité juridique (civile et pénale) de POLLENIZ, ...

Soit pour la CCPLC

Année	habitants	Montant /hab.	Plafonds forfait /communes		Montant territoire
2017	15 975	0,17 €			2 715,88 €
2018					2 840,02 €
2019		0,1734 €	Jusqu'à 2500 hab.	311 €	2 896,82 €
			2500 - 5000 hab.	466 €	
			+ 5000 hab.	545 €	

et

- Un financement par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie au profit du GDON de Pays, à qui la FDGDON délègue :
 - La lutte contre les ragondins et les rats musqués (obligatoire) : contribution de la Communauté de communes,

	2006	2007	2008	2009 - 2016	2017		2018 - 2019
Financement CCPLC du GDON	19 216 €	19 708 €	21 700 €	40 000 €/an	Lutte professionnalisée : 43 600 €	49 000 €	49 000 € (dont 5400 € pour la fédération)
					Lutte bénévole indemnisée : 1 800 €		
					Frais de gestion FDGDON : 300 € x 18 jours (9 jours / salariés) = 5 400 €		
Co-financement	-	-	-	-	Département : 1 € / rat (bilan technique et financier à présenter avant le 30 juin)	2 746 €	-
TOTAL	19 216 €	19 708 €	21 700 €	40 000 €		48 969 €	49 000 €

Depuis 2018, la convention de financement est devenue tripartite avec le GDON et POLLENIZ (ex-FDGDON).

- La lutte contre les taupes (facultative) : contribution des agriculteurs et des particuliers

Bilan des cotisations de professionnels / particuliers 2011-2017 :

Cotisations GDON Canton de La Châtaigneraie	Montant des cotisations 2011	Montant des cotisations 2012	Montant des cotisations 2013		Montant des cotisations 2014	
AGRICULTEURS			Nb		Nb	
ANTIGNY	812,80 €	943,75 €	10	848 €	10	809,40 €
BAZOGES EN PAREDS	1 348,60 €	1 321,65 €	3	1188,25 €	4	1 243,25 €
BREUIL BARRET	644,84 €	765 €	7	796,90 €	7	802,10 €
CEZAIS	1 173,20 €	936,25 €	9	907,30 €	9	943,10 €
LA CHAPELLE AUX LYS	677,60 €	706,25 €	7	825,90 €	4	474,50 €
LA CHATAIGNERAIE	569,00 €	602,50 €	7	616,60 €	7	619,20 €
CHEFFOIS	1 686,80 €	1 843,75 €	22	2 031,30 €	20	1 940,30 €
LOGE FOUGEREUSE	200,40 €	140 €	1	145,60 €	2	241,80 €

MARILLET	-	-	-	-	-	-
MENOMBLET	1 688,00 €	2 026,25 €	23	2 204,90 €	25	2 238,40 €
MOUILLERON EN PAREDS	1 144,80 €	923,75 €	8	954,60 €	7	932,10 €
ST GERMAIN L'AIGILLER	375,60 €	562,50 €	5	551,20 €	5	549,90 €
ST HILAIRE DE VOUST	1 334,80 €	1 683,25 €	21	2 041,80 €	23	2 218,60 €
ST MAURICE DES NOUES	2 020,00 €	2 110 €	16	2 118 €	16	2 096,40 €
ST MAURICE LE GIRARD	1 300,00 €	1 285 €	13	1 257,90 €	10	1 075,90 €
ST PIERRE DU CHEMIN	1 284,80 €	1 436,25 €	14	1 373,80 €	13	1 357,60 €
ST SULPICE EN PAREDS	830,40 €	965 €	9	952 €	9	952 €
THOUARSAIS BOUILDROUX	1 156,40 €	1 063,75 €	12	1 110,10 €	12	1 126,10 €
LA TARDIERE	1 015,20 €	935 €	12	1 022,60 €	12	1 050,80 €
VOUVANT	754,15 €	879,03 €	11	1 133,64 €	10	881,82 €
TOTAL	20 017,39 €	21 128,93 €	205	22 080,39 €	205	21 553,27 €
PARTICULIERS						
Canton de La Châtaigneraie	1 660 €	2 910 €	3 525 €	4 210 €		
TOTAL DES COTISATIONS VERSEES (au 30.11)	21 677,39 €	24 038,93 €	25 605,39 €	25 763,27 €		

Cotisations GDON Canton de La Châtaigneraie	Montant des cotisations 2015		Montant des cotisations 2016		Montant des cotisations 2017		Montant des cotisations 2018	
	Nb		Nb		Nb		Nb	
AGRICULTEURS								
ANTIGNY	11	1 046,80 €	9	847 €	10	834 €		993 €
BAZOGES EN PAREDS	4	1 241,95 €	4	1 243 €	2	143 €		1 238 €
BREUIL BARRET	6	717,60 €	6	720 €	7	642 €		737 €
CEZAIS	6	738,40 €	7	863 €	8	856 €		978 €
LA CHAPELLE AUX LYS	5	589,30 €	5	608 €	4	480 €		608 €
LA CHATAIGNERAIE	7	617,90 €	5	427 €	2	120 €		356 €
CHEFFOIS	18	1920,80 €	16	2 072 €	19	1616 €		2 037€
LOGE FOUGEREUSE	1	145,60 €	2	241 €	1	126 €		241 €
MARILLET	-	-	-	-	-	-		-
MENOMBLET	22	2 115,20 €	23	2 212 €	24	2 035 €		2 386 €
MOUILLERON EN PAREDS	7	1 006,20 €	5	715 €	?	662,30 €		810 €
ST GERMAIN L'AIGILLER	4	378,30 €	5	469 €	?			
ST HILAIRE DE VOUST	21	2 076,50 €	20	2 136 €	18	1 783 €		2 254 €
ST MAURICE DES NOUES	15	1 958,60 €	16	2 146 €	17	1 969 €		1 990 €
ST MAURICE LE GIRARD	9	1 098,90 €	7	904 €	7	1 402 €		970 €
ST PIERRE DU CHEMIN	13	1 384,90 €	11	1 222 €	9	777 €		1 553 €
ST SULPICE EN PAREDS	5	596,70 €	8	861 €	?	551,60 €		863 €
THOUARSAIS BOUILDROUX	11	1 066,10 €	11	1 066 €	10	766 €		1 065 €
LA TARDIERE	13	1 118,40 €	9	822 €	9	763 €		880 €
VOUVANT	9	797,30 €	8	736 €	9	696 €		760 €
TOTAL	187	20 615,45 €	177	20 317 €	?	18 260,60 €		20 725 €
PARTICULIERS								
Canton de La Châtaigneraie	68	3 450 €	?	3 619 €	?	1 570 €		1 205€
TOTAL DES COTISATIONS VERSEES (au 30.11)		24 065,45 €		23 937 €		19 830,60 €		21 930 €

➤ Bilan des captures

Ragondins - rats musqués			
	Agents	Bénévoles	Total
2017	1 555	716	2 271
2018	1 244	930	2 174

F) Participations financières « Habitat »

Les PCAT habitat ont été mises en place en 2007.

Les bénéficiaires : les particuliers propriétaires d'une maison d'habitation principale, locative ou secondaire de plus de 20 ans située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Le programme « habiter mieux » a été instauré sur le fondement d'un « protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés », signé le 27 février 2014 avec l'Etat (le délégué local de l'ANAH) et le Département.

La convention : valable jusqu'au 31 décembre 2017. Elle a fait l'objet d'un avenant n° 1 entré en vigueur le 3 juillet 2014

Les missions : repérage des logements énergivores, occupés par des propriétaires à revenus très modestes et modestes.

Les participations financières :

Etat et ANAH (fonds FART de base)	3000 € maximum	Ingénierie et travaux
Département	250 € forfaitaire	
Communauté de communes	250 € forfaitaire	
ANAH (fonds FART complémentaire)	250 € forfaitaire	

Les bénéficiaires :

- Les propriétaires bailleurs
- les particuliers qui occupent le logement dont ils sont propriétaires. L'aide est soumise à des conditions de ressources et doit correspondre aux caractéristiques suivantes :
 - **Logement de + 15 ans**
 - **Logement devant garantir un gain de performance énergétique de 25% minimum**

Les travaux concernés : rénovation de l'habitat indigne et très dégradé, rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, offre locative à loyer modéré.

PCAT HABITAT	2016		2017		2018	
	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué	Enveloppe budgétisée	Attribué
Façades	130 000,00	16 278,74	130 000,00	14 985,40	130 000,00	8 264,55
Huisseries / porte d'entrée		35 593,38		40 414,83		37 607,56
Adaptation du logement		804,79		6 746,93		6 183,72
Réhabilitation d'immeubles vacants		500,00				1 100,00
Primo-Accédants		3 000,00		36 000,00		12 000,00
"Habiter mieux"		1 500,00		4 750,00		3 000,00
Total attribué		130 000,00		57 676,91		130 000,00
Total dossiers		142		210		170

G) Participations financières « Frelons asiatiques »

Instaurée au 1^{er} janvier 2012, cette aide relative à la destruction des nids de frelons asiatique permet de lutter contre la propagation de cette espèce invasive.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la destruction du nid peut être réalisée tout au long de l'année par un prestataire agréé par la Communauté de Communes.

La liste des entreprises agréées est disponible à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

Nature des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Conditions spécifiques
Toutes dépenses nécessaires à la destruction du nid toute l'année	50 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	Sur intervention d'un prestataire agréé par la Communauté de Communes Une ou plusieurs demandes sont possibles

En 2018 :

80 interventions pour un montant de 3 883.26 €

Communes	Montant en €	Nombre d'intervention
Antigny	210,00 €	4
Bazoges en Pareds	421,67 €	9
Breuil Barret	180,00 €	4
Cezais	50,00 €	1
Cheffois	232,50 €	5
La Chapelle aux Lys	- €	0
La Châtaigneraie	262,50 €	6
La Tardière	467,50 €	10
Loge Fougereuse	94,50 €	2
Marillet	- €	0
Menomblet	86,67 €	2
Mouilleron St Germain	263,50 €	6
St Hilaire de Voust	322,50 €	7
St Maurice des Noues	213,75 €	5
St Maurice le Girard	220,00 €	4
St Pierre du Chemin	174,00 €	4
St Sulpice en Pareds	322,50 €	6
Thouarsais Bouldroux	361,67 €	5
Total général	3 883,26 €	80

	Habitat	Environnement	Total par communes	Population DGF 2018	Montant par habitant
Antigny	3 919,40	4 945,00	8 864,40	1 103	8,04 €
Bazoges en Pareds	5 122,13	23 488,41	28 610,54	1 293	22,13 €
Breuil Barret	2 569,94	12 416,00	14 985,94	700	21,41 €
Cezais	2 307,51	900,00	3 207,51	339	9,46 €

Cheffois	1 208,22	19 544,27	20 752,49	1 025	20,25 €
La Chapelle aux Lys	1 215,24	781,60	1 996,84	276	7,23 €
La Châtaigneraie	14 812,08	4 100,51	18 912,59	2 633	7,18 €
Loge Fougeuseuse	2 238,63	45,00	2 283,63	402	5,68 €
Marillet	0,00	4 050,00	4 050,00	126	32,14 €
Menomblet	1 629,74	4 045,00	5 674,74	692	8,20 €
Mouilleron St Germain	10 102,53	5 604,75	15 707,28	2 020	7,78 €
St Hilaire de Voust	1 978,49	5 819,24	7 797,73	701	11,12 €
St Maurice des Noues	2 494,40	10 533,13	13 027,53	709	18,37 €
St Maurice le Girard	2 829,22	8 261,40	11 090,62	637	17,41 €
St Pierre du Chemin	5 818,10	12 179,00	17 997,10	1 427	12,61 €
St Sulpice en Pareds	5 847,86	7 898,38	13 746,24	453	30,34 €
La Tardière	1 715,83	17 508,00	19 223,83	1 364	14,09 €
Thouarsais Bouildroux	2 146,51	17 070,17	19 216,68	851	22,58 €
Total	67 955,83	159 189,86			

Aide complémentaire des communes*

Communes	Bénéficiaires	Taux ou montant forfaitaire	Plafond de l'aide	Période de destruction
Antigny, Cezais, Cheffois, Mouilleron-Saint-Germain, Saint Hilaire-de-Voust, Saint Maurice-des-Noues, Saint Pierre-du-Chemin, Thouarsais-Bouildroux, La Tardière	Particuliers et professionnels	50%	Aucun	Toute l'année
Saint Sulpice-en-Pareds			100 €	
La Châtaigneraie				
La Chapelle-aux-Lys			25%	
Marillet		50 €	Aucun	de mars à novembre
Saint Maurice-le-Girard	Particuliers	50%		
Loge-Fougereuse		25%		
Bazoges-en-Pareds	Particuliers	20%	40 €	Toute l'année

*Sous réserve de modifications des délibérations municipales

H) Valorisation des paysages et du châtaigner à fruits

↳ Elaboration d'un Atlas du Patrimoine Naturel du Pays de La Châtaigneraie.

Dans le cadre de sa réflexion GEMAPI, la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie a sollicité en mai 2017 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pour l'accompagner dans la mobilisation et la structuration de données relatives au patrimoine naturel afin de contribuer à la réalisation de son état des lieux.

En parallèle, et sur la base d'un travail expérimental d'atlas du patrimoine conduit sur le territoire du Pays de Pouzauges, le Conseil Régional souhaitait soutenir cette initiative pour la développer en 2017 auprès d'un nouveau territoire accompagné par le CPIE en accompagnant financièrement une partie de l'investissement du CPIE sur ce projet.

Pour ce faire deux états des lieux contributifs à la GEMAPI ainsi qu'à la connaissance du patrimoine naturel à l'échelle communautaire ont été effectués.

Cette mission a été réalisée par deux chargées d'études du CPIE Sèvre et Bocage pour un total de 2250,00 € Net de taxes dont voici le détail :

ETAT DES LIEUX PATRIMOINE NATUREL (dont état des lieux GEMAPI)

- Mobilisation des données et création de la base territoriale 1500 €
- Implémentation des données sous SIG et mise en forme de la base : requêtes 1500€
- Création des cartographies et mis en page de l'Atlas1500 €

TOTAL 4 500,00 €

Réduction (Région Pays de la Loire 50%) 2 250,00 €

TOTAL Net de taxes 2 250,00 €

➤ Valorisation du châtaigner à fruits.

La Communauté de communes (délibération n° C198/2016 en date du 7 décembre 2016) s'est engagée dans une opération de sensibilisation de la population en 2017, par la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2017-2019) avec la Maison de la vie rurale, labellisée « CPIE Sèvre et bocage ».

➤ Bilan 2017 (année I) :

Une subvention de 4 350 € a été attribuée au CPIE.

Axe 1 : Mise en place et accompagnement de 2 ou 3 groupes de greffeurs sur le territoire communautaire.

Action 1 : Sélection et méthodologie de prélèvement des greffons

Réalisations 2017 :

- 17/02/2017 : Collecte de greffons sur les arbres identifiés.
- Février à mai 2017 : conditionnement et stockage des greffons dans un local réfrigéré.

Axe 1 : Mise en place et accompagnement de 2 ou 3 groupes de greffeurs sur le territoire communautaire.

Action 2 : Organisation de stages greffage

Réalisations 2017 :

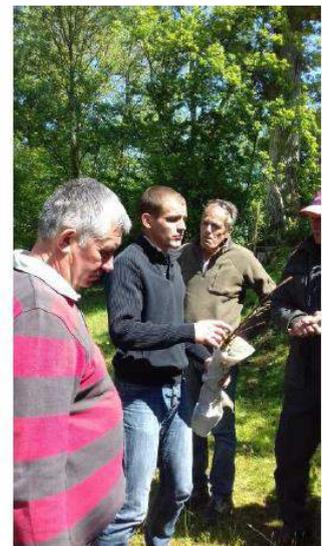
Organisation de 3 stages greffage :

- Menomblet le samedi 6 mai 2017 – 8 participants
- Thouarsais-Bouildroux le mardi 9 mai 2017 – 15 participants
- Cheffois le mercredi 10 mai 2017 – 7 participants

Distribution de greffons :

- Lors des différents stages, des greffons étaient distribués aux personnes intéressées afin de leur permettre de greffer des arbres sur le territoire.

Illustrations :



Axe 1 : Mise en place et accompagnement de 2 ou 3 groupes de greffeurs sur le territoire communautaire.

Action 3 : Suivi des greffes

Réalisations 2017 :

Suivi des greffes :

- Cheffois : septembre 2017 - suivi des greffes et taille de formation des arbres greffés sur l'exploitation agricole de Yann Pajot.
- Breuil Barret : 5 février 2018 - suivi des greffes et taille de formation des arbres greffés par Michel Anquetil et Christian Bossis.



Axe 2 : Communication sur le projet**Action 1 : Revue de presse et mise à disposition des outils de communication****Réalisations 2017 :**

- Bulletin communautaire décembre 2016 : diffusion d'un article sur le projet. (cf. annexe 1)
- Avril 2017 : Diffusion d'un article dans le Ouest-France (cf. annexe 2)
- Octobre 2017 : mise en place de l'exposition lors de ma randonnée de la châtaigne au Breuil-Barret.
- Automne 2017 : Diffusion d'un article dans le bulletin municipal du Breuil-Barret (cf. annexe 3)
- 15 février 2018 : Présentation du projet et projection du film aux anciens agriculteurs du Pays de la Châtaigneraie / Pays de Pouzauges et Pays de Chantonay. 70 personnes présentes. (cf. annexe 4)

➤ Programme 2018 (année II) :**Programme d'actions 2018**

Actions proposées	Objectif et description	Participation communautaire	Indicateurs de résultat
<u>Action 1 :</u> Mise en place et accompagnement de 2 groupes de greffeurs sur le territoire communautaire	Se réapproprier à l'échelle locale les techniques de greffage du Châtaignier pour assurer le renouvellement des arbres à partir de greffons collectés sur le territoire. Pour chaque groupe constitué : <ul style="list-style-type: none"> • Sélection et méthodologie de prélèvement des greffons (terrain avec les habitants) • Formation des greffeurs (préparation et formation) • Journée de greffage sur le terrain 	Pour l'animation de 2 groupes sur une année : 1 300 €	- Nombre de participants - Origine géographique des participants - Nombre de châtaigniers greffés par les habitants
<u>Action 2 :</u> Communication sur le projet	Communiquer à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire sur l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition et diffusion du film sur le Châtaigniers avec les logos de la communauté de communes • Rédiger un article sur le bulletin communautaire 	Animation : 250 €	- diffusion du film - article rédigé
<u>Action 3 :</u> Accompagner l'émergence d'un inventaire participatif des châtaigniers greffés sur une commune du territoire.	Accompagnement à la réalisation d'un inventaire participatif des châtaigniers greffés à l'échelle du territoire communal (commune du Breuil-Barret) : <ul style="list-style-type: none"> • Définition des critères d'identification. • Saisie des données sur un logiciel de SIG. • Réalisation d'une carte synthétique. 	Animation, réalisation des documents de restitution : 700 €	- Production d'une carte d'état des lieux des châtaigniers greffés à l'échelle d'une commune.

Article 2**Montant de la subvention sollicitée**

Pour l'année 2018, la collectivité contribuera financièrement au programme d'actions et versera au CPIE une subvention de 2 250 €.

5. ENSEIGNEMENT

A) Ecole de Musique Intercommunale

➔ Fonctionnement

Dirigée depuis 1996 par M. Eric FRADIN, l'Ecole Intercommunale de Musique, offre aux habitants du Pays de La Châtaigneraie et hors Communauté de Communes, un apprentissage de la musique.

Disciplines enseignées :

- Disciplines **collectives** : formation musicale, ensembles instrumentaux, atelier de chant choral
- Disciplines **instrumentales** : claviers (piano, accordéon) – vents (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor d'harmonie) – percussions (batterie jazz) – instruments traditionnels (accordéon diatonique) – cordes (guitare, violon) – chant.

L'enseignement se voulant global, il est proposé à l'élève une formation musicale, une formation instrumentale et une formation aux pratiques collectives lorsque celle-ci est possible. Les cours durent le temps de l'année scolaire (dépliant en annexe).

Le cursus est divisé en deux cycles dont la durée variable (3 à 5 ans) permet à l'élève de progresser à son rythme. Le changement de cycle s'effectue à la suite d'une évaluation des compétences sur l'ensemble des activités (contrôle continu).

➔ Projets pédagogiques mis en place

Plusieurs projets pédagogiques ont été mis en place au sein du service Culture, avec les enseignants :

- Samedi 7 avril 2018 : une masterclass en accordéon diatonique à St Maurice Le Girard avec Arbadétorne, suivie d'un bal traditionnel très suivi. Les élèves ont pu participer sur quelques morceaux.
- Mercredi 18 avril 2018 : une masterclass en flûte traversière à l'école de musique avec Camille Bréger, suivie d'un récital tout public.
- Samedi 21 avril 2018 : 58 personnes dont 3 enseignants de l'école ont visité la Cité de la Musique et l'Opéra Garnier. En fin de journée, les élèves ont eu la chance de jouer quelques morceaux sur le Champs de Mars avec une vue imprenable sur la Tour Eiffel.
- Vendredi 25 mai 2018 : participation des élèves en chant au festival Sol en voix (chants basques)
- Samedi 26 mai 2018 : participation des élèves en guitare au festival Sol en voix (flamenco)



- Trois auditions devant les parents (14 février, 30 mars, 25 avril 2018) + une journée « Opération musique dehors » réalisée le mercredi 27 juin 2018.

Subvention du Conseil Départemental de la Vendée perçue en 2018 : 1600 €.



Nombre d'inscrits en 2018 (année scolaire 2017-2018) : 86

- 80 % des élèves sont des enfants, 20% sont des adultes.
- 80% des élèves viennent du Pays de La Châtaigneraie, 20% hors Pays de La Châtaigneraie (Deux Sèvres, Bourneau, Fontenay le Comte, St Laurent de la Salle...)

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Piano	9	10	11	9	8	12	14	13	15
Percussions	8	7	7	7	6	8	11	9	10
Chant individuel	6	5	9	6	7	10	11	10	4
Chant collectif							5	8	5
Violon	3	3	4	4	3	5	5	5	4
Flûte traversière	7	8	9	9	10	9	6	4	7
Accordéon diatonique	3	4	5	6	7	5	3	3	4
Saxophone	5	6	5	5	5	2	3	2	2
Clarinette	4	4	2	1	2	3	5	6	8
Trompette	2	3	3	7	7	7	5	3	2
Trombone	2	0	1	1	2	1	1	1	0
Tuba	2	2	2	2	3	3	1	1	1
Guitare	21	29	23	20	25	19	22	22	14
Cornet à piston									1
Eveil musical								8	9
Formation musicale seule	1	1	3	1	4	4	6	3	0
Pratique collective seule	0	0	1	0	0	2	0	0	0
TOTAL nombre de disciplines	73	82	85	78	89	90	98	98	86
TOTAL nombre d'élèves	70	81	83	75	80	88	98	98	86

➤ Répartition des élèves par disciplines

(un élève peut avoir plusieurs instruments)

EVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 10 ANS

2004-2005 : 100 élèves

2005-2006 : 111 élèves

2006-2007 : 91 élèves

Dès 2007, l'éveil musical est transféré dans les écoles, ce qui occasionne une baisse des effectifs à 68 élèves en 2007-2008.

La moyenne des effectifs a ensuite augmenté entre 2008 et 2009 (du fait de l'arrivée des cours de chant et de violon) pour ensuite naviguer sur une moyenne située entre 80 et 90 élèves. Nous pouvons observer un « bond » dans les effectifs depuis la rentrée 2014-2015, certainement dû aux nouveaux locaux et à l'offre de cours collectifs en chant.

La guitare reste la discipline la plus courue, avec le piano, puis la percussion. L'éveil musical attire également.

🔄 **Le partenariat avec OVIA et CHORALINE**

OVIA (Orchestre à Vent Inter association) regroupe des musiciens de :

- La Ste Hilairoise
- Les Blés d'Or (St Pierre du Chemin)
- Des musiciens des Deux sèvres et du Pays de La Châtaigneraie
- Des élèves de l'école de musique

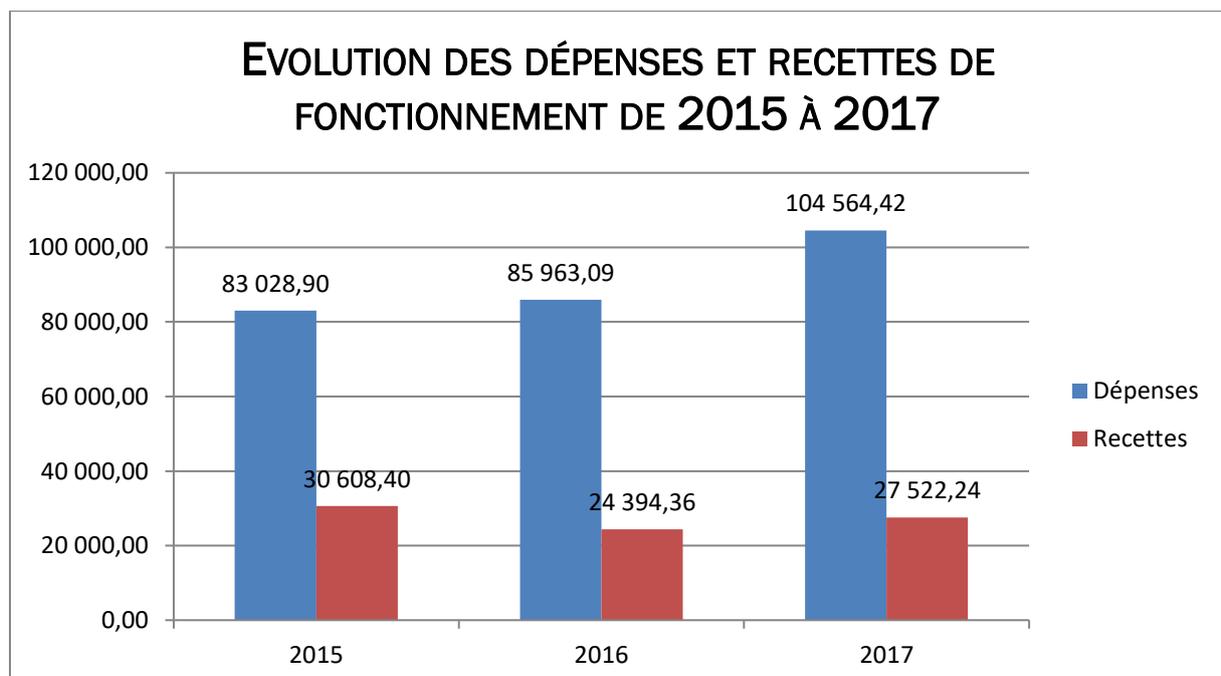
La salle de répétition de l'école leur est mise à disposition gracieusement tous les samedis matin.

CHORALINE – association de chanteurs chorale amateurs

La chorale regroupe une soixantaine de chanteurs de tout le Pays de La Châtaigneraie. Ils sont, comme OVIA, acteurs de la programmation culturelle sur le territoire notamment avec la Communauté de communes. La salle de répétition leur est mis à disposition gracieusement les mercredis soir.

A noter : la plupart des instruments (batteries, xylophone, vibraphone, timbales, ...) sont prêtés par la Ste Hilairoise au profit des élèves de l'école de musique, par conventionnement.

Evolution dépenses et recettes : à voir avec Sophie Coulay



B) Eveil Musical en milieu scolaire

Une intervenante musicale se rend dans les écoles primaires, sur une base de 8 séances par an et par classe, avec des thèmes prédéfinis en concertation avec les enseignants (musiques du monde, la nature et l'eau, le respect et la citoyenneté, le conte musical, ...).

Le territoire comptant 20 écoles, les interventions sont réparties sur deux années, avec 10 écoles concernées en 2017-2018, puis 10 autres en 2018-2019, et ainsi de suite, sur une amplitude de 10h00 par semaine concernant l'intervenante, répartis sur deux jours (lundi et jeudi). A noter que les cycles 1 des écoles publiques n'ont pas l'autorisation de de l'Inspection Académique.

Le dispositif a été proposé pour l'année scolaire 2017-2018 aux établissements suivants :

Nom de l'école et commune	Nombre de classes et d'élèves	Journées d'intervention 2017-2018	Thème travaillé
Ecole les tuileries St Pierre du Chemin	CP-CE1-CE2	Les lundis du 9 octobre au 11 décembre 2017	Voyage musical à travers les contes (place du héros)
Ecole les tuileries St Pierre du Chemin	CE2-CM1-CM2	Les lundis du 9 octobre au 11 décembre 2017	Voyage musical à travers les contes (place du héros)
Ecole Les tilleuls Cheffois	CP au CM2	Les jeudis du 12 octobre au 12 décembre 2017	« Noël ensemble »

Ces interventions sont intégrées dans le projet pédagogique des écoles et correspond à des compétences ciblées pour chaque niveau (cycle 1, 2 et 3), à savoir essentiellement :

- Comparer des musiques et des rythmes
- Inventer une organisation simple à partir d'éléments sonores
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre dans une aire géographique ou culturelle
- Interpréter un chant avec expressivité en respectant ses phrases musicales
- Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation
- Dire de mémoire quelques textes en prose



Auxquelles s'ajoutent des objectifs plus civiques ou éducationnels autour du « vivre-ensemble » :

- Respecter les autres et les règles de la vie collective
- Appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe
- Ecouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité
- Travailler en groupe, s'engager dans un projet et le mener à terme
- Echanger, questionner, justifier un point de vue



En découlent des pistes de travail élaborées entre les enseignants et l'intervenante autour de thématiques, tels que :

- la découverte de la culture humaniste
- l'illustration sonore d'un conte du répertoire classique
- le respect de la nature de et l'environnement
- l'étude de la musique dans l'Histoire
- la citoyenneté
- ...etc.

Tous ces thèmes sont parcourus par l'intermédiaire de découvertes d'instruments, de leur fabrication éventuelle, de l'interprétation de plusieurs chants, la rythmique corporelle, l'étude des pays ou de l'Histoire en lien avec la musique (écoute d'extraits, jeux, illustrations...) ... Les rencontres s'inscrivent dans un parcours avec la classe, l'enseignant se fait le relais des séances, en développant les compétences travaillées.



Plébiscité par les enseignants, le dispositif prend toute sa place dans la volonté de mettre en valeur la musique sur le territoire, au plus près des habitants, et en l'occurrence des plus jeunes. Il fait partie intégrante du Projet Musical de Territoire voté en Conseil communautaire de juin 2016.

Chaque année un agrément est accordé par l'Inspection Académique de Chantonnay. Une convention avec cette dernière établit les rôles entre les écoles publiques, la Communauté de communes et l'inspection. A noter que les cycles 1 des écoles publiques n'ont pas l'autorisation de l'Inspection Académique.

C) Education Routière

L'organisation de la Prévention Routière sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie fait l'objet d'une convention signée entre la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, l'association de Prévention Routière de la Vendée, L'Éducation Nationale et le Diocèse de la Vendée.

Cette convention stipule les modalités d'organisation de la Prévention Routière en termes d'objectifs pédagogiques, de personnels (et de sa formation) et d'assurance.

➔ Avec les écoles élémentaires

Bilan des interventions :

En 2018, 20 écoles ont été concernées par les interventions d'un éducateur Prévention Routière, soit près de 960 élèves du niveau CP au CM2.

NIVEAUX	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nombre de groupes	25	22	20	23	24
Effectif moyen /groupe	8	9	8	9	9
Nombre d'élèves par niveaux	186	195	162	202	214
Sorties vélos				3	6
Sorties à pieds	5				

Déroulement des séances :

Les interventions proposent des séances adaptées au niveau des élèves, par groupe de 8 à 10 enfants maximum

Divers supports pédagogiques (questionnaire papier, projection de photos et de vidéos) agrémentent la partie théorique réalisée pendant 1H30 (2 x 45') en classe.

Ils permettent d'illustrer aux enfants les différentes situations qu'ils peuvent ou pourront rencontrer en tant qu'usagers de la route, sur le trottoir comme sur la chaussée, en campagne comme en ville.



Ensuite, les enfants participent à une séance pratique de 1H30 (2 x 45'), à pied ou à vélo (dans la cour ou au sein de leur commune).

Enfin, une évaluation d'une heure avec les élèves de niveau CM2 clôture l'intervention.

Les finales

Finale du Pays de La Châtaigneraie : mercredi 04 avril 2018

Comme chaque année, les deux meilleurs élèves du niveau CM2 (1 garçon et 1 fille) de chaque école ont été sélectionnés pour participer à la finale communautaire du Pays de La Châtaigneraie. En 2018, Clément CEBRILLET (école de Menomblet) et Samantha LEBARS (école de Saint-Maurice-Le-Girard) ont été retenus pour participer à la rencontre départementale de Prévention Routière en juin organisée par l'association départementale de Prévention Routière.

Finale départementale de la Vendée :

La rencontre s'est déroulée le mercredi 27 juin 2018 à Saint Malo du Bois.

Une centaine d'enfants de tout le département ont été rassemblés pour participer à 4 épreuves :

- Équipement du cycliste ;
- Parcours de maniabilité ;
- Épreuve théorique ;
- Épreuve sur route.

Accueilli de 13H30 à 14H30, les enfants ont été répartis par groupe sur les 4 ateliers de 14H30 à 16H30. La journée s'est terminée par une remise de prix pour les trois meilleurs participants et un goûter, réunissant enfants, éducateurs, élus, bénévoles et parents.

🔄 Avec les collèges

Chaque année, l'éducateur Prévention Routière travaille en collaboration avec les collèges « Pierre Mendès France » et « Saint Joseph » de La Châtaigneraie.

Des journées de prévention ont été organisées avec ces deux établissements. En 2018, les actions suivantes ont été menées :

Collège privé Saint Joseph (104 élèves issus des 4 classes de 5 ^{ème} de l'établissement)		
Atelier	Date	Animé par :
initiation à la conduite d'un deux-roues motorisé	Lundi 25 mars 2019 et mardi 26 mars 2019 de 8H30 à 17H30	2 éducateurs « Prévention Routière » de la Communauté de communes



Collège Public Pierre Mendès France		
(120 élèves issus des 3 classes de 5 ^{ème} et des 3 classes de 4 ^{ème} de l'établissement)		
Atelier	Date	Animé par :
Initiation à la conduite d'un deux-roues motorisé	Lundi 01 ^{er} avril et mardi 02 avril 2019 de 08H30 à 17H00	2 éducateurs « Prévention Routière » de la Communauté de communes

D) Transport scolaire

La Communauté de Communes est l'organisateur secondaire du transport scolaire des élèves de son territoire vers les collèges de La Châtaigneraie.

Le Département de la Vendée a été l'organisateur principal jusqu'au 31 août 2017. Depuis La Région Pays de La Loire est l'organisateur principal (loi NOTRe).

La Région a délégué à La Communauté de Communes une partie de la gestion des circuits (13 lignes) et des inscriptions par une convention conclue en 2017 et arrivant à échéance en 2022.

Les 13 circuits sont répartis comme suit :

- Circuit 1 : St Germain l'Aiguiller, Cheffois, La Châtaigneraie
- Circuit 2 : Marillet, St Hilaire de Voust, Loge Fougereuse, St Maurice des Noues, La Châtaigneraie
- Circuit 3 : St Maurice le Girard, Thouarsais Bouildroux, La Caillère, St Sulpice en Pareds, La Châtaigneraie, Bazoges-en-Pareds
- Circuit 4 : St Maurice des Noues, Antigny, La Châtaigneraie
- Circuit 5 : Foussais-Payré, St Hilaire de Voust, Loge Fougereuse, La Châtaigneraie
- Circuit 6 : Vouvant, Cezais, Antigny, La Châtaigneraie
- Circuit 7 : La Chapelle Aux Lys, St Hilaire de Voust, Breuil Barret, La Tardière, La Châtaigneraie
- Circuit 8 : Le Tallud-Ste Gemme, St Germain-l'Aiguiller, Mouilleron en Pareds, Cheffois, St Maurice le Girard, La Châtaigneraie
- Circuit 9 : Cezais, Thouarsais Bouildroux, St Sulpice en Pareds, La Châtaigneraie
- Circuit 10 : Bazoges en Pareds, Mouilleron en Pareds, St Maurice le Girard, La Châtaigneraie

- Circuit 11 : Breuil Barret, St Pierre du Chemin, La Châtaigneraie
- Circuit 12 : St Pierre du Chemin, Menomblet, La Châtaigneraie, La Tardière
- Circuit 13 : St Pierre du Chemin, La Tardière, La Châtaigneraie

Depuis 2013, deux marchés à bon de commande ont été signés avec le groupement SOVETOURS/ SOULARD/ LES CARS DU BOCAGE pour une durée de 9 ans.

Les familles s'acquittent trimestriellement (éventuellement par prélèvement automatique) du prix du service auprès de la Communauté de communes, selon le tarif établi par la Région.

Chaque trimestre, la Région règle cette part « famille » au transporteur.

Coût du transport scolaire pour la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie pour l'année 2016/2017 :

	2017/2018	
	Dépenses	Recettes
Coût du transport *	95 030.50 €	
Gestion et secrétariat	9 241.46 €	
Frais de structure	1 274.95 €	
Assurance RC en cas d'accident	200 €	
Logiciel de facturation	629.34€	
Fournitures (postales, ...)	995.11 €	
SMS	114.20 €	
Frais bancaires	50 €	
Admission en non-valeur	1268.80 €	
Annulation de factures	175 €	
Subvention Département de la Vendée (élève hors département)		280 €
Subvention Département de la Vendée Frais de gestion		5 379.75 €
Subvention Département de la Vendée Impayés (100 %)		921.54 €
Participation des familles		95 030.50 €
TOTAUX	107 895.86 €	101 611.79 €
Résultat		-6 284.07

Pour l'année 2017/2018 et 2018/2019 :

CATEGORIES	TARIFS		
	ANNUEL		FACTURATION
Enfants vendéens	183,00 €	Tarif établi par le Conseil Général : 175,00 € + frais de gestion fixés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : 8 €	8 € à la 1 ^{ère} facturation et 1 ^{er} trimestre : 70.00 € 2 ^{ème} trimestre 52.50 € 3 ^{ème} trimestre 52.50 €
Enfants de Départements limitrophes	218,00 €	Tarif établi par le Conseil Général : 210.00 € + frais de gestion fixés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : 8 €	8 € à la 1 ^{ère} facturation et 1 ^{er} trimestre : 84.00 € 2 ^{ème} trimestre 63.00 € 3 ^{ème} trimestre 63.00 €
Non ayant droit (hors carte scolaire)	358,00 €	Tarif établi par le Conseil Général : 350,00 € + frais de gestion fixés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : 8 €	8 € à la 1 ^{ère} facturation et 1 ^{er} trimestre : 140.00 € 2 ^{ème} trimestre 105.00 € 3 ^{ème} trimestre 105.00 €
3 ^{ème} enfant scolarisé d'une même famille ayant deux enfants inscrits en enseignement secondaire ou supérieur, Enfants handicapés ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % Enfants accueillis en familles d'accueil et faisant partie de la carte scolaire	8,00 €	Tarif établi par le Conseil Général : gratuité + frais de gestion fixés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie : 8 €	gratuité 8 € à la 1 ^{ère} facturation et

→ GRATUITE du transport, à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille ou pour les enfants accueillis en familles d'accueil et faisant partie de la carte scolaire.
→ Tout mois commencé est dû.

- 557 élèves ont été inscrits
- un tarif unique de 175 € a été défini par le Conseil Général + frais de gestion de 8 € à toutes les familles.
- tous les points d'arrêt ont été vérifiés et sécurisés par le Département de la Vendée, le transporteur et la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

6. SPORT - JEUNESSE & LOISIRS

A) SPORT

➔ Piscine intercommunale située à La Châtaigneraie

➤ **Préambule**

Période d'ouverture (6 mois) :

Du lundi 9 avril au vendredi 19 octobre (début vacances de La Toussaint).

Activités réalisées :

- Natation scolaire ;
- Leçons de natation enfants ;
- Aquagym ;
- Aquaphobie ;
- Ecole de natation et cours pour adultes (par le Club Nautique Châtaigneraisien).



➤ **Tarifs**

ENTRÉE INDIVIDUELLE	TARIFS
Enfants (0 – 3 ans)	Gratuit
Enfants (4 – 14 ans)	2,00 €
Adultes (15 ans et plus)	3,50 €
Accueils de loisirs Pays de La Châtaigneraie Dont le principal établissement est situé sur le Pays de La Châtaigneraie	Gratuit

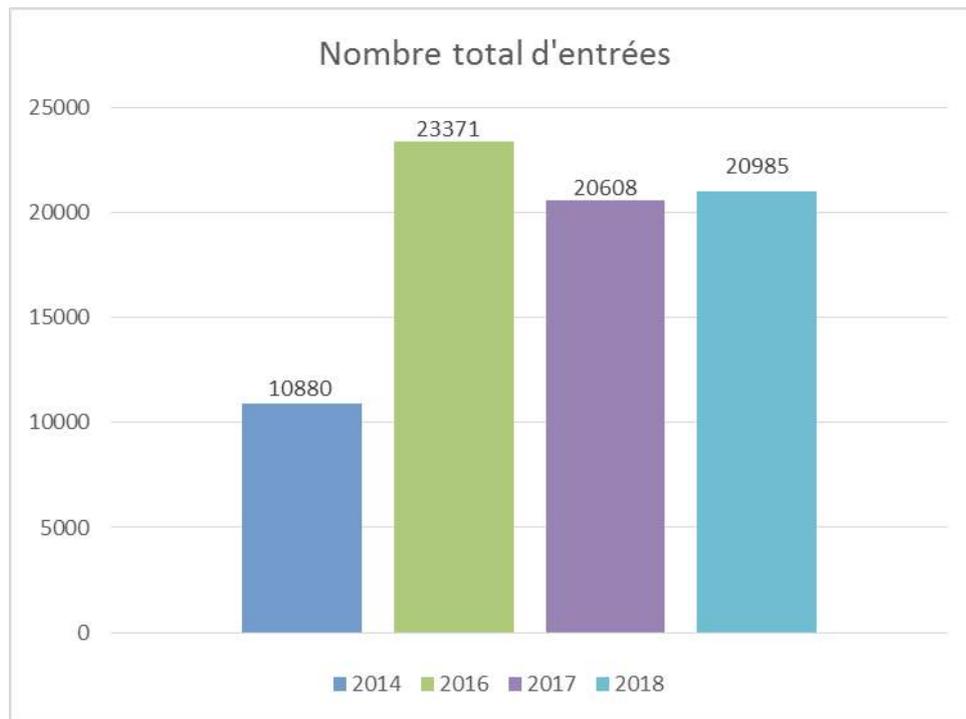
Groupes accompagnés 8 personnes minimum avec encadrement, provenant du Pays de La Châtaigneraie (ou y séjournant), sur justificatif.	1,00 €
CARTE 10 ENTRÉES	TARIFS
Enfants (4 - 14 ans)	16,00 €
Adultes (15 ans et plus)	28,00 €

LEÇONS	TARIFS
Cours Enfants (6 - 14 ans) Forfait de 10 leçons (soit 6,50 € la séance)	65,00 €
Aquaphobie (15 ans et plus) Forfait de 10 leçons (soit 7,00 € la séance)	70,00 €
Aquaphobie (15 ans et plus) Forfait de 15 leçons (soit 5,33 € la séance)	80,00 €
Aquagym - 1 séance	7,00 €
Aquagym - 5 séances	28,00 €
Aquagym - 10 séances	56,00 €

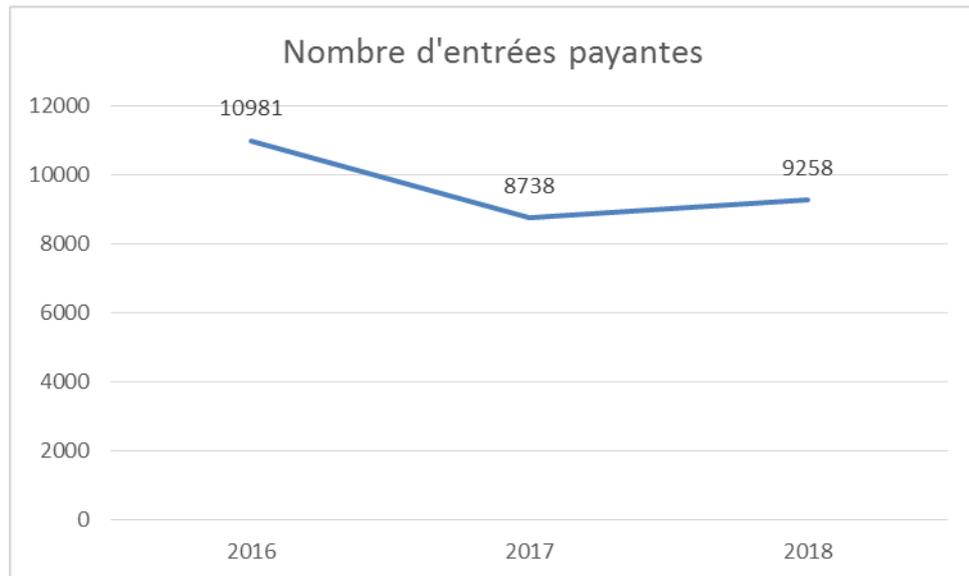
Il n'y a pas eu de modifications tarifaires en 2018.

Pour rappel, les précédentes modifications tarifaires ont été faites en 2016 lors de la réouverture de la piscine, avec par rapport à 2014 :

- hausse des tarifs dans les conditions précisées ci-dessous :
 - o La suppression de la gratuité pour 1 accompagnateur par enfant de 8 ans et moins ;
 - o L'augmentation du tarif de l'entrée adulte de 0.50 € (3.00 € → 3.50 €) ;
 - o L'augmentation du coût de la carte 10 entrées enfant de 4.00 € (12.00 € → 16.00 €) ;
 - o L'augmentation du coût de la carte 10 entrées adulte de 6.00 € (22.00 € → 28.00 €) ;
 - o L'augmentation du forfait de 10 leçons de 4.00 € (61.00 € → 65.00 €) ;
 - o L'augmentation du coût de la séance d'aquagym de 1.00 € (6.00 € → 7.00 €) ;
 - o L'augmentation du coût des forfaits aquagym 5 séances de 4.00 € (24.00 € → 28.00 €) et de 10 séances de 10.00 € (46.00 € → 56.00 €).
- création d'un nouveau service : l'aquaphobie (forfait de 10 leçons à 70 € et 15 leçons à 80 €).

Bilan général en matière de fréquentation « tout public »

FRÉQUENTATION TOUT PUBLIC CONFONDU											
2018	Public	Scolaire	Club	Cours Enfant	Cours Adulte	Aqua- phobie	Aquagym	Activ' Ados Laguépie	ALSH Pays	ALSH hors Pays	TOTAL
Avril	225	1344	91	81			75		13		1829
Mai	401	1740	356	197			101	9	40		2844
Juin	833	2790	134	148			124		35		4064
Juillet	2767	519	674	229	19	22	136	112	242	37	4757
Août	2721		509	293	21	26	144	49	19	65	3847
Septembre	329	1505		12			99	9	14		1968
Octobre	97	1499					64				1676
Sous-Total	7373	9397	1764	960	40	48	743	179	379	102	
TOTAL	20985										



La répartition d'entrées payantes/gratuites est de 43 % / 57 %.

Pour mémoire :

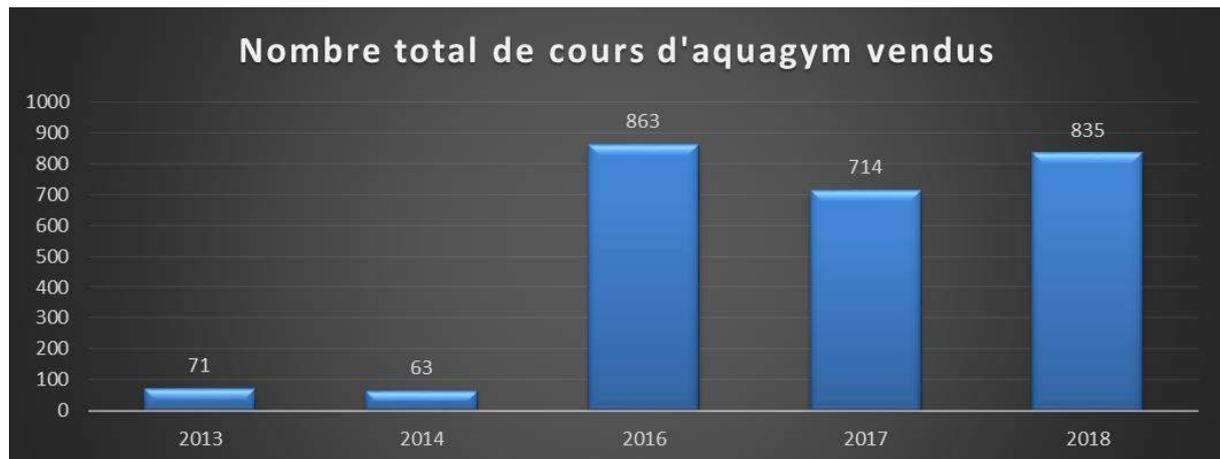
- en 2014 de 40%/60% ;
- en 2016 de 45%/55% ;
- en 2017 de 41%/59%.

Après une baisse du nombre d'entrées en 2017 de plus de 10 % par rapport à 2016 (s'expliquant par une baisse d'environ 1000 entrées mensuelles sur les mois d'avril, de juillet et d'août, généralement en raison de conditions météorologiques moins clémentes), l'année 2018 a connu une légère hausse du nombre d'entrées (+ 377 entrées, soit + 1,8 %). Il est à noter que la journée d'animation « structures gonflable » du 25 juillet a permis de faire 425 entrées (soit 2% de la fréquentation de la saison).

Bilan général en matière d'activités

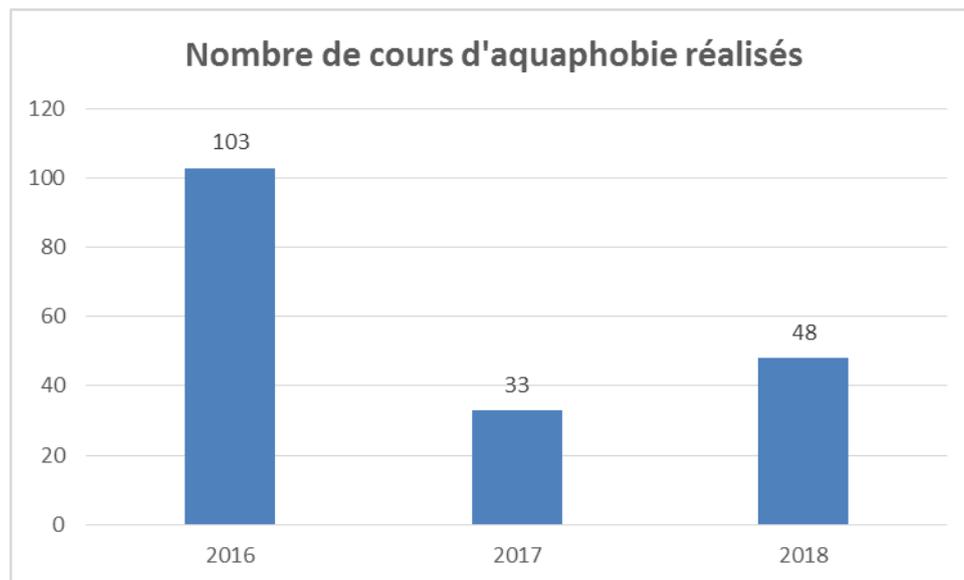


Le nombre de leçons de natation est plutôt stable depuis la réouverture en 2016.



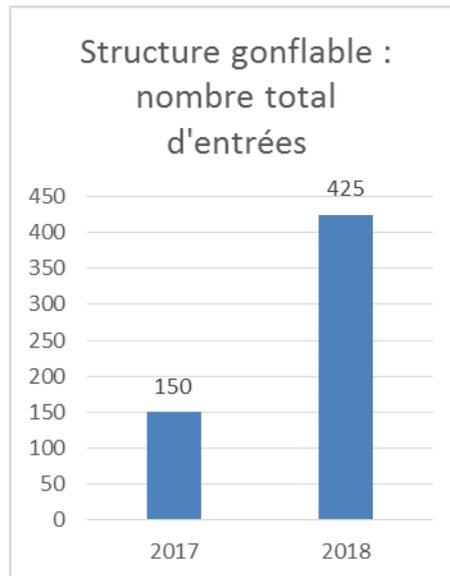
Une hausse de 14% des entrées aquagym vendues est constatable. Elle se traduit par une augmentation du nombre d'entrées aquagym de 35 % sur la saison 2018 (743 entrées en 2018 contre 549 en 2017).

La moyenne de personne par cours a fortement diminué en 2018, en raison d'un nouveau cours d'aquagym créé les mercredis matin, étalant la fréquentation de cette activité.

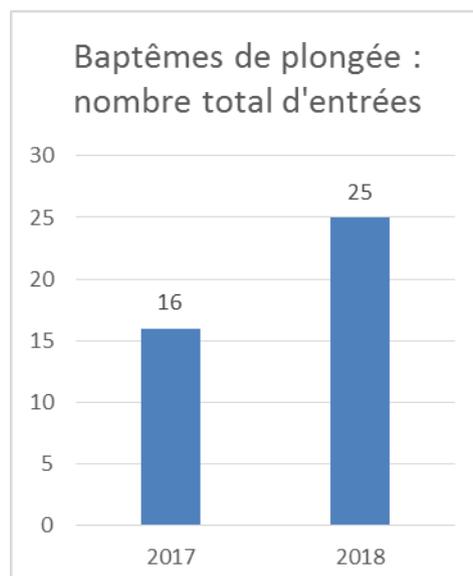


Bilan général en matière d'animations

Une animation à base d'une structure gonflable installée dans le grand bassin de 15h à 18h a été organisée avec un prestataire (Théthys - 1 428 € TTC) le mercredi 25 juillet 2018.



Une animation plongée a été mise en place le samedi 28 juillet 2018, avec l'association Plongée Sub Vendée, pour un montant de 270 € TTC pour les 25 baptêmes de plongée (forfait de 120 € TTC pour 10 personnes, puis 10 € TTC le baptême supplémentaire). 3 moniteurs étaient présents.





Natation scolaire

Les 20 écoles élémentaires et les 2 collèges du territoire ont profité des séances piscine. Ces dernières se sont déroulées sur 11 semaines avant les vacances estivales et sur 7 semaines en septembre/octobre, soit sur 18 semaines (10 de plus que 2014).

Un Maître-Nageur-Sauveteur a assuré la surveillance de la baignade durant cette période. Un second MNS a été mis à disposition uniquement pendant la première semaine d'avril et de septembre pour faciliter la réalisation des tests des élèves pour établir des groupes de niveau. Le projet pédagogique concerté a été revu et a fait l'objet d'un accord par courriel le 19 janvier 2016 par la circonscription de l'éducation nationale, puis a été validé par le Bureau communautaire le 24 février 2016 (délibération B019/2016).

À titre de comparaison avec les années précédentes :

Année	Moyenne du nombre de séances réalisées par les établissements scolaires	% de participation*
2012	6	-
2013	4,5	57 %
2014	5,2	65 %
2015	0	0 %
2016	342/25 = 13,7	81 %
2017	368/25 = 14,72	87 %
2018	318/24** = 13,25	73 %

Afin que toutes les écoles puissent participer aux séances piscine, la Communauté de communes met en place un système de transport, dont les coûts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2014	2016	2017	2018
Coût/voyage HT	61,00 €	61,00 €	63,13 €	63,12 €
Coût annulation tardive/voyage HT	24,50 €	24,50 €	24,50 €	25,35 €

Pénalité transporteur HT**				150 €
Nombre de transports	95	257	254	218
Nombre de pénalités annulation tardive	4	2	6*	2
Nombre de pénalités favorables**	0	0	0	2
Coût transport H.T.	8 652,00 €	15 576,00 €	16035,02 €	13510,86 €
TVA (7% en 2013 et 10% de 2014 à 2018)	865,20 €	1 557,60 €	1603,50 €	1351,08€
Coût transport T.T.C.	9 517,20 €	17 133,60 €	17638,52 €	14861,09 €
Coût transport par rapport à l'année n-1	- 5 %	+ 80 %	+2,9 %	-16 %

La baisse de 16 % s'explique par un moins grand nombre de transports, un moins grand nombre de pénalités pour la Communauté de communes, ainsi qu'à deux pénalités mises à la charge du transporteur.

Personnel

L'ouverture des bassins de La Châtaigneraie nécessite de recruter différentes personnes afin de faire fonctionner l'équipement : agent d'entretien, agent d'accueil et Maître-Nageur-Sauveteur (MNS). Les services techniques de la collectivité sont également sollicités.

Concernant les MNS, l'année 2018 n'a pas été marquée par les difficultés de recrutement connues généralement les saisons précédant la réhabilitation de la piscine en raison de la pérennisation de 2 MNS au sein des effectifs permanents de la Communauté de communes sur les postes suivants :

- MNS et EPR ;
- MNS et agent du DSS

Le tableau présent ci-dessous résume l'équipe d'agents ayant fait fonctionner l'équipement sur la saison 2017 (hors temps de préparation des services techniques).

Prénom - NOM	Fonction(s)	Période de travail	Diplôme	Temps de travail Total (en heure) 2018	Temps de travail Total (en heure) 2016	Temps de travail Total (en heure) 2017
Services Techniques*	- Entretien plages - Traitement eau	du 09/04 au 19/10	-	590,5	686,5	803,25 (hors novembre)
Blandine AVÉ	- Entretien vestiaires - Accueil	du 06/04 au 19/10	-	823	931,5	837,75
Katia BOISDÉ	- Entretien vestiaires - Accueil	du 02/06 au 29/08	-	77,5	-	82
Silvère DIDAILLER	- Surveillance - Scolaire (1 ^{ère} semaine) - Cours de natation - Aquagym	du 09/04 au 17/10	MNS (BPJEPS)	511,75	510,5	423,5
Romuald GEAY	- Surveillance - Scolaire - Cours de natation - Aquagym	du 09/04 au 19/10	MNS (BEESAN)	926,25	934,50	895

Quentin PARANTHOEN	- Surveillance - Entretien vestiaires	du 07/07 au 01/09	BNSSA	111,5	94	136,5
THÉO BARRET	- Surveillance - Entretien vestiaires	du 07/07 au 01/09	BNSSA	110	94,25	138,75
TOTAL				3 150,5	3 251,25	3 316,75

Pour mémoire, l'année 2014 avait enregistré 2 233 heures de travail, la hausse du temps de travail s'expliquant notamment par une période d'ouverture plus grande (+ 3 mois depuis 2016 par rapport à 2014).

Par ailleurs, il est à noter, comme en 2016, l'absence de problèmes de caisse/régie.

Le planning prévisionnel de travail a été respecté étant donné, contrairement à 2016, qu'aucun accident du travail n'a eu lieu.

Les services techniques ont passé de janvier à fin octobre 934,75h, soit 344,25h pour la préparation de l'équipement.

Les autres utilisateurs

- Le Club Nautique Châtaigneraisien

L'association dispose de créneaux d'utilisation de la piscine pour l'entraînement de ses licenciés et membres. Cette mise à disposition est régie par une convention, qui a fait l'objet d'un renouvellement en 2019 (délibération n° B017/2019 en date du 13 mars 2019).

Par ailleurs, l'association :

- a mis en place en 2018 pour la toute première fois le dispositif « j'apprends à nager », subventionnable par le CNDS pour les territoires classés en ZRR (destiné aux enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager)
 - a développé un créneau de perfectionnement à l'attention d'adultes, qui fait suite à l'apprentissage que nous proposons à ce même public (exigence d'entrée : savoir nager 25 m).
- Ces 2 nouveautés 2018 avaient fait l'objet de l'accord de la Commission sport réunie en date du 20 juin 2017.

Ci-dessous sont relatés les faits exceptionnels relatifs à l'association :

- organisation du Championnat de Vendée Hiver les 9 et 10 juin 2018 ;
- organisation d'une compétition interclubs le 22 juillet 2018 ;
- organisation de séances de natation en vue de la préparation pour la Coupe de France (du 21 au 23 août 2018) ;
- organisation de repas après les entraînements.

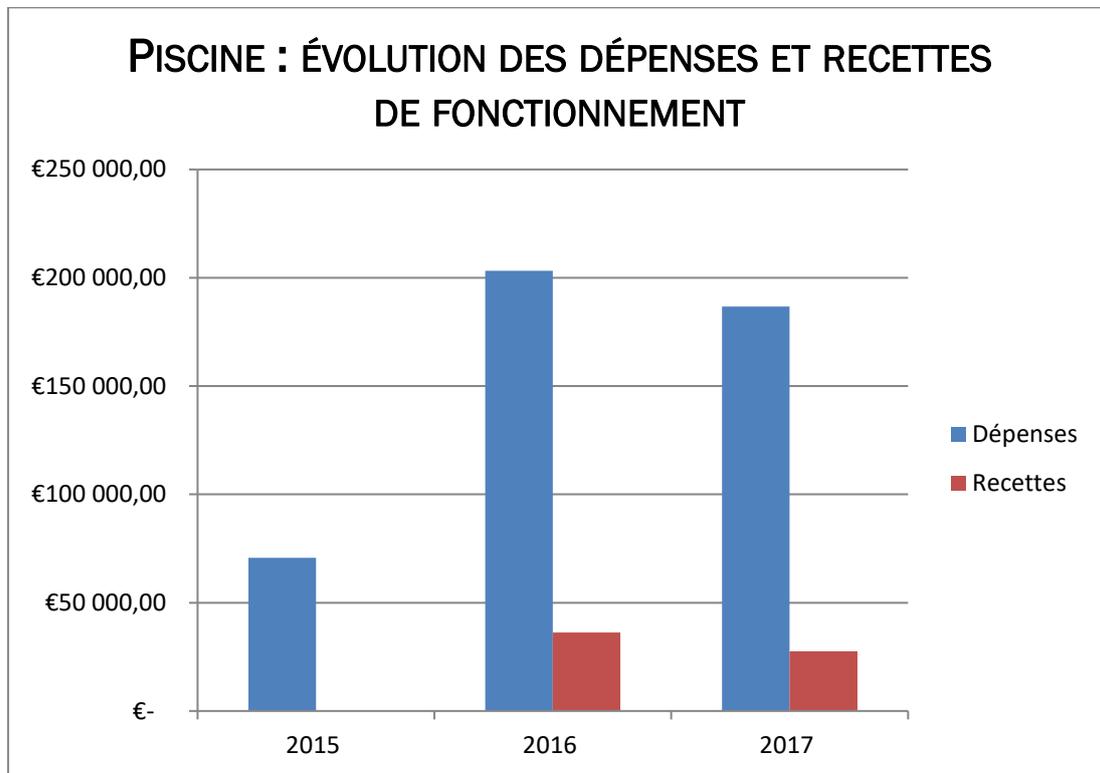
- Le Centre de secours de La Châtaigneraie

Le Centre de secours dispose de créneaux d'utilisation de la piscine pour la réalisation de séances de natation auprès de ses membres. Cette mise à disposition gratuite est régie par une convention, qui devra faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2020.

En 2018, le Centre de secours a utilisé la piscine les vendredis de juillet et août de 20h30 à 22h00.

En 2019, un avenant va être réalisé pour les nouveaux créneaux d'entraînement.

Bilan financier de fonctionnement



☞ Salle de Gymnastique intercommunale située à La Châtaigneraie

Description :

Salle spécialisée dans la pratique de toutes les gymnastiques, avec ou sans agrès.

Utilisateurs

- Association Avenir Gymnique de la Châtaigneraie (AGC) ;
- Collège public Pierre Mendès France (PMF) ;
- Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes (GPHCV) ;
- Le Club Nautique Châtaigneraisien (à titre exceptionnel) ;
- Le club de gymnastique de Chantonay (à titre exceptionnel).



Des conventions de mise à disposition de l'installation, ayant pour vocation de préciser les conditions d'accès, d'utilisation, de participations financières, etc., ont été signées entre les

utilisateurs et la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie lors de la saison 2015/2016. Chaque année, un avenant relatif aux créneaux mis à disposition est signé entre les parties.

Période d'utilisation

L'équipement est utilisé toute l'année, bien que l'activité en juillet et août soit fortement réduite, ou inexistante.

Bilan de la fréquentation

UTILISATEURS	UTILISATEURS	Saison 2014-2015	Saison 2015-2016	Saison 2016-2017	Saison 2017-2018	Saison 2018-2019	% évolutio n
Avenir Gymnique la Châtaigneraie	AGC	1443	1093	1142,25	1225	1195	-2%
Collège Pierre Mendès France	PMF	260	219	262,5	230,75	189	-18%
GPH Les Collines Vendéennes	GPH	60	42	39,75	38,25	39,75	4%
Club Nautique Châtaigneraien	CNC	17	-	-	-	-	-
Gym Équilibre Chantonnay	GEC	-	3	-	-	-	-
La Fontenaisienne	LF	-	-	-	12,5	-	-
TOTAL (en heures)		1780	1357	1444,5	1506,5	1423,75	-5%

Une stabilisation de volume horaire d'utilisation est constatée depuis la saison 2016-2017. L'AGC représente plus de 80 % de l'utilisation de l'équipement.

Pic d'activité : semaine de compétition en janvier de l'AGC (56,5h)

L'AGC, sur la période scolaire, est présent 27h75 par semaine dans l'équipement.

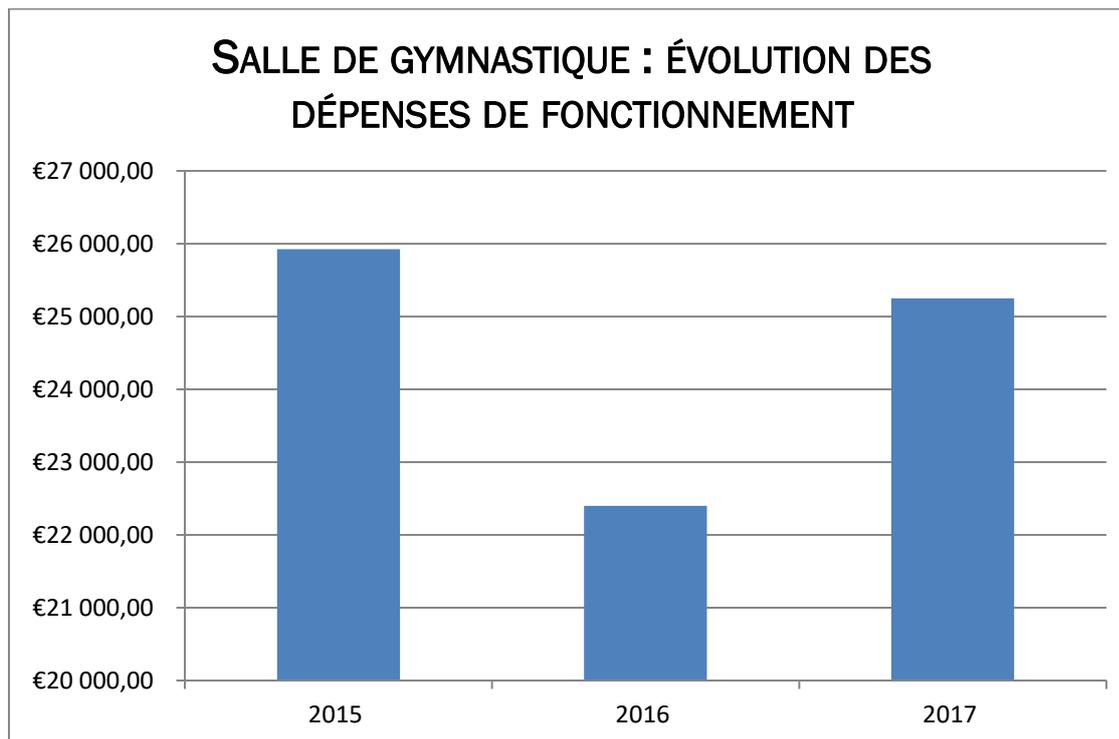
Le collège utilise la salle de novembre à mai avec une répartition des créneaux horaires par semaine inégalitaire. Au plus fort de sa fréquentation, cet établissement scolaire est présent 15h15 par semaine.

Enfin, le GPHCV est présent dans l'équipement généralement une fois par mois les jeudis et les vendredis, sur la période d'octobre à juin, pour une durée de 4h15 par semaine, identique aux saisons précédentes.

Événements exceptionnels

La salle de gymnastique accueille également, de manière ponctuelle, les événements suivants :

- compétition départementale (12 & 13 janvier 2019) ;
- Fête de district pour l'UNSS (22 mai 2019) ;
- gala de l'association (un vendredi soir en fin d'année scolaire).

Bilan financier de fonctionnement**➤ Terrain synthétique de Football intercommunal de Cheffois****Utilisateurs**

8 associations utilisent le terrain synthétique de football (les quatre premières présentées ci-dessous sont les principales utilisatrices) :

- Groupement de jeunes du Pays de La Châtaigneraie (GJ) ;
- Cheffois Antigny Saint-Maurice (CASM), anciennement Étoile Fraternelle Cheffois - St Maurice le Girard ;
- Football Club Moulleron Thouarsais Caillère (FCMTC) ;
- Association Sportive La Châtaigneraie Vendée Football (ASCVF) ;
- Union Sportive Diables Rouges Thouarsais Bouildroux ;
- FC Pierre Tardière ;
- Football Club Meilleraie Montournais Menomblet (FC3M) ;
- Union sportive Vouvant Bourneau Cezais (USVBC).



Période d'utilisation

L'équipement est utilisé toute l'année, bien que l'activité en juin et juillet soit quasiment inexistante.

Répartition journalière des créneaux pour l'année sportive en cours (2018/2019)

Les créneaux du lundi au vendredi sont utilisés régulièrement, tout au long de la saison, pour l'entraînement des joueurs.

Les créneaux du dimanche après-midi sont plus utilisés durant la période hivernale, en fonction des conditions climatiques et notamment suite aux arrêtés pris par les mairies interdisant l'utilisation des terrains engazonnés.

JOUR	HORAIRE	CLUB	EQUIPE	OBSERVATION(S)	Nombre d'heures d'utilisation
LUNDI	18h00 - 19h15	CASM	U11, U13		1,25
MARDI	19h00 - 21h00	ASCVF	Jeunes		2
MERCREDI	14h00 - 17h30 - 17h30 - 21h00	ASCVF GJ	Jeunes U15 puis U18		7
JEUDI	17h30 - 19h00 - 19h00 - 21h00	CASM ASCVF, CASM, FC3M	U11 Séniors	Si terrain non praticable Arrangement entre clubs	3,5
VENDREDI	18h30 - 19h45 - 19h45 - 21h00 - 21h00 - 00h00	GJ ASCVF Loisirs CASM	U15 U18 Séniors		5,5
SAMEDI	Match 10h00 Match 15h00	ASCVF GJ	U13 U18	Alternance avec U18 de l'ASCVF	4
DIMANCHE	Match 10h00	GJ	U15A	Alternance avec U15 de l'ASCVF	2
TOTAL :					25,25

Bilan général de la fréquentation de l'année en cours (sur la base du tableau ci-dessus)

Le terrain, sur la base du tableau de présence hebdomadaire et des modifications de dernière minute le week-end (faite par le bénévole en charge de ce type d'attribution de créneau), est utilisé 888.25 heures réparties de la manière suivante :

- 250 h pour les adultes (soit 28 %) ;
- 638,25 h pour les jeunes (soit 72 %).

À titre de comparaison, le terrain avait été utilisé sur 907 h réparties en 252 h adultes et 655 h jeunes l'année précédente.

En 2018-2019, 262 heures correspondent à une utilisation le week-end (contre 290,5 h la saison précédente).

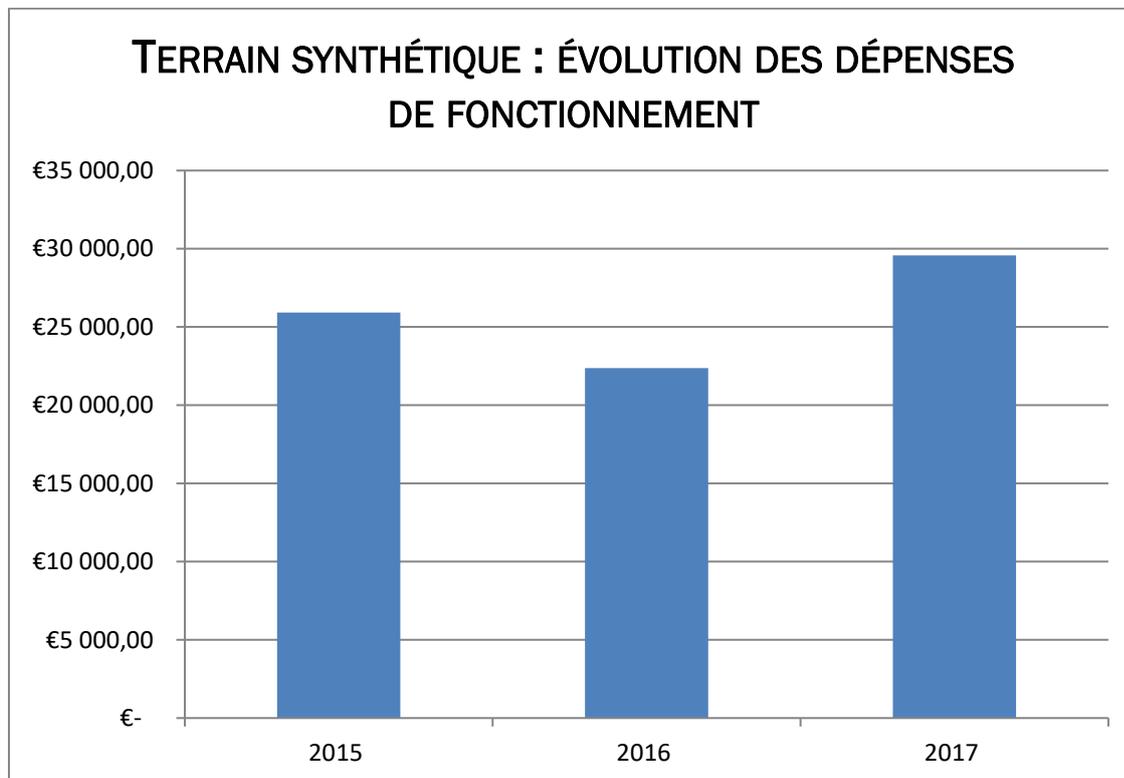
Il est à noter que la priorité d'utilisation des terrains est donnée pour les équipes de jeunes et que les équipes du groupement de jeunes du Pays de La Châtaigneraie utilisent majoritairement le terrain synthétique pour les entraînements et les rencontres.

➤ Événements exceptionnels

Aucune rencontre exceptionnelle n'a été réalisée.

La réflexion précédente menée en concertation avec les utilisateurs du terrain a abouti en 2017 à la construction d'une couverture permettant d'abriter les spectateurs et d'une buvette extérieure.

Bilan financier de fonctionnement



➤ Le soutien aux acteurs du sport

Fonds de concours « équipement sportif »

Les Fonds de concours « équipements sportifs » permettaient à la Communauté de communes de financer, dans certaines limites et en dehors de ses compétences, les dépenses d'investissement liées aux équipements sportifs immobiliers du Pays de La Châtaigneraie (rénovation, création ou remplacement d'anciens équipements).

Institué en 2006 (délibération n°C126/2006), le règlement des Fonds de concours « équipements sportifs » a été revu en 2011 (délibération n°C146/2011), puis en 2014 (délibération n°C188/2014) afin d'être en adéquation avec les besoins actuels des communes du territoire.

Le 10 février 2016, il a été abrogé à compter du 31 décembre 2015 (délibération n°C015/2016) et remplacé par le Fonds de Concours « Solidarité Enveloppe et Équipements Structurants », destiné à financer la totalité des équipements structurants et non exclusivement les équipements sportifs.

Participations communautaires aux activités du territoire (PCAT) Sport

La collectivité propose, dans le respect des modalités d'attribution validées par le Conseil communautaire du 10 décembre 2014, des aides financières aux associations sportives non scolaires, œuvrant sur le territoire communautaire et ayant leur siège social dans l'une des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Ces aides financières sont relatives :

- Aux effectifs de jeunes joueurs et jeunes arbitres (moins de 20 ans) et de leur encadrement par des bénévoles ou des éducateurs salariés ou indemnisés (PCAT sport : soutien à l'encadrement des catégories jeunes des organismes sportifs) ;
- À la formation des arbitres et des encadrants sportifs des sections enfants et jeunes et aux formations de secourisme et Premiers Secours (PCAT sport : soutien à la formation à l'encadrement et à l'arbitrage des catégories jeunes ») ;

Par ailleurs, une autre PCAT existe depuis 2010. Elle est relative au niveau de pratique (PCAT sport : soutien aux clubs de sports collectifs évoluant dans un championnat de niveau national amateur).

Soutien à l'encadrement des catégories jeunes des organismes sportifs

Objectif :

Ce soutien a un double objectif :

- Venir en appui aux associations ayant des effectifs de jeunes, avec un soutien accentué envers les jeunes du territoire ;
- Soutenir l'encadrement de cet effectif de jeunes et encourager la formation d'arbitres jeunes.

La participation communautaire est calculée grâce à un barème de points (valeur du point = 7 €) :

Nombre de points forfaitaire par « association ayant des enfants, des jeunes et des encadrants jeunes »	50 points
Nombre de points par enfant et/ou par jeune domicilié sur le territoire intercommunal	2 points
Nombre de points par « jeune-arbitre »	20 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes non diplômé	10 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes possédant un diplôme d'encadrement sportif inférieur au niveau 4	30 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes possédant un diplôme d'encadrement sportif de niveau 4 et supérieur	60 points
Nombre de points par encadrant en formation	15 points

Bilan 2018 :

En 2018, le montant de l'enveloppe attribuée est de 53 284 € (- 3.35 % par rapport à 2017).

Le détail de l'aide apparaît comme suit :

	2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		2017/2018	
Nombre de clubs	23	8 050 €	24	8 400 €	23	8 050 €	24	8 050 €	22	7 350 €
Nombre de jeunes	1 147	16 058 €	1 152	16 128 €	1085	15 190 €	1133	15 862 €	1121	15 694 €
Nombre de jeunes arbitres	10	1 400 €	20	2 800 €	27	3 780 €	32	4 480 €	28	3 920 €
Encadrants non-diplômés	94	6 580 €	68	4 760 €	67	4 690 €	67	4 690 €	46	3 220 €
Encadrants diplômés < 4	73	15 330 €	75	15 750 €	64	13 440 €	78	16 380 €	79	16 590 €
Encadrants Diplômés > 4	11	4 620 €	11	4 620 €	19	7 980 €	13	5 460 €	13	5 460 €
Encadrants en formation	7	735 €	12	1 260 €	11	1 155 €	2	210 €	10	1 050 €
Total		52 773 €		53 718 €		54 285 €		55 132 €		53 284 €
% d'évolution		0,47		1,79		1,06		1,56		-3,35
Nombre de points		7539		7674		7755		7876		7612
Diff. Points année n-1		35		135		81		121		-264
Coût point		7,00 €		7,00 €		7,00 €		7,00 €		7,00 €

Soutien à la formation à l'encadrement et à l'arbitrage des catégories « jeunes »**Objectif :**

Cette PCAT a pour objectif de faciliter la formation des éducateurs des associations sportives, par le biais d'un soutien financier relatif aux coûts de formation engagés par les clubs, pour leurs éducateurs. Cette PCAT tend ainsi à améliorer les compétences de ces derniers, permettant en conséquence d'obtenir sur le territoire une meilleure qualité des enseignements transmis aux jeunes.

La participation communautaire est calculée selon la base présentée dans le tableau suivant avec une enveloppe maximale de 5 000 € :

	Plafond des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention Maximum
Par demande	1 500 € TTC	50 % du TTC	750 €
Par année civile pour un même demandeur	3 000 € TTC	50 % du TTC	1 500 €

Bilan :

	2016	2017	2018
Nombre de clubs concernés	5	7	5
Nombre de demandes	8	20	20
Nombre de demandes refusées	1	0	2
Nombre de demandes validées	7	20	18
Nombre de personnes concernées par les formations	9	28	33
Montant total attribué	2 593,00 €	4 096,25 €	2 341,00 €

Soutien aux clubs de sports collectifs évoluant dans un championnat de niveau national amateur**Objectif :**

Cette PCAT a pour objectif de soutenir l'excellence au niveau sportif par le biais d'une participation financière aux clubs de sport collectifs évoluant à un niveau national amateur, présentée dans le tableau ci-dessous.

Plafond du budget de fonctionnement de l'association pour l'année sportive	Pourcentage de l'aide	Montant maximal de l'aide
150 000 €	10 %	15 000 €

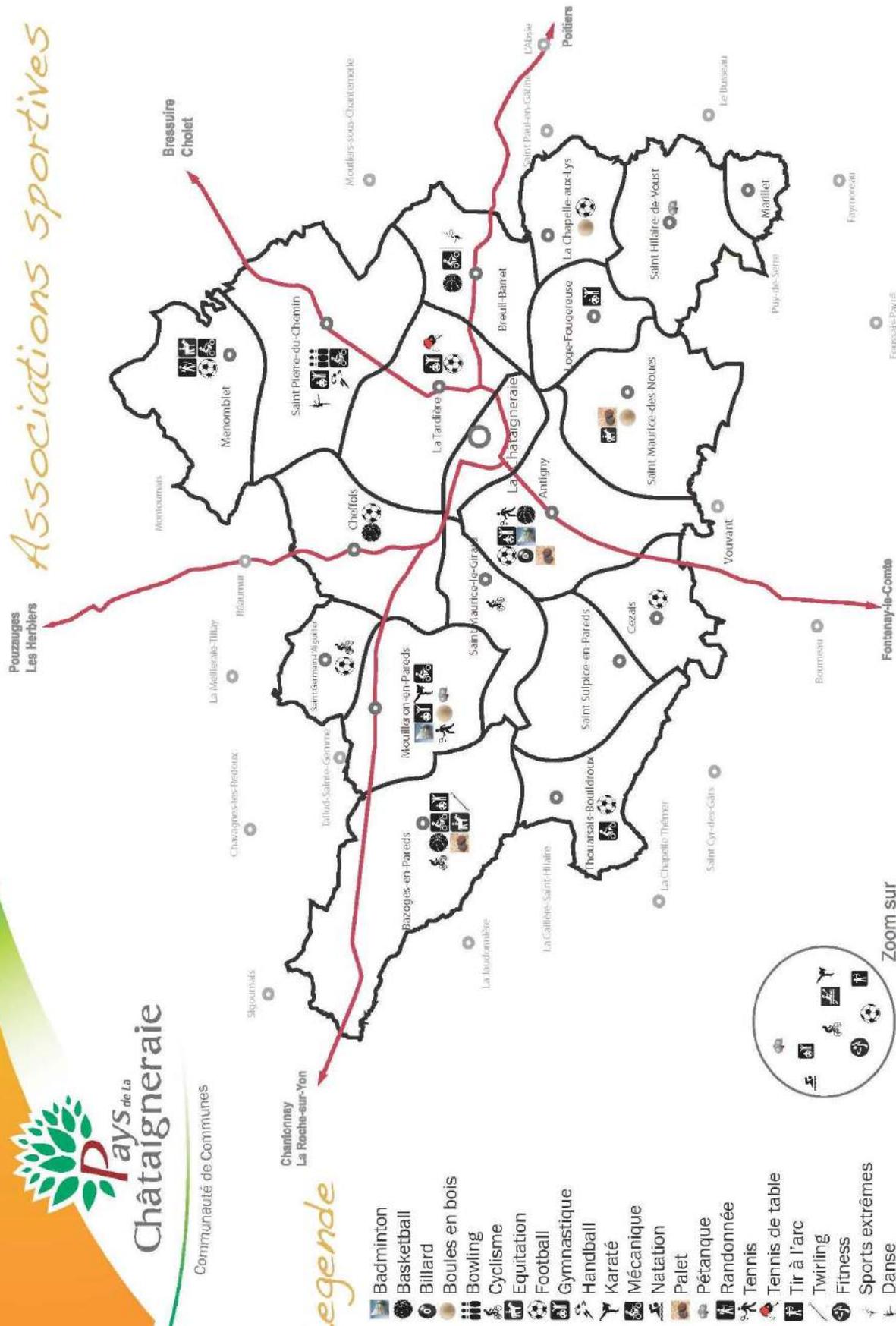
Nombre de clubs concernés en 2018 : 0

Montant total attribué en 2018 : 0 €

Subventions exceptionnelles

Date de la demande	Association	Manifestation	Subvention attribuée
26/01/2018	CEV (équitation)	Concours complet international	1 000,00 €
16/03/2018	VCPC (vélo)	25 ^e édition du Tour du PLC	1 000,00 €
16/03/2018	3 jours autour du Tour	Tour de France	10 000,00 €
25/04/2018	FCMTC (football)	Transport finale Coupe de France de foot	REFUS
26/04/2018	ASCVF (football)	Projet Bon Pied Bonneuil	500,00 €
04/07/2018	Foyer de jeunes La Tardière	La Dynamic	500,00 €

Associations sportives



B) Enfance, Jeunesse

↳ Le projet éducatif territorial

Evolution vers la compétence enfance : dès 2009, les élus ont souhaité une réflexion dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance. Celle-ci a débouché sur le transfert de la compétence relative à l'accueil des enfants de 3 à 10 ans (hors périscolaire). Le 1^{er} janvier 2013 les statuts intègrent cette nouvelle compétence.

Trois principes prioritaires sont à l'initiative du projet :

- L'égalité d'accès des familles sur tout le territoire
- La mise en place d'un projet éducatif commun
- La Solidarité financière entre les communes du territoire

La rédaction du projet éducatif territorial a été réalisée de manière participative : élus, familles, animateurs et bénévoles associatifs du territoire, au titre de leur organisation ou de l'utilisation des accueils de loisirs du Pays de La Châtaigneraie, ont été conviés à formuler leurs objectifs lors de diverses réunions.

Le projet éducatif est né de la synthèse de ces rencontres. Il se traduit en différents objectifs indiqué ci-dessous.

Les objectifs

Un mode de garde accessible à tous : les accueils d'enfants de 3 à 10 ans sont avant tout un mode de garde pour les familles qui doivent répondre à des obligations professionnelles ou autres.

Un espace éducatif : les structures d'accueil ne sauraient se contenter d'un rôle passif de garde d'enfant mais doivent assurer une mission éducative essentielle.

Un espace sécurisé et sain : l'accueil doit se faire dans des conditions de sécurité optimum.

Un espace de prévention : l'accueil s'attache à développer des actions de prévention auprès des enfants.

Un espace de plaisir : l'enfant ne doit pas subir l'accueil de loisirs, il doit y trouver du plaisir.

Un espace d'apprentissage à l'autonomie : tous les gestes quotidiens peuvent être des prétextes pour aider l'enfant à grandir.

Un espace de socialisation : hors du contexte familial, l'enfant doit se confronter à des règles de fonctionnement qui ne sont pas celles qu'il a l'habitude de respecter.

Un espace de communication : les animateurs doivent veiller à transmettre les bonnes informations aux familles.

Un milieu professionnel : les points précisés ci-dessus ne peuvent être mis en œuvre sans personnel qualifié, respectueux d'une déontologie dans l'intérêt de l'enfant et du futur citoyen.

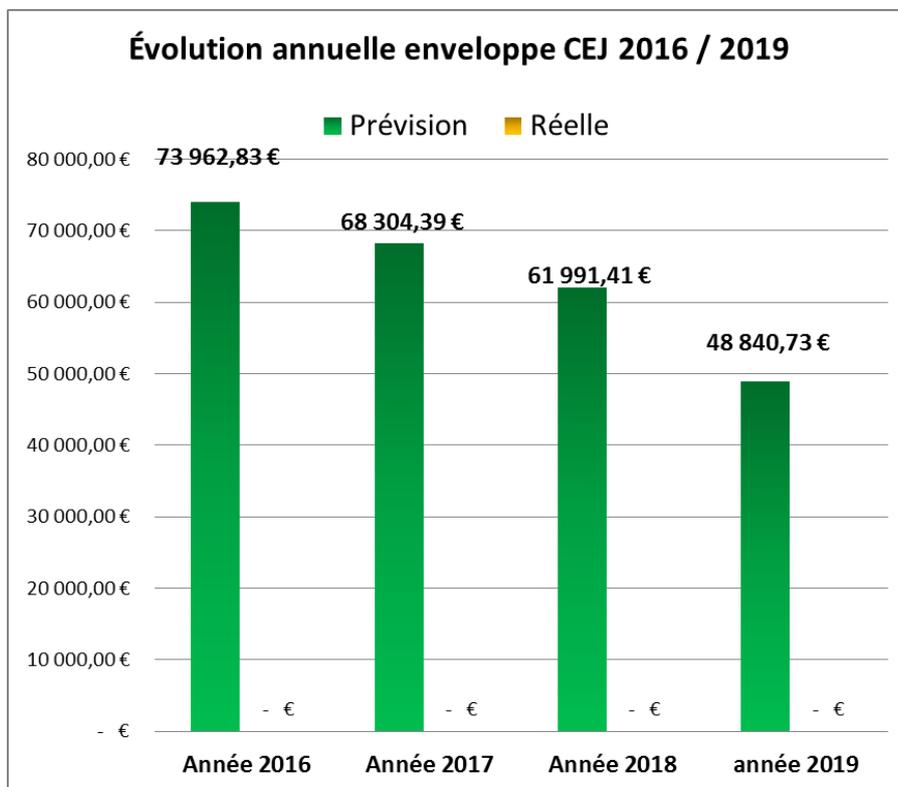
Application du Projet éducatif territorial

Tous les accueils de loisirs du Pays de La Châtaigneraie (soit géré en direct, soit sous gestion associative et co-financé par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie) sont soumis à l'application des finalités du projet éducatif à travers les objectifs du projet pédagogique de leur structure.

Le contrat enfance-jeunesse 2016/2019

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF de la Vendée, la MSA et la Communauté de Communes. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans

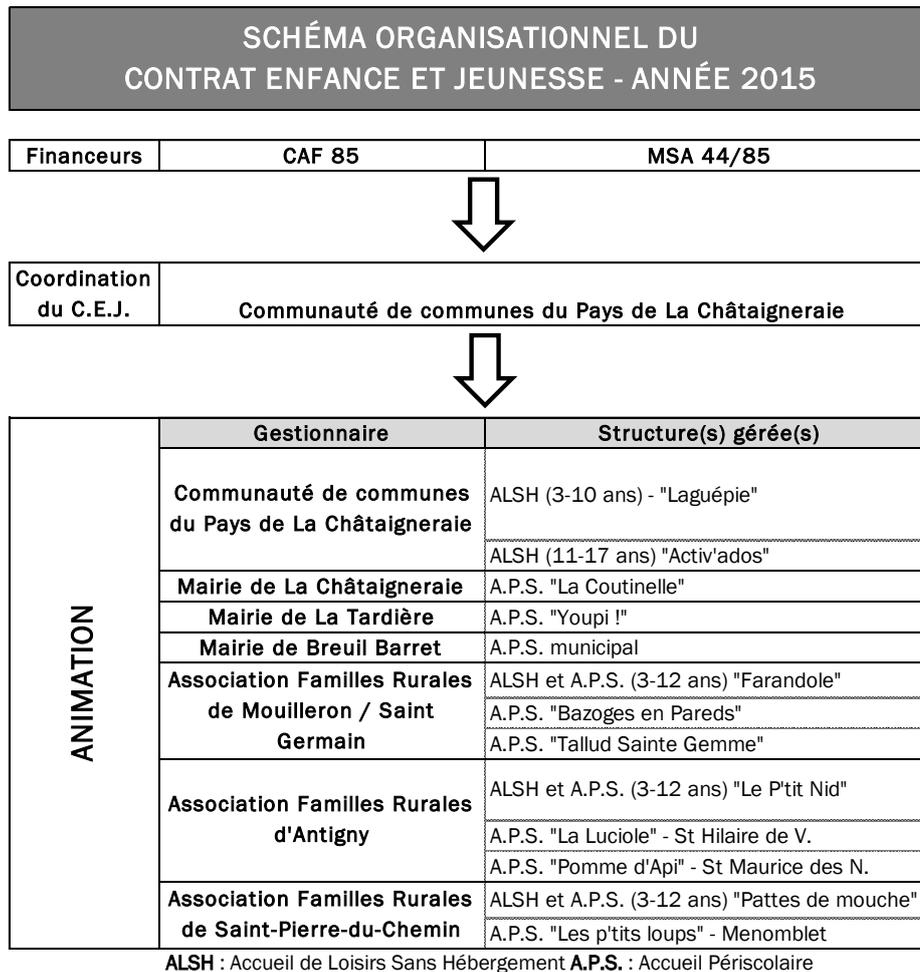
Cette convention a été renouvelée pour la période 2016 à 2019 pour la CAF et jusqu'en 2018 pour la MSA. Les nouvelles enveloppes prévisionnelles de subvention sont les suivantes :



Cette convention suit deux objectifs :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - un encadrement de qualité ;
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands



Un bilan avec tous les acteurs du C.E.J. est réalisé chaque année afin d'échanger sur les pratiques et les besoins quotidiens des structures.

L'enveloppe 2017 versée en 2018 s'est élevée à 58 888.14 € pour la CAF de la Vendée et à 8 244.34 € pour la MSA 44/85 soit un total de **67132.48 €**. Cette baisse d'enveloppe s'élève 1 521.19 € soit - 2 % par rapport à 2017.

Les délibérations concordantes de la Communauté de communes n°C246/2017 du 20 décembre 2017 du Conseil communautaire et de celles des communes bénéficiaires ont approuvé deux clefs de répartition pour :

- Les années 2016 et 2017 (entre la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie et les 8 communes suivantes : Bazoges-en-Pareds, Breuil-Barret, La Tardière, La Châtaigneraie, Menomblet, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-des-Noues et Saint-Pierre-du-Chemin) ;

- Les années 2018 et 2019.

En raison de la fluctuation dans la création et/ou dans la déclaration des accueils périscolaires du territoire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de La Vendée (DDCS) par les Communes, la clef de répartition des subventions pour les années 2018 et 2019 du Contrat Enfance et Jeunesse 2016/2019 n'était plus applicable.

Une nouvelle clef de répartition de la subvention du Contrat Enfance et Jeunesse 2016 / 2019 a donc été approuvée par les délibérations concordantes n°C160/2018 du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2018 et des Communes suivantes : Antigny, Bazoges en Pareds, La Châtaigneraie, Menomblet, Mouilleron-Saint-Germain, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Maurice-des-Noues, Saint-Pierre-du-Chemin, La Tardière et Cheffois

Elle prévoit de verser, en 2018 et en 2019, une subvention à toute commune membre de la Communauté de communes finançant un accueil « périscolaire » (hors activité du mercredi) au prorata des heures facturées par la structure par rapport au total des heures périscolaires du Pays de La Châtaigneraie, exclusivement sur les périodes déclarées auprès de la DDCS.

Toutes les communes du Pays de La Châtaigneraie sont ou pourront être concernées par cette répartition. A ce titre, les Communes ont été invitées à approuver, par délibération concordante, la clef de répartition concernant les années 2018 et 2019 qui prévoit que :

- L'enveloppe de la subvention concernant l'activité « extrascolaire », « périscolaire du mercredi » et « coordination » sera versée exclusivement à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, celle-ci disposant de ces compétences ;
- L'enveloppe de la subvention concernant l'activité « périscolaire » du lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire sera versée par la Communauté de communes aux communes du Pays de La Châtaigneraie finançant un accueil périscolaire déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), au prorata des heures facturées pour ce type d'accueil sur le territoire, par année civile ;
- Le versement de la subvention se fera après présentation d'une déclaration sur l'honneur de la Commune auprès de la Communauté de communes indiquant le nombre d'heures facturées aux familles par l'accueil périscolaire de son territoire sur la période de la déclaration DDCS, au titre de l'année civile concernée ;

⇒ 0 – 3 ans : la petite enfance

Historiquement, la Communauté de communes assure la coordination du contrat enfance jeunesse.

Transfert de la compétence Petite Enfance – multi-accueil PIT'CHOUN

Une commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2017.

Un rapport sur l'évaluation des charges du transfert de la compétence « PETITE ENFANCE » à la Communauté de communes par ses communes membres, concernant uniquement l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « multi-accueil PIT'CHOUN » sous gestion associative a abouti aux conclusions suivantes :

- Le coût annuel résiduel de la compétence « Petite Enfance » concernant uniquement l'EAJE « multi-accueil PIT'CHOUN », établi sur la base des dépenses (270 011.55 €) et recettes (224 908.10 €) moyennes annuelles, s'élève à 45 103.45 € ;

Dépenses	Non liées à l'équipement	(a)	217 063,83 €
	Liées à l'équipement	(b)	52 947.72 €
Recettes	Non liées à l'équipement	(c)	199 694.50 €
	Liées à l'équipement	(d)	25 213.60 €
Coût net annuel de la charge de la compétence « Petite Enfance » transférée = a + b - c - d			45 103.45 €

- L'évolution future des charges de la compétence n'est pas intégrée au calcul ;
- En cas de transfert :
 - La Communauté de communes sera le seul titulaire de cette compétence et dès lors, des relations avec l'association ;
 - Le bâtiment, qui restera propriété de la commune, sera mis à disposition de la Communauté de communes qui en assurera la gestion intégrale (remboursement des emprunts, gros entretien, fluides, etc.).

Le rapport de la CLECT a été approuvé par décision en date du 18 avril 2017 puis par 17 des 18 conseils municipaux des communes intéressées.

Enfin, celui-ci a été également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information ;

Le Conseil communautaire réuni en date du 12 juillet 2017 a approuvé :

- le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (délibération n°C144/2017), tel qu'annexé à la présente délibération, et consistant notamment en l'adoption des compétences exercées à titre supplémentaire, en matière de petite enfance (0-6 ans) intitulées :
 - Coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil) ;
 - Actions en faveur des modes de garde individuels (Relais d'assistants maternels) ;

dès que l'arrêté préfectoral sera exécutoire ;

- La modification des attributions de compensation des Communes membres liée au transfert de la compétence multi-accueil (délibération n°C145bis/2017) comme suit :

Communes	Attribution de compensation actuelle (figée) perçues ou versées (-) par les communes membres	Nouvelles attributions de compensation (figées) perçues ou versées (-) par les communes membres à compter du 1er janvier 2018
Antigny	181 554,45	179 057,49
Bazoges en Pareds	25 857,86	25 181,30
Breuil-Barret	3 367,45	2 609,30
Cezais	1 128,28	991,04
La Chapelle aux Lys	-6 289,45	-6 874,43
La Châtaigneraie	299 055,97	290 389,37
Cheffois	35 645,51	35 233,37
Loge Fougereuse	-9 185,78	-10 134,92
Marillet	-4 837,59	-4 888,45
Menomblet	-13 189,24	-13 460,90
Mouilleron-St Germain	448 857,72	447 896,18
St Hilaire de Voust	84 862,47	84 573,45
St Maurice des Noues	-16 825,90	-17 116,13
St Maurice le Girard	-10 132,72	-11 024,91
St Pierre du Chemin	36 222,50	34 855,99
St Sulpice en Pareds	-7 693,93	-8 033,44
La Tardière	74 412,89	72 442,39
Thouarsais Bouildroux	-14 861,72	-16 298,93

Total des AC**1 107 948,77****1 085 397,77**

Les Communes membres ont approuvé à l'unanimité la modification des attributions de compensation par délibérations concordantes.

La modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, et notamment a été approuvée par arrêté du Préfet n° 2017-DRCTAJ/3 - 666 en date du 12 octobre 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite au transfert de la compétence Petite Enfance, un procès-verbal de mise à disposition du bâtiment « multi-accueil » (sis impasse des De Vivonne, rue du Général de Gaulle à La Châtaigneraie, ERP Type R de 5^{ème} catégorie, référence cadastrale 59 AI 281) et les mobiliers qu'il contient, nécessaire à l'exercice de la compétence « Petite Enfance », intervient entre la commune de La Châtaigneraie et La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

En outre, deux conventions ont été signées en date du 01/01/2018 avec l'association gestionnaire de l'établissement d'accueil du Jeune Enfant « multi-accueil PIT'CHOUN :

- Une convention d'objectifs et de financement de l'activité « multi-accueil 0 - 6 ans » sous gestion de l'Association PIT'CHOUN qui a pour objet de définir les conditions de participation de la Communauté de communes à l'activité de la structure Multi-Accueil

PIT'CHOUN à destination des enfants de 0/6 ans approuvé par la délibération du Conseil communautaire n° C244_2017 en date du 20/12/2017 ;

Cette convention prévoit notamment :

- La gestion du service Multi-Accueil 0-6 ans par l'association PITCHOUN dans le respect des réglementations encadrant l'activité des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant ;
 - Le financement par la Communauté de communes de ladite activité selon des modalités de calcul définissant la subvention attribuée à l'association, étant rappelé que cette dernière est soumise à des obligations comptables envers la Communauté de communes pour toute subvention reçue supérieure à 23 000 €.
- Convention d'occupation du domaine public par l'Association Pitchoun dans le cadre de la compétence Petite Enfance 0 – 6 ans (multi-accueil) approuvé par la délibération du Conseil communautaire n° B099_2017 en date du 06/12/2017 ;

Cette convention prévoit notamment :

Surface louée : 387 m² de locaux et 1155 m² de cour (espace en enrobé et engazonné) ;

Locaux entièrement meublés et équipés ;

Durée : **du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2029, soit 12 années ;**

Redevance nette : 28 000 € nets de taxes par année civile :

Non révisable ;

Payable à terme échu ;

incluant :

- les charges afférant au clos et au couvert ainsi qu'aux grosses réparations et aux modifications imposées par la réglementation ;
- le nettoyage des façades, de la toiture et des abords, le nettoyage intensif des sols intérieurs et des vitrages ;
- les petites réparations concernant le bâtiment et les mobiliers appartenant à la Communauté de Communes ;
- les fluides ;
- les impôts, taxes et redevances afférentes à l'immeuble y compris la redevance du SCOM ;
- Charges assurées par l'occupant :
 - entretien intérieur ;
 - nettoyage courant des vitrages ;
 - fournitures courantes...

LE RAMIPE

RAMIPE Relais d'Assistants Maternels et Information Petite Enfance

7 Place de la République

85120 La Chataigneraie

(Dans les locaux de la MSAP)

Animatrice Du RAMIPE : Stéphanie DRAPIER Educatrice de Jeunes Enfants à temps plein 35h

Date d'ouverture du RAMIPE : 13 mars 2018.

Horaire d'accueil :

	Matin	Après-midi
Mardi	MATINEE D'EVEIL 08h30 / 13h00	PERMANENCE SUR RDV 14H00 / 17H30
Mercredi	PERMANENCE SANS RDV 09H00 / 13H00	PERMANENCE SANS RDV 14H00 / 18H00
Jeudi	MATINEE D'EVEIL 08H30 / 13H00	TRAVAIL ADMINISTRATIF 14H00 / 17H30
Vendredi	PERMANENCE SUR RDV 09H00 / 13H00	PERMANENCE SUR RDV 14H00 / 19H00
Samedi	PERMANENCE SUR RDV Un samedi sur deux 09h00 / 13h00	

- **LE RAMIPE**

- ✓ Un lieu d'accueil et d'information gratuit, au service des parents, des assistantes maternelles et des enfants
- ✓ Un lieu de parole et d'écoute où la confidentialité est respectée.
- ✓ Un service intercommunal qui propose des matinées d'éveil et des permanences administratives en itinérance.

- **LES OBJECTIFS GENERAUX**

- ✓ Faciliter la vie des familles à la recherche d'une assistante maternelle ou d'un mode d'accueil
- ✓ Apporter des conseils pour toutes les démarches administratives dans leur fonction d'employeur (aides droits et devoirs...)
- ✓ Favoriser la mise en relation des parents et des assistantes maternelles pendant le temps d'accueil (aides, soutien...)
- ✓ Aider les assistantes maternelles à s'informer, à améliorer leur pratique professionnelle. Leur donner des informations sur leur droits et devoirs. Favoriser un temps de rencontre et d'échange (groupe de parole)
- ✓ Proposer aux enfants un temps collectif sous forme d'atelier.

- **LES PERMANENCES.**

Ces permanences sont à la fois téléphoniques, sur rendez-vous et en accès libre.

Pour les parents qui me contactent par mail ou par téléphone, des rendez-vous sont surtout proposés lors de la recherche d'un mode d'accueil. Ce premier entretien permet de leur expliquer comment le RAM peut les accompagner. Lorsque je les rencontre dès le début, les parents me sollicitent plus facilement pour des petites questions.

Les questions généralement concernent les débuts et fin de contrat, ensuite se posent souvent des questions sur les congés payés et les jours fériés.

L'intérêt pour le RAM est donc de rencontrer les parents dès leur recherche de mode d'accueil afin de créer un lien et de leur donner un premier niveau d'information sur les aides financières, les contrats, leurs devoirs... L'objectif étant de faciliter la mise en place d'une base saine dans la relation assistante maternelle - parents et ainsi de permettre des accueils de jeunes enfants de qualité.

Le RAMIPE renseigne les familles sur tous les modes d'accueil du territoire. La liste des assistantes maternelles est mise à jour tous les trimestres.

- ✓ 91 familles ont fait une demande au RAM soit en rendez-vous ou par téléphone
 - 30 concernant la recherche d'une assistante maternelle
 - 61 pour des questions administratives (rupture de contrat, mensualisation, congés payés...)

Les rendez-vous durent environ 1 heure.

Le premier motif de contact par les assistantes maternelles est principalement pour des informations concernant le RAM, les inscriptions aux matinées d'éveil.

Ensuite les assistantes maternelles me contactent pour avoir des informations concernant leur statut (droit du travail, contrat, convention collective).

Il est à noter, que les assistantes maternelles me contactent aussi pour avoir des informations pédagogiques, éducatives et du soutien professionnel.

Le dernier motif de contact des assistantes maternelles porte sur des questions relatives à l'exercice de leur métier et sont généralement des questions qui concernent la PMI. Il faut certainement encore du temps pour que les assistantes maternelles identifient les missions du RAM et celles de la PMI.

Pendant les temps de permanence, l'animatrice effectue des tâches administratives inhérentes au relais : saisie sur le logiciel, mise à jour de la liste des assistantes maternelles, bilan, préparation des plannings....

- **LES MATINEES D'EVEIL**

Les matinées d'éveil ont lieu dans 10 communes du territoire.

- **Antigny** : salle Ben Hur, place Gabriel Debouté
- **Bazoges en Pareds** : salle municipale
- **Breuil-Barret** : salle « Jeanne Marie »
- **Cheffois** : salle du Marronnier – rue de la Terre Rouge
- **La Tardière** : Accueil de loisir – rue des Louries
- **Menomblet** : Salle municipale, route de Montournais
- **Mouilleron-Saint-Germain** : Centre périscolaire "La Farandole", 7 bis rue de Beaulieu
- **Saint Maurice Des Noues** : salle des Fêtes – rue du Fief
- **Saint Maurice Le Girard** : salle communale – rue des Brunetières

- **Thouarsais Bouldroux** : salle polyvalente
- ✓ Les objectifs de ces temps d'accueil et d'animation sont :
 - Proposer un lieu d'accueil, de rencontre et d'échange aux assistantes maternelles pour rompre leur isolement et trouver un accompagnement pour favoriser leur professionnalisation.
 - Proposer un temps d'accueil et de jeux aux jeunes enfants accueillis par les assistantes maternelles propice à leur socialisation, leurs découvertes, leur autonomie et surtout à leur plaisir.
 - L'animatrice est garante du bon déroulement de ces accueils collectifs, sa mission est d'assurer sécurité physique et affective aux enfants en aménageant un espace adapté à leur épanouissement. Elle se tient disponible pour accompagner les professionnelles concernant les questions éducatives et pédagogiques afin de favoriser au mieux l'accueil de l'enfant et le lien avec l'adulte.
 - L'animatrice observe ses temps avec une démarche de prévention et d'élaboration d'objectifs et de projets pour répondre aux besoins constatés des professionnelles et / ou des enfants.

2018 en quelques chiffres :

- ✓ 60 matinées d'éveil
- ✓ 44 assistantes maternelles différentes ont participé au moins une fois aux matinées d'éveil ou une action du RAMIPE.
- ✓ En moyenne 16 enfants participent aux matinées d'éveil
- ✓ 154 enfants différents ont participé aux matinées d'éveil

Les assistantes maternelles s'inscrivent sur les fiches d'inscription ou envoient en mail, il arrive aussi que des assistantes maternelles téléphone le jour même pour s'inscrire.

Nous sommes en train de mettre en place une inscription sur « google drive ». En allant sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie elles pourront s'inscrire directement.

Sur le territoire il y a :

- ✓ 107 Assistantes maternelles
- ✓ 98 en activité au mois de novembre 2018
- ✓ 3 Maisons d'assistantes maternelles

Communes	Nombre d'assistantes maternelles	Nombre d'assistantes maternelles qui a déjà participées a au moins une action du RAMIPE
ANTIGNY	11	7
BAZOGES EN PAREDS	12	5
BREUIL BARRET	4	1

CEZAIS	2	0
LA CHAPELLE AUX LYS	1	0
LA CHATAIGNERAIE	11	5
CHEFFOIS	7	3
LOGE FOUGEREUSE	4	2
MARILLET	0	0
MENOMBLET	4	3
MOUILLERON ST GERMAIN	13	5
ST HILAIRE DE VOUST	4	1
ST MAURICE DES NOUES	4	2
ST MAURICE LE GIRARD	3	1
ST PIERRE DU CHEMIN	10	4
ST SULPICE EN PAREDS	2	0
LA TARDIERE	9	1
THOUARSAIS BOUILDROUX	6	4

✓ 44 assistantes maternelles ont déjà participé à au moins une action du RAMIPE

- Cette année 3 actions sont eues lieu :

✓ 2 matinées d'éveil à la médiathèque,

- 16 assistantes maternelles ont assisté à ces matinées d'éveil
- 38 enfants ont participé dont 26 enfants distincts

✓ 1 rencontre en soirée à la MSAP

- 6 assistantes maternelles sont venues

✓ 1 spectacle de Noël « MISSION NOEL »

- 21 assistantes maternelles
- 48 enfants

Le Forum Petite Enfance 2019

La troisième édition du Forum Petite Enfance s'est déroulée le samedi 29 juin 2019 de 9H30 à 13H00 à la salle « Les Silènes » à La Châtaigneraie.

La thématique 2018 retenue par les partenaires était « Concilier vie familiale et vie professionnelle ».

5 stands illustrant des espaces de la vie quotidienne (la cuisine, le jardin, dans la salle de bain, dans la chambre et dans la voiture) avaient pour objectif de proposer aux parents des activités simples à réaliser sur un temps court avec leur enfant dans l'idée qu'« il en faut peu pour être heureux », en cette période où le temps semble leur manquer.

Accueilli dès 8H30 avec un café, les partenaires du forum ont animé les différents espaces (exposants et animations) dès 9H30.

Les vidéos de la CAF « Concilier vie familiale et vie professionnelle » et de la PMI « Je pleure donc je suis » ont été projetées par alternance tout au long de la matinée.

Les deux stands « vidéo » n'ont pas attiré les familles qui ne pouvaient pas se libérer de leurs enfants pour visionner les films.

De plus, la zone « vidéos » était trop confinée, cachée derrière une grande paroi amovible. Les vidéos étaient néanmoins tout à fait pertinentes mais auraient peut-être dû être présentées sur un moment où les parents / adultes auraient été plus « captifs » et en mesure de s'exprimer et échanger sur les sujets abordés.

Les participants considèrent que l'organisation d'une soirée, la veille par exemple, serait à imaginer pour une éventuelle prochaine édition.

Le spectacle « Petit à petit » de la compagnie L'embrasure » a été diffusé à deux reprises à 10H00 et à 11H15. Il a accueilli successivement 42 puis 60 personnes soit 102 personnes au total. Il a été apprécié par les familles présentes, les parents l'ont trouvé « poétique » et adapté aux jeunes enfants (sur le fond comme sur la forme).

La première représentation devrait démarrer plus tardivement, à 10H30 au lieu de 10H00 et une seconde représentation à 11H45. Ceci permettrait d'avoir plus de monde, ces horaires étant ceux où la fréquentation était la plus importante.

Une zone de motricité en accès libre, équipé de modules, de tapis de judo au sol et entouré de moquette pour éviter les chutes par glissade, a été appréciée par tous les petits visiteurs et leurs parents.

Un jeu du « mot mystère », proposait aux familles de collecter des symboles dans les différents stands pour retrouver le mot caché dans l'alphabet à leur sortie de la salle afin de les inviter à parcourir tous les stands. Cette animation n'a attiré qu'une dizaine de familles. Celui-ci n'était pas forcément explicite et les visiteurs se sont dirigés naturellement vers les différents espaces de la salle. Pour certains exposants, il était difficile de gérer la distribution des symboles en même temps que l'activité et la plupart des familles n'avaient pas pris les explications à l'entrée.

10 partenaires étaient présents à la salle « Les Silènes » :

- Multi-accueil associatif PIT'CHOUN de La Châtaigneraie ;
- Micro-crèche municipale de Cheffois
- Association des assistantes maternelles « Les P'tits Artistes » du Pays de La Châtaigneraie ;
- RAMIPE de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie ;
- La Leche League (promotion de l'allaitement maternel et portage du bébé)
- CAF de la Vendée
- PMI (Conseil Départemental de la Vendée)
- Jumeaux et +
- Réseau « Arantelle » avec ses ateliers « bébés lecteurs »
- ADMR du Pays de La Châtaigneraie (garde à domicile sur horaires atypiques) ;

30 bénévoles, élus, salariés et agents étaient réunis pour animer le forum 2018.

3 autres partenaires n'ont pas pu être présents, ils ont déposés des supports de communication :

- Famille Rurales du Pays de La Châtaigneraie avec son service baby-sitting ;
- Le Centre médico-psychologique (CMP) de La Châtaigneraie ;
- Centre d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale (service n'existant plus depuis la rentrée 2018/2019).

Le forum a de nouveau pu être un véritable temps pour créer des liens entre les partenaires et favoriser les interconnaissances.

On compte 180 visiteurs au cours de la matinée, soit une stabilité par rapport aux estimations des éditions de 2013 et de 2015.

Les partenaires suivants ont contribué à fournir du matériel pour aménager la salle :

- Mairie d'Antigny, de Saint-Hilaire-de-Voust et de Menomblet : tapis
- Multi-accueil de la Châtaigneraie et Micro-crèche de cheffois : matériel de motricité et tapis
- Conseil Départemental de la Vendée : tentes parapluie (4.5 m x 3 m) du service culturel ;
- Mairie de La Châtaigneraie : panneaux forum ;
- Office de tourisme : écrans et matériel de vidéo-projection, roll-up ;
- Les P'tits artistes, la PMI, l'ADMR, la leche league, la Vendéthèque / arantelle : mobilier, coussins et éléments de décoration ;
- Communauté de communes : salle les Silènes, ordinateurs portables, grilles d'exposition, panneau support de la Prévention Routière pour la signalétique

L'espace dans lequel s'est déroulé le Forum était accueillant (couleurs, disposition...).

En ce qui concerne les activités, la participation des familles est satisfaisante. Celles-ci ont apprécié de découvrir ces différents univers multi-sensoriel. Les familles se sont intéressées aux concepts pour pouvoir éventuellement s'en inspirer et pour le recréer à la maison.

Les activités ont notamment permis de créer des temps de partage « parent(s) – enfant(s) » fort. Quelques familles ont regretté que certaines activités ne soient plus pas adaptées pour les enfants de moins de 1 an. Les partenaires ont indiqué que la zone de motricité, assez vaste, s'y prêtait tout à fait.

Par contre, la partie « exposants » (comme la zone « vidéos »), n'était pas vraiment intégrée à la manifestation. Les participants pensent unanimement qu'il faudrait mélanger espace « exposants » et espace « animations ». Ceci permettrait en outre que les visiteurs connaissent les intervenants présents dans les espaces animations. De plus, il serait plus agréable d'avoir des stands plus ouverts, moins cloisonnés par les grands panneaux forum, assez tristes et imposants.

Il manquait un espace « convivialité » pour le public, où du café ou des boissons auraient pu être servis aux visiteurs. Cet espace aurait éventuellement permis de prolonger des discussions entre les exposants / partenaires et les visiteurs.

Concernant la communication, il s'avère que les flyers ont été mis à disposition des partenaires pour distribution trop tardivement (seulement 2 semaines avant la manifestation). Les flyers devraient être donnés de 3 semaines à 1 mois avant la date, afin que les familles puissent s'organiser.

Néanmoins, la distribution en direct par les partenaires aux familles s'avère toujours aussi pertinente.

Les panneaux « AKILUX » sont des supports très visibles et jouent un rôle de « rappel » vis-à-vis des flyers distribués.

L'article de presse sur Ouest France le jeudi 27 septembre et l'encart sur le journal de la Vendée de septembre 2018 est aussi très important pour les participants.



Les participants au bilan se sont accordés pour organiser une prochaine édition en 2021.

➔ 3 - 12 ans : l'enfance

Contexte et description

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie a souhaité porter un projet enfance pour son territoire.

3 principes prioritaires sont à l'initiative du projet :

- ➔ Une égalité d'accès des familles sur tout le territoire (une grille de tarifs unique ; accès libre sur tout le territoire)
- ➔ Une amélioration des services et une rationalisation de l'offre (Projet éducatif commun, mutualisation de moyens, horaires d'ouverture différenciés, information des familles, ...)

- Solidarité financière entre les communes du territoire (Participation partagée des communes et de la communauté de communes au reste à charge des structures concernées par le transfert)

Le projet ENFANCE ne concerne que les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans durant les mercredis, petites et grandes vacances et séjours.

Le transfert de la compétence accueil de loisirs 3-10 ans (hors accueil périscolaire) a été approuvé par délibération du conseil communautaire et délibérations concordantes des communes du Pays de La Châtaigneraie fin 2012. Le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

Depuis cette date, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie est l'unique interlocuteur du territoire concernant le domaine des accueils de loisirs.

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie et les communes participent au financement des accueils de loisirs du territoire.

Des conventions d'objectifs ont été signées avec les associations gestionnaires d'un accueil de loisirs (Mouilleron / St Germain, St Pierre du Chemin et Antigny). Les associations restent autonomes dans la gestion pédagogique de leur structure. Par contre, celles-ci s'engagent à :

- Respecter les termes du projet éducatif de territoire,
- Respecter les obligations légales et réglementaires liées à leur activité,
- Participer à l'homogénéisation des tarifs sur le territoire,
- Travailler en concertation avec la Communauté de Communes
- Tenir une comptabilité selon les normes en vigueur

Pour sa part, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie s'engage à :

- Participer au financement de la structure selon certaines règles détaillées dans la convention
- Réaliser des versements échelonnés de sa participation dans l'année pour permettre aux associations de couvrir leur besoin en trésorerie.

Des conventions de mise à disposition de bâtiment ont été signées avec les mairies de St Pierre du Chemin, Mouilleron en Pareds et La Châtaigneraie, celles-ci étant propriétaires des locaux où se déroule l'activité des accueils de loisirs. Les communes factureront chaque année les coûts de fonctionnement liés à cette activité à la Communauté de Communes qui les répercutera sur les structures.

L'accueil de Loisirs « Laguépie »

L'accueil de loisirs a été déclaré en 2016 auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous les récépissés suivants :

Période	N° récépissé
Du 1 ^{er} janvier au 31 août 2018	0850262CL000117
Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2018	0850262CL000218

Cette structure fonctionne en régie directe dans les locaux municipaux de l'accueil périscolaire de la Tardière.

La structure peut accueillir au maximum 40 enfants âgés entre 3 et 10 ans.

Localisation

Les locaux accueillant les enfants se sont situés à l'accueil périscolaire de La Tardière, 5 rue des louries 85120 LA TARDIÈRE.

L'accueil périscolaire ne disposant pas de salle de sieste, l'école de la commune de la Tardière a mis à la disposition de la Communauté de communes la salle de repos de l'école.

Enfin, la restauration se déroule au sein du restaurant scolaire municipal (liaison froide) à 200m des locaux de l'accueil de loisirs. Le prestataire « restauration » est la société Restoria. Un agent de la commune de La Châtaigneraie est mis à disposition de la Communauté de communes pour assurer la restauration.

Ouverture

Les réservations sont possibles à la journée, à la demi-journée avec pause méridienne ou à la demi-journée sans pause méridienne.

- Accueil péricentre matin : 7h15 - 9h
- Accueil péricentre soir : 17h - 18h30
- Journée avec pause méridienne* : (8h) : 9h-17h
- Journée sortie avec pique-nique : (8H) : 9h-17h
- ½ journée avec pause méridienne* : (5h) : 9h-14h ou 12h-17h
- ½ journée sans pause méridienne : (3h) : 9h-12h ou 14h-17h

* : le repas est inclus

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi en hiver, printemps, été et automne), excepté les jours fériés.

L'accueil de Loisirs est fermé pendant les vacances de Fin d'Année (décembre/ janvier).

Inscriptions et réservations

Les inscriptions au service et les formulaires de réservations se déroulent à la Communauté de communes.

Depuis 2015, un « portail – familles » sur Internet est proposé aux familles afin que celles-ci réservent des journées, modifient leurs coordonnées, transmettent des documents et communiquent en direct avec le service.

Règlement intérieur

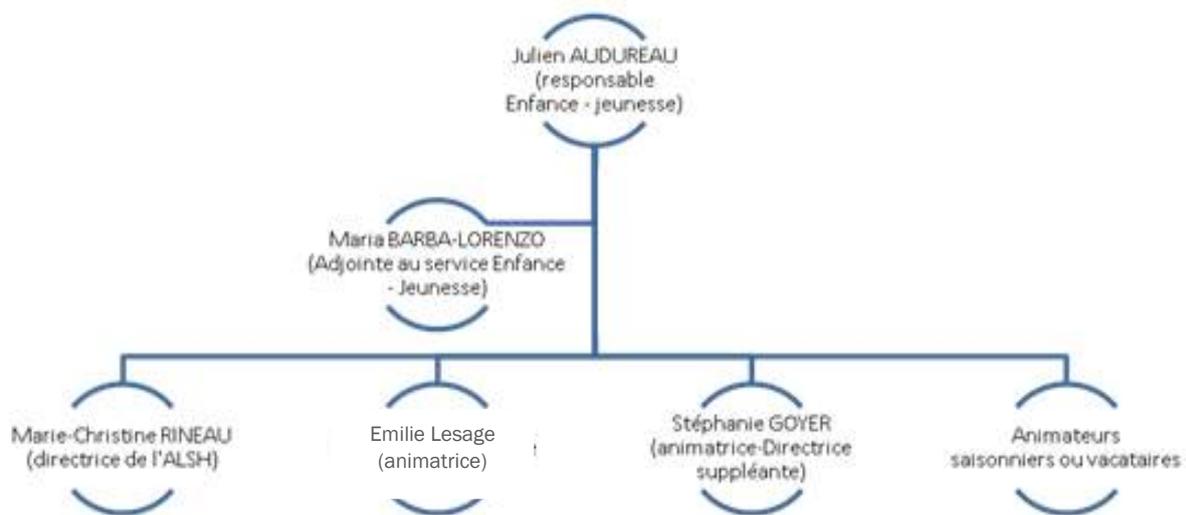
Ce document, approuvé par délibération du Conseil Communautaire, fixe les différentes modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs (inscriptions, réservations, prise en charge des enfants, restauration, tenue vestimentaire, personnels encadrant, facturation, tarifs).

Projet pédagogique

L'accueil de loisirs suit des objectifs pédagogiques issus du projet éducatif de territoire. Il fixe le cadre dans lequel l'accueil se déroule. L'équipe d'animation, composée d'animateurs permanents et saisonniers, propose, pour chaque période d'animation un thème dont découleront les activités proposées aux enfants. Ces activités devront respecter les termes du projet pédagogique dont la directrice est garante.

L'équipe d'animation

Celle-ci est composée d'animateurs permanents et d'animateurs saisonniers et vacataires, employés sur les périodes comptant des effectifs plus nombreux. L'organigramme est le suivant :

**Communication**

Les programmes de l'accueil de loisirs sont disponibles sous format papier (dépliants) dupliqués en 400 exemplaires à chaque période concernée et distribués dans les écoles de La Châtaigneraie. Toutes les autres informations concernant l'activité de Laguépie (programme, fiche de réservation, autorisation de prélèvement automatique, règlement intérieur, photos et vidéos) sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie à la page « www.pays-chataigneraie.fr \ enfance et jeunesse \ l'enfance (3-10 ans) \ l'accueil de loisirs Laguépie ».

Tarifs 2018

A compter du 01 janvier 2018

TARIFS "ayant-droit territoire" (régime général et régime agricole - en euros)						TARIFS "usagers hors territoire" (en euros)
Quotient familial						
0 à 501 €	De 501 à 700 €	De 701 à 900 €	De 901 € à 1100 €	De 1101 à 1300 €	1301 € et plus	

Tarifs à l'heure	0,90 €	1,18 €	1,44 €	1,59 €	1,75 €	1,93 €	2,19 €
Journée "ALSH" (base 8 h)	7,04 €	9,28 €	11,36 €	12,56 €	13,84 €	15,28 €	17,36 €
	7,20 €	9,44 €	11,52 €	12,72 €	14,00 €	15,44 €	17,52 €
Journée sortie "ALSH" avec transport (base 8h)	9,04 €	11,28 €	15,36 €	16,56 €	17,84 €	19,28 €	21,36 €
	9,20 €	11,44 €	15,52 €	16,72 €	18,00 €	19,44 €	21,52 €
1/2 journée "ALSH" sans repas (base 3h)	2,64 €	3,48 €	4,26 €	4,71 €	5,19 €	5,73 €	6,51 €
	2,70 €	3,54 €	4,32 €	4,77 €	5,25 €	5,79 €	6,57 €
1/2 journée "ALSH" avec repas (base 5h)	4,40 €	5,80 €	7,10 €	7,85 €	8,65 €	9,55 €	10,85 €
	4,50 €	5,90 €	7,20 €	7,95 €	8,75 €	9,65 €	10,95 €
Péricentre "ALSH" (1/4 d'heure)	0,22 €	0,29 €	0,35 €	0,40 €	0,44 €	0,48 €	0,55 €
	0,22 €	0,29 €	0,36 €	0,40 €	0,44 €	0,49 €	0,55 €
Journée "séjour"	10,98 €	14,28 €	19,21 €	21,14 €	23,26 €	25,60 €	27,30 €

Bilan quantitatif 2018

On totalise 200 enfants différents issus de 186 familles en 2018.

L'accueil de loisirs a été fréquenté par des enfants de 13 communes différentes, dont 12 de la Communauté de Communes.

Heures vendues par communes utilisatrices 2018

16562 heures ont été vendues en 2018.

	0 à 501 €	De 501 à 700	De 701 à 900	De 901 € à 1100 €	De 1101 à 1300 €	1301 et plus	Total
ANTIGNY	0	145	0	254,5	0	40,5	440
BREUIL BARRET	0	487,75	166	0	761,5	0	1415,25
CEZAI	0	0	0	9	0	49	58
CHEFFOIS	0	526,5	1155	109,25	1323,25	353	3467
LA CHAPELLE AUX LYS	0	377,5	0	0	0	0	377,5
LA CHATAIGNERAIE	114,5	346,5	841,25	1491,75	1687	1241,25	5722,25
LA TARDIERE	182,5	504,5	171,5	1589,75	1263,75	292,25	4004,25
LOGE FOUGEREUSE	93	0	0	0	0	190,25	283,25
MOUILLERON ST GERMAIN	0	384	0	0	0	32,25	416,25
ST HILAIRE DE VOUST	0	0	0	34	9,25	0	43,25
ST MAURICE LA GIRARD	0	0	0	0	78,25	0	78,25
THOUARSAIS BOULDROUX	0	0	0	0	16	0	16
FONTENAY LE COMTE	0	0	0	0	0	241	241

Toutes les tranches d'âges sont représentées dans le panel des utilisateurs du service, avec une participation sensiblement plus importante par les 4 - 6 ans.

Heures vendues par tranche d'âge 2018

Heures vendues par période d'activité 2018

Ages	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Nombre d'enfants	18	28	21	33	29	28	25	18
Heures vendues	855,8	1871,8	2084	3101	3340	1776	1624	1911,8

	2017	2018
<i>Mercredis</i>	6970 h	6392 h
<i>Petites vacances</i>	3694 h	3143 h
<i>Eté</i>	5705 h	5747 h
<i>Séjours</i>	1490 h	1480 h

Une baisse d'activité a été enregistrée les mercredis et les petites vacances, et on enregistre une hausse l'été.

Les séjours d'été (2 jours pour les 3 - 5 ans, 3 jours pour les 6 - 8 ans et 4 jours pour les 7 - 9 ans) ont enregistré le plein comme en 2017.

LAGUEPIE

CHARGES	CA 2018	BP 2019	PRODUITS	CA 2018	BP 2019
Achats	11 033,58 €	11 370,00 €	Produits des services rendus	64 459,87 €	62 000,00 €
Achats de prestations pour activité séjour	592,20 €	600,00 €	Prestations de service CAF :		
Achats de prestations pour activité animations	1 593,48 €	1 600,00 €	CEJ	27 538,77 €	27 000,00 €
Fournitures pour activité séjour	147,08 €	150,00 €	Accessibilité financière familles	5 355,00 €	5 000,00 €
Fournitures pour activité animations	822,92 €	850,00 €	PSO	5 373,10 €	5 000,00 €
Electricité - gaz - carburant - eau	85,82 €	100,00 €			
Alimentation séjour	703,85 €	720,00 €			
Alimentation Restoria	6 734,67 €	7 000,00 €	Participations des usagers :		
Alimentation autre	353,56 €	350,00 €	- Participations familles pour activité séjour	2 177,00 €	2 000,00 €
Fournitures d'entretien - petit équipement			- Participations familles pour activité animation	24 016,00 €	23 000,00 €
Fournitures de bureau					
Services extérieurs	5 590,92 €	5 610,00 €	-		
Loyer et charges locatives	5 385,92 €	5 400,00 €			
Location de matériel					
Entretien - réparations			Produits des activités annexes		
Assurances	55,00 €	60,00 €	Subventions d'exploitation	47 429,05 €	50 780,00 €
Documentation générale	150,00 €	150,00 €	Subventions versées par l'Etat		
Autres services extérieurs	3 128,33 €	3 300,00 €	Subventions régionales		
Personnel extérieur			Subventions départementales	800,00 €	800,00 €
Communication - informations			Subventions communales		
Transports liés au séjour	799,92 €	800,00 €	Subventions des organismes nationaux :		
Transports liés aux animations	2 328,41 €	2 500,00 €	- MSA (CEJ)	3 855,43 €	3 700,00 €
Déplacements - missions - réceptions			- MSA (PSO)	1 177,73 €	1 000,00 €
Affranchissement - téléphone					
Services bancaires					
Frais de formation			Subventions EPCI (intercommunalité)	41 595,89 €	45 280,00 €
Frais de personnel	92 136,09 €	92 500,00 €			
Salaires (animation séjour)	3 465,00 €	3 500,00 €	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Salaires (animation contractuels)	21 624,00 €	22 000,00 €			
Salaires (animation mis à disposition)	40 339,09 €	41 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Salaires (administratif et technique)	26 708,00 €	26 000,00 €			
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €			

Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
	111 888,92 €	112 780,00 €		111 888,92 €	112 780,00 €
Contributions volontaires	0,00 €	0,00 €	Contrepartie des contributions à titre gratuit	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition de personnel			Prestations en nature des collectivités locales		
Mise à disposition de locaux					
Prestations techniques					
	111 888,92 €	112 780,00 €		111 888,92 €	112 780,00 €

➤ 11 - 17 ans : la jeunesse et les « Activ'ados »

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie organise des animations Jeunesse à la journée et un séjour d'été pour les jeunes âgés de 11 ans révolus à la veille de leurs 18 ans sous un dispositif intitulé « ACTIV'ADOS ».

Ce service est agréé par les services de la Jeunesse et des Sports (numéro d'agrément 0850262CL000217 du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018 et 0850262CL000118 du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018).

Le dispositif est co-financé par :

- La CAF de la Vendée
- La MSA de la Vendée
- le Conseil Départemental de la Vendée ;
- Le Contrat Enfance et Jeunesse 2016 - 2019 (Convention avec la CAF et la MSA)

Description du dispositif

Périodes d'activités : Vacances scolaires et vacances d'été.

Nombre de places disponibles : selon les activités de 8 à 48 places

Tarifs animations et séjours 2018Animations à la journée

	TARIFS "ayants-droit territoire" (Régime général et régime agricole, en euros)						TARIFS "usagers hors territoire" (en euros)	
	Journées à la carte 11 - 17 ans							
	Tarif 1		Tarif 2		Tarif 3		Tarif unique	
Quotient familial	2017 /2018	2018 /2019	2017 /2018	2018 /2019	2017 /2018	2018 /2019	2017 /2018	2018 /2019
0 € - 500 €	6,36	6,49	7,97	8,13	9,55	9,74	11,58	11,81
501 € - 700 €	9,55	9,74	11,93	12,17	14,32	14,61	17,36	17,71
701 € - 900 €	10,61	10,82	13,26	13,53	15,91	16,23	19,29	19,68
901 € et +	11,67	11,90	14,59	14,88	17,49	17,84	21,22	21,64

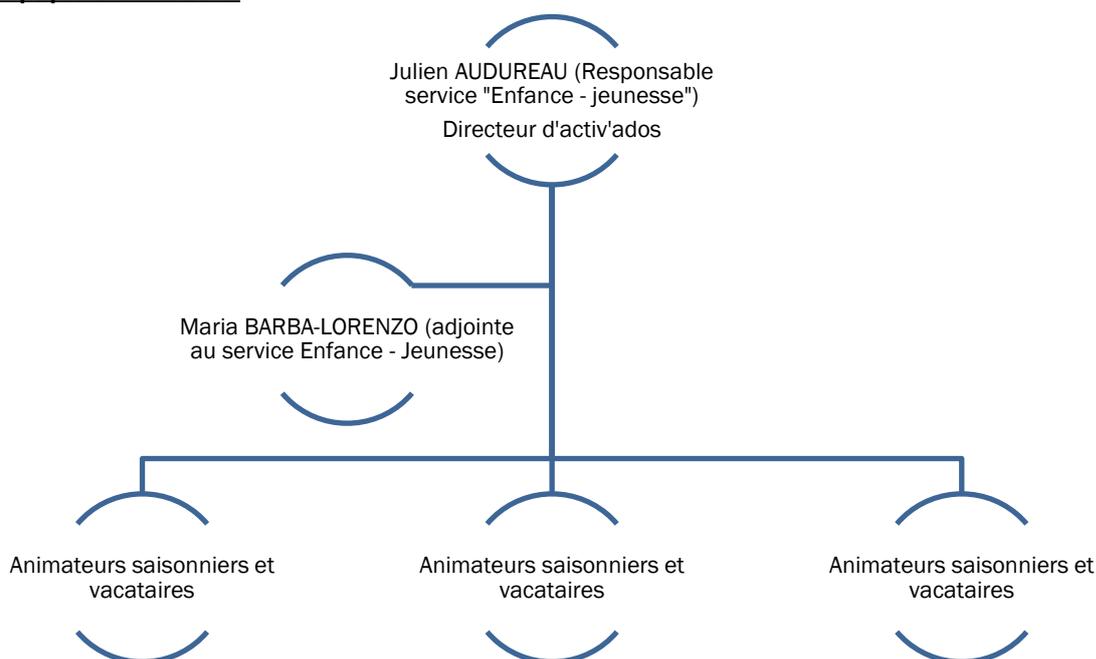
Séjours

Le séjour « 11 - 17 ans consistait en un chantier de jeunes assortis d'activités de loisirs pour découvrir le Pays de La Châtaigneraie.

Le tarif hors territoire est unique en raison du souhait d'accueillir en priorité des jeunes du territoire.

	TARIFS "ayants-droit territoire" (Régime général et régime agricole, en euros)		TARIFS "usagers hors territoire" (en euros)	
QF	Tarif séjour		Tarif séjour	
	2017 /2018	2018 /2019	2017 /2018	2018 /2019
0 € - 500 €	60,49	61,70	73,34	74,81
501 € - 700 €	90,73	92,55	110,01	112,22
701 € - 900 €	100,78	102,80	122,20	124,65
901 € et +	110,88	113,10	134,44	137,13

L'équipe d'animation



Accessibilité géographique

Un service de transport est organisé dans chaque commune comptant un de ses jeunes inscrits.

Lieu des animations :

Salles de sport et salles polyvalentes des communes du Pays de La Châtaigneraie le matin, différentes à chaque jour d'animations et lieu des animations de loisirs l'après-midi.

Communication

Les dépliants et les affiches sont remis aux responsables des établissements scolaires afin que la distribution soit la plus complète possible.

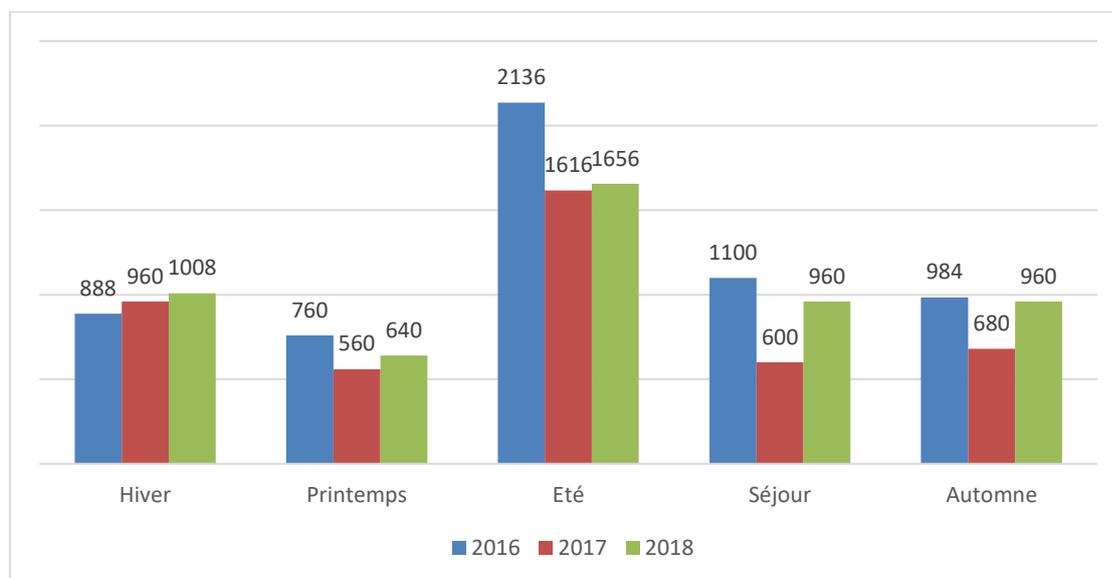
Enfin, toutes les informations sur les activités et les modalités d'inscriptions aux Animations Jeunesse sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Le programme est envoyé à tous les jeunes qui le désirent par courriel avant chaque période de vacances.

Déroulement des séjours

Comme chaque année, un séjour a été proposé pour les 11/17 ans :

Séjour 11 / 17 ans « la mer comme horizon »	
Lieu de séjour	Château d'Olonne
Activités	Surf Balade en mer Veillée sur la plage Escalade Rallye aux Sables d'Olonne Baignade, mini-golf, tennis de table, beach-volley, etc. Veillées animées
Effectifs	24 jeunes
Encadrement	3 animateurs

Statistiques 2018

268 jeunes différents issus de 259 familles provenant de 18 des 18 communes du Pays de La Châtaigneraie et de quelques communes environnantes.

Les jeunes ont participé à 2,1 activités en moyenne en 2018.

Participation par âge

	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
2017	56	67	79	52	12	2	0
2018	53	64	85	46	15	4	1

Les taux de participation des différentes tranches d'âge restent stables.

Pourcentage de participation par quotient familial et par commune :

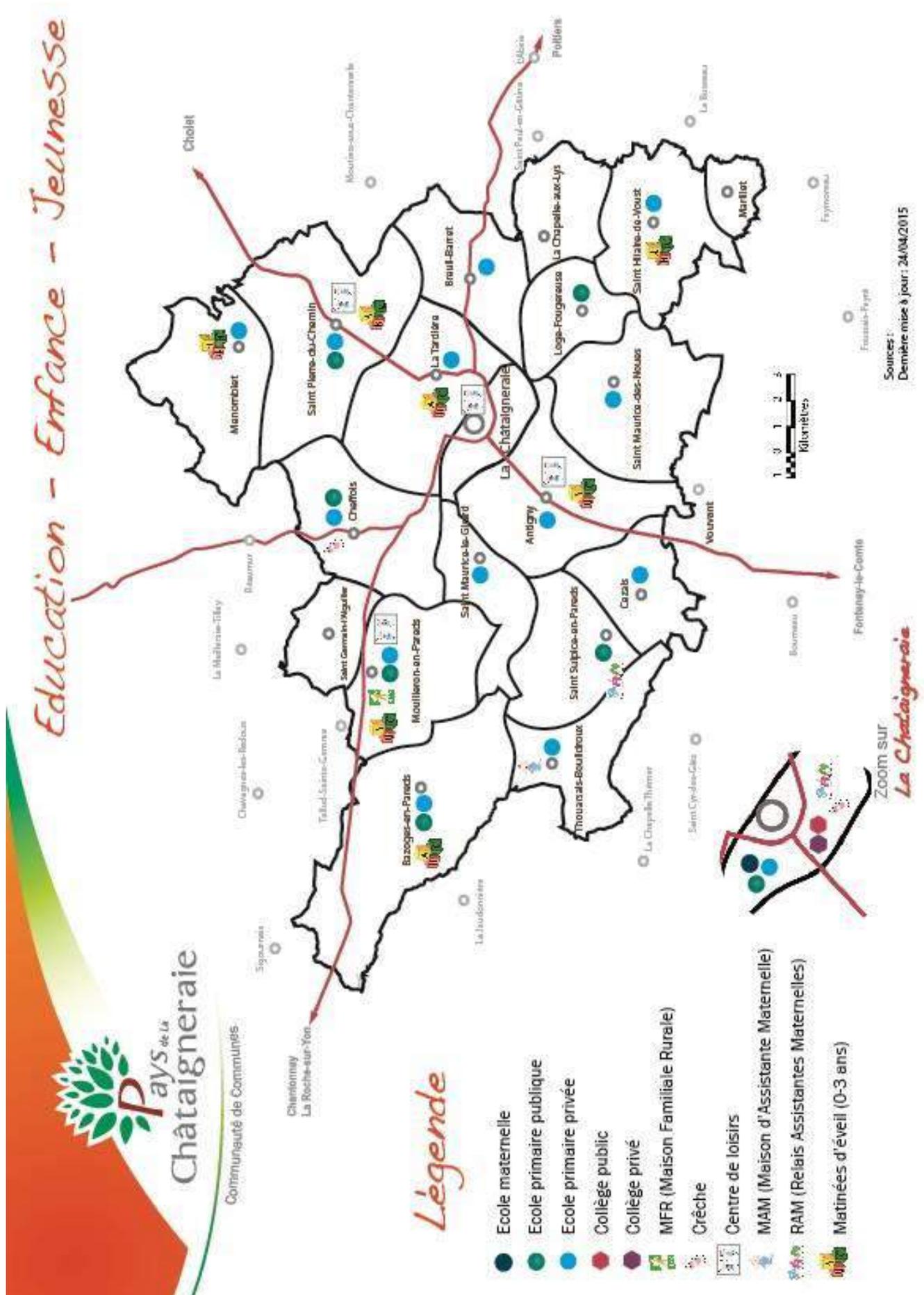
Heures vendues par QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1300 et +	Total
ANTIGNY	8	108	32	122	16	146	432
BAZOGES	0	0	8	32	0	8	48
BREUIL BARRET	74	8	56	24	24	48	234
CEZAI	0	0	112	16	16	0	144
CHEFFOIS	16	40	202	146	120	300	824
LA CHAPELLE AUX LYS	24	0	24	24	0	50	122
LA CHATAIGNERAIE	122	152	112	306	72	326	1090
LA TARDIERE	16	120	138	170	40	80	564
LOGE FOUGEREUSE	0	16	16	8	0	0	40
MARILLET	40	0	0	0	0	0	40
MENOMBLET	0	40	96	96	24	0	256
MOUILLERON ST GERMAIN	88	24	40	8	146	16	322
ST PIERRE DU CHEMIN	0	8	0	0	16	138	162
ST HILAIRE DE VOUST	0	0	24	188	96	0	308
ST MAURICE DES NOUES	0	0	48	64	0	208	320
ST MAURICE LE GIRARD	16	8	40	98	24	16	202
ST SULPICE EN PAREDS	66	0	40	16	0	0	122
THOUARSAIS BOUILDROUX	0	0	104	0	40	0	144
ST MARSAULT/ST PROUANT/CHANTONNAY/VOUVANT	0	0	24	58	16	40	138
TOTAUX	470	524	1116	1376	650	1376	5512

La participation des QF reste stable

Les jeunes de 18 communes du territoire intercommunal ont participé aux activités jeunesse proposées par la Communauté de Communes.

CHARGES	CA 2018	BP 2019	PRODUITS	CA 2018	BP 2019
Achats	14 585,91 €	14 900,00 €	Produits des services rendus	19 282,47 €	19 200,00 €
Achats de prestations pour activité séjour	850,00 €	900,00 €	Prestations de service CAF :		
Achats de prestations pour activité animations	11 878,00 €	12 000,00 €	CEJ	5 856,31 €	5 800,00 €
Fournitures pour activité séjour	104,00 €	150,00 €	Accessibilité financière familles	2 295,00 €	2 200,00 €
Fournitures pour activité animations	456,00 €	500,00 €	PSO	1 436,32 €	1 400,00 €
Electricité - gaz - carburant - eau	303,91 €	350,00 €	Participations des usagers :		
Alimentation séjour	994,00 €	1 000,00 €	- Participations familles pour activité séjour	2 498,00 €	2 500,00 €
Fournitures d'entretien - petit équipement			- Participations familles pour activité animation	7 196,84 €	7 300,00 €
Fournitures de bureau					
Services extérieurs	147,07 €	150,00 €	-		
Loyer et charges locatives					
Location de matériel					
Entretien - réparations			Produits des activités annexes		
Assurances	147,07 €	150,00 €	Subventions d'exploitation	28 613,17 €	31 795,00 €
Documentation générale			Subventions versées par l'Etat		
Autres services extérieurs	6 466,26 €	8 365,00 €	Subventions régionales		
Personnel extérieur			Subventions départementales	200,00 €	200,00 €
Communication - informations			Subventions communales		
Transports liés au séjour	680,00 €	2 500,00 €	Subventions des organismes nationaux :		
Transports liés aux animations	5 497,80 €	5 500,00 €	- MSA (CEJ)	819,88 €	800,00 €
Déplacements - missions - réceptions		50,00 €	- MSA (PSO)	86,40 €	80,00 €
Affranchissement - téléphone	276,60 €	300,00 €			
Services bancaires (CESU-ANCV)	11,86 €	15,00 €			
Frais de formation			Subventions EPCI (intercommunalité)	27 506,89 €	30 715,00 €
Frais de personnel	26 610,00 €	27 500,00 €			
Salaires (séjour)	2 390,00 €	2 500,00 €	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Salaires (animations)	9 840,00 €	10 500,00 €			
Salaires (administratif et technique)	14 380,00 €	14 500,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €			
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €

	47 809,24 €	50 915,00 €		47 895,64 €	50 995,00 €
Contributions volontaires	0,00 €	0,00 €	Contrepartie des contributions à titre gratuit	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition de personnel			Prestations en nature des collectivités locales		
Mise à disposition de locaux					
Prestations techniques					
	47 809,24 €	50 915,00 €		47 895,64 €	50 995,00 €



7. CULTURE

A) Equipements culturels, matériels et immatériels

➤ Parcours de QR CODES « Itinér@nce » au Pays de La Châtaigneraie

La Communauté de Communes a mis en place un circuit de promotion culturelle et touristique du Pays de la Châtaigneraie par le biais de QR Codes. La société Frenchtic (Iréalité) héberge les 8 QR Codes, et notamment l'hébergement du site, incluant l'activation d'un code 2D, l'hébergement d'un site Web Mobile, la visibilité du site en version Web classique, l'accès illimité au service de traçabilité et l'assistance technique.

Le visiteur muni de son Smartphone peut flasher 8 QR codes répartis sur plus de 30 sites et découvrir ainsi au travers de mini clip des explications du lieu où il se trouve.

Ces 8 QR CODES sont composés chacun de 5 ou 6 clips vidéos présentant les thématiques suivantes :



La Préhistoire (Ciste des Cous, Dolmen, Abel Brillanceau, Polissoir) – **11 utilisateurs / 27 pages vues en 2018**



Le Moyen-Age (Donjon et jardin médiéval de Bazoges-en-Pareds, Eglises, dariolage) – **9 utilisateurs / 27 pages vues en 2018**



Les Guerres de Vendée (Anciennes prisons de La Châtaigneraie, bataille de Cheffois, JG Gallot) - **7 utilisateurs / 17 pages vues en 2018**



Les Illustres (Clemenceau, De Lattre, Chevolleau, Lionnet) - **10 utilisateurs / 15 pages vues en 2018**



Le patrimoine industriel (Pierre des Plochères, anciennes carrières de Cheffois, la laiterie, la filature...) **349 utilisateurs / 486 pages vues en 2018**



Mémoire Patrimoine (Les danses, les chants, les traditions culinaires...) – **288 utilisateurs / 377 pages vues en 2018**



Les sites historiques (Le Chevalement d'Espagne, la Vendéthèque, le Domaine Saint Sauveur...) – **289 utilisateurs / 362 pages vues en 2018**



Le nez dans les étoiles (La Chapelle-aux-Lys) - **15 utilisateurs / 42 pages vues en 2018**

Ces QR CODES vont être déposés au fil de l'année 2019, cette technologie étant peu utilisée par les visiteurs. Les contenus resteront accessibles sur le site Internet de l'Office de Tourisme.

B) Manifestations culturelles

☞ Spectacles et manifestations culturelles tout public

→ Festival Sol en Voix les 25,26 et 27 mai 2018

Le festival biennal s'attache à mettre en valeur la voix, quel que soit sa forme, issue d'une tradition, d'une composition plus contemporaine, d'un pays, d'une culture, ou qu'elle représente une technicité particulière. La voix étant le premier instrument.

Vendredi 25 mai, salle des fêtes de Menomblet : San Salvador (polyphonies occitanes) précédé par la chorale de l'école de musique dirigée par Inesa Alcover (chants basques). 84 personnes

Samedi 26 mai, salle Belle Epine de La Châtaigneraie : Lula Pena (folk portugais) et les Frères David et Alfred Lagos (Flamenco). 133 personnes. Les élèves de la classe de guitare de l'école de musique ont joué 3 morceaux de flamenco en introduction avec Frédéric Barré, enseignant.

Dimanche 27 mai, église de Thouarsais Bouildroux : Françoise Atlan et ses musiciens (chants arabo-andalous - Andalousie médiévale). 66 personnes



→ Centre National de Danse Contemporaine d'Angers, le 3 mai 2018 à la salle Ostarperia de La Tardière

En partenariat avec la Région qui finance la tournée de la compagnie. L'après-midi le CNDC a accueilli pour ses répétitions l'EHPAD le Bon accueil, les MARPA de La Fragonnette et des Tilleuls, ainsi que 7 jeunes de la mission locale et d'Atout Linge. De 17h30 à 18h30 le chorégraphe a proposé une « classe » sur inscription et gratuitement à des élèves amateurs.

Le soir le spectacle était complet, soit 230 personnes venus du Pays et extérieur (Fontenay, Chantonay...)



→ « J'ai une passion... » de Julie Chaffort

*L'artiste a photographié 32 habitants du territoire dans leur passion de tous les jours, mais mis en scène de façon décalée, poétique...une très belle expérience. Deux communes ont accueilli l'exposition : Breuil Barret (d'avril à juin 2018), puis Bazoges en Pareds (juin à septembre 2018).

Une partie du livre « Vendée, regard sur la création contemporaine » est consacrée à Julie Chaffort et à son travail réalisé au Pays de La Châtaigneraie. 20 exemplaires ont été achetés. Edition « Livre d'art ».



→ **« Regards sur mon Paysage » avec le CAUE de Vendée, cabinet du Dr Paris à Moulleron St Germain**

10 écoles du territoire ont bénéficié d'un dispositif mis en place par le CAUE de Vendée en 2017 : les élèves étaient amenés à s'approprier leur environnement et par ce biais ils ont pris des photographies des endroits qu'ils aiment avec un commentaire. 24 d'entre elles ont été sélectionnées et mis en exposition. Parmi ces photographies, quelques exemplaires ont été exposés au cabinet du Dr Paris en 2018.

→ **Dictée du Tour de France, vendredi 30 mars 2018, salle des Silènes**

Dans le cadre du départ de la 2^{ème} étape du Tour de France organisée à Moulleron St Germain, une dictée a été proposée aux élèves de CM1 et CM2 du Pays de La Châtaigneraie.

Les 8 lauréats, ceux qui ont fait le moins de fautes, ont gagné un accès au village départ et ont pu se placer sur la ligne devant les joueurs avant le « top départ » le 8 juillet 2018.

10 écoles ont participé avec 184 élèves réunis en tout : Antigny, Ste Marie de Bazoges en Pareds, Breuil Barret, Les tilleuls de Cheffois, La Tardière, Moulleron St Germain Sacré Cœur et CL. Largeteau, St Maurice des Noues, St Maurice le Girard, Thouarsais-Bouildroux

La dictée a été lue le 30 mars la salle des Silènes par le directeur du Tour de France, Christian Prudhomme et par Yves Auvinet, Président du Conseil Départemental de Vendée.

Les lauréats :

- Mélissa Pasquier, école du sacré cœur de Moulleron St Germain, classe de CM2 (3 erreurs)
- Louna Paris, école St Joseph d'Antigny, classe de CM2 (3 erreurs)
- Savannah Imiza-Lefevre, école Sœur Emmanuelle de Breuil Barret, classe de CM2 (4 erreurs)
- Iliana Crabeil, école les Tilleuls de Cheffois, classe de CM2 (5 erreurs)
- Mathis Lacambra, école St André de La Tardière, classe de CM1 (5 erreurs)
- Emeline Blusseau-Courcier, école Ste Marie de Thouarsais Bouildroux, classe de CM1 (5 erreurs)
- Mathis Adam, école les Tilleuls de Cheffois, classe de CM2 (6 erreurs)
- Alban Leroux, école Ste Marie de Bazoges en Pareds, classe de CM1 (6 erreurs)



→ **Spectacle jeune public**

Le 22 décembre 2018 : « Les balles populaires » par GORKY, salle Belle Epine de La Châtaigneraie

83 personnes dont 44 enfants ont pu suivre Gorky dans son voyage poétique et parsemé de belles rencontres. Ce spectacle de jonglerie a plu à l'ensemble du public qui s'est beaucoup questionné à propos de l'identité du personnage et de pourquoi il avait quitté son pays. L'artiste a rencontré son public lors d'un goûter et les échanges ont été nombreux et merveilleux.

⇒ Réalisation d'un court-métrage avec Julie Chaffort

L'année 2018 voit le début de la création d'un court-métrage par l'artiste Julie Chaffort, en lien avec le territoire et ses habitants. Julie Chaffort met en scène, dans une réflexion sur les Légendes, l'orchestre de l'OVIA, les batteries fanfares du Sol Natal et des Blés d'or, les majorettes de Bazoges-en-Pareds, des chanteurs lyriques et des musiciens, ainsi que des habitants du territoire dans des paysages naturels du Pays de la Châtaigneraie et alentours.

Deux tournages se sont déroulés au deuxième semestre 2018 (le 20 octobre et le 17 novembre). Le premier avait pour décors l'embarcadère de l'Abbaye de Maillezais et mettait en situation de Légendes l'orchestre de l'OVIA. Ce sont les majorettes de Bazoges-en-Pareds et les batteries fanfares du Sol Natal et des Blés d'or qui se sont prêtés au jeu lors de la deuxième journée de tournage à bord du cargo Le Fromentine qui voguait vers l'île d'Yeu.

C) Aides financières CULTURE

3 Participations Communautaires aux Activités du Territoire ont été mises en place, avec comme objectif commun la volonté de soutenir des actions de qualité par l'intermédiaire d'un subventionnement à l'embauche de professionnels (metteurs en scène, techniciens, artistes, professeurs qualifiés...) :

⇒ PCAT « Troupes de théâtre »

La PCAT « Aide aux troupes de théâtre amateur » vise à soutenir la formation des comédiens, metteurs en scène, machinistes, régisseurs, et décorateurs amateurs du Pays de La Châtaigneraie par des intervenants professionnels.

En 2018, 150 € ont été attribués.

⇒ PCAT « Soutien aux activités culturelles éducatives »

La PCAT « Soutien aux activités culturelles éducatives » vise à soutenir des associations dispensant de manière pérenne des cours à caractère éducatif sur le territoire dans les domaines suivants : la danse, le chant, le théâtre, les arts plastiques, la photographie, la musique, les arts du cirque et le cinéma.

En 2018, 4 424 € ont été attribués.

⇒ PCAT « Manifestations culturelles »

La PCAT « Manifestation culturelle » incite les associations à tendre vers la qualité artistique et technique lors de leurs manifestations culturelles par l'emploi de professionnels.

En 2018, 7 604,50 € ont été attribués.

↻ Autres soutiens :

- Participation financière annuelle de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie au cinéma itinérant « Ballad'image » de Familles Rurales (renouvellement de la convention pour 2018-2021) :
- 52 € par film projeté avec un plafond maximum de 832 € / an pour les points de projection secondaires,
- 55 € par film projeté avec un plafond maximum de 1 925 € pour la salle de projection de La Châtaigneraie

Bilan de la saison cinéma de 2017-2018, par rapport à 2016-2015 :

	Nbre de films		Nbre de séances		Nbre de spectateurs		Dépenses		Recettes	
	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Antigny	12	11	13	11	492	411	1077,28	1039,11	1354,14	1286,85
La Chapelle aux Lys	4	3	4	3	155	96	261,71	198,34	369,76	272,37
Cheffois	23	24	26	26	970	965	1714	1706,74	2073,74	2079,17
Mouilleron St Germain	14	13	19	13	1188	795	1044,11	962,24	1720,37	1351,01
La Châtaigneraie	64	57	102	101	4645	4576	8632,50	8345,59	9112,97	9123,70
Total	117	108	164	154	7450	6843	12729,60	12252,02	14630,98	14113,10

D) Réseau intercommunal des Bibliothèques**↻ Les moyens**

Le réseau intercommunal des bibliothèques repose sur une équipe de plus de 160 bénévoles qui gèrent 17 bibliothèques. Le réseau, baptisé Arantelle, est coordonné par un adjoint du patrimoine employé à temps plein.

Les dépenses du service, pour l'année 2018 se composent essentiellement :

- de l'acquisition de livres et DVD (34 000 € TTC pour les livres, 1500 euros pour les DVD), soit 2 € par habitant du Pays de La Châtaigneraie
- de la réalisation d'animations
- de fournitures

Le Département met à disposition de la Communauté de communes un bureau pour la coordinatrice du réseau, au sein de la Vendéthèque de La Châtaigneraie, pour un loyer annuel de 3000 €. Une convention signée le 12 juin 2013 est établie pour une durée de 12 ans.

↻ Les activités

- **Achats de livres et DVD :**

Le fonds documentaire se compose d'environ 50 000 documents appartenant à la Communauté de communes ou au Département (Bibliothèque Départementale de Prêt).

Deux bibliothèques ont constitué un fonds DVD (Cheffois et Cezais) prêtés par le Département (Bibliothèque Départementale de Prêt). Une 1^{ère} commande de DVD a eu lieu en septembre 2016 et a continué en 2017 et 2018 pour commencer leur remplacement progressif (jusqu'à 50% au bout de 3 ans).

○ **Animations (propres à la communauté de communes)**

En dehors des nombreuses animations organisées par les bénévoles sur leur communes la Communauté de communes met en place des actions au rayonnement intercommunal :

- Le 7 février 2018 : spectacle de Jérôme Aubineau, le « réveil maman » à l'occasion de l'Assemblée des bénévoles
- Le 10 mars 2018 : dictée géante avec plus de 200 participants dans 15 bibliothèques du réseau (Adultes, Lycée, Collège), les foyers logement et maisons de retraite ont également participé dans une catégorie à part. Il s'agit encore une fois d'un vrai succès, cette animation est attendue chaque année.
- Le 27 avril 2018 : conférence musicale en présence de Baptiste Pizon, à la bibliothèque de Cezais « Les musiques de l'île de Pâques ». Une vingtaine de personnes présentes.
- En octobre 2017 avait été lancé le prix des lecteurs spécial Premiers romans. Il s'est clôturé le 30 juin avec un prix attribué à « Une bouche sans personne » de Gilles Marchand. Un spectacle de hip hop avec pour décors une bibliothèque a été proposée le samedi 30 juin (ouvert à tout public et gratuit). Un grand succès. Entretemps, 2 soirées ont ponctué les débats entre lecteurs : le 9 février et le 20 avril 2018.
- Le 18 juillet 2018 au plan d'eau de St Pierre du Chemin : pour la première fois, le service Culture s'est associée avec l'Office de Tourisme dans le cadre des balades d'été. Un concert/spectacle a été proposé aux marcheurs à l'issue de leur balade. Un vrai succès (170 personnes)
- Le 20 octobre 2018 : Lecture à voix haute par Alain Merlet (Théâtre du Chêne Vert) sur les fables de la Fontaine.

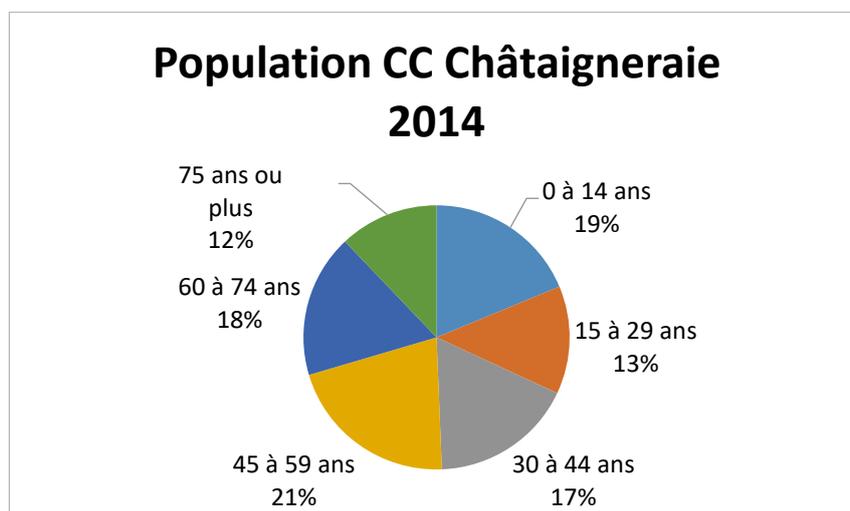
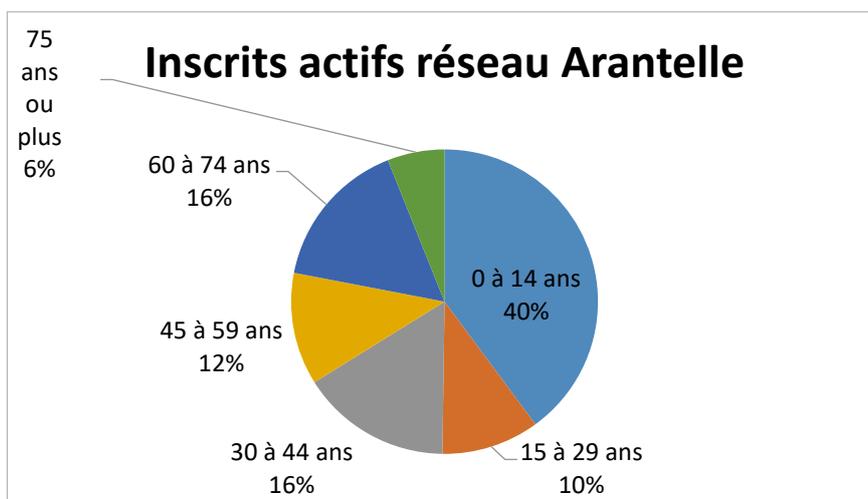
A noter que tous les deux mois, le dernier mardi, un « café lecture » animé par l'agent du réseau se réunit dans une bibliothèque pour discuter autour des livres (déceptions, coups de cœur...)

➔ **Les emprunteurs :**

La tranche d'âge la moins présente dans nos bibliothèques est celle des 45 à 59 ans, proportionnellement à la population.

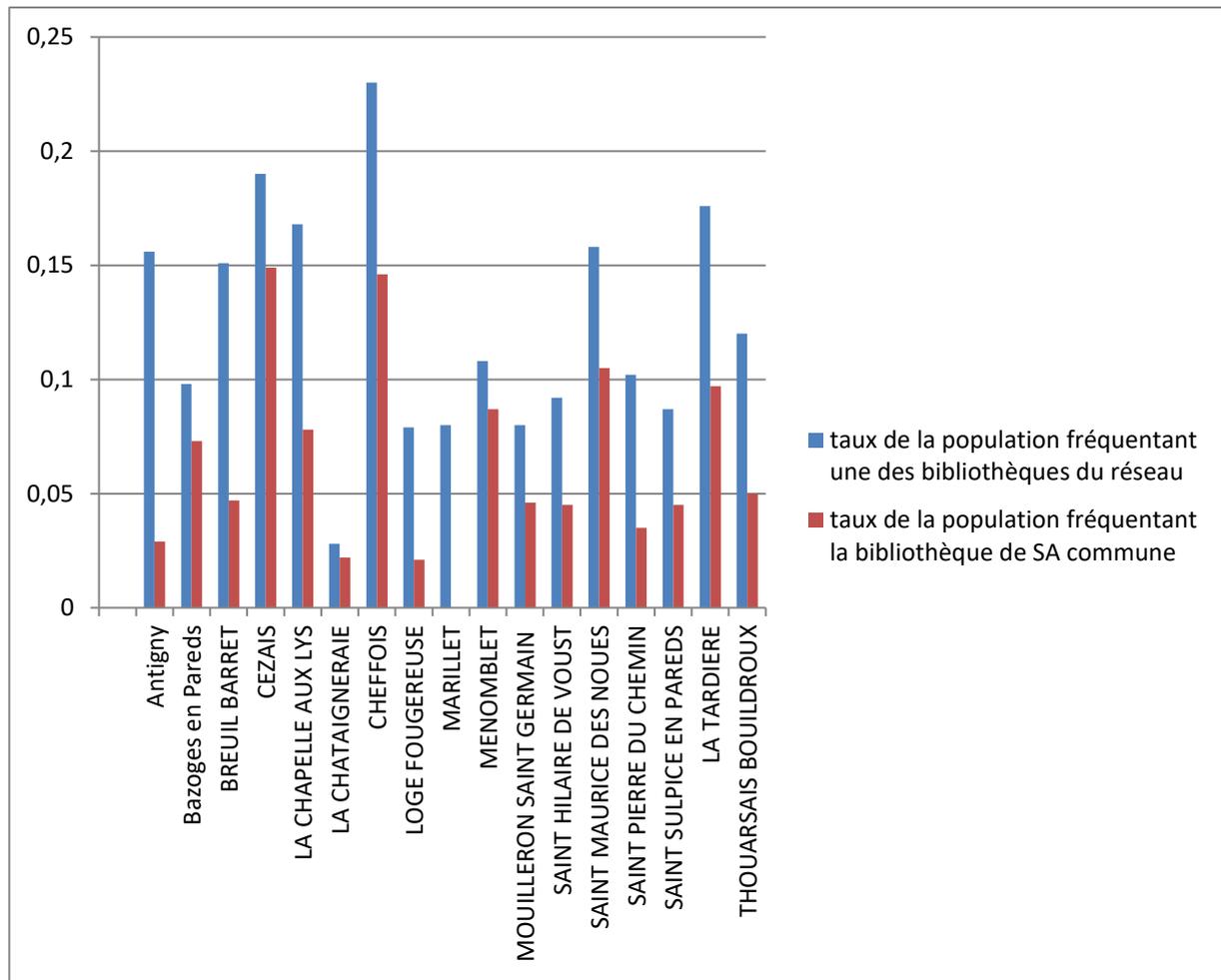
La tranche d'âge la plus présente dans nos bibliothèques est celle des 0-14 ans. Les 30-44 ans sont très usagers des bibliothèques également (17% de nos habitants, 16% de nos usagers)





13,50 % de la population du Pays de la Châtaigneraie a emprunté au moins un document en 2018 dans nos bibliothèques, contre une moyenne française de 12,4 %

Mais en moyenne 5,90 % de notre population fréquente la bibliothèque de sa commune : il y a énormément d'usagers "mobiles". C'est à Cheffois que les habitants empruntent le plus dans nos bibliothèques. Les habitants de Cezais, la Châtaigneraie et Menomblet sont les plus « fidèles » à la bibliothèque de leur commune.



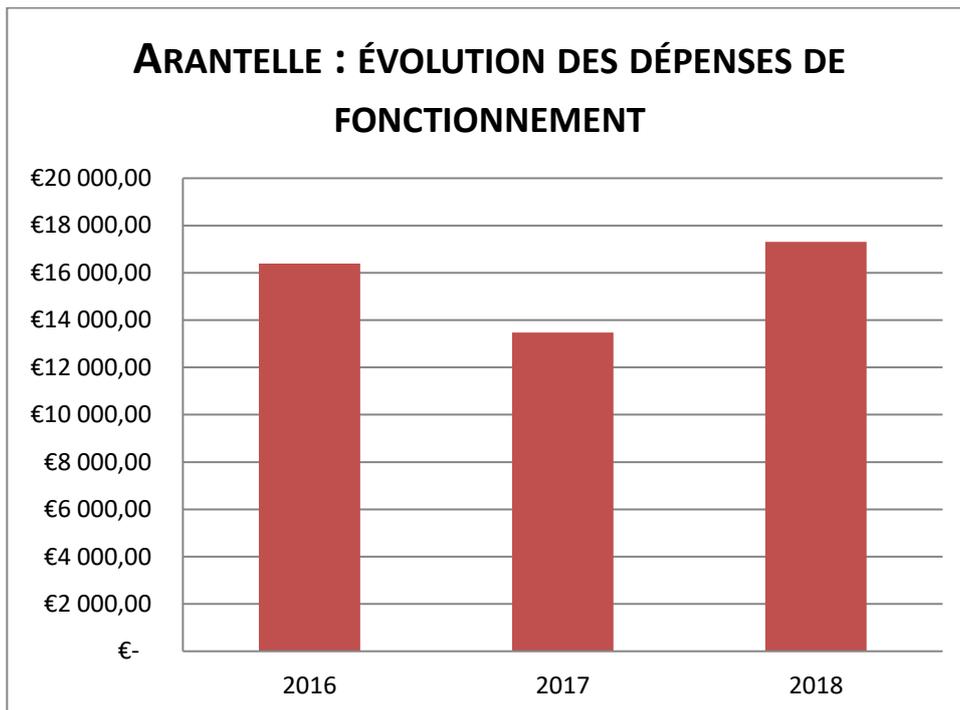
➔ **Les emprunts**



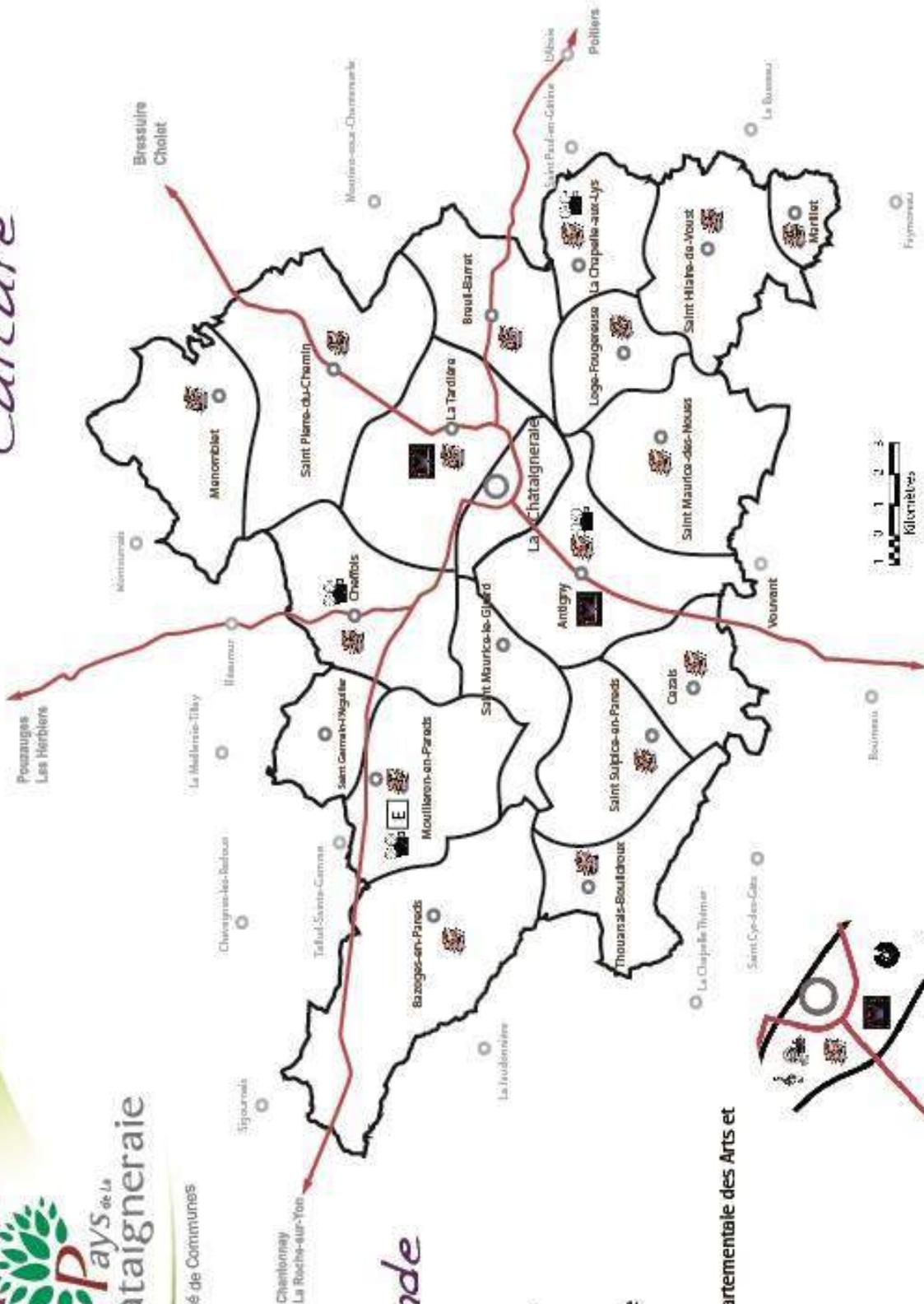
En tout, ce sont 42 378 documents qui ont été prêtés en 2018 contre 42 173 documents en 2017.

Sur l'année 2018, 295 DVD ont été prêtés en plus par rapport à 2017. Le prêt de DVD est donc en augmentation. Au contraire, en 2018 il y a eu 382 CD en moins de prêtés par rapport à 2017.

Bilan financier de fonctionnement :



Culture

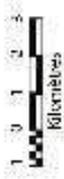


Légende

- Bibliothèques
- Cinéma itinérant
- Cinéma fixe
- Ecole de musique
- Salles équipées
- EDAP (Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine)
- Vendétheque



Zoom sur
La Châtaigneraie



Sources :
Dernière mise à jour : 17/04/2015

8. COMMUNICATION

A) Actions de communication

⇒ **La cérémonie des vœux du Président** de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie a eu lieu le mercredi 17 janvier 2018.

Cette cérémonie s'est déroulée comme en 2016 sous forme de mini conférences tournant autour de 3 thèmes : l'agriculture, le tourisme et le sport. Des acteurs locaux ont été interviewés afin de présenter leur activité au Pays de La Châtaigneraie, suivi d'une présentation des actions de la Communauté de communes.

Des enfants de l'école de danse de Saint Pierre-du-Chemin ont réalisés deux prestations en introduction et en conclusion de cette cérémonie.

⇒ Création pour impression de supports de communication dans les domaines suivants

CULTURE

- Dictée géante (affiches et tracts) – février 2018
- Conférence musicale (affiches et tracts) – mars 2018
- Bal traditionnel Arbadétorne (affiches et tracts) – mars 2018
- Récital Camille Bréger (affiches et tracts) – mars 2018
- Conférence musicale (affiches et tracts) – avril 2018
- Ecole de musique (plaquette d'information) – avril 2018
- Festival Sol en Voix (affiche, bandeau mail et Facebook, panneaux akilux, billets et tracts) - avril 2018
- CNDC d'Angers (affiches et tracts + panneaux akilux) – avril 2018
- Prix des lecteurs (affichettes pour soirées x 2) – janvier et avril 2018
- Spectacle hip hop du 30 juin (affiches et tract + panneaux akilux) : mai 2018
- Café lecture (affiches) - janvier, mars, mai, septembre et novembre 2018
- Auditions école de musique (x 4 dates) - février, avril, juin, décembre 2018
- Opération « Musique dehors » école de musique – juin 2018
- Balade d'été concert « la Note violette » - juillet 2018
- Lectures à voix haute (x1 séance) (affiches et tracts) – octobre 2018
- Spectacle « Les balles populaires » (affiche, bandeau mail et Facebook, panneaux akilux, billets et tracts) – décembre 2018

DOMAINE SAINT SAUVEUR

- Plaquettes pour les accueils de loisirs sans hébergements – mars 2018
- Plaquettes pour les groupes scolaires – juillet 2018

SANTE ET SOCIAL

- Conférence « La place de l'enfant dans chaque fratrie » REAAP (affiche) - mai 2018
- Conférence « 1^{ère} scolarisation, 1^{ère} garde de votre enfant, 1^{er} accueil de loisirs... que d'émotion » REAAP (affiche)- novembre 2018
- Semaine Bleue (affiche et flyer) - octobre 2018
- Semaine de l'information et de la santé mentale (affiche et flyer) - mars 2018

SANTE ET SOCIAL

- Forum Petite Enfance (affiche, bandeau mail et Facebook, panneaux akilux, billets et tracts) – septembre 2018
- RAMIPE (création de l'identité visuelle, affiche, flyer, logo, rubrique sur le site internet...) – mars 2018
- Matinées d'éveil à la Vendéthèque – juillet et août 2018
- Matinée d'éveil de Noël – décembre 2018

SPORT

- Dépliant piscine – mars 2018
- Affiche, Akilux, pour les animations piscine « structure gonflable » et « Baptême de plongée » - juillet 2018
- Affiche, bandeau mail et Facebook, banderoles, pour le Tour de France – juillet 2018

ECONOMIE ET EMPLOI

- Semaine de l'emploi et du handicap (affiche, flyer) – novembre 2018
- Plaquette de présentation de la MSAP (flyer et affiche) – août 2018
- Aide économie (flyer) – juillet 2018
- Soirée débat entreprises et collectivités, avec l'intervention de la DDFIP (invitation) – octobre 2018
- Bilan de compétences (affiche, flyer) – juillet 2018
- Portes ouvertes des entreprises (affiche, flyer, invitation) – mars 2018
- Semaine de la MSAP (invitation) – octobre 2018 (annulée)

URBANISME / HABITAT

- Salon de l'habitat (affiche, bandeau mail et Facebook, panneaux akilux, billets et tracts, invitation) – mars 2018
- PLU Antigny (dossier enquête publique, affiche, bandeau mail et Facebook, flyer) – novembre 2018
- Carte communale de Saint Hilaire-de-Voust (dossier enquête publique, affiche, bandeau mail et Facebook, flyer) – juin 2018
- PLUi-H registre des observations du public - juin 2018

DIVERS

- Participations Communautaires aux Activités du Territoire (Brochure) – mars 2018

- Carton d'invitation pour la cérémonie des vœux – décembre 2018
- Newsletter – envoi mensuel (plus de 500 abonnés)
- Mise à jour régulière d'un atlas du Pays de La Châtaigneraie
- Rédaction régulière d'éditos pour les événements locaux

🔗 Bulletin intercommunal 2018

Impression de 8 000 bulletins, deux fois par an : en décembre et juin.

Diffusion de ce document dans chaque foyer et entreprises du territoire. Désormais la distribution est assurée conjointement avec les communes du territoire.

🔗 Site internet

Mis en ligne depuis juin 2013.

Avec pour objectifs :

- Avoir un site moderne, interactif, adapté à tous les profils d'internautes
- Fournir une information à jour
- Renseigner les différents publics
- Être un véritable guichet unique de services et de formalités en ligne
- Valoriser les activités de tous en proposant des annuaires où les entreprises et les associations peuvent se référencer



De janvier à décembre 2018, ont été enregistrées 35 555 visites (40 090 en 2017) et 86 113 pages consultées (95 799 en 2017). 58.87% des utilisateurs consultent le site internet via leur ordinateur, 34.60% via leur téléphone et 6.53% via une tablette.

Une newsletter est envoyée par trimestre informant les internautes des actualités de la Communauté de communes.

Adresse : www.pays-chataigneraie.fr

La Communauté de communes possède également des noms de domaines propres au Domaine Saint Sauveur : www.domaine-saint-sauveur.fr et www.domaine-saint-sauveur.com.

🔗 Site internet du réseau intercommunal des bibliothèques

Mise à jour régulière du portail du réseau Arantelle : attractif, intuitif et permettant de faciliter les réservations en ligne, la promotion des animations, des coups de cœur, etc.



🔗 Presse

Relations presse – Points presse :

- Mars 2018 : salon de l'habitat
- Avril 2018 : ouverture de la piscine pour la saison et présentation des nouveautés
- Mai 2018 : débat conférence sur la violence au sport
- Mai 2018 : visite de M. Benoît BROCARD, Préfet de la Vendée, M. Sébastien ABDUL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte
- Octobre 2018 : extension du pôle santé de La Châtaigneraie
- Décembre 2018 : présentation des aides accordées par initiatives Vendée Sud, association soutenue par la Communauté de communes

Tout au long de l'année, lors de la mise en place de nouveaux services, de nouveau partenariat, 3 semaines avant chaque manifestation un point presse est réalisé.

↪ Les réseaux sociaux

La page « Facebook » mise à jour régulièrement relaie l'actualité du Pays de La Châtaigneraie dans plusieurs domaines : culture, économie, enfance-jeunesse, social...950 fans suivent la page de la Communauté de communes.

Le réseau des bibliothèques dispose aussi de sa page Facebook, page suivie par 150 personnes.

- La Maison de Services Au Public a créé sa page en 2016, et compte aujourd'hui plus de 400 fans.

La Communauté de communes possède également une Youtube, une page Vimeo, et une page Dalymotion qui sont mises à jour à chaque création de vidéo promotionnelle du territoire.



↪ Objets de communication

Le stock des objets de communication se compose d'objets publicitaires conformes à la charte graphique de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie tels que bloc-notes, crayons, trousse, yoyos, calculatrices...

Un règlement d'attribution de ces lots est validé. Les bénéficiaires en sont :

- Le public scolaire : les écoles, les associations de parents d'élèves pour des manifestations propres à l'école : lotos, kermesses...,
- Les associations sportives et culturelles pour une manifestation sportive ou culturelle à destination des enfants de moins de 16 ans,
- La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie pour l'accueil de visiteurs extérieurs lors de spectacles ou manifestations,
- Les associations « ambadrices » à l'extérieur du Pays de La Châtaigneraie : comité de Jumelages, associations humanitaires...,
- Les mairies du Pays de La Châtaigneraie

Divers outils de communication sont en place :

- 20 oriflammes et 6 banderoles à l'effigie de la charte graphique de la Communauté de communes sont utilisés lors d'inaugurations, de points presse ou d'évènements organisés par la Communauté de communes,
- Des trophées avec le logo de la Communauté de communes sont remis lors d'évènements sportifs à dimension intercommunale.
- Des drapeaux à l'effigie de la charte graphique de la Communauté de communes ont été donnés à l'ensemble des mairies du territoire pour pavoiser leur bâtiment.
- 1 arche gonflable à l'effigie de la charte graphique de la Communauté de communes, sera utilisée lors d'évènements sportifs organisés sur le territoire.

➔ Signalétique

La Communauté de communes veille à améliorer sa signalétique de l'ensemble de ces bâtiments, des zones d'activités, de ses frontières administratives :

- Au Domaine Saint Sauveur plusieurs supports (panneaux 4x3m, lettrage sur la façade...) ont été installés pour permettre aux visiteurs, mais également aux automobilistes d'identifier le bâtiment.
- A la piscine communautaire, installation de bi-mat au sein de la ville de La Châtaigneraie pour permettre aux usagers de se rendre rapidement au sein de l'équipement.
- Au sein des zones d'activités du Pays de La Chataigneraie, installés en 2011 les totems n'étaient plus lisibles, 7 d'entre eux ont donc été changé en 2018, 3 autres le seront en 2019. Deux nouveaux totems ont également été créé pour les zones situées à Thouarsais-Bouldroux et Antigny.
- Aux entrées et sorties de territoire, installés en 2011 ces panneaux placés aux entrées et aux sorties du territoire ont passés avec le temps, ils ont donc été changé.

B) Aides Financières « Communication »

Elles ont été mises en place en 2007.

Bénéficiaires : les associations à but culturel, de loisirs, sportif, éducatif, professionnel, humanitaire ou social, dont le siège social est situé dans une commune membre de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Objet : réalisation d'affiches et/ou de tracts et/ou de banderoles et ses adhésifs destinés aux manifestations organisées par des associations à but culturel, de loisirs, sportif, éducatif, humanitaire, social, professionnel, ayant lieu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

Taux : 50 % des dépenses subventionnables, limitées à 1 500 € TTC et 25% si présence d'encarts publicitaires sur un recto ou verso des tracts ou plus de 6 logos sur l'affiche.

En 2018 :

- Nombre d'associations ayant bénéficié de l'aide : 34 (35 en 2017).
- Total des montants attribués : 9 657.05 € (8901.79€ en 2017).
- Total des montants versés en 2018 (incluant des attributions 2017) : 10 060.89€

9. TOURISME & LOISIRS

A) Soutien financier / participation

➔ Office de Tourisme



Conformément à la convention d'objectifs en date du 10 avril 2009, signée entre la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie et l'Office de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie, la Communauté de

Communes a délégué les missions de service public **d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale**, à l'Office de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes lui attribue annuellement une subvention.

En 2018, elle s'élevait à 14 000 €, somme qui correspond à la subvention de fonctionnement.

Les actions portées par l'Office de Tourisme en 2018 ont été diverses :

- 2 480 contacts renseignés à l'accueil (hausse de 5% par rapport à 2017),
- Plus de 500 billets vendus pour des sites (Puy du Fou, Cinéscénie, Zoo de Mervent, Parc de Pierre Brune),
- De nombreuses billetteries confiées à l'Office de Tourisme pour des événements organisés par les associations locales (théâtres, repas du Tour de France, Spectacle Clair de Lune, concerts...),
- 6 accueils privilégiés organisés les dimanches d'été,
- Des permanences d'accueil, en juillet et août, mutualisées avec le Donjon de Bazoges-en-Pareds,
- 4 actions « hors les murs » en partenariat avec les Offices de Tourisme du Sud Vendée aux marchés de Niort et de la Faute-sur-Mer, au départ du Tour de France à Mouilleron-Saint-Germain et à l'entrée de l'Abbaye de Maillezais,
- Un accompagnement des acteurs touristiques avec 6 visites de classement ou de découverte d'hébergements touristiques, 4 prestataires accompagnés à la marque « Welcome C'est Beau ici », plus de 15 rendez-vous « Performance » proposés par Sud Vendée Tourisme, et un éducteur permettant de découvrir l'offre touristique,
- La mise en valeur des sentiers pédestres par l'organisation de balades à thème estivales, avec notamment comme nouveauté en 2018, un spectacle en fin de balade proposé par le service « Culture » de la Communauté de communes,
- Un lancement de saison touristique réunissant les 100 adhérents de l'association,
- L'édition de divers supports de communication : 5 000 brochures, des affiches liées aux événements, des panneaux d'informations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Office de Tourisme, ...
- L'administration d'un site Internet, d'une page Facebook et de la base de données régionales Tourinsoft,
- La mise à jour régulière des programmes d'animations de l'année,
- ...

La Communauté de Communes a aussi financé en 2018 la conception et l'impression de 20 000 sets de table présentant les attraits touristiques du territoire. Ils ont été distribués dans les restaurants du territoire et ceux de l'agglomération du Bocage Bressuirais, suite au partenariat signé entre les deux offices de tourisme.

La Communauté de Communes a aussi à sa charge :

- le loyer du local d'accueil de l'Office de Tourisme
- les charges courantes (eau, électricité, entretien...) et taxes afférant au bâtiment

➔ **Sud Vendée Tourisme**

Créé en 2000, Sud Vendée Tourisme est composé de 34 membres élus représentant les 6 communautés de communes du Sud Vendée. Il a pour objectif de mettre en œuvre des actions de développement et de promotion au profit de l'activité touristique dans le Sud Vendée.

Concrètement, Sud Vendée Tourisme édite, chaque année, des brochures répertoriant les divers prestataires du Tourisme communiqués par les Offices de Tourisme. Il participe aux actions de communication initiées par Vendée Tourisme (salons, campagnes d'affichages...). Il publie des annonces dans des magazines nationaux ou régionaux. Il propose de nombreux supports de communication : site web, vidéos, reportages photos qui sont mis à disposition des professionnels du tourisme.

Sud Vendée Tourisme aide à la commercialisation : un outil de réservation et de gestion des disponibilités en ligne a été ouvert sur le site web ; un observatoire touristique a été mis en place avec le Département afin d'en évaluer les retombées économiques.

Le développement de l'accueil du tourisme familial est aussi un axe fort avec des produits d'accueil proposés aux familles dans les sites de visites, dans les offices de Tourisme...

Dans le cadre de l'animation numérique de territoire, Sud Vendée Tourisme et les 10 offices de tourisme du territoire se sont associés pour proposer un programme d'ateliers et de rendez-vous du numérique ouverts à tous les professionnels du tourisme du Sud Vendée. L'objectif est de ne plus avoir peur du web et savoir utiliser les bons outils : Facebook, maîtriser sa e-réputation, maîtriser son image, gérer sa relation client...

Afin de développer l'image du Sud Vendée et renforcer l'attractivité de la destination touristique, une étude a été lancée en 2016, avec le concours des 2 Syndicats Mixtes Fontenay Sud Vendée Développement et Pays de Luçon, pour définir une STRATÉGIE DE MARKETING TOURISTIQUE TERRITORIAL POUR LE SUD VENDÉE.

En 2017, est née la marque « Le Sud Vendée Tellement UniqueS », que chaque Office de Tourisme et prestataire peut s'approprier. Une nouvelle charte graphique a été adoptée et se décline depuis 2018 sur les nouveaux supports de communication : carte touristique, magazine de destination, site internet en cours de refonte, ...



La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie adhère au Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme depuis 2000. Annuellement, elle verse une participation correspondant à un montant par habitant, soit au total 27 271.40 € en 2018.



B) Mise à disposition de personnel

Conformément à la Convention de mise à disposition signée le 15 mai 2017, deux agents employés par la Communauté de Communes sont mis à disposition de l'association de l'Office de Tourisme :

- Une conseillère en séjour, travaillant à 80% pour l'Office et 20% pour la Communauté de Communes,
- Un développeur touristique, avec un temps de travail divisé à 50% pour l'Office et à 50% pour la Communauté de Communes.

Cette mise à disposition est conclue pour une durée de un an, renouvelable par périodes n'excédant pas trois ans.

C) Actions communautaires

➤ Plan d'actions touristiques du Pays de La Châtaigneraie

Avec le transfert notamment de la compétence « Tourisme », suite à la loi NOTRe, la Communauté de communes a souhaité se doter d'une feuille de route sur plusieurs années. C'est ainsi qu'à l'automne 2017, un plan d'actions touristiques a été voté par le Conseil Communautaire avec près de 40 actions à mener en termes de développement, structuration et qualification de l'offre, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, de valorisation de l'offre d'hébergements, de promotion et de vente de l'offre et d'observation touristique.

En complémentarité de la stratégie marketing portée à l'échelle du Sud Vendée, le cabinet MAHOC est intervenu pour un accompagnement dans la stratégie de développement touristique du Pays de La Châtaigneraie. Le cabinet a pointé différents axes de travail à effet de leviers sur les nuitées et les consommations, comme par exemple, l'itinérance douce, l'astro-tourisme, les personnages illustres, les connexions avec les territoires voisins, le Domaine St Sauveur, le patrimoine local...

Toutes ces recommandations sont inscrites dans le plan d'action qui est à conduire de 2017 à 2020.

➤ Un itinéraire équestre au Pays de La Châtaigneraie

Un travail de repérage des sentiers équestres sur le territoire du Pays de La Châtaigneraie avait été réalisé par des cavaliers et répertorié sur carte.

L'ensemble de l'itinéraire a été reporté sur Cartoexplorateur, logiciel de cartographie, le but étant de relier le nord, le Bocage Vendéen au Sud Vendée par la forêt de Mervent-Vouvant.

Le tronçon de Bazoges-en-Pareds à Vouvant n'est pas encore validé dans chacune des communes concernées.

➤ La signalétique de Chemin des Châtaignes

En 2000, la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie décide de mettre en place un sentier de randonnée pédestre intercommunal. Celui-ci regroupe 7 communes (La Châtaigneraie, Mouilleron-en-Pareds, Breuil-Barret, Cheffois, Antigny, La Tardière, et Saint Maurice-le-Girard) et permet de réaliser des jonctions avec les sentiers communaux. Il parcourt 42 km.

En 2007, la Communauté de communes a souhaité poursuivre la promotion de la randonnée pédestre dans ses communes et choisit de mettre en place une extension au « Chemin des Châtaignes ». Celle-ci compte 35 km sur 5 nouvelles communes : La Chapelle-aux-Lys, Saint Hilaire-de-Voust, Marillet, Saint Maurice-des-Noues, et Loge Fougereuse.



12 communes sont concernées par le sentier intercommunal qui mesure au total 77 km. Cependant des variantes ont également été créées afin de parcourir le sentier en plusieurs fois.

Le Chemin des Châtaignes est jalonné de panneaux explicatifs qui permettent aux marcheurs de découvrir divers sites (églises, carrière, chapelle...). Ces panneaux ont fait l'objet d'une restauration complète par la Communauté de communes en 2015.

En 2016, le balisage a entièrement été rénové par la Communauté de communes. Plus de 600 nouvelles balises ont été installées par une équipe de bénévoles (référents communaux, bénévoles des associations de randonneurs et employés municipaux).

L'entretien de ce sentier reste une compétence communale.

➤ La numérisation des sentiers de randonnée du Pays de La Châtaigneraie



Le territoire dispose d'un réseau dense de chemins communaux de randonnée (environ 200 kilomètres) qui sont promus aujourd'hui au travers de fiches papier réunies dans un topoguide en vente à l'Office de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie.

Depuis 2018, un travail de numérisation des sentiers de randonnée est lancé : les sentiers de 5 communes (La Tardière, Cheffois, Thouarsais-Bouldroux, Saint Pierre-du-Chemin et Breuil-Barret) ont été numérisés en cours d'année, 6 sont prévus en 2019. Ce travail échelonné

sur 3 ans concerne 16 communes du territoire.

La numérisation donnera à terme la possibilité de mettre à jour régulièrement les circuits, de mettre en ligne ces supports sur Internet, de pouvoir télécharger les tracés sur un smartphone et rendre ainsi l'information gratuite, mise à jour et accessible pour tous.

➤ Topoguide de randonnée

En 2018, 57 guides au prix de 3.50 € ont été vendus à l'accueil de l'Office de Tourisme.

➤ Répartition des compétences en matière de randonnée au Pays de La Châtaigneraie

	Aménagement	Entretien	Balisage et signalétique	Promotion	Document
Sentiers communaux	Commune	Commune	Commune	Communauté de Communes	Néant
Chemin des Châtaignes	Communauté de Communes	Commune	Communauté de Communes	Communauté de Communes	Convention d'entretien entre la CC et les communes (qui ont désigné des référents) signées en 2007
Vendée Vélo De Bazoges en Pareds à La Châtaigneraie et de La Châtaigneraie à Marillet	Département	Commune	Département	Département	Convention d'entretien entre le Département et les communes et versement aux communes d'une indemnisation départementale pour cet entretien
Boucle locale De Bazoges-en-Pareds à Mouilleron-St Germain	Département	Commune car il s'agit de la voirie communale	Département (achat du matériel d'origine) Communauté de Communes (entretien, renouvellement)	Département	Demande d'agrément signée par la CC pour le Département en 2013

➤ Mise en place d'une boucle vélo locale

Le Conseil Départemental de la Vendée a souhaité compléter la communication sur le réseau départemental par une valorisation de circuits cyclables locaux, adaptés à la pratique familiale.

Pour répondre à cette dynamique, la Communauté de Communes a proposé la création d'une boucle locale « De Pareds et de Loing ». Cette boucle est longue de 23 km. Deux départs sont possibles : soit du bourg de Mouilleron-Saint Germain, soit à partir de Bazoges-en-Pareds.

Le Conseil Départemental de La Vendée a financé l'achat et la pose de la signalétique.

Vendée Tourisme assure la promotion de l'opération « Vendée Vélo » via internet, via des supports papier ou des campagnes d'affichage.

La boucle a été ouverte en juin 2014. Chaque année, la Communauté de communes procède à une mise à jour et rénovation des bornes signalétique.

**➤ Aménagement d'un nouveau tronçon Vendée Vélo**

Afin de relier le département des Deux-Sèvres à la Vendée, le Conseil Départemental de la Vendée a aménagé une nouvelle portion de l'itinéraire « Vendée Vélo ». En partant du Breuil Barret, le cycliste emprunte l'ancienne voie ferrée pour rejoindre Moncutant et continuer son parcours en Deux-Sèvres. Cet itinéraire est réalisé sur 3.5 km et entièrement balisé.

➤ Un accompagnement pour développer et structurer l'offre autour des étoiles

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes accompagnent le développement de l'atsro-tourisme au Pays de La Châtaigneraie, et notamment au travers des actions suivantes :

- Mise en place de « soirées étoilées » durant l'été,
- Achat d'un encart dans le guide « Loisirs » édité par Vendée Tourisme afin de lancer la promotion du Chemin aux Etoiles et l'ouverture du planétarium durant la saison 2019,
- Mise en place de partenariat avec des sites voisins, tel que le Centre Minier de Faymoreau afin de développer l'accueil des scolaires.



➤ La commercialisation de produits groupes

Au-delà d'une collaboration déjà existante depuis plusieurs années au sein de Sud-Vendée Tourisme, les Offices de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie, Sud-Vendée Marais poitevin et Pays de Fontenay-Vendée ont choisi de continuer à renforcer leurs liens en travaillant sur des projets communs.

Trois pistes de travail ont ainsi été développées :

- la commercialisation de produits touristiques,
- le développement de la filière randonnée pédestre, cyclo et équestre,
- l'uniformisation de la taxe de séjour sur l'ensemble de ces trois territoires.

Un premier partenariat, portant sur la commercialisation des produits touristiques, a été signé vendredi 29 juin 2018 entre ces 3 territoires, en présence des Présidents de Communautés de Communes, des Présidents des Offices de Tourisme et de la Présidente de Sud-Vendée Tourisme.

Ce rapprochement a pour objectifs de partager des compétences, de développer la commercialisation pour gagner des clientèles et de générer davantage de retombées économiques sur les territoires.

Les Offices de Tourisme du Pays de La Châtaigneraie, Sud-Vendée Marais poitevin et Pays Fontenay-Vendée sont fréquemment sollicités par des clientèles touristiques groupes concernant des prestations de services. Afin de répondre aux attentes de cette clientèle, l'Office de Tourisme du Pays de Fontenay-Vendée, immatriculé par Atout France au registre des opérateurs de voyage et de séjour, peut désormais commercialiser des services et produits touristiques.

La stratégie s'appuie donc sur la création et la commercialisation de produits touristiques à la journée, associant restaurants, visites guidées, activités de loisirs, dégustations de produits locaux, à la demi-journée ou à la journée, sur l'ensemble du territoire des trois Communautés de Communes. Ces prestations sont conçues pour répondre aux attentes d'une clientèle groupe, seniors et jeunes seniors, tribus et sont commercialisées auprès des autocaristes, agences réceptives, clubs et associations.

Cinq prestataires du Pays de La Châtaigneraie ont aujourd'hui intégré le catalogue des produits groupes : le Donjon et le jardin médiéval de Bazoges-en-Pareds, le Musée National Clemenceau –

De Lattre à Mouilleron-en-Pareds, le restaurant Chez JB à Saint Pierre-du-Chemin, le restaurant de L'Auberge de La Terrasse à La Châtaigneraie et La Pause Goût Thé à La Châtaigneraie.



Chaque année, les pastilles sont mises à jour en fonction des créations ou fermetures de structures.

➔ **Les hébergements touristiques localisés sur les 19 plans de bourgs**

En 2015, l'offre touristique a été localisée sur les plans de bourg : les hébergements touristiques, les restaurants, les sites (musée, donjon), les activités de loisirs (base de loisirs, activités aériennes, centres

➔ **La taxe de séjour au réel au Pays de La Châtaigneraie**

En 2018, la taxe de séjour a permis de collecter une somme de 9 103.45 € (9 934.30 € en 2017). On comptabilise 32 505 nuitées occupées du 1^{er} avril au 31 octobre 2018 (41 439 nuitées en 2017). La collecte d'airbnb n'est pas encore comptabilisée ce qui peut expliquer la baisse de la somme collectée et des nuitées enregistrées en 2018.



Par ailleurs, afin de faciliter la collecte de la taxe de séjour par les plates-formes numériques à partir du 1^{er} janvier 2019, d'assurer un traitement équitable des touristes et de permettre la mise en place d'un outil de dématérialisation de la taxe de séjour, un travail commun a été fait entre les 3 Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et Pays de La Châtaigneraie.

Ainsi, il a été voté en octobre 2018 :

- d'étendre la perception de la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année ;
- d'harmoniser les tarifs des 3 territoires en se basant sur ceux déjà appliqués sur Vendée Sèvre-Autise ;
- de faire l'acquisition d'un logiciel permettant à l'hébergeur de déclarer sa taxe en ligne (coût d'acquisition du logiciel auprès de la société 3 DOUEST : 7 437.48 € + 750 € HT de contrat de maintenance / an).

Activités touristiques



Communauté de Communes



Légende

- Boule de quilles
- Musée
- Ferme ludo
- Village mobile
- Collège des Ménéziés
- Musée de la Vieillesse
- Au plaisir
- Observatoire Astronomique
- Galerie d'art
- Village d'Espagne
- Aire fermes ludothèques
- Pêche
- Base de loisirs
- Véhicule 4x4
- Bicyclette
- Parc de jeux
- Centre Aquatique
- Stages en équitation
- Dôme des arts
- Jeux de société
- Parc de détente des sentiers VTT
- Office de Tourisme
- Aires de pique-nique
- Bouillottes
- Cosplay
- Cinéma

Sources : Dernière mise à jour : 25/06/2014

Services touristiques



Sources :
Dernière mise à jour : 25/06/2014

D) La valorisation des acteurs touristiques**☞ Le dispositif : « des aventures à cueillir »****Fréquentation**

ANNÉE	2018	2017	2016
Nombre de nuitées	510 (428 enfants + 82 adultes)	769	849
Évolution // N-1 :	-34%	-9%	
Moyenne de nuitées / groupe :	2,7	2,8	3,3
Évolution // N-1 :	-5%	-15%	

	2018	Évol° // N-1	2017	Évol° // N-1	2016
Nombre d'enfants différents	158	- 32 %	232	+ 4%	223
Nombre d'accompagnateurs différents	30	- 22 %	41	+ 0.02 %	40
Nombre de groupes différents	9	- 40 %	15	+ 15 %	13
Nombre d'organismes différents	6	- 40 %	10	0 %	10

Départements de provenance	2018		2017
Vendée	4	67%	6
Deux-Sèvres	0	0%	1
Loire-Atlantique	1	17%	1
Maine et Loire	0	0%	1
Charentes Maritimes	1	17%	1
TOTAL	6		10

Aucun séjour n'a été enregistré au cours de la première semaine des vacances d'été (du 9/07 au 15/07/2018). Le premier groupe s'est installé le lundi 16/07 et le dernier groupe est parti le vendredi 3 août. La période d'activité s'élève donc à 18 jours (contre 30 en 2017).

Animations

Animations réalisées	2018		2017		2016	
	En nombre de participants		En nombre de participants		En nombre de participants	
TOTAL	328	%	520	%	256	%
Nouveaux sports	81	25%	197	38%	81	32%
Roller	58	18%	28	5%	65	25%
Jouons avec la Nature	44	13%		0%		0%
Équitation	37	11%	16	3%	66	26%
Parc de loisirs	31	9%	75	14%		0%
Course orientation	24	7%	62	12%		0%
Donjon	20	6%	11	2%		0%

Lilo'Z'enfants (la Tardière)	20	6%		0%		0%
Mystères au crépuscule	13	4%	16	3%	29	11%
Musée + rallye photo		0%	99	19%		0%
Animaux à plumes		0%	16	3%		0%
A la recherche de traces d'animaux		0%		0%	15	6%
Évolution // N-1 :	-37%		103%			

Corrélativement avec la baisse d'effectifs, le taux d'activités par enfant passe de **2.07 activités par enfants en 2018** contre 2.78 en 2017, soit une **baisse de 7.6 %**.

ANIMATIONS				
Type d'activité	Durée	Forfait 10 enfants	Tarif / enfant	Tarif / encadrant
Pack "Nouveaux Sports" #1 2 sports au choix parmi : <i>kinball - rugbyflag - ultimate - floorball</i>	02:00	120,00 €	3,50 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Pack "Nouveaux Sports" #2 <i>slackline - ventregliss</i>	02:00	120,00 €	3,50 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Pack "Nouveaux Sports" #3 <i>Tchoukball - Speedminton</i>	02:00	120,00 €	3,50 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Pack "Nouveaux Sports" #4 <i>Base-ball - Frisbee-Golf</i>	02:00	120,00 €	3,50 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Pack "Nouveaux Sports" #5 <i>Double Disc Court (frisbee) - Spikeball</i>	02:00	120,00 €	3,50 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Initiation "Tennis de table"	02:00	70,00 €	2,00 € du 11ème au 20ème enfant	gratuit
Course d'orientation	02:00	70,00 €	2,00 € du 11ème au 20ème enfant	gratuit
Futsal	02:00	70,00 €	2,00 € du 11ème au 20ème enfant	gratuit
Initiation "Roller"	02:00	150,00 €	5,00 € du 11ème au 14ème enfant	gratuit
Suivons calin	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Qui es-tu, petit animal ?	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Les amis des papillons	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Jouons avec la Nature	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Mystères au crépuscule	01:30	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
A la découverte des animaux à plumes	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Les petites bêtes de l'herbe	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
A la recherche des traces d'animaux	02:00	175,00 €	5,00 € du 11ème au 25ème enfant	gratuit
Pêche en "No Kill" (6 à 8 ans)	03:00	115,00 €	Tarif pour un groupe de 8 enfants maximum	gratuit
Pêche en "No Kill" (8 ans et plus)	03:00	115,00 €	Tarif pour un groupe de 10 enfants maximum	gratuit
Équitation	00:45	120,00 €	12,00 € du 11ème au 24ème enfant	gratuit
Pack "médiéval 3-5 ans" 2 visites ou 1 visite et 1 animation	02:00	60,00 €	5,00 € du 11ème au 30ème enfant	gratuit
<i>Visites : Donjon - jardin</i>				gratuit
<i>Ateliers : Château fort - Danse et musique - Se Nourrir au Moyen-Âge</i>				gratuit
Pack "médiéval 6-14 ans" 2 visites ou 1 visite et 1 animation	02:00	60,00 €	5,00 € du 11ème au 30ème enfant	gratuit
<i>Choix des visites : Donjon - jardin</i>				gratuit
<i>Choix des ateliers :</i>				gratuit
Retour dans le... passé (il y a plus de 100 ans)	02:30	80,00 €	1,00 € du 11ème au 30ème enfant	gratuit
<i>Le mystère du farfadet du musée</i>				gratuit
<i>Rallye photo dans Mouilleron</i>				gratuit
Parc de loisirs du Domaine Saint Sauveur Accès à : <i>Bowling - mini-golf - tennis - basketball pétanque - ping-pong - Molkky</i>	02:30	25,00 €	1,00 € du 11ème au 30ème enfant	gratuit
Lilo'Z'enfants (Parc d'animations)	02:00	100,00 €	10,00 € du 11ème au 50ème enfant	8,00 €
HÉBERGEMENTS				
Type d'activité	Tarif / personne			
Nuitée au camping de Mouilleron-Saint-Germain (incluant un branchement électrique, accès aux sanitaires équipées de douches et WC)	4,30 € par nuitée			
Type d'activité	Tarif / jour			
Garage mort (Campement installé sur un emplacement sans présence d'enfants ou d'encadrants)	Gratuit (le week-end et dans la limite de un jour entre le lundi et le vendredi)			
	15,00 € pour toute autre situation.			
TRANSPORTS				
Intitulé du produit	Code	Nombre de personnes transportées		Tarif
TRANSPORT 1 (minibus)	T1	de 1 à 8		65,00 €
TRANSPORT 2 (minibus)	T2	de 9 à 16		115,00 €
TRANSPORT 3 (car)	T3	de 17 à 40		130,00 €
TRANSPORT 4 (car)	T4	de 17 à 40		155,00 €

10. DOMAINE SAINT-SAUVEUR

A) Présentation générale



Le Domaine Saint Sauveur est situé sur la Commune de Mouilleron-Saint-Germain (85390), au lieu-dit « Saint Sauveur ».

Le Domaine Saint Sauveur est géré par la Communauté de communes en régie directe depuis le 1^{er} septembre 2013.

Le site dispose de diverses infrastructures :

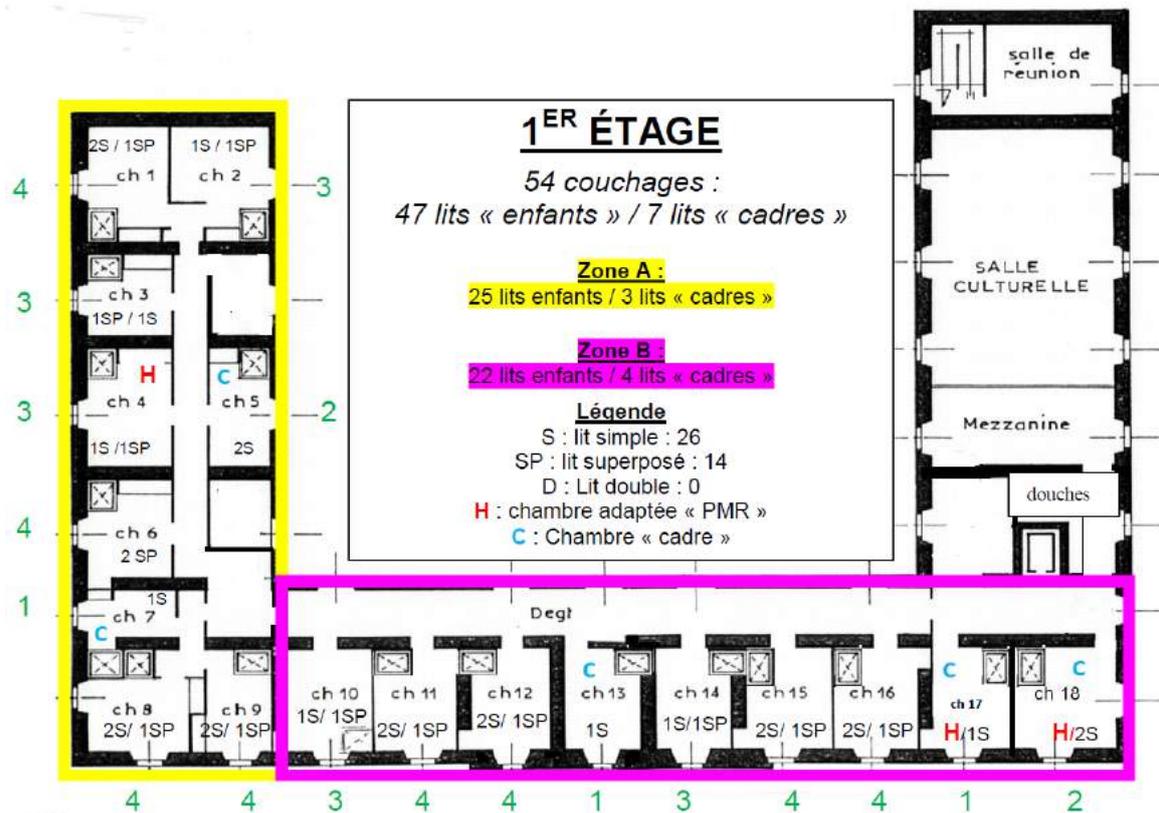
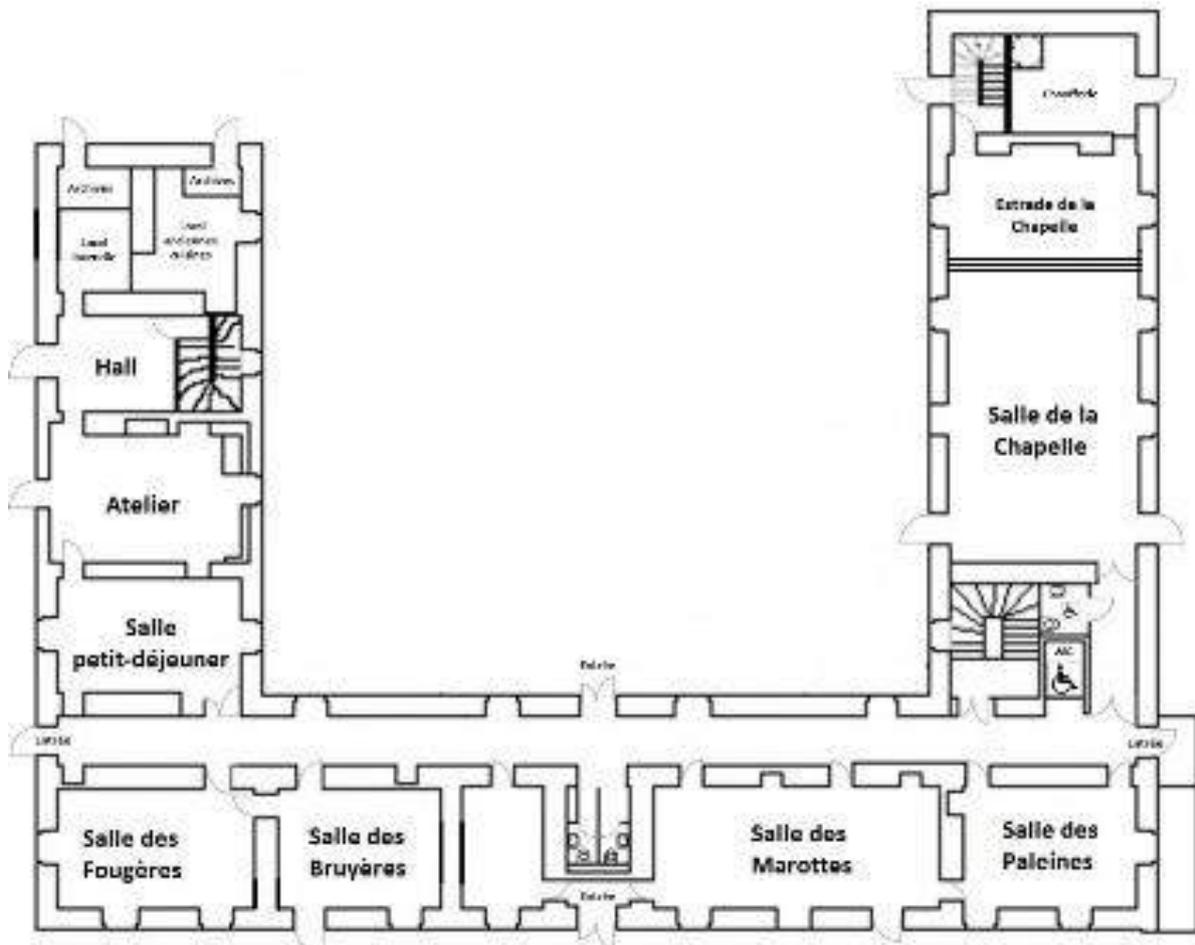
- Hébergement (36 chambres équipées de salles de bains avec un potentiel total de 108 couchages ;
- Salles de réunions et salle de réceptions ;
- Parc de loisirs avec un bowling, un mini-golf avec 19 pistes, un terrain de tennis, un panier de basket, une table de ping-pong et des structures légères (filet de volley / badminton / etc.)

A ce titre, le Domaine Saint Sauveur permet d'accueillir divers usagers (associations, organismes de séjours de vacances, particuliers, entreprises, collectivités territoriales...).

➤ **Espaces Hébergement - Restauration**

Espaces	Effectifs	Caractéristiques	Remarques
Hébergement	108 couchages	36 chambres avec salle d'eau + sanitaire composées de : - Lits simples ou superposés - Armoire / placard - Chevets - Linge et couvertures	Bon état général
Salles d'activité	Pour toutes les salles	Tables et chaises	Bon état général
	Les Paleines	31m ² - 16 places assises	
	Les Marottes	52 m ² - 30 places assises	
	Les Fougères	35.15 m ² - 36 places assises	
	Les Bruyères	29 m ² - 40 places assises	
Chapelle	100 places	Tables et chaises	Sans matériel sono-vidéo
Salle petit déjeuner	25 places	Tables et chaises Meuble évier Cafetière Micro-ondes Bouilloire Réfrigérateur	État neuf
Dent Gaudin	100 places	Tables et chaises Pour la partie cuisine : - armoire frigo avec étagères roulantes ; - meuble évier ; - lave-vaisselle.	État sommaire Utilisation de Mai à septembre
Restaurant	150 places	Salle repas avec Self, réfrigérateur, etc. Cuisine / plonge Sanitaires Terrasse	Bon état général

➡ **Plan de la partie hébergement (RDC – 1^{er} étage – 2^{ème} étage)**



B) Exploitation de la partie Hébergement - restauration

La Communauté de communes a décidé d'exploiter le site en gestion directe à compter du 1^{er} septembre 2013, à réception de la décision de résiliation du Groupe des ÉTABLIÈRES, occupant et exploitant du site jusqu'à cette date.

↳ Rappel des différents types d'usagers

D'emblée, le Domaine Saint Sauveur se caractérise par la diversité des types d'accueil qu'il propose. Ceux-ci sont différenciés selon les critères suivants :

Les « colonies » :

Toute entité (société ou association) organisatrice de séjours de vacances ;

Les classes « découverte » :

Toute entité organisatrice de séjours avec des enseignants et des élèves rattachés à une école (établissements scolaires et voyageurs spécialisés dans les sorties scolaires) ;

Les locations :

Elles s'adressent aux particuliers, associations, collectivités et entreprises, autres que les établissements scolaires et les entités organisatrices de séjours de vacances (LC 4.80, Calypso, etc.) et notamment :

- Toute entité considérée comme une personne dite « morale » (sociétés, entreprises privées, collectivités territoriales, syndicats publics, association) organisatrice d'activités, de rencontres à caractère professionnel ou associatif (séminaires, marché de producteur, sortie des adhérents, conférence, manifestation festive, etc.) ;
- Toute entité considérée comme une personne dite « physique » organisatrice de rencontre amicale ou familiale n'étant pas rattachée à une entreprise ou une association (fête de famille, anniversaires, mariage, vin d'honneur avant une fête familiale, etc.).

Les locations se divisent en deux catégories :

- **Locations « en pension » (ex – Groupes) :**

Ces locations incluent la nuitée (chambre) avec une des prestations « restauration » (pension complète, demi-pension, petit-déjeuner, etc.). Il est possible de louer une salle de réunion, la salle « la Chapelle » ou la salle « Dent Gaudin » en plus de cette prestation.

- **Locations en « gestion libre » (ex –Particuliers) :**

Elles consistent en des locations, totales ou partielles, des éléments suivants (sans recours aux prestations « repas » de la Communauté de communes) :

- Restaurant (150 places) ;
- Salle Dent Gaudin (100 places)
- Salle de « la Chapelle »
- Salles de réunions ;
- Chambres de 1 à 4 couchages ;

↳ Bilan de la fréquentation 2018

Pour rappel, la capacité théorique maximale en nuitée sur une année est de 39 420 (soit 108 couchages sur 365 jours).

	ANNÉE	Colonies	Classes découvertes	Location en pension	Location libre	Total
Nombre de jours d'occupation (1)	2016	61	54*	27	47	189
	2017	78	46*	15	77	216
	2018	71	37*	9	46	164
	2019**	78	59	7	57	201
Nombre d'unités en jours d'occupation « UJ » (2)	2016	4 276	4 003	703	2 142	11 124
	2017	6 466	3 520	158	3 926	14 076
	2018	6 278	3 186	219	2 925	12 580
	2019**	6 000	3 854	237	2 294	12 385
Nombre de nuits de présence (3)	2016	56	39	21	31	147
	2017	72	35	11	32	150
	2018	65	27	5	18	121
	2019**	72	36	2	30	140
Nombre de nuitées (4)	2016	3 863	2 530	508	1 041	7 942
	2017	5 835	2 215	88	645	8 882
	2018	5 693	1 818	118	532	8 657
	2019**	5 500	2 373	76	600	8 545
Nombre de personnes différentes (5)	2016	460	1 473	195	1 750	3 878
	2017	634	1 308	70	1 963	3 975
	2018	596	1 307	101	1 779	3 797
	2019**	650	1393	86	971	3 100

(1) : nombre de jours où la présence de clients est avérée, y compris jours d'arrivée et de départ.

(2) : nombre de personnes multiplié par jours de présence, y compris jours de départ et d'arrivée.

(3) : nombre de nuits (du couché au levé) avec présence de clients.

(4) : nombre de personnes ayant dormi au Domaine

* : si les jours où la présence de plusieurs clients de classes de découvertes sont comptabilisés, le nombre de jours d'occupation grimpe à 98 (les classes découvertes sont quasiment le seul public avec une cohabitation de groupes) ;

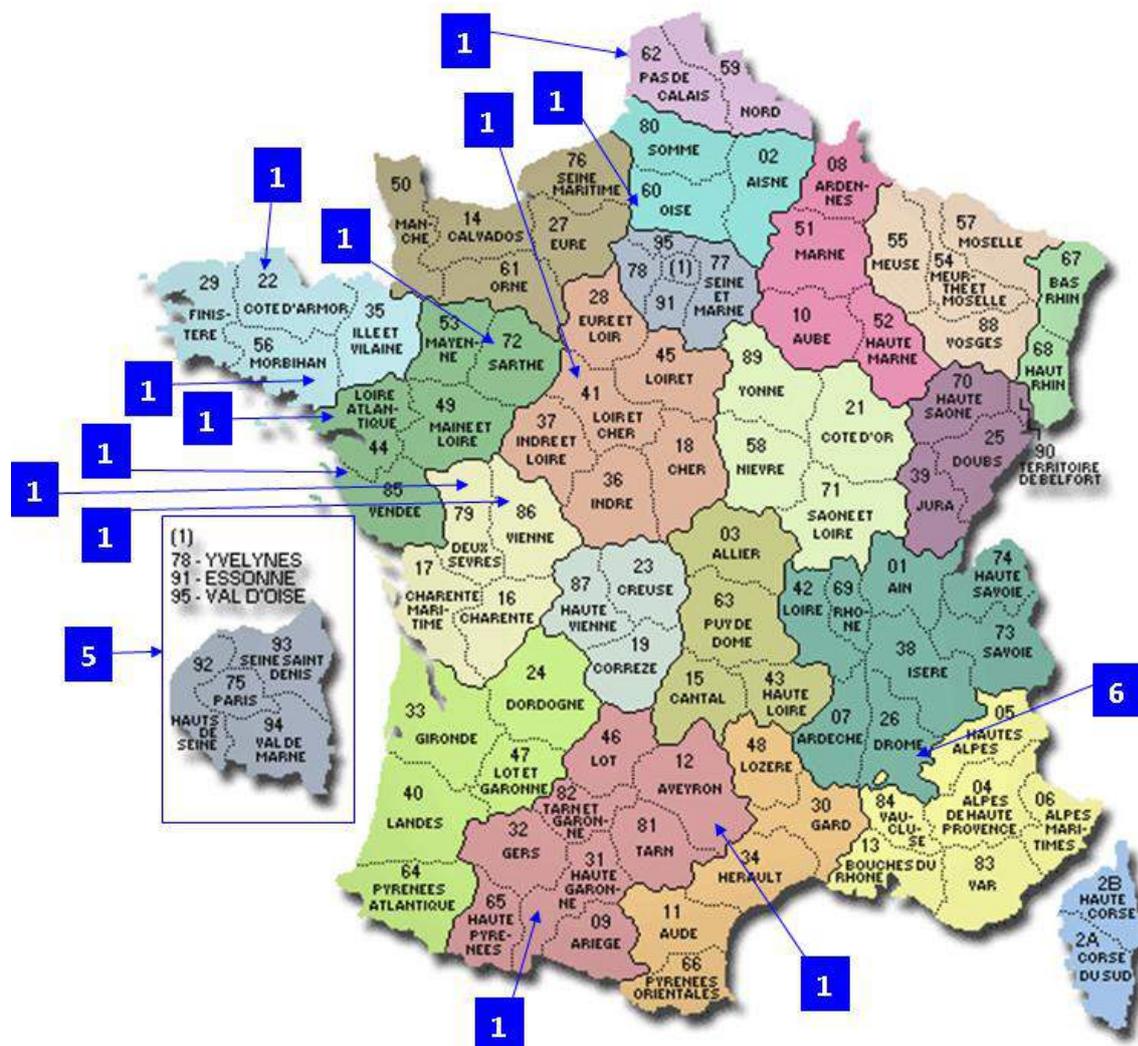
** : Prévisions au 30/01/2019.

➔ **Classes découvertes (au 09/04/2019)**

La capacité d'accueil importante du Domaine Saint Sauveur et sa proximité du Puy du Fou sont des atouts pour les écoles organisant leurs séjours en Vendée.

Les écoles viennent principalement sur des séjours courts d'une ou deux nuits (deux écoles sont venues sur cinq jours).

22 établissements ont été accueillis au Domaine Saint Sauveur en 2018 contre 24 en 2017. Il s'agit essentiellement d'établissements d'enseignement élémentaire (19) et de 2 collèges et 1 lycée.

Origine géographique des établissements

Depuis l'année scolaire 2016/2017 et aussi en [2017/2018](#), les packs d'activités suivants sont présentés :

- A l'aube du XX^{ème} siècle et Puy du Fou (EDAP, Musée, etc.) ;
- Moyen-âge et Puy du Fou (avec le donjon de Bazoges-en-Pareds) ;
- A Fleur de terre (avec les fermes pédagogiques du Pays de La Châtaigneraie).

Les écoles peuvent ajouter une « journée supplémentaire » sur les mêmes thématiques. Enfin, deux veillées (sur le thème du loup) et des solutions de transports vers les sites d'activités sont proposées.

A l'issue des journées, les classes ont la possibilité de profiter du parc de loisirs.

En outre, un panel d'activités « à la carte » est proposé aux écoles qui souhaitent créer un programme « sur-mesure ». Néanmoins, toutes ces activités n'apparaissent pas sur notre brochure.

Utilisations

Pack	UTILISATIONS		
	Année 2016	Année 2017	Année 2018
A l'aube du XXème s.	3	Données indisponibles ----- Tendances Similaires	2
Moyen-âge	3		1
A fleur de terre	1		1
Puy du fou	24		21

Les autres établissements (21) ont exclusivement utilisé les prestations « restauration » et « hébergement ». Leur programme s'organisait essentiellement autour de journées au Grand Parc du Puy du Fou.

L'encadrement de chaque groupe est prévu par l'école ou par les tours opérateurs. La Communauté de communes met à disposition :

- Un agent assurant l'accueil, l'animation de certaines activités et le départ des groupes. Il reste en permanence joignable par téléphone en cas de soucis technique (alarme incendie) et effectue le relai avec les services techniques (problèmes de plomberie, ...).
- Des agents en charge de l'entretien quotidien et du service des repas sur le site ;

Des veillées sont proposées autour de la thématique du loup. De 20H30 à 22H, les enfants et les enseignants sont invités à participer à deux veillées différentes :

- Visionnage et quizz autour d'un court métrage « Pierre et le Loup »
- Grands jeux extérieurs sur 4 ateliers autour de la vie du loup.

Deux écoles ont utilisé cette prestation en 2017.

Colonies

Le Domaine Saint Sauveur accueille dans ses locaux exclusivement les organismes suivants :

- L'association CALYPSO > vacances d'été ;
- La Société Loisirs Club 4.80 (LC 4.80) > petites vacances de printemps et d'automne.

Pour 2018, la société Loisirs Club s'est rapprochée de la Communauté de communes pour envisager un séjour en hiver. La société Loisirs Club souhaitait que des tarifs « préférentiels » soient proposés, au titre d'une réservation en période « basse », voire d'inactivité. LC 4.80 n'a pas donné de suites aux propositions faites par la Communauté de communes.

Année 2017	Semaine	Loisirs Club 4.80	Calypso
Vacances de printemps	Du 01/04 au 08/04/2017		
	Du 08/04 au 15/04/2017		
Vacances d'été	Du 10/07 au 21/07/2017		
	Du 24/07 au 04/08/2017		
	Du 07/08 au 18/08/2017		
	Du 21/08 au 01/09/2018		

Année 2018	Semaine	Loisirs Club 4.80	Calypso
Vacances de printemps	Du 07/04 au 14/04/2018	Annulé	
	Du 14/04 au 21/04/2018		
Vacances d'été	Du 09/07 au 20/07/2018		
	Du 23/07 au 03/08/2018		
	Du 06/08 au 17/08/2018		
	Du 20/08 au 31/08/2018		

La Communauté de communes a proposé les services suivants : hébergement, entretien des locaux, accès au parc de loisirs, nettoyage du petit linge, accès Internet, etc.

Les animations, l'encadrement et la gestion de la restauration sont restées à la charge des deux locataires

Un agent de la Communauté de communes reste en permanence joignable par téléphone en cas de soucis technique (alarme incendie, problèmes de plomberie, ...).

Les enfants accueillis dans le cadre des activités des deux structures sont originaires de toute la France.

Les deux établissements organisent des animations avec des prestataires locaux mais profitent aussi de la proximité du Puy du Fou (45') et de la côte vendéenne (1H30).

Les tarifs appliqués aux groupes Loisirs Club 4.80 (printemps) et Calypso (été) se basent sur des effectifs minimums par jour (adultes et enfants) afin de leur assurer une utilisation exclusive du site. Ils sont présentés ensuite :

- Un forfait par jour :

Année	2016	2017	2018
Tarif / jour	300 €	350 €	360 €

- Un tarif par personne par jour par paliers est appliqué de manière identique depuis 2016 :

Nombre de personnes	1 à 30	31 à 50	51 à 60	61 à 70	71 et plus
Tarif / jour / personne	10 €	7 €	5 €	3 €	1 €

En outre, d'autres prestations leurs sont proposées (blanchissage du linge, location enceinte portative, etc.).

LINGERIE (petit linge seulement)	Contenance de machine Lave-linge de 10 kg	25 €	Lavage, séchage et pliage	Repassage
----------------------------------	---	------	---------------------------	-----------

	Prix par intervention		Avec intervention d'un agent de service	
Latte de sommier	A l'unité	10 €	Néant	néant
Activités de loisirs de 3 à 14 ans	Activités payantes - Devis sur demande			

➤ Location en pension (ex « Groupes »)

Un groupe correspond, au Domaine Saint Sauveur, à un client de minimum 10 personnes qui prend la prestation hébergement, restauration et ménage (pension complète, demi-pension ou nuit + petit-déjeuner).

En 2018, ont été accueillis :

- Un groupe de jeunes gymnastes du comité départemental de gymnastique (2 jours / 1 nuit) ;
- Un groupe de personnes à mobilité réduite (APFEIM) de la région bordelaise ;
- Les techniciens du festival de Cheffois « la bouillie à sosso » ;

➤ Utilisation des salles

Type de salle	Nombre d'utilisations
Restaurant seul	6
Restaurant et hébergement	5
Restaurant, salle "Chapelle" et Hébergement	1
Restaurant, Dent Gaudin et Hébergement	1
Dent Gaudin seule	3
Dent Gaudin et Hébergement	2
Dent Gaudin et salle "Chapelle"	1
Salle "Chapelle"	2
Salle "Chapelle", Hébergement	1
Salle "Chapelle", Hébergement et salle "réunion"	1
Salles réunion (Paleines, Fougères, Marottes et Bruyères)	3
Hébergement seul (chambres)	1

Les locations s'orientent majoritairement vers le « restaurant ».

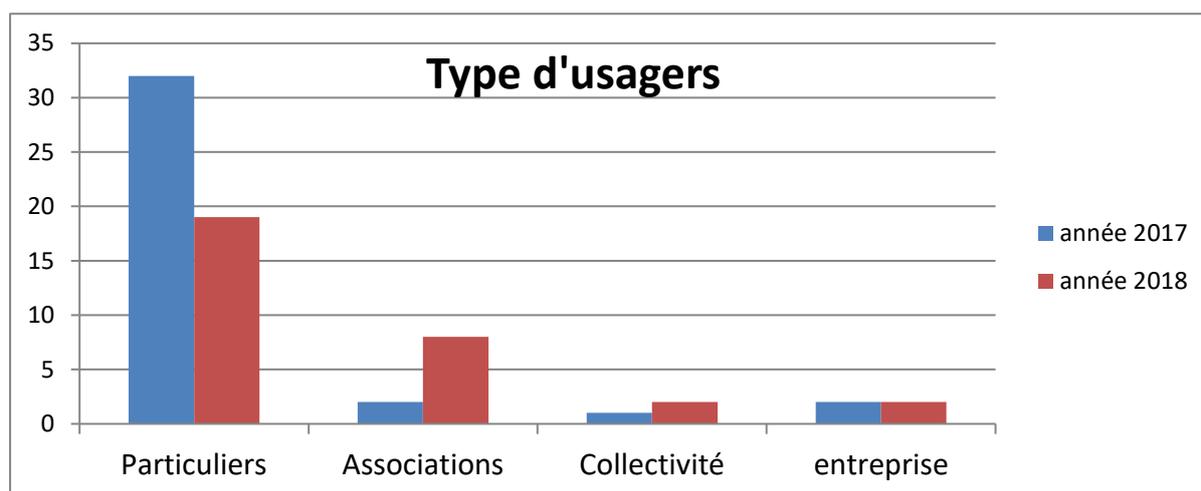
On note que le restaurant, la salle Dent Gaudin et la salle « la Chapelle » sont louées, pour la moitié de leurs locations, avec la prestation hébergement.

Les salles de réunions sont peu utilisées et on enregistre une seule utilisation d'hébergement sans location d'autres salles.

➤ Location en gestion libre (ex-particuliers)

Grâce à sa capacité d'hébergement, ses cinq salles de réunion, son restaurant, la salle Dent Gaudin, son parc de loisirs, etc., le Domaine Saint Sauveur est un lieu où des particuliers réservent une partie ou la totalité du site pour généralement des manifestations familiales (repas, mariages, fêtes, etc.). Les « particuliers » peuvent parfois être des associations, des entreprises et des collectivités.

Les locations sont effectuées en majeure partie par des particuliers et associations du Pays de la Châtaigneraie, et surtout par les habitants de la commune de Mouilleron-St-Germain.



L'utilisation de la salle Dent Gaudin enregistre une baisse de plus de 50 % en 2017, après une hausse d'utilisation en 2016. Elle est louée uniquement de mai à septembre pour des raisons de chauffage et principalement par des particuliers.

Les locations de particuliers concernent uniquement les périodes du samedi – dimanche et week-end, pour des fêtes de familles, mariages, anniversaires.

➤ Tarifs 2018

Les tarifs « en gestion libre » ont été fixés par délibération en juillet 2013, puis modifiés par la délibération C31/2014 du 5 mars 2014, puis par la délibération C184/2014 du 10 décembre 2014. Une dernière actualisation, par décision du Président n°D018/2016 du 18 juillet 2016, a été réalisée afin d'ajouter un tarif d'utilisation du parc par tout client ayant réservé une dépendance du Domaine.

ESPACES	DEMANDEURS	TARIFS TTC			
		1 jour	Dégressivité	Forfait ménage	Dépôt de garantie
LA CHAPELLE (100 places assises) Équipée de : Tables Chaises Chauffage	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE			500 €	
	Particuliers	100 €	① ② ③		80 €
	Entreprises, associations (manifestation à but lucratif)	100 €	② ③		80 €

ESPACES	DEMANDEURS	TARIFS TTC				
		1 jour	Dégressivité	Forfait ménage	Dépôt de garantie	
	Associations, collectivités (manifestation à but non lucratif)	GRATUIT	GRATUIT	80 €		
	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL HORS DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE					
	Particuliers	180 €	① ② ③	80 €		
	Entreprises, associations, collectivités	180 €	② ③	80 €		
RESTAURANT (150 places assises) Équipée de : Tables Chaises Chauffage Plonge Matériel buffet froid Bain-marie Chauffe assiette HORS VAISSELLE ET USTENSILES	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE					
	Particuliers	250 €	① ② ③	120 €		
	Entreprises, associations	250 €	② ③	120 €		
	Collectivités	GRATUIT	GRATUIT	120 €		
	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL HORS DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE					
	Particuliers	300 €	① ② ③	120 €		
	Entreprises, associations, collectivités	300 €	② ③	120 €		
	DENT GAUDIN (100 places assises) Disponible de mai à septembre Équipée de : Tables Chaises Borne électrique extérieure Office équipée d'une armoire réfrigérée Four de remise en température Matériel de nettoyage des sols HORS VAISSELLE ET USTENSILES	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE				
Particuliers		150 €	① ② ③	80 €		
Entreprises, associations		150 €	② ③	80 €		
Collectivités		GRATUIT	GRATUIT	80 €		
DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL HORS DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE						
Particuliers		200 €	① ② ③	80 €		
Entreprises, associations, collectivités		200 €	② ③	80 €		
RESTAURANT et DENT GAUDIN		DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE				
	Particuliers	350 €	① ② ③	150 €		
	Entreprises, associations	350 €	② ③	150 €		
	Collectivités	GRATUIT	GRATUIT	150 €		
	DEMANDEUR DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL HORS DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE					
	Particuliers	400 €	① ② ③	150 €		
	Entreprises, associations, collectivités	400 €	② ③	150 €		
	Pour les trois espaces ci-dessus :	ARRHES : à verser à la réservation à hauteur de 50% du montant TTC				
	Dégressivité : ① minoration de 75% sur le deuxième jour si celui-ci est un dimanche (forfait weekend) non cumulable avec ② ③ ② Minoration de 10 % du coût total si la location porte sur une période de 2 à 4 jours					

ESPACES	DEMANDEURS	TARIFS TTC				
		1 jour	Dégressivité	Forfait ménage	Dépôt de garantie	
③ Minoration de 20 % du coût total si la location porte sur une période supérieure à 4 jours						
SALLES DU REZ-DE-CHAUSSÉE Tarif pour une salle : Les Paleines : 16 personnes Les Marottes : 34 personnes Les Bruyères : 18 personnes Les Fougères : 21 personnes	Entreprises, particuliers	50 €			100 €	
	Associations ayant leur siège social hors du territoire de la Communauté de communes	50 €				
	Associations ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes et dont l'activité pour la location est à but lucratif	50 €				
	Associations et collectivités ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes et dont l'activité pour la location est à but non lucratif	GRATUIT				
HÉBERGEMENT COLLECTIF (108 lits simples) Placard, chevet, literie (matelas, alèse, oreiller, couverture) Cabine de bain (douche, toilettes, lavabo) dans chaque chambre. * incluant une salle mise à disposition pour le petit déjeuner, équipée de tables et chaises, d'un four à micro-ondes, d'une machine à café, d'un réfrigérateur, de vaisselle, etc.	CHAMBRE formule 1*					
	Taies d'oreillers et couvertures fournies					
	Chambre 1 lit	20 €			500 €	
	Chambre 2 lits	35 €				
	Chambre 3 lits	50 €				
	Chambre 4 lits	60 €				
	CHAMBRE formule 2* :					
	Draps, taies d'oreillers, couvertures et linge de toilette fournis, lits non faits					
	Chambre 1 lit	25 €				
	Chambre 2 lits	45 €				
Chambre 3 lits	60 €					
Chambre 4 lits	75 €					
RÉDUCTION pour :						
Les chauffeurs de car si groupes	GRATUIT					
Pour l'hébergement collectif :	ARRHES : à verser à la réservation à hauteur de 25% du montant TTC					
	TAXE DE SÉJOUR : supplément applicable du 01/04 au 30/09 selon les règles en vigueur.					

La location du parc de loisirs a été abandonnée en 2018 pour les locations en « gestion libre » et « en pension ».

Une grille de tarifs réservés aux agents territoriaux permanents de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, approuvé par la décision du Président n° D043 /2017 en date du 16 mai 2017, est présentée ci-dessous :

ESPACES	TARIFS TTC			
	1 jour	Dégressivité	Ménage	Dépôt de garantie
LA CHAPELLE (100 places assises) équipée de : Tables Chaises Chauffage	50 €		à la charge de l'agent	500 €
RESTAURANT (150 places assises) équipé de : Tables Chaises Chauffage Plonge Matériel buffet froid Bain-marie Chauffe-assiette Vaisselle - Ustensiles Enceinte portable	125 €	① ② ③	à la charge de l'agent	
DENT GAUDIN (100 places assises) Disponible de mai à septembre équipée de : Tables Chaises Borne électrique Office équipée d'une armoire réfrigérée Four de remise en température Matériel de nettoyage des sols Vaisselle et ustensiles (au restaurant) Enceinte portable	75 €	① ② ③	à la charge de l'agent	
RESTAURANT et DENT GAUDIN	175 €	① ② ③	à la charge de l'agent	
Pour les trois espaces ci-dessus :	ARRHES : à verser à la réservation à hauteur de 50% du montant TTC			
	Dégressivité : ① minoration de 75% sur le deuxième jour si celui-ci est un dimanche (forfait weekend) non cumulable avec ② ③ ② Minoration de 10 % du coût total si la location porte sur une période de 2 à 4 jours ③ Minoration de 20 % du coût total si la location porte sur une période supérieure à 4 jours CAS PARTICULIER : Gratuité pour un agent réservant l'un des trois espaces ci-dessus au motif de célébrer son propre départ à la retraite.			

ESPACES	TARIFS TTC				
	1 jour	Dégressivité	Ménage	Dépôt de garantie	
SALLES RÉUNIONS <i>"REZ-DE-CHAUSSÉE"</i> - PARTIE HEBERGEMENT - Tarif pour une salle : Les Paleines : 16 personnes Les Marottes : 34 personnes Les Bruyères : 18 personnes Les Fougères : 21 personnes La Chapelle : 100 personnes équipées de : Tables Chaises Tableau Enceinte portable Chauffage	GRATUIT		à la charge de l'agent	500 € pour la Chapelle 100 € pour les autres salles	
HÉBERGEMENT COLLECTIF (108 lits simples) incluant par chambre : Placard, chevet, literie (matelas, alèse, oreiller, couverture) Cabine de bain (douche, toilettes, lavabo) dans chaque chambre. * incluant une salle mise à disposition pour le petit déjeuner, équipée de tables et chaises, d'un four à micro-ondes, d'une machine à café, d'un réfrigérateur, de vaisselle, etc.	CHAMBRE formule 1*			500 €	
	Taies d'oreillers et couvertures fournies				
	Chambre 1 lit	10,00 €			à la charge de l'agent
	Chambre 2 lits	17,50 €			
	Chambre 3 lits	25,00 €			
	Chambre 4 lits	30,00 €			
	CHAMBRE formule 2* :				
	Draps, taies d'oreillers, couvertures et linge de toilette fournis, lits non faits				
	Chambre 1 lit	12,50 €			Obligatoirement à la charge de l'agent
	Chambre 2 lits	22,50 €			
Chambre 3 lits	30,00 €				
Chambre 4 lits	37,50 €				
Pour l'hébergement collectif :	ARRHES : à verser à la réservation à hauteur de 25% du montant TTC				
	TAXE DE SÉJOUR : supplément applicable du 01/04 au 30/09 selon les règles en vigueur.				
PARC DE LOISIRS et le matériel de jeux (en complément d'une réservation d'une dépendance du Domaine)	GRATUIT				

Les tarifs « location en pension (ex – groupes), présentés ci-dessous, ont été fixés par décision du Président n° D059/2017 en date du 11 juillet 2017 :

Produit	Intitulés des prestations	Tarif TTC unitaire enfant (- de 14 ans)	Tarif TTC unitaire adulte (14 ans et +)	Détails de prestations et conditions
Groupes "adultes" *	Nuitée	20,00 €	32,00 €	- Nuit - Petit-déjeuner
	<i>Restauration</i>	0,77 €	0,77 €	
	<i>Hébergement</i>	19,23 €	31,23 €	
	Demi-pension	30,00 €	45,00 €	- Nuit - Petit-déjeuner - Déjeuner ou dîner (<i>repas en salle ou pique-nique à emporter**</i>)
	<i>Restauration</i>	4,60 €	5,60 €	
	<i>Hébergement</i>	25,40 €	39,40 €	
	Pension complète	40,00 €	55,00 €	- Nuit - Petit-déjeuner - Déjeuner (<i>repas en salle ou pique-nique à emporter**</i>) - Dîner
	<i>Restauration</i>	8,43 €	10,43 €	
	<i>Hébergement</i>	31,57 €	44,57 €	
	Repas supplémentaire	11,50 €	12,50 €	- Prestations disponibles uniquement si au moins une prestation "demi-pension" ou "pension complète" est prévu déjà lors du séjour.
	Goûter	2,50 €	3,50 €	
Lit fait	3,00 €	3,00 €	- Fait avant l'arrivée des usagers.	
* : Effectif minimum de 10 personnes, adultes et enfants inclus.				
** : n'inclut pas la mise à disposition de container isotherme (glacière, etc.).				

La grille de tarifs de location d'une enceinte portable à l'attention des groupes et des particuliers, approuvée par la décision du Président n° D029/2017 à compter du 1^{er} avril 2018, a été maintenue en 2018 et est présentée ci-dessous :

Type de matériel	Tarif de location par jour TTC		Destinataires du prêt				Caution (pour toute la durée de location)
	De 1 à 3 jours consécutifs	4 jours consécutifs et plus	Associations et entreprises du Pays de La Châtaigneraie	Usagers "classes découvertes"* et organisateurs de séjours de vacances déclarés "DDCS"	Communes membres du Pays de La Châtaigneraie	Toute autre utilisateur.	
Enceinte portable	Gratuit	Gratuit			X		100 €
	5,00 €	4,00 €	X	X			
	10,00 €					X	
* : Etablissements scolaires et voyageurs.							

Le Domaine Saint Sauveur est inscrit au répertoire départemental des structures d'accueil pour l'organisation des sorties scolaires au numéro 17.05.154.

Le Domaine Saint Sauveur est agréé pour accueillir :

- 4 classes de la maternelle au CM2 et ULIS école
- 93 élèves (dont 33 élèves de moins de 6 ans maximum)

Dans le cadre de cette activité, il existe deux types de tarifs :

Les tarifs « écoles » liés à l'accueil de « classes découverte », appliqués :

- Aux établissements scolaires réservant leur séjour directement auprès du Domaine Saint Sauveur ;
- Aux voyageurs ne faisant pas partie de la clientèle historique du Domaine Saint Sauveur ;

Les tarifs « voyageurs » liés à l'accueil de « classes découverte » appliqués aux voyageurs faisant partie de la clientèle historique du Domaine Saint Sauveur

Les tarifs « écoles » pour l'année scolaire 2018, approuvés par décision du Président n° D065/2017 en date du 24 juillet 2017, sont présentés ci-dessous :

Type	Usagers	Tarifs « Écoles »	Détail de la prestation
Pension complète	Élèves	43,60 €	- 1 déjeuner et 1 dîner - 1 goûter - 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	34,28 €	
	<i>Restauration</i> ²	9,32 €	
	Adultes	48,70 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	37,35 €	
	<i>Restauration</i> ²	11,35 €	
Demi-pension	Élèves	35,40 €	- 1 déjeuner ou 1 dîner - 1 goûter - 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	29,91 €	
	<i>Restauration</i> ²	5,49 €	
	Adultes	40,50 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	33,98 €	
	<i>Restauration</i> ²	6,52 €	
Nuit et petit-déjeuner	Élèves	28,20 €	- 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	27,43 €	
	<i>Restauration</i> ²	0,77 €	
	Adultes	30,20 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	29,43 €	
	<i>Restauration</i> ²	0,77 €	
Repas supplémentaire ²	Élèves	12,80 €	- 1 déjeuner ou 1 dîner - 1 goûter
	Adultes	12,80 €	
Lit fait (tarif par lit) ¹		3,00 €	- Lit fait à l'arrivée
Chauffeur		Gratuit	- En chambre individuelle
Adulte encadrant de 14 ans et plus (par tranche de vingt enfants)		Gratuit	- Incluant hébergement - Restauration et activités

LÉGENDE :	
Élève :	Personne de moins de 16 ans
Adulte :	Personne de 16 ans et plus
	1 : TVA à 20 %
	2 : TVA à 10 %

Les tarifs « voyageurs » liés à l'accueil de « classes découverte » pour l'année scolaire 2017/2018, approuvés par décision du Président n° D065/2017 en date du 24 juillet 2017, sont présentés ci-dessous :

Type	Usagers	Tarifs « voyageurs »	Détail de la prestation
Pension complète	Élèves	42,30 €	- 1 déjeuner et 1 dîner - 1 goûter - 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	32,98 €	
	<i>Restauration</i> ²	9,32 €	
	Adultes	47,40 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	36,05 €	
	<i>Restauration</i> ²	11,35 €	
Demi-pension	Élèves	34,20 €	- 1 déjeuner ou 1 dîner - 1 goûter - 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	28,71 €	
	<i>Restauration</i> ²	5,49 €	
	Adultes	39,30 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	32,78 €	
	<i>Restauration</i> ²	6,52 €	
Nuit et petit-déjeuner	Élèves	27,00 €	- 1 nuitée (lits non faits) - 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i> ¹	26,23 €	
	<i>Restauration</i> ²	0,77 €	
	Adultes	29,10 €	
	<i>Hébergement</i> ¹	28,33 €	
	<i>Restauration</i> ²	0,77 €	
Repas supplémentaire ²	Élèves	11,70 €	- 1 déjeuner ou 1 dîner - 1 goûter
	Adultes	11,70 €	
Lit fait (tarif par lit) ¹		3,00 €	- Lit fait à l'arrivée
Chauffeur		Gratuit	- En chambre individuelle
Adulte encadrant de 14 ans et plus (par tranche de vingt enfants)		Gratuit	- Incluant hébergement - Restauration et activités

LÉGENDE	
Enfant	Personne de moins de 16 ans
Adulte	Personne de 16 ans et plus

1 : TVA à 20 %

2 : TVA à 10 %

Le Domaine Saint Sauveur propose aussi des « packs d'activités » dont les tarifs s'appliquent aux écoles comme aux voyageurs :

Intitulé de l'activité	Prestations	Tarifs TTC par enfant*	Tarifs TTC par adulte**	Détail de la prestation
PACK "A l'aube du XXème siècle et Puy du Fou"	PACK >> <i>Hébergement</i> ¹ <i>Restauration</i> ² <i>Animation</i> ¹	76,00 € 39,79 € 10,21 € 26,00 €	75,00 € 42,73 € 12,27 € 20,00 €	1 journée d'animation avec l'EDAP 1 journée "Puy du Fou" 2 déjeuners et/ou pique-niques 2 goûters - 1 nuitée - 1 petit-déjeuner - 1 dîner
PACK "Moyen-âge et Puy du Fou"	PACK >> <i>Hébergement</i> <i>Restauration</i> <i>Animation</i>	78,00 € 39,79 € 10,21 € 28,00 €	75,00 € 42,73 € 12,27 € 20,00 €	1 journée d'animation avec le Donjon de Bazoges (3 animations) 1 journée "Puy du Fou" 2 déjeuners et/ou pique-niques 2 goûters - 1 nuitée - 1 petit-déjeuner - 1 dîner
PACK "A Fleur de terre et Puy du Fou"	PACK >> <i>Hébergement</i> <i>Restauration</i> <i>Animation</i>	95,00 € 39,79 € 10,21 € 45,00 €	75,00 € 42,73 € 12,27 € 20,00 €	1/2 journée équitation avec la Ferme RIPAUD 1/2 journée avec les fermes NOURY ou ANQUETIL 1 journée "Puy du Fou" 2 déjeuners et/ou pique-niques 2 goûters - 1 nuitée - 1 petit-déjeuner - 1 dîner
Journée supplémentaire "Puy du Fou"	PACK >> <i>Hébergement</i> <i>Restauration</i> <i>Animation</i>	55,00 € 35,68 € 9,32 € 10,00 €	65,00 € 36,65 € 11,35 € 17,00 €	1 dîner + 1 nuitée + 1 petit-déjeuner 1 journée "Puy du fou" 1 pique-nique 1 goûter
Journée supplémentaire "A Fleur de terre"	PACK >> <i>Hébergement</i> <i>Restauration</i> <i>Animation</i>	65,00 € 29,68 € 9,32 € 26,00 €	45,00 € 31,65 € 11,35 € 2,00 €	1 dîner + 1 nuitée + 1 petit-déjeuner 1/2 journée équitation avec la Ferme RIPAUD 1/2 journée avec les fermes NOURY ou ANQUETIL 1 pique-nique 1 goûter
Journée supplémentaire "CIRKAWA"	PACK >> <i>Hébergement</i> <i>Restauration</i>	59,00 € 30,68 € 9,32 €	47,00 € 33,65 € 11,35 €	1 dîner + 1 nuitée + 1 petit-déjeuner 1 journée "CIRKAWA" 1 pique-nique

	<i>Animation</i>	19,00 €	2,00 €	1 goûter
Journée supplémentaire "Moyen-âge"	PACK >>	49,00 €	47,00 €	1 dîner + 1 nuitée + 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i>	30,68 €	33,65 €	1 journée d'animation au Donjon de Bazoges
	<i>Restauration</i>	9,32 €	11,35 €	(3 animations)
	<i>Animation</i>	9,00 €	2,00 €	1 pique-nique 1 goûter
Journée supplémentaire "A l'aube du XXème siècle"	PACK >>	47,00 €	47,00 €	1 dîner + 1 nuitée + 1 petit-déjeuner
	<i>Hébergement</i>	30,68 €	33,65 €	1 journée d'animation avec l'EDAP
	<i>Restauration</i>	9,32 €	11,35 €	1 pique-nique
	<i>Animation</i>	7,00 €	2,00 €	1 goûter

* personne de moins de 16 ans - ** : Personne de 16 ans et plus.

Un panel d'activité à proximité du Domaine Saint Sauveur est proposé aux écoles souhaitant créer leur propre programme d'activité « à la carte » :

Tarifs "activités à la carte"	
Intitulé de l'activité	Tarifs TTC ³ par enfant
Dans la basse-cour, il y a ...	8,20 €
C'est blanc comme ... du lait	8,20 €
Le royaume végétal des micros-minus	8,20 €
Équitation (1/2 journée)	18,40 €
Équitation (journée)	27,60 €
Cirkawa	17,40 €
Les Voyageurs	2,00 €
Course d'orientation dans les collines	5,10 €
Au bord de la mare	9,20 €
Les jolies petites abeilles	6,10 €
Les insectes, nos amis...	5,10 €
Découverte du bocage à vélo	18,40 €
Le bocage vu de tout là-haut	8,20 €
Tourne, tourne, petit moulin	7,20 €
Course d'orientation dans les collines	5,10 €
Rallye photo dans Mouilleron-Saint-Germain	5,10 €
La vie d'un seigneur au Moyen-âge	5,10 €
La vie quotidienne des paysans à la fin du XIXème siècle	4,10 €
Clemenceau et De Lattre vous présentent le XXème siècle	2,00 €
Pratique l'art ancestral des escrimeurs	5,10 €
Vie quotidienne au XXème siècle	5,10 €
Cours d'écriture ronde comme à la fin du XIXème siècle	5,10 €
Initiation au tissage	5,10 €
Damoiselles, Damoiseaux, festoyons comme autrefois	11,30 €
" Viens joer " avec moi !	5,10 €
Deviens blasonier	5,10 €

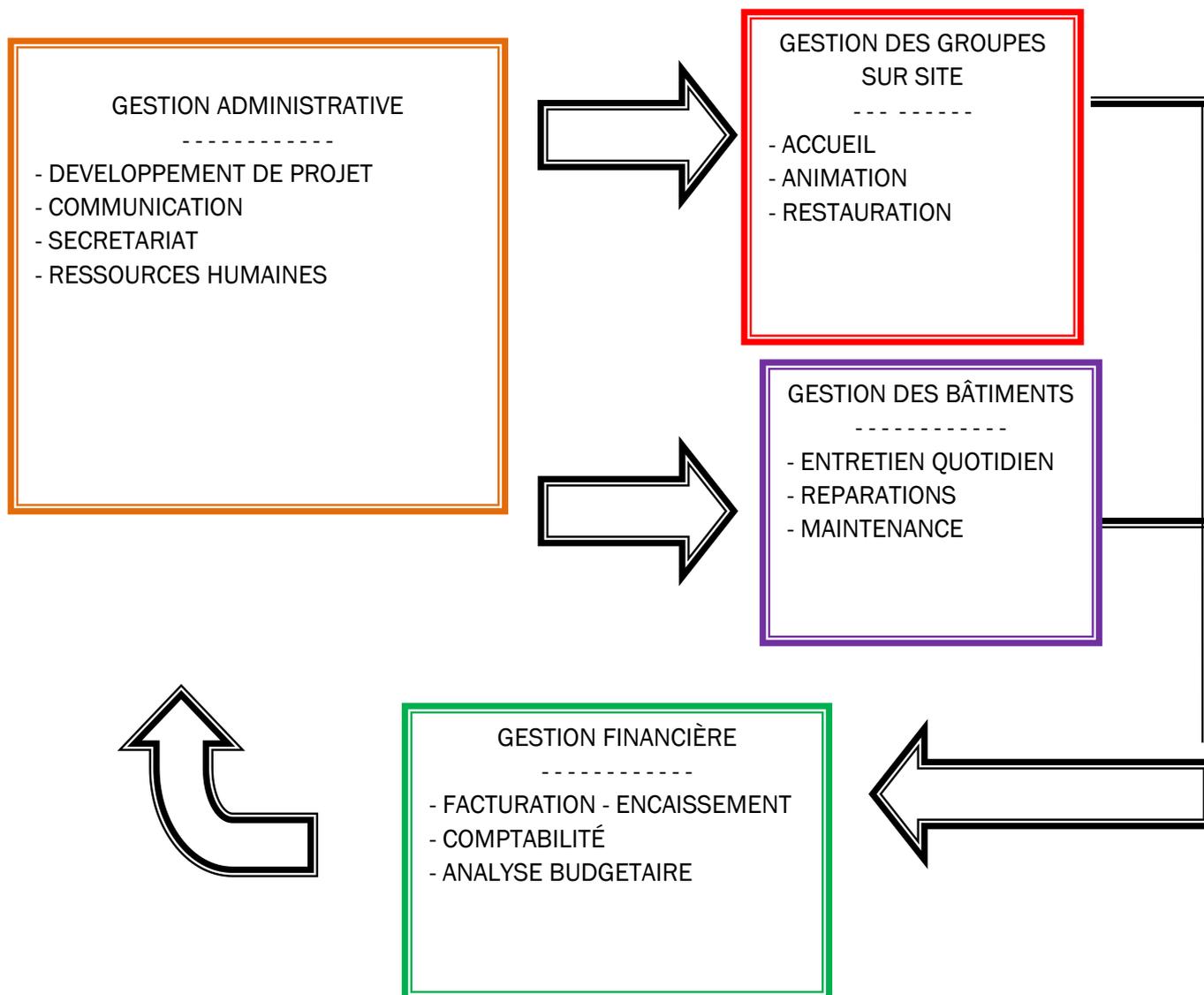
Sur les pas de Melusine...	6,60 €
Le Grand Parc du Puy du Fou	19,40 €
Futuroscope	21,50 €
Château de Saint Mesmin (journée)	12,30 €
" Le Charbon et la mine : 1001 histoires à raconter "	9,20 €
Lilo Z'enfants	10,20 €
Bienvenue au Domaine Saint Sauveur	3,00 €
Parc de loisirs "Multi-activites"	1,00 €
A bientôt au Domaine Saint Sauveur	3,00 €
Veillée	3,00 €
Terra Botanica	17,40 €
Pescalis	11,30 €
Animations sportives (16 pers. max.)	5,10 €

Enfin, le Domaine Saint Sauveur propose aussi des prestations « transports », incluant exclusivement les trajets du Domaine Saint Sauveur vers les différentes animations proposées (pas de trajets « écoles - Domaine Saint Sauveur »). Les tarifs pour l'année 2018 sont les suivants :

Tarifs "Transport"		
Détail de la prestation	Tarif TTC ² / trajet	Détail de la prestation
Transport 1 (T1)	155 €	59 personnes maximum transportées (Aller - retour)
Transport 2 (T2)	210 €	
Transport 3 (T3)	310 €	
Transport 4 (T4)	465 €	
Transport 5 (T5)	515 €	
Transport 6 (T6)	52 €	8 personnes maximum transportées (Aller - retour)

➔ Organigramme des services

L'organigramme des services liés au fonctionnement et au développement du Domaine Saint Sauveur se base sur des missions transversales et des missions spécifiques (actes administratifs, de comptabilité, de gestion financière et humaine, d'entretien et d'accueil des usagers).



C) Bilan financier

	Bâtiment vide	Colonies	Classes de découvertes	Location en pension	Location en gestion libre	Total
Nombre de jours d'occupation	193	71	37	9	55	365
Nombre d'unités de personnes en jours d'occupation	-	6 278	3 186	219	3 210	12 893
Nombre de personnes différentes accueillies	-	596	1307	101	1779	3 783
Frais fixes	47 490,68	15 686,45	8 174,63	1 988,42	12 151,51	85 491,69
Frais variables		32 599,01	60 495,60	3 663,39	11 912,96	108 670,96

Dépenses HT	47 490,68	48 285,46	68 670,23	5 651,81	24 064,47	194 162,65
Recettes HT	16 539,95	54 472,87	61 438,08	3 523,89	14 505,00	150 479,79
Résultat 2018	-30 950,73	6 187,41	-7 232,15	-2 127,92	-9 559,47	-43 682,86

Les recettes du bâtiment vide correspondent aux loyers de l'école du patrimoine et ceux du Théâtre du Chêne Vert pour 16 539.95 €.

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Évolution 2015 // 2016	Évolution 2016 // 2017	Évolution 2017 // 2018
Nombre de jours d'occupation	163	189	187	172	16%	-1%	-8%
Nombre de personnes	2183	3 878	3 868	3 783	78%	0%	-2%
Nombre d'unités d'occupation*	8222	11 124	11 180	12 893	35%	1%	15%
Frais fixes	97 835	83 860	83 842	85 492	-14%	0%	2%
Frais variables	118 023	129 951	118 879	108 671	10%	-9%	-9%
Dépenses HT	215 858	213 811	202 721	194 163	-1%	-5%	-4%
Recettes HT	154 544	191 975	171 292	150 480	24%	-11%	-12%
Résultat	-61 314	-21 836	-31 429	-43 683			

* (effectif cumulé sur la totalité des jours d'occupation)

Il s'avère que l'année 2016 fût « exceptionnelle » au regard de son activité très en hausse par rapport aux autres années comparées.

L'augmentation du déficit s'explique par une hausse de certains postes de charges supplémentaires (10628 €) et notamment :

- Travaux d'élagage du Domaine Saint Sauveur (3 300 €)
- Réparation du Système de Sécurité Incendie (2 782,80 €)
- L'achat de nombreuses fournitures (réparations et renouvellement) pour un montant de 2872 €
- Diverses réparations de l'électroménager au restaurant (1 674 €)

11. MSAP, CENTRES DE SECOURS, GENDARMERIE & TRESORERIE

A) MSAP

➔ Rappel des missions de la Maison de services au public

Formée par les opérateurs partenaires, une animatrice délivre un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation) ...
- **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé-déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

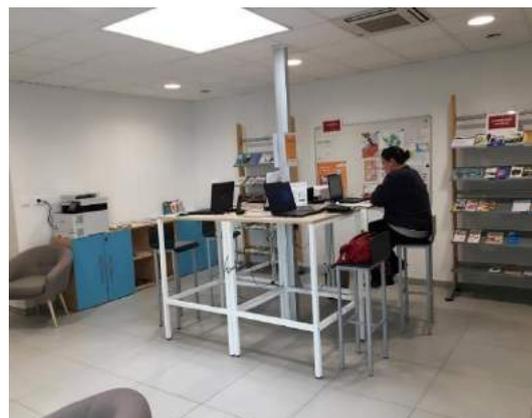
- **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous avec l'administration concernée (dans la permanence la plus proche)

➤ Financement du fonctionnement de la MSAP

2018	Dépenses HT	55 442,27 €	Recettes	FNADT	15 000,00€
				Fonds inter-opérateurs	15 000,00€
				Loyers	3 312,00 €
				Autofinancement	22 130,27€

➤ Historique

- Ouverture de la MSAP à la Communauté de Communes au 1^{er} Juin 2016
- Inauguration par le Préfet le 2 Juin 2016
- Transfert de la MSAP dans le centre bourg de La Châtaigneraie le 02 Octobre 2017



➤ Fonctionnement

Personnel

Laurence CORNUAU, animatrice de la Maison de Services au Public, assure les fonctions d'accueil et d'accompagnement du public.

Elodie BERTHOMMEAU, depuis avril 2019, est responsable de la Maison de Service au Public et de la Maison de l'emploi (en remplacement d'Elodie NIVET et précédemment de Laura PIPET).

Matériels à disposition et location

Un espace multimédia (4 ordinateurs connectés à Internet, 1 imprimante/scanner, 1 téléphone) est en libre accès.

La Caf propose la visio-conférence au sein de la MSAP, sur rendez-vous, les mardis et vendredis matins. Les usagers peuvent rencontrer un gestionnaire conseil sur écran.

En partenariat avec les Ateliers Méca du Sud Vendée, la MSAP propose également la location de 3 scooters.

Les partenaires

La MSAP du Pays de La Châtaigneraie est la première MSAP de Vendée portée par une Communauté de communes. Les partenaires signataires à la création sont :

- la CAF de Vendée,
- la CARSAT des Pays de La Loire,
- la CPAM de Vendée,
- la MSA Loire-Atlantique Vendée,



- le Pôle emploi,
- le Conseil Départemental de la Vendée,
- Enedis,
- la Mission Locale Sud Vendée,



- le Centre d'Information et d'Orientation de Fontenay-le Comte,
- l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie de Vendée (ADILE),
- PASEO (réseau Sud Vendée pour les adolescents),
- la Maison de l'Emploi du Pays de la Châtaigneraie
- le Ceidre (Centre d'Insertion et de Retour à l'Emploi).



En 2017, sont devenus partenaires de la MSAP :

- la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France),
- la CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat),
- l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)
- la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés.



En 2018, 7 nouveaux opérateurs ont mis en place une convention de partenariat avec la MSAP :

- les Ateliers Méca du Sud Vendée,
- la Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée (DDFIP 85),
- le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (Préfecture de la Vendée),
- le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),
- la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ),
- le Cap emploi de Vendée.



A ce jour, nous comptons 25 partenaires, une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Associations Familiales de Vendée (UDAF 85) étant en cours.



Les permanences de la MSAP

En plus de l'accompagnement proposé par l'animatrice, 17 partenaires (sur les 24) assurent des permanences **uniquement sur rendez-vous.**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<p>MISSION LOCALE RDV avec un conseiller pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. 02.51.51.17.57</p> <p>CAF Sur RDV pour les allocataires avec enfant(s) à charge, pour des questions liées à la séparation, impayé de loyer, le handicap d'un enfant, la naissance d'un enfant 02.51.69.09.80</p> <p>1^{er} lundi matin du mois CHAMBRE DES MÉTIERS D'ARTISANAT Sur RDV, accompagnement individualisé pour les entreprises artisanales. 02.51.50.20.12.</p> <p>4^{ème} lundi matin du mois FNATH Sur RDV dédié aux accidentés de la vie et à leur entourage. 02.51.37.06.15</p>	<p>CARSAT Le service social vous accompagne en cas de maladie ou accident de travail sur RDV. 02.51.43.52.50</p> <p>4^{ème} mardi du mois CONSEIL DÉPARTEMENTAL RDV avec une chargée de mission dans le cadre des affaires sociales. 02.28.85.85.34</p> <p>CAF Par visioconférence uniquement le matin. Prise de Rdv sur Caf.fr</p> <p>RAMIPE De 14h00 à 17h00 RDV avec l'animatrice du RAMIPE, Stéphanie Drapier. 02.51.52.62.51 ou 06.02.73.51.88</p>	<p>PASEO PSYCHOLOGUE CLINICIENNE RDV avec une psychologue clinicienne pour les jeunes de 12 à 21 ans et leurs parents (gratuit). 02.51.50.03.04</p> <p>RAMIPE L'animatrice du RAMIPE, Stéphanie Drapier vous accueille sans RDV.</p> <p>ATELIERS MECA De 14h00 à 17h00 RDV avec un conseiller mobilité. 06.47.56.49.20 ou 02.51.87.77.49</p>	<p>MISSION LOCALE RDV avec un conseiller pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. 02.51.51.17.57</p> <p>2^{ème} & 4^{ème} jeudi du mois MSA RDV avec un agent d'accueil. 02.40.41.39.27</p>	<p>CAF Sur RDV pour les allocataires avec enfant(s) à charge pour des questions liées à la séparation, impayé de loyer, le handicap d'un enfant, la naissance d'un enfant. 02.51.69.09.80</p> <p>CAF Par visioconférence uniquement le matin. Prise de Rdv sur Caf.fr</p> <p>1^{er} vendredi du mois ADILE Sur RDV pour des questions liées à l'habitat et à l'énergie. 02.51.44.78.78</p> <p>RAMIPE De 9h00 à 13h00 SANS RDV De 14h00 à 19h00 RDV avec l'animatrice du RAMIPE, Stéphanie Drapier 02.51.52.62.51 ou 06.02.73.51.88</p> <p>2^{ème} Vendredi matin du mois CAUE Sur RDV, pour des conseils dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, de l'architecture. 02.51.37.44.95</p>	<p>1 samedi sur 2 RAMIPE De 9h00 à 13h00 RDV avec l'animatrice du RAMIPE, Stéphanie Drapier. 02.51.52.62.51 ou 06.02.73.51.88</p>

CIO : Possibilité de rencontrer un conseiller d'orientation psychologue sur rdv - 02.51.69.07.10

➔ Bilan de l'année 2017

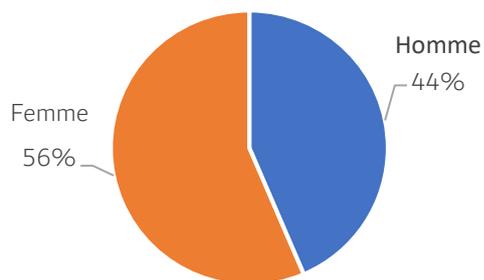
Nombre de passage par mois

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
107	81	106	83	105	101	77	83

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
57	203	251	208

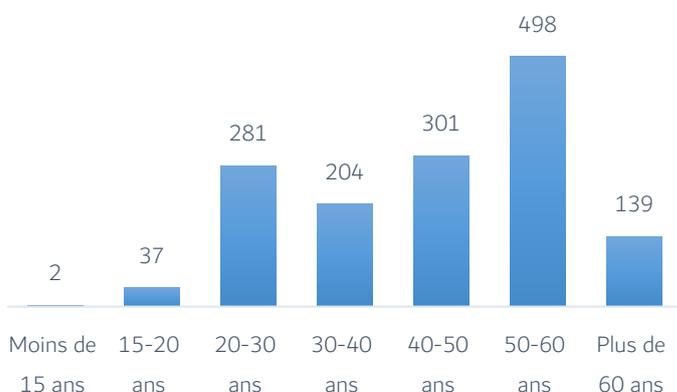
En 2017, nous relevons **1462 passages à la MSAP**. Depuis le transfert des locaux dans le centre bourg de La Châtaigneraie le 02/10/2017 et grâce également à la communication faite auprès des habitants du Pays de La Châtaigneraie (tracts, presse, page Facebook...), la fréquentation a doublé voire triplé en octobre.

Nombre de passage par sexe



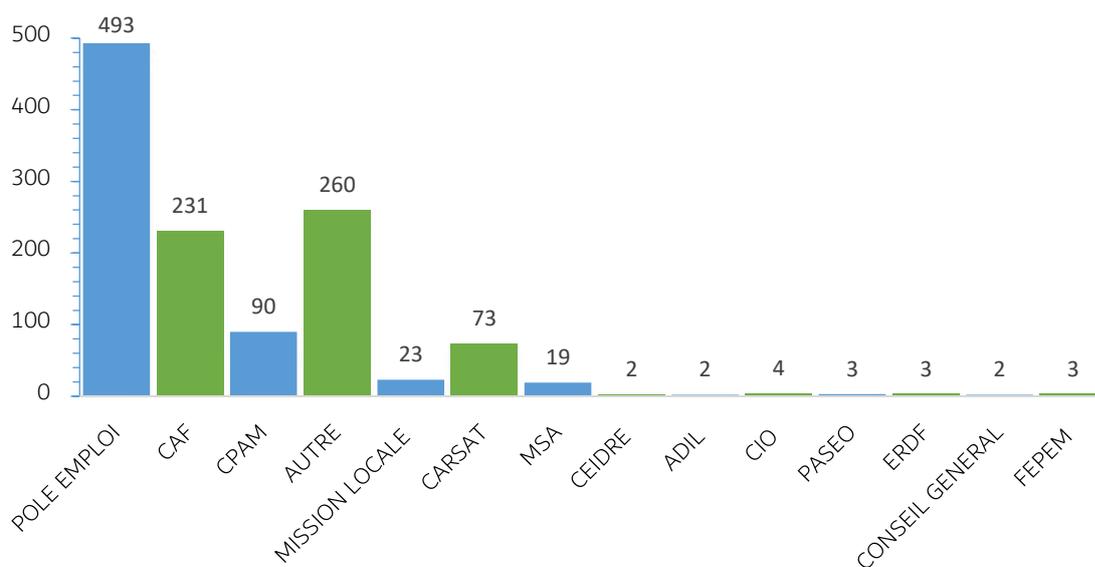
Pour l'année 2017, **637 hommes et 825 femmes** ont fréquenté la Maison de Services au Public.

Nombre de passage par tranche d'âge



La majorité des personnes qui fréquentent la MSAP ont entre 40 et 60 ans. En général, les usagers n'ont pas d'outils informatiques à leur domicile ou se sentent dépassés par la dématérialisation.

Nombre de passage selon les différents organismes



Les trois organismes les plus sollicités par les usagers **sont Pôle emploi (493 passages), la Caf (231 passages) et la Cnam (90 passages)**. En revanche nous avons également un grand nombre de demandes qui ne relèvent pas des organismes partenaires

➤ **Bilan de l'année 2018**

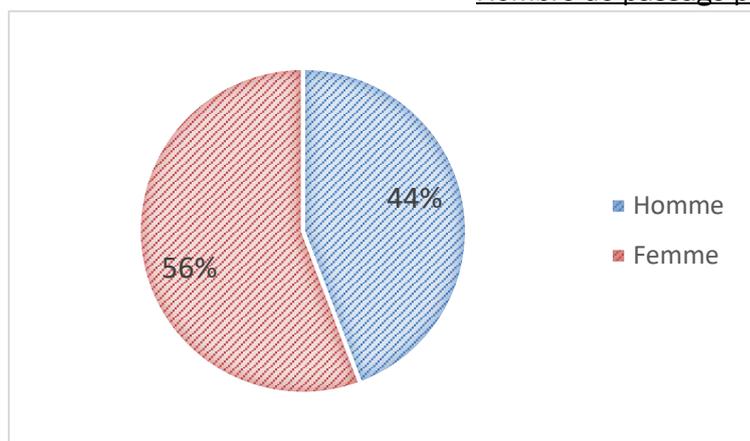
Nombre de passage par mois

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
338	372	447	358	419	454	371	361

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
473	502	454	344

En 2018, nous relevons **4140 passages à la MSAP** (hors Maison de l'Emploi), soit une fréquentation qui a presque triplé par rapport à 2017 (1462). On observe un pic de fréquentation en octobre avec 502 passages.

Nombre de passage par sexe

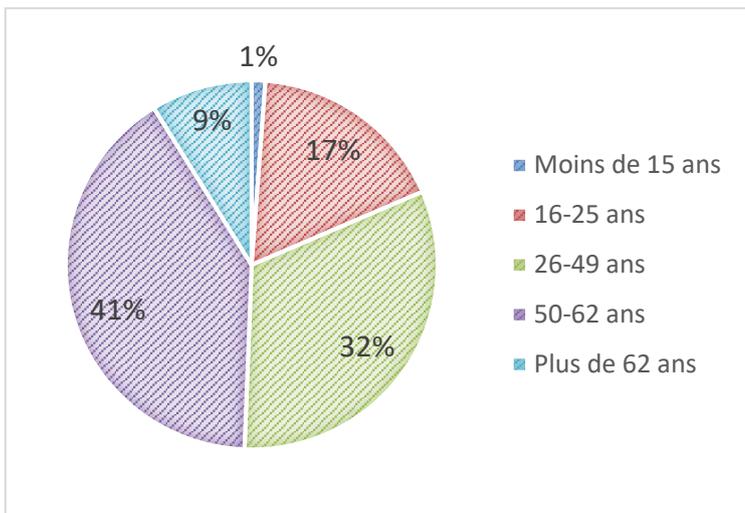


Pour l'année 2018, **2434 femmes et 1936 hommes** ont fréquenté la Maison de Services au Public.

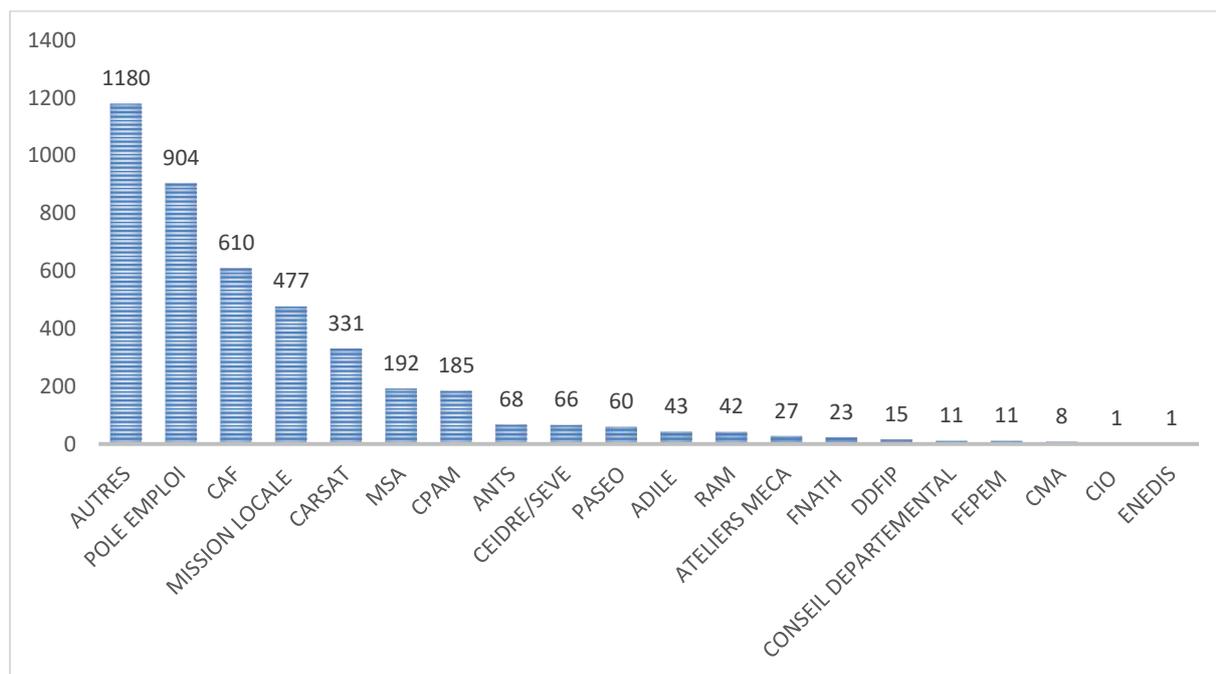
Nombre de passage par tranche d'âge

La majorité des personnes qui fréquentent la MSAP ont entre 50 et 62 ans, suivies de près par la tranche d'âge 26-49 ans.

En général, les usagers n'ont pas d'outils informatiques à leur domicile ou ont besoin d'être accompagnés dans le cadre de leurs démarches en ligne, ne serait-ce que pour confirmation qu'ils utilisent la bonne méthode.



Nombre de passage selon les différents organismes



Les trois organismes les plus sollicités par les usagers sont **Pôle emploi (904 passages)**, la **CAF (610 passages)** et la **Mission Locale (477 passages)**. Nous avons également un grand nombre de demandes qui ne relèvent pas des organismes partenaires.

B) Centres de secours (pompiers)

Par délibération du Conseil du 1^{er} décembre 1993, le District du Pays de La Châtaigneraie a accepté que le syndicat intercommunal lui cède gratuitement, par acte notarié du 11 juillet 1994, deux ensembles immobiliers correspondant :

- au Centre de secours de Mouilleron-en-Pareds (construit par la Commune) ;
- au Centre de secours de La Châtaigneraie (construit par le syndicat intercommunal) sur la parcelle cadastrée Ai 51 (1810 m², rue du Général De Gaulle).

C) Gendarmerie

La vétusté des locaux actuels de la brigade de proximité de la gendarmerie à La Châtaigneraie nécessitent de construire des bâtiments neufs. La Communauté de communes a délibéré pour la première fois en faveur de ce projet le 15 décembre 2010 (délibération du Conseil n° C157/2010).

Deux types d'intervention pouvaient être mobilisables, au choix :

- ✓ en maîtrise d'ouvrage directe de la collectivité : le décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie et la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993 relative aux conditions de prise à bail par l'État des locaux destinés aux unités de gendarmerie départementale, permet, en cas de maîtrise d'ouvrage assurée par la collectivité, de bénéficier de subventions d'investissement, destinées à alléger la charge qu'elles supportent pour la construction des casernements mis à la disposition de la gendarmerie (environ 18 % à 20 % du coût plafond de l'unité-logement - fraction individuelle, pour un gendarme, des locaux de travail et d'habitation) :
 - Pour être éligible à cette aide en capital de l'État, la construction doit permettre de regrouper dans un ensemble immobilier homogène et fonctionnel, comportant logements et locaux de service techniques, l'ensemble des personnels ;
 - Conformément à la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 1993, le loyer annuel s'élève à 6 % du coût plafond et reste invariable durant la durée du bail initial de neuf ans. Il est ensuite revalorisé et fait l'objet de révisions triennales ;
 - le coût-plafond de l'unité-logement, indexé sur l'évolution trimestrielle de l'indice du coût de la construction (ICC), bénéficie, de facto, d'une revalorisation aléatoire, compte tenu de la progression de cet indice.
- ✓ Via un opérateur HLM : selon un dispositif parallèle à celui du décret de 1993 (article 55 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement) permettant ainsi à l'État de ne pas demander systématiquement aux communes de se charger de la construction des casernes de gendarmerie. Le texte permet aux organismes HLM de réaliser des travaux, acquérir, construire et gérer des immeubles à usage d'habitation au bénéfice des fonctionnaires de la police et de la gendarmerie nationale, des services départementaux d'incendie et de secours ou des services pénitentiaires, ainsi que les locaux accessoires à ces immeubles et les locaux nécessaires au fonctionnement des gendarmeries.

Il a été demandé à la Communauté de communes de statuer sur la demande de l'Etat avant le 1^{er} juillet 2014, date de fin de validité de la décision ministérielle du 26 avril 2012 autorisant le

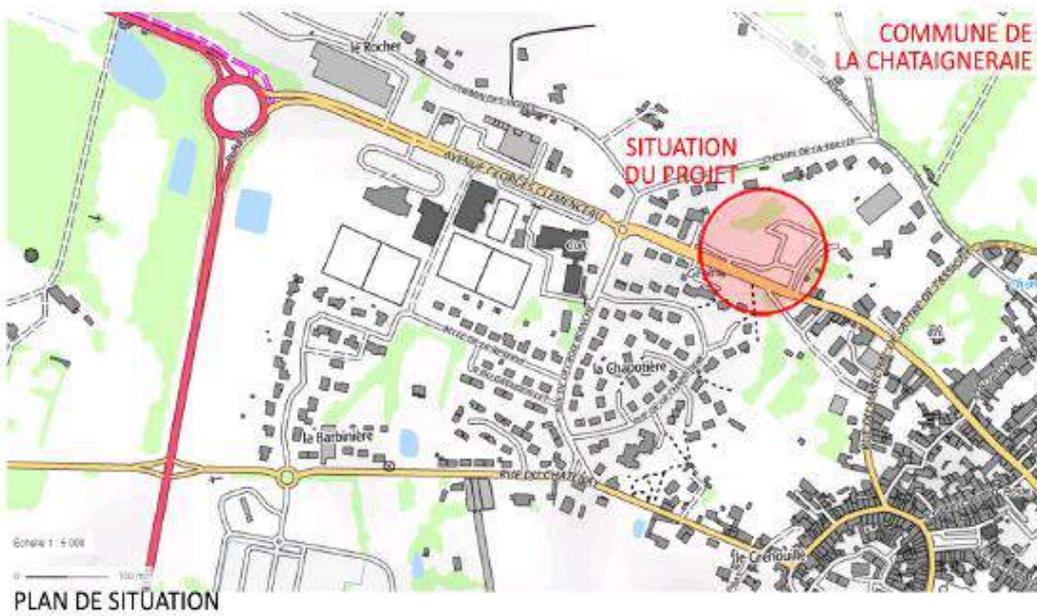
Commandant de groupement de la Gendarmerie départementale à entreprendre les démarches nécessaires pour la restructuration de la caserne.

Le terrain de l'ex-Intermarché (qui a fermé ses portes en octobre 2013) a été choisi parmi ceux pouvant potentiellement accueillir ce projet, après visite sanitaire des services de la Gendarmerie nationale, intervenue le 8 avril 2014.

Il a été acquis après démolition et dépollution par la Communauté de communes auprès de la SCI BOURNO (Monsieur Jean-Luc BOIDE), par acte notarié du 25 novembre 2014 et pour un montant de 130 000 € HT soit 156 000 € TTC hors frais (budget annexe « location »).

Parcelle	Surface
AD 699	885 m ²
AD 738	3 591 m ²
AD 711	5 933 m ²
AD 709	93 m ²
AD 712	12 m ²
AD 698	155 m ²
AD 696	149 m ²
AD 4	20 m ²
AD 665	195 m ²
AD 714	5 m ²
Total	11 038 m²

PC 1 - PLAN DE SITUATION ET PLAN CADASTRAL



Limites cadastrales et vue aérienne



Seule la moitié de cet ensemble parcellaire (11 038 m²) sera utile au projet : il s'agit en effet de construire des locaux techniques (de service) et 10,66 unités logement (10 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires), sur un terrain d'une surface d'environ 3 080 m² portée, en cas d'option pavillonnaire, à environ 5 580 m².

Il a été demandé à la Communauté de communes de statuer sur la demande de l'Etat avant le 1^{er} juillet 2014, date de fin de validité de la décision ministérielle.

Après simulations financières, faites en tenant compte d'un assujettissement à la TVA de l'ensemble des locaux, le portage public aurait occasionné un déficit financier global, sur 40 ans, de 52 000 € du fait :

- d'une dépense d'investissement (terrain, études, travaux, frais) estimée à 3 M €HT, pouvant être augmentée en cas d'intervention d'un AMO et de la valorisation de frais induits,
- de la nécessité de conclure un emprunt sur 20 ans, sur 78 % de la masse financière du projet,
- du plafonnement des loyers à 6 % maximum d'un montant d'opération plafonné à 2 M € TTC, et de leur ré-estimation par France Domaines tous les 9 ans en cas de trop forte hausse liée à l'ICC,
- d'une baisse prévisible des dotations de l'Etat,
- du sort à donner aux bâtiments en cas de départ des lieux de la Gendarmerie,

et ce malgré l'attribution potentielle d'une subvention d'investissement spécifique (300 000 € : 18 % de 1 990 222 € TTC en 2015) et d'une aide DETR (300 000 €).

La Communauté de communes a dès lors décidé de revenir sur son premier engagement pris par délibération des 14 mai (délibération du Conseil n° C050/2014 notamment sur l'option TVA) et 10 décembre 2014 (délibération du Conseil n° C195/2014 portant accord ferme sur la maîtrise

d'ouvrage et le calcul des loyers) pour lancer, auprès des bailleurs sociaux, un appel à candidatures pour ce projet.

Elle a dès lors renoncé, par la délibération du Conseil n° C116/2015 du 24 juin 2015, au portage public pour confier l'opération à la société PODELIHA, qui, retenu au terme d'une procédure d'appel public à concurrence, s'est engagée par protocole d'accord en date du 13 octobre 2015.

La DDGN a délivré le 1^{er} septembre 2016 un agrément de principe sur le projet immobilier nécessitant (démarches en cours en 2018-2019) :

- de mettre à jour l'agrément du terrain (préalable indispensable pour le lancement de la conception réelle du projet avec l'établissement des plans et la réalisation des appels d'offres),
- de confirmer le cadre juridique et financier relatifs à la construction,
- de solliciter l'avis favorable du service "sites et servitudes" sur l'implantation future du pylône relatif aux réseaux de télécommunication
- d'étudier la pertinence d'une insertion d'un pôle judiciaire en l'absence d'infrastructure similaire à Pouzauges (chef-lieu de la communauté de brigades).

Un PV de convenance a été délivré sur le terrain le 6 juin 2017.

En parallèle, la Communauté de communes a émis une déclaration d'intention de garantie intégralement le prêt de PODELIHA et de cession du terrain à 1 € (délibération n° C169/2017 du 18 octobre 2017), et a approuvé une convention de partenariat avec la DDFIP de la Vendée et PODELIHA (délibération n° C144/2018 du 12 septembre 2018) en garantie de 2 651 000 € d'emprunt (2 prêts sur 40 et 50 ans).

Le service des domaines a établi le montant du loyer (valeur vénale) le 5 décembre 2017, à 143 270,40 € / an.

Cette emprise de 11 038 m² a fait l'objet d'une reconnaissance de limites par l'ensemble des riverains en date du 31 janvier 2019 aboutissant notamment à l'attribution à M. et Mme SANSFAUTE du mur de soutènement bordant la parcelle n° AD 699.

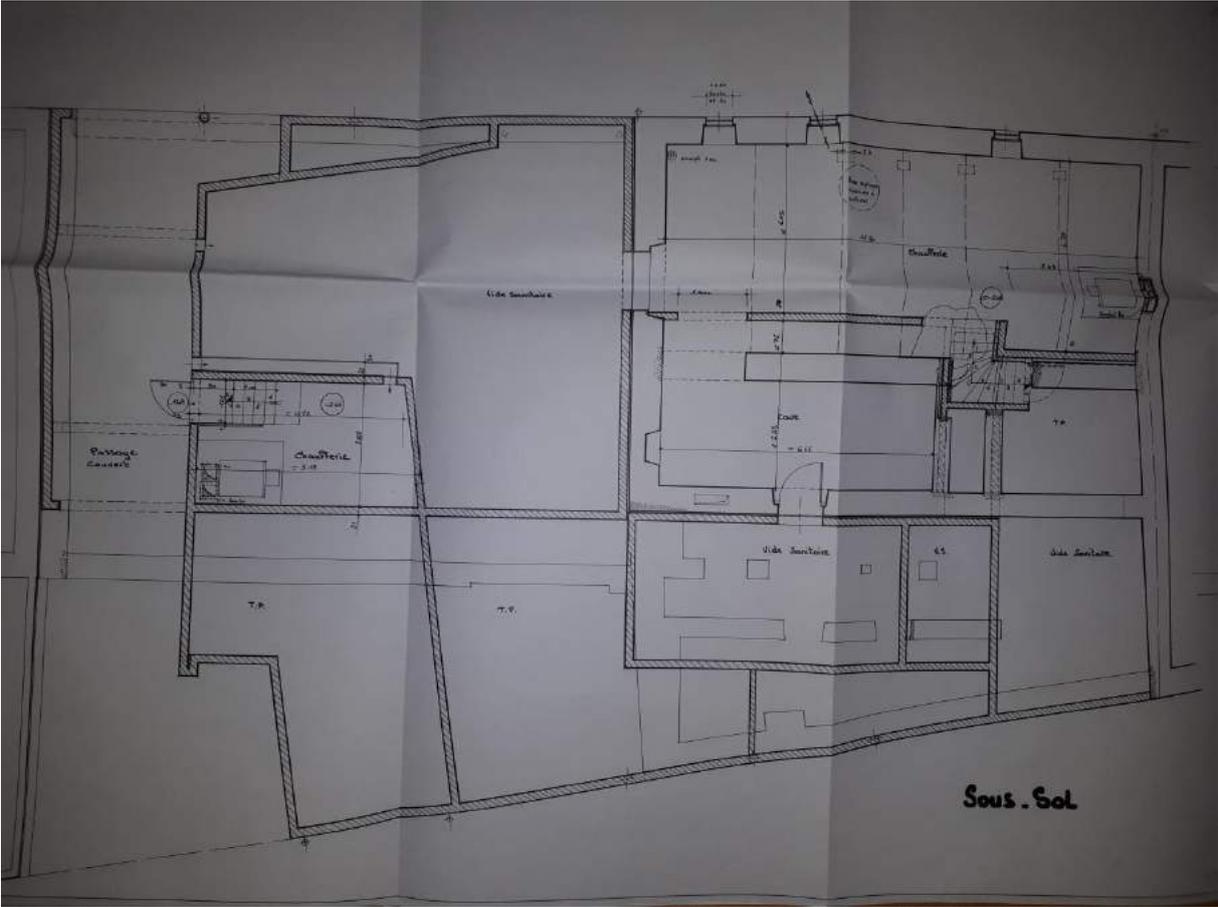
L'emprise a été précisée sur sa limite ouest (contiguïté avec le parking de la SCI Blanchard) avant sa cession, dans la suite des principes établis avec la Commune par délibération n° C171/2016 du 26/10/2016).



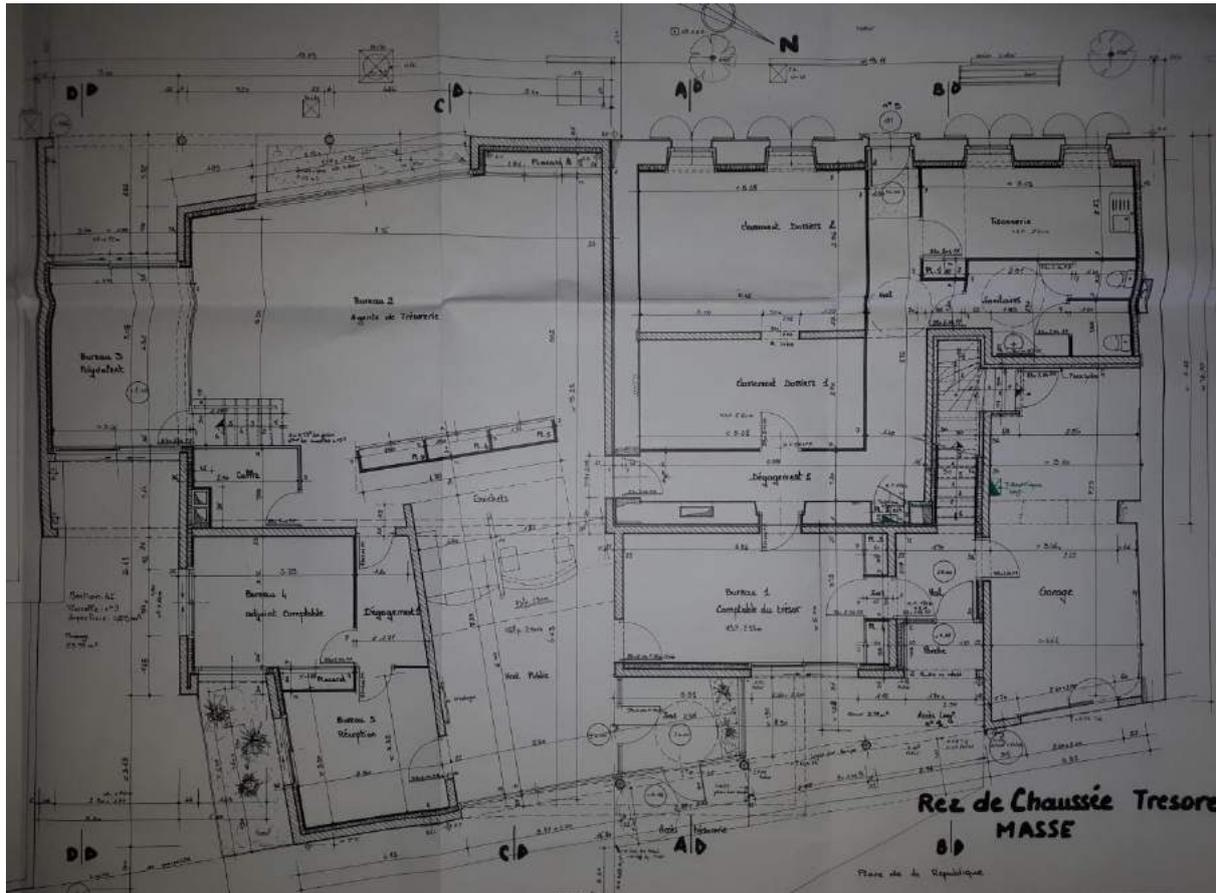
Pour optimiser les frais de notaire et les délais, il est finalement envisagé de céder directement à la société Immobilière Podeliha l'ensemble de l'emprise pour 1 euro après sa délimitation définitive (délibération n° B018/2019 en date du 20 mars 2019).

La décision du démarrage des travaux (suivi du dépôt du PC) est envisagée en 2019.

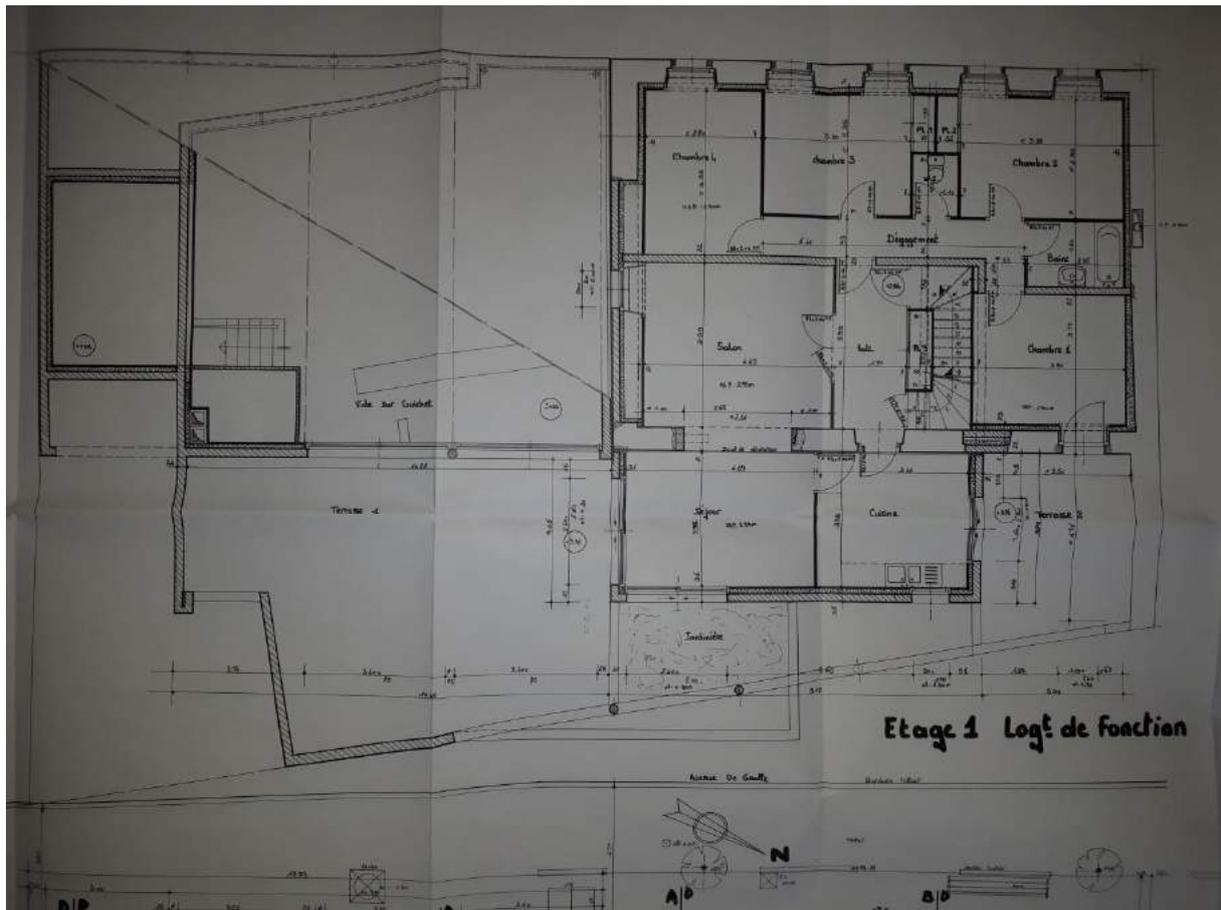
- sous-sol :



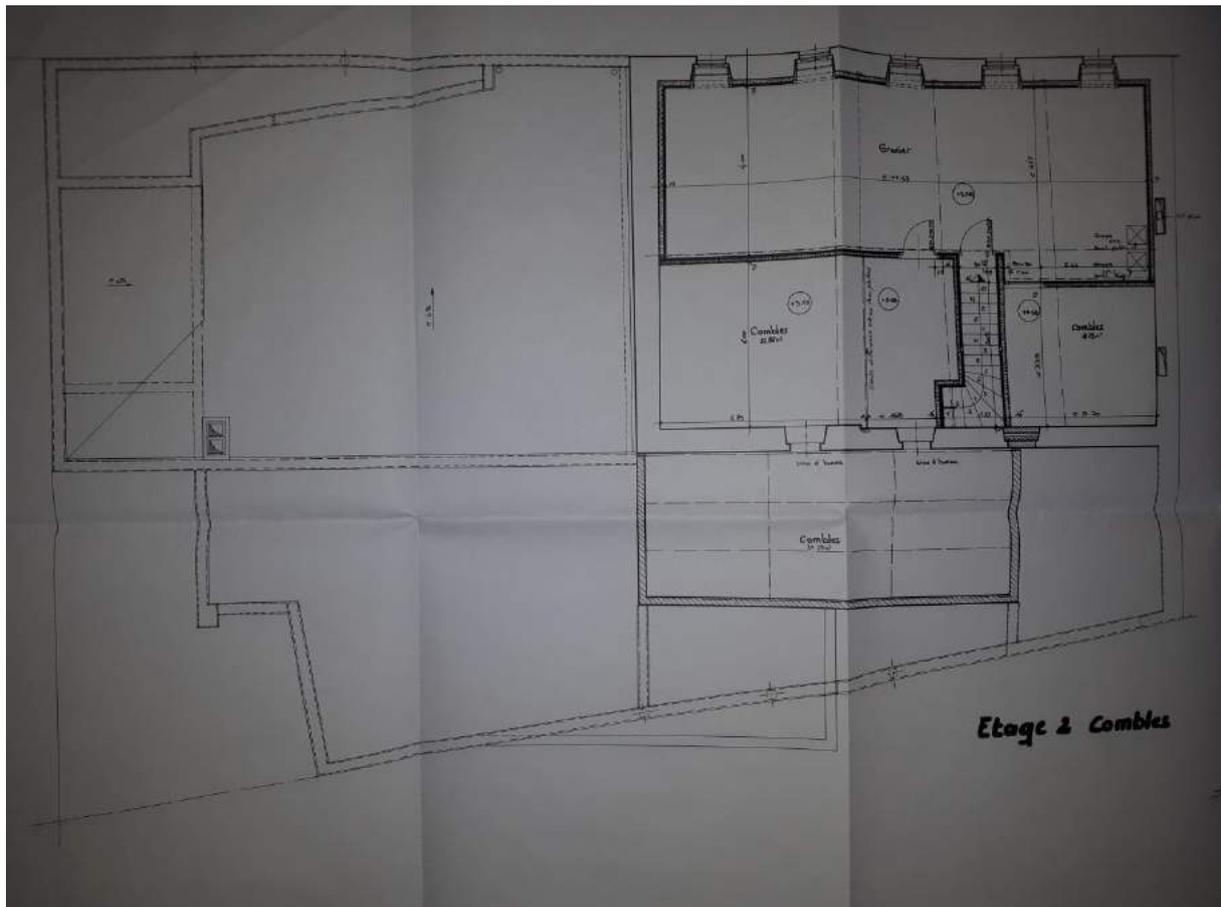
- rez-de-chaussée :



- au 1^{er} étage :



- au 2^e étage (grenier sous combles, non aménagé) :



Surfaces		
Surfaces habitables		
Logement		
Hall	4,29	
Sas	0,66	
Chambre 4	11,06	
Chambre 3	10,62	
WC	1,68	
Placard 1	0,69	
Placard 2	0,70	
Chambre 2	11,74	
Bains	3,76	
Dégagement	6,58	
Chambre 1	11,66	
Hall	7,18	
Placard 3	0,96	
Salon	20,09	
Séjour	15,57	
Cuisine	12,31	
Total		119,55m²
Annexes		
Terrasse 2	15,54	
Terrasse 1	59,24	
Porche	2,40	
Garage	29,04	
Cave	18,00	
Chaufferie	51,14	
Grelier	49,10	
Total		224,46 m²
Total surface utile logement		344,01 m²
Trésorerie		
Sas	6,42	
Hall public	21,28	
Guichets	11,14	
Bureau 1 (comptable)	18,78	
Placard 3	0,49	
Placard 4	0,495	
Bureau 2 (agents)	67,53	
Placard 8	1,35	
Bureau 3 (polyvalent)	14,32	
Bureau 4 (adjoint)	11,82	
Placard	0,85	
Coffre	4,30	
Bureau 5 (réception)	11,59	
Placard 5	0,75	
Placard 6	0,75	
Placard 7	0,75	
Dégagement 1	4,54	
Dégagement 2	8,63	
Hall	10,20	
Tisanerie	11,11	
Placard 1	0,35	
Sanitaires	8,64	
Placard 2	0,35	
Classement dossiers 1	14,78	
Classement dossiers 2	21,56	
Total		252,78 m²
Annexes		
Chaufferie	14,22	
Total surface utile trésorerie		238,56 m²
S H O B existante		1484,39 m²
S H O N existante		891,58 m²
S H O B créée		923,73m²
S H O N créée		618,36m²



➔ Gestion locative

Elle a ensuite conclu un bail avec l'Etat, signé le 18 janvier 2002, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2001 pour un loyer annuel initial global de 19 452,49 € (TTC et HC).

Le loyer est versé trimestriellement à terme échu et révisable tous les 3 ans en fonction de la variation des valeurs locatives des locaux similaires, sans pouvoir excéder la variation de l'ICC.

Au de l'option à TVA retenue par la Communauté de communes par sa délibération du septembre 2002, prise à la suite d'un double redressement, les parties ont convenu, par avenant du 4 février 2008, de soumettre rétroactivement à TVA la partie du loyer concernant les bureaux (le logement restant net de TVA), sur la base des surfaces suivantes :

Objet	Régime fiscal	Surface	Valeur locative annuelle (2007)
Bureaux et dégagement	Soumis à TVA	252,71 m ²	12 697,10 € TTC
Logement, terrasse et garage	Net de TVA	223,93 m ²	11 251,08 € net
TOTAL			

Le bail échu le 30 septembre 2010, a été reconduit de manière expresse, par convention du 8 février 2011, pour la même durée (tacitement renouvelable) à compter du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 30 septembre 2019 avec le loyer suivant :

Objet	Valeur locative annuelle (2007)
Bureaux et dégagement	13 824,71 € TTC
Logement, terrasse et garage	12 250,27 € net
TOTAL	26 074,98 €

Par courrier du 14 février 2019 reçu le 18, l'Etat a notifié à la Communauté de communes la résiliation du bail (partie logement) au 30 septembre 2019, et sa proposition de conclure à compter du 1^{er} octobre 2019 un bail de 3 ans fermes pour la seule partie bureaux, moyennant un montant annuel de 13 283,79 € HT et HC, annuellement révisable en fonction de l'ILAT sans que l'augmentation ne puisse dépasser sur l'année 10 % du loyer annuel perçu en n-1.

➤ Bilan financier

Au titre de la période allant du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2019 (18 ans) :

	DEPENSES HT	RECETTES Montant total des loyers HT/net
Bureaux	572 966,30 €	206 246,11 €
Logement		182 757,68 €
Fournitures / frais personnel / assurance / taxe foncières	25 490,24 €	
Intérêts d'emprunt	61 431,90 €	
Total	659 900 €	389 000 €

12. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

A) Commission intercommunale d'accessibilité

Par application de l'article L2143-3 du CGCT aliéna 10 :

« La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ».

RAPPEL : Une commission intercommunale d'accessibilité a été créée le 16 septembre 2009.

➤ Composition

La composition de la CIA est répartie en 3 collèges (élus, associations d'usagers et associations de personnes handicapées) et la nomination des membres est prise par les arrêtés suivants :

- N° 065/2010 en date du 25/10/2010 ;
- Modifié par le N° 024/2011 en date du 26 avril 2011 ;

- Modifié par le N° 033/2012, en date du 22 juin 2012 ;
- Modifié par le N° 120/2013, en date du 24 décembre 2013 ;
- Modifié par le N° 153/2014, en date du 31 octobre 2014 ;
- Modifié par le N° 098/2017, en date du 20 octobre 2017.

COLLEGE « ELUS »	
Claude CLERJAUD	Maire de THOUARSAIS BOUILDROUX
Christian CHATELLIER	Maire de SAINT HILAIRE DE VOUST
Christian GUENION	Maire de SAINT MAURICE DES NOUES
Eric RAMBAUD*	Maire de BAZOGES EN PAREDS
Jean Marie GIRAUD	Maire de CHEFFOIS
Marie Jeanne BENOIT	Conseillère communautaire de LA CHATAIGNERAIE
Francine SOULLARD	Conseillère communautaire de LA TARDIERE
Sonia BACHELLEREAU	Conseillère municipale de CEZAIS

*Le Président est membre de droit.

COLLEGE « ASSOCIATIONS D'USAGERS » organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville	
Piedro CRABEL	FCPE collège PMF La Châtaigneraie
Marylène RAMBAUD	ADMR de Saint Pierre du Chemin
Alain ALBERTEAU	ANTIGNY ENTREPRISES

COLLEGE « ASSOCIATION DE PERSONNES HANDICAPEES » associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique	
Mme VITRAC	Centre d'accueil La Largère
Antoine PRAIZELIN	Action Handicap
Michel BLOUIN	FNATH
Marie-Thérèse BERLAN	AARFICS
Claude GUILBOT	Valentin Haüy (AVH) au service des aveugles et des malvoyants

➤ Rapport annuel 2018

Suite à la création de la CIA, plusieurs réunions ont été organisées, notamment :

- Le 2 mai 2011 ;
- Le 10 mai 2012 ;
- Le 27 mai 2013 ;
- Le 2 décembre 2014 ;
- Le 9 février 2015 ;
- Le 18 mai 2015 ;

- Le 23 octobre 2017.

La Commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie le 3 décembre 2018 pour donner son avis sur le rapport annuel de l'année 2018. Celui-ci a été approuvé au Conseil communautaire du 12 décembre 2018 (délibération n° C226/2018) et transmis à monsieur le Préfet de la Vendée et monsieur le Président du Département de la Vendée.

B) Voirie et espaces publics

Les communes du Pays de la Châtaigneraie ont confié la compétence « Etude du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) à la communauté de communes qui l'a entérinée par délibération n° 128/2009 du 16 septembre 2009. En 2012, les communes ont adopté leur PAVE.

En 2013, 7 communes ont déclaré avoir réalisé des travaux de mise aux normes pour un montant de 125 000 euros.

De manière réglementaire, la Communauté de communes est affectataire des voiries relatives à l'exercice de ses compétences dès lors que celles-ci sont mono-compétence (une voirie mixte – par exemple à usage de l'habitat, n'est pas affectée à la Communauté de communes). La Communauté de communes est en ce sens affectataire des voiries d'intérêt communautaire au sein des zones économiques.

C) Etablissements Recevant du Public

Les diagnostics obligatoires des ERP communautaires de catégorie 1 à 4 ont été réalisés.

Par délibération n° C117/2015 en date du 24 juin 2015, la Communauté de communes a approuvé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) dans les conditions suivantes :

NOM	ESTIMATION FINANCIERE		
	2015	2016	2017
SALLE DES SILENES	166 673,00 €		
DOMAINE ST SAUVEUR - salle Dent Gaudin		3 250,00 €	
DOMAINE ST SAUVEUR - Ecole du patrimoine	1 895,00 €		
SALLE GYMNASIQUE	9 400,00 €		
POLE SANTE MULTISITE La Châtaigneraie	2 785,00 €		
POLE SANTE Mouilleron St Germain	72 219,00 €		15 000,00 €
TRESORERIE	1 050,00 €		
MAISON DE PAYS	3 550,00 €		
PISCINE	52 670,00 €		
Totaux	310 242,00 €	3 250,00 €	15 000,00 €

Cet Ad'AP a été lui-même approuvé par le Préfet de Vendée en date du 17 juillet 2015.

À ce jour, l'ensemble des bâtiments propriété de la Communauté de communes accessibles sont les suivants :

BÂTIMENTS	ACCESSIBILITÉ
ATELIERS	Non concernés
CENTRE DE SERVICES	OUI
DOMAINE SAINT SAUVEUR	OUI
LA TAILLÉE	OUI
MAISON DE PAYS	OUI - Travaux d'amélioration prévus
PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES	Non concernée
PISCINE	OUI
PÔLES SANTÉ MULTISITES (x4)	OUI
SALLE DE GYMNASTIQUE	OUI
SALLE DES SILENES	OUI
TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL	OUI
TRÉSORERIE	OUI

D) Logements publics et privés

Le recensement des logements privés n'est pas réalisé en raison des difficultés de méthode pour constituer une base de données fiable.

13. MUTUALISATION

A) Relations avec les communes

↻ Conventions de surveillance et d'entretien des zones d'activités économiques

→ Voiries exclusivement affectées aux ZAE

Sur le fondement de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de communes est gestionnaire des voies exclusivement affectées aux ZAE (même communales), bien qu'elle ne dispose pas de la compétence voirie (rép. Min N° 37155JOAN 28 fév.2000 page 1329).

Sur le fondement de l'article L5214-16-1 prévoyant que « les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions », cette surveillance et cet entretien sont assurés par les communes sièges de la zone (moyennant indemnités), par application d'une convention particulière.

	Opérations	Charge financière
Domaine intercommunal	Création, remplacement Réparations Entretien et fonctionnement de tous les équipements Sauf :	100 % Communauté de communes
	- Assainissement collectif Sans objet (pas d'équipement) - Eclairage public Sans objet (pas d'équipement)	100 % Commune siège
Domaine communal	NEANT	NEANT

Principes de répartition des opérations d'entretiens :

Opérateur	VOIRIE		ECLAIRAGE		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		EAUX PLUVIALES		DEFENSE INCENDIE		ESPACES VERTS	
	Bande de roulement	Trottoirs	Equipement	Fonctionnement	Réseau	Poste de refoulement	Réseau / fossé/noues	Bassin d'orage	Poteaux	Citernes ou bassins	Parcelles cessibles	Accotements Voiries
	Création / réfection d'ouvrage régulateur	Création / réfection d'ouvrage régulateur	Maintenance création	Gestion des horaires de fonctionnement	Création	Abonnements	Réparation/entretien	Création	Contrôle de bon fonctionnement	Investissement et fonctionnement	Fauche ou exploitation agricole	Broyage des accotements (talus-fossés-noues)
	Au besoin	-	-	-	-	-	1 x / an	-	1 x / 3 ans	-	-	3 x / an
Communauté de communes	x	x					x	x	x	x		
Commune	x			x				x	Au besoin	x		x
Avec indemnisation intercommunale												

Principes d'indemnisations :

	VOIRIE		EAUX PLUVIALES		ESPACES VERTS				
	Bande de roulement	Trottoirs	Réseau / fossés	Bassin d'orage	Parcelles cessibles	Voies	Abords de bassin d'orage	Délaissés	
Nature	Point à temps / bouchage	Point à temps / bouchage / désherbage Nettoyage / réparations de signalisation verticale	Entretien / réparation	Entretien ouvrage régulateur / clôtures	Entretien espaces verts (fond et versants)	Fauche ou exploitation agricole	Broyage des accotements (talus-fossés)	Fauche ou tonte	Fauche ou tonte
Forfait de remboursement intercommunal pour une année d'intervention	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	200 € / 1000 m ²	24 € / 1000 m ²	560 € / 1000 m ²	480 € / 1000 m ²	560 € / 1000 m ²

Ce remboursement intervient :

- après une rencontre bilan, qui se tient en novembre, entre la Communauté de communes et les communes concernées ;
- et à réception d'un titre de recette émanant de chacune des communes concernées, accompagné d'un état de liquidation définitif de l'année.

COMMUNES SIEGE	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES CONCERNEES	Délibération de la CCPLC	Date de signature de la convention
ANTIGNY	La Levraudière 1 La Levraudière 2	C134/2011 du 9/11/2011	16/12/2011
BAZOGES-EN-PAREDS	Les Quatres Routes		
BREUIL-BARRET	La Viollière	C084/2015 du 27/05/2015	27/06/2016
CHEFFOIS	Les Mouchardières	C134/2011 du 9/11/2011	16/12/2011
LA CHATAIGNERAIE	Le Pironnet La Prée La Garenne		
LA TARDIERE	Le Bourg Bâtard		
MENOMBLET	La Croix		
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN	Le Moulinier		

SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	Les Pinières 1&2	C055/2017 en date du 05/04/2017	1 ^{er} juin 2017
SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	L'Orée du Bois	C134/2011 du 9/11/2011	16/12/2011
THOUARSAIS BOUILDROUX	La Fleurissonnerie	(à venir)	

En 2017, un bilan a été fait avec chaque communes membres sans donner lieu à facturation. En effet, il s'agira en 2018 d'annuler le principe de l'indemnisation au profit d'une gratuité d'intervention rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour mémoire en 2016, la Communauté de communes avait versé une indemnité totale de 24 854.47€ aux communes concernées.

➔ Voiries à usage mixte (communautaire et communal)

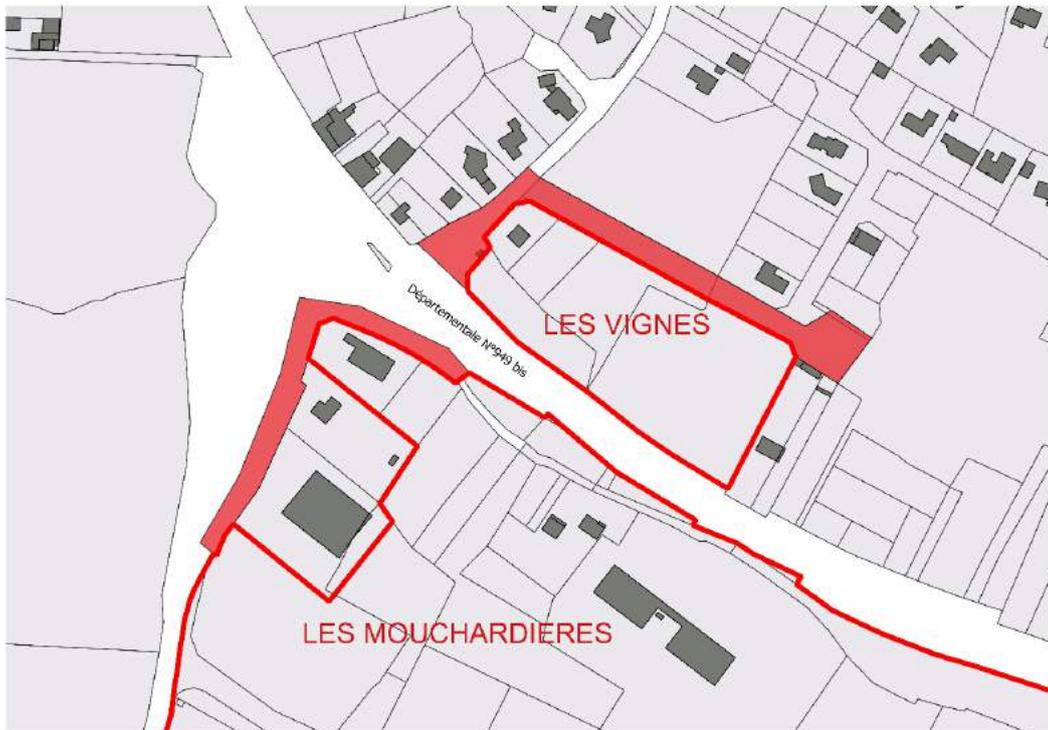
Certaines voiries d'accès aux zones sont à usage mixte et restent de ce fait de pleine gestion de la commune siège.

ANTIGNY **ZAE La Levraudière 1**

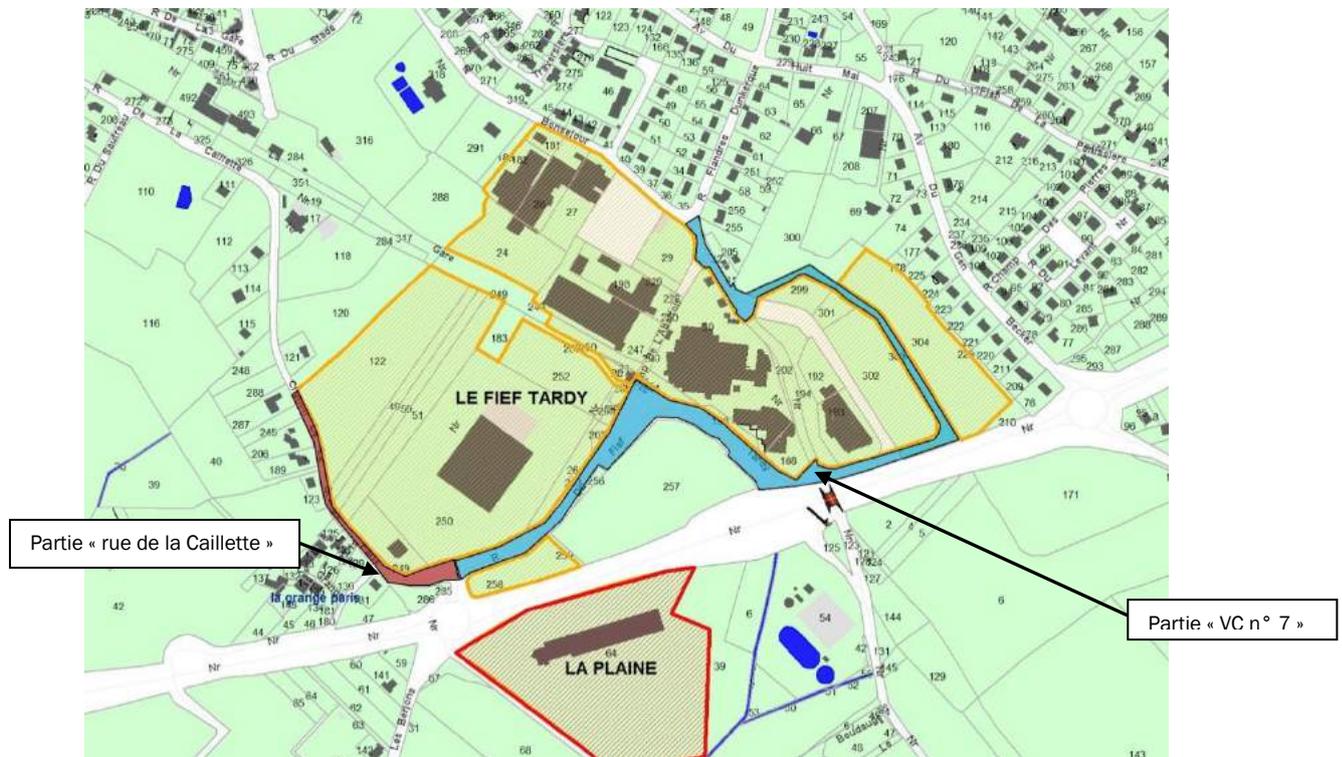


CHEFFOIS

ZAE Les Vignes - ZAE Les Mouchardières



LA CHATAIGNERAIE
ZAE Le Fief Tardy



LA CHATAIGNERAIE
ZAE La Plaine



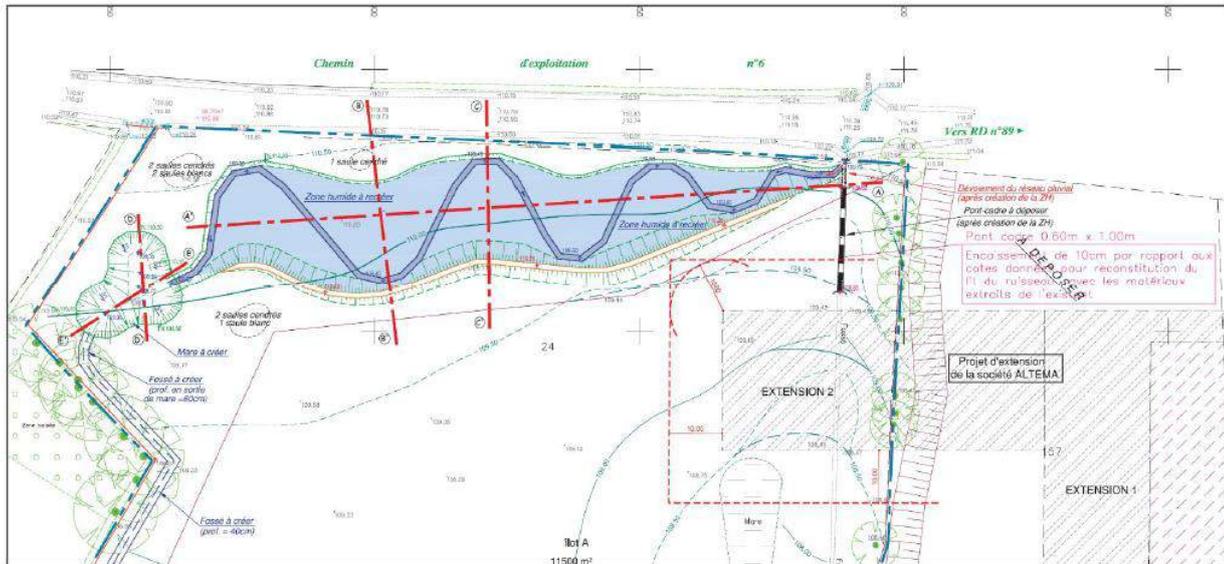
Du fait de leur usage partiellement économique, la communauté de communes intervient de la manière suivante :

COMMUNES SIEGE	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES CONCERNEES	Délibération de la CCPLC	Dispositif cadre
ANTIGNY	La Levraudière 1	C160/2016 en date du 26/10/2016 abrogée par C093/2018 en date du 13/06/2018	Fond de concours « voirie mixte d'intérêt communautaire » de 50% maximum (<i>à délibérer en tant que de besoin</i>)
CHEFFOIS	Les Vignes	C160/2016 en date du 26/10/2016 abrogée par C093/2018 en date du 13/06/2018	Fond de concours « voirie mixte d'intérêt communautaire » de 50% maximum (<i>à délibérer en tant que de besoin</i>)
		Création VRD Vignes extension (en 2018) : C008/2017 en date du 25/01/2017	Délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune (bassin, réseaux, ...) moyennant 50% du reste à charge de l'ensemble des ouvrages communs.
LA CHATAIGNERAIE	Le Fief Tardy VC7	Réfection voirie (en 2018) : C215/2017 en date du 15/11/2017	Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes avec 90% de prise en charge (et 10% à la charge de la commune)
	Le Fief Tardy La Caillette	C160/2016 en date du 26/10/2016 abrogée par C093/2018 en date du 13/06/2018	Fond de concours « voirie mixte d'intérêt communautaire » de 50% maximum (<i>à délibérer en tant que de besoin</i>)
	La Plaine	C160/2016 en date du 26/10/2016 abrogée par C093/2018 en date du 13/06/2018	Fond de concours « voirie mixte d'intérêt communautaire » de 50% maximum (<i>à délibérer en tant que de besoin</i>)

➤ Particularités d'entretien de la ZAE du Moulinier : plan de gestion de la zone humide

Par marché du 16 décembre 2014, la Communauté de communes a confié à GEOUEST Susset et associés une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place de mesures compensatoires sur la ZAE du Moulinier à Mouilleron-Saint-Germain (déplacement de la zone humide sur un lit majeur et mineur de 3 200 m²).

Le service eau risques nature de la DDTM85 a supervisé la réalisation des travaux.



Le plan de gestion de la zone humide prévoit :

Le plan de suivi et de gestion **établi sur 5 ans (N+5)** est le suivant :

- **Année N (2015) :**
 - **1 visite automnale** pour suivre le développement végétal suite aux plantations et aux ensemencements faits de la même année et ajuster au printemps suivant si besoin.
- **Année N+1 (2016) :**
 - Pas de passage sur site afin de **permettre la prise et laisser le développement de la végétation se faire**
 - **1 fauchage** réalisé fin août 2016
- **Année N+2 (2017) :**
 - **1 visite** prévue à la fin du **printemps** 2017 (mai ou juin)
 - **1 visite** en fin **d'automne** 2017 (décembre)
pour décrire et analyser le développement des cortèges floristiques et faunistiques ainsi qu'observer la dynamique hydraulique du cours d'eau réalisé
 - **1 fauchage** prévu en **toute fin d'été** sur la prairie et dans le lit majeur.
- **Année N+3 (2018) :**
 - **1 visite** prévue en **fin d'hiver** ou tout **début du printemps** 2018
 - **1 visite** prévue en **début été** 2018 (fin juin ou juillet)
pour décrire et analyser le développement des cortèges végétales et animales
 - **1 fauchage** prévu en **toute fin d'été** sur la prairie et dans le lit majeur
 - **1 faucardage** de la mare et du lit mineur prévu en **toute fin d'été**.
- **Année N+4 (2019) :**
 - **1 visite** prévue au **milieu du printemps** ou tout **début été** 2019 (fin juin ou juillet)
pour décrire et analyser le développement des cortèges **végétales** et **animales**, **notamment au niveau de la mare recréée**
 - **1 fauchage** prévu en **toute fin d'été** sur la prairie et dans le lit majeur.
- **Année N+5 (2020) :**
 - **1 visite** prévue en fin d'hiver ou tout début du printemps 2020
 - **1 visite** prévue en début été 2020 (fin juin ou juillet)
pour décrire et analyser le développement des cortèges végétales et animales
 - **1 fauchage** prévu en **toute fin d'été** sur la prairie et dans le lit majeur.

Au-delà de l'année N+5, l'entretien sera poursuivi sur un rythme régulier et fréquentiel de :

- **1 fauchage** prévu à **chaque fin d'été** sur la prairie et dans le lit majeur
- **1 faucardage** de la mare et du lit mineur prévu en **toute fin d'été tous les 3 ans**.

Après la fin des travaux en juin 2015, une mission de suivis écologiques a été confiée à GEOUEST (Madame Elodie BLANCHARD). Un rapport d'entretien sera adressé en 2019 à la DDTM.

➤ Conventions de surveillance et d'entretien des bâtiments communautaires

L'article L5214-16-1 prévoit que « les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la

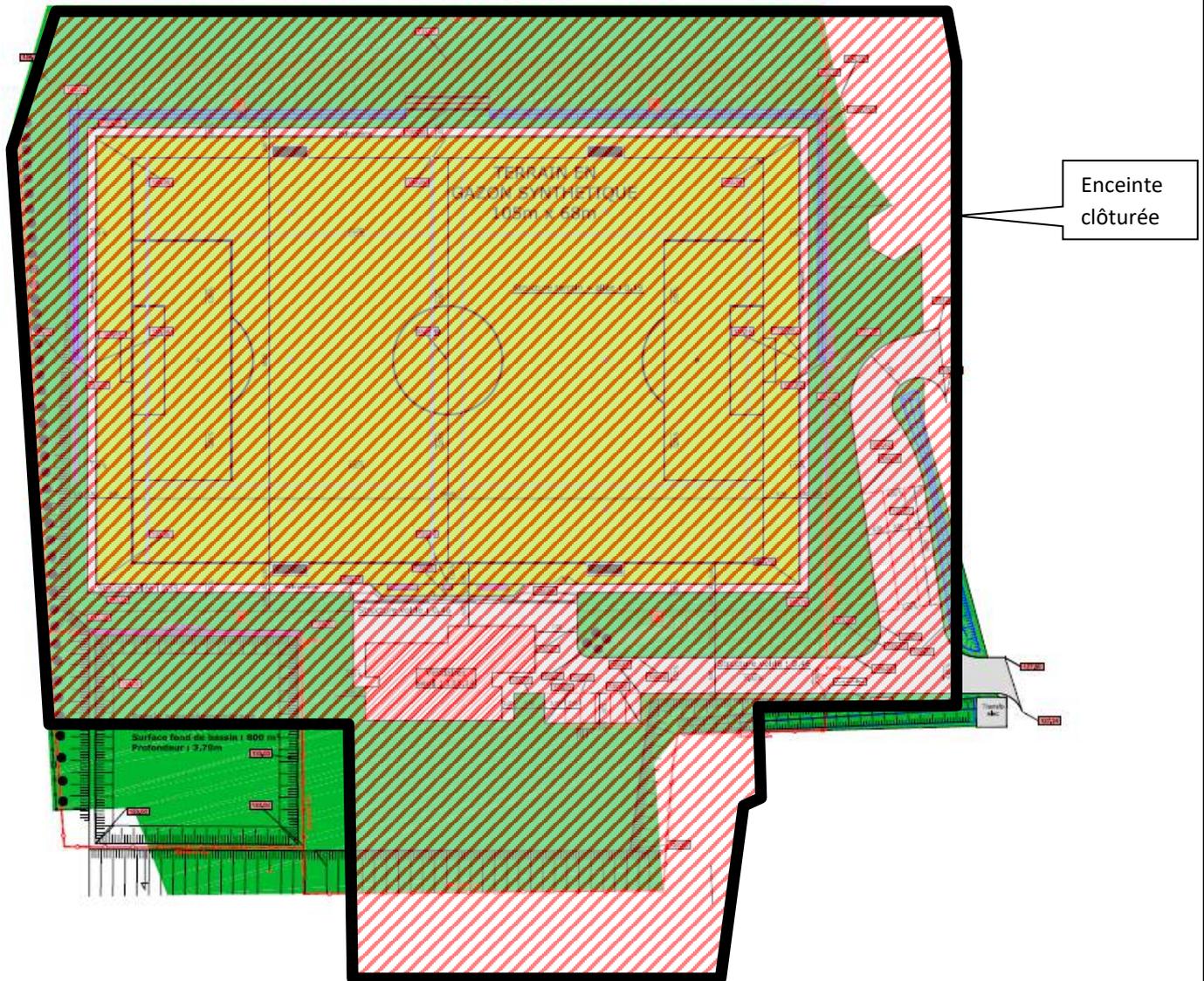
gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ». Cette surveillance et cet entretien sont assurés par les communes sièges

Opérations de surveillance et d'entretien :

Communes	Equipements	Délibérations de la CC et conventions	Préconisation d'entretien pris en charge par la commune
BAZOGES	Pôle santé	C165/2011 du 21/12/2011 et 23/01/2012	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...)
CHEFFOIS	Terrain de Football synthétique abords de l'enceinte clôturée Plan N° 1	C162/2013 du 18/12/2013 et 24/12/2013	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...)
	Terrain de Football synthétique intérieur de l'enceinte clôturée Plan N° 1		Balayage motorisé 1/semaine (1.5h). Tonte périphérique 16/an (2h/ passage) Broyage talus avec tracteur, broyeur arrière 3 ou 4/ an Débroussaillage avec bras articulé Débroussaillage rotofil
	Salle de Gymnastique et Salle des Silènes Plan N° 2	C127/2013 du 02/10/2013 et 16/10/2013	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...) Canalisation d'eau pluviale : nettoyage
	Piscine Communautaire Plan N° 3		Taille intégrale de la haie côté rue Bonséjour
	Multi Accueil Plan N° 4		
	Pôle santé Plan N° 5	C164/2011 du 21/12/2011 et 28/02/2012	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles

				Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...) Canalisation d'eau pluviale : nettoyage
	Parking bas du centre de services Plan N°6			Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...)
	Espace La Taillée Plan N°7			Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...) Canalisation d'eau pluviale : nettoyage
	Quartier Clémenceau Plan N°8			
MOUILLERON SAINT GERMAIN	Pôle santé	C166/2011 21/12/2011 28/01/2012	du et	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...)
SAINT PIERRE DU CHEMIN	Pôle santé	C167/2011 21/12/2011 17/01/2012	du et	Espaces verts : tonte, broyage, désherbage Taille : Haies et arbres Ramassage des feuilles Espaces revêtus : nettoyage et mise en sécurité (gel, ...)
	CIAS EHPAD La Pierre Rose			
SAINT HILAIRE DE VOUST	CIAS MARPA La Fragonnette			

Plan N°1



Plan N°2



Plan N°3



Plan N°6



Plan N°7



Plan N°8



Principes d'indemnisations :

Site	Nature	Description	Coût brut et toutes charges comprises (déplacements, entretien, consommations...)
Terrain de Football Synthétique (CHEFFOIS)	Charge de personnel	1 agent technique (cat. C)	20 € / heure
	Charge de matériel	Balayage (tondeuse autoportée)	15 € / heure
		Tonte (tondeuse autoportée)	
		Broyage talus (tracteur et broyeur arrière)	34 € / heure
		Débroussaillage (tracteur et broyeur bras latéral)	
Débroussaillage (rotofil)	3 € / heure		
Autres	A titre gratuit sans aucune indemnisation		

En 2017, un bilan a été fait avec la commune de CHEFFOIS donnant lieu à facturation.

➤ Autres mutualisations

type de mutualisation	Existant
assistance marchés publics et coordination de groupement de commande	aide à la rédaction des marchés publics groupement de commande pour le papier groupement de commande pour audit assurance (2009) groupement d'achat diagnostic accessibilité erp (2012) groupement de commande pour le sel de déneigement groupement de commande pour mise en place du document unique participation à la mise en place d'un groupement d'achat d'une étude "zones humides" en 2013
service aux communes	prestation de peinture routière
mise à disposition de personnel technique	convention avec CIAS pour entretien MARPA La Fragonette
Mise à disposition de services ou de personnel spécialisé	convention avec La Châtaigneraie pour la fourniture de repas et la facturation des activités de l'accueil de loisirs personnel mutualisé sur ce secteur avec la commune de La Châtaigneraie convention avec Bazoges pour des échanges de personnel d'animation
gestion d'un réseau de bénévoles dans les communes	convention avec les communes et la BDV pour la gestion du réseau des bibliothèques
Partage des charges d'entretien des abords des équipements communautaires	convention avec les communes pour l'entretien des abords des poles santé convention avec les communes pour l'entretien des zones économiques

traitement des besoins de formation du personnel	formations du personnel des communes et de la Communauté de communes
gestion d'une application pour l'ensemble des collectivités	gestion du SIG pour l'ensemble des communes
prospective financière	recherche d'efficacité financière (variation de la DSC avec le coefficient d'intégration fiscal, variation de la DGF à venir avec coefficient de mutualisation)

La Communauté de communes organise deux à quatre réunions par an avec l'ensemble des secrétaires de mairie.

B) Un projet de schéma de mutualisation

La Commission mutualisation, instituée à l'occasion du renouvellement institutionnel de 2014, a notamment été investie des missions suivantes :

- ✓ Gestion des relations financières entre les Communes et la CCPLC (dotations de solidarité, fonds de concours) ;
- ✓ Optimisation de services partagés (informatique, secrétariat, marché public...) ;
- ✓ Représentations dans les organismes départementaux (Géo-Vendée, e-collectivités, SDIS...).

Elle a travaillé à l'élaboration d'un schéma de mutualisation de services, rendu obligatoire en 2015, et devant comporter un projet à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Il doit notamment prévoir l'impact prévisionnel de la mutualisation :

- sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées ;
- et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport du schéma de mutualisation a été approuvé par l'ensemble des communes membres du Pays de La Châtaigneraie par leur conseil municipal respectif en juin 2015, puis par la Communauté de communes par délibération n° C134/2015 en date du 16 septembre 2015.

Il donnera lieu chaque année, lors du vote du budget, d'un rapport du président sur son état d'avancement.

Dans ce schéma :

- les finalités fixées étaient les suivantes
 - Recherche d'une efficacité dans l'action publique locale ;
 - Rationalisation des services apportés à la population en recherchant des économies d'échelle ;
 - Développement de la coopération intercommunale en y associant le personnel des collectivités ;
 - Adaptation des structures communales et communautaires aux contraintes budgétaires externes et à l'évolution des populations ;
- le périmètre des actions retenues était le suivant :
 - Amélioration des actions de mutualisation existante ;
 - Mise en place de services à l'échelle intercommunautaire (ADS) pour une réelle économie d'échelle.

🔄 Tableau du schéma de mutualisation

RAPPORT 2015 SUR LA MUTUALISATION EXISTANTE		PROJET DE SCHEMA 2014-2020 SUR LA MUTUALISATION (en vert, les actions prévues en 2015 et réalisées au 06/06/2018)		AVANCEMENT DU SCHEMA 2014-2020 AU 06/06/2018 SUR LA MUTUALISATION	
Types de mutualisation (9 thématiques)	Actions existantes	Plan d'actions immédiates (8 actions)	Axes du plan d'actions*	Depuis adoption du rapport le 16/09/2015 (C134/2015)	
Constatés lors de l'adoption du rapport et du schéma de mutualisation le 16/09/2015 (C134/2015)		Approuvés lors de l'adoption du rapport et du schéma de mutualisation le 16/09/2015 (C134/2015)		Evolution des actions de mutualisation existantes lors de l'adoption du rapport, nouvelles actions, perspectives, etc.	
1	Assistance marchés publics et coordination de groupement de commande	<ul style="list-style-type: none"> > aide à la rédaction des marchés publics > groupement de commande pour le papier > groupement de commande pour audit assurance (2009) > groupement d'achat diagnostic accessibilité erp (2012) > groupement de commande pour le sel de déneigement > groupement de commande pour mise en place du document unique > participation à la mise en place d'un groupement d'achat d'une étude "zones humides" en 2013 	<ul style="list-style-type: none"> > action n° 3 : coordination des groupements d'achat > action n° 4 : achat de matériel en commun > action n° 7 : assistance en matière d'achat et autre expertise 	<ul style="list-style-type: none"> > développement des achats groupés 	<ul style="list-style-type: none"> > groupement de commande pour le papier, les fournitures de bureau et le sel de déneigement non reconduit > acquisition d'un broyeur mis à disposition des communes (en sus d'un aérateur et d'un scarificateur) > soutien au dépôt de marchés** > assurances > Produits d'entretien
2	Service aux communes	<ul style="list-style-type: none"> > prestation de peinture routière 	<ul style="list-style-type: none"> > action n° 5 : numérisation des réseaux (eaux pluviales et eaux usées) > action n° 6 : service commun d'instruction des autorisations du droit du sol > action n° 8 : réflexion sur les systèmes informatiques des communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Instruction des autorisations des Droits des sols, numérisation des plans des réseaux > Etude pour la création d'une plateforme numérique afin d'améliorer les échanges d'information 	<ul style="list-style-type: none"> > Plateforme ADS à FLC > Mutualisation informatique en cours pour toutes les collectivités du Pays (avec harmonisation des logiciels métier, maintenance et infogérance de l'ensemble du parc d'ordinateurs et serveurs ainsi que sécurisation de la
3	Mise à disposition de personnel technique	<ul style="list-style-type: none"> > convention avec CIAS pour entretien MARPA La Fragonette 			<ul style="list-style-type: none"> > Soutiens humains**
4	Mise à disposition de services ou de personnel spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> > convention avec La Châtaigneraie pour la fourniture de repas et la facturation des activités de l'accueil de loisirs > personnel mutualisé sur ce secteur avec la commune de La Châtaigneraie > convention avec Bazoges pour des échanges de personnel d'animation 	<ul style="list-style-type: none"> > action n° 1 : intervention d'un agent communautaire sur demande spécifique de la commune, du simple conseil au remplacement ou renfort d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> > assistance à la mise en place de remplacements pour assurer la continuité de services > moyens mutualisés pour la mise en œuvre de mesures de prévention, sécurité, formation 	<ul style="list-style-type: none"> > bilan 2017 de la mutualisation entre la Communauté de communes et ses communes membres = 765 h pour 5 services impactés (administration générale, finances, marchés, jeunesse, assainissement) **
5	Gestion d'un réseau de bénévoles dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> > convention avec les communes et la BDV pour la gestion du réseau des bibliothèques 			<ul style="list-style-type: none"> > Animation du réseau des bénévoles (soirée dédiée, permanence à la BDV, conseils) > Amélioration du système des navettes facilitant leur organisation > Formation

	RAPPORT 2015 SUR LA MUTUALISATION EXISTANTE		PROJET DE SCHEMA 2014-2020 SUR LA MUTUALISATION (en vert, les actions prévues en 2015 et réalisées au 06/06/2018)		AVANCEMENT DU SCHEMA 2014-2020 AU 06/06/2018 SUR LA MUTUALISATION
	Types de mutualisation (9 thématiques)	Actions existantes	Plan d'actions immédiates (8 actions)	Axes du plan d'actions*	Depuis adoption du rapport le 16/09/2015 (C134/2015)
	Constatés lors de l'adoption du rapport et du schéma de mutualisation le 16/09/2015 (C134/2015)		Approuvés lors de l'adoption du rapport et du schéma de mutualisation le 16/09/2015 (C134/2015)		Evolution des actions de mutualisation existantes lors de l'adoption du rapport, nouvelles actions, perspectives, etc.
6	Partage des charges d'entretien des abords des équipements communautaires	> convention avec les communes pour l'entretien des abords des pôles santé > convention avec les communes pour l'entretien des zones économiques			> prise en charge de l'entretien des ZAE, pôles santé, centre de services, multi-accueil, salle de gymnastique, Silènes, piscine communautaires par les communes à titre gratuit au motif de l'intérêt rendu par la présence d'une zone et/ou équipement dans les communes (avis favorable conférence des Maires du 8 novembre 2017) > convention avec la commune de Cheffois pour la maintenance du terrain synthétique de football (balayage du terrain) > Par ailleurs, Mise à disposition de salles communales pour l'organisation de spectacles par la Communauté de communes à titre gratuit
7	Traitement des besoins de formation du personnel	> formations du personnel des communes et de la Communauté de communes			> formations réalisées dans plusieurs domaines (SIG, secourisme, habilitation électrique)
8	Gestion d'une application pour l'ensemble des collectivités	> gestion du SIG pour l'ensemble des communes			> SIG mutualisé (passage Géosphère à GéoVendée en 2018)
9	Prospective financière	> recherche d'efficacité financière (variation de la DSC avec le coefficient d'intégration fiscal, variation de la DGF à venir avec coefficient de mutualisation)	> action n° 2 : analyse financière territoriale et soutien à l'analyse communale	> Assistance à la prospection budgétaire > Mise en place d'une réflexion commune en matière de fiscalité et d'amélioration des dotations	> référents contractualisation en réponse aux modalités d'attribution des subventions départementales, régionales et étatiques

* : Les axes du plan d'action ont ciblé 2 étapes :

- une relative à « l'efficience » et concernant le fait que le schéma répondra aux besoins des communes quelle que soit leur taille dans un souci d'amélioration des fonctions supports et partage des moyens d'expertise ;
- une relative à « l'évolution » et concernant le fait que le schéma se donne l'ambition d'identifier et d'explorer les différentes évolutions possibles des compétences et/ou des services en fonction de l'avancée des textes réglementaires (service commun, commune nouvelle, entente, etc.).

🔄 Mise à jour au 1^{er} mai 2019 du tableau du schéma de mutualisation (faits nouveaux)

Au 1^{er} mai 2019, 4 faits nouveaux complètent le tableau présent ci-dessus :

- > l'analyse de la qualité de l'air où la Communauté de communes a recensé les besoins et a proposé de faciliter les démarches des communes dans ce domaine ;

- > le sel de déneigement où la Communauté de communes a recensé les besoins et a organisé le relai avec des prestataires (établissement des offres au nom des mairies, négociation prix en fonction des quantités)
- > une formation en régie Word et Excel a été organisée en septembre 2018 ;
- > une formation certiphyto en cours d'organisation.

➔ Volet RH 2018

Dans le cadre de la mutualisation de services entre collectivités ayant pour objectif l'optimisation du fonctionnement de celles-ci, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie et certaines communes membres ont signé une convention de remboursement de frais pour la mise à disposition ponctuelle d'un agent.

Au-delà de ces interventions d'expertise, les agents intercommunaux ont été amenés à intervenir ponctuellement en soutien aux services communaux en 2018 :

Commune	Domaine d'activité	Nombre d'heures 2017	Convention de remboursement Selon tarif délibéré en 2016
La Chapelle aux Lys	Etat Civil remplacement secrétaire de mairie	1	X
Saint Sulpice-en-Pareds	Fonds de concours communautaires et dossiers en cours	1	X
Saint Hilaire de Voust	Animation : élaboration d'un projet de micro crèche	45,5	X
Saint Hilaire de Voust	Assistance à maîtrise d'œuvre		X
Bazoges-en-Pareds	Secrétariat général	52	X
Bazoges-en-Pareds	Animation donjon	526,5	X
Bazoges-en-Pareds	Assistance à maîtrise d'œuvre	13	X
La Châtaigneraie	Soutien à la commande publique	3	X
La Châtaigneraie	Contrôle assainissement collectif	4	X
Saint Sulpice-en-Pareds	Assistance à maîtrise d'œuvre	36	X
Thouarsais-Bouildroux	Assistance à maîtrise d'œuvre	8	X
Marillet	Soutien à la commande publique	1	
Mouilleron Saint Germain	Soutien à la commande publique	1	
Mouilleron Saint Germain	Prospective financière	2	
Antigny	Assistance à la rédaction financière d'un transfert de zone		
Menomblet	Soutien à l'exécution des pénalités prévues au marché public	1	

De même en 2018, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a fait appel aux agents communaux pour des dossiers tels que :

Commune d'origine	Domaine d'activité	Nombre d'heures 2017
Bazoges-en-Pareds	Animation Domaine Saint Sauveur	6
La Tardière		19
Mouilleron Saint Germain	Contractualisation	18,75
Saint Hilaire de Voust		25,75

C) Un futur projet pour le territoire

Le 1^{er} décembre 2014 a eu lieu, salle des Silènes, une présentation des réformes en cours (débat de la loi NOTRe) devant l'ensemble des conseillers municipaux.

En 2015, les élus ont acté le principe de lancer un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un projet de territoire.

Le Cabinet Sémaphores Territoire a été retenu pour mener ce projet, par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement, de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

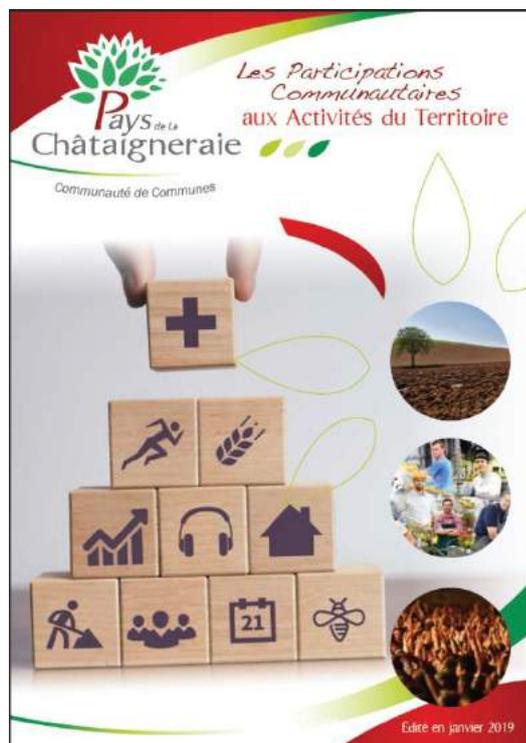
Ce projet, remis en version provisoire le 26 août 2016 pour un montant total de 20 880 € TTC (la Communauté de communes n'ayant pas mené l'étude jusqu'à son terme), fait suite à un diagnostic du territoire réalisé par le cabinet et définit :

- Une stratégie à adopter face aux enjeux du territoire sur les 7 axes suivants :
 - Un territoire aménagé et structuré : préserver un espace de vie de qualité ;
 - Un territoire économique de qualité : Développer et conforter la diversité du tissu économique local ;
 - Un territoire attractif : Mettre en avant et développer le potentiel touristique du territoire ;
 - Un territoire solidaire : Développer localement une offre d'accompagnement en matière d'emploi et de formation ;
 - Un territoire accueillant et de proximité : Offrir un accès aux services essentiels ;
 - Un territoire plus accessible : Favoriser la mobilité sur le territoire ;
 - Un territoire préservé : protéger les ressources du territoire.

- Un plan d'action avec 21 orientations :
 - Mettre en œuvre une politique en matière d'habitat équilibrée et adaptée aux besoins ;
 - Veiller à un aménagement cohérent de l'espace sur le territoire ;
 - Optimiser et valoriser les zones d'activités économiques et l'immobilier d'entreprises ;
 - Soutenir l'initiative sur le territoire ;
 - Maintenir et conforter les commerces du territoire ;
 - Préserver et développer l'activité agricole ;
 - Améliorer l'accessibilité du territoire via les NTIC ;
 - Réaliser et mettre en œuvre une stratégie globale et renouvelée en matière de tourisme ;
 - Accompagner les acteurs touristiques du territoire ;
 - Valoriser le patrimoine ;
 - Soutenir à l'échelle de la communauté l'offre de formation existante à proximité ;
 - Participer à la mise en adéquation entre l'offre et la demande d'emploi ;
 - Répondre aux besoins des familles et favoriser la proximité des services Petite- Enfance, Enfance et Jeunesse ;
 - Favoriser le développement d'actions culturelles et sportives de qualité ;
 - Préserver les dynamiques associatives et la force du bénévolat ;
 - Anticiper et accompagner le vieillissement de la population ;
 - Participer à la mise en place d'une offre de transports adaptés aux besoins ;
 - Participer à la coordination de l'entretien des voiries communales ;
 - Préserver les ressources en eau douce et les milieux aquatiques ;
 - Poursuivre l'amélioration de l'assainissement ;
 - Maintenir et valoriser le patrimoine environnemental et naturel du territoire.

ANNEXES

➤ Plaquette des « Participations Communautaires aux Activités du Territoire » 2018



➤ Affiche Sol en Voix 2018



➤ Affiche Salon de l'Habitat 2018



➤ Affiche Forum Petite Enfance 2018



➔ Affiche Portes Ouvertes des Entreprises 2018

The poster features the logo of the Pays de La Châtaigneraie at the top left, with a stylized tree icon. The main title 'Journées Portes Ouvertes' is prominently displayed in the upper right. A large red curved banner contains the text 'Rendez-vous au coeur de nos entreprises industrielles... des métiers à découvrir', accompanied by three small circular images showing industrial scenes. Below this, a grid of logos for participating companies is shown, including FPV - Industries, REMALUD, BriGel, AcmB, Marquis, Svc ODS, and ALTEMA. The dates 'Du 26 au 30 mars 2018' and the reservation phone number '02.51.52.62.51' are clearly stated. At the bottom, a red bar provides the website 'www.pays-lachataigneraie.fr' and a row of partner logos including pôle emploi, Amies Entreprises, and sameth.

Journées
Portes
Ouvertes

Rendez-vous au
coeur de nos
entreprises
industrielles...
...des métiers à découvrir

Du 26 au 30
mars 2018
Réservations obligatoires
au 02.51.52.62.51

Programme et présentation des entreprises sur www.pays-lachataigneraie.fr

**Communauté de Communes
du Pays de La Châtaigneraie**
Les sources de la Vendée
La Tardière
85120 La Châtaigneraie

Tel : 02 51 69 61 43

Fax : 02 51 52 69 20

E-mail : info@ccplc.fr

Site internet : www.pays-chataigneraie.fr